THE GETTY CENTER LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/annalesdelasocie15soci

NAMUR POUR LA VIE
SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE
NAMUR.
BOUVIGNE
MALCOURT
ROCHEFORT
P. VERHORCKAN SC.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NAMUR.

TOME QUINZIÈME.

NAMUR.

IMPRIMERIE DE AD. WESMAEL-CHARLIER, ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1881.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

Société Archéologique

de

Namur.

—

XVme volume des Annales.

LISTE DES SOCIÉTAIRES.

1881.

—

Date de l'admission.

28 décembre 1845.	Alphonse Balat, architecte du roi. .	Bruxelles.
id.	Félix Eloin, ingénieur civil. . . .	Bruxelles.
id.	Cte Charles de Romrée	Férolx.
id.	Eugène del Marmol	Montaigle.
id.	Charles Montigny, profeseur à l'athénée royal	Bruxelles.
id.	Auguste Benoît	Namur.
id.	Edmond Dury, avocat.	Namur.
id.	Bon Jules de Baré de Comogne . . .	Namur.
22 mars 1846.	Armand Wasseige, représentant . .	Namur.
14 mars 1847.	Cte Lallemand de Levignen	Namur.
14 octobre 1849.	Cte Hadelin de Liedekerke-Beaufort, représentant	Noisy.
25 janvier 1850.	Adolphe Siret. commissaire d'arrondissement.	St-Nicolas.
3 mai 1850.	Renier Chalon, membre de l'Académie royale	Bruxelles.
18 juin 1850.	Duc de Beaufort	Florennes.
20 janvier 1851.	Madame la Baronne de Woelmont. .	Brumagne.
30 mars 1851.	Alfred Bequet	Namur.
29 septembre 1851.	Vte Florimond de Namur d'Elzée .	Dhuy.

Date de l'admission,

9 juillet 1852.	Cte Charles de Villermont, membre de la Députation permanente . .	Couvin.
18 novembre 1852.	Marquis Albert de Maillen	Ry.
30 juin 1853.	Joseph Dejardin, notaire	Liége.
14 juillet 1853.	Auguste Dartet. , ...	Chênée.
26 janvier 1854.	Bon Justin de Labeville, sénateur . .	Stave.
id.	Charles de Montpellier	Annevoye.
15 février 1855.	Oscar Drion.	Bruxelles.
29 mars 1855.	Cte Guillaume d'Aspremont de Lynden, sénateur	Haltinnes.
22 avril 1855.	Bon de Godin.	Arville.
6 juillet 1855.	Cte Charles d'Arpremont de Lynden .	Haltinnes.
8 juin 1856.	François Moncheur	Namêche.
29 juin 1856.	Bon Ernest Fallon, membre de la Députation permanente	Namur.
17 juillet 1856.	Bon Gustave de Senzeille	Serinchamps.
22 janvier 1857.	Edouard Lambert, avocat	Dinant.
24 mai 1857.	Bon Clément de Rosée	Moulins.
10 janvier 1858.	Jules Éloin, notaire	Namur.
31 janvier 1858.	Émile Anciaux, membre de la Députation permanente.	Namur.
11 mars 1858.	Hyacinthe Hauzeur	Ciney.
6 février 1859.	François Bribosia, médecin	Namur.
id.	Jacques Destrée-Vergotte, négociant	Bruxelles.
id.	Ferdinand Kegeljan, banquier . . .	Namur.
6 mars 1859.	Bon Victor de Gaiffier d'Hestroy . .	Marchovelette.
11 septembre 1859.	Auguste Le Catte, vérificateur des poids et mesures , ...	Namur.
13 janvier 1860.	Le R. P. Recteur du Collége N. D. de la Paix . . . . , ...	Namur.
2 février 1860.	Alexis Bribosia, avocat	Namur.

Date de l'admission.

7 février 1860.	Wodon-Gomrée, industriel	Namur.
28 février 1860.	Charles Lapierre, avoué	Namur.
1er mars 1860.	Henry, président honoraire du tribunal de 1re instance	Dinant,
7 mars 1860.	Louis Boseret. notaire	Ciney.
3 septembre 1860.	Bernard Flamache, ingénieur civil .	Namur.
13 janvier 1861.	Bon Adrien Barbaix	Boninnes.
id.	Adrien Hock, commissaire d'arrondissement	Namur.
9 mai 1861.	Henri Maus, inspecteur général des ponts et chaussées	Bruxelles.
id.	Henri Henroz, directeur des établissements de Floreffe.	Floreffe.
30 juin 1861.	Henri Pierlot, président du conseil provincial	Dinant.
1er mai 1862.	Emmanuel del Marmol.	Montaigle.
id.	Jules de Dorlodot.	Frène (Lustin).
18 mai 1862.	François Berchem, ingénieur principal des mines.	Namur.
2 février 1863.	Ch.-Joseph Luffin, architecte provincial	Bouvignes.
7 juin 1863.	Auguste Doucet, avocat	Namur.
id.	Adrien Grégoire, ancien curé . . .	Nivelles.
17 novembre 1863.	Auguste Blondiaux	Thy-le-Château.
11 février 1864.	Constant Dethy, notaire	Thon.
26 juillet 1864.	Félix Le Boulengé, commissaire d'arrondissement.	Dinant.
5 janvier 1865.	Cte Ernest d'Espiennes	Scy.
id.	Adolphe Stoclet, avocat.	Ostemrée.
id.	Eugène Carpentier, architecte . . .	Belœil.
7 mars 1865.	Charles Schlogel, notaire	Ciney.

Date de l'admission.

7 mars 1865.	Édouard Dupont, directeur du musée royal d'histoire naturelle	Bruxelles.
11 août 1865.	A. L. P. de Roubaulx de Soumoy, auditeur général à la Cour militaire. .	Bruxelles.
15 février 1866.	Camille Mathieux, banquier . . .	Dinant.
1er mars 1866.	Camille Henry, banquier	Dinant.
4 novembre 1866.	S. A. S. Monseigneur le Prince Antoine d'Arenberg	Marche-les-D.
7 mai 1867.	Xavier Anciaux, notaire	Namur.
id.	Cte Victor de Gourcy	Spontin.
25 mars 1867.	Émile Cuvelier, bourgmestre . , .	Namur.
6 janvier 1868.	Félix Fallon, orfèvre.	Namur.
id.	Bon Léopold de Woelmont	Frocourt.
26 février 1868.	Émile Monty, greffier honoraire du tribunal de 1re instance de Dinant.	Bouvignes.
7 mai 1868.	Bon Tony del Marmol	Namur.
28 juillet 1868.	Chevalier Jules de Franquen, bourgmestre	Goyet.
5 janvier 1869.	Joseph Logé, notaire	Namur.
9 janvier 1870.	Charles Bequet. . , ...	Bruxelles.
id.	De Lhoneux, banquier.	Namur.
id.	Victor Drion.	Bruxelles.
id.	Léonce Digneffe	Liége.
18 février 1870.	Adolphe Legrand, chanoine, directeur de l'école St-Louis	Namur.
18 février 1870.	Franz Kegeljan.	Namur.
id.	Cte Ernest Darrigade	Namur.
28 mai 1870.	Ernest Wasseige	Namur.
id.	Gilbert Develette.	Bouvignes.
12 février 1871.	Gustave Soreil, ingénieur	Maredret.
17 février 1871.	Cte Thierry de Limburg-Stirum, . .	Gand.

Date de l'admission.

14 mai 1871.	Marquis de Trazegnies.	Corroy-le-Chât.
13 février 1872.	Fréderic de Radiguès de Chennevière, Inspecteur provincial des chemins vicinaux	Namur.
id.	Alphonse Charneux, journaliste. . .	Namur.
10 août 1872.	Alexandre Capelle.	Jambe.
24 novembre 1872.	Herman Vandrèche, docteur en médecine	Namur.
7 janvier 1873.	Henri Malisoux, membre de la Députation permanente	Namur.
5 février 1873.	Théodore de Pierpont, rentier . . .	Naninnes.
id.	Henri Desclée, propriétaire. . . .	Tournay.
id.	Louis Henry, chanoine, professeur au Séminaire.	Namur.
6 mai 1873.	Louis Bonet, artiste-peintre. . . .	Belgrade.
id.	E.-J. Dardenne, régent à l'école moyenne	Andenne.
1er juillet 1873.	Stanislas Bormans, archiviste de l'Etat.	Namur.
5 août 1873.	Auguste Cousot, archiprêtre. . . .	Namur.
id.	Perpète Sarton, propriétaire . . .	Hastière-Lavaux.
21 janvier 1874.	Alberic de Gaiffier	Émeville.
23 février 1874.	Henri Lemaitre, avocat	Namur.
14 avril 1874.	Cte Léon-Charles-Marie-Joseph de Limminghe.	Gesves.
id.	Bon Eugène-Félix Dupont d'Ahérée .	Florée.
9 février 1875.	François Bouché	Salzinnes.
id.	Constantin de Burlet, ingénieur des ponts et chaussées	Namur.
4 janvier 1876.	Léon de Collombs	Namur.
7 mars 1876.	Ambroise Bequet	Namur.
id.	Adolphe Wesmael-Charlier, éditeur.	Namur.

Date de l'admission.

11 mai 1876.	Jules Hicguet	Liége.
24 octobre 1876.	Victor Fabri, curé	Godinne.
id.	Xavier Lelièvre, conseiller à la cour d'appel	Liége.
7 décembre 1876.	Bon Désiré de Garcia de la Véga . .	Flostoy.
9 janvier 1877.	Cte Van der Straten-Ponthoz . . .	Bruxelles.
6 février 1877.	François Frappier, avocat	Namur.
6 mai 1877.	Doyen, doyen	Wellin.
id.	Louis Huart, avocat	Namur.
21 juillet 1877.	Pierre Boveroulle, architecte provincial	Namur.
18 octobre 1877.	Mme la Baronne de Mévius	Artey.
id.	Charles de Montpellier, représentant	Namur.
id.	Petit, chanoine.	Upigny.
id.	Barbier, curé	Liernu.
id.	Edgar de Marneffe	Niel-Gingelom.
4 décembre 1877.	Théodule Poncelet, avocat	Dinant.
8 janvier 1878.	Auguste de Thysebaert	Namur.
18 janvier 1878.	Jacqueminot, conservateur des hypothèques	Namur.
19 juin 1878.	Mme David	Flawinne.
id.	Victor Rops, avocat	Namur.
19 octobre 1878.	Bon Edmond d'Hooghvorst	Resteigne.
7 janvier 1879.	Cte A. de Beauffort, gouverneur de la province	Namur.
id.	Delvigne, chanoine, curé du Sablon.	Bruxelles.
id.	Camille Moncheur.	Rieudotte.
id.	de Diest	Sart-Marneffe.
5 mai 1879.	Paul de Bruges de Gerpinnes . . .	Sart-Eustache.
id.	L. Marchant, rentier	Namur.

Date de l'admission.

3 juin 1879.	Simonis-Vierset, banquier	Namur.
29 août 1879.	Bon F. Del Marmol.	Bruxelles.
id.	Henri de Dorlodot.	Floreffe.
id.	Cte Guy de Berlaymont	Flostoy
14 novembre 1879.	Alfred Rucquoy	Esssen-sur-Ruhr
6 janvier 1880.	Julien Tournay, représentant . . .	Jambe.
id.	Alfred Henri	Bouvignes.
7 avril 1880.	Henri Hoogen	Namur.
2 novembre 1880.	Denis, curé	St-Denis.
4 janvier 1881.	Edmond de Villers	Namur.
id.	Cte d'Auxy de Lannoy	Mons.

VILLA D'ANTHÉE.

(Suite) [1].

Après avoir donné la description de la partie de la *villa* d'Anthée que nous considérons comme ayant été la demeure de son propriétaire, nous avons à nous occuper maintenant des constructions adjacentes à cette riche habitation dans la direction de l'Est.

Comme on peut le voir par le plan ci-contre, ces constructions forment deux lignes de bâtiments séparés, régnant l'un au côté Nord, l'autre au côté Sud d'un emplacement où l'on n'a découvert aucune bâtisse, et qu'on doit supposer avoir été une cour. On remarquera aussi que les bâtiments de la ligne Nord et de la ligne Sud sont à peu près également espacés entre eux et semblent se correspondre; mais s'écartent presque complètement, au Nord et au Sud de l'alignement des bâtiments de la *villa urbana* proprement dite.

Il est à noter aussi que, dans les constructions dont nous allons nous occuper, on rencontra nombre de caves,

[1] V. le commencement au tome XIV, p. 165.

tandis qu'une seule peut-être fut reconnue dans la *villa urbana.*

Nous commencerons nos descriptions par les groupes de la ligne Nord, consacrés principalement, croyons-nous, à des habitations [1].

Groupe I. — Ce groupe semble avoir fait partie des constructions adossées à la *villa urbana,* et qui ont été décrites plus haut sous les N°s 92 à 114. Un escalier ruiné, conduisant à un long corridor, établissait vraisemblablement une communication entre toutes ces constructions.

Les N°s 1, 2 et 3 de notre groupe étaient ruinés. Trois g. b., dont un de Trajan, et un autre d'Hadrien, furent trouvés au N° 2. Le N° 4, profond de un mètre environ donna une monnaie d'argent et un p. b. fruste. Aux N°s 5 et 6, rien. Au N° 7, un m. b. Le N° 8 possédait un canal étroit, paraissant s'enfoncer sous un autre qui le coupait en travers. On pourrait supposer que ces canaux se rendaient à la fosse, R, où se déversaient les eaux du bain N° 91 (v. Pl. II). Une petite construction triangulaire, isolée en partie des murailles, se voyait à l'une des extrémités du N° 8. N°s 9 et 10, rien. Le N° 11, long de $2^{m}80$, large de $2^{m}60$, profond de $0^{m}80$, possédait une aire de ciment romain très dur, disposé en trois couches. La supérieure, en ciment rouge, était épaisse de $0^{m}08$; la suivante, épaisse de $0^{m}13$, formait un mélange de mortier et de pierrailles; la dernière consistait en un

[1] Dans le plan général de la *villa* reproduit plus haut, les groupes de la partie que nous allons décrire ont été indiqués en chiffres arabes. Nous nous servirons ici et dans le plan ci-joint, de chiffres romains, pour plus de clarté.

enrochement de 0m12. Le bas des murs était plafonné en ciment rouge de même espèce que celui de la couche supérieure de l'aire. Cinq piles de carreaux en terre cuite furent trouvés au N° 11, ce qui semble indiquer l'existence d'un hypocauste. Le N° 12, n'offrit qu'une aire blanche dégradée. Au N° 13, rien. On peut supposer que le N° 14, long de 13m60, large de 6 mètres était un hangar séparé des autres constructions. Soit que l'on considère ce groupe I comme se reliant aux Nos 92 à 114, décrits précédemment, soit qu'on le considère comme un groupe isolé, il semble avoir été destiné à une habitation proprement dite.

Groupe II. — Entre ce groupe et le précédent devait se trouver, ainsi qu'on peut le voir par le plan, l'entrée septentrionale des divers groupes de bâtiments de la villa. On y parvenait par un empierrement qui, comme on l'expliquera plus loin, se reliait dans la direction du Nord, à la voie romaine de Bavay vers Dinant décrite précédemment dans nos *Annales* [1].

Cet empierrement, (N° 15), épais d'environ 0m60 dans le milieu, était bordé d'un côté par une des murailles de notre groupe et de l'autre par de grosses pierres brutes. Il avait en cet endroit une largeur de 6m15, mais le N° 16, où devait se trouver l'entrée, n'avait qu'une largeur de 0m95. On peut donc supposer que cette entrée n'était pas accessible pour des voitures. L'empierrement traversait l'espace entre les divers groupes de bâtiments et en sortait au Sud, où sa largeur était de 3m90. (Groupe

[1] *Annales de la Soc. Arch. de Namur*, t. XIII, p. 1 et suiv.

XII, N° 28.) Il paraît qu'il se poursuivait ensuite vers le Sud, dans la direction d'Hastière.

Contre cet empierrement nous trouvons d'abord ici le N° 17 qui ne fournit rien. En revanche, le N° 18 possédait une belle mosaïque (Pl. III, N° 4). Elle mesure 2m90 en carré. Au centre, est une rosace de 0m93, en cubes bleus et blancs, enfermée dans un losange. Autour, règne un encadrement composé, d'un côté, d'une bande, d'un autre côté de deux bandes de cubes bleus. L'espace entre cet encadrement et la rosace consiste simplement en une aire dure composée d'une espèce de mortier parsemé de pierres et de tuileaux, de couleur bleue et rouge. Son épaisseur était de 0m30.

Les cubes de la rosace dont les bleus paraissent de calcaire et les blancs d'une sorte de composition, étaient enchassés dans une couche de ciment plus fin, mais moins fin toutefois que celui des mosaïques des Nos 66 et 74 de la *villa urbana*. Notre mosaïque est, au dire d'un amateur, la même que celle découverte dans la cour de l'archevêché de Reims et rétablie dans l'église cathédrale de cette ville. Mais nous n'avons pu vérifier le fait. Au Nord du N° 18 existait un mur bâti en demi-cercle. Les Nos 19, 20, 21 et 22 avaient malheureusement été bouleversés par l'extraction de pierres à bâtir. Le N° 23 donna un g. b. de Vespasien et des débris de verre et de poterie. Au N° 24, des piles de carreaux démolies servaient probablement à un hypocauste. Le N° 25 ne produisit rien. Les Nos 26, 27 et 28, dans les mêmes conditions que le N° 24, devaient aussi posséder des hypocaustes. Le long du mur Ouest du N° 28, régnait un étroit pavé incliné, en tuiles plates. On y recueillit nombre de débris

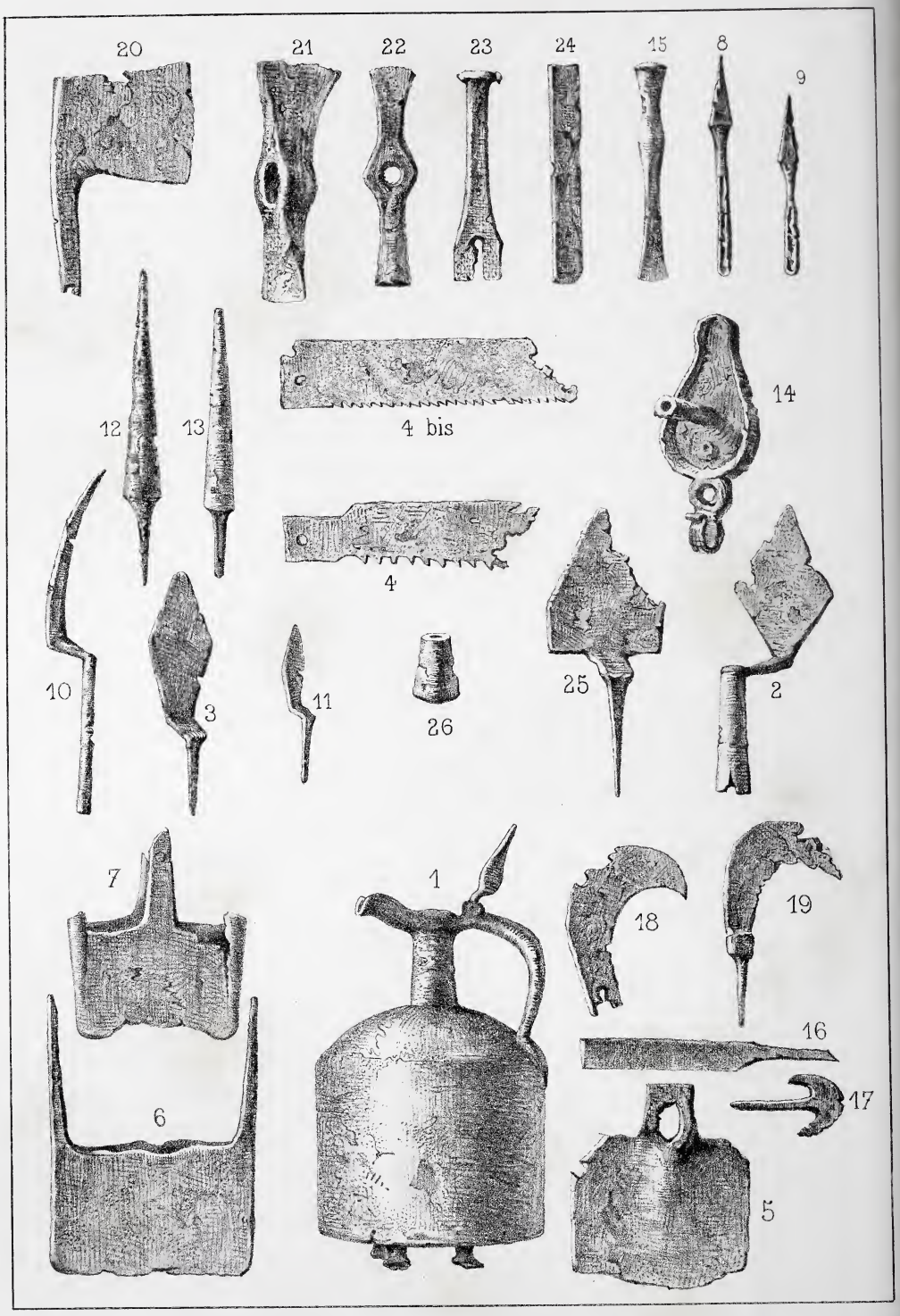

VILLA D'ANTHÉE. —— Outils de charpentier, maçon, jardinier, etc.

VILLA D'ANTHÉE. — bronzes.

de fine poterie sigillée avec lesquels on put reconstruire un vase à peu près entier.

Au N° 29, rien. Le N° 30 formait un couloir étroit reliant l'appartement à la mosaïque, N° 18, avec le N° 31.

Des piles de carreaux trouvés au N° 32 indiquaient sans doute l'existence d'un hypocauste. Il fournit une monnaie.

De cet appartement on descendait dans une cave (N° 33) par un escalier large de 1m18, ayant encore six marches hautes d'environ 0m25. Ces marches étaient formées de moellons recouverts parfois de tuiles. Les murs de l'escalier étaient en petit appareil calcaire chaîné vers le haut par deux lignes de tuiles plates; la cave avait une profondeur d'environ 2 mètres sous le sol. Dans ses murs existaient deux niches carrées, hautes de 0m58, larges de 0m55, profondes de 0m45, placées à 0m60 de l'aire, et une lucarne ou peut-être une cheminée. L'aire de la cave avait une épaisseur de 0m20 composée d'une couche de ciment romain haute de 0m10, placée sur un enrochement de même épaisseur. Nombre d'objets furent trouvés dans cette cave. Ce sont : Deux vases en fer oxydé, de même forme dont un seul resté intact (v. pl. V, N° 1); — un chaudron de cuivre, cerclé de fer (détruit); — un cercle de fer; — deux anses ou poignées en fer; — quatorze coins en fer; — une espèce de tisonnier en fer: — deux chevilles de fer, longues de 0m28; — diverses espèces de crochets de fer; — quantité de clous grands et petits; — vingt et une petites pentures et charnières en bronze parfaitement conservées; — un objet plat en fer, ayant environ 0m18 carrés, supporté par deux sortes de pieds hauts de 0m13 (détruit); — deux pierres creuses, sortes

de cuvettes ou d'éviers. Le fond de la cave était encombré de tuiles et de bois carbonisés portant des traces d'un grand incendie. Il faut citer aussi une matière noire avec filaments semblant le résidu d'une étoffe brûlée, et deux poignées environ de petits grains, ronds comme des pois, déposés dans un vase brisé et noirci par le feu. Au dire d'un botaniste qui les a examinés, ces grains proviendraient de l'aubépine *(mespylus oxyacantha)*. On fait, paraît-il, avec ces fruits une liqueur fermentée [1].

Les N°s 34 à 43, étaient ruinés au point que l'on put à peine en retrouver les dimensions. On y recueillit toutefois nombre de fragments de poteries sigillées avec des noms de potiers (COCUROF, et deux autres); — des tuiles portant également des lettres; — d'autres poteries sigillées avec des personnages; — un fragment de poterie brune représentant une chasse; — des débris de verre fin et de verre commun; — des pièces de marbres paraissant avoir fait partie d'un pavé; des fibules de bronze; — un style, etc. Remarquons ici que les styles trouvés à Anthée, généralement longs et minces, sont moins élégants et moins bien travaillés que ceux provenant du cimetière des Iliats à Flavion.

A 11 mètres environ au Nord du groupe que nous venons de décrire existait un emplacement non muré (N° 44) possédant, à 0^m^75 de profondeur, un pavé de tuiles lignées, dont l'une, trouvée vers le milieu du pavé, avait une marque semblable à une croix dite de St-André. Attenant au pavé, mais construit à un niveau plus élevé de 0^m^08, existait un foyer formé, au centre, par trois tuiles superposées, sans mortier. Elles étaient calcinées par le feu.

[1] *Dictionnaire universel des siences, lettres et arts,* par Bouillet.

Groupe III. — Les murs de ce groupe (N°s 45 à 59,) étaient démolis jusqu'aux fondements. Au Nord, au Sud et à l'Est, régnait un pavé analogue à ceux explorés précédemment. Le N° 47 paraissait avoir une entrée au Sud, et le N° 59 une entrée à l'Ouest. Le N° 58, où l'on ne trouva aucun débris, était peut-êtreune cour intérieure. Ce groupe ne fournit que des fragments d'épingles en bronze, de poterie sigillée, de verre; d'un collet en fer, d'un mince tuyau de plomb; plus un m. b. et un p. b. En dehors du groupe, à l'Est du N° 51, existait une fosse (N° 60) profonde de 0^m40, longue de 1^m, large de 0^m40, bordée, et en partie pavée de tuiles épaisses. On n'y observa que quelques petits débris et une masse de chaux.

Groupe IV. — Ce groupe était, comme le précédent, très dégradé. La découverte principale que l'on y fit, est celle d'une cave (61), bâtie en petit appareil [1] de calcaire alternant avec des assises de tuf et de tuiles. Profonde de 2^m90, longue de 4^m15 et large de 3^m67, cette cave avait un pavé épais de 0^m17. Six niches existaient dans l'épaisseur des murailles, ainsi qu'un soupirail (ou plus vraisemblablement une cheminée). Quatre pierres faisant saillie hors des murailles servaient peut-être à soutenir une voûte ou un plafond. On ne trouva plus de traces de marches d'escalier, mais grand nombre d'objets dont voici l'énumération : quantité de tuiles

[1] Dans la description de la *villa urbana,* nous avons cité, toutefois sous forme dubitative, quelques murailles comme bâties en appareil reticulé *(opus reticulatum).* Des informations ultérieures nous ont appris que ces murs étaient simplement en petit appareil, à assises très régulièrement établies

dont plusieurs avec la marque HAMSIT; — de rares débris de pavé de marbre; — divers blocs de pierre jaune avec creux carrés paraissant appartenir à des pierres meulières, dont une entière, en pierre dure, fut trouvée auprès des blocs; — des fragments de poteries fines et communes et de verre; — divers objets en bronze : anneaux, sonnettes, suspension ou garniture de harnais, clef, boîte ronde avec couvercle surmonté d'un oiseau, et deux plaques particulièrement remarquables, longues de $0^{m}17$ sur $0^{m}085$. Elles représentent, comme on peut le voir par le N° 1, Pl. VI, une tête flanquée de deux lions, et servaient vraisemblablement de garniture à un coffret.

M. Roulez a donné, dans les *Bulletins de l'Académie royale* [1], une notice avec dessin d'une plaque analogue, trouvée à Liberchies, longue de $0^{m}18$ sur $0^{m}07$ de haut, et conforme, dit-il, par ses dimensions et son style, à une autre plaque provenant de Bavay, décrite par le Cte de Caylus [2]. M. Roulez n'hésite pas à y voir une représentation de Cybèle avec ses lions et d'Atys avec la pomme de pin. Cette représentation se rapporterait donc au culte de Cybèle. La plaque de Liberchies, telle qu'elle est figurée dans la gravure jointe à la notice de M. Roulez, n'est pas exactement la même que celles d'Anthée. Dans celles-ci, en effet, la tête des lions est tournée du côté de la tête de Cybèle et très près d'elle; tandis qu'à Liberchies c'est le derrière des lions qui est contre la figure de Cybèle. Le N° 61 fournit en outre :

[1] T. XII, 2°, p. 405.
[2] *Recueil d'antiquités*, II, p. CXVIII.

un morceau de bois de cerf; — des lames de couteaux pouvant se replier dans le manche à l'instar de certains de nos couteaux modernes, et probablement des lames de serpettes (Pl. V, N°s 18 et 19); — deux truelles (Pl. V, N°s 2 et 3); — des plateaux de balance; — une chaîne; — des clous; — une épée; — une ou deux scies (Pl. V, N°s 4 et *4bis)*; — vingt-six pièces de monnaie, dont 5 g. b., 9 m. b., 7 p. b. etc. La cave qui fournit ces découvertes portait des traces d'un feu violent. En dehors, existait un assez grand pavé de marbre.

Nous devons signaler, en outre, dans le groupe qui nous occupe, l'existence d'un hypocauste, long de $3^{m}70$, large de $2^{m}40$, qui possédait encore trois ou quatre emplacements de piles en carreaux, et des débris de tuiles aux parois de trois de ses murs. Un conduit en tuiles creuses longeait à l'extérieur le N° 71 et se dirigeait vers le Nord.

Groupe V. — Trois pièces, N°s 72, 73 et 74, constituent ce groupe qui n'a rien donné. A $1^{m}50$ vers le Nord, on a découvert deux substructions, l'une avait une longueur de $2^{m}90$ et une largeur de $2^{m}00$; l'autre était un foyer formant une sorte de fer à cheval, de $1^{m}10$ dans sa plus grande largeur et de $0^{m}35$ à son orifice. Les murs, épais de $0^{m}20$, étaient en carreaux calcinés par le feu. En dehors du groupe, on rencontra, à l'Ouest, deux épingles à cheveux en bronze, et au Sud, un style en fer bien conservé. Contre le mur Est, se trouvait un espace de 1^{m} environ, encombré de tuiles, de poteries grossières et sigillées, de verre verdâtre, et des ossements.

Groupe VI. — Composé des N°s 75, 76 et 77, il n'a rien produit. Le mur Nord correspondant avec celui du groupe précédent, on peut supposer qu'il y avait une communication entre ces deux groupes.

Groupe VII. — On n'y a observé qu'une cave (N° 78), à laquelle on descendait par un escalier situé à l'Ouest. Les objets trouvés dans cette cave sont : des débris de tuiles et de grosse poterie; le goulot d'une grande amphore; des fragments de poterie sigillée avec sigles; — une fibule; — un style; — un m. b. d'Agrippa.

Groupe VIII. — Ce groupe paraît avoir été coupé par la route de Dinant à Philippeville construite vers les années 1816 et 1817. On dit qu'on y a trouvé alors des armes et des ossements. Des débris de tuiles ont été observés par nous dans les deux pièces au Nord de la route de Philippeville. Vers le Sud-Est de ce groupe, existait une cave isolée, à laquelle on parvenait par un escalier placé au Sud. Au mur Est de la cave, étaient deux lucarnes ou soupiraux communiquant, semble-t-il, avec une pièce présentant un carré de 1^m^20 environ, et paraissant avoir une entrée vers le Nord où le mur était très ruiné. La cave a produit une ou deux petites fibules en bronze et quelques débris de poterie sigillée avec sigles.

Groupe IX. — Nos derniers travaux dans la partie du Nord ont enfin amené la découverte de murs, à l'Est des constructions qui viennent d'être décrites. Ces murs se trouvant dans des jardins n'avaient pas permis d'abord une exploration complète, mais indiquaient que notre *villa* s'étendait à l'Est, jusque dans le village d'Anthée. On a fini, en effet par y trouver le mur de clôture de la *villa* de ce côté.

Nous avons à décrire maintenant les divers groupes de constructions existant au Sud de l'espace ou cour signalé plus haut, groupes qui correspondaient assez régulièrement avec ceux de la ligne Nord dont nous venons de nous occuper.

Groupe X. — Dans ce groupe joignant le mur d'enceinte de la *villa urbana* vers l'Est, on trouve d'abord le N° 1 qui ne fournit rien.

Le N° 2 était traversé par un conduit en bois muni de collets en fer venant d'une partie de la *villa urbana* et paraissant se diriger vers la ligne des constructions placées au Nord. Les déblais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du N° 2, ont fourni des débris de grosse et et de fine poterie; — une fibule émaillée à deux têtes et une autre en bronze étamé.

Au N° 3, on ramassa un m. b. de Néron.

Le N° 4, long de $9^{m}80$, large de 7^{m}, est particulièrement remarquable. Dans sa partie occidentale, il donna cinq lampes en terre cuite; — une pièce d'argent de Nerva, deux g. b. de Trajan, un g. b. d'Antonin et un m. b. de Néron; — des fragments de tuiles avec sigles; — enfin, deux doigts en marbre blanc, longs d'environ $0^{m}09$. Un autre morceau de même marbre paraît avoir fait partie, soit d'un doigt plus petit, soit plutôt avoir servi comme soutien entre deux doigts. Le long du mur Est du même N° 4, existait un espace long de $2^{m}80$, large d'environ $0^{m}70$, creusé en quelque sorte dans le roc jusqu'à la profondeur d'un mètre. A côté de débris de toute espèce : bronze, plomb fondu, deux pièces de bois carbonisées, charbons, etc., portant les traces d'un feu violent, on recueillit quatre petites lampes en poterie,

un anneau de fer, une poignée d'os brûlés, et deux petits bustes de bronze d'un travail excessivement grossier (Pl. VI. N°s 3 et 4.) Du milieu de ces débris, on retira en outre une sorte de table de plomb endommagée, conservant encore une longueur de 1^m30, une largeur de 0^m43, et une épaisseur d'environ 0^m011. Son poids était de 67 1/2 kilogrammes. Elle possédait un trou carré d'environ 0^m08 correspondant approximativement à la dimension des pièces de bois carbonisé trouvées auprès, et l'on y voyait deux petits creux, l'un arrondi, l'autre carré; celui-ci divisé en petit compartiments. Sur cette même table de plomb, on fit l'heureuse découverte d'un beau buste de bronze haut de 0^m12. Ce buste (Pl. VI. N° 2), d'un remarquable travail, paraît bien devoir être attribué à Mercure [1].

En effet, on trouve dans Montfaucon [2] une représentation de Mercure identique à la nôtre. Aux deux extrémités des épaules, existent comme deux cornes d'abondance chargées de fruits de différents genres. L'espèce de lame placée au-dessus des grappes, est exactement la même. Une certaine différence existe toutefois dans la coiffure. Le Mercure dessiné dans Montfaucon a, en effet, un chapeau ou pétase, auquel sont appliquées les ailes, et un autre ornement, sorte de tête de cygne, faisant

[1] César nous dit que Mercure était le dieu que les Gaulois vénéraient le plus. « Deum maxime Mercurium colunt; ejus sunt plurima simulacra; » hunc omnium inventorem artium ferunt; hunc viarum atque itinerum » ducem; hunc ad quœstus pecuniæ mercaturas que habere vim maximam » abitrantur. » *(Coment.* lib. VI, 17).

Sous le buste, se trouve une cavité ronde qui devait peut-être s'appliquer sur quelque objet, ou meuble, ayant une saillie correspondante.

[2] *Antiquité expliquée*, t. I, p. 130, pl. LXXIII.

saillie au milieu du chapeau. Mais nous n'avons pas rencontré la croix figurée sur la poitrine de notre buste, et nous ne nous expliquons pas la signification de cet attribut. Quant aux deux petits bustes mentionnés plus haut, nous n'oserions, surtout vu leur travail grossier, déterminer quelles divinités ils peuvent représenter. Nous serions assez porté toutefois à reconnaître dans l'un d'eux Diane portant sur le front un croissant de lune, ainsi que les anciens la représentaient parfois.

Diverses suppositions peuvent être émises relativement à la destination du N° 4. On pourrait le considérer comme une tombe, vu la présence d'ossements (malheureusement non définis dans les notes de Mr Grosjean), et d'un buste de Mercure, dont une partie des attributions consistait à conduire les âmes aux enfers. Mais, outre la difficulté d'admettre l'existence de sépulture dans l'enceinte d'habitations, on n'a trouvé ici aucune niche pour les urnes renfermant la cendre des morts, comme cela se pratiquait dans les *columbaria*. Faudrait-il voir ici un laraire ou un oratoire *(lararium, sacrarium)* en se fondant d'abord sur la découverte du buste de Mercure et de deux autres divinités, puis sur la trouvaille de deux doigts de marbre que l'on peut croire avoir appartenu à une grande statue de divinité, ou avoir peut-être été des doigts votifs. Mr Hagemans signale des doigts votifs trouvés près de momies égyptiennes, et donne le dessin d'une main romaine ayant la même destination [1]. Il est à remarquer, en effet, que, dans la *villa* d'Anthée, on n'a retrouvé, sauf le petit fragment mentionné

[1] Hagemans. *Un cabinet d'amateur*, pp. 70 et 89, et planche XII.

tout-à-l'heure, aucun autre débris pouvant être attribué à une statue de marbre. Sans doute celle qui nous occupe a pu vraisemblablement être pulvérisée, mais il paraît assez étrange que deux doigts seulement soient demeurés intacts. Les neuf lampes extraites du N° 4 étaient-elles destinées à brûler en l'honneur des divinités mentionnées? Les creux dans la table de plomb étaient-ils destinés à recevoir des offrandes? Nous posons ces questions sans avoir la prétention de les résoudre. Ajoutons que, dans les *villa* de Gerpinnes et d'Aiseau, on a aussi supposé l'existence d'un *lararium* ou d'un *sacrarium* dans des caves avec niches qui se trouvaient à l'extrémité de l'habitation [1]. Mais, à Anthée, on ne s'explique guère pourquoi un laraire ou un oratoire aurait été placé hors de l'enceinte de la *villa urbana,* fort loin des constructions servant d'habitation, et au milieu de bâtiments occupés par divers genres de métiers. On pourrait aussi émettre l'opinion que notre N° 4 était un atelier pour traiter les métaux. Il y a lieu, en effet, de considérer la pesante table de plomb trouvée dans cette pièce, et de comparer celle-ci avec les N°s 28 et suivants du groupe XII, où l'on est fondé à placer un four à fondre le cuivre, comme nous le dirons bientôt. Le N° 4 aurait-il alors servi d'atelier pour confectionner des objets de ce métal ou de bronze, entre autres les deux petits bustes grossiers mentionnés plus haut, et dont le travail est très vraisemblablement local? Le beau buste de Mercure

[1] *Rapport sur la fouille de la villa belgo-romaine de Gerpinnes*, par MM. de Glymes, Henseval et Kaisin, p. 22 et suiv. — *La villa belgo-romaine d'Aiseau*, par I. Kaisin, dans les *Documents de la Société Archéologique de Charleroi*, t. IX.

portant le cachet de l'art italien, était-il placé là comme un modèle? Les lampes étaient-elles destinées à éclairer l'atelier? Quant au plomb, on sait que les Gaulois en connaissaient l'usage, et s'en servaient entre autres pour l'étamage, ainsi que le rapporte Pline [1].

Le N° 5 ne fournit rien.

Dans l'intérieur du N° 6, et isolée de ses murs, se trouvait une petite construction formant un carré de $1^{m}50$ et haut de 1^{m}. Il était bâti en entier avec des fragments de tuiles romaines maçonnées d'une manière très soignée avec du ciment romain rouge. Le pavement, de même que celui du N° 6 tout entier, était composé aussi de tuiles. Le mur méridional du N° 6, distant seulement de 30 à 40 centimètres de celui du petit édicule, était en petit appareil très soigné.

Les N°s 7, 8, 9 et 10 ne fournirent rien. Là, le sol commence à s'incliner vers le Sud. Les murs du N° 9 inachevés et dégradés vers l'Est étaient peut-être terminés par un mur se dirigeant vers celui du N° 12.

Le N° 11, large de $2^{m}80$, paraît avoir été un corridor reliant le N° 2 au N° 12.

Le N° 12 était une cave profonde de $2^{m}60$, longue de $4^{m}15$ et large de $3^{m}60$. On y descendait, du côté de l'Ouest, par un escalier de pierre de douze marches. Le fond de la cave consistait en pierres concassées sur le roc vif et recouvertes, en partie, de chaux. Les murs présentaient, des deux côtés de l'escalier, un losange de $0^{m}24$. Le contour extérieur était formé de six parements bleus, et l'intérieur de trois parements blancs. C'est le

[1] Pline, *Hist. nat.* t. 19, lib. XXXIV, 48, édition Panckoucke.

seul ouvrage de ce genre trouvé dans la *villa*. On avait ménagé aussi, dans les murs de la cave, trois niches larges de $0^{m}45$ à $0^{m}55$, profondes de $0^{m}40$ à $0^{m}45$ et placées à $1^{m}05$ au-dessus du pavé. La hauteur de l'une d'elles, la seule intacte, était de $0^{m}90$. Les terres extraites du N° 12 fournirent une lampe de terre cuite semblable à celles du N° 4.

Groupe XI. — Ce groupe était séparé du groupe précédent par un espace long de $29^{m}50$ qui ne fournit rien jusqu'au N° 14.

Celui-ci possédait, vers le Sud, un creux long de $1^{m}80$, large de $1^{m}10$ encombré de débris portant des traces d'incendie : un vase en verre blanc en partie fondu ; — environ 80 petits disques de bronze, dont plusieurs à double tête, et que l'on peut considérer comme des boutons, ou plutôt comme une garniture de coffret ; — des fragments de fine poterie ; — des clous ; — des os et deux pièces de bois carbonisé ; — trois anneaux de bronze, et un petit morceau de marbre blanc. Est-ce là le produit d'une tombe? A l'extrémité opposée du même N° 14, était un autre creux d'environ deux pieds carrés, portant aussi des traces de feu, et où on recueillit : un vase de verre, brisé ; — une épingle ou poinçon en os ; — des os brûlés et un p. b. de *Julia Paula*.

Nos 15, 16 et 17, néant. Le N° 18 donna une fibule. A l'un des angles du N° 19, vers le Sud-Est, existait une cave profonde de $2^{m}20$, longue de $3^{m}75$ et large de $2^{m}70$. On y descendait par un escalier large de $0^{m}90$. Les murs étaient construits en petit appareil calcaire alternant avec des cordons de tuiles à rebords. On en retira une pierre meulière entière et une épingle à cheveux en bronze.

Au N° 20 et dans le terrain non pavé longeant les N°s 21 et 23, on recueillit : trois bois de cerf; — des débris de fine poterie et de fibules; — quatre ou cinq styles de bronze; — une longue aiguille en os. Les débris de poterie sigillée parurent de qualité moins fine que ceux trouvés jusque là.

Le N° 21 consistait en un pavé brut composé de pierres parmi lesquelles était une portion d'un petit bac de pierre. Sous ce pavé gisaient : des débris de tuiles; — un petit bracelet de bronze, et des morceaux de poterie sigillée, dont l'un portait le nom de SECVND.

Le N° 22 possédait une aire en ciment rouge sur un lit de pierres, le tout épais de 0^m10, et quelques piles de carreaux en terre cuite cimentés au mortier. Il fournit un p. b. fruste. Le N° 22 était séparé en deux par un mur en pierres, épais de 0^m20.

Au N° 24 existait une partie de pavé composé de tuiles brisées. On y recueillit du plomb; — un petit carreau de marbre bleu; — un style de fer; — un autre de bronze très bien conservé, se terminant par une tête à quatre facettes ornées chacune d'une croix.

Le N° 26 était une cave construite en petit appareil avec cordons de tuiles, comme au N° 19. Profondeur 1^m50, l'escalier détruit; soupirail large de 1^m50 dans le bas et de 0^m95 dans le haut, placé à l'Est de la cave. Au fond de celle-ci, qui donna nombre de débris et un p. b. de Dèce, existait un conduit formant un X, profond de 0^m15, large de 0^m10, se déchargeant en dehors, vers le Sud.

Le N° 26, le plus grand de la villa, mesurait 16^m50 de long sur 6^m75 de large. Une entrée extérieure paraît y avoir été ménagée vers l'Ouest. Il avait sur toute sa

longueur une aire en ciment rouge sur pierres brutes encombrée de débris de carreaux ou tuiles concassés, avec traces d'un violent incendie. Dans sa largeur, l'aire ne régnait pas complètement vers le mur Sud, où existait un creux long de 1m50, large de 0m45, profond de 0m80, rempli de débris parmi lesquels étaient : des clous; — de petits os; — des fragments de poterie sigillée, dont l'une avec l'inscription REIDILLVSI; — le goulot d'une petite bouteille en verre bleu, et une monnaie d'argent d'Hadrien.

Au N° 27, néant.

Groupe XII. — Ce groupe était séparé du précédent par un espace long de 25m60, sans substructions, mais fournissant quelques débris de fine poterie, etc., particulièrement dans une petite fosse ronde proche du N° 28. Ce N° consistait en un empierrement long de 43m60, épais de 0m40, et généralement large de 4m30. Au Nord, cet espace était bordé, sur une longueur de 4m80, par deux têtes de murs épais de 0m80, et éloignés l'un de l'autre de 3m90. La même disposition paraît avoir régné au Sud, où un des murs seulement put être reconnu. Il semble donc avoir existé ici un empierrement donnant accès à la villa par le côté Sud et analogue à celui existant au Nord, comme on l'a vu plus haut. Il était composé de pierres brutes creusées par des ornières. Vers le milieu de cet empierrement, au Sud du N° 29, on découvrit une fosse dégradée large d'environ 0m45, encore bordée de pierres de taille et de tuiles, avec quelques parements en briques réfractaires entamés par le feu. Un habile fondeur d'Anthée ayant examiné attentivement cette construction, n'a pas balancé à affirmer que c'était un four à fondre le cuivre, construit d'après le systême pratiqué

anciennement. Les trouvailles du N° 28 consistent : en une partie de squelette gisant sous l'empierrement; — un compas en cuivre; — une petite plaque de bronze poli avec tenons; — une petite fibule de même métal; — des déchets de bronze; — une pointe de fer avec douille; — une pièce de fer avec un côté recourbé en forme de crosse [1]; — une épingle en bronze; — un anneau de bronze avec châton; — divers fragments de bronze et de poterie rouge, etc.; enfin un p. b. de Constantin.

Ce N° ne semble avoir fait qu'un avec le N° 29 long d'environ 9m20, large de 3m90 et le N° 30, où l'on n'a pas découvert de fondations. Ce dernier N° possédait un pavé en crasses de fourneaux sur lequel était peut-être une construction en bois. A l'Est, régnait aussi un pavé en crasses de fer qui se dirigeait vers le four à fondre mentionné plus haut, et paraissait avoir été fréquemment employé. Le long de ce pavé on recueillit : des fragments de fine poterie; — des bois de cerf, etc., — trois poids à peser représentant approximativement une livre, une demi-livre et un quart de livre; — un objet en bronze; — des résidus de cuivre, de bronze, de plomb, de fer, de fonte, etc. Dans une fosse profonde d'environ 1m30, se trouvaient : une espèce de ciseau en fer à tête aplatie (probablement le N° 15, Pl. V); — de vieux outils, marteaux, etc., — des pierres à aiguiser, et une pierre plate pouvant avoir été à l'usage d'un batteur de métaux.

Le N° 31, tout parsemé de débris portant des traces de feu, avait deux fosses, l'une contenant deux pierres

[1] Cet outil est semblable à ceux dont on se sert encore aujourd'hui pour enlever du foin de l'intérieur d'une meule sans devoir défaire celle-ci.

rondes taillées à facettes semblables à celles que l'on employe pour polir les carreaux; — une feuille de plomb; — un morceau de fer battu; — divers débris de poterie noircis par le feu. De l'autre fosse, on retira une platine creuse en bronze.

Le N° 32, qui ne faisait peut-être qu'un avec le précédent, ne fournit rien.

Au N° 33, on recueillit six m. b. assez frustes. Le mur Nord de cette pièce avait deux contreforts. Il en était de même au N° 34.

Le N° 35, long de $14^{m}80$, large de $1^{m}10$, paraît avoir été un corridor reliant le N° 29 au N° 36.

Ce N° 36 renfermait deux fosses comblées de débris de tuiles, de crasses de fer, d'ossements, etc., portant des traces de feu. Parmi ces débris étaient ceux d'un vase fin de couleur bleue ardoise. Une autre fosse placée à l'extérieur du N° 36 contenait également des tuiles, des os et des terres noircies par le feu.

Groupe XIII. — Vingt-huit mètres de terrains sans substructions séparent ce groupe du précédent. On trouva seulement, le long du N° 38, une partie de pavé brut et une grosse pierre en silex d'environ $0^{m}50$ de hauteur, autour de laquelle étaient dispersés des fragments de poterie sigillée; — deux fibules en bronze; — une en fer; — de petits objets de même métal; — et une petite masse de plomb pesant environ un kilogramme.

Au milieu du N° 38, existait un mur isolé construit en silex réunis par de la terre au lieu de mortier. On y observa trois espèces de tuyaux avec briques réfractaires et auprès, des trainées de cendres blanches, qui attestaient l'existence de foyers.

Le N° 39 présenta aussi des traces de feu, et on y recueillit : une petite masse de plomb pesant environ un demi kilogramme ; — un instrument en os, pointu d'un côté et assez plat de l'autre ; — une petite tige ou baguette de bronze terminée d'un côté par un renflement et de l'autre par une spatule. On la considère comme un instrument de chirurgie.

Le N° 40 avait un pavé brut dans toute son étendue.

Le N° 41 ne fournit rien.

Au N° 42, existait une fosse comblée de débris, parmi lesquels étaient des ossements fins et un grand fragment de pierre meulière, dont le diamètre devait avoir environ $0^{m}70$.

Le N° 43, cave de $3^{m}50$ sur $3^{m}85$, profonde de $1^{m}95$, avait une aire formée de ciment blanc. Les murs, formés d'assises régulières de tuf et de calcaire avec cordons de tuiles plates, possédaient sept niches larges de $0^{m}60$, hautes de $0^{m}70$, cintrées avec des carreaux épais et des tuiles plates, dont quelques-unes avec boutons. Au Sud, existait une lucarne évasée, large, à la base, de $1^{m}45$, haute de $0^{m}90$. On descendait à la cave par un escalier de huit à dix marches, dont les trois supérieures en calcaire, et les autres en bois de chêne consumé par le feu. Le mur Nord de cet escalier présentait une ouverture avec tablette en tuiles. Au bas de l'escalier se voyaient deux têtes de murs semblant avoir servi à placer une porte. Les principaux objets provenant de cette cave, sont : des tuiles avec la marque LCS ; — des fragments de poterie sigillée ; — deux cercles de fer avec anneaux, ayant sans doute appartenu à un tonneau ou cuvette ; — puis les débris d'un bracelet en bronze. Contre le mur

extérieur de la cave, au Sud, régnait un pavé brut, long de 5m50, et large de 3m.

Groupe XIV. — Ce groupe, presque entièrement ruiné, ne conservait plus que la pièce N° 44, qui ne fournit rien. Il était situé à 28m environ du groupe précédent. On observa dans cet espace une pierre de silex semblable à celle qui existait entre le groupe XII et le groupe XIII, plus trois fosses remplies des débris sans importance. L'une d'elles donna toutefois une petite clef de bronze bien conservée.

Groupe XV. — Dans ce groupe, s'offre d'abord le N° 45 possédant un petit foyer. On observa dans cette pièce de nombreuses traces de feu, de la terre noire et rougeâtre dite *Orsin,* et on recueillit un g. b. de Commode.

Au centre du N° 46 était aussi un foyer fort dévasté construit, semble-t-il, en tuf, ayant 1m55 sur 0m90. Il était encombré d'un tas de terres noircies. Le pavé du N° 46 était brut, sauf une partie en tuiles. On y trouva divers objets de bronze tels que : un objet avec moulures; — une sonnette avec battant en fer; une clochette? — puis une sorte de marabout en fer; — enfin un g. b. et un m. b. de Vespasien.

Le N° 47 laissait encore voir l'emplacement d'un foyer de 2m50 sur 1m50 au centre, comme pour recevoir une chaudière. Cette pièce, où s'ouvrait l'escalier conduisant à la cave N° 48, conservait une partie de pavé en carreaux de terre cuite; le reste était calciné.

Au N° 48, existait une cave des plus remarquables par son beau travail et sa bonne conservation. Elle avait 4m40 de longueur, 3m65 de largeur et 2m45 de profondeur. Ses murs étaient construits en petit appareil, composé alter-

nativement de couches de calcaire et de tuf. Dans cette cave existaient cinq niches, hautes de $0^{m}73$, larges de $0^{m}48$ et profondes de $0^{m}44$. Leur sommet était cintré et, à cet endroit, un cordon de tuiles régnait aussi dans la maçonnerie : Celle-ci possédait aussi deux lucarnes, l'une pour éclairer la cave, l'autre pour éclairer l'escalier. Ce dernier, moins soigné que la cave, et paraissant plus ancien qu'elle, avait dix marches en calcaire hautes de $0^{m}25$, longues de $1^{m}20$, larges de $0^{m}36$. Un palier existait après la sixième marche; les quatre dernières marches placées dans une autre direction conduisaient au fond de la cave, dont l'aire consistait en une légère couche de sable étendu sur le roc vif. La neuvième marche laissait encore voir les traces d'une porte, et un enfoncement plafonné y existait dans les deux murs latéraux. Sur les marches de cet escalier se trouvaient trois pierres meulières brisées, mais complètes. Leur diamètre variait de $0^{m}36$ à $0^{m}44$; leur épaisseur de $0^{m}06$ à $0^{m}10$. La plus grande avait au centre une ouverture ronde de $0^{m}04$ à $0^{m}05$ de diamètre. Les autres avaient chacune une ouverture carrée longue de $0^{m}10$ et large de $0^{m}06$ à $0^{m}08$. Là gisaient aussi : le goulot avec anses d'une grosse amphore; — de nombreux fragments d'un vase; — une sorte de houe plate (Pl. V, N° 5); — une espèce de bêche formée de deux plaques séparées, réunies par le bas et possédant, dans le haut, deux tiges de fer (Pl. V, N° 6); — une autre bêche avec douille (Pl. V, N° 7); — une poignée de clous. Le fond de la cave présentait des traces d'un feu violent, des amas de tuiles calcinées, etc. On y recueillit deux gouges de villebrequin (Pl. V, N°s 8 et 9); — deux petites truelles à rejointoyer (Pl. V, N°s 10 et 11);

— deux limes oxydées (Pl. V, N°s 12 et 13); — une lampe plate en fer (Pl. V, N° 14); — une petite lampe en terre cuite; — deux petites sonnettes de fer; — trois m. b. frustes; — un bout de corne brûlée; — quantité de morceaux de verre plat et parfois fondu; — des débris de deux vases de grosse poterie, écrasés, l'un paraissant avoir été une amphore, l'autre une cruche; — nombre de clous de diverses formes et dimensions. La belle construction de cette cave engagea M^{r} le chanoine Grosjean à la conserver intacte; il se borna à la faire remblayer.

Le N° 49, sorte de long couloir dont une partie, vers l'Ouest, était pavée en tuf, ne donne que peu de débris.

Les N°s 50 et 51 ne fournirent rien.

Dans le groupe XV (N°s 45 à 51) qui vient d'être décrit, on découvrit encore, sans pouvoir assigner la place exacte où ils se trouvaient, quelques petits objets en bronze et une ou deux fibules de même métal.

Groupe XVI. — Ce groupe parut incomplet et ruiné.

Le N° 52 possédait un foyer long de 1^{m} et large de 0^{m}85. Près de ce foyer, on ramassa un g. b. fruste.

Le N° 53 était incomplet.

A ce groupe se rattachait peut-être une sorte de cave située à quelque distance vers le Sud. Elle était en maçonnerie commune avec deux cordons de parements et un autre en tuiles vers le haut du mur. Longueur 2^{m}30, largeur 1^{m}80; le fond reposant sur le roc vif.

Groupe XVII. — On n'a rien de particulier à mentionner ici. Au Nord du groupe, un espace assez large était jonché de débris de poteries romaines.

Groupe XVIII. — Même observation que pour le précédent.

Groupes XIX et XX. — Explorés en dernier lieu, ils n'ont sans doute donné lieu à aucune observation, car ils n'ont pas été décrits par Mr le chanoine Grosjean. Celui-ci termine ses notes et se félicitant d'avoir pu reconnaître le mur d'enceinte Est de la *villa*. Il fallut en effet beaucoup de recherches et de perspicacité de la part des ouvriers, notamment du chef ouvrier Godelaine, et du géomètre Henri, pour retrouver les fondations de ce mur d'enceinte à travers les habitations et les jardins du village d'Anthée.

Du côté du Nord, un des derniers travaux du regretté Mr Grosjean se rapporte à la reconnaissance de la partie de route signalée plus haut comme se dirigeant de la *villa* vers la voie romaine de Bavay vers la Meuse.

En dégageant le mur d'enceinte de l'enclos qui fait saillie vers le Nord, on s'aperçut que ce mur était longé, à l'Est, par un empierrement détérioré, se reliant à celui observé dans les bâtiments de la *villa*, et que cet empierrement avait une largeur de quatre mètres, comme la route de Bavay. Poursuivant les recherches, on put reconnaître la direction de l'empierrement qui rejoignait d'abord l'ancien chemin de Stave, et passait la vallée vis-à-vis du château actuel d'Anthée en faisant une courbe à l'Ouest. On remarqua ensuite une coupure dans le roc vif près du mur du jardin du château, dont les promenades et les bois semblent contournés par notre empierrement. Des débris de tuiles et de grosse poterie romaine, des scories de fer gisaient sur ce parcours de même que dans la direction du Nord.

Guidé par ces indices, on put poursuivre les recherches qui, à une distance d'environ 300 mètres de la route de

Bavay, montrèrent un bout d'empierrement bien conservé. La composition de la voie consistait généralement en un enrochement de grosses pierres de silex recouvertes d'une couche de terre mêlée de petites pierres, et d'une troisième couche de pierres moitié moins grosses que celles de l'enrochement; le tout entremêlé de scories de fer et de débris de poteries. C'est sur un sol schisteux que se trouvait l'empierrement en calcaire.

La voie dont nous parlons devait aussi, selon les indications recueillies par Mr Grosjean, se diriger dans la direction d'Hastière, au Sud de la *villa*, mais des explorations suffisantes n'ont pas été faites de ce côté.

Ici se terminèrent les travaux exécutés à Anthée par Mr le Chanoine Grosjean, travaux auxquels ce respectable vieillard se voua pendant dix années consécutives, passant toutes ses journées sur le lieu même des fouilles, où il s'était construit un abri contre le mauvais temps. Il nous a laissé deux volumineux cahiers de notes des plus détaillées concernant ses explorations, et le travail que nous publions n'est qu'un résumé de ces notes. La Société Archéologique de Namur doit donc la plus grande reconnaissance à un collaborateur si dévoué, non-seulement dans cette circonstance, mais dans nombre d'autres, comme l'attestent quantité de pages de nos *Annales*. Nous devons du reste nous borner ici à ce peu de mots, afin de nous conformer aux recommandations fréquemment exprimées par notre regetté collègue de nous abstenir de lui prodiguer le moindre éloge à l'égard de travaux si intéressants cependant pour la science. Respectons, même

après sa mort, la modestie dont il fit preuve pendant toute sa vie. Consignons seulement ici les remerciements suivants qu'il adresse, dans ses notes, aux personnes qui ont bien voulu le seconder, remerciements auxquels la Société Archéologique de Namur s'associe de tout cœur.

« ..... Nous avons été admirablement secondés et en-
» couragés par la coopération et le désintéressement des
» propriétaires, par l'appui de l'administration communale
» et paroissiale, par le vœu unanime des habitants, et
» par le zèle, l'habileté et la fidélité des ouvriers em-
» ployés dans le cours de l'exploration. Un hommage
» particulier est dû, et nous nous empressons de le rendre
» ici, aux nobles familles de Rosée d'Anthée et de Rosée
» de Moulins, sur les propriétés desquelles gisaient, en
» majeure partie, les débris de notre établissement, ainsi
» qu'au révérend pasteur du lieu, Mr Delucenay [1], pour sa
» longue, amicale et généreuse hospitalité. MM. le comte
» de Robiano, son gendre le baron de Senzeille, Stoclet,
» bourgmestre, et Madame Palante nous ont aussi parfai-
» tement secondés. »

Dans les pages ci-dessus nous avons indiqué, autant que possible, d'après les notes de M. Grosjean, les endroits mêmes de provenance des différents objets recueillis. Mais il n'était pas toujours facile de reconnaître, dès l'abord, la nature de ceux-ci. Pour y parvenir, il a fallu qu'ils fussent bien nettoyés, examinés et déterminés au besoin par des personnes de métier. Quelques objets semblent aussi avoir échappé à l'attention de M. Grosjean. Nous croyons

[1] Aujourd'hui doyen de Walcourt.

donc utile de donner une énumération sommaire du produit de l'exploration de la *villa* d'Anthée.

Poteries. — Les poteries rouges (samiennes); mais constamment brisées, étaient les plus fréquentes à Anthée. Elles possèdent nombre de dessins représentant des chasses, des athlètes, des panthères, des médaillons avec figures, etc. Un fragment de poterie noire et d'autres de poterie grise offrent aussi des dessins. Signalons encore des débris de poterie avec paillettes à reflet d'or; — seize lampes de diverses poteries; — une espèce de chandelier; — enfin deux fragments de poteries rouges appartenant à l'époque franke.

Un assez grand nombre de tuiles et de carreaux portaient des empreintes de pattes de chiens de toute taille, de porc, de chèvre, de chevreau et de felins. On remarquait aussi sur des morceaux de tuiles des traces de sandales; l'une avait un seul rang de clous de grandeur moyenne qui contournait tout le bord de la semelle; sous la plante du pied les clous étaient placés en forme de cœur; du talon à l'extrémité du pied la distance entre les clous était de 22 centimètres, tandis que la largeur à la plante en mesurait 8. Un autre fragment d'empreinte de sandale était entièrement couvert de traces de gros clous usés, il était trop petit pour pouvoir mesurer la grandeur du pied.

Sigles de potiers. — ..ABINI (panse d'un vase à reliefs); — ADI..OR (3 exemplaires sur tèles); — ALBVCI (poterie samienne); — OF.APRI (id); — BOVDVSF (id.) — BRARIATVS (tèle); — GAIVS.F (terrine blanche, sigle encadré dans un ornement en forme de briques superposées); — ...CCIVS (poterie samienne); — GEN? (id.); — COCVRO.F (id.);

— COS... (id.); — OFCREA (id.); — ERICI.M (id.); — FVSCI (id.); — GENTILISII (id.); — GER..NIF ou CER..NIF (id.); — IRPOI (tuile); — IRPOIS (id. 6 exemplaires); — .ABIONI (poterie samienne); — LCMTRE. (tuiles, 27 exemplaires); — LCS (id. 12 exemplaires); — MICCIFEC poterie samienne); — .MVX.V... (id.); — PACATOR? (id.); — PASSENIM (id.); — REIDILLVSI (id.); — ...RICI (id.); — ..RVSF (id.); — SAXAMI.M (id.); — SECVND... (id.); — SSA.F (id.); — SVOBNIF (id.); — TRP (id. 3 exemplaires); — TRPS (id. 9 exemplaires); — TPR (id); — (TR)AVGPSB (carreaux de pavements, (17 exemplaires); — VBAB (poterie samienne); — VIRICCI (tèle); — OF.VIRILI (poterie samienne); — enfin, un carreau de poterie orné d'une sorte de croix.

Nous empruntons cette liste à l'intéressant travail publié dans nos *Annales* par M. Schuermans (t. X, pp. 113 et suiv.). Les sigles TR — AVG — LCMTRE, etc., méritent surtout, d'après ce savant, d'être étudiés, car il s'agirait peut-être ici de briques ou tuiles légionnaires (TRE, *Trevirensis?* AVG, *Augusta?* L, *Legio?*).

Monnaies. — *Augustus,* 6 m. b. au revers de l'autel de Lyon; — *Agrippa,* m. b.; — *Tiberius,* m. b. avec la contremarque TIBAVG; — *Germanicus,* m. b.; — *Nero,* 2 m. b.; — *Vespasianus,* 1 g. b., 4 m. b.; — *Titus,* 1 arg., 1 m. b.; — *Domitianus,* 1 arg., 1 g. b., 7 m. b.; — *Nerva,* 2 m. b.; — *Traianus,* 1 arg., 3 g. b., 3 m. b.; — *Hadrianus,* 2 arg., 4 g. b., 2 m. b.; — *Antoninus Pius,* 4 g. b., 3 m. b.; — *Faustina Senior,* m. b.; — *M. Aurelius,* 1 arg., 2 g. b.; — *Faustina Junior,* 2. m. b.; — *Lucilla,* g. b., — *Commodus,* 3 g. b.; — *Julia Domna,* g. b.; *Julia Paula,* arg.; —

Julia Maesa, arg.; — *Severus Alexander,* 2 arg.; — *Traianus Decius,* 1 arg., 1 p. b.; — *Gallienus,* p. b.; *Postumus,* 2 m. b., 1 p. b.; *Victorinus,* 5 p. b.; — *Tetricus Senior,* 2 p. b.; — *Constantinus I,* 2 p. b.; — *Crispus,* p. b.; — *Valens,* p. b.

Il faut ajouter à cette liste 9 m. b. et 5 p. b. frustes. Parmi les premiers, il en est un avec la contre-marque BON *(Bona Moneta?),* et parmi les derniers, en existe un à flan très épais, avec le caducée au revers. Est-ce une pièce grecque, ou simplement barbare?

Ces diverses monnaies, au nombre de 97, comprennent donc une période d'environ quatre siècles, commençant quelques années avant la naissance de J.-C. et finissant à l'année 378, où mourut Valens. Mais il faut remarquer que l'une des pièces de Victorinus et celle de Crispus ont été trouvées dans le jardin du presbytère d'Anthée, c'est-à-dire assez loin de la *villa.* En sorte que, à part les deux pièces de Constantin et celle de Valens, aucune des monnaies de la *villa* d'Anthée n'est plus récente que la deuxième moitié du IIIe siècle.

Objets en bronze. — Boutons; — Sonnettes; — Épingles à cheveux; — Charnières (21); — Coffret; — Anneau avec sorte de disque concave pouvant avoir servi comme suspension ou garniture de harnais pour passer les rênes; — Sortes de navettes, pour toile ou peut-être pour filets; — Baguette terminée d'un côté par une spatule et de l'autre par un renflement, sans doute un instrument de chirurgie; — Styles; — Cure-oreilles et pinces à épiler; — Dés à coudre (3); — Petite boîte ronde, avec couvercle surmonté d'un oiseau; — Compas d'un très beau travail avec dessins; — Umbo de bou-

clier? — Anse ornée d'une tête barbue; — Nombreuses fibules simples, et d'autres émaillées; — Petites cuillères; — Clefs de coffrets, dont une fixée à une bague; — Manches de poëles ou de passoires; — Bague avec intaille représentant un bouc marin; — Nombreux bracelets; — Chaînettes; — Scories de cuivre. Il faut aussi mentionner ici une tête de panthère en bronze (Pl. VI, N° 5) trouvée autrefois dans une partie de la *villa* qu'on n'a pas pu nous désigner. Cette tête, possédée par M. le baron Cl. de Rosée, paraît avoir été un ornement placé à l'extrémité du timon d'un char. Elle est d'un très bon style.

Objets en fer. — Sept truelles de maçons de diverses espèces (Pl. V, Nos 2, 3, 10, 11, 25); — Un plomb servant au même métier (Pl. V, N° 26); — Deux limes (Pl. V, Nos 12 et 13); — Trois scies (Pl. V, Nos 4 et 4*bis*); — Trois mèches de vilbrequin (Pl. V, Nos 8 et 9); — Ciseaux, haches et autres instruments de charpentiers (Pl. V, Nos 15, 20, 21, 22, 23, 24); — Grande cruche avec bec surmonté d'un couvercle (Pl. V, N° 1); Mors et fers de chevaux; — Épée; — Pointes de flèches; — Fer de lance; — Couteaux; — Ciseaux; — Serpettes (Pl. V, Nos 18 et 19); — Outils pour travailler le cuir (Pl. V, Nos 16 et 17); — Vingt-deux clefs de diverses formes; — Clochettes pour le bétail; — Clous, crampons; — Instruments de forge; — Outils pour souder; — Bêches (Pl. V, Nos 6 et 7); — Houe (Pl. V, N° 5); — Grandes cuillères pour fondre le métal; — Fourches; — Charnières; — Verroux; — Poignées; — Chaînes; — Plateaux de balance; — Cercles de tonneaux ou marmites; — Fers de chevaux; — ressorts à boudin, etc.

Objets en plomb. — Lourde table en lame; — Poids; — Scories; — Gros tuyaux.

Objets en verre. — Nombre de fragments de très beaux verres de couleur.

Objets en os. — Aiguilles; — Épingles à cheveux; — Dé à jouer; — Fuseau; — Boutons.

Objets divers. — Nombreuses pierres à aiguiser; — Pierre de touche; — Bois de chevreuil; — Défenses de sanglier; — Nombreuses écailles d'huîtres, semblables à celles de l'embouchure de l'Escaut; — Buccin pouvant provenir de nos côtes; — Coquille de Bucarde, comme on en rencontre à Ostende; — Graines d'aubépine et glands carbonisées.

Peintures murales. — Elles consistaient généralement en lignes parallèles, ou formant des dessins fort simples de couleur bleue, rouge et blanche.

Marbres. — Les divers morceaux de marbre recueillis, se composent de vert antique, serpentine, granit rouge et marbres du pays. Certains fragments de marbre blanc possèdent des dessins d'un bon style. Les fouilles ont produit de larges bases de colonnes et pierre de tuf. On trouva aussi un socle de statue en pierre blanche, à grain très fin, de 23 centimètres de longueur, de 15 de largeur et de 5 de hauteur. Sur ce socle, se trouvent deux pieds dont un est brisé à la cheville et l'autre vers le milieu de la jambe, ils sont revêtus de brodequin en cuir (cothurnus), qui enveloppe tout le pied jusqu'au mollet et est terminé par un bourrelet. Ces pieds sont d'une excellente exécution; ils devaient appartenir à une statue d'environ 80 centimètres de hauteur dont on n'a malheureusement retrouvé aucun autre débris. On aperçoit derrière

le socle l'extrémité d'une étoffe, probablement d'un manteau, terminée par un nœud. Ce fragment de statue a été signalé dans la description de la *villa urbana,* vers la fin.

A l'aide des différents éléments fournis par les fouilles, tâchons de rechercher maintenant quelle a pu être l'origine et la destination de la remarquable *villa* d'Anthée, ainsi que les causes de sa destruction.

L'époque de son origine ne semble guère prêter matière au doute. En effet, tout ici, tant dans la nature des constructions que dans celle des monnaies et des autres objets recueillis, nous indique l'époque du haut-empire, c'est-à-dire le 1er ou 2e siècle de notre ère. Quelque riche Romain, haut fonctionnaire sans doute, aura choisi Anthée pour s'y bâtir une *villa* munie de tout le luxe et le confort dont les grands seigneurs romains avaient coutume de s'entourer dans leur pays.

Quel motif a pu déterminer le choix d'Anthée pour une habitation de l'espèce? La localité, placée sur un des points élevés de l'Entre-Sambre-et-Meuse, jouit il est vrai d'un air pur et de points de vue très étendus. Mais, d'un autre côté, le climat, qui est encore rude aujourd'hui, devait l'être davantage encore sous la période romaine, alors que la contrée était sans doute couverte de nombreuses forêts.

On ne peut guère admettre que le but du propriétaire romain ait été uniquement de créer une exploitation agricole à Anthée. Le sol, en effet, y est naturellement peu fertile, et est demeuré tel de nos jours, malgré de longues années de culture. En outre, un petit nombre seulement d'instruments recueillis peuvent être considérés comme ayant servi à des travaux agricoles.

Il est présumable toutefois que l'établissement entretenait beaucoup de bestiaux qui pouvaient trouver leur nourriture dans les forêts environnantes. On sait que, sous la domination romaine, nos ancêtres, et particulièrement les Ménapiens, possédaient de nombreux troupeaux de brebis et de porcs. Ils fournissaient ainsi à Rome et à l'Italie, en grande quantité, le vêtement de laine appelé *sagum,* de la viande salée, et des jambons très estimés des amateurs [1]. Les caves si multipliées dans les dépendances de notre *villa*, ne servaient-elles pas, au moins en partie, de laiteries? et ne confirmeraient-elles pas que l'on nourrissait ici beaucoup de bétail, comme semble l'attester la découverte de plusieurs clochettes de la forme de celles destinées à celui-ci.

Le plaisir de la chasse peut aussi avoir été un des motifs qui ont déterminé le choix de la localité pour l'établissement d'une *villa*. Nous avons mentionné la tradition, que la contrée était consacrée à Diane, la déesse de la chasse, vraisemblablement à cause de l'abondance du gibier, et nous avons signalé la découverte de pointes de flèches, d'une épée, d'un *umbo* de bouclier, etc., objets que l'on peut considérer comme ayant servi à la chasse. Il y a lieu de remarquer à cet égard que la *villa* de Fliessem, près de Bitbourg (Prusse) possédait, au dire de

[1] Strabon nous apprend également que les porcs étaient laissés en liberté dans les champs pendant la nuit et qu'ils étaient d'une taille, d'une force et d'une agilité peu communes. Aussi leur rencontre, dit-il, était aussi dangereuse que celle d'un loup. D'après le même auteur, les Belges attachaient des clochettes au cou des porcs. *Sues etiam pernoctant in agris, altitudine, robore et celeritate prœstantes, a quibus, si quis non assuevit, non minus quam a lupo est periculi.* (Strab. geog. éditée par Müller et Dübner, lib. IV, 3. — Martial, lib. 13, Xen. 50).

Schayes, une enceinte murée de 9 à 10 milles de circuit, et que l'on présume avoir servi de parc de chasse aux empereurs romains résidant à Trèves [1].

Mais le plaisir de la chasse, et l'élève du bétail ne peuvent avoir été les seuls motifs qu'ait eu en vue l'auteur des vastes constructions que nous avons décrites. Il faut y reconnaître l'existence d'un ou plusieurs métiers ou industries. Il serait toutefois difficile de déterminer positivement quelles ont été ces diverses industries. Une seule, celle des métaux, cuivre et fer sans doute, semble avoir laissé ici des traces non équivoques de son existence, comme l'indiquent le fourneau signalé au N° 28, groupe XII, et les résidus métalliques et scories trouvés tout auprès. Rien d'étonnant, du reste, que l'on ait traité le fer à Anthée dès l'époque qui nous occupe. La mine de fer existe en abondance dans les environs, et on a décrit déjà, dans nos Annales [2], des fourneaux à fer probablement antérieurs à la construction de notre *villa*, sans parler des scories constituant en partie la route romaine de Bavay à la Meuse. Anthée a même pour dépendance une localité appelée *La Forge,* où l'on traitait le fer dès une époque inconnue. Quant au cuivre, sa fabrication dans nos contrées remonte vraisemblablement à une époque des plus reculées.

Les Gaulois, dit Schayes d'après divers anciens auteurs [3], exploitaient des mines de fer, de plomb, et de cuivre. Ils étaient, ajoute le même écrivain, fort habiles dans l'art de travailler les métaux. Ils savaient donner au cuivre une

[1] *Hist. de l'archit. en Belgique,* t. I. p. 153.
[2] Tom. XII, p. 181.
[3] *La Belgique et les P. B. avant et pendant la domination romaine,* t. II, p. 131.

dureté presque égale à celle du fer, et avaient l'art de le modifier par divers alliages. Selon Pline, ils mêlaient un huitième d'étain au cuivre pour en faire du bronze. Ils employaient à l'étamage l'étain, le plomb et l'argent. On sait que les ouvrages de cuivre et de laiton de Dinant et de Bouvignes furent renommés dès le moyen-âge. Naguère encore une fabrique de laiton existait à Anthée même. Dans le voisinage, Arbre et Moulins continuent à en posséder. Ces fabriques tiraient généralement du Limbourg la matière première, ou calamine, substance dont la découverte en Germanie est déjà signalée par Pliue qui, selon Ernst, fait allusion à la mine du Limbourg [1]. On a reconnu, du reste, dans la province de Namur, du cuivre pyriteux qui paraît avoir été exploité autrefois. Rien donc d'étonnant que l'on ait traité le fer et le cuivre dans la *villa* d'Anthée. L'on pourrait même supposer, comme nous l'avons dit, que l'on y aurait travaillé les deux petits bustes grossiers trouvés au N° 4 du groupe X.

Il y a lieu de supposer aussi que l'on s'occupait à Anthée de la fabrication de la bière, ou cervoise, cette boisson si appréciée des populations germaines et gauloises. Le groupe XV, avec sa belle cave et son creux, destiné semble-t-il à une chaudière, aurait-il pu servir de brasserie?

Les pierres meulières, rencontrées en assez grand nombre, indiquent que l'on devait moudre sur place le grain nécessaire à l'alimentation des habitants de la *villa*.

Celle-ci a vraisemblablement possédé encore d'autres métiers parmi lesquels il faut compter, peut-être, la con-

[1] *Hist. du Limbourg*, t. I, p. 198.

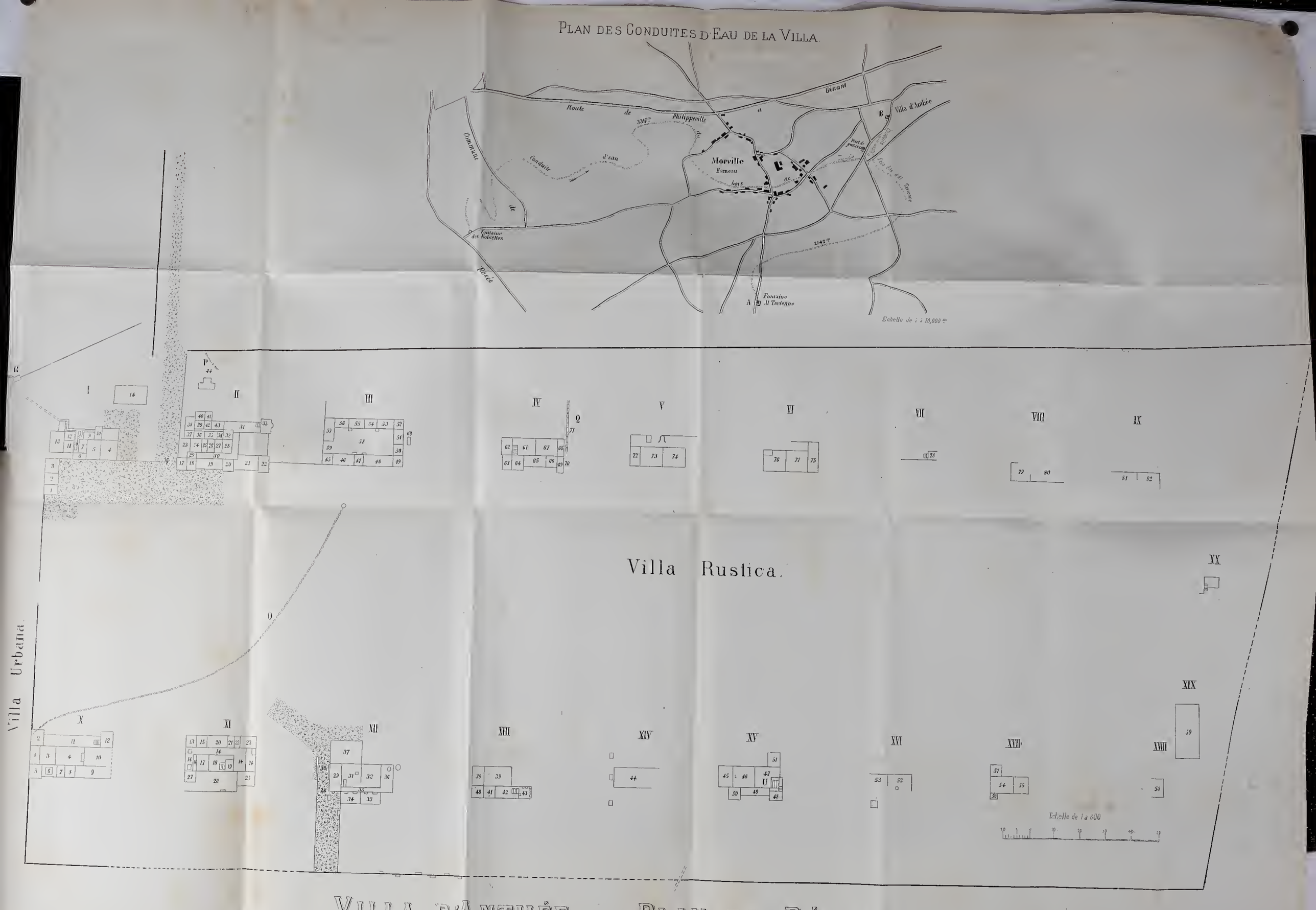

Villa d'Anthée. Plan de Détail.

fection des étoffes de laine signalées plus haut, et celle de la toile. On aura remarqué que des navettes et un fuseau avaient été trouvés dans les fouilles. Pline nous apprend que chez les Germains les femmes cardaient et tissaient la laine, filaient le chanvre et le lin, et en confectionnaient des toiles. Il nous apprend, en outre, que dans la Germanie ce travail se faisait dans des souterrains [1]. On peut penser également qu'on travaillait le cuir à Anthée, par suite de la découverte d'outils paraissant appartenir à ce métier. (Pl. V, Nos 16 et 17).

Le métier des maçons et des charpentiers nous a laissé des truelles et des scies comme preuve de son existence.

Des étables, des écuries, etc., devaient sans doute occuper aussi une partie des bâtiments décrits, mais il serait difficile de déterminer l'emplacement de toutes ces dépendances. Il est à remarquer, en effet, que l'on n'a guère retrouvé ici que des murs de fondations ou des caves.

En résumé, la *villa* d'Anthée devait posséder, outre une somptueuse habitation de maître, de vastes constructions destinées sans doute à différents métiers et industries. Cet ensemble constituait vraisemblablement un des établissements les plus importants qui aient existé sur le territoire de la Belgique actuelle. On peut remarquer, du reste, l'analogie que présente l'établissement d'Anthée avec les anciennes abbayes, où se trouvaient réunis, outre les bâtiments destinés à l'exploitation rurale, certain nombre d'autres destinés à divers métiers.

A quelle époque doit-on faire remonter la destruction

[1] *Galliæ universæ vela texunt.... In Germania autem defossi atque sub terra id opus agunt.* (Plin. XIX, I).

de la *villa* d'Anthée. Tout semble bien autoriser à fixer approximativement cet évènement vers la fin du IIIe siècle. Nous avons vu, en effet, que les monnaies les plus récentes trouvées dans nos fouilles ne dépassaient pas cette époque. Il en est de même des autres objets de même provenance : poteries, fibules, etc., qui datent bien du haut-empire. Si exceptionnellement certaines poteries portent le cachet de l'époque franke, la chose peut s'expliquer en supposant que des membres de cette tribu seraient venus chercher un refuge momentané dans les ruines d'Anthée, restées peut-être encore, en partie, plus ou moins habitables. De là peut-être aussi les traces de modification observées dans certains bâtiments, et les excavations paraissant avoir été des tombes.

Les invasions des peuples barbares qui, dès la fin du IIIe siècle, pillèrent et dévastèrent nos contrées auront sans doute causé la ruine de la villa d'Anthée. Les habitants de ce somptueux établissement ont-ils péri de mort violente au milieu de la destruction de leur propre demeure? Ont-ils pu échapper par la fuite à la fureur de l'ennemi? Rien n'est venu nous l'apprendre.

Pendant quinze siècles environ, on semble avoir complètement ignoré l'existence même de la *villa* d'Anthée. Il fallut les remarquables travaux de Mr le chanoine Grosjean pour la tirer de ce long oubli, et la faire revivre en quelque sorte telle qu'elle existait au temps de sa splendeur.

Notre notice était terminée et prête à être livrée à l'impression, lorsque des travaux récents exécutés par la Société archéologique dans les bois de Rosée, y firent découvrir des conduits d'eau paraissant remonter à une grande antiquité.

On s'attacha, dès lors, à rechercher leur direction, et l'on reconnut qu'ils prenaient naissance à une fontaine au lieu dit *Fond des Noisetiers,* et se poursuivaient jusqu'à la *villa* d'Anthée, où ils rejoignaient, après un parcours de 1675 mètres environ, les tuyaux venant de la fontaine *Al Tavienne* mentionnée plus haut.

Les conduits venant des bois de Rosée méritent une description spéciale. Ils consistaient souvent en une série de sortes de cheneaux de poterie rouge, épaisse de $0^{m}025$, destinés à se placer bout à bout. Chacune de ces pièces de poterie avait, à l'intérieur, une longueur de $0^{m}465$; une largeur de $0^{m}18$. Leur hauteur était de $0^{m}12$ à l'une des extrémités, et de $0^{m}115$ à l'autre extrémité. Semblables à des gouttières, leur partie supérieure, n'étant pas fermée, paraît avoir été recouverte de dalles de schiste. La partie inférieure, formant un demi-cercle irrégulier, reposait sur un lit de pierres brutes recouvertes d'une couche de mortier composé de chaux, de tuileaux concassés, et d'une couche de fin ciment rouge.

Sur les côtés, ces conduits étaient bordés par deux murs de petit appareil maçonnés au mortier, ayant entre eux une largeur d'environ $0^{m}40$ et à peu près de même hauteur. L'intervalle entre ces murs et les parois des conduits était rempli par un mortier composé de chaux et de tuileaux. En certaines places, l'eau coulait simplement sur la couche de ciment rouge; dans les endroits où il y avait plus de pente, l'eau coulait sur de grosses pierres placées dans le canal et recouvertes d'une couche de ciment ordinaire. A l'aide de diverses courbes servant à contourner les côtes et les ravins qui se trouvaient sur

le parcours, on était parvenu à donner une pente à peu près régulière à ce curieux travail.

La villa d'Athée devait donc avoir besoin d'une grande quantité d'eau puisque, outre la fontaine du *Fond des Noisetiers,* elle se servait aussi de la fontaine *Al Tavienne.* Parlant de celle-ci, en décrivant la *villa urbana,* nous avons dit qu'elle en était distante d'environ 1250 mètres. D'après un mesurage plus exact cette distance est de 2142 mètres, comme on peut le voir dans le plan ci-joint des conduites d'eau.

EUG. DEL MARMOL.

ISIDORE-JOSEPH ROUSSEAUX

PEINTRE NAMUROIS.

La famille Rousseaux était originaire de Fooz-Wépion. Les registres de l'état civil de cette commune constatent que, le 28 février 1677, à l'église St-Martin à Dave lez Namur [1] fut célébré le mariage de Guillaume Rousseaux et de Agnès Colin. De ce mariage naquit le 25 octobre 1685, Martin Rousseaux, qui épousa Marie-Agnès Lequotte. De cette union sont nés, le 2 juillet 1722, Jean-Martin Rousseaux et, le 9 février 1733, Vincent-Guillaume Rousseaux, père de celui qui fait l'objet de cette notice.

C'était une famille d'honnêtes cultivateurs qui exploitaient, à Fooz, une propriété portant le nom de Sart-Paradis. A la mort de Jean-Martin, ce bien échut en partage, à Vincent-Guillaume à charge de payer une rente à Martin-Joseph Rousseaux, son neveu. On tenait à ne pas dépecer le patrimoine.

Vincent-Guillaume vint cependant habiter Namur pour y exercer la profession de charpentier. — Il avait épousé

[1] Fooz-Wépion était à cette époque sous la juridiction religieuse de la cure de Dave.

Dieudonnée-Josèphe Matholet, de cette ville. En 1792, il acheta une maison située « *Rue des Casernes,* présentement *le Marché aux bêtes,* » qu'il fit réparer et où il s'installa.

Le 1er janvier 1795 naquit Isidore-Joseph Rousseaux, qui fut peintre [1]. Dès son adolescence, il manifesta un goût particulier pour les travaux de l'intelligence et les exercices manuels. Il fréquenta avec succès l'école centrale de Sambre-et-Meuse; de 1804 à 1812, il suivit le cours de dessin et d'architecture donné par Mr Pinet, artiste liégeois, peintre d'histoire très médiocre, mais bon graveur, qui s'est distingué surtout par la beauté et la fermeté de son burin dans sa grande composition « La Marche du XIXe siècle, » et dans son portrait entouré d'une couronne de fleurs [2].

A l'occasion de la réouverture de cette école centrale, le préfet Pèrès avait adressé aux habitants de Namur une proclamation, datée du 19 pluviôse an XIII, dans laquelle, après avoir fait l'éloge de Pinet et indiqué le programme des cours, il engageait les pères de famille à placer leurs fils sous la direction du « professeur éminent. » Cet appel ne paraît pas avoir été entendu, et les élèves de Pinet restèrent peu nombreux. Alors comme aujour-

[1] Acte de naissance, Greffe de Namur. Reg. de la paroisse St Nicolas, 1795. « Isidore-Joseph Rousseaux, né à Namur (paroisse St Nicolas), le 1er jan- » vier 1795, fils de Vincent-Guillaume Rousseaux et de Dieudonnée-Josèphe » Matholet, baptisé à N.-D. » Rousseaux avait deux sœurs; l'une Marie-Agnès, née en 1795; l'autre, Marie-Joseph, née le 2e jour complémentaire de la R. F.

[2] Il nous a laissé aussi son portrait dans un grand tableau allégorique qui se trouve au musée de Namur. Les figures sont bien dessinées, mais la couleur de cette toile est toute conventionnelle.

d'hui, les Namurois se sentaient peu attirés vers la culture des arts.

Rousseaux, cependant, fréquenta cette école; élève assidu et magnifiquement doué, il dépassa bientôt tous ses condisciples et obtint en 1812, pour l'architecture et les mathématiques, les deux médailles décernées par Napoléon Ier aux plus méritants de l'école [1].

Rousseaux avait alors 17 ans. Il termina ses études humanitaires avec succès et continua néanmoins à cultiver les mathématiques et la musique. Il suivit pendant quelque temps les cours d'anatomie et de dessin donnés par Pinet, tout en s'adonnant à l'étude de la palette et du pinceau. Mais il abandonna bientôt le peintre Liégeois qui semblait devenir jaloux des progrès de son élève. Quand Rousseaux lui demandait un conseil, il lui répondait invariablement par ces mots : « Étudiez la nature : elle peut, seule, être aujourd'hui votre maître. »

Pinet à l'encontre de ce principe, ne peignait que d'après le mannequin et mesurait mathématiquement les proportions classiques. Il n'ouvrait son atelier à personne; toutes ses relations paraissaient mystérieuses.

Rousseaux, fatigué de ces procédés, quitta son maître et étudia seul. Dans ses moments de loisirs, il faisait des compositions historiques. Il lisait des ouvrages traitant de la vie des grands peintres et de leurs œuvres. Les antiquités romaines et grecques furent surtout l'objet de ses études, et ce fut dans l'histoire ancienne qu'il chercha les sujets de

[1] Ces médailles portent d'un côté le buste de Napoléon avec l'inscription « Napoléon, empereur, au Collège de Namur. » — Sur le revers de la 1re : Cours de 1812. Architecture. Premier : Isidore Rousseaux de Namur. — Sur la seconde : Mathématiques. En 5e premier, Isidore Rousseaux de Namur.

ses tableaux. Il lut aussi des traités indiquant les procédés des différentes écoles; mais ayant fait quelques essais infructueux, il s'en rapporta à un vieil ami qui lui conseilla de copier de bons tableaux, qu'il lui prêta, et de faire des portraits.

En 1819, il fit les portraits de sa mère et de ses deux sœurs.

Ceux de la mère et de la sœur aînée, qui sont parvenus jusqu'à nous, étaient bien modelés; le troisième se ressent de l'influence de David [1]. Celui-ci, qui résidait à Bruxelles, reçut la visite de Rousseaux qui venait lui faire voir deux compositions, à la sépia, représentant l'enlèvement du fils d'Ajax, traité de manières différentes. David le félicita de son talent et surtout de sa manière de dessiner; il l'engagea à continuer ses études en lui prédisant des succès.

Encouragé par ces paroles, Rousseaux se décida à entreprendre un premier tableau pour une exposition qui devait s'ouvrir à Gand.

Comme il avait du temps devant lui, il acheta une presse lithographique, et se mit à dessiner sur pierre. Il ne réussit pas tout d'abord dans ce nouveau procédé de gravure. Toutefois, à force de patience, il parvint à s'en rendre maître, et, en 1824, il publia des vues de Namur et des environs, qu'il envoya dans différentes villes où elles se vendirent. Ce travail lui valut la visite du Baron de Stassart, qui peu flatté, sans doute, de la lithographie que l'éditeur avait placée en tête de la troisième édition de ses

[1] David a été banni de la France par la loi du 12 janvier 1816. Il vint demander l'hospitalité aux Pays-Bas, après avoir refusé toutes les faveurs que lui offrait la Prusse. Il mourut à Bruxelles le 29 décembre 1825 et fut enterré dans l'église SS. Michel et Gudule.

fables, se proposait d'orner un de ses ouvrages du portrait du Comte de Las Cases.

Le Baron de Stassart habitait le château de Corioule, commune d'Assesses. Un jour qu'il vint à Namur, il se rendit dans l'atelier de Rousseaux dont celui-ci lui fit les honneurs. M. de Stassart de retour chez lui, lui écrivit la lettre qui suit :

« Je suis revenu, Monsieur, très enchanté de tout ce que » j'ai vu chez vous; on peut, sans se piquer d'être grand » prophète, vous prédire des succès qui feront honneur à » notre patrie. Permettez-moi de vous offrir, comme un » témoignage de mon estime, un exemplaire de la dernière » édition de mes fables et la médaille de Vaucluse.

» J'ai l'honneur d'être avec une considération très dis- » tinguée

» Votre très humble serviteur,
« Le Baron de Stassart. »

Sur le faux-titre on lit : « à Monsieur Rousseaux, comme témoignage de la haute estime de l'auteur,

Le Baron de Stassart. »

Rousseaux exécuta le portrait du Comte de Las Cases, et grava, sous ce portrait, les six vers suivants composés par M. de Stassart.

« D'un héros dans les fers, courtisan vertueux,
» Sur le rocher d'exil l'accompagnaient nos vœux,
» D'Albion dévoilant le crime,
» Écrivain noble et courageux,
» Au sort de l'illustre victime,
» Il sut intéresser tous les cœurs généreux. »

Après l'exécution de ce portrait, les relations entre Rousseaux et son nouveau Mécène devinrent plus fréquentes. M. de Stassart le reçut dans l'intimité de sa famille et put bientôt apprécier ses qualités d'artiste et la droiture de son caractère.

A propos de différentes lithographies exécutées par notre artiste pour M. de Stassart, celui-ci lui fait savoir que l'éloge de ses œuvres paraîtrait dans le journal la *Belgique* et dans le *Catholique* de Gand. — En 1826, le Baron de Stassart fit la notice qui accompagne les 12 vues de Namur. La même année, Rousseaux fit deux autres dessins : une vue de Namur, prise de la Tête-du-pré, et le portrait du pape Léon XII.

En 1827, à propos d'un deuil survenu dans la famille du peintre, M. de Stassart engagea celui-ci à aller passer le mois de septembre à sa campagne de Corioule. Le 9 novembre suivant, il le remercie de la communication d'un vieux manuscrit relatif aux origines de Tongres, lui disant qu'il est d'accord avec Jacques de Guise dont la chronique venait de recevoir à Paris les honneurs de l'impression. Cependant Rousseaux s'occupait de son tableau, esquissé d'abord à l'encre de Chine, puis arrêté définitivement sur la toile.

Voici la description de cette première grande peinture de Rousseaux :

La famille royale est réunie dans une salle du palais de Carthage. L'heure fatale a sonné. La ville va être livrée au pillage par les Romains. Junon, protectrice de Carthage reçoit en vain les adorations et l'hommage des parfums; son visage impassible contraste avec l'effroi de tous. Une portière se soulève et tout à coup apparaît le chef des Carthaginois, enveloppé dans un sombre manteau, présentant

à son épouse, en détournant la tête, la coupe empoisonnée qui doit la sauver de la honte. Les filles et les suivantes paraissent implorer sa pitié : elle les repousse et boit le philtre qu'on lui présente.

Ce tableau, signé I.-J. Rousseaux, 1828, est classiquement dessiné; son coloris, à cette époque, rappelait encore David. Il est l'expression du travail lent, assidu et passionné d'un homme sensible, cherchant à fixer ses propres impressions.

Le Baron de Stassart, avait vu cette toile et avait félicité l'artiste. Le 17 juillet 1829, en le remerciant de l'envoi d'un dessin d'armoiries pour une tombe de famille, il lui disait : « J'envoie à la poste des lettres pour MM. Van Hultem et » Cornélissens; j'espère que votre tableau sera bien placé. » M. Odewacre, n'est-il pas aussi membre de la Commission » pour Gand? S'il en était, mandez-le-moi. »

Le tableau fut accepté et le *Bien public* lui consacra une critique assez élogieuse.

Satisfait du résultat, Rousseaux se décida à tenter un nouvel essai dans des proportions plus vastes.

Ce second tableau fut, comme le premier, d'abord esquissé à l'encre de Chine dans le but d'étudier principalement le jeu des draperies.

Il représente une salle d'entrée de la maison de Cassius Brutus à Rome. Un bouclier et des armes sont jetés en désordre contre une colonne. Cassius est assis sur un lit de repos à côté de son épouse, dont il tient la main; il lui dit qu'il se rend au Sénat pour mettre César à mort; son attitude indique que le salut de la patrie est le seul mobile de cette action. Casea, qui est présent, indique de la main une mosaique représentant « les adieux d'Hector et d'Andromaque. »

L'architecture, les armes, les costumes et les accessoires

sont d'une rigoureuse exactitude; les personnages sont dessinés et peints avec une telle perfection qu'on croit voir de la miniature; tous les détails sont exécutés avec le même soin. Ce tableau doit être vu de près, car, à distance, il est jauni et paraît usé.

C'est une conséquence du procédé de peinture employé par notre artiste qui ne connaissait pas la solide pâte des peintres flamands ni leurs effets de clair-obscur obtenus au moyen de glacis faits dans la demi-pâte; il délayait ses couleurs dans l'essence; quand le tableau était fini, il était d'une fraîcheur admirable, mais cette fraîcheur n'ayant aucune solidité disparaissait bientôt. Ce tableau est signé J.-J. Rousseaux 1830.

Il figura à l'Exposition de Bruxelles la même année. Je n'ai trouvé dans les papiers de Rousseaux aucun renseignement sur le jugement que le public et la presse portèrent sur cette œuvre.

Cette même année, Rousseaux fit son propre portrait en disposant deux miroirs dans son atelier [1].

De 1830 à 1832, il fit différents portraits qui figurent dans le catalogue de ses œuvres [2]. Signalons parmi eux deux portraits miniatures du baron et de la baronne de Stassart, à propos desquels l'artiste reçut la lettre suivante :

« A Monsieur Rousseaux, peintre, rue des Casernes, à Namur.

» Monsieur,

» Les miniatures sont arrivées à bon port, avec votre

[1] Ce beau portrait figure aujourd'hui au Musée de la Société archéologique de Namur, auquel il a été donné par l'auteur de cette notice et par M. Jules Wilbrant.

[2] Voir l'*Annexe*.

» aimable missive du 17. Votre pinceau ressemble à la
» baguette des fées et vous opérez des prodiges. Mme de
» Stassart me charge de joindre ses remercîments aux miens.

» Agréez les nouvelles assurances de la considération
» très distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très
» humble serviteur,

» Le Baron de Stassart. »

En 1832, Rousseaux fut nommé professeur à l'école de dessin de Namur, en remplacement de M. Pinet qui avait donné sa démission. Mais notre peintre par une conséquence naturelle de son caractère bon et sensible, ne possédait pas les qualités requises pour enseigner. De plus, il était déjà malade, et se traînait péniblement jusqu'à sa chaire où l'accueillait une jeunesse turbulente et indisciplinée.

Son énergie l'avait abandonné; les chagrins en avaient brisé les ressorts. Pénétré de l'idée qu'il mourrait jeune et suivrait de près dans la tombe les membres de sa famille, qui lui avaient été ravis coup sur coup, il ne prit aucun soin de sa santé.

Le Baron de Stassart et ses amis firent tous les efforts pour le tirer de cette pénible situation d'esprit; ce fut en vain.

Resté seul et n'ayant jamais été marié, Rousseaux institua pour son légataire universel Mr C.-J. Deschamps, de Namur, son ami, à charge de payer une rente de 250 fr. à M. J. un autre de ses amis.

Rousseaux mourut le 15 mars 1833 [1].

[1] Acte de décès. Greffe du Tribunal de Namur. 1833.
Isidore-Joseph Rousseaux, professeur de dessin à l'école communale, décédé à Namur le 15 mars 1833, âgé de 38 ans, fils de Vincent Guillaume Rousseaux et de Dieudonnée-Josèphe Matholet.

Catalogue des OEuvres de Rousseaux.

PEINTURES A L'HUILE.

1819. Portrait de Dieudonnée-Josèphe Matholet, sa mère.

1819. Portrait de Marie-Agnès Rousseaux, sa sœur aînée.

1819. Portrait de Marie-Joseph Rousseaux, sa sœur cadette.

1828. La dernière heure de Carthage (0m80 sur 0m60).

1830. Son portrait.

1830. Adieu de Brutus à son épouse, au moment où il part pour le Sénat, dans le dessein d'assassiner César.

1832. Portrait de Mr Golenvaux, curé de Notre-Dame.

1832. Portrait de Mr Ch.-J. Deschamps, ancien directeur des Messageries Van-Gend.

SÉPIAS.

1830. Quatre vues de Spa qui ont été lithographiées; plusieurs vues des environs de Liège parmi lesquelles l'ancien pont de la Boverie.

1822. Deux scènes de l'enlèvement du fils d'Ajax.

ENCRE DE CHINE.

Vue de la Meuse, de l'avenue de la porte St-Nicolas, faite quelques années après la plantation des tilleuls.

Trois esquisses, grandeur d'exécution, de ses deux tableaux d'histoire.

Deux cavaliers suivis d'une levrette passant sur le pont d'un torrent; joli fond de paysage vaporeux.

DESSIN A LA GOUACHE.

La copie d'un tableau du chœur de la Cathédrale de Namur représentant la « Vocation de St Mathieu ».

DESSIN A LA MINE DE PLOMB.

Portrait de Mme de Renette et de Mme de Stassart; autre portrait d'une dame dont nous ignorons le nom; quelques vues de Namur.

MINIATURES SUR IVOIRE.

Portrait de Mr Piéton, ancien maître des postes à Namur.
Portrait de Melle Marie-Agnès Rousseaux, sœur du peintre.
Portrait de Marie-Joseph Rousseaux.
Les portraits de la Bonne et du Bon de Stassart.
Petit portrait de Mr Ch.-J. Deschamps.

MINIATURES SUR PARCHEMIN.

Portrait du peintre Rousseaux, dans un médaillon en or.
Autre portrait plus grand.
Portrait d'un officier hollandais.

LITHOGRAPHIES [1].

1824. Le casino de campagne, à Namur.
Le château de Marche-les-Dames.
Le maréchal ferrant et le laboureur amoureux.
Le portrait du comte de Las Cases.
1825. Vue de la Pairelle, Marine, Vue d'un cimetière, portrait d'Antoine Hasech.
1826. Vue de Namur prise de la Tête du pré. — Léon XII, pape.
Recueil de douze vues de Namur avec notice du Baron de Stassart.
1827. Vue du moulin de Sambre.

[1] Ces renseignements sont extraits du livre de compte du peintre.

Le général Evers.

Mme de Renette, un plan d'école et une maison municipale (code administratif d'Omalius.)

N.-D. Auxiliatrice (tirée à 1500 exemplaires.)

1828. Sacre de Monseigneur Ondernard, (fait sur la demande de Mr de Stassart.)

N.-D. Auxiliatrice (autre état.)

1829. Chapelle de N.-D. du Rempart, à Namur.

Écluse du moulin de Salzinne.

Pompe à feu de Vedrin.

Chaussée de Louvain.

Porte de la Plante, à Namur.

Porte de Bruxelles, id.

Confluent de la Sambre et de la Meuse, à Namur.

Quatre Vues de Spa, avec titre.

1830. Portrait du Baron de Stassart.

Portrait de la Baronne de Stassart.

Chapelle souterraine de St Aubain, à Namur.

1831. N.-D. Auxiliatrice (Troisième état tiré à 2000 exemplaires.

1832. St Roch.

Rousseaux est aussi le constructeur de la machine à vapeur primitive conservée au musée archéologique de la province. Elle représente d'une façon exacte, en réduction, la première *pompe à feu* mise sur le puits de mine de Vedrin.

Il a exécuté cette machine avec une telle précision qu'elle pouvait marcher lors de son achèvement.

A. D.

SERVICE MILITAIRE

DES FIEFS DU COMTÉ DE NAMUR

SOUS CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE

La réunion de nos diverses provinces sous la domination de la puissante maison de Bourgogne dut nécessairement modifier l'organisation militaire qui avait prévalu jusqu'alors. Il y a lieu de penser que les guerres longues et lointaines où Charles le Téméraire se vit entraîné par son ardeur belliqueuse contribuèrent particulièrement à la réforme dont nous parlons. En effet, jusqu'à cette époque, les seigneurs féodaux ne guerroyaient guère qu'avec leurs voisins, et pouvaient ainsi obtenir sans trop de difficultés le concours de leurs vassaux et arrière-vassaux. Mais lorsque le Téméraire voulut conduire ceux-ci loin de chez eux, dans des expéditions incessantes, ils durent montrer de la répugnance à obéir. Il fallut donc prendre des mesures pour contraindre les possesseurs de fiefs à un service militaire régulier. C'est le but que se proposa Charles le Téméraire par diverses ordonnances données en 1469, 1470 et 1473 [1].

[1] *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne,* par Mr Guillaume. Mémoire couronné par l'Académie royale en 1847. (Tome XXII.)

Mais l'ordonnance datée du camp devant Neuss, le 15 janvier 1474, est particulièrement intéressante [1]. Le principe qui prévaut dans l'édit est que, eu égard au subside de 500,000 écus consenti par nos provinces pour la défense de leur territoire, les fiefs d'un revenu inférieur à 10 livres de 40 gros, monnaie de Flandre, sont exempts de faire aucun « service d'armes ». Les fiefs d'une valeur supérieure sont taxés en proportion de leur importance. Ceux de 200 écus de 48 gros, ou environ, doivent fournir un homme d'armes à trois chevaux; ceux de 40 écus un combattant à cheval, et ceux de 16 écus, ou environ, un combattant à pied. En outre, les possesseurs de ces fiefs sont tenus de fournir à leurs combattants les habillements et les armes prescrits.

L'édit donne des détails sur la manière dont ces troupes devaient être armées et habillées. Ainsi « l'homme d'armes » était tenu d'avoir la cuirasse et l'armure complète » et son costillier [2] armé de salade [3], « brigandine [4], corset ou crest du dos [5] ». Les combattants à cheval devaient être habillés « en la manière de costillier, fourniz de demi lance ou » cranequin [6] » et les archers de « brigandine, arc,

[1] Elle a été publiée par Mr Gachard, d'après un texte envoyé aux magistrats d'Ypres, dans la *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, tome I. — Bruxelles 1833. Nous avons trouvé aux archives de l'Etat, à Bruxelles (Chambre des comptes, Registre 1130) un autre texte adressé au gouverneur de Namur. Les deux textes ne diffèrent que par quelques variantes dans l'orthographe.

[2] Notre texte porte *Coustillier*. — Soldat armé d'une *coustille*, sorte d'épée dont la forme a varié.

[3] Casque fort léger.

[4] Armure composée de petites lames réunies sur une étoffe solide.

[5] Notre texte porte *Crest à dos*. C'était sans doute une armure destinée à protéger le dos.

[6] Nous lisons dans notre texte *Cremiequon*. Le *Cranequin* était une sorte d'instrument pour bander les arcs ou arbalètes.

» trosse [1] et longue espée. » Les combattants à pied, s'ils étaient archers, devaient être habillés de « brigandine » ou de jacke [2], et les non archers » comme picquenaires [3] ou colevriniers [4], de salade, haubergon [5] et demy crest. »

Deux revues de ces troupes étaient passées chaque année devant des officiers désignés par le duc, afin de s'assurer si ces prescriptions étaient bien exécutées. Dans le cas contraire, les officiers pouvaient saisir les fiefs astreints au service militaire et employer leurs revenus à l'achat des armes et habillements indiqués. Ces troupes lorsqu'on les réunissait, ne touchaient qu'une solde incomplète, qui devenait entière lorsqu'on les mettait « aux champs. » C'est là, en quelque sorte, le berceau des armées permanentes.

L'ordonnance du 15 janvier 1474 ayant déjà été publiée, nous ne la reproduirons pas ici. Mais nous donnons la liste dressée en conformité de cette ordonnance, et comprenant l'énumération des fiefs du comté de Namur astreints alors au service militaire. Ce document est intéressant pour nous, puisqu'il nous fait connaître l'importance des principaux fiefs de notre comté dans la seconde moitié du xve siècle. Grand nombre de nos fiefs ne sont, il est vrai, pas mentionnés ici, mais cela tient sans doute à ce que les uns n'avaient pas assez d'importance, et à ce que d'autres n'avaient pas été déclarés par leurs possesseurs, afin d'éviter les charges du service militaire.

[1] Ou *Trousse*, carquois.

[2] Ou *Jaque*, espèce de juste-au-corps ou jupe rembourrée.

[3] Hommes armés de piques.

[4] Notre texte porte *Coulevreniers*. C'était sans doute ceux qui manœuvraient les coulevrines, sorte de canons longs.

[5] Sorte de cotte de mailles descendant jusqu'aux genoux.

Nous joignons le texte de l'ordre envoyé par Charles le Téméraire, le dernier jour de février 1474, au gouverneur de la province de Namur. Il est prescrit à celui-ci de faire, le 15 mars suivant, à Namur ou dans une autre localité voisine, une « monstre » (revue) des hommes fournis par les possesseurs de fiefs du comté, de leur équipement, conformément à l'ordonnance du 15 janvier 1474. Dans certains cas toutefois, la revue pourrait être différée jusqu'au 15 avril.

NAMUR.

Les fiefz et arrierefiez tenus de la comte de Namur et ens es metes dicelle qui ont este et sont taxez a services darmes selon lordonnance et bon plaisir de mon tres Redoubte et souverain seigneur monseigneur le duc contenus en ses lettres patentes a la marge desquelz ce present quayer et annexe soubz son segnet armoye de ses armes ainsi et par la maniere quil sensuit.

Hault justisse	Jehan le pannetier seigneur de Balastre pour sa terre de Balastre tenue en fief du Chastel de Namur servira a quatre combatans à pie.
Simple fief	Thiery de Bastoingne pour son fief tenu dudit Chastel assis sus la seignorie de Ham sur Sambre servira a quattre combatans à piet.
Hault justisse	Lambert seigneur de Mabertin pour sa seignorie de Chastellinia [1] servira a ung homme darmes a trois chevaulx et a trois combatans a pie.
	Jehan Baduelle pour son fief tenu de ladite comte servira a ung combatant a pie.
	Henry de Lonchamp pour son fief quil a sur toute ladite terre de Chastellinia servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Maistre Jehan Du bois pour ung fief tenu dudit Chastel

[1] Châtelineau, aujourd'hui province de Hainaut.

	de Namur sur toute la seignourie de Mellemont [1] servira a ung combatant a pie.
Hault justisse	Messire Warniers de Davelz pour son fief de Mellemont servira a ung combatant a pie.
Hault justisse	Anthoines de Marbais pour son fief de Marbais [2] servira a ung combatant a cheval et deux combatans a pie.
Hault justisse	Jehan de Hollemees pour son fief de Faulx [3] servira a ung combatant a pie.
Hault justisse	Messire Guillaume de Widoye pour son fief de Byou [4] servira a ung combatant a chevaul.
Justisse foncier	Demoiselle Marie a Louvegnies pour son fief Dawaing [5] servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Martin de Sorines [6] pour son fief tenu de Poillevache servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Ledit Martin de Sorines pour son fief Daix [7] servira a ung combatant a pied.
Simple fief	Ernoul de Mouset [8] pour son fief tenu du Chastel de Namur servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Adrien de Hontoir pour son fief de Hontoir [9] servira a ung combatant a pie.
Hault justisse	Guilleame de Spontin pour son fief de Frayere [10] servira a ung combatant a pie.
Hault justisse	Jehan de Berghes pour son fief de Stavele [11] servira a ung combatant a pie.

[1] Mielmont (commune d'Onoz).
[2] Aujourd'hui province de Brabant.
[3] Faux (commune de Mozet).
[4] Bioulx.
[5] Avin? aujourd'hui province de Liège.
[6] Sorinne-la Longue, près d'Assesse.
[7] Peut-être Arche (commune de Maillen). Un *Aix* au-delà des bois d'Arche est mentionné dans *Les fiefs du comté de Namur*. Ou bien Aissche-en-Réfail? écrit parfois Aix.
[8] Mozet.
[9] Hontoir (commune de Sommière).
[10] Freyr (commune de Waulsort).
[11] Stave.

Simple fief	Damme Katherine vesve de feu Regnault de Mommalle pour son fief a Breginley [1] servira a ung combatant a cheval.
Simple fief	Encoires ladite damme pour son fief de Andenaye [2] servira a ung combatant a pied.
Hault justisse	Pierchon Alart pour son fief de Lybines [3] servira a ung combatant a pied.
Simple fief	Ledit Pierchon pour ung aultre fief assigne sur la recepte generale de Namur servira a ung combatant a pied.
Hault justisse	Jehan de Hun pour son fief de Villers [4] servira a ung combatant a cheval.
Hault justisse	Ledit Jehan de Hun pour son fief de Joncresse [5] servira ung combatant a pie.
Hault justisse	Messire Colart Doultremont pour son fief Dacotere [6] servira à ung combatant à pie.
Justisse fonssier	Ledit messire Colart pour son fief gisant a Boueche [7] servira a deux combatans a pied.
Simple fief	Encores ledit messire Colart pour son fief assigne sur toute la terre et seignorie de Namesche [8] servira a ung combatant a pied.
Hault justisse	Anthoines de Humieres pour son fief de Wallecourt [9] servira a deux combatans a pie.

[1] Bergilers, aujourd'hui province de Liège.

[2] Andenelle? ou Audenaye? pour Audenarde? qui était une ancienne pairie du comté de Namur.

[3] Libenne (commune de St-Gérard).

[4] Sans doute Villers-la-Poterie, aujourd'hui province Hainaut. Jean de Hun releva ce fief en 1492. (Voir *Les fiefs du comté de Namur.)*

[5] Joncret, aujourd'huy province de Hainaut.

[6] D'Acotere? pour Acosse? Hustin d'Otremont releva, en 1485, un fief entre Avin et Acoche. *(Les fiefs,* etc.)

[7] Bovesse.

[8] Namêche.

[9] Walcourt.

Simple fief	Warnier de Longchamp ponr son fief de Waseges [1] servira à ung combatant a pie.
Simple fief	Jakennen Mathieu pour son fief sur la terre et awouuerie de Mehaingne servira a ung combatant à pied.
Simple fief	Guilleame de Corioulle [2] pour son fief tenu dudit chastel de Namur servira a ung combatant a pie.
Justisse fonsier	Audit Guilleaume pour son fief Daire [3] tenu dudit chastel de Namur servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Messire Jehan Dayuieries pour son fief de Ceilles [4] servira a ung combatant a cheval.
Simple fief	Messire Jehan seigneur de Longchamp pour son fief nommez le bois de Jettefolz [5] servira a ung combatant a pied.
Justisse fonsier	Gontier Domalle pour son fief de Gela [6] servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Robert Dive pour son fief gisant au ban de Seille servira a ung combatant a piet.
Justisse fonsier	Messire Lyons du Sars pour son fief de Taviers servira a ung combatant a pied.
Simple fief	Jehan de Sains pour son fief a Wandegnies [7] servira a ung combatant a pie.
Justisse fonsier	Melchior Paly pour son fief de ladvoerie de Mehaingne servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Jehan Du Cherf pour son fief nomme la Motte le Molin [8] servira a ung combatant pie.

[1] Wasseiges, aujourd'hui province de Liège.

[2] Corioule (commune d'Assesse).

[3] Pour d'Air? ou d'Aix? déjà cité.

[4] Seilles, aujourd'hui province de Liège.

[5] Bois aujourd'hui défriché (commune de Warisoulx).

[6] Gola ou Golar, près de Landenne, aujourd'hui province de Liège : Marie fille de Gontier d'Omalle releva ce fief en 1472. *(Les fiefs du comté de Namur).*

[7] Wangenies près de Fleurus, aujourd'hui province du Hainaut.

[8] Territoire de Noville-sur-Méhaigne, aujourd'hui province du Brabant. Le fils de Jehan Du Cherf releva le fief delle Motte, le moulin, etc., de Noville sur-Méhaigne en 1484. *(Les fiefs, etc.)*

Hault justisse	Messire Jacques de Wandegnies pour son fief de Wandegnies servira a deulx combatans a cheval et deux combatans a pied.
Hault justisse	Le seigneur de Frenemont [1] pour son fief de Frenemont servira a ung combatant a pied.
Simple fief	Maroie vefve de feu Jamart Le Torrier pour son fief assis sur toute la seignorie de Boneffe servira a ung combatant a pie.
Hault justisse	Madame de Jeumont vefve de feu messire Jacques de Baerbenchon pour le fief de Thiel [2] appartenant a Nycolas servira a ung home darmes a trois chevalz trois combatans a cheval et ung combatant à pie.
Hault justisse	Encoires ladite Dame pour le fief de Villers [3] appartenant a son dit filz servira dung home darmes a trois chevalz et dung combatant a pied.
Hault justisse	Messire Jehan de Berghes seigneur de Walhaing pour son fief de Biesme servira a ung combatant a cheval.
Simple fief	Maistre Jehan de Warisoul pour le fief quil tient tant du chastel de Namur come du seigneur de Merbaix servira a quatre combatans a pie.
Simple fief	Audit maistre Jehan de Warisoul pour son fief assis sur la seignorie de Soye servira a ung combatant a pied.
Hault justisse	Messire Phelippe de Gesves pour son fief de Gesves servira a ung combatant a cheval et ung combatant a pied.
Hault justisse	Messire Jehan de Monfort pour son fief de Tongrenelles servira a deulx combatans a cheval.
Hault justisse	Messire Raisse de Fourfo pour son fief de Hour en famene servira a quatre combatans a pie.

[1] Fernelmont, commune de Noville-les-Bois.

[2] Thy-le-Château. Nicolas fils de Jacques de Barbenchon releva ce fief en 1473 *(Les fiefs, etc.)*.

[3] Paraît indiquer Villers-messire-Nicolle, en Hainaut, prévoté de Maubeuge, relevé par Jacques de Barbenchon en 1467.

Hault justisse	Baudry de Soree pour son fief de Soree servira a ung combatant a pied.
Justisse fonsier	Messire Thomas de Crupey chevalier pour son fief gisant a Wastiges [1] servira a deux combatans a pie.
Hault justisse	Jehan de Hodomont pour son fief de Hodomont [2] servira a ung combatant a cheval.
Justisse fonsier	Guilleame de Juppleu pour son fief de Mousey [3] servira a ung combatant a pied.
Hault justisse	Crestien de Ramelot pour son fief de Gounnes [4] servira a trois combatans a pie.
Hault justisse	Messire Guilleame de Montmalle pour son fief appelle le Ban de Natoie servira a deulx combatans a cheval.
Hault justisse	Messire Gielle de Brandenbourg chevalier mary et mambour de la dame de Sombreffe pour son fief de Mons lez Sombreffe [5] servira a ung combatant a pied.
Hault justisse	Messire Pierre de Henin de Bossut pour son fief de Boussut [6] en Haynnault avec les viex fossez servira a ung homme darmes a trois chevalx deux combatans a cheval et ung combatant a pied.
Hault justisse	Jehan de Gavre seigneur de Heetvelde pour son fief de Seron servira a ung combatant a cheval et trois combatans a pied.
Hault justisse	Le prieur et pytancier de Floreffe pour ung fief quilz tiennent de la terre et seignorie Davelois [7] feront servir a deulx combatans a cheval et ung combatant a pied.
Hault justisse	Lesdits prieur et pitancier pour ung aultre fief qu'ilz

[1] Cette localité nous est inconnue.
[2] Houdoumont (commune de Jallet).
[3] Mozet.
[4] Gosnes.
[5] Mont-sur-Sombreffe (commune de Sombreffe).
[6] Boussu près de Mons. Ancienne pairie du comté de Namur.
[7] D'Avelois, pour Auvelois. La seigneurie d'Auvelois appartenait à l'abbaye de Floreffe.

tiennent de ladite terre et seignorie de Wais [1] feront servir a ung combatant a cheval.

Simple fief (écriture du 17e s.) Messire Guy de Brimeu seigneur de Humbertcourt pour son fief que cest le chambellaige heritable de la comte de Namur servira a deubx combatans a pied. — En marge : Cest fief est à Jehan de Gesves. (Écriture du temps.)

Hault justise Messire Jehan Taye pour son fief nommet Biesme a le Raesart [2] servira a ung combatant a pied.

Hault justisse Messire Jacques Uterliminghe chevalier pour son fief de Wanghe [3] servira a trois combatans a piet.

Justisse fonsier Messire Guilleame seigneur de Horion pour son fief qui est un cheruage extant à Liernu servira a quatre combatans a pied.

Hault justisse La Dame de Gocillies pour son fief de Gossillies servira a quatre combatans a pie.

Hault justisse Ladite Damme pour son fief de Tralees [4] servira a ung combatant a pied.

ARRIERES FIEFZ TENUS DE LADITE COMTE DE NAMUR.

Premiers les arrierefiefz tenus du seigneur de Balastre.

Simple fief Jehan de Moncheal pour ung arrierefief tenu dudit seigneur de Balastre au lieu de Brigodes [5] servira a ung combatant a pied.

Simple fief Jacques Delle Haie pour un fief tenu dudit seigneur assis sur le maison delle Hait a Brigodes servira a ung combatant a pied.

[1] Obais? près de Pont-à-Celle (Hainaut). Ancienne pairie du comté de Namur possédée aussi par le monastère de Floreffe.

[2] Paraît être Biesme-Mellet cité par Galliot. Mellet est aujourd'hui une commune du Hainaut, près de Thiméon, dont l'église de Ransart fut distraite en 1572. On a écrit aussi Biesme-lez-Ransart.

[3] Wanghe, ancienne pairie du comté de Namur faisait partie du Brabant. Aujourd'hui province de Liège près de Landen

[4] Traulée (commune de Pont-à-Celle, Hainaut).

[5] Près St-Amand-lez-Fleurus (Hainaut).

Justisse fonsier — Jehan de Seelles pour ung fief tenu du seigneur de Marbaix assis sur la terre de Fau [1] servira a ung combatant a pied.

Hault justisse — Gerard de Marbais pour son fief de Bauley [2] servira a ung combatant a cheval et deux combatans a pied.

Arrierefiefz tenus du seigneur de Byou.

Justisse fonsier — Lancelot Delle Haie pour son fief Delle Haye servira a deux combatans a piet.

Arrierefief tenu du seigneur Datrive.

Simple fief — Katherinne Gossuin vesve de feu Regnault de Montmalle pour son fief assis sur la maison et cheruage de le Hoste [3] servira à ung combatant a piet.

Arrierefiefz tenus du seigneur de Duy.

Simple fief — Guilleame seigneur de Spontin pour son fief assis a Loingchampia [4] servira a ung combatant a pie.

Justisse viscontier — Daneau de Hun escuier pour son fief scitue au lieu de Rouchines [5] servira a deux combatans a pie.

Arrierefiefz tenus du Chasteau de fief.

Simple fief — Messire Colart Dottremont pour son fief de Laetre [6] servira a ung combatant a pied.

Hault justisse — Henry Dottremont pour son fief de Bersees [7] tenus du seigneur de Thy servira a trois combatans a piet.

[1] Faux (Mozet).
[2] Baulet-Wanfercée, près Fleurus (Hainaut).
[3] Pour Hosden? (commune de Latinne, prov. de Liège).
[4] Longchamps, près de Dhuy.
[5] Commune de Maillen.
[6] Pour Laitre? Le manoir de Laitre, à Dhuy, est cité en 1366. *(Les fiefs du comté de Namur.)*
[7] Berzée, près Walcourt.

Arrierefiefz tenus de Guillame de Juppleu a cause de son fief de Mouset [1] tenut du chastel de Namur.

Justisse fonsier — Le seigneur de Longchamp tient dudit Mouset la moitiet de la court du Vaulx scitue a Noville sur Mehaingne qui est plain fief servira a ung combatant a pie.

Arrierefiefz tenus du seigneur de Morealmez ad cause de sa terre dudit Morealmez [2] tenue de Namur.

Hault justisse — Messire Piere seigneur de Bossu pour son fief de Lambourssart [3] prez de Flerus servira a trois combatans a pie.

Simple fief — Maistre Jehan de Warisoul pour son fief quil a sur la dicte seignorie de Lambourssart servira a ung combatant a cheval.

Arrierefiefz tenus du chastel de Harbes [4] tenu en fief du chastel de Pollevache.

Simple fief — Jehan de Saintseilles seigneur Dognies [5] tient dudit chastel de Haibes ung fief que contient le thiers du winage illec en valeur quant il est paix de IIII^xx escus par an et de present il ne le vault aucune chose.

Simple fief — Jehan de Saintseilles pour ung fief quil tient du chastel de Spontin tenu du chastel de Pollevache servira a ung combatant a pie.

[1] Mozet.
[2] Morialmé.
[3] Lambusart.
[4] Haibes près Fumay (aujourd'hui France).
[5] Sans doute Oignies (canton de Couvin) localité voisine de Haibes.

Arrierefiefz tenus de Messire Jehan de Gavre ad cause de sa terre de Seron [5] *tenue en fief du chastel de Namur.*

Simple fief	Labbe de Hellechines pour quatre plains fiefz tenus de la terre de Seron fera servir a trois combatans a cheval.
Simple fief	Jehan Ville pour pluisieurs parties de fiefz quil tient de ladite seignorie servira a II combatans a piet.
Simple fief	Gossuyn Berwannes pour pluiseures parties de fiefz tenuz dudit seigneur servira a trois combatans a piedt.
Simple fief	Henry Altena pour semblable servira a ung combatant a pie.
Simple fief	Jehan Stevenes qui tient pareillement par pluiseurs parties de fief dudit Seron servira a ung combatant a piet.
Simple	Jehan de Altena pour pluiseurs parties quil tient en fief dudit seigneur servira a ung combatant a pie.
Simple	Inghelbert Putart pour pluiseurs parties quil tient en fief dudit seigneur de Seron servira a ung combatant a pie.
Simple	Jehan Putart pour semblables fiez tenus dudit Seron servira a un combatant a pie.
Simplez fiefs	Guillame de Walsberghe pour pluiseurs parties tenues dudit seigneur servira a ung combatant a pie.

Arrierefiefz tenu de monseigneur de Bossu ad cause de son chastel dudit Bossu [1] *tenu de Namur.*

Premiers.

Simple fief	Colart Crohin bourgois de Mons pour ung fief tenu du seigneur de Boussut servira a ung combatant a pie.
Justisse fonsier	Messire Pinckart de Gavre pour ung fief tenu dudit seigneur de Boussut servira a ung combatant a pie.

[1] Commune de Forville.
[2] Boussu près de Mons, cité plus haut.

Hault justisse — Jehan de Harchies seigneur de Ghisegnies pour ung fief tenu dudit seigneur de Boussu gisant au lieu de Ghisegnies [1] servira a ung combatant a cheval.

E. D. M.

Lettre adressée par Charles le Téméraire au gouverneur de Namur touchant l'exécution de l'ordonnance du 15 janvier 1474.

Ce par le duc de bourgoingne de brabant de lembourg de luxembourg et de gheldres comte de flandres dartois de bourgoingne de haynaut de hollande de zellande de Namur et de zutphen.

A notre gouverneur de Namur ou son lieutenant et a notre bien ame huissier darmes pierre du puis.... salus. Come naguerres par nos lettres patentes par lesqueles avons tauxe et declaire le service que nos fiefz et arrierefiefs seront doresnavant tenus de nous faire en armes nous avons en la declaracion et par nos lettres patentes sur ce despechees ordonne que xve jour du mois de marche prochainnement venants, nosdicts fiefs et arrierefiefs seront tenus destre furnis des habillemens des guerres chascun en son regart selonc la qualité et valeur de ses fiefz et le taux declare en nosdictes lettres patentes pour audict xve de mars prochain faire la première monstre desdicts habillemens ensamble les personnes dont ils se voldront et deveront servir par devant notredict officier du lieu ou lesdicts fiefz et arrierefiefz sont situez avec ung commis tel que ad ce voldrons commettre, scavoir vous faisons que nous confians a plain de vos sens loyautez et preudhommies vous avons commis et commettons par ces presentes a faire et passer la dicte premiere monstre audict xv^e^ jour de mars prouchain cy et partout notredict comte de Namur.

Si vous mandons et commandons expressement que audict xv^e^ jour de mars prouchain venant, vous vous transporte en notre ville de Namur ou aultre lieu prochain que veirez estre ad ce propice et convenable et illec prins par devers vous nosdictes lettres patentes dont dessus est

[1] Ghyssignies (commune de Pipaix, Hainaut).

touchie avec le registre ou quayer ou quel sont inscripts et enregistrez tous les fiefs et arrierefiefs de notredict comte de Namur tauxez a service ensamble le taux dicelluy service procedez bien et deubtement à faire et parfaire lesdictes monstres tant desdicts habillemens de guerre que des personnes dont chacun desdicts fiefz et arrierefiefz en son regart entendera servir selon le taux dessusdict et la fourme et maniere contenues en nosdictes lettres patentes. Desqueles monstres voulons que faites ung registre et le double dicelluy et de tout votre besoingne nous envoyez feablement clodz et scelle.

Touteffois saulcuns desdicts fiefz et arrierefiefz se veullent audict jour faire excuser par ce qu'ilz sont aulcunement en leur personnes pardeviers nous en notre presente armee ou qu'ilz soient ailleurs en garnison par notre ordonnance, en ce cas et moyennant qu'il vous en appere deubtement nous somes contens que a iceulx vous remettez et donnez jour prefix a faire lesdictes monstres au xv jour du mois d'avril aussi prochainement venant.

Semblanment saulcuns aultres se vouloyent excuser sur ce que depuis la publicacion de notre dicte ordonnance ilz nayent peu recouvrer les habillemens dont selon notre dicte ordonnance ilz doivent estre furnis et se en ont neantmoins fait leur devoir et deubte diligence, en ce cas et si avant qui vous appere dudict devoir et diligenee et quilz vous recquierent davoir aultre delay nous somes aussi contens que continuez quant a cheulx lesdictes monstres jusques audict xv^e^ davril en leur enjoingnant expressement de a icelluy pour estre furnis desdicts habillemens et desdictes personnes.

Et au regard de cheulx que trouverez estre defallans de eulx presenter pardevant vous ausdictes monstres ausdict xv^e^ jour de mars et quilz nayent fait aulcun devoir deulx furnir desdicts habillemens selon le taux dessusdict et nostredicte ordonnance et aussi qui ne sont actuelement en leur persones en notre dicte presente armee nous vous mandons et commandons come dessus que ledict xv^e^ jour de mars passe vous les constraingnez ad ce faire et ce par mettre et saisir en notre main leur fiefz ou arrierefiefz et au gouvernement diceulx commetterez aulcun depar nous qui nous en sauchent et puissent rendre bon compte et reliqua sans en faire main levee ne baillier jouyssance aulcune jusques aultrement en aurons ordonne.

Et au sourplus faites crier et publier cy et par tout notredict comte de Namur que sil y at aulcuns qui ayent este et sont deffaillans d'avoir baille oultre es mains de vous notredict gouverneur la declaracion de la valeur de leursdicts fiefz et arrierefiefz et lesquelx ne sont comprins ne contenus audict registre que sur peine de confiscacion d'iceulx leur fiefs et arrierefiefs ilz apportent ou envoyent es mains de vous notredict gouverneur ladicte declaracion endedens le xv jour d'avril prochain. Dela quele declaracion voulons aussi que faites ung registre le double duquel avec votre besoingnie audict xve jour davril nous envoyerez sans dissimulacion quelconque. Car ainsy nous plaist il.

Donne en notre siege devant Nuysse le derrenier jour de fevrier lan de grace mil CCCC soixante et quatorse. Par monseigneur le Duc — Heymen [1].

[1] Chambre des comptes. Registre N° 1130. Archives de l'État, à Bruxelles.

CARTES

DE LA PROVINCE DE NAMUR

PLANS ET VUES DE LA VILLE

PAR

A. DEJARDIN

CAPITAINE DU GÉNIE EN RETRAITE.

PREFACE.

Voici la cinquième province que je traite [1]. Mon intention n'était pas de m'occuper de la province de Namur, ayant déjà presque tout mon temps pris pour compléter et tenir au courant les provinces dont je me suis occupé jusqu'à présent. Mais je n'ai pas pu résister à l'insistance des membres de la Société archéologique de Namur qui me demandaient ce travail. Je n'ai pas voulu refuser une offre aussi flatteuse pour moi, et je me suis mis à l'œuvre. Mon travail se ressentira

[1] Les autres travaux que j'ai publiés sur les cartes et les plans, sont :

1° *Recherches sur les Cartes de la Principauté de Liège et sur les plans de la ville,* avec trois suppléments. 1860, 1862, 1868, 1879.

2° *Description des Cartes de la province d'Anvers et des Plans de la ville.* 1862-1863.

3° *Cartes de la Flandre ancienne et moderne. Plans de la ville de Gand.* 1868.

4° *Plans et vues de la ville de Tournai.* (2e édition), 1879.

nécessairement de la rapidité avec laquelle il a été fait : je compte donc sur l'indulgence de mes lecteurs.

J'ai été aidé puissamment dans ma tâche par la complaisance que la Société a mise à me confier les nombreux matériaux qu'elle possède, grâce au zèle infatigable du regretté Jules Borgnet. Je dois aussi des remercîments à Mr Léonce Digneffe, et à Mr le chanoine Henrotte, de Liège, dont les collections ont été mises à ma disposition avec la plus grande complaisance, comme pour mes autres travaux.

J'ai donc pu réunir 167 cartes, 108 plans et 134 vues : en tout, 409 numéros.

Il y a sans doute encore beaucoup de lacunes; je fais donc un appel à ceux qui pourraient m'aider à les combler, pour pouvoir plus tard en faire l'objet d'un supplément.

INTRODUCTION.

Je ne reviendrai pas ici sur les considérations que j'ai émises dans mes autres études relativement à l'utilité des descriptions de cartes et de plans de villes que j'ai entreprises, ni sur les principes qui m'ont guidé dans mes recherches : je renverrai pour cela à la préface du troisième supplément des *Recherches* sur Liège.

Je rappellerai que je comprends dans les cartes généralement tout ce qui est au-dessous de l'échelle de 1 à 20,000, et dans les plans tout ce qui est à cette échelle et au-dessus.

Dans les cartes, j'ai cité, outre les cartes de la province entière, celles ne représentant qu'une partie de celle-ci, les plans de batailles, les cartes donnant les environs des villes, etc. Il y en a aussi qui s'étendent hors de la province, mais dont la province de Namur fait le principal objet.

J'ai classé séparément les plans et les vues, pour la plus grande facilité des recherches. Les plans les plus anciens sont ceux à vol d'oiseau, c'est-à-dire où les édifices et les maisons sont vus en élévation, et où néanmoins on distingue les rues. Il y a ensuite les plans géométriques, qui sont l'expression la plus exacte de la configuration de la ville; ils sont faits simplement au trait, et les rues y ont leur véritable direction. D'autres plans se bornent à donner le périmètre de la ville ou son enceinte fortifiée.

Quant aux vues rasantes, elles sont prises d'un point à l'extérieur de la ville, et représentent celle-ci en totalité ou en partie, quoique la plupart du temps cela se borne à une

série de clochers. On n'y voit plus le tracé des rues, et si ce n'était le château, qui domine partout, on ne pourrait pas dire en quel point on s'est placé pour les dessiner.

Outre les plans et les vues générales de la ville, j'ai cité des pièces ne comprenant qu'une partie de celle-ci, lorsqu'elles présentent une assez grande agglomération de maisons et souvent un quartier, en m'arrêtant cependant à ce qui n'est que vue de monuments.

Je puis dire que j'ai vu la plus grande partie des pièces que je décris. Je ne donne les dimensions des planches que lorsque je les ai mesurées moi-même. Ces dimensions sont prises à l'intérieur du cadre.

PREMIÈRE PARTIE.

CARTES.

La première carte est une carte fictive de la partie du pays où fut plus tard bâtie la ville de Namur.

Les cartes suivantes datent des dominations espagnole et autrichienne. Pendant toute cette période il n'y a guère eu de changements dans la configuration du comté, jusqu'à la révolution française. D'autres changements ont eu lieu sous la domination hollandaise, et les derniers datent de la révolution de 1830.

Ainsi, sous le gouvernement autrichien, le *comté de Namur* formait un territoire dont l'étendue était inférieure à celle de la province actuelle. Il se composait de la ville de *Namur* et de sa banlieue, de la prévôté de *Poilvache,* de la mairie de *Feix,* et de six baillages, savoir : *Bouvignes, Montaigle, Fleurus, Samson, Vieuville* et *Wasseige.*

Plus tard, sous le gouvernement français, le *département de Sambre-et-Meuse* comprenait la majeure partie du *comté de Namur,* une portion assez considérable du *grand-duché de Luxembourg,* et plusieurs communes des *duchés de Bouillon* et de *Brabant* et des *principautés de Liège* et de *Stavelot.*

Enfin, sous le gouvernement hollandais, pour constituer la *province de Namur,* on a distrait du *département de*

Sambre-et-Meuse les arrondissements de *Marche* et de *St-Hubert,* à l'exception des cantons de *Gedinne* et *Rochefort* qui ont été réunis à l'arrondissement de *Dinant,* et on y a ajouté 38 communes du *département des Ardennes* (y compris la ville de *Philippeville)* et dix communes faisant partie du *département de l'Ourthe* [1].

J'ai donc partagé les cartes en six chapitres, qui sont :

Chapitre I. Temps anciens, dont il n'y a qu'une carte.

Chapitre II. Domination espagnole (1556 à 1713), 77 cartes.

Chapitre III. Domination autrichienne (1713 à 1792), 20 cartes.

Chapitre IV. Domination française (1792 à 1814), 6 cartes.

Chapitre V. Domination hollandaise (1814 à 1830), 2 cartes.

Chapitre VI. Gouvernement belge (1830 à 1880), 60 cartes.

En tout 167 cartes.

Considérant ces cartes sous le rapport de la partie du pays qu'elles présentent ou du but dans lequel elles ont été faites, nous trouvons :

Cartes générales. — Une carte de l'état des lieux avant la fondation de la ville (n° 1).

55 cartes du comté de Namur (nos 11 à 37, 39, 43, 45 à 47, 60, 65 et 66, 68, 69, 71 à 80, 82 à 84, 86 à 91, 93 et 94.

3 cartes du département de Sambre-et-Meuse (nos 99, 103 et 104).

44 cartes de la province de Namur (nos 105 à 110, 112 à 118, 120 à 126, 131, 132, 134 à 138, 141 à 144, 146 à 151, 153 à 155, 157 et 159 à 167).

Une carte de l'évêché de Namur en 1843 (n° 127).

[1] *Belgique pittoresque,* 1834, page 395.

Cartes partielles. — Une carte du Gouvernement de Linchamp, de 1695 (n° 61).

Une carte du Gouvernement de Charlemont de 1695 (n° 62).

Une » » de Philippeville de 1695 (n° 63).

Une » » de Mariembourg de 1695 (n° 64).

Une » de l'arrondissement de Namur de 1809 (n° 100).

2 cartes ne représentant que les environs de Namur, en 1703 et 1846 (nos 70 et 133).

Combats, etc. — Les combats, batailles, camps, etc., sont représentés dans 32 cartes, dont :

9 pour la bataille de Gembloux, de 1578 (nos 2 à 10).

23 pour les autres batailles qui eurent lieu en 1674, 1690, 1691, 1692, 1693, 1694, 1695 et 1750 (nos 35 à 38, 40 à 42 48, 50 à 59 et 95 à 98).

4 pour l'investissement de Namur en 1692, 1695, 1740 et 1746 (nos 44, 47, 69 et 85).

Après cela il y a :

Cartes industrielles. — Une carte géologique de 1879 (n° 163).

3 cartes pour les concessions houillères, de 1837, 1862 et 1863 (nos 119, 146 et 147).

Cartes routières. — 6 cartes ne donnent que le cours de la Meuse en 1858, 1859, 1870, 1873 et 1875 (nos 139, 140, 145, 152, 156 et 158).

Une carte pour la route de Givet à Dinant, en 1769 (n° 92).

2 cartes pour la route de Namur à Genappe, en 1810 (nos 101 et 102).

Une carte pour le chemin de fer de Namur à Tirlemont, de 1834 (n° 111).

Et 3 cartes pour le chemin de fer de Namur à Charleroy, en 1844 (nos 128 à 130).

CHAPITRE Ier.

TEMPS ANCIENS.

100?

N° 1. — *Montagne de Champeau et environs de Namur.*

Gravé par Vandendaelen. — Lith. Simonau et Toovey, Brux.s

Échelle de 1 à 33,333.

Avec une échelle.

Carte limitée au nord, à Vedrin; au sud, à la forêt de Marlagne; à l'ouest, à Ronet, et à l'est, à Champion, Bouges et Erpent. Elle représente l'état du pays avant la fondation de la ville de Namur, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. On y a indiqué l'emplacement où ont été trouvées des antiquités celtiques et gallo-romaines.

Larg. 0m18, haut. 0m21.

Dans :

1° *Promenades dans Namur,* par Jules Borgnet. Namur, Wesmael-Legros, 1851-1856. Un volume in-8° (1er volume, seul paru), page 26.

2° *Annales de la Société archéologique de Namur.* Namur, Wesmael-Legros, tome 2, 1851, page 138.

CHAPITRE II.

DOMINATION ESPAGNOLE.

1578.

N° 2. — *Pugna Gemblacensis seu Boueensis, Jo. Austriaco Gubernatore. 1578.*

Jo. Willielmus Baur fec.

Avec une légende de A. à P.

Vue de la bataille de Gembloux, dans laquelle on voit, au premier plan le prince de Parme montant à cheval, et dans le fond les villes de Namur et de Gembloux.

Larg. 0m41, haut. 0m29.

Dans :

Famiani Stradæ romani è Societate Jesu de bello belgico decas prima, ab excessu Caroli V imp. An. MDLV Usque ad initia Præfecturæ Alexandri Farnesii Parmæ, ac Placentiæ Ducis An. MDLXXVIII. 2e édition, Rome, Fr. Corbelletti. Deux volumes in-folio. C'est le titre du premier volume imprimé en 1632, page 336. Le second a été imprimé en 1647.

Coll. L. Digueffe.

1578.

N° 3. — *Den Veldtslagh van Gembloers onder den heere Joannes van Oostenryck. An. 1578.*

Franc. van den Wijngaerde fecit. Vidua Cnobbart excudit.

Avec une légende de A à H.

Copie de la planche précédente.

Larg. 0m315, haut. 0m25.

Dans :

Strada, Nederlandtsche oorloghe, 10 *boecken,* 1555-1578, *overgheset door G. Van Aelst;* 5e édition, Anvers, Cnobbaert, 1645. Un volume petit in-folio, page 374.

Coll. A. Dejardin.

1578.

N° 4. — *Bataille de Gemblours.*

El capitan, etc.

Dans :

Histoire de la guerre des Pays-Bas escrite en latin par Famianus Strada, de la compagnie de Jésus, mise en français par P. du Ryer. 6e édition, Tournai, Adrien Quinqué, 1645. Deux volumes in-4°.

1578.

N° 5. — *Pugna Gemblacensis seu Boueensis Jo. Austriaco Gubernatore. 1578.*

Avec une légende de A à P.

Copie de la planche de la 2e édition. N° 2. La légende est aussi la même.

Larg. 0m35, haut. 0m19.

Dans :

Famiani Stradæ romani è societate Jesu de Bello belgico decades duæ ab excessu Caroli V. Imp. usq; ad Initium Præfecturæ Alexandri Farnesii Parmæ Placentiæ que Ducis III, etc. 9e édition, Mayence, Schôuwetter, 1651 [1]. Un volume petit in-4°, page 318.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1578.

N° 6. — *Eigentliche beschreibung der schlacht zwischen den Staten und Spaniarden nitt weit von Namur gehaltten. Anno Dñi MDLXXVIII am 30 Febru :*

Avec seize vers allemands en dessous.

A gauche, la porte d'entrée de la ville de Gembloux par laquelle entrent les troupes du prince d'Orange poursuivies par don Juan. Dans le fond, à droite, la ville de Namur avec son château.

Larg. 0m275, haut. 0m19.

Dans :

1° *Historia unnd ab contrafeytungh fiirnemlich der Nederlendischer geschichten und kriegshendelen mit hôchstem fleisz beshieben durch Merten von Mancuel.* 1593. Un volume in 4°. N°

2° *De Leone Belgico, ejusq. Topographica atq. historica descriptione liber. Quinq. partibus Gubernatorum Philippi Regis Hispaniarum ordine distinctus, insuper Elegantissimi illius artificis Francisci Hogenbergii Biscentum*

[1] D'autres exemplaires portent : Francfort sur le Main, J. Beyer, 1651.

et VIII figuris ornatus; Rerumque in Belgio maxime gestarum inde ab anno Christi MDLIX usque ad annum MDLXXXXVI perpetua narratione continuatus. — Michaele Aitsingero austriaco auctore. — Cum privilegio Cœsareo. Francisco Hogenberg concesso. Auctior et locupletior accessione quinq. annor. et nonaginta sex chartarum. Cologne, G. Campensis, 1587. Un volume petit in-folio, page 241 ou [1].

Coll. L. Digneffe.

1578.

N° 7. — *Carte sans titre de la bataille de Gembloux. 94.*

Avec quatre vers latins en-dessous.

Copie réduite du numéro précédent.

Larg. 0m158, haut. 0m125.

Dans :

1° *Les guerres de Nassau descriptes par Guillaume Baudart de Deinse, en Flandre.* Le premier volume a pour titre : *Pourtraits en taille douce et Descriptions des sièges, batailles, rencontres et autres choses advenues durant les guerres des Pays-Bas, sous le commandement des Hauts et Puissants Seigneurs les États Généraux des Provinces-Unies, et la conduite des très illustres princes Guillaume Prince d'Orange et Maurice de Nassau, son fils.* Amsterdam, Michel Colin, 1616. Deux volumes in-8° oblongs. Tome I, page 283.

Coll. L. Digneffe.

2° *De nassausche oorloghen, Beschreven door Wilh. Baudartium van Deynse. Etc.* Amsterdam, Michel Colin, 1615. Un vol. in-8° oblong.

3° *Polemographia Auraico. — Belgica, scriptore Wilh. Baudartio Deinsiano Flandro.* Etc. Amsterdam, Colin, 1622. Deux vol. in-8° oblong.

1578.

N° 8. — *Bataille de Gemblours, donnée le 31 Janvier l'an 1578. Tome II, page 125.*

Au premier plan, on voit le passage d'un fossé plein d'eau, par la cavalerie : dans le fond, quelques villes et villages.

Larg. 0m165, haut 0m115.

[1] Dans cet ouvrage, la date et les vers ont été effacés.

Cartes

Dans :

1° *Histoire de la guerre de Flandre, de Famianus Strada, traduite par P. Du-Ryer.* 15e édition. Bruxelles, t'Serstevens, 1712. Trois volumes in-12. Tome II, page 125.

Coll. A. Dejardin.

2° *Histoire de la guerre des Païs-Bas, du R. P. Famien Strada, Romain, de la Compagnie de Jésus, traduite par P. Du-Ryer.* 16e édition. Bruxelles, t'Serstevens, 1727. Quatre volumes in-12. Tome II, page 346.

Avec un supplément. Amsterdam, P. Michiels, 1729. Deux volumes in-12.

Bib. de l'Univ. de Liège. Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1578.

N° 9. — *Eigentliche beschreibung der schlacht zwischen den Staten und Spaniarden nitt weit von Namur gehalten* (au-dessus).

Et en dessous :

Don Juan von Oesterreich gewind die Schlacht vor Gemblours wider die Hollender und Erobert 30. Faüdl und 40 Carnet. 2.

A gauche, la porte d'entrée de la ville de Gembloux, par laquelle entrent les troupes du prince d'Orange, poursuivies par don Juan. Dans le fond, à droite, la ville de Namur avec son château.

Larg. 0m39, haut. 0m29.

Coll. L. Digneffe.

1578.

N° 10. — *Bataille de Gemblours.*

El Capitan. Dn Juan de Ledesma Ingeniro destandes dispuso, esta obra.

R. d. Hooge fecit.

Avec une légende de A à T.

Au premier plan, on voit Alexandre Farnèse suivi de cavaliers, traversant un fossé plein d'eau. Plus loin, la bataille.

Dans le fond, la ville de Namur avec son château, à gauche, et la ville de Gembloux à droite.

Larg. 0m345, haut. 0m27.

Coll. L. Digneffe.

1579.

N° 11. — *Namurcum Comitatus.*

Jões. Surhon describ. Cum Imp. et Regie Mtis privilegijs 1579.

Avec une échelle, une rose des vents et les armoiries du comté [1].

Limitée au nord, à Jandrain, Hannut et les Waleffes; au sud à Philippeville et Agimont; à l'ouest à Nivelles et Fontaine-l'Évêque, et à l'est au Val-Saint-Lambert et Havelny? Comprend donc, outre la province de Namur, une petite partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m50, haut. 0m375.

Dans :

1° *Theatrum orbis terrarum,* etc., par Abraham Ortelius. 1579. Un vol. in-folio. Feuille 29.

Bib. de Namur.

2° *Théâtre de l'Univers, contenant les cartes de tout le monde avec une briève déclaration d'icelles, par Abraham Ortelius. Le tout reveu, amendé, et augmenté de plusieurs cartes et déclarations par le mesme autheur.* Anvers. Christophe Plantin 1587. Un vol. in-folio. Feuille 35.

Coll. A. Dejardin.

3° *Theatrum orbis terrarum. Opus nunc denuo ab ipso auctore recognitum, multisque locis castigatum,* etc., par Ortelius. 1592. Un vol. in-folio. Feuille .

Bib. de l'Université de Gand.

4° *Theatrum orbis terrarum Opus nunc denuo ab ipso auctore recogni-*

[1] Les armoiries du comté et de la ville de Namur sont l'*écu d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.* Elles ont été prises en 1196 par Philippe le Noble, comte de Namur, qui, en sa qualité de puiné les a chargées d'*un bâton pery en bande.*

Cartes

tum, multisque locis castigatum, et quam plurimis novis Tabulis atque Commentariis auctum. 1596. Un vol. in-folio, page 39.

Bib. de l'Université de Liège et coll. A. Dejardin.

5° *Théâtre de l'Univers,* etc., par A. Ortelius. 1598. Un vol. in-folio. Feuille .

6° *Theatrum orbis terrarum,* etc., par A. Ortelius. 1603. Un vol. in-folio. Feuille .

Bib. de l'Université de Gand.

7° *Theatro del orbe de la tierra de Abraham Ortello. El qualantes il estremo dia de su vida por la postrera rez ha emendado, y con nuevas tablas y commentarios augmentado y esclarescido. En Anveres, se vende en la libreria Plantiniana.* 1612. Un vol. in-folio, page .

Bib. d'Anvers.

8° *Theatrum orbis terrarum. Abrahami Orteli Antwerp. geographi regii. Antverpiæ extat in officina Plantiniana.* 1612. Un vol. in-folio. Feuille 46.

Coll. A. Dejardin.

9° *Theatrum orbis terrarum,* etc., par A. Ortelius. 1624. Un vol. in-folio. Feuille .

1581.

N° 12. — *Namurcum, comitatus* 72 [1].

Avec une échelle. Le nord est en haut.

Cette carte est limitée au nord à Hannut; au sud à Philippeville; à l'ouest à Nivelles et Fontaine-l'Évêque, et à l'est à Huy et Ciney.

Larg. 0m31, haut. 0m235.

Dans :

1° *Descrittione di M. Lodovico Guicciardini patritio Fiorentino di tutti i Paesi Bassi, altrimenti detti Germania inferiore.* Anvers, Christophe Plantin. 1581. Un volume in-folio, page 521.

Coll. L. Digneffe.

2° *Description de touts les Païs-Bas, autrement appelés la Germanie inférieure, ou Basse-Allemagne, par Messire Louis Guicciardin, Gentilhomme Florentin.* Anvers. Christophe Plantin. 1582. Un volume in-folio, page 463.

Coll. L. Digneffe.

[1] L'édition de 1581 n'a pas de numéro.

3° *Descrittione di M. Lodovico Guicciardini, Gentilhuomo Fiorentino di tutti i Paesi Bassi, altrimenti detti Germania inferiore.* Anvers. Christophe Plantin. 1588. Un volume in-folio, page 406.

Coll. L. Digneffe.

1581.

N° 13. — *Namurcum comitatus, 94.*

Petrus Kœrius cœlavit.

Avec une échelle. Le nord est en haut.

C'est la même carte que la précédente, les écritures seules diffèrent.

Larg. 0m31, haut. 0m235.

Dans :

1° *Description de touts les Pays-Bas, autrement appelez la Germanie inférieure, ou Basse-Allemagne,* par L. Guicciardin. Amsterdam. Cornille Nicolas. 1609. Un volume in-folio, page 454.

Augmentée par Pierre Van den Berghe.

Coll. L. Digneffe.

2° *Beschryvinghe van alle de Neder-Landen, andersinns ghenoemt Neder-Duytslandt,* par L. Guicciardin. Amsterdam. G. Jansson. 1612. Un volume in-folio, page 373.

Il y a une édition coloriée.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

3° *Omnium Belgii, sive inferioris Germaniæ, regionum descriptio,* par L. Guicciardin. Amsterdam. G. Jansson. 1613. Un volume in-folio, page 297.

Coll. L. Digneffe.

4° *Inferior Germania, italo idiomate descripta à Ludovico Guicciardino, versa et annotationibus aucta,* par Regn. Vitellius. Amsterdam. G. Jansson. 1613. Un volume in-folio, page .

Coll. L. Digneffe.

5° Édition latine. Amsterdam. G. Jansson. 1614.

Bib. Royale à Bruxelles.

6° Édition latine. Amsterdam. J. Jansson. 1621.

Bib. de l'Université de Gand.

7° *Description de touts les Pays-Bas autrement appelez la Germanie infé-*

Cartes

rieure ou Basse-Allemagne, par L. Guicciardin. Amsterdam. J. Jansson. 1625. Un volume in-folio, page 426.

Bib. de l'Université de Liège.

8° *Lud. Guicciardini Belgium universum seu Omnium Inferioris Germaniæ Regionum accurata Descriptio.* Amsterdam. J. Jansson. 1646. Un volume in-folio. Page 190.

Bib. de l'Université de Liège.

9° *Belgium dat is : Nederlandt ofte beschrijvinghe derselviger provincien ende steden,* etc., par L. Guicciardin. Amsterdam. J. Jansson. 1648. Un volume in-folio, page 313.

Coll. L. Digneffe.

Toutes ces éditions de Guicciardin se trouvent également à la bibliothèque royale à Bruxelles, aux bibliothèques des Universités de Liège et de Gand, à la bibliothèque de La Haye, etc., voir, pour leur description, les notices suivantes :

Lodovico Guicciardini, par Ed. Van Even. Anvers. J. Plasky. 1877.

Lodovico Guicciardini, descrittione di tutti i Paesi Bassi. De oudtste beschrijving der Nederlanden, in hare verschillende uitgaven en vertalingen beschouwd, bibliografische studie, par P. A. M. Boele van Hensbroek. Utrecht. 1878.

1589.

N° 14. — *Namurcum cum adjacentibus regionibus descr. Namen. Colonie exc. Johan busm. 1589.*

Avec une échelle et les armes du Comté. Le nord est à gauche.

Limitée au nord à Jodoigne; au sud à Maubert-Fontaine, Moncornet et Bouillon; à l'ouest à Fontaine-l'Évêque, et à l'est à Rochefort.

Larg. 0m265, haut. 0m195.

Dans :

1° *Fasciculus geographicus A° (per) Math. Quadum sculptorem Coloniæ.* 1592. Un vol. in-quarto, page .

Bib. de l'Univ. de Liège et de Namur, coll. L. Digneffe et Henrotte.

2° *Europæ totius orbis terrarum partis præstantissimæ universalis et particularis descriptio.* Cologne, Jani Bussemechers. 1594. Un vol. in-quarto, page .

Cartes

3° *Fasciculus geographicus,* etc. 2e édition. Cologne. J. Bussemecher. 1608. Un vol. in-quarto, page 51.

Coll. A. Dejardin.

1589.

N° 15. — (Voir les *addenda).*

Dans :

Epitome theatri Orteliani præcipuarum Orbis Regionum delineationes, etc. Anvers. P. Galle et C. Plantin. 1589. Un vol. in-12, oblong, page .

Coll. L. Digneffe.

1598.

N° 16. — *Hannonia et Namur. 60.*

Avec trois échelles et une rose des vents.

Limitée à la partie supérieure à Braine-le-Comte et Namur; à la partie inférieure à Landrecies et Trelon; à gauche à Lens, St-Ghislain et Le Quesnoy, et à droite à Bouvigne, Givet et Mariembourg. Comprend donc une grande partie des provinces de Namur et de Hainaut.

Larg. 0m17, haut. 0m14.

Dans :

Le miroir du monde ou, Epitome du théâtre d'Abraham Ortelius. Amsterdam. Zacharie Heyns. 1598. Un vol. in-8° oblong, page 60.

Bib. de l'Université de Liège.

1600.

N° 17. — *Namur.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Chaumont (Camone), Lincent (Linche) et Avernas; au sud à Dinant; à l'ouest à Nivelles, Fontaine-l'Évêque, et à l'est à Engis (Eyngen) et Verlée. Contient donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m125, haut. 0m085.

Cartes

Dans :

1° L'atlas de géographie de P. Bertius en deux livres, en hollandais. 1600? Page 179.

Coll. A. Dejardin.

2° *P. Bertii tabularum geographicarum contractarum libri quatuor cum luculentis singularum tabularum explicationibus.* Amsterdam. 1600. Un vol. in-12, oblong, page 185.

Coll. A. Dejardin.

1601.

N° 18. — Namur. Namen.

Avec une échelle.

Limitée au nord à Perwez; au sud à Mariembourg et Charlemont; à l'ouest à Nivelles et Fontaine-l'Évêque, et à l'est à Huy et Leignon. Contient donc, outre la province de Namur, une partie de celle de Hainaut.

Il y a peu de villes indiquées sur cette carte et pas de routes.

Larg. 0m103, haut. 0m078.

Dans :

Epitome theatri Orteliani, Præcipuarum Orbis Regionum delineationes, etc. Anvers. J.-B. Vrients. 1601. Un vol. in-12, oblong, page 38.

Coll. A. Dejardin.

1607.

N° 19. — *Hannonia. Namurcum Comitatus.*

Per Gerardum Mercatorem. Cum Privilegio.

Avec une échelle.

Limitée au nord à Audenarde, Vilvorde et Louvain; au sud à Le Catelet, Guise, dans l'Aisne, Deville sur la Meuse; à l'ouest à Douai et Arleux, et à l'est à Saint-Trond, Huy et Rochefort. Comprend donc, outre la province de Namur et de Hainaut, une grande partie du Brabant et les départements du nord de la France.

Larg. 0m45, haut. 0m33.

Dans :

1° *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura. Primùm à Gerardo Mercatore inchoatæ deindè a Judoco Hondio,* etc. Amsterdam. H. Hondius. 1607. Un vol. in-folio, page 227.

Bib. de l'Université de Liège.

2° Le même ouvrage. Amsterdam. C. Nicolai et J. Hondius. 1607. Un vol. in-folio, page

Bib. de l'Université de Gand.

3° *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura. Denuo auctus. Editio quarta. Sumptibus et typis aeneis Judoci Hondij. Amsterodami. An. D.* 1619. (Le texte est en français). Un vol. in-folio, page 214.

Coll. L. Digneffe.

4° *Gerardi Mercatoris. Atlas ou représentation du monde universel et des parties d'icelui, faicte en tables et descriptions très amples. Editio ultima. Sumptibus et typis aeneis Henrici Hondij. Amsterodami. An. D.* 1633. Deux vol. in-folio. Tome I, page

Coll. A. Dejardin.

5° *Gerardi Mercatoris et J. Hondii atlas novus sive descriptio geographica totius orbis terrarum, tabulis aeneis luculentissimis et accuratissimis exornata tribus tomis distinctus. Amstelodami apud Henricum Hondii et Joannem Janssonium.* 1638. 3 vol. in-folio. Tome, page

Bib. de l'Université de Gand.

1609.

N° 20. — *Namurcum.*

Avec une échelle.

C'est une copie du n° 18 de 1601 : seulement celle-ci va jusqu'à Liège.

Larg. $0^{m}107$, haut. $0^{m}07$.

Dans :

L'Epitome du théâtre de l'univers d'Abraham Ortelius : Nouvellement recogneu, augmenté, et restauré de meseure Géographique, par Michel Coignet, Mathémat. d'Anvers. Anvers. J.-B. Vrients. 1609. Un vol. in-12, oblong, page 50.

Le texte est en latin quoique le titre soit en français.

Coll. A. Dejardin.

1616.

N° 21. — *Namur.*

Avec une échelle.

Copie du n° 17 de 1600.

Larg. 0m125, haut. 0m085.

Dans :

1° *P. Bertij Tabularum Geographicarum contractarum Libri septem. In quibus Tabulæ omnes gradibus distinctæ, descriptiones accuratæ, cætera supra priores editiones politiora, Auctioraq. ad Christianissimum Galliæ et Navarræ Regem Ludovicum XIIII.* Amsterdam. Judocus Hondius. 1616, Un vol. in-8° oblong, page 330.

Coll. A. Dejardin.

2° *Belgicæ sive Inferioris Germaniæ descriptio,* par L. Guicciardin. 18e édition. Amsterdam. G. Blaeu. 1635. Trois parties en deux vol. in-18. Tome I, page 464.

Coll. A. Dejardin.

1617.

N° 22. — *Namurcum Comitatus.*

Jôes Surhon descr.

Amstelodami P. Koerius Excudit. Anno 1617 [1].

Avec une échelle, les armoiries de Namur, des personnages en pied *(Namurcenses)* et une petite vue de la ville. (N° 11 des vues.)

Limitée au nord à Crehen; au sud à Cerfontaine, Philippeville et Mesnil-St-Blaise; à l'ouest à Luttre, Monceau, Cour-sur-Heure et Fontenelle, et à l'est à Hermalle. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m47, haut. 0m36.

Dans :

1° *Gerardi Mercatoris atlas,* etc. Amsterdam. H. Hondius. 1607. Un vol. in-folio, page

Bib. de l'Université de Liège.

[1] Dans Piscator c'est : *C. Visscher Excudebat. Anno* 1625.

Cartes

2° *Petri Kœrii Germania inferior,* etc. Amsterdam. P. van der Keere. 1617. Un vol. in-folio, page 73.

Coll. A. Dejardin.

3° *Petri Kœrii Germania inferior id est, XVII Provinciarum ejus novæ et exactæ Tabulæ Geographicæ, cum Luculentis Singularum descriptionibus additis a Petro Montano. Amstelodami impensis Pet. Kœrii,* 1622. Un vol. in-folio, page 73.

Coll. A. Dejardin.

4° *Belgium sive Germania inferior continens provincias singulares septem decim juxta artem Geographicam perfectissimè descripta variisq. regionum partibus distinctis tabulis aucta,* par N.-J. Piscatorem. 1634. Un vol. in-fol.

Bib. de l'Université de Liège.

1630.

N° 23. — *Namurcum Comitatus.— Jôes. Surhon. De. Petrus Kœrius cœlavit.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Perwez, Moxhe et Aigremont; au sud à Senzeilles, Franchimont et Mesnil-St-Blaise; à l'ouest à Luttre, Monceau et Castillon et à l'est à Aigremont et Sinsin. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m235, haut. 0m165.

Dans :

1° *L'atlas de Gerard Mercator, de nouveau reveu, toutes les cartes corrigez et en outre augmenté d'un appendix, par Josse Hondius.* 1630. Un vol. in-4° oblong, page

Bib. de l'Université de Gand.

2° *Gerardi Mercatoris. Atlas sive Cosmographicæ Meditationes de Fabrica mundi et fabricati figura. De novo multis in locis emendatus novisq. tabulis auctus Studio Judoci Hondij. Amsterodami Sumptibus Johannis Cloppenburgij.* 1632. Un vol. in-4° oblong, page 403.

Coll. A. Dejardin.

Cartes

3° *Nieuwe en bekuopte uyt beeldinge en vertoonnge der gantscher aerdbodem, Getrocken uyt de Oude en de Nieuwe vermaerdtste en beroemste landtbeschryvers. Uytgebeelt en vertoont in meer als thwee hondert* (il y en a 208) *landt-kaerten, t'Samen gebracht en uytgegeven door J.-J. v. W.* Amsterdam. Johannes Janssonius van Waesberge. 1676. Un vol. in-4° oblong. N° 75 [1].

Coll. A. Dejardin.

1636.

N° 24. — *Comitatus Namurci.*

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Perwez et Merdorp; au sud à Charlemont et Hoyet; à l'ouest à Sauvret et Marchienne-au-Pont, et à l'est à Huy. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m185, haut. 0m13.

Dans :

1° *Novus tabularû geographicarum Belgicæ liber in quo accuratius quam unquam ante hac XVII inferioris Germaniæ provinciæ, Tam Universè, quam Sigillatim exhibentur, magno studio et sumptu Sculptæ et editæ per Petrum Verbist.* Anvers, P. Verbist, 1656. Un volume in-12 oblong. Planche 9.

Cet atlas a un texte en français intitulé : *Description de touts les Pays-Bas, autrement appelez, la Germanie inférieure, ou Basse-Allemagne, par Pierre Verbist, avec toutes les cartes géographiques desdits pays.* Anvers.

Coll. A. Dejardin.

1642.

N° 25. — *Namurcum comitatus.*

Auctore Johann. Surhonio. Apud Guiljelmum et Johannem Blaeu [2].

Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries du comté au-dessus du titre.

[1] La carte qui se trouve dans ce dernier ouvrage n'a plus la mention : *Petrus Kœrius cœlavit.*

[2] Il y a des exemplaires sans cette dernière mention, et où quelques noms de villes ont été ajoutés.

Limitée au nord à Jandrain, Hannut et les Waleffes; au sud à Philippeville et Agimont; à l'ouest à Petit-Rœulx, Forchies-la-Marche et Bossu, et à l'est au Val-St-Lambert. Comprend donc, outre la province de Namur, une petite partie de celles du Hainaut, de Brabant et de Liège. — Copie du n° 11, de 1579, d'Ortelius.

Il y a des exemplaires coloriés.

Larg. 0m51, haut. 0m392.

Dans :

1° *Le nouveau théâtre du monde ou nouvel atlas.* Amsterdam, J. Janssonius, 1642. Trois volumes in-folio. Tome II, feuille p. p p. p.

Bib. de l'Univ. de Liège.

2° *Nieuwen atlas of te Werelt beschrijvinge.* Amsterdam, J. Janssonius, 1642. Trois vol. in-folio. Tome II, feuille.

Bib. royale à Bruxelles.

3° *Atlas major sive cosmographia Blaviana, qua solum, salum, cœlum, accuratissime describuntur.* Amsterdam, 1649. Onze volumes in-folio. Tome IV, page 145.

Bib. de l'Univ. de Liège.

4° *Toonneel des aerdrijcx ofte nieuwe atlas dat is beschryving van alle landen; nu nieulycx uytgegeven door Wilhelm : en Joannem Blaeu.* Amsterdam, Jean Guill. F. Blaeu, 1649. volumes in-folio. Tome IV, page 145.

Coll. A. Dejardin.

5° Édition espagnole, 1659-1672. Dix volumes in-folio.

6° Édition française, 1663. Quatorze volumes in-folio.

1649.

N° 26. — *Namurcum comitatus.*

Auctore Johann. Surhonio. Typis Gerardi Valk et Petri Schenk Amstelœdami.

Copie de la carte précédente, avec quelques additions : les degrés de longitude et de latitude y sont tracés.

Larg. 0m50, haut. 0m388.

Bib. de Namur.

1649?

N° 27. — *Namurcum comitatus.*

Auctore Johann. Surhonio.

Amstelodami Sumptibus Cornelio Danckero.

Avec deux échelles et les armoiries du comté au-dessus du titre.

Limitée au nord à Jandrain, Hannut et les Waleffes; au sud à Philippeville et Charlemont; à l'ouest à Nivelles et Fontaine-l'Évêque, et à l'est au Val-St-Lambert. Comprend les mêmes provinces que la précédente.

Larg. 0m47, haut. 0m37.

Bib. royale à Bruxelles.

1650?

N° 28. — *Comitatuum Hannoniæ et Namurci descriptio.*

Amstelodami Excudebat Joannes Janssonius.

Avec deux échelles et les armoiries de Namur et de Hainaut aux deux côtés du titre.

Limitée au nord à Hundelgem, Affligem, Vilvorde et Rummen; au sud à Rocroy, Beauraing, Maubert-Fontaine; à l'ouest à Douai, Arleux, et à l'est à St-Trond, Huy, Rochefort. Comprend donc, outre la province de Namur, les provinces de Brabant et de Hainaut presqu'en entier.

Larg. 0m47, haut. 0m37.

Dans un ouvrage en allemand, in-folio.

Bib. royale à Bruxelles.

1656.

N° 29. — *Comitatuum Hannoniæ et Namurci descriptio.*

Antverpiæ, Apud Petrum Verbist sub signo Americæ in platea, quæ vulgo Lombardorum mœnia dicitur. A° 1656.

Avec deux échelles, une explication des signes employés et les armoiries de Namur et du Hainaut au-dessus du titre.

Copie de la précédente à laquelle on a ajouté le tracé de toutes les chaussées romaines, partant de Bavay.

Larg., 0m475, haut. 0m37.

Bib. royale à Bruxelles.

1657.

N° 30. — *Aduatici.*

Évesché de Namur.

Comté de Namur; et partie de l'Estat et Seignrie de Lyege.

Par N. Sanson d'Abbev. Geogr. ord. d. S. M. Avecq Privilege pour vingt Ans.

A Paris, chez l'auteur, 1657.

Avec trois échelles.

Limitée au nord à Hal et Landen; au sud à La Capelle et Rocroi; à l'ouest à Enghien et Maubeuge, et à l'est à Huy. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie du Hainaut et du Brabant.

Larg. 0m435, haut. 0m38.

Dans un atlas sans titre. N° 93.

Bib. de l'Univ. de Liège.

1659.

N° 31. — *Namurcum comitatus.*

Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries du comté au-dessus du titre.

Limitée au nord à Gembloux et Huy; au sud à Philippeville; à l'ouest à la rivière du Piéton, et à l'est à Huy et Ciney.

Il y a fort peu de noms de villes sur cette carte, quoique leur emplacement y soit figuré.

Larg. 0m31, haut. 0m24.

Se trouve dans l'ouvrage intitulé : *M. Z.* (Martin Zeiller) *Topographia Germaniae inferioris dasz ist Beschreibung und Abbildung der Vornehmsten Stätten, Vöstungen und Ohrter so wohl in grund als in Prospect, in den*

Cartes

XVII. Niederlandischen Provincien liegend, Alls Brabant, Limburch, Mechelen, Gelderen, Zütphen, Over-Issel, Fristland, Gröningen, Holland, Utrecht, Seeland, Flandern, Artois, Hennegäw, Camerich, Lützenburg, Namur und Burgund.

Franckfurt am Mayn bey Caspar Merian. 1659. Un volume petit in-folio, page 221.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe, A. Dejardin, etc.

1670?

N° 32. — *Comitatus Namurci tabula in lucem edita à Frederico De Wit. T.*

Gedruckt t Amsterdam by Frederick de Wit in de Calverstraet by den dam in de Witte Pascaert [1].

Avec deux échelles, une rose des vents, les armoiries du Comté près d'une vignette représentant un forgeron, et une légende pour les signes employés.

Limitée à la partie supérieure à Trazegnies, Frasnes et Nil-St-Vincent; à la partie inférieure à Baronville et Ciney; à gauche à Thahegnies, Florennes et Hermeton, et à droite à Hannut et Huy. Cette carte comprend donc presque toute la province de Namur actuelle plus une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m54, haut. 0m44.

Dans :

1° *F. de Wit Germania Inferior, sivè XVII Provinciarum geographicae generales ut et particulares tabulae.*

Nieut Kaert-boeck van de XVII Nederlandtsche Provincien Begrypende mede de aengrensende landen Perfeter als oyt voor desen tot Amsterdam int licht gebracht door Frederick de Wit in de Kalverstraat in de Witte Pascaert. Un volume in-folio. Feuille T.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

2° *Mapas o geographia compendioça, que muestra el orbe de la tierra*

[1] D'autres exemplaires portent : *T. Amsterdam by Joannes Covens en Cornelis Mortier.*

Cartes

sacadas las mas nuevas tabulas. En Amsterdam, en la Tienda de Fredericq de Wit, en la calle que llaman Kalverstraat (sans date). Un volume in-folio. N° 116. Il y a des exemplaires coloriés.

Bib. royale à Bruxelles. Bib. de Namur. Coll. A. Dejardin.

1670.

N° 33. — *Le Comté de Namur Dressé sur les Mémoires les plus Nouveaux par F. de Witt.*

Comitatus Namurcensis ex Correctioribus Auctoribus Excerptus per F. de Wit. ex off. R. et J. Ottens [1].

Avec deux échelles, les armoiries du Comté et une légende pour les signes employés.

Limitée au nord à Ophain, Corroy et Hannut; au sud à Chimay et Couvin; à l'ouest à Bois-d'Haine, Thuin et Beaumont et à l'est à Huy et Barvaux. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m555, haut. 0m455.

Dans un atlas sans titre, n° 63.

Bib. de Namur. Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1670?

N° 34. — *Novissima et Accuratissima Namurci Comitatus Tabula in lucem edita Per Theodorum Danckerum Amstelodami cum Privilegio Ordin. Hollandiae et Westfrisiae.*

Avec deux échelles, une rose des vents, les armoiries du comté et une légende pour les signes employés.

Limitée au nord à Ottignies, Jauche, Hannut; au sud à Chimai, Givet; à l'ouest à Houtain, Marchienne-au-Pont, Cerfontaine et à l'est à Neuville et Modave. Comprend donc,

[1] D'autres exemplaires portent : *nunc Apud J. Ottens.*

outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m555, haut. 0m49.

Bib. de l'Université de Liège.

1674.

N° 35. — *Carte des Camps de Thiméon et de Gemblours Le 16 et 18 de May 1674.*

Corrigée et Augmentée par le Chev. de Beaurain Géographe ordinaire du Roy.

N° 6. Page 20.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Court-St-Étienne et Tourinnes-les-Ourdons; au sud à Thiméon, Fleurus et St-Martin; à l'ouest aux Houtains et à Luttre et à l'est à Perwez, Grand-Leez et Bossière. Comprend donc une partie au nord-ouest de la province de Namur et une petite partie du Brabant et du Hainaut.

Larg. 0m385, haut. 0m26.

Dans :

Histoire de la campagne de M. le prince de Condé en Flandre en 1674; *précédée d'un Tableau Historique de la Guerre de Hollande jusqu'à cette époque,* etc., par de Beaurain. Paris. 1774. Un volume in-folio, page 20.

Coll. L. Digneffe.

1674.

N° 36. — *Carte des Camps de Gemblours et d'Avesnes sur Mehaigne Le 18 et 19 de May 1674.*

Corrigée et augmentée par le Ch. de Beaurain Géographe ordinaire du Roy.

N° 7. Page 22.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Dongelberg, Orp-le-Petit et Hannut; au sud à Grand-Manil, Rhisne et Maizeret; à l'ouest à Corbais

et Cortil-Noirmont et à l'est à Braive, Héron et Thon. Comprend donc, outre la partie nord de la province de Namur, une petite partie de celles de Brabant et de Liège.

Larg. 0m48, haut. 0m31.

Dans le même ouvrage que la carte précédente, page 22.

1674.

N° 37. — *Carte des Camps de Gemblours et de Thiméon Le 28 et 29 May 1674.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain Géographe ordinaire du Roy.

N° 14. Page 32.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Court-St-Étienne, Corbais et Perwez; au sud à Courcelles, Jumet, Lambusart et Tamines; à l'ouest à Thines, Pont-à-Celles et Trazegnies et à l'est à Grand-Leez, Bossière et Ham-sur-Sambre. Comprend donc, outre une partie au nord-ouest de la province de Namur, une petite partie de celles de Brabant et de Hainaut.

Larg. 0m405, haut. 0m28.

Dans le même ouvrage que les cartes précédentes, page 32.

1674.

N° 38. — *Carte des Camps de Neuville sur Mehaigne et de Gemblours Le 27 et 28 de May 1674.*

Corrigée et augmentée par le Ch. de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy.

N° 13. Page 51.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Orbais, Grand-Rosière-Hottomont; au sud à Ligny, Spy et Suarlée; à l'ouest à Hevillers, St-Géry et

Cartes

Ligny, et à l'est à Branchon, Franc-Waret et Namur, Comprend donc la partie nord-ouest de la province de Namur.

Larg. 0m36, haute 0m29.

Dans le même ouvrage que les cartes précédentes, page 51.

1689.

N° 39. — *Comté de Namur.*

Tiré des Memoires les pls nouveaux. Par le Sr Sanson, Géographe Ordinaire du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins, aux 2 Globes. Avec Privilège du Roy. 1689.

Avec cinq échelles.

Limitée au nord à Wavre, Jodoigne; au sud, à Rance, Charlemont; à l'ouest, à Bellecourt, Anderlues, Solre-St-Géry, et à l'est, à Horion, Modave, Havelange et Serinchamp. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m545, haut. 0m41.

Dans :

Atlas François, contenant les Cartes Géographiques dans lesquelles sont très exactement remarquez les Empires, Monarchies, Royaumes et Estats de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; avec les Tables et Cartes Particulières de France, de Flandre, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie, par H. Jaillot. Paris, Jaillot, 1692. Deux vol. in-folio. Le tome II, dans lequel se trouve cette carte, a pour titre : *Second volume de l'Atlas François,* etc. 699. N° 20.

Bib. de l'Univ. de Liège.

1690.

N° 40. — *Carte des Camps de Gerpines Metez Goignies Ham sur Sambre et Velaines Les 27 et 30 Juin 1690.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe Ordinaire du Roy. Tome I. Pl. 14.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Wanfercée-Baulet et Spy; au sud, à Walcourt et Stave; à l'ouest, à Charleroy et Thy-le-Château, et à l'est, à Soye et Lesve. Elle comprend le cours de la Sambre depuis Soye jusqu'à Charleroy. C'est donc une partie de la province à l'ouest et une partie de celle de Hainaut.

Larg. 0m34, haut. 0m25.

Dans :

1° *Histoire militaire de Flandre, Depuis l'année* 1690 *jusqu'en* 1694 *inclusivement; qui comprend le détail des Marches, Campemens, Batailles, Sièges et Mouvemens des Armées du Roi et de celles des Alliés pendant ces cinq Campagnes. Dédiée et présentée au Roi, Par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roi, et ci-devant de l'éducation de Monseigneur le Dauphin* [1]. Paris, de Beaurain, Nic. Poirion, C. A. Jombert, 1755. Cinq vol. in-folio. Tome I, pl. 14.

Coll. A. Dejardin.

2° La seconde édition de cet ouvrage. Lahaye et Paris, 1776. Quatre vol. in-folio. Tome I, planche 14.

Coll. L. Digneffe.

1691.

N° 41. — *Carte des Camps de Boussu ou Slenrieu et d'Emtine Les 21 et 22 Juillet 1691. Avec celuy des Ennemis à Tarsienne le 22. Corrigée et Augmentée par le Chev. de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy. Tome 2e. Pl. 16.*

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Jamioulx, Acoz et Le Roux; au sud, à Philippeville; à l'ouest, à Thuin et Beaumont, et à l'est, à Fosse, Furnaux et Flavion. C'est donc une partie de la province à l'ouest, plus une partie de celle de Hainaut.

Larg. 0m43, haut. 0m28.

Dans le même ouvrage que la carte précédente Tome II, pl. 16.

[1] Le texte est du comte de Boisgelin.

1691.

N° 42. — *Carte des Camps d'Emptine et de Cerfontaine Les 22 Juillet et 8 Aoust 1691. Avec celuy des Ennemis à Tarsienne le 22 Juillet, et à Ham sur Heure le 8 aoust.*

Corrigée et augmentée par le Chev. de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy. Tome 2e. Pl. 17.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Jamioulx (Gamignon) et Acoz; au sud, à Sautour et Franchimont; à l'ouest, à Biesme-sous-Thuin, Donstienne et Solre-St-Géry, et à l'est, à Vitrival, Furnaux et Flavion. C'est donc une partie de la province à l'ouest, plus une partie de celle de Hainaut.

Larg. 0m415, haut. 0m31.

Dans le même ouvrage que les cartes précédentes. Tome II, pl. 17.

1692.

N° 43. — *Namurci.*

Harrewijn f.

J. Peeters ex.

Avec deux échelles.

Limitée à la partie supérieure à Leval-Trahegnies; à la partie inférieure, à Baronville, Leignon et Verlée; à gauche, à Leval-Trahegnies, Mont-Ste-Geneviève, Walcourt, Philippeville et Baronville, et à droite, à Crehen, Ville-en-Hesbaye et Huy. Ne comprend donc que la province de Namur.

Larg. 0m175, haut. 0m14.

Dans :

L'atlas en abrégé, ou nouvelle description du monde, Tirée des meilleurs Auteurs de ce siècle, par Jacques Peeters. Anvers, J. Peeters, 1692. Un vol. in-12, page 29.

Coll. Henrotte.

1692.

N° 44. — *Carte du Gouvernement de Namur.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Meux et Waret-la-Chaussée; au sud, à Profondeville; à l'ouest, à St-Denis, Temploux et Floreffe, et à l'est, à Waret-l'Évêque et Sorée. Ce sont les environs de Namur.

Sur le plan n° 18 de 1692.

Larg. 0m145, haut. 0m10.

Bibl. de l'Univ. de Liège. Coll. Henrotte.

1692.

N° 45.— *Comté de Namur Dressé Sur les Mémoires les Plus Nouveaux, par le Sr Sanson, Géog. du Roy.* (Hors du cadre.)

Comté de Namur, dressé sur les Mémoires les plus nouveaux, Présenté à Sa Majesté Pour le Service de ses Troupes, Par le Sr Sanson, Géograp. du Roy. A Paris, Chez H. Jaillot, 1692. (Dans le cadre.)

Avec quatre échelles, les armoiries de France et une explication pour les signes employés.

Limitée au nord à Ohain, Chaumont, Avernas et Remicourt; au sud, aux Matagnes, Givet et Rochefort; à l'ouest, aux Écaussines, Thuin et Beaumont, et à l'est, à Seraing et Pontu? Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m80, haut. 0m52.

Dans :

Atlas Nouveau Contenant Toutes les parties du Monde où Sont exactement Remarqués les Empires, Monarchies, Royaumes, Estats, Républiques et Peuples qui s'y trouvent à présent. Par le Sr Sanson, Géographe ordinaire du Roy. Présenté, etc., *par Hubert Jaillot.* Paris, H. Jaillot, 1692.

Avec un second titre :

Cartes

Nouvelle introduction à la géographie pour l'usage de Monseigneur le dauphin, par Sanson. Paris, H. Jaillot, 1693. Un volume grand in-folio. N° 57.

Bib. de Namur. Coll. L. Digneffe.

1692.

N° 46. — *Carte particulière des Mouvements faits et des Postes occupéz par les Armées de France et celles des Confédéréz pendant le siège de Namur. Gravé par ordre du Roy. 1692. Cordier, Sculpsit. S. f. A Paris, chez le S. Jaillot, Géographe du Roy, joignant les grands Augustins, aux deux Globes. Avec privilège de sa Majesté. 1692* [1].

Avec une échelle et une légende pour la position des armées.

Limitée au nord à Bruxelles, Louvain et Léau; au sud à Philippeville et Dinant; à l'ouest à Mons et Maubeuge, et à l'est à Waremme et Huy. Comprend donc outre la province de Namur, une grande partie de celles de Brabant et de Hainaut et une petite partie de celle de Liège.

Larg. 0m60, haut. 0m45.

Dans :

Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur. Avec les plans des attaques, de la disposition des lignes, et des mouvements des armées. Paris, Denys Thierry. 1692. Un vol. in-folio.

Bib. de Namur.

1692.

N° 47. — *Nieuwe kaart van 'T Graafschap Namen, met een groot gedeelte van 't Hertogdom Brabant, waarin aangewesen zyn de Campementen en Marches der Geallieerde en France Legers zoo tot Ontzet, als tot het Beleg van de zeer stercke Stad en kasteel van Namen, van d'eerste mouvementen af, tot de berenning van dien. 1692.*

[1] Cette mention ne se trouve pas toujours sur cette carte.

Tot Amsteldam by Nicolaus Visscher met Privilegie van de Hoog. Mog. Heeren Staten General. Nunc apud Petrum Schenk Junior.

Avec une rose des vents, une échelle et deux légendes, une pour la topographie et l'autre pour les opérations de l'investissement de Namur.

Copie de la carte précédente.

Sur la même carte, il y a une ajoute :

Vervat van de Maastroom van Dinant tot omtrent Charlemont en Givet.

Larg. 0m605, haut. 0m45.

Coll. L. Digneffe.

1692.

N° 48. — *Carte des Camps de Marbays et de Gemblours, de St Amand et du Masy. Les 24 et 25 May 1692.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roi. Tome 3. Planche 4.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Hevillers et Perwez; au sud à Lambusart, Velaine et Spy; à l'ouest à Sart-Dames-Avelines, Villers-Perwin et Heppignies, et au sud à Grand-Leez et St-Denis. C'est donc une partie de la province au nord-ouest, plus une partie des provinces de Brabant et de Hainaut.

Larg. 0m31, haut. 0m23.

Dans :

1° *Histoire militaire de Flandre*, etc., par de Beaurain. Paris. 1755. Cinq volumes in-folio. Tome III, planche 4.

Coll. A. Dejardin.

2° Le même ouvrage. La Haye et Paris. 1776. Quatre volumes in-folio. Tome III, planche 4.

1692.

N° 49. — *Carte de l'Investissement de Namur par l'Armée du Roi et des Lignes de circonvalation faites pour le Siège de cette Place en 1692.*

Dressée sur différentes Cartes PhoTographiques par le Chev^r de Beaurain, Géographe ordinaire du Roi. F. C. Tome 3. Planche 5.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée à la partie supérieure à Vedrin; à la partie inférieure à Dave; à gauche à Suarlée et Malonne, et à droite à Boninne et Andoy.

Larg. 0^m38, haut. 0^m365.

Dans les mêmes ouvrages que la carte précédente. Tome III, planche 5.

1692.

N° 50. *Carte des Camps de Gemblours de Long-champ et de Masy. Le 25 May et 3 Juin 1692.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy. Tome 3. Pl. 7.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Hevillers et Perwez; au sud à Jemeppe et Namur; à l'ouest à St-Géry, Ligny et Wanfercée-Baulet et à l'est à Noville-les-Bois et Franc-Waret. C'est donc une partie de la province de Namur au nord, plus une partie de celle de Brabant.

Larg. 0^m365, haut. 0^m25.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 7.

1692.

N° 51. *Carte des Camps de Longchamp et d'Emptine. Les 3 et 6 Juin 1692.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe du ordinaire Roi. Tome 3. Planche 8.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Jandrain-Jandrenouille et Avennes; au sud à Temploux, Namur et Wierde; à l'ouest à Assche et St-Denis, et à l'est à Braive, Marneffe et Andenne. C'est donc une partie de la province au nord avec une partie de celle de Brabant.

Larg. 0m38, haut. 0m26.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 8.

1692.

N° 52. — *Carte des Camps d'Emptine et d'Acoche. Les 6, 8 et 9 Juin 1692. Avec celuy des Ennemis à Villers.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy. Bailleul Scrip. Tome 3. Planche 9.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Oftus, Jandrain et Lens-St-Servais; au sud à Namur et Mozet; à l'ouest à Hottomont, Longchamps et Vedrin, et à l'est à Fallais et Hucorgne. C'est donc une partie de la province au nord avec une partie de celles de Liège et de Brabant.

Larg. 0m34, haut. 0m295.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 9.

1692.

N° 53. — *Carte des Camps d'Acoche et de Longchamp. Les 9 et 17 Juin 1692. Avec le Camp des Ennemis à Boneff.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy. Denis s. Tome 3. Planche 11.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Hottomont, Jandrenouille et Avenne; au

sud à Temploux, Namur et Mozet; à l'ouest à Thorembais et Isne-les-Dames, et à l'est à Ville-en-Hesbaye et Andenne. C'est donc une partie de la province au nord avec une partie de celles de Liège et de Brabant.

Larg. 0m38, haut. 0m28.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 11.

1692.

N° 54. — *Carte des Camps de Longchamp de la Falise du Bosquet et de Moustiers. Les 17, 20, 22 et 24 Juin 1692.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy. F. C. Tome 3. Planche 12.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Thorembais et Hottomont; au sud à Fosses; à l'ouest à Grand-Manil et Falisolle; et à l'est à Branchon, Hingeon et Erpent. C'est donc le nord de la province et une partie de celle de Brabant.

Larg. 0m33, haut. 0m355.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 12.

1692.

N° 55. — *Carte des Camps de la Falise et de Moustiers Les 22 et 24 juin 1692 et de St-Gerard Le 2 juillet Avec ceux des Ennemis à Sombref et à St-Amand.*

Corrigée et Augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe Ord. du Roy. Tome 3. Planche 14.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Villers-Perwin et Gembloux; au sud à Morialmé et Ermeton-sur-Biert; à l'ouest à Gosselies, Charleroy et Chastres, et à l'est à Vedrin et Arbre. C'est donc la partie nord-ouest de la province et une partie de celle de Hainaut.

Larg. 0m422, haut. 0m355.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 14.

1692.

N° 56. — *Cartes des Camps de St Gerard et de Thully Les 2 et 6 Juillet 1692.*

Corrigée augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy.

Denis scrip. Tome 3. Pl. 15.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Charleroy, Châtelet et Ham-sur-Sambre; au sud à Cerfontaine, Philippeville et Rosée; à l'ouest à Thuin et Solre-St-Géry, et à l'est à Fosse, St-Gérard et Anthée. C'est donc une partie de la province à l'ouest et une partie de celle de Hainaut.

Larg. 0^m47, haut. 0^m315.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome III, planche 15.

1693.

N° 57. — *Carte des Camps de Boneff et de Sombreffe, Les 15 et 16 Aoust 1693. Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy.*

Chambon scrips. Tome 4. Planche 25.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Thorembais les Béguines et Jandrain; au sud à Châtelineau, Namur et Mozet; à l'ouest à Villeroux, St-Amand et Fleurus. C'est donc une partie de la province au nord avec une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège. En deux feuilles.

Larg. 0^m55, haut 0^m30.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome IV, planche 25.

Cartes

1694.

N° 58. — *Carte des Camps de Farcienne et de Gemblours, Les 11 et 15 Juin 1694. Les croix en couleur bleue,* etc.

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy.

Aliamet s. Tome 5. Planche 4.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Thy et Tourinnes; au sud à la Sambre; à l'ouest à Genappe, Frasnes et Charleroy, et à l'est à Noville-sur-Mehaigne, Dhuy et Rhisne. C'est donc une partie de la province au nord-ouest, et une partie de celles de Brabant et de Hainaut.

Larg. 0m39, haut. 0m315.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome V, planche 4.

1694.

N° 59. — *Carte des haltes de l'armée à Daussoir le 18 et à Fosse le 20 Août 1694, et du camp de Soye le 19 Aoust. Avec celuy des Ennemis à Sombreff le 18.*

Corrigée et augmentée par le Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire du Roy.

Denis Scripsit. Tome 5. Pl. 11.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Marbais et Gembloux; au sud à Hansinne, Graux et Bioul; à l'ouest à Wagnelée, Châtelet et Villers-Potterie, et à l'est à Champion et Namur. C'est donc une partie de la province à l'ouest, et une partie de celle de Hainaut.

Larg. 0m43, haut. 0m325.

Dans les mêmes ouvrages que les cartes précédentes. Tome V, planche 11.

1695.

N° 60. — *Carte du comté de Namur. 64.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Lillois, Mont-St-Guibert, Geest; au sud à Charlemont; à l'ouest à Nivelles, Thuin, Beaumont, et à l'est à Huy. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m15, haut. 0m105.

Dans :

Les plans et profils des principales Villes du Comté de Namur Avec la Carte générale et les particulières de chaq. gouvernemt. A Paris chez le Sr de Beaurain, Géographe [1]. *Avec privil.* Un vol. in-8°, oblong. N° 64.

(C'est le titre d'une partie des cartes, etc., qui se trouvent dans un recueil sans titre général.)

Bib. de Namur. Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 61. — *Carte du Gouvernement de Linchamp. 68.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Orchimont; au sud à Charleville; à l'ouest à la Meuse, et à l'est à Bouillon. Donne donc une petite partie de la province de Namur au sud et une partie du département des Ardennes, en France.

Larg, 0m145, haut 0m105.

Dans le même ouvrage que la carte précédente. N° 68.

1695.

N° 62. — *Carte du Gouvernemt. de Charlemont. 72.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Anthée, Dinant; au sud à Oignie et aux

[1] D'autres exemplaires ont : *A Paris par le Chevalier de Beaulieu,* et les planches ne sont pas numérotées.

Cartes

Bourseigne; à l'ouest à Franchimont, Fagnolle et Nismes, et à l'est à Celle et Pondromme. Comprend donc une partie du sud de la province de Namur.

Larg. 0m145, haut. 0m105.

Dans le même ouvrage que les cartes précédentes. N° 72.

1695.

N° 63. — *Carte du Gouvernement de Philippeville. 54.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Thuillies, Morialmé et Stave; au sud à Aublain, Olloy et Vireux; à l'ouest à Donstienne, Barbenson et Froid-Chapelle, et à l'est à Anthée, Gochenée et Vireux. Comprend donc une autre partie du sud de la province de Namur.

Larg. 0m15, haut. 0m105.

Dans :

Les plans et profils des principales Villes et lieux considérables du Comté de Haynaut. Avec la Carte générale et les particulières de chaq. gouvernemt. A Paris chez le Sr de Beaurain, géographe. Avec etc. : [1] Un vol. in-8°, oblong. (Fait partie de l'ouvrage cité précédemment.)

1695.

N° 64. — *Carte du Gouvernement de Mariembourg.*

Avec une échelle.

Limitée au nord à Philippeville; au sud à Forges et Oignie; à l'ouest à Froid-Chapelle et Villers-la-Tour, et à l'est à Soulme et Vireux. Comprend donc une partie du sud de la province de Namur.

Larg. 0m15, haut. 0m105.

Dans le même ouvrage que les cartes précédentes. N° .

[1] Voir la note de la page précédente.

1695.

N° 65. — *Comitatus Namurci Emendata Delineatio, Nuperrimè in lucem edita, per Nicolaum Visscher cum Privilegio Ordin : General : Belgii Foederati* [1].

Avec deux échelles, une rose des vents, les armoiries du Comté et une légende pour les signes employés.

C'est une copie du n° 32 de 1670? auquel on a ajouté quelques noms de ville, des routes, etc.

Larg. 0m55, haut. 0m45.

Dans :

1° *Atlas minor sive geographia compendiosa, qua orbis terrarum perpaucas attamen novissimas tabulas ostenditur. Amstelaedami ex officina Nicolai Visscher.* Avec un faux titre gravé par Gérard de Lairesse. Un vol. in-folio. N° 48.

Il y a des exemplaires coloriés.

Bib. royale de Bruxelles. Coll. A. Dejardin,

2° *Magnum theatrum belli, quousque se hodie in orbe extendit; continens novissimas et perfectissimas, tam particulares quam generales tabulas geographicas Germaniae, Belgii, Hungariae, etc. cum speciali indice, quo cujus libet tabulae notabilia exhibentur. Opus collectum a Carolo Allard, Amstelo-Batavo. Cum privilegio potentissimorum D.D. ordinum Hollandiae et West-frisiae.* — Le même titre en hollandais. Un volume in-folio. N°

Bib. de l'Université de Gand.

1695.

N° 66. — *Tractus inter Sabim et Mosam, Comprehendens Meridionales partes Leodiensis Episcopatûs et Namurcensis Comitatûs, cum Condrusii tractu et aliis Regionibus adjacentibus per Nicolaum Visscher Amst : Bat : cum Privil : Ordin : General : Belgii Foederati.*

Avec deux échelles et une légende pour les signes employés, au-dessus, ainsi que le titre.

[1] D'autres exemplaires portent : *Nunc apud Pet. Schenk junior.*

Cartes

Limitée au nord à La Hestre et à Namur; au sud à Rocroy et aux Louettes; à l'ouest aux Haines, à Hautes-Wihéries et à Bauwelz, et à l'est à Hamois, Rochefort et Transinne. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celle du Hainaut.

Larg. 0m56, haut. 0m455.

Dans :

1° *Diverses cartes de géographie où l'on peut voir le siège de la guerre dans tout le monde comme dans les pays de Flandres, de Brabant, de Liège, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, de Pologne, de Moscovie, en Amérique, etc. recueillies et publiées à Amsterdam, par Nicolas Visscher, avec privilège des États-Généraux.* Le titre est répété en latin et en hollandais. Avec un faux titre gravé par Gérard de Lairesse, ainsi conçu : *Attas minor sive totius orbis terrarum contracta delinea... ex conatibus Nico... Visscher Amst : Bat :* Un vol. in-fol. N°

Coll. Henrotte.

2° *Magnum theatrum belli,* etc. Un vol. in-fol. N°

Bib. de l'Université de Gand.

1695.

N° 67. — *Plan des lignes et Campements des Armées des Alliez commandées par le Roy de la Grande Bretagne devant la Ville et Château de Namur. 1695.*

Gravé par l'ordre du Roy.

Ottomar Elliger inv. et pin.

a Amsteldam chez Nicolas Visscher avec Privilège.

Avec les armoiries de la Grande-Bretagne en-dessous du buste du roi et celles du Comté de Namur et une légende de A à R pour le logement des généraux.

Cette carte donne le cours de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames, et celui de la Sambre à partir de Soye.

Le quartier du roy est du côté de la ville, celui de Brandenbourg du côté de Jambes et celui de S. A. E. de Bavière du côté du château.

Larg. 0m565, haut. 0m415.

Dans :

1° *Relation de la campagne de Flandre, et du siège de Namur, en l'Année* 1695, par Tronchin du Breuil. La Haye. Henry Van Bulderen. 1696. Un vol. in-fol., page 8.

Bib. de Namur.

2° La deuxième édition de cet ouvrage. Lahaye. Henry Van Bulderen. 1696. Un vol. in-folio, page 8.

Bibl. royale à Bruxelles. Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1695.

N° 68. — *Carte particulière des mouvements faits, et des postes occupez par les Armées des Aliez commandées par le Roy de la Grande Bretagne, et celles de France commandées par le Maréchal de Villeroy pendant le Siège de Namur. 1695.*

Gravé par l'ordre du Roy.

a Amsteldam chez N. Visscher, avec Privilège.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende pour les signes distinctifs des armées.

Cette carte est limitée au nord à Bruxelles, Louvain et Léau; au sud à Walcourt; à l'ouest à Hal, Braine-le-Comte et Binche, et à l'est à Waremme et Huy. Elle comprend donc, outre la province de Namur, une grande partie de celles de Brabant et du Hainaut et une petite partie de celle de Liège.

On y voit les armées des alliés et de France, en présence, entre Nivelles, Sombreffe, Gembloux et Namur.

Larg. $0^{m}555$, haut. $0^{m}425$.

Dans le même ouvrage que la carte précédente. Page 46.

1700.

N° 69. — *Die Grafschafft Namur Nach dero Eigendlichen Lager. Augspurg Johân Stridbeck Junior fec. et Exc. cum Gratia et Privilegio Sac. Cœs. Majestatis.*

Hors du cadre, dans le coin supérieur à gauche, est le titre; à droite, les armoiries du Comté : dans le coin inférieur à gauche, sont deux échelles et

Cartes

à droite la mention de l'auteur. A droite, à gauche et en-dessous du cadre, il y a des notes géographiques en tableau.

Cette carte est limitée au nord à Lillois, Mont-St-Guibert, Geest; au sud à Charlemont; à l'ouest à Nivelles, Thuin, Beaumont, et à l'est à Huy et Ciney. Elle comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m13, haut. 0m11.

Coll. Henrotte.

1703.

N° 70. — *Namur mit dero Gegend auff 2 Stunden,* etc.

G. Bodenehr fec. et exc. cum Grat. et Priv. Sac. Cæs. Majestatis.

Avec deux échelles.

Limitée au nord à Upigny; au sud à Arbre et Schaltin; à l'ouest à Tongrinne, Velaine et Le Roux, et à l'est à Andenne et Haltinne. Comprend donc la partie nord de la province.

Larg. 0m21, haut. 0m14.

Dans :

Atlas curieux oder neuer und compendienser atlas, etc. *Gabriel Bodenehr kuppferstecher in Augspurg.* Un vol. in-12. N°

Coll. Henrotte et de Limbourg.

1705.

N° 71. — *Le païs d'Entre Sambre et Meuse et les environs de Namur, Dinant, Charle-roy, Mons, Ath, Brusselles, Louvain et Huy. Tirés sur les Mémoires de Jean Blaeu, Nicolas Wischer, et Abraham du Vivien par N. de Fer, Géographe de Monseigneur le Dauphin. Avec Privilège du Roy. 1705.*

Dédié et Présenté à Monseigneur le Dauphin Par Son très humble et très Obéissant Serviteur et Géogr. de Fer.

Cartes

à Paris, chez G. Danet, gendre de l'auteur, Sur le Pont N. Dame à la Sphère Royale avec privilège.

Guérard fecit. C. Jnselin Sculp.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Gand, Termonde, Tongerloo; au sud à Philippeville, Charlemont, Rochefort; à l'ouest à Audenarde, Leuze, Landrecies, et à l'est à Maestricht, Liège et Durbuy. Comprend donc outre la province de Namur, celles de Brabant, de Hainaut et de Limbourg, et une partie de la Flandre orientale, de Liège et de Luxembourg.

Larg. 0m48, haut. 0m38.

Bib. royale à Bruxelles.

1705.

N° 72. — *Les environs de Namur, de Huy, et de Charle-roy, où se trouve encore la Hasbaye. Par N. de Fer. A Paris dans l'Isle du Palais à la Sphère Royalle avec privilège du Roy* [1].

Avec une échelle et une légende de 14 numéros pour les environs de Namur.

Limitée au nord à Nivelles, Genappe, Perwez, Liège; au sud à Charleroy, Fosse et Gesve; à l'ouest à Nivelles et Marchienne, et à l'est à Liège et Ramelot. La ville de Namur est entourée de lignes de circonvallation.

Cette carte avec la suivante comprend tout le comté de Namur.

Larg. 0m59, haut. 0m23.

Dans :

L'atlas curieux ou le monde représenté dans des cartes générales et particulières du ciel et de la terre divisé tant en ses quatre principales parties que par états et provinces et orné par des Plans et Descriptions des Villes Capitales et Principales, et des plus Superbes Edifices qui les embellissent,

[1] Des exemplaires portent le n° 12.

Cartes

comme sont les Églises, les Palais, les Maisons de Plaisance, les Jardins les, Fontaines, etc., par N. de Fer. Paris, chez l'auteur. 1705. Un volume in-4° oblong. Seconde partie. N° 16.

Bib. de Namur. Coll. A. Dejardin.

1705.

N° 73. — *Les environs de Dinant, de Philippeville, et de Charlemont; où se Trouve encore le Condros.*

Par N. de Fer, Géographe de Monseigneur le Dauphin.

A Paris, chez l'Autheur dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphère Royale. Avec Priv. du Roy. 1705.

H. van Loon Sculp. [1].

Avec une échelle.

Limitée au nord à Montigny-le-Tilleul, St-Gérard, Schaltin, Havelange; au sud à Sautour, Charlemont, Wellin; à l'ouest à Ham-sur-Heure, Bersée, Froid-Chapelle, et à l'est à Marche.

Cette carte avec la précédente comprend tout le comté de Namur.

Larg. 0^m^59, haut. 0^m^22.

Dans le même ouvrage que le n° précédent. Seconde partie. N° 15.

1706.

N° 74. — *Comitatus Hannoniæ Namurcensis et Cameracensis.* (hors du cadre).

Carte des Comtéz de Hainaut, de Namur et de Cambresis. Dressée par Guillaume de l'Isle de l'Académie R^le^ des Sciéces sur plusieurs morceaux Manuscrits et Campemens des Armées du Roi sur les Itinéraires anciens et modernes, etc.

Les paroisses du Diocèse de Cambrai et leur position sont prises de la Carte Ms. qui en a été levée en 1704 par l'ordre de Mes^e^ François de Fenelon Archevêque Duc de Cambrai, etc.

N. Guérard f. Desrosiers sc.

[1] Des exemplaires portent le n° 15.

A Paris chez l'Auteur sur le Quai de l'Horloge [1] *avec Privilège du Roi. 1706* [2].

Avec deux échelles et un Avertissement pour la manière dont sont indiquées les routes, villes, etc.

Limitée au nord à Audenarde, Ninove et Bruxelles; au sud à La Capelle, Rocroy et Revin; à l'ouest à Douai et Cambrai, et à l'est à Huy et Marche. Comprend donc les provinces de Hainaut et de Namur en entier et la moitié de celle de Brabant.

A été publiée en latin vers 1750 chez T. C. Lotter. (Voir n° 89).

Larg. 0m635, haut. 0m45.

Dans :

Atlas nouveau, contenant toutes les parties du monde, où sont exactement Remarquées les Empires, Monarchies, Royaumes, États, Républiques, etc., par Guill. de l'Isle. Amsterdam. Covens et Mortier, 1733. Un vol. in-folio. N° 34.

Bib. royale de Bruxelles, de l'Université de Liège et de Namur.

1709.

N° 75. — *Carte des Comtez de Hainaut, de Namur et de Cambresis, suivant les Nouvelles Observations de Messrs de l'Académie Royale des Sciences, etc. Augmentées de Nouveau à Leide, chez Pierre Van der Aa. Avec Privilège.*

Avec deux échelles et une rose des vents.

Limitée au nord à Courtray, Audenarde et Bruxelles; au sud à La Capelle, Revin et Ochamps; à l'ouest à Menin et Douai, et à l'est à Fallais, Nassogne et St-Hubert. Comprend donc les provinces de Hainaut et de Namur en entier, la

[1] Dans des exemplaires il y a : *à la Couro de Diamans.*

[2] Des exemplaires portent : *A Amsterdam chez J. Covens et C. Mortier, Géographes.* D'autres : *et se trouve à Amsterdam chez Louis Renard, Libraire, prez de la Bourse.*

Cartes

moitié de celle de Brabant et une partie de celles de Liège et des deux Flandres : elle s'étend aussi en France.

Sur la même feuille il y a la carte de la Lorraine.

Larg. 0m285, haut. 0m21.

Dans :

La galerie agréable du monde, où l'on voit en un grand nombre de cartes très exactes et de belles tailles douces, les principaux empires, roïaumes, etc. le tout mis en ordre et exécuté à Leide par Pierre Van der Aa, marchand libraire. 66 vol. in-folio reliés en 35. Tomes XV et XVI de la collection entière et Tome des Pays-Bas catholiques, nº

Coll. L. Digneffe.

Le nouveau théâtre du monde, ou la géographie royale, composée de nouvelles cartes très-exactes, Dressées sur les Observations de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences à Paris, etc. *Avec une description géographique et historique des quatre parties de l'univers, desquelles l'Europe en détail est écrite par M. Gueudeville, et les trois autres parties par M. Ferrarius.* Leide, P. Van der Aa. 1713. Un vol. grand in-folio, pag. 27.

Coll. A. Dejardin.

La géographie moderne naturelle, historique et politique, dans une méthode nouvelle et aisée, par le Sr Abraham Du Bois, géographe, divisée en quatre tomes avec plusieurs cartes et une table des matières. La Haye, Jacques Van den Kieboom et Gérard Block, 1736. Quatre vol. in-4º. Tome , page .

Cat. Schoepen.

1709?

Nº 76. — *Comitatus Namurci Tabula denuò Correcta et in lucem edita Authore Carolo Allard, Amstelo Batavo, Cum Privilegio Potentissimorum Ordin. Holl. et Westfrisiae.*

L. Scherm.

Avec deux échelles, les armoiries du comté de Namur au-dessus du titre, et une légende pour les signes employés.

Limitée au nord à Maransart, Corroy et Hannut; au sud à Matagne, Givet et Beauraing; à l'ouest à Houtain, Ham-sur-Heure et Fontenelle, et à l'est à Huy et Verlée. Comprend

donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m57, haut. 0m48.

Bib. royale à Bruxelles. Bib. de Namur.

1709?

N° 77. — *Comté de Namur. 15.*

A Amsterdam chez Covens et Mortier. Sur la copie de Bruxelles par E. H. Fricx.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Ottignies, Glimes, Jauche et Limont; au sud à Jamiolle, Dinant et Celle; à l'ouest à Sart-Dame-Aveline, Marcinelle et Fraire, et à l'est à Donceel, Ampsin et Baillonville. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m535, haut. 0m395.

Bib. de Namur.

1710?

N° 78. — *Comitatus Namurcensis cum Finitimis Regionibus, ad Usum Serenissimi Burgundiae Ducis.*

A Amsterdam chez Jean Covens et Corneille Mortier.

Avec trois échelles et une légende pour les signes employés.

Limitée au nord à Duffel, Brée et Maezeyk; au sud à Chimay, Fumay et St-Hubert; à l'ouest à Merchten, Enghien et Glageon, et à l'est à Geilekirchen, Aix-la-Chapelle et Malmedy. Comprend donc les provinces de Namur, de Brabant et de Liège, et une grande partie de celles de Hainaut, de Limbourg et de Luxembourg.

Larg. 0m595, haut. 0m465.

Bib. royale à Bruxelles.

CHAPITRE III.

DOMINATION AUTRICHIENNE.

1720?

N° 79. — *Nieuwe Kaart van het Hertogdom Luxemburg en het Graafschap Namen. te Amsterdam by Isaak Tirion.*

Avec trois échelles.

Limitée au nord à Hannut, Liège et Montjoie; au sud à Gercourt et Briey; à l'ouest, à Nivelles, Walcourt, Launoy et Attigny, et à l'est à Munstereiffel et Wittlich. Comprend donc les provinces de Namur et de Luxembourg et une grande partie de celle de Liège; elle s'étend, en outre, dans la France et dans la Prusse rhénane.

Larg. 0m31, haut. 0m26.

Bib. de Namur.

1735.

N° 80. — *Comitatus Namurci.*

La Feuille excudit.

Avec une échelle, une rose des vents et les armoiries du comté.

Limitée au nord à Nivelles et Crehen; au sud à Philippeville et Charlemont; à l'ouest à Nivelles, Fontaine-l'Évêque et Castillon, et à l'est à Hermalle et Sinsin. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m217, haut. 0m147.

Dans :

1° *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa, Begrypende meer als twee Hondert* [1] *accurate Kaarten en Plans of Afbeeldingen der*

[1] Il y en a 214.

Cartes

voornaamste Sterke Vestingen in Duitschland, etc. Amsterdam, J. Ratelband. 1735. Un volume in 8° oblong. N° 112. (exemplaire colorié).

Coll. A. Dejardin.

2° Seconde édition du même ouvrage contenant plus de 230 plans [1]. Amsterdam, David Weege, 1753. Un volume in 8° oblong. N° 120.

Coll. A. Dejardin.

1740?

N° 81. — *Carte Chorographique des Environs de Namur. Réduit sur l'Original Levé sur les Lieux. Dédiée à son Altesse Mgr le Maréchal de Saxe, Par son très humble et très obéissant Serviteur Le Rouge, Ing. Géographe du Roy, à Paris, Rue des Augustins. L'auteur a dessiné.*

Avec une échelle, les armoiries de Maurice comte de Saxe, entourées de quatre vers et une note.

Limitée au nord à St-Denis, Leuze et Noville-les-Bois; au sud à St-Gérard, Profondeville et Courrière; à l'ouest à Jemeppe et Fosse, et à l'est à Bierwart, Waret-l'Évêque et Gesve. Comprend donc les environs de Namur.

Larg. 0m625, haut. 0m47.

Bib. de Namur.

1741.

N° 82. — *Les environs de Namur, de Charle-Roy et de Dinant. 18.*

A Paris chez Jac. Fr. Benard Gendre de N. de Fer Géographe de sa Majesté Catholique dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphère Royale avec Privilège du Roy, 1741.

Avec une échelle.

Limitée au nord à Viesville, Sombreffe et Gelbressée; au sud à Jamiolle, Anseremme et Conneux; à l'ouest à Trazegnies,

[1] Il y en a 234.

Fontaine-l'Évêque Bossu-lez-Walcourt, et à l'est à Vezin, Assesse et Conneux. Comprend donc presque toute la province de Namur et une petite partie de celle de Hainaut.

Larg. 0m48, haut. 0m265.

Coll. L. Digueffe.

1742.

N° 83. — *Le comté de Namur Avec les Pays d'Entre Sambre et Meuse du Condroz et de Hasbaie etc. Recueillis sur des Mémoires très particuliers du Sr Tillemon. Dressez et Dediez à Monseigneur le Duc d'Orléans premier prince du sang par son très humble et très obéissant serviteur J. B. Nolin.*

A Paris. Chez J. B. Nolin Géographe rue Saint Jacques à l'enseigne de la place des Victoires avec Privilège du Roy. 1742.

Avec trois échelles, les armoiries d'Orléans, et une légende pour les signes employés.

Limitée au nord à Orp-le-Grand et Waremme; au sud à Mariembourg, Beauraing et Han-sur-Lesse; à l'ouest à Nivelles et Thuin, et à l'est à Liège et Comblain-au-Pont. Elle comprend donc, outre la province de Namur, une grande partie de celles de Liège, de Brabant et de Hainaut.

Larg. 0m59, haut. 0m43.

Coll. A. Dejardin.

1742.

N° 84. — *Carte du Pais situé entre Namur, Liège, Mezière et Arlon.*

A Paris chez le Rouge rue des Augustins. A. P. D. R. 1742. Ple 6e.

Avec une échelle.

Limitée au nord à Ottignies, Hannut et Liège; au sud à Sedan et Arlon; à l'ouest à Villers-la-Ville, Philippeville et

Rocroy, et à l'est à Membach, St-Vith et Diekirch. Comprend donc les provinces de Namur et de Luxembourg en entier, et une grande partie de la province de Liège.

Larg. 0m60, haut. 0m475.

Bib. royale à Bruxelles. Bib. de Namur.

1746.

N° 85. — *Plan et Environs de Namur.*

Levé Géométriquement, Mis au Jour par le Sr Jaillot Géographe Ordinaire du Roy.

A Paris Chés le Sr Jaillot Géographe ordinaire du Roy, Quay et à Côté les Grands Augustins. 1746. Avec privilège.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de *a* à *h* pour les portes de la ville de Namur et de 22 numéros pour ses ouvrages de fortification.

Limité en haut à Bovesse et Marchovelette; en bas à Dave; à gauche à Freniers (Franière), et à droite à Hingeon et Namêche.

Larg. 0m68, haut. 0m49.

Coll. L. Digueffe.

1746.

N° 86. — *Carte du Comté de Namur, tirée des Cartes de Mr Friexe, et publiée par les Héritiers de Homann, l'An 1746.* (Hors du cadre.)

Comitatus Namur Tabula Geographica ex mappis Frixianis de promata, et hinc inde correctior reddita per Homannianos Heredes. Norimb. A. 1746. C. Pr. S. C. M.

Avec deux échelles et les armoiries du Comté de Namur au-dessus du titre.

Limitée au nord à Mousty, Orbais et Jandrain; au sud à Sautour et Givet; à l'ouest à Thines, Marchienne au pont et Cerfontaine, et à l'est à Waleffe St-Pierre et Mohiville. Cette

carte comprend donc, outre la province de Namur, une petite partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. 0m53, haut. 0m44.

Bib. de Namur. Coll. A. Dejardin.

1748.

N° 87. — *Carte Générale des Comtés de Haynaut, de Namur, et de Cambresis. 53.*

Par le Sr Robert Géographe ordin. du Roi. Avec Privilège. 1748.

Gravé par Guil. Delahaye.

Avec une échelle.

Cette carte ne donne rien en dehors des trois comtés.

Limitée au nord à Lessines et Hal; au sud à La Capelle et Rocroy; à l'ouest à Douay et Arleux, et à l'est à Huy (Han). Comprend donc, outre la province de Namur, celle de Hainaut et une partie du département du nord.

C'est la carte d'assemblage de la carte suivante.

Larg. 0m19, haut 0m15.

Fait partie d'un atlas des Pays-Bas catholiques, etc. en 82 feuilles in-4° oblong.

Coll. L. Digneffe.

1748.

N° 88. — Carte des Comtés de Hainaut, de Namur et de Cambresis, sans titre, chaque feuille ayant un titre particulier et une échelle. Numérotées de 54 à 63.

Quelques-unes avec la mention :

Gravé par Guill. Delahaye.

En dix feuilles de dimensions différentes, assemblées irrégulièrement.

Larg. 0m68, haut. 0m41.

Fait partie du même atlas que la carte précédente.

1750?

N° 89. — *Mappa comitatuum Hannoniæ, Namurci, et Cameraci accuratissime edita à Guilielmo de l'Isle, Membro Academiæ Regalis Scientiarum, Secundum plurima fragmenta Manuscripta et loca Castrensia Exercituum Regis, item juxta antiqua et nova Itineraria, etc. — Parochiæ, Diocœsis Camerasensis et earum Situs desumtæ sunt ex Mappa Manuscripta, quæ confecta est Anno 1704 jussu Domini Francisci de Fenelon, Archi Episcopi et Ducis Cameracensis.*

Apud Tobiam Conr. Lotter Geogr. Aug. Vind.

Avec deux échelles et une explication pour la manière dont sont indiquées les routes, villes, etc..

Copie du n° 69 de 1706.

Larg. 0m64, haut. 0m455.

Bib. de Namur

1750.

N° 90. — *Carte topographique du Comté de Namur qui comprend le cours de la rivière de Sambre, depuis Fontaine l'évêque jusqu'à Namur, et celui de la Meuse depuis Bouvines jusqu'à Huy. Les environs de Senef, etc. etc. etc. levée géométriquement sur les lieux; commencée à mettre au jour par le feu sieur Jaillot, et achevée par mesdemoiselles Jaillot, ses sœurs.*

En 12 feuilles.

Nouveau catalogue de cartes géographiques, etc. A Paris chez R. J. Julien. 1763.

1760?

N° 91. — *Comitatus Namurcensis cum locis Ejusdem munitioribus ac regionib^s finitimis ex observationibus recentissimis accuratissime designatus calamo et sumtibus Tob. Conr. Lotter Geogr. Aug. Vind.*

Cartes

Cum Priv. S. Vicar. in part. Rheni, Suev. et Franc. juris.

Avec deux échelles, les armoiries du Comté et une légende pour les signes employés.

Limitée au nord à Ophain, Corroy et Hannut; au sud à Forges, Fumay et Rienne; à l'ouest à Bois-d'Haine, Thuin et Beaumont, et à l'est à Huy et Barvaux. Comprend donc, outre la province de Namur, une partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liège.

Larg. $0^{m}56$, haut. $0^{m}47$.

Bib. de Namur. Coll. A. Dejardin.

1769.

N° 92. — *Carte d'une partie de la Terre de Blaimont relative à la Nouvelle Route de Givet à Dinant traversant la dite Terre.*

Fait en double à Givet le 14 novembre 1769. Signé : De Ramsault, de Raulcourt Devos, N. Jamez.

Gravé par Beaublé.

Avec une échelle et une légende pour les couleurs.

Représente une partie de la rive droite de la Meuse vis-à-vis de l'île Mondrin. Les pays Autrichien, de France et de Liège se distinguent par des teintes particulières.

Larg. $0^{m}45$, haut. $0^{m}225$.

Bib. de l'Université de Liège.

1786.

N° 93. — *Kaartje van t Graafschap Namen. — XXVI.*

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée au nord à Genappe, Perwez et Avennes; au sud à Fagnolle, Givet, Beauraing et Rochefort; à l'ouest à Nivelles, Fontaine-l'Évêque et Walcourt, et à l'est à Ampsin et Somme-Leuze. Comprend donc, outre la province de

Namur, une petite partie de celles de Hainaut, de Brabant et de Liége.

Larg. 0m225, haut. 0m165.

Dans :

Compleete zak-atlas, van de Zeventien Nederlandsche provinciën, Begreepen in XXXI, zeer naauwkeurig en zindelyk in 't koper gebragte kaarten, op nieuw vervaardigd, naar de laatste verbeteringen van de Heeren, Fraex, Bachine, en andere voornaame Aardryks-kundigen : Waar by gevoegd is, een Algemeen denkbeeld van de Aardryks-kunde, Benevens eene korte beschryving der XVII Nederlandsche provincien, Warin alle de onlangs gemaakte veranderingen, in de Regeeringsform, als anderzins, naauwkeurig opgegeeven worden. Amsterdam. Elwe et Langeveld. 1786. Un vol. in-8°, N° 26.

Coll. A. Dejardin.

1790.

N° 94. — *Carte du Théâtre de la Guerre aux Pays-Bas, en 1790 Dédiée et présentée à son Excellence le Baron de Bender Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Marie-Thérèse, Maréchal des Armées de Sa Majesté l'Empereur et Roi, Général Commandant des Trouppes aux Pays-Bas, Colonel Propriétaire d'un Régiment d'Infanterie au Service de sa dite Majesté. Par son très humble et très obéissant serviteur J. B. de Bouge Géographe et Géomètre de la Province de Gueldres. Bruxelles, 1791.*

Ph. J. Maillart Sculp.

J. B. De Bouge Delin. et Sculp. 1790, et Jne C. Maillart Scrip.

Se vend à Bruxelles chez l'auteur Rue de Loxum où se tient un Dépôt des Cartes Géograp.

Avec trois échelles, les armoiries des Bender au-dessus du titre, une légende pour les ouvrages construits à l'armée autrichienne de A à I (aile droite) a à m (centre) et 1 à 23 (aile gauche); une pour les ouvrages construits à l'armée Belgique de A à H (colonne d'Andoi) a à z, 1 à 9 et aa à hh (colonne de Bouvignes); une de A à N pour les fortifications de la Ville et château de Namur et un indicateur pour les signes employés.

Cartes

Limitée au nord à la Meuse de Namur à Liège et à Herve; au sud à Porcheresse et Libin; à l'ouest à la Meuse de Givet à Namur, et à l'est à Verviers et Spa; Tohogne et Barvaux; et Marennes, Baude et St-Hubert. Comprend donc les provinces de Namur et de Liège presqu'en entier et une petite partie de celle de Luxembourg.

Sur cette carte sont représentées les 50 affaires qui ont eu lieu entre les Autrichiens et les patriotes Belges depuis le 27 Octobre 1789 jusqu'au 29 Novembre 1790.

Il y a sur la même feuille six petites cartes particulières et une relation des affaires du 1er janvier au 24 Septembre 1790. (Voir les nos 95 à 98 qui suivent).

En quatre feuilles.

Larg. 0m89, à 0m515, haut. 0m89.

Bib. royale à Bruxelles. Bib. de l'Univ. de Liège. Bib. de Namur.

1790.

N° 95. — *Plan d'Attaque du 31 Août 1790.*

Donne le cours de la Meuse depuis Waulsort jusque près de Dinant et une petite partie du cours de la Lesse avec Falmignoul et Falmagne.

La position des armées y est indiquée avec des lettres se rapportant aux légendes du grand plan.

Larg. 0m05, haut. 0m08.

Se trouve sur la même feuille que la carte précédente.

1790.

N° 96. — *Plan d'Attaque du 22 7bre 1790.*

Donne le cours de la Meuse depuis Hermeton sur Meuse jusque près de Dinant et une petite partie du cours de la Lesse.

La position des armées y est indiquée avec des lettres se rapportant aux légendes du grand plan.

Larg. 0m07 et 0m055, haut. 0m125.

Se trouve sur la même feuille que les cartes précédentes.

1790.

N° 97. — *Plan d'Attaque du 22 7bre 1790.*

Limitée au nord à Gesve; au sud à Assesse et Florée; à l'ouest à Maillen, et à l'est à Gesve et Florée.

La position des armées y est indiquée avec des lettres se rapportant aux légendes du grand plan.

Larg. 0m11, haut. 0m065.

Se trouve sur la même feuille que les cartes précédentes.

1790.

N° 98. — *Plan d'Attaque du 28 7bre 1790.*

Donne le confluent de la Meuse et de la Lesse.

La position des armées y est indiquée avec des lettres se rapportant aux légendes du grand plan.

Se trouve sur la même feuille que les cartes précédentes.

Larg. 0m05, haut. 0m045.

CHAPITRE IV.

DOMINATION FRANÇAISE.

1802.

N° 99. — *Département de Sambre et Meuse, partie de la Belgique.*

Dessiné par Brion père.

Avec une échelle, une « Remarque » pour l'étendue, la population, etc. et une légende pour les signes employés.

Cartes

Ce département a une toute autre forme que la province actuelle : elle s'est agrandie du côté de la France et a perdu du côté de la province de Luxembourg.

Larg. 0m20, haut. 0m15.

Dans :

Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin, Orné de 13 Cartes, de 38 Estampes et accompagné de Notes instructives, par J. B. J. Breton. Paris, 1802. Deux vol. in-8°, tome I, page 224.

Coll. A. Dejardin.

1809.

N° 100. — *L'arrondissement de Namur.*

Das arrondissement Namur.

Publiée par les héritiers Homann à Nuremberg en 1809.

Échelle de 1 à 92,500.

Répertoire des cartes du royaume de Belgique, publié par l'institut royal des ingénieurs néerlandais. Lahaye, 1867, N° 90.

1810.

N° 101. — Carte sans titre de la partie de la route de Namur à Bruxelles, par Genappe, comprise entre Namur et le Mazy. *Pl. III.*

Échelle de 1 à 36,000.

Avec une rose des vents.

On n'a absolument indiqué sur cette carte que les localités qui se trouvent sur la route, et d'abord toute la ville de Namur avec le faubourg, puis Belgrade, Suarlée et le Mazy.

Sur la même feuille se trouve la carte suivante.

Larg. 0m58, haut. 0m14.

Fait partie d'un recueil de neuf feuilles ayant pour titre : *Grandes routes adjacentes à la Carte de Bruxelles et de ses environs, par G. de Wautier.*

A cette carte est jointe une notice intitulée : *Remarques curieuses et peu connues sur la ville de Bruxelles et sur ses environs,* etc., par G. de Wautier. Bruxelles. André Leduc, 1810. Un volume in-12.

Coll. L. Digneffe.

1810.

N° 102. — Carte sans titre de la partie de la route de Namur à Bruxelles, par Genappe, comprise entre Bothey et les Quatre Bras. *Pl. III.*

Échelle de 1 à 36,000.

Avec une rose des vents.

Cette carte, comme la précédente, ne représente que les localités qui se trouvent sur la route; d'abord Bothey et Sombreffe dans le département de Sambre et Meuse, puis Thilt et Sart-Dames-Avelines dans le département de la Dyle.

Larg. 0m58, haut. 0m14.

Fait partie du même recueil que la précédente.

1812?

N° 103. — *Département de Sambre et Meuse, divisé en quatre arrondissements et en .... cantons. (Atlas national de France).*

N° Gravé par P. A. F. Tardieu, Place de l'Estrapade, n° 2. A Paris, chez P. G. Chanlaire, rue Geoffroy-Langevin, n° 7; la veuve Dumez, rue de la Harpe, n° 45.

Avec deux échelles et une liste des arrondissements communaux ou sous-préfectures, et des justices de paix ou cantons.

Larg. 0m , haut. 0m .

Dans :

Atlas national de France. N°

1813.

N° 104. — *Nouvelle carte du département de Sambre et Meuse, divisée en quatre arrondissemens de sous préfecture et arrondissemens de justice de paix, dressée d'après des renseignement exacts.*

Cartes

Par Ph. J. Maillart et Sœur, An 1813. à Vilvorde chez l'au teur rue de Louvain.

Échelle de 1 à 227,000.

Avec deux échelles et un indicateur pour les signes employés.

Larg. 0m56, haut. 0m545.

Coll. A. Dejardin.

CHAPITRE V.

DOMINATION HOLLANDAISE.

1816?

N° 105. — *Nouvelle carte de la province de Namur divisée en trois arrondissemens et en seize cantons de justices de paix dressée d'après des renseignement exacts.*

Par Ph. J. Maillart et Sœur, à Vilvorde chez l'auteur rue de Louvain.

Échelle de 1 à 227,000.

Avec deux échelles et un indicateur pour les signes employés.

La province a à peu près la forme de la province actuelle : elle a gagné sur la France et a perdu sur la province de Luxembourg.

C'est la même carte que le n° 104 de 1813 sur laquelle on a péré les changements.

Larg. 0m56, haut. 0m545.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1824.

N° 106. — *Province de Namur.*

Hocquart Direxit. Chez Casterman à Tournay.

Avec une échelle.

Se borne à la province de Namur.

Larg. 0m16, haut. 0m15.

Dans :

1° *Nouvelle géographie classique, à l'usage des maisons d'éducation.* Tournay. J. Casterman. 1824. Un vol. in-12, page

2° Seconde édition. Tournay. J. Casterman. 18 . Un vol. in-12, page

3° Troisième édition. Tournay. J. Casterman. 1839. Un vol. in-12, p. 59.

Coll. A. Dejardin.

CHAPITRE VI.

GOUVERNEMENT BELGE.

1830.

N° 107. — *Carte de la Province de Namur Divisée en 2 Arrondissements, 13 Cantons, 343 Communes, d'après la nouvelle organisation judiciaire par C. F. F. Bremer. 1830.*

Gravée sur pierre par J. J. Konen. — Imp. de Dewasme-Pletinckx, lith. de la Cour.

Échelle de 1 à 440,000.

Avec trois échelles, une rose des vents et une légende pour les signes employés.

Cette carte contient en marge deux tableaux indiquant les noms des communes avec leur contenance, les noms des hameaux et la population.

Larg. 0m245, haut. 0m315.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1831.

N° 108. — *Carte de la province de Namur.*

Établissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vander Maelen en 1830.

Échelle de 1 à 112,000.

Avec deux échelles et une légende pour les signes employés.

Cette carte, spécialement destinée aux écoles, ne contient

Cartes

que les principales localités, les chemins de fer, rivières, canaux et routes.

Larg. 0m66, haut. 0m535.

Dans :

Atlas de la Belgique pour l'instruction.

1831.

N° 109. — *Carte de la province de Namur.*

Bruxelles 1831.

Imp. de F. Judene.

Échelle de 1 à

Avec deux échelles et une légende pour les signes employés.

Larg. 0m445, haut. 0m56.

Coll. L. Digneffe.

1832.

N° 110. — *Carte de la province de Namur.*

Bruxelles. 1832. Établissement Géographique.

Avec deux échelles.

Donne, outre la province de Namur, une partie des provinces environnantes.

Larg. 0m265, haut. 0m205.

Fait partie d'un atlas de la Belgique composé des cartes des neuf provinces et de la carte du royanme. Cette dernière porte la date de 1839.

Coll. A. Dejardin.

1833?

N° 111. — *Atlas de la Belgique. N° 10.*

Carte de la Province de Namur, divisée en Arrondissemens Communaux et Cantons de Justice de Paix. Revue, corrigée et augmentée de nouvelles constructions.

Gravé par Fis Charles, et publié par Fietta Frères, Mds d'estampes, Rue de la Colline, N° 1, à Bruxelles.

Échelle de 1 à 166,666.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés.

Larg. 0m435, haut. 0m52.

Fait partie du : *Nouvel atlas de la Belgique*, par Fs Charles [1].

Coll. L. Digneffe.

1834.

N° 112. — *Route en fer. Embranchement de Tirlemont à Namur. Journal de Namur, du 29 Mars 1834. Lithographie de D. Gerard à Namur.*

Donne le pays situé entre Namur et Tirlemont avec le tracé du chemin de fer projeté, qui passe par Vedrin, Dhuy, Liernu, Aische-en-Refail, etc. Ce projet a été exécuté avec quelques modifications.

Larg. 0m375, haut. 0m26.

Joint au Journal de Namur du 29 Mars 1834.

Coll. L. Digneffe.

1834.

N° 113. — *Namur.*

Petit atlas national de la Belgique.

Carte publiée à 10 centimes par Blaisot Galerie Vivienne n° 49. Gravé sur acier par Alès rue des Mathurins St Js, N° 1, à Paris.

Avec une statistique, la liste des arrondissements communaux et une vue.

Larg. 0m21, haut. 0m235.

Dans :

Petit atlas national de la Belgique. Paris. Blaisot. 1834.

Coll. A. Dejardin.

1834.

N° 114. — *Namur.*

Petit atlas de la Belgique.

2 Arrondissements judiciaires et administratifs. 15 Cantons de

[1] La première édition de cet atlas est de 1831? (Répertoire, etc. N° 12.)

justice de paix et de milice. 343 Communes. Population 211,544 habitans. Superficie 347,683 hectares.

Avec deux échelles.

C'est une copie du numéro précédent.

Larg. 0m235, haut. 0m21.

Dans :

La Belgique pittoresque. Histoire. Géographie. Topographie, etc. Bruxelles. 1834. Un vol. in-4°, page 394.

Coll. A. Dejardin.

1834.

N° 115. — *Carte de la province de Namur.*

Établissement Géographique de Bruxelles, Fondé par Ph. Vandermaelen.

Avec deux échelles et une légende pour les signes employés.

C'est une réduction de la carte n° 108, de 1831. Elle a été reproduite plus tard.

Larg. 0m315, haut. 0m38.

Dans :

Atlas de la Belgique en dix feuilles. Bruxelles. Vandermaelen. 1834.

Coll. L. Digneffe.

1834.

N° 116. — La même carte muette.

Larg. 0m315, haut. 0m38.

Coll. A. Dejardin.

1835.

N° 117. — *Nouvelle carte de la province de Namur, Divisée en Arrondissemens Communaux et Cantons de Justice de Paix. Publiée par D. Gerard, Lithographe, Rue de l'Ange, N° 891, à Namur, 1835.*

Dressée et gravée sur pierre par Deman. Déposé

Cartes

Avec trois échelles, une rose des vents et une légende pour les signes employés.

Larg. 0m20, haut. 0m245.

Coll. A. Dejardin.

1836.

N° 118. — *Namur.*

Cette carte est très petite et ne donne que les villes principales de la province.

Larg. 0m06, haut. 0m065.

Dans :

1° *Géographie de la Belgique ou description topographique et historique du royaume belge; ornée de dix cartes coloriées.* Malines et Bruxelles. P.-J. Hanicq. 1836. Un volume in-12, page .

2° *Atlas portatif de la Belgique.* Malines et Bruxelles. P. J. Hanicq. 1837. Un volume in-18, page 24.

Coll. A. Dejardin.

1837.

N° 119. — *Province de Namur. Carte routière. 1837.*

Établissement Géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Vandermaelen.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende.

Indique par des couleurs distinctes : les routes de l'État, de la province, des communes, particulières, concédées, non classées; les chemins de fer construits, en construction et projetés; les limites de canton.

En deux feuilles.

Larg. 0m73, haut. 0m89.

Coll. L. Digneffe.

1837.

N° 120. — *Plan d'Assemblage des concessions de mines de*

Cartes

houille de la partie du bassin houiller de la Sambre traversant la pr^ce de Namur avec le tracé des allures reconnues ou supposées des gîtes de Combustible qu'il renferme.

Établissement géographique de Bruxelles.

Échelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle, une *indication* et une liste des couches restées sans indications faute d'espace.

Limitée au nord à Temploux; au sud à Falisolle; à l'ouest à Moignelée, et à l'est à Loyers.

Indique le périmètre et le nom des concessions et des veines, la limite approximative du bassin houiller et celle des communes.

En deux feuilles.

Larg. 1^m38, haut. 0^m405.

Dans :

De la houille et de son exploitation en Belgique, spécialement dans la province de Namur, par E. Bidaut. Bruxelles. Établissement géographique. 1837. Un vol. in-4°.

Coll. A. Dejardin.

1838.

N° 121. — *Carte de la province de Namur, par Ph. Vandermaelen, pour les écoles.*

Larg. 0^m22, haut. 0^m35.

Dans :

Nouvel atlas de la Belgique, publié en 1838, 1840 et 1848.

1840.

N° 122. — *Carte de la province de Namur, indiquant les routes construites, celles qui sont en construction et celles qui ne sont qu'en projet.*

Dressée par l'ingénieur en chef. Dessinée par ses employés.

Lithographiée et publiée en 1840 à l'établissement géographique de Bruxelles.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende.

Larg. 0m71? haut. 0m60?

1840.

N° 123. — *Carte de la province de Namur.*

Établissement géograp^que fondé par Ph. Vandermaelen à Bruxelles.

Avec une échelle et une légende des signes employés.

Larg. 0m295, haut. 0m22.

Dans :

Dictionnaire géographique, topographique, historique, statistique, ecclésiastique, administratif, judiciaire et postal des communes, sections de commune et hameaux de Belgique, Etc., par J.-M. Havard, Bruxelles. Ch. Hen. 1840. Un volume in-8°, page 237 [1].

1841.

N° 124. — *Nouvelle carte de la province de Namur divisée en Arrondis. Communaux et Cantons de Justice de Paix.*

Dressée par A. C. Defacqz, Géomètre du Cadastre, et publiée par A. Tessaro, March. d'Estampes à Namur. 1841.

Avec deux échelles et une légende pour les signes employés.

Le chemin de fer de Namur à Charleroy est indiqué.

Larg. 0m43, haut. 0m52.

Coll. L. Digueffe.

1841.

N° 125. — *Nouvelle Carte de la Province de Namur divisée en Arrondissemens Communaux et Cantons de Justice de Paix. Indiquant le tracé du Chemin de Fer en construction.*

[1] Cet ouvrage a été réimprimé en 1844, mais sans cartes.

Cartes

Publiée par D. Raes, Lithographe, Rue de la Vierge Noire, 15, Bruxelles. 1841.

Échelle de 1 à 160,000.

Avec une échelle, les armoiries de Namur au milieu de la partie supérieure du cadre et une légende pour les signes employés.

Le chemin de fer de Namur à Charleroy y est indiqué.

Cette carte a été réimprimée plusieurs fois, entr'autres en 1846 (n° 135) et en 1851.

Larg. 0m43, haut. 0m53.

Coll. A. Dejardin.

1842?

N° 126. — *Carte industrielle de la province de Namur et d'une partie du Hainaut.*

Avec une échelle et une légende pour les signes employés.

Va jusqu'à la ville de Binche à l'ouest.

Le chemin de fer de Namur à Bruxelles par Charleroy et celui de Charleroy à Vireux y sont indiqués.

Larg. 0m27, haut. 0m29.

Coll. L. Digneffe.

1843.

N° 127. — *Kaart van de provincie Namen.*

België. Album voor de Aardrijkskunde. 2de Série 4de Afleveringe.

H. Reding, Géog. — J.-E. Schoevers Az. Sculp. — Gedt en Uitgn bij A. P. van Langenhuijsen te 's Hage-Gedeponeerd.

Avec une échelle, les armoiries de la province et une légende pour les deux arrondissements.

Larg. 0m195, haut. 0m225.

Dans :

Album voor de aardrijkskunde, door P.-J. Mendel. Atlas van het koningrijk België, door H. Reding. Lahaye. Van Langenhuysen. 1843. Un volume in-4° oblong, page 93.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1843.

N° 128. — *Carte de l'évêché de Namur, dédiée à Monseigneur Nicol.-Joseph Dehesselle, 20e Évêque de Namur, par P.-F. Geirnaert, Bourgmestre de la Commune d'Evergem.*

Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.

Échelle de 1 à 180,000.

Avec trois échelles et l'indication des signes conventionnels.

Le nombre de prêtres et la population de chaque commune sont inscrits sur la carte.

Larg. 0m695, haut. 0m46.

Fait partie de :

Atlas ecclésiastique de la Belgique, dédié à S. E. Révérendissime Monseigneur Englebert Sterckx, cardinal-archevêque de Malines; et chaque diocèse dédié séparément à Messeigneurs les Évêques; par P. R. Geirnaert, bourgmestre de la commune d'Evergem. Composé de 6 feuilles (1 par diocèse). Bruxelles. 1841 à 1843. Un atlas in-folio.

Coll. L. Digneffe.

1844.

N° 129. — *Chemins de fer de l'État. Section de Charleroy à Namur. 25.*

Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.

Échelle de 1 à 50,000.

Représente le pays parcouru par le chemin de fer, entre Charleroy et Namur, mis en exploitation le 30 juillet 1843. Elle comprend les villages de Moignelée, Tamines, Falisolle, Auvelais, Jemeppe, Ham-sur-Sambre, Moustier, Mornimont, Soye, Franière, Floreffe, Florifous, Suarlée, Flawinne, Malonne, Saint-Servais, Bouge et Jambes, dans la province de Namur. En dessous, est le profil longitudinal de cette ligne.

Larg. 0m68, haut. 0m31.

Cartes

Dans :

Belgique. Atlas des chemins de fer de l'État. Publié d'après les ordres du ministre des travaux publics. Établissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Van der Maelen. (Atlas des sections) [1]. Un atlas in-folio oblong.

Coll. A. Dejardin.

1844.

N° 130. — Carte sans titre représentant le pays parcouru par le chemin de fer entre Namur et Charleroy, avec l'indication des lieux jusqu'à une certaine distance des deux côtés. Elle est entourée de vues.

Larg. 0m175, haut. 0m062.

Se trouve dans :

1° Les petites cartes qui entourent la carte intitulée : *Carte pittoresque des chemins de fer de la Belgique.* Bruxelles. Van der Maelen. 1844.

Coll. A. Dejardin.

2° *Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique,* etc., par A. Wauters. 3e édition. Bruxelles. Van der Maelen. 1842 [2]. Un vol. in-12 oblong. Pl.

Coll. L. Digneffe.

1844.

N° 131. — *Chemin de fer d'Entre Sambre et Meuse. — Ligne centrale.*

Établissement Géographique de Bruxelles.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés pour les chemins de fer.

Cette carte est limitée au nord à Gosselies et Namur; au sud à Petite-Chapelle et Fumay; à l'ouest à Gozée et Bourlers, et à l'est à la Meuse : elle comprend donc la moitié ouest de la province de Namur et une partie de celle de Hainaut.

Sur les côtés, se trouvent les profils des deux lignes.

Larg. 0m33, haut. 0m47.

[1] Il y a aussi un *Atlas des travaux d'art et des bâtiments* et un *Atlas du matériel.*

[2] La date de 1844 doit être substituée à celle de 1842.

Dans :

Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Ligne centrale. Mémoire à consulter, par Aug. Delaveleye. Bruxelles. De Mat. 1844. Une brochure in-8°.

Coll. A. Dejardin.

1844.

N° 132. — *Carte des environs de Namur.*

A Namur, chez A. Tessaro fils, Éditeur Mᵈ d'Estampes. Déposé.

Échelle de 1 à 89,000.

Avec une échelle.

Limitée au nord à Sᵗ-Denis et Marchovelette; au sud à Lustin et Courrière; à l'ouest à Spy et Fosse, et à l'est à Sclayn et Assesse.

Il n'y a encore que le chemin de fer vers Charleroy.

Les fermes, châteaux, etc. y sont représentés en perspective, comme sur la carte n° 44 faisant partie de la : *Carte chorographique de la Belgique en 69 feuilles*, par Capitaine, dont celle-ci est une copie.

Larg. 0ᵐ285, haut. 0ᵐ205.

Dans :

Guide pittoresque du voyageur dans la province de Namur. Namur. Tessaro. 1845. Un volume in-12.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1845.

N° 133. — *Namur.*

Établissement de D. Raes, Rue de la Fourche, 36, Bruxelles.

Avec une échelle, les armoiries de la province et une légende pour les signes employés.

Cette carte a été reproduite en 1877 (n° 162).

Larg. 0ᵐ20, haut. 0ᵐ27.

Dans :

1° *Atlas de la Belgique, d'après les meilleurs géographes modernes, à l'usage des établissements d'instruction, des collèges et des athénées; dédié*

Cartes

à LL. AA. RR. le Duc de Brabant et le Comte de Flandre, par Désiré Raes. Bruxelles. 1845. Un vol. in-4° oblong.

Bib. royale à Bruxelles.

2° La seconde édition de cet atlas. Bruxelles. Renier. 1854. Un vol. in-4° oblong.

Coll. A. Dejardin.

1845.

N° 134. — *Carte de la province de Namur.*

Établissement géographique fondé par Ph. Vander Maelen à Bruxelles.

Larg. 0m22, haut. 0m29.

Dans :

Dictionnaire géographique et statistique du royaume de Belgique, etc. par Charles Meerts. Bruxelles. 1845. Un vol. in-8°.

1846.

N° 135. — *Nouvelle Carte de la Province de Namur divisée En Arrondissemens Communaux et Cantons de Justice de Paix. Indiquant le tracé du Chemin de Fer en construction.*

Publiée par D. Raes, Lithographe, Rue de la Fourche, Numéro 36. Bruxelles.

Échelle de 1 à 160,000.

Avec une échelle, une légende pour les signes employés, et les armes de la province au milieu de la partie supérieure du cadre.

C'est la même carte que le n° 125 de 1841 sur laquelle on a ajouté le tracé d'un grand nombre de chemins de fer concédés.

Larg. 0m425, haut. 0m53.

Dans :

Nouvel atlas Administratif, Commercial, Maritime et Judicaire de la Belgique, contenant : la carte générale du royaume, et une carte pour chaque province, indiquant les limites du Royaume, des Provinces et des Arrondissements, marquées en couleur, et celles des cantons de justice de

Cartes

paix, indiquées par des signes conventionnels; avec le tracé des chemins de fer. Bruxelles. Raes. 1846. Un volume in-folio.

Coll. A. Dejardin.

1846-47.

N° 136. — *Namur*.

Étab. géographique de F. Desterbecq.

Avec une échelle et une légende.

Larg. 0m133, haut. 0m18.

Dans :

Histoire et géographie combinées du royaume de Belgique, par Marc Elgé. Bruxelles. F. Desterbecq. 1846-47. Un vol. in-8°, page 162.

Coll. A. Dejardin.

1847?

N° 137. — *Carte de la province de Namur Iudiquant les contrées qui dépendaient anciennement du comté de Namur, de la principauté de Liège, du duché de Luxembourg, etc., d'après Ferraris.*

Dressée par A. Vasse.

E. Vander Haeghen, Grav. — Lith. Royale de la Ve P. Degobert, Bruxelles.

Avec une échelle et une légende pour les signes conventionnels et les diverses couleurs employées pour distinguer les parties de la province appartenant à des maîtres différents, à l'époque où parut la carte de Ferraris, c'est-à-dire en 1778.

C'est une copie réduite de la carte de Raes de 1846 (n° 135).

Larg. 0m29, haut. 0m42.

Dans :

La province de Namur pittoresque, ou vues des chateaux, des sites pittoresques, des ruines et des monumens de la province, dessinées d'après nature et publiées par A. Vasse, Lithographiees par Lauters, Fourmois, Ghemar, Kindermans, ouvrage composé de 120 vues, avec des notices publiées en forme d'excursions pur le meme auteur. Bruxelles et Paris (sans date). Un volume in-4° oblong.

Coll. L. Digneffe.

1851.

N° 138. — *Province de Namur.*

Échelle de 1 à 700,000.

Avec les armoiries de la province, une légende et l'indication de la population et de la superficie.

Il y a fort peu de localités indiquées sur cette carte.

Larg. 0m12, haut. 0m165.

Dans :

Atlas populaire contenant la Mappemonde, l'Europe, la carte générale du royaume de Belgique et celles des neuf provinces divisées en arrondissements. A l'usage des écoles primaires. Bruxelles. B. Landrien (sans date). Un vol. in-12 oblong.

Coll. A. Dejardin.

1853.

N° 139. — *Namur. Pl. 9.*

Lith. P. Coppens. Bruxelles. — Déposée.

Avec une échelle, les armoiries de la province, une notice et une légende pour les signes employés.

Larg. 0m115, haut. 0m15.

Dans :

Atlas de géographie de la Belgique, à l'usage de l'instruction, dédié à S. A. R. La Princesse Charlotte. Un vol. in-12. Pl. 9.

Il y a eu une seconde édition de cet atlas en 1859. (Voir N° 147.)

Coll. A. Dejardin.

1854.

N° 140. — *Carte hydrographique routière et administrative de la province de Namur, à l'échelle de 1 à 100,000; comprenant toutes les routes avec leurs longueurs, les chemins de grande communication, les chemins de fer, les canaux, les rivières et cours d'eau, et un grand nombre de points de nivellement.*

Étab. géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vandermaelen. J. Huvenne des. N° Déposée.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés, une indication pour le coloriage de la carte et une note pour l'explication des côtes de nivellement.

Contient de nombreux points de nivellement pour le terrain et pour l'étiage et le plafond des canaux et rivières. Elle donne la position des plus petites localités, des châteaux, etc.

Contient, en outre, cinq petites cartes à l'échelle de 1 à 50,000 des environs de Namur, Dinant, Philippeville, Andennes et Fosses indiquant la longueur des routes dites de grande voirie à l'intérieur de ces villes.

Larg. $0^{m}74$, haut. $0^{m}89$.

Fait partie de : l'*Atlas hydrographique, routier et administratif de la Belgique,* par Ph. Vandermaelen. Bruxelles. 1861.

1858.

N° 141. — Carte sans titre de la province de Namur.

Cette carte est entourée des diverses productions de la province : la liste de ses hommes célèbres se trouve à côté. Les chemins de fer n'y sont pas indiqués. Elle est assez petite.

Larg. $0^{m}06$, haut. $0^{m}11$.

Dans :

Analyse géographique des provinces de la Belgique. 1858.

Cet ouvrage est autographié : il a été composé et exécuté par le major du génie Demarteau.

1858.

N° 142. — *De Givet à Dinant. — La Meuse Belge. — I. Lith. de Simonau et Toovey. — F. Renard Éditeur.*

Avec une rose des vents.

Donne le cours de la Meuse depuis Givet en France jusqu'à Anhée et la rivière de la Molignée, avec les routes et les villages sur ses bords jusqu'à une certaine distance.

Larg. $0^{m}08$, haut. $0^{m}14$.

Cartes

Dans :

La Meuse Belge. Histoire. Légendes. Sites et monumens. Industrie. Dinant, Namur, Liège, par le Dr Fremder (Morel). Liège. Renard. 1858. Un vol. in-12, page 11.

1858.

N° 143. — *De Dinant à Namur. — Meuse Belge. — II.*

J. Vandendaelen. — F. Renard, Éditeur.

Avec une échelle et une rose des vents.

Donne le cours de la Meuse depuis Yvoir et la rivière de Bocq jusqu'à Namêche, avec les routes et les villages sur ses bords jusqu'à une certaine distance.

Larg. 0m08, haut. 0m14.

Dans le même ouvrage que la précédente. Page 39.

1859.

N° 144. — *Carte générale de la province de Namur figurant le réseau complet des chemins de grande communication dressée par les soins de Mr Dumon, Ingénieur des Ponts et Chaussées ensuite de la résolution du Conseil provincial, en date du 15 Juillet 1859.*

Établissement géographique fondé par Ph. Vander Maelen.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés pour les chemins.

Cette carte indique les chemins exécutés et les lacunes, ceux en projet, les parties empierrées ou pavées, les parties non empierrées ni pavées, les routes construites et en projet, et les chemins de fer en exploitation et en projet.

Dans le coin supérieur à gauche sont les cartes des environs de Namur, Dinant, Andenne, Philippeville et Fosse à l'échelle de 1 à 50,000.

Les deux coins du bas sont arrondis.

C'est un report de la carte de Vander Maelen de 1854. (N° 140.)

Une seconde édition mise au courant en a paru en 1866. (N° 152.)

Larg. 0m74, haut. 0m89.

Coll. L. Digneffe.

1859.

N° 145. — *Province de Namur.*

Établ Géographique L. Mols-Marchal, rue St Jean, 48, à Bruxelles.

Déposée.

Avec trois échelles, les armoiries de la province et une légende pour les signes employés.

Un grand nombre de chemins de fer y sont indiqués.

A été reproduite plusieurs fois depuis avec les changements survenus.

Larg. 0m23, haut. 0m31.

Se trouve dans un atlas sans titre.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1859.

N° 146. — *Namur.*

Établ géographique de L. Mols-Marchal, rue St Jean, 48. Déposé.

Avec une échelle, les armoiries de la province et une légende pour les signes employés.

Larg. 0m18, haut. 0m14.

Dans :

1° *Atlas de poche de la Belgique divisée en provinces, arrondissements, etc. etc. dressé d'après les documents les plus officiels,* par Louis Mols-Marchal. Bruxelles (sans date). Un vol. in-12.

2° *Nouvel atlas géographique de la Belgique à l'usage de l'enseignement.*

Cartes

Etc. Dressé d'après les documents les plus récents, par L. Mols-Marchal. Bruxelles (sans date). Un vol. in-12.

1859.

N° 147. — *Namur. — Pl. 9.*

Lith. C. Callewaert, frères, à Bruxelles. — Déposée.

Avec une échelle, les armoiries de la province, une notice et une légende pour les signes employés.

Reproduction du n° 139 de 1853 avec les changements survenus.

Larg. 0m115, haut. 0m15.

Dans :

Guide des voyageurs sur tous les chemins de fer de la Belgique : avec le même titre en anglais et en allemand et un second titre : *Nouvel atlas de la Belgique, dédié à S. A. R. La Princesse Charlotte.* Bruxelles. Callewaert. (sans date). Un vol. in-12.

C'est une seconde édition du n° 139 de 1853.

Coll. A. Dejardin.

1859.

N° 148. — *Lauf der Maas von Dinant bis Lüttich.*

Échelle de 1 à 450,000.

Avec une échelle et une rose des vents.

Limitée à la partie supérieure à Liège; à la partie inférieure à Fosses et Dinant; à gauche à Hannut, Éghezée et Ham-sur-Sambre, et à droite à Chaudfontaine, Terwagne, Leignon et Celle. Contient donc les provinces de Namur et de Liège en grande partie.

Larg. 0m085, haut. 0m14.

Dans :

1° *Belgique et Hollande. Manuel du voyageur,* par K. Baedeker. Coblence. K. Baedeker. 1859. Un vol. in-12, page

2° Dans la 7e édition allemande : *Belgien und Holland.* Coblence. K. Baedeker. 1861. Un vol. in-12, page

3° Dans la 2e édition française. Coblence. K. Baedeker. 1862. Un vol. in-12, page 185.

4° Dans la 8e édition allemande : *Belgien und Holland.* Coblence. K. Baedeker. 1863. Un vol. in-12, page

5° Dans la 3e édition française : *La Belgique et la Hollande.* Coblence. K. Baedeker. 1864. Un vol. in-12, page 176.

Coll. A. Dejardin.

1862.

N° 149. — *Carte des concessions houillères de la province de Hainaut et de la partie ouest de la province de Namur.*

Dressée à l'échelle de 1 à 100,000 par Ph. Van der Maelen Fondateur de l'Établissement Géographique de Bruxelles.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle, un tableau indicatif donnant l'étendue des concessions en hectares et une légende géographique.

Limitée au nord à Grammont et Hal; au sud à Maubeuge et Thuin; à l'ouest à Leuze et Condé, et à l'est à Namur.

Larg. 0m90, haut. 0m565.

Cette carte s'assemblea vec la suivante.

1863.

N° 150. — *Carte des concessions houillères de la province de Liège et de la partie Est de la province de Namur.*

Dressée à l'échelle de 1 à 100,000 par Ph. Van der Maelen Fondateur de l'Établissement Géographique de Bruxelles. — 1051.

En vente à la librairie de Decq, successeur de Gouchon, à Liège. Déposée.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle, un tableau indicatif donnant l'étendue des concessions en hectares et une légende géographique.

Limitée au nord à Tongres; au sud à Ciney et Malmedy; à l'ouest à Namur, et à l'est à Eupen.

Sur ces deux cartes chaque concession se distingue par un coloris spécial : on y trouve la limite du bassin houiller. Un petit carton à l'échelle de 1 à 600,000 indique l'ensemble des mines métalliques concédées en Belgique.

Larg. 0m88, haut. 0m565.

1866.

N° 151. — *Nouvelle carte de la province de Namur.*

Dressée par Balon-Vincent, Libraire à Namur, exécutée à l'Établissement Géographique de Ph. Van der Maelen. Bruxelles, 1866.— Déposée.

Échelle de 1 à 75,000.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés.

Il y a peu de détails sur cette carte malgré sa grandeur. Carte destinée à l'instruction.

En quatre feuilles.

Larg. 1m045, haut, 1m29.

Bib. Royale à Bruxelles.

1866.

N° 152.— *Carte générale de la province de Namur figurant le réseau complet des chemins de grande communication,* etc.

Échelle de 1 à 100,000.

Avec une échelle et une légende.

C'est la même carte que le n° 144 de 1859 à laquelle on a ajouté les changements survenus depuis cette époque.

Larg. 0m74, haut. 0m89.

Répertoire des cartes du royaume de Belgique, etc. N° 256.

1868-69.

N° 153. — *Province de Namur.*

Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique.

Établissement géographique de L. Mols-Marchal, rue St Jean, 48. Bruxelles.

Échelle de 1 à 312,500.

Avec trois échelles, une légende et les armoiries de la province.

Le titre est en dehors du cadre.

Larg. 0m223, haut 0m304.

Dans :

Dictionnaire encyclopédique de géographie historique du royaume de Belgique ou description de ses neuf provinces et de ses 2558 communes, etc., etc. par Aug. Jourdain. Bruxelles. F. Vromant, 1868-69. Un vol. in-8°, page 676.

1869.

N° 154. — *Province de Namur.*

Avec une légende de 4 numéros pour les rivières et de A à N pour les villes.

C'est une carte muette où les cours d'eau et l'emplacement des villes sont seuls indiqués.

Larg. 0m077, haut. 0m104.

Dans :

Collection nationale de classiques, etc. *Géographie élémentaire de la Belgique,* par M***. Mons, Hector Manceaux, 1869. Un vol. in-12, page 56.

Coll. A. Dejardin.

1870.

N° 155. — *La Meuse de Namur à Givet.*

Échelle de 1 à 303,030.

Avec une échelle.

Limitée au nord à Namur et Namêche; au sud à Givet et Beauraing; à l'ouest à Floreffe et Doische, et à l'est à Natoye.

On n'y a indiqué que les localités près des rivières et les chemins de fer avec les stations.

Larg. 0m09, haut. 0m14.

Dans :

Guide de l'excursionniste, par E. Van Bemmel. Nouvelle édition. Bruxelles, Office de publicité, 1870. Un vol. in-12, page

Cartes

Cinquième édition. Bruxelles, Office de publicité, 1874. Un vol. in-12, page 48.

Coll. A. Dejardin.

1870?

N° 156. — *Province de Namur.*

Cartographie élémentaire des écoles.

Dressé et Dessiné par Ch. Périgot. — Ch. Delagrave et Cie Éditeurs. — J. Sedille Gr. Lith. R. Montmartre, 78.

Avec une échelle et une liste des signes conventionnels.

Larg. 0m138, haut. 0m195.

Dans :

Atlas élémentaire de la Belgique à l'usage de toutes les écoles belges, d'après les méthodes les plus nouvelles, par Ch. Périgot et L. Piré. Paris, Ch. Delagrave et Cie. Un vol. in-4° avec texte. N° 12.

Coll. A. Dejardin.

1870.

N° 157. — *Namur.*

Étab^t Géographique de C. Callewaert, frères, Bruxelles. — Déposée.

Avec une échelle, une légende des signes conventionnels, une liste des produits et des industries, et les armoiries de la province.

Larg. 0m082, haut. 0m103.

Dans :

Atlas diamant. Petit atlas théorique et pratique de la Belgique contenant en 24 planches la géographie complète du royaume avec les leçons en regard des cartes, par C. Callewaert. 9e édition. Bruxelles. 1870. Un vol. in-12, oblong.

Coll. A. Dejardin.

1872.

N° 158. — *Nieuwe kaart van Namen, opgemaakt volgens de laatste officieele opgave. Ten Gebruike van Onderwijs gestichten*

door D. Windels Uitgegever und Boekhandelaar, Artoisstraat 32 Brussel.

Om den eigendom dezer kaart te behouden is voldaan aan de wet.

Échelle de 1 à 150,000.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés.

Les noms des villes sont inscrits en flamand et en français.

Cette carte donne les limites des communes ainsi que leur population en chiffres ronds; les arrondissements sont coloriés à teinte plate.

En quatre feuilles.

Larg. 1m35, haut. 1m00.

1873.

N° 159. — *Loop der Maas van Dinant tot Luik.*

Lith. D. H. Koning Zutphen. Uitgave Plantenga.

Échelle de 1 à 450,000.

Avec une échelle et une rose des vents.

Copie du n° 148 de 1859. (Baedeker).

Larg. 0m085, haut. 0m14.

Dans :

Belgie met de reizen tot Parijs. Handboek voor reizigers, etc. 3e édition. Zutphen. P. Plantenga. 1873. Un vol. in-12, page 132.

Coll. L. Digneffe.

1873.

N° 160. — *Namur.* — *G. V. D. H.*

Atlas de la Belgique illustré, 10 *Cartes. Prix fr.* *Chaque Carte séparément* *Centimes.*

Librairie Universelle de J. Rozez, Edit., Rue de la Madeleine, 87, Bruxelles. — *Déposé.*

Cartes

Avec une échelle, une légende pour les signes conventionnels et les armoiries de la province.

Cette carte est entourée de 22 petites vues des villes et des monuments de la province, copiées en grande partie sur les gravures de la *Belgique monumentale*.

Larg. 0m098, haut. 0m126.

Dans :

Atlas de la Belgique illustré de plus de 200 *vignettes*. Bruxelles, J. Rozez. 1873. Un vol. in-4° oblong.

Coll. A. Dejardin.

1875.

N° 161. — *La Meuse de Namur à Givet.*

Échelle de 1 à 303,030.

Limitée au nord à Rhisne et Namêche; au sud à Givet et Beauraing; à l'ouest à Franière et Romerée, et à l'est à Natoye. C'est une copie du n° 155 de 1870 avec quelques additions.

Larg. 0m085, haut. 0m14.

Se trouve au verso du plan intitulé : *Nouveau plan de la ville de Liège*, etc. Liège Decq. 1875.

Coll. A. Dejardin.

1877.

N° 162. — *Namur.*

Établissement Géographique de D. Windels, 32, rue d'Artois, Bruxelles. — Déposée.

Avec une échelle, les armoiries de la province, et une légende pour les signes employés.

C'est la même carte que le n° 133 de 1845 mise au courant jusqu'à ce jour et sur laquelle les noms flamands des villes se trouvent à côté des noms français.

Larg. 0m20, haut. 0m27.

Dans :

1° *Atlas royal de géographie physique et politique de la Belgique contenant onze cartes,* etc. par D. Windels. Bruxelles. 1877. Un vol. in-4° [1].

2° *Nouvel atlas national ou géographie physique et politique de la Belgique avec le texte en regard des cartes,* par D. Windels. Bruxelles. Windels. 1877. Un vol. in-4°, oblong.

Coll. A. Dejardin.

3° *Le vade-mecum du voyageur en Belgique,* par D. Windels. Bruxelles. Windels. 1877. Un vol. in-12.

Coll. A. Dejardin.

1877.

N° 163. — *Province de Namur.*

Gravé par A. Verwest Brux^s^.

Propriété de l'Indicateur Général Illustré de l'Industrie et du Commerce. En vente au bureau, 24, rue de Parnasse à Bruxelles, etc.

Échelle de 1 à 312,500.

Avec une échelle et une légende pour les signes employés.

Larg. 0^m^235, haut. 0^m^32.

Dans :

Atlas des neuf provinces de la Belgique à l'usage de l'enseignement primaire et moyen. Ixelles. G. Lechein et Cie. 1877. Un vol. in-folio.

Coll. A. Dejardin.

1877.

N° 164. — *Province de Namur.*

J. Bartholomew, Edimbourg. — Mons. — Hector Manceaux. — Propriété.

Échelle de 1 à 555,555.

Avec une échelle et une explication des signes employés.

Limitée au nord à Hannut; au sud à Mézières en France; à l'ouest à Nivelles, et à l'est à Nandrin et St-Hubert.

Larg. 0^m^15, haut. 0^m^19.

[1] Cet atlas a eu une édition tous les ans. (Voir n° 168.)

Cartes

Dans :

*Atlas spécial de la Belgique dressé par M. John Bartholomew d'après la carte de l'état-major belge avec le concours de MM. Cornet, Malaise, etc. et mis en rapport avec la géographie élémentaire de la Belgique par M**** Mons. H. Manceaux (sans date). Un vol. petit in-4°.

Coll. A. Dejardin.

1878.

N° 165. — *Namur.*

Avec une légende pour les signes employés.

On n'a indiqué sur cette carte aucune route. Elle est coloriée d'après les cantons de justice de paix.

Larg. 0m17, haut. 0m22.

Dans :

Atlas de géographie à l'usage des écoles primaires de la Belgique, par Jos. Schuster (Kleyer) 3e édition. Liège, H. Dessain, 1878. Un vol. in-4°, oblong.

Coll. A. Dejardin.

1878.

N° 166. — *Sambre et Meuse.*

Géographie Universelle. — T. IV. — Pl. II.

Dressé par A. Vuillemin d'après Reymann et l'État-Major Français. — Gravé par Erhard, 12, rue Duguay-Trouin. — Paris. — Paris. – Imp. Fraillery, 3, rue Fontanes.

Échelle de 1 à 555,000.

Avec une échelle.

Cette carte est limitée au nord à Quenast, Hannut et Liège; au sud à Montcornet et Sedan; à l'ouest à Valenciennes et Origny, et à l'est à Herve, Houffalize et Arlon. Comprend donc la province de Namur en entier, celles de Hainaut, de Luxembourg et de Liège presqu'en entier; une petite partie du Brabant et une partie des départements du nord de la France.

Les montagnes, les bois, les routes, les chemins de fer, et les rivières sont indiqués par des teintes différentes.

Larg. 0m28, haut. 0m19.

Dans :

Nouvelle géographie universelle : la terre et les hommes, par Élisée Reclus. Paris. Hachette. Douze volumes in-8o. Tome IV, 1878, page 48. (En cours de publication.)

1879.

N° 167. — *Carte de gites fossilifères dévoniens et d'affleurements du terrain crétacé par C. Malaise.*

Ministère de l'intérieur. Commission de la carte géologique.

Institut cartographique militaire.

D'après la carte au $\frac{1}{160000}$ *de l'Institut cartographique militaire.*

Avril 1879.

Échelle de 1 à 160,000.

Avec une échelle et une légende pour les couleurs désignant les divers affleurements.

Limitée au nord à Enghien, Wavre, Waremme et Aubel ; au sud à Rocroi et Bastogne ; à l'ouest à Soignies et Maubeuge, et à l'est à Limbourg, Stavelot et Wiltz. Comprenant donc, outre la province de Namur, une grande partie de celles de Hainaut, de Brabant, de Liège et de Luxembourg.

Larg. 0m90, haut. 0m55.

Dans :

Description de gites fossilifères dévoniens et d'affleurements du terrain crétacé. (Ministère de l'intérieur. Commission de la carte géologique de la Belgique), par C. Malaise. Bruxelles, Hayez, 1879. Un vol. in-4o.

Coll. A. Dejardin.

1880.

N° 168. — *Namur.*

Établissement Géographique de D. Windels, 32, rue d'Artois, Bruxelles. — Déposée.

Cartes

Avec une échelle, les armoiries de la province et une légende pour les signes employés.

C'est la même carte que le n° 162 de 1877, à laquelle on a ajouté les chemins de fer, etc. construits depuis cette époque.

Larg. 0m20, haut. 0m27.

Dans :

Atlas royal de géographie physique et politique de la Belgique contenant quinze cartes, etc., par D. Windels. 4e édition. Bruxelles, Windels, 1880. Un vol. in-4°.

Coll. A. Dejardin.

1880.

N° 169. — *Namur.*

Avec les armoiries de la province au-dessus du titre et une vignette en-dessous de la carte représentant un ouvrier coutelier ayant à côté de lui les attributs de la verrerie, puis la Meuse et la ville de Namur.

Carte petite et donnant peu d'indications.

Chromolithographie.

Larg. 0m105, haut. 0m075.

Fait partie d'un petit atlas de la Belgique qui était imprimé à l'exposition nationale de 1880, par Léon Mertens, de Bruxelles.

Coll. A. Dejardin.

1881.

N° 170. — *Namur.*

Lith. G. Severeyns.

Cette carte ne donne absolument que la province. Les chemins de fer, les routes, les rivières, les bois et les montagnes y sont indiqués par des couleurs différentes.

Chromolithographie.

Dans :

La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, publiée sous la direction de Mr Eugène Van Bemmel. Bruxelles. Bruylant-Christophe. 1881. Deux volumes in-4°. Tome II, page 149.

LA SEIGNEURIE DE BOUSSU.

(Suite [1].)

COMMENT DES MAROTTE LA SEIGNEURIE DE BOUSSU PASSA AUX KIÉVRAIN, REVINT DES KIÉVRAIN AUX MAROTTE ET TOMBA FINALEMENT EN QUENOUILLE.

Jean II de Marotte laissait six filles : Marguerite, femme de Jean de Kiévrain; Françoise, mariée au seigneur Charles Charle, de Liège; Anne, qui mourut célibataire et trois autres, entrées en religion. En sa qualité d'aînée, Marguerite eut la seigneurie de Boussu, avec toutes ses dépendances, Françoise fut pourvue de rentes et Anne reçut la seigneurie de la Motte, avec une ferme à Senzeilles. Quant aux trois religieuses, nous savons dans quelles modestes proportions elles avaient été dotées.

[1] Voir *Annales de la Société archéologique de Namur*. Tome XIV, page 289.

En dépit de sa bonne volonté d'empêcher querelles et litiges entre ses enfants, Marotte ne put éviter que les fidei-commis et les conditions dont il avait grevé ses biens ne donnassent lieu à de grosses difficultés. Il fallut bien aussi que ses enfants héritassent de ses nombreux procès, car il en avait de tous côtés tant contre ses parents que contre les possesseurs des arrières-fiefs de Boussu, et les habitants de Dinant. Sur la fin de sa vie, il était parvenu à se brouiller avec ses paisibles voisins, les bourgeois de Dailly, et, par suite, avec ses propres bourgeois. Avocats et huissiers étaient déjà en mouvement, lorsque les bourgeois de Boussu réussirent à faire disparaître des archives les documents indispensables à l'action intentée par Jean de Marotte aux gens de Dailly, ce qui rendit la poursuite du procès impossible.

Si Jean de Kiévrain crut faire un brillant mariage et s'assurer une vie heureuse en s'unissant à Marguerite de Marotte, il fit la triste expérience que les calculs humains sont gros d'erreurs et de déceptions. A la vérité, Marguerite lui apporta une belle fortune, plus grande qu'il ne l'avait pu espérer, mais cette fortune il la paya bien cher. Le testament de Jean de Marotte révèle entre le beau-père et le gendre des relations assez tendues. Marotte mort, Jean de Kiévrain rencontra, dans sa belle-sœur Anne, une femme aussi résolue aux aventures procédurières que l'aurait été le plus retors procureur, et, dans son fils Philippe, le plus parfait trouble-sommeil que l'on puisse imaginer.

Le milieu de luttes et de soucis, dans lequel se complaisait Marotte, convenait infiniment moins au caractère faible et indécis de Jean de Kiévrain, grand ami de ses aises et de la vie tranquille.

Pour éviter la peine de se déranger, Jean envoya son

fils Philippe à Liège, faire le relief de Boussu (22 septembre 1625). Ce premier acte d'indolence le conduisit à confier aussi à son fils la direction de ses affaires. Or, Philippe ne méritait nullement cette confiance. Baptisé le 29 novembre 1605, il avait vingt ans à la mort de son grand-père Marotte. Ses études, dont il est question dans le testament de ce dernier, n'avaient pu être ni longues ni coûteuses, car, à peine adolescent, Philippe était entré dans l'armée espagnole, et en août 1625, il servait au siège de Breda, en qualité de lieutenant de la bande d'ordonnance du comte d'Estaires. Très brave et ardent de sa nature, il avait un caractère violent, emporté et vindicatif, qui ne tarda pas à le rendre l'effroi des manants, la terreur de ses voisins et le fléau de sa famille [1].

Le 18 février 1627, il prit sur lui de signer, au nom de son père, avec ses tantes Anne et Françoise, un appointement stipulant :

Que Jean de Kiévrain aurait la seigneurie de Boussu, le bois du Parsonnier et tous leurs appendices, biens, cens et rentes, y compris les 200 fl. de rente sur la table épiscopale, sauf les dîmes de Frasnes, à condition qu'il paierait à ses belles-sœurs une rente de 300 fl. de Brabant, rédimibles au denier seize, plus 200 fl. de rente aux représentants du feu seigneur de Woot, comme aussi les rentes dues aux abbayes, montant à 80 fl. de Brabant; que Françoise et Anne

[1] Histoire de la Guerre des Pays-Bas, par le sieur du Cornez, Tome II, p. 225. Nobiliaire des Pays-Bas, Tome VII, p. 130. Philippe de Kiévrain, dit communément le Sgr de Ciply ou de Beaumont, avait une sœur, Marguerite, née en février 1607, qui épousa, en 1636, un capitaine espagnol, dont nous ne connaissons rien, sinon qu'il s'appelait M. de Bucquoy. Elle mourut, sans enfants, avant son frère.

auraient tous les autres biens situés en dehors de la châtellenie de Couvin, en prenant à leur charge certaines rentes que payait Jean de Kiévrain; que le fideicommis imposé par le testament de leurs père et mère n'aurait d'effet que pour les biens laissés aux dites demoiselles et point sur ceux donnés au Sgr de Boussu, sans y comprendre toutefois la cense de Senzeilles, la seigneurie de la Motte et la seigneurie de Ste-Monégonde, à Frasnes, donnée aux dites demoiselles par leur père, pendant son veuvage; que ce fideicommis sera au profit des enfants mâles du dit Jean de Kiévrain, et qu'enfin les dites demoiselles pourront disposer de leur part légitime et « tabellionique » dans les biens chargés du fideicommis, sauf pour la disme de Frasnes, autrement dite seigneurie de Ste-Monégonde qui suivra tout entière le dit fideicommis.

Lorsque, tout fier de son œuvre qui, en somme — la suite le prouva — était bonne, Philippe se présenta devant son père, pour lui demander sa ratification, il fut fort mal reçu et rudement congédié. Le même jour, 20 février, Jean de Kiévrain et sa femme firent constater par acte authentique qu'ils tenaient l'appointement signé par Philippe pour « extorqué » partant pour nul et sans valeur.

Les procès reprirent donc de plus belle, au grand profit des procureurs et autres gens de basoche qui eurent le talent de les prolonger jusqu'en 1652. Philippe pas plus que son père n'en vit la fin. On peut le regretter vivement pour lui, car, lorsque les parties, lasses de se ruiner en frais de procédure, se mirent d'accord, elles adoptèrent l'appointement de 1627 et le réalisèrent.

Pendant le cours de l'année 1626, une compagnie de soldats espagnols, commandée par don Diego Colas prit son quartier à Boussu. Elle se trouva probablement nourrie d'une manière

insuffisante, car les soldats allèrent voler des moutons à Aublain, au grand courroux du Sr Hermann de Mettecoven, admodiateur de la terre d'Aublain, qui en porta plainte.

En 1629, Philippe de Kiévrain eut pour la première fois maille à partir avec le grand bailli d'Entre-Sambre-et-Meuse, le sieur baron de Mérode, justicier sévère, qui tenait l'œil ouvert sur les gentilshommes trop turbulents du pays.

Voici dans quelles circonstances :

Le château d'Aublain, voisin de celui de Boussu, appartenait alors à Gérard de Groesbeck, seigneur de Hoemen, dont la sœur, Geneviève, avait épousé Claude d'Argenteau, seigneur d'Ochain. Madame d'Ochain avait deux fils à peu près de l'âge de Philippe de Kiévrain et naturellement des relations familières s'étaient établies entre eux.

Un beau jour, Robert d'Argenteau, l'aîné des frères, eut une querelle avec Philippe de Kiévrain. Les deux jeunes gens échangèrent des menaces et le lendemain Robert se rendit à Boussu, suivi d'un laquais qu'il dépêcha au château avec un cartel.

Au bout d'une heure, ne voyant pas revenir son laquais, il avisa un paysan et le pria d'aller au château voir ce que cet homme était devenu. Le paysan y consentit, mais à la porte du manoir, il rencontra un garde qui refusa de le laisser entrer, disant que le laquais était retourné. Il alla reporter le message à Robert, qui, fort étonné, pensa que son domestique avait pris un autre chemin et revint à Aublain. Le paysan le suivait de loin, cheminant paisiblement, lorsque trois cavaliers armés, serviteurs du seigneur de Boussu, accoururent sur lui, l'arrêtèrent et le contraignirent à venir au château. Introduit en présence de Jean et de Philippe de Kiévrain, il apprit que le laquais de Robert avait été mis en prison et

reçu l'offre d'un patagon pour porter à Aublain une lettre de Philippe. Or, cette lettre portait acceptation du duel et en déterminait le jour et les conditions. La rencontre devait avoir lieu à cheval et au pistolet. Le paysan qui était madré, et qui savait très bien que les duels étaient poursuivis avec une extrême rigueur, n'eut garde d'accepter et résista à toutes les instances. Force fut aux Kiévrain de faire mettre le laquais de Robert en liberté et de lui donner la réponse au défi de son maître.

Mais le bruit de la querelle avait transpiré. Sur un ordre du baron de Mérode, Toussaint Robaulx, lieutenant-bailli de Couvin et ennemi héréditaire des seigneurs de Boussu, ouvrit une enquête contre Philippe.

Comme aucune preuve matérielle ne put être fournie à sa charge, Philippe de Kiévrain échappa cette fois à la sévérité des ordonnances, mais ce ne devait pas être pour longtemps.

Parmi les nombreux procès que soutenait Philippe de Kiévrain pour lui ou pour son père, il y en avait un dont l'objet précis nous échappe, mais qui était poursuivi contre les Kiévrain par une petite nièce de Jean I de Marotte, la demoiselle Catherine Oranus, veuve de Thomas de Woot.

Un jugement des échevins de Liège, prononcé en 1631, décida le litige en faveur de la veuve Woot, qui fit saisir, pour sûreté de paiement, la cense que la seigneurie de Boussu possédait à Couvin et qui était louée à un certain Romignot.

On comprend facilement que la sentence des échevins de Liège fut fort mal reçue au château de Boussu. Sur le bruit qui se répandit que Jean de Kiévrain et son fils auraient annoncé l'intention d'aller récolter les grains semés par Romignot, l'huissier Tilkin vint leur faire défense de rien attenter contre le censier de ladite dame de Woot. Mais à peine

eut-il ouvert la bouche que Philippe lui ordonna de s'en aller s'il ne voulait avoir la tête cassée. Tilkin, qui connaissait le personnage, détala au plus vite. Jean, plus avisé que son fils, forma appel à la cour impériale de Spire, et, en même temps, il fit assembler sa cour pour se faire attester qu'il avait respecté la saisine pratiquée au nom de la veuve de Woot et qu'il n'avait apporté aucun empêchement aux agissements du fermier. Mais, peu de temps après, sur un mandement inhibitoire obtenu de la Chambre impériale de Spire, Philippe, accompagné de Marquette, valet de chambre de son père et suivi de deux autres domestiques, envahit la cense, chassa le fermier, enleva les grains battus, les fit transporter à Boussu et prit lui-même la direction des cultures.

Cet attentat fut immédiatement dénoncé au grand bailli par un des Robaulx, alors bourgmestre de Couvin, et, le 18 septembre 1631, un jour que Marquette se trouvait à la cense avec des ouvriers, le lieutenant-bailli de Couvin, accompagné des sergents de la ville, du censier et de quantité de soldats de la garnison de Mariembourg, pénétra dans la ferme, arrêta Marquette et ses hommes, les chargea de fers et les fit attacher en cet état aux bailles du pont; ils furent conduits ensuite à la halle, où ils restèrent exposés pendant trois heures à la curiosité publique. Le soir on les enferma dans les culs de basses fosses des prisons de Couvin.

Évidemment, le lieutenant-bailli excédait son droit et satisfaisait bassement quelque rancune particulière. La clef de cette conduite se trouve dans une protestation formulée le 28 septembre par Jean de Kiévrain contre l'information commencée par la Cour de Couvin. Nous y voyons que ce lieutenant-bailli, Hobden, était le fils du procureur de la veuve de Woot et que la cour de Couvin, en procès elle même avec

les Kiévrain devant les tribunaux de Liège, venait d'être frappée de bannissement par le tribunal des 22, ce qui la rendait incapable de juger jusqu'à ce qu'elle eût purgé sa peine.

Mais, pendant que le tribunal des 22 donnait satisfaction aux Kiévrain contre la cour de Couvin, les États de Liège, saisis d'une plainte de la demoiselle Oranus, veuve de Woot les condamnèrent appréhensibles. Vers la fin de décembre 1631, le baron de Mérode, chargé d'exécuter l'arrêt, se présenta lui-même, devant le château de Boussu, à la tête d'une troupe de soldats de Mariembourg et arrêta Philippe. Philippe fut d'abord mené à Couvin et le père obligé de signer, sous la date du 29 décembre 1631, un acte par lequel il donnait tous ses biens en garantie de la promesse que son fils ne chercherait pas à s'échapper de la maison où il serait constitué à Couvin. On doit croire que cette garantie ne parut pas satisfaisante au grand bailli et à la dame de Woot, bien que l'acte eût été réalisé à la cour féodale de Liège dès le 21 décembre, car, peu de temps après, Philippe fut transféré au château de Pesches, puis au château de Sautour avec Marquette. Et, de fait, le grand bailli et la dame de Woot n'avaient pas tort, puisqu'en dépit de la garantie, Philippe s'évada en compagnie de Marquette. A cette nouvelle, le baron de Mérode, fit arrêter le seigneur de Boussu et le constitua prisonnier à Couvin avec Marquette qui se laissa reprendre. Si la terre de Boussu ne fut pas saisie, il faut l'attribuer à ce que Philippe avait formé appel de la sentence des États de Liège à la Chambre impériale de Spire. En attendant, Jean de Kiévrain, pressé d'argent pour satisfaire à tous les frais de procès et aux besoins de son fils, envoya emprunter à Liège 3,000 florins qu'un bourgeois de cette

ville consentit à lui prêter, moyennant 200 florins de rente hypothéqués sur la terre de Boussu.

Est-ce pour tâcher de conquérir l'indulgence du grand bailli que le seigneur de Boussu prit part à un cadeau de sept pièces de vin que la châtellenie offrit, en 1630, au baron de Mérode et au gouverneur de Philippeville? Nous l'ignorons, mais nous savons surabondamment que les deux Kiévrain avaient un singulier besoin de cette indulgence, non seulement pour eux, mais aussi pour leurs gens.

Car les valets ressemblaient, en effet, aux maîtres. Durant le cours de l'année 1629, Jean de Kiévrain, ayant un message à envoyer au grand bailli, en chargea un sien domestique nommé Henrion. Ce jeune homme retournant à cheval de Ham-sur-Heure, résidence du baron de Mérode, à Boussu, s'aperçut, entre Soumoy et Senzeilles, qu'il avait perdu sa capote placée, au départ, sur l'arçon de sa selle. Comme il jetait les yeux derrière lui pour interroger le chemin du regard, il vit un garçon qui courait avec la capote vers le bois pour s'y cacher. Henrion lui cria d'arrêter, mais vainement. Il descendit de cheval, atteignit son voleur et, en guise de punition, « lui donna trois à quatre coups du plat de son épée sur l'épaule. »Il faut croire que le plat de l'épée de Henrion était aussi dangereux que le tranchant, car le garçon mourut peu de temps après de ses blessures. Force fut au domestique des Kiévrain d'aller se confesser à la justice pour éviter « cas vilain », et un appointement avec la famille de l'occis le tira d'affaire.

Jean de Kiévrain avait été relâché promptement, mais son fils n'osait encore se montrer dans le pays. Heureusement pour lui, un arrêt de la Chambre impériale de Spire, rendu le 21 octobre 1631, avait ordonné l'élargissement de tous

les inculpés. Or, Philippe seul se trouvait alors réellement frappé. Son père, pour plus de sûreté, sollicita et obtint du prince-évêque un sauf-conduit, qui permit au jeune seigneur de revenir à Boussu, malgré l'opposition du grand bailli, lequel finit cependant par se laisser fléchir.

Les bourgeois n'étaient pas plus heureux que leur seigneur. A la suite d'un procès par eux intenté aux communautés voisines touchant le pâturage des bois, ils furent condamnés à prendre à leur charge une rente de 60 florins, au capital de 1000 florins, empruntés par leurs adversaires pour subvenir aux frais du litige. Ils y mangèrent, de plus, quantité des bois de la communauté. Un relevé fait à propos d'une levée de tailles, nécessitées par ce même procès, nous apprend qu'alors Boussu comptait 88 bourgeois, cinq soldats et douze veuves.

Les infortunés bourgeois de Boussu n'étaient pas au bout de leurs épreuves. Au mois de septembre 1632, la châtellenie de Couvin se trouvant menacée par un corps de troupes espagnoles, qui voulait hiverner de force dans le pays, le grand bailli donna ordre aux hommes valides des neuf villes, de se réunir à Nismes pour y passer une monstre générale et de là se diriger vers la Sambre, dans le but de faire tête aux envahisseurs. Les gens de Boussu obéirent fidèlement à cet appel et se rendirent à Nismes sous les ordres de leur seigneur. Ce zèle dans l'accomplissement de leur devoir de sujets loyaux, éveilla la colère du comte de Willerval, gouverneur de Chimay pour les Espagnols, et faillit amener la ruine totale de Boussu. Vers midi, les femmes, demeurées seules au village, furent fort effrayées de voir les hauteurs de Dailly se couronner d'une troupe de 120 cavaliers qui, après avoir posé des sentinelles et laissé derrière eux une réserve, descendirent comme une trombe sur le village et le pillèrent de

fond en comble. C'était un détachement de la garnison de Chimay, commandée par le lieutenant du comte de Willerval. Après avoir chargé leurs chevaux de tout ce que ceux-ci pouvaient porter, ces pillards allèrent attaquer, au pâturage, la herde du seigneur, en tuèrent une partie et emmenèrent le reste. Aux explications qui lui furent demandées plus tard, le comte de Willerval répondit qu'il aurait légitimement aggressé les manants de Boussu parce qu'ils prenaient les armes contre le roi, qu'ils étaient tous traîtres et que de bref il reviendrait piller et brûler, bien résolu à tuer ceux qu'il trouverait ayant pris les armes.

En ce temps là, une cousine de madame de Kiévrain, Catherine d'Offignies de Callenelle, veuve de Jean de Marotte, seigneur d'Acoz, eut besoin d'une attestation de la noblesse des Marotte. Elle s'adressa à la cour de Boussu et, le 10 mars 1634, lui demanda de vouloir bien recorder les points suivants :

1° S'il n'est pas vray que feu le s^gr^ Jean de Marotte, ayeul dudit feu mari de ladite dame, a été, en son vivant, seigneur de Boussu en Fagne, et bailly de ceste ville et châtellenie de Couvin.

2° S'il n'est point vray que ledit seig^r^ de Boussu s'a toujours comporté noblement en toutes ses actions et vescu en noble, et par un chacun tenu et réputé, sans jamais avoir ouy dire qu'il aurait fait chose dérogeante à la noblesse.

3° S'il n'est point vray que comme tel il tenait un train convenable aux nobles, comme ont fait ses successeurs, comme les seigneurs de Boussu, d'Acoz et de Fosteau, ses filz, le s^gr^ d'Acoz, son petit-filz.

La cour de Boussu va donc nous apprendre à quelles marques se reconnaissait un gentilhomme.

Elle déclare donc « savoir de vray que le Sr Jean de Marotte » était, en son vivant, seigneur de ce lieu de Boussu et » d'icellui veu jouir et posséder passé 50 ans et plus, comme » aussy du depuis le Sr Jean de Marotte, son fils aisné, lequel » pour dotte de mariage luy avait été cédé par son père et » dont en a esté possesseur jusques à son trespas, adjoustant » de plus avoir veu ledit seigneur premier nommé estre » estably et jouir du baillage de la ville et chastellenie de » Couvin, duquel il a proffité quantité d'années, jusque là » que par après le sieur Baron de Vierves at esté parvenu » et restably audit estat et ce du tems feu d'heureuse et bonne » mémoire Ernest de Bavière Evesque et prince de Liège qui » lors faisoit son entrée joyeuse audit Couvin. »

« Sur le 2e disons savoir ledit Sr de Marotte lors et pendant » qu'il estoit s^gr dudit lieu de Boussu s'at comporté en la jouis- » sance de sadite terre et seig^ie à l'endroit des bourgeois et » inhabitants, comme en toutes autres occurrences tel que à » semblable S^r appartient, sans que ayons subject de dire » autrement. »

« Au 3e certifions ne pouvoir répondre de l'estat et com- » portement du susd^t seigneur, sinon l'avoir veu tenir et » mener train de noblesse et à iceluy convenable; lorsqu'il » venait visiter son château et seig^ie de ce lieu, il estoit suivy » de deux valetz à cheval et d'un chien et s'en allait au lieu » de Couvin exercer son estat de baillage et du depuis avons » veu le Sr de Boussu, le S^r d'Acoz et le Sr du Fosteau, ses fils, » ensemble le S^r d'Acoz son petit-fils tenir train de noblesse » tel qu'appartient à iceulx, et comme telz tenoient aussy » bon estat que tous aultres s^rs circonvoisins sans exception » quelconque. »

Malgré son fâcheux caractère, Philippe de Kiévrain trouva

à se marier. Il épousa, par contrat du 13 novembre 1634, Charlotte de Bonnières, fille de Philippe Charles de Bonnières, chevalier, seigneur du Biez, gouverneur de la ville de Damme et de Marie de Tournay. En faveur de cette union, Jean de Kiévrain et sa femme abandonnèrent à leur fils la seigneurie de Boussu avec ses dépendances. Ils ratifièrent cette cession le 12 mai 1635. Le mariage ne fut pas heureux. Dans les derniers mois de l'année 1636, la jeune dame de Boussu fut atteinte de la peste [1], du moins elle passa pour pestiférée et mourut dans le plus lamentable abandon. Une circonstance particulière permet de voir à quel point la brutalité de ces temps troublés se reflétait jusque dans les rapports les plus intimes.

Quelques jours après la mort de Charlotte de Bonnières, un domestique de Philippe de Kiévrain, flanant dans le village, rencontra un soldat de Virelles, qui s'en retournait à Mariembourg. Dès ce temps là, deux hommes ne pouvaient se rencontrer sans « se rafraîchir d'un trait » et causer. Le premier verre de cervoise vidé, le soldat, pour entamer la conversation, s'écria d'un air de componction :

— Voilà madame qui est morte!

— Hélas! oui, répondit le domestique.

— Il y en a aucuns dans notre pays, reprit le soldat, en clignant de l'œil, qui feront quelque chose de bon.

— Quoi donc? répliqua le domestique qui dressa les oreilles.

— J'ai ouï dire à la fille Magotteau, poursuivit le soudard,

[1] On lit dans le testament de Jacques de Colonval, bourgeois de Fagnoles, fait en 1636, le passage suivant :

« Craignant que la maladie pestilentieuse ne vienne à l'accabler, comme » elle est griefvement et présentement régnante à Fagnoles. »

Il semble donc que cette peste ait ravagé toute la contrée.

« que madame lui avait mis en mains, quantité de beaux
» linges, lesquelz elle a fait mener à Mariembourg et se van-
» tais que, lorsqu'elle les avait reçus, madame lui avait dit
» qu'au cas où elle viendrait à mourir, que c'était pour elle
» et qu'elle en ferait ce qu'elle voudrait. »

Le soldat, encouragé par l'attention de son auditeur, continua à parler en long et en large des bavardages de la fille Magotteau, ancienne femme de chambre de madame de Boussu, retirée à Ciply, depuis la mort de sa maîtresse.

Quand le valet se crut suffisamment instruit, il quitta son loquace compagnon et courut prévenir son maître de ce qu'il venait d'apprendre. Philippe lui commanda d'aller à Ciply et d'inviter la fille Magotteau à restituer sans bruit les objets qu'elle avait détournés. Mais celle-ci nia énergiquement avoir reçu ou pris quoi que ce fût et prit le ciel à témoin de son innocence. Philippe, peu convaincu, écrivit au père Magotteau. Ce brave homme, fort attaché aux Kiévrain, usa de son autorité pour arracher un aveu à sa fille. Instances, supplications, menaces, il employa tout dans ce but, mais sans succès. Philippe perdit patience et porta plainte devant la cour de Boussu. Une enquête ouverte sur le champ révéla des faits accablants pour l'ancienne femme de chambre.

Il fut constaté en effet que, l'été précédent, le bruit s'étant répandu que la garnison de Chimay projetait de venir piller le château de Boussu, la femme de Philippe s'en inquiéta grandement et manifesta l'intention de mettre en lieu sûr ses objets de toilette ou de ménage les plus précieux. En conséquence, elle fit faire différents paquets que la fille Magotteau alla porter elle-même hors du château, dans une charrette spécialement commandée pour les mener à Mariembourg.

Quelque temps après, « comme madame de Boussu était

» atteinte de maladie infecte et qu'elle était d'opinion qu'elle » en mourrait, elle pria la fille de chambre qui la servait » d'aller quérir le greffier de la cour de Boussu, pour faire » un mémorial des hardes remises à la fille Magotteau, et » qu'elle voulait léguer à des siennes cousines. » La fille de chambre rapporta, à son retour, que le greffier n'aurait garde de venir, « vu que madame était pestiférée. » La malade commanda alors de faire venir Hercules Haverland, de Couvin. C'était la veille de sa mort, dans la soirée. Il était trop tard pour envoyer à Couvin et l'on savait d'ailleurs que le dit Haverland ne serait pas plus venu que le greffier de Boussu, tant était grande la terreur de la contagion. Comme madame de Boussu mourut le lendemain matin, abandonnée de ses gens, qui eux-mêmes, trouvant partout porte close, furent contraints de se disperser au loin, il ne fut plus question des hardes envoyées à Mariembourg et si la fille Magotteaux n'eut eu la langue trop longue, elle aurait joui paisiblement du fruit de son détournement.

Nous allons faire maintenant connaissance avec un type très intéressant de la classe moyenne de ce temps. Charles Gobert, c'est son nom, était un simple bourgeois de Boussu. Grand propriétaire pour l'époque, maître de forges opulent, il était entré au service du roi d'Espagne, comme simple soldat de la garnison de Mariembourg. Comment il remplissait son office de soldat, nous ne pouvons le deviner; ce que nous savons de plus certain, c'est qu'il arguait de sa qualité de soldat du roi pour se soustraire aux charges et aux tailles de la communauté de Boussu, tout en profitant des privilèges communs. Il était marié, vivait bien, faisait d'excellentes affaires, et jouissait d'une grande considération. Les registres paroissiaux de Boussu nous apprennent qu'un de ses enfants,

nommé aussi Charles, né le 2 décembre 1631, fut tenu le 7 décembre sur les fonts de baptême par le sieur Charles de Bryas, seigneur de Bryas et gouverneur de Mariembourg et par mademoiselle de Bryas. A ce baptême assistait le sieur de Grange, le sieur de Valengin, tous les deux Bryas et tous les deux colonels ou lieutenants-colonels au service du Roi, le capitaine de Robaux, « et y avait, ajoute le curé, deux trompettes. »

Nous ne serions pas étonnés que l'éclat donné au baptême du fils de Charles Gobert n'eût sa cause dans le désir de faire pièce au seigneur de Boussu et d'humilier son amour-propre. Les Robaulx étaient en guerre ouverte avec les Marotte et les Kiévrain, le sieur de Bryas leur avait déjà, en plus d'une occasion, témoigné son mauvais vouloir ; enfin Charles Gobert, ce simple bourgeois de Boussu, ce soldat maître de forges, qui cumulait tant de qualités disparates était l'ennemi mortel acharné des Kiévrain. Cette inimitié devait être de date relativement récente, car un premier enfant de Charles Gobert, né en 1619, avait eu pour marraine Anne de Marotte.

L'énumération des procès mus depuis quelques années entre Charles Gobert et les Kiévrain serait fastidieuse. Il suffit de savoir que Gobert les gagna presque tous et qu'en 1635, il obtint de la cour de Liège un jugement qui l'autorisait à saisir tous les biens de Jean de Kiévrain et à les vendre pour se payer de ses créances.

Cette circonstance ne fut pas étrangère à la générosité de Jean de Kiévrain envers son fils. Nous remarquons en effet que le 5 mai 1635, il fit signifier à Charles Gobert et, en son absence, à la femme de celui-ci, la donation inscrite au contrat de mariage de Philippe et que le 12 mai suivant il ratifia solennellement cette donation.

Jean de Kiévrain mourut peu après, car sa femme est qualifiée dame douairière de Ciply dans un acte du 8 avril 1637, par lequel, afin de rembourser à son fils Philippe une somme de deux mille florins qu'elle en avait reçue, pour les employer à ses affaires à Mons, elle lui abandonne tous ses droits contre Jean Bablot, meunier de Boussu.

Brûlant de se venger de Charles Gobert, Philippe de Kiévrain fit faire par sa cour de justice une enquête générale dont les principaux articles étaient conçus de manière à atteindre sûrement le maître de forges. Ainsi de nombreux témoins révélèrent que Charles Gobert avait tiré trois fois sur un malheureux paysan, dont les vaches avaient foulé ses grains, et qu'il l'aurait tué, si ses pistolets n'avaient pas râté; qu'il semait la division dans le village, et y faisait « des monopoles » et y soufflait des « séditions. »

Mais aussi d'autres témoins attestèrent que les mambours de l'église s'appropriaient les revenus d'icelle et l'appauvrissaient au point que le curé n'avait qu'un calice de bois; qu'à la vérité, le sieur Jean de Marotte avait, à sa mort, légué 250 florins pour acheter un calice d'argent; mais qu'Anne et Françoise de Marotte qui devaient verser ces fonds, n'en avaient même pas, depuis dix ans, payé les intérêts, et aux réclamations qu'on leur adressait, répondaient qu'elles avaient placé 150 patagons à intérêt, sans pouvoir dire chez qui.

Disons, en passant, qu'il résulte de l'enquête que l'église de Boussu avait alors un revenu moyen de 150 florins, qu'elle était très mal en ordre et que ses mambours lui devaient 800 florins.

Sur ces entrefaites, Philippe de Kiévrain, ayant appris que le s^r de Bornival, son cousin, lieutenant-colonel au service de l'empereur, était cantonné à Gochenée, le fit prier de venir

à Boussu, accompagné de bon nombre de ses soldats promettant de les fort bien traiter. Bornival ne se le fit pas dire deux fois et arriva aussitôt avec une vingtaine de ses gens. Philippe, prévenu, les attendait ; il retint le lieutenant-colonel, mais il mena les soldats chez Charles Gobert et les y installa, en leur recommandant « de faire bonne chère et bon feu. » Et si le bois vous manque, ajouta-t-il, brûlez les sabots, » il y en a assez dans les greniers. » Les soldats comprirent ce qu'on attendait d'eux et firent de leur mieux. « Ils ont » pris, déposa plus tard Gobert, bu, mangé, emporté tout, » vin, bière, viande; ils ont brûlé les portes de la chambre, » les buffets, les tables, les verrières et quantité de mar- » chandises. »

Ce n'était là cependant que le commencement des vengeances de Philippe.

Assurément, Gobert n'était pas homme à se laisser écorcher sans crier. Mais que servait-il de se plaindre, alors que les vives et énergiques réclamations de l'Évêque de Liège contre l'intolérable situation faite à son pays neutre n'étaient pas plus écoutées à Bruxelles qu'à Paris et à Vienne? Que pouvaient le Grand Bailli et ses huissiers contre la force étrangère? Philippe se tenait dans l'ombre. Bornival, colonel de l'empereur, logeait ses soldats comme il l'entendait, à l'exemple des autres colonels de l'armée. Responsable envers ses chefs, il n'avait aucun compte à rendre au Grand Bailli. Les plaintes de Gobert se perdirent, comme celles de ses compatriotes dans le fracas des engins de guerre et des clameurs belliqueuses. Philippe de Kiévrain, seul, les entendit et les enregistra dans sa mémoire.

L'année suivante, ce fut au tour de l'armée commandée par le prince François de Lorraine, d'hiverner dans l'Entre-

Sambre-et-Meuse. Le s^r de Bucquoy qui servait dans cette armée, comme capitaine, vint loger à Boussu. A peine descendu de cheval, il envoya dire à Charles Gobert « qu'il » eust à le venir trouver ou, à faute de ce, qu'il donnât quit- » tance à son beau-frère, sinon qu'il le lui paierait. » Pour toute réponse, Gobert détala et courut se réfugier à Couvin chez le praticien Jean Regnier. Ce qu'entendant, le s^r de Bucquoy fit tout casser dans la maison du fugitif et fit mettre par ses soldats le feu aux chipes qui étaient pleines de charbon.

Croyant Bucquoy parti, Gobert eut l'imprudence de revenir chez lui. Il ne le sut faire avec tant de secret que son retour ne fût connu du s^r de Boussu. Philippe aussitôt prévint son beau-frère, et tous les deux prirent leurs mesures afin de mettre l'occasion à profit.

Le 7 janvier 1637, sur les dix heures du soir, Charles Gobert devisait tranquillement chez Moiturier, greffier de la cour de Boussu, lorsque la porte, violemment ébranlée, s'ouvrit brusquement et livra passage à trois hommes armés. C'étaient Gislain, valet du s^r de Boussu, Champagne, valet de chambre du capitaine de Bucquoy et Jacques, le meunier du lieu. En entrant, Gislain mit la main sur Gobert et le somma de venir au château parler à M. de Bucquoy. Pendant ce temps, Champagne tenait les assistants en respect avec sa carabine, blasphémant et jurant qu'il tuerait le premier qui bougerait. Comme Gobert, épouvanté, ne se levait pas assez vite, il le mit en joue, en criant : marche, ou je te tue.

Il n'y avait pas moyen de résister. Gobert se résigna et suivit ses aggresseurs. Ceux-ci commencèrent par lui faire traverser bruyamment le village, afin de faire croire à un enlèvement par des maraudeurs, aventure trop fréquente

alors dans le pays; puis, l'ayant ramené au château, par un détour, ils « l'avalèrent » dans les oubliettes de la grosse tour. Quelques instants après, Champagne fit couler dans le trou un van et des cordes, puis y descendit lui-même muni d'un bâton. Il attacha Gobert au van et le roua de coups. A chaque volée qu'il lui donnait, il criait ironiquement : « tiens, voilà à la santé de Mgr de Boussu, — tiens, voici à » la santé de Madame de Boussu..., de M. le capitaine de » Bucquoy..., de Madame sa compagne.

« Ils lui en donnèrent tant, rapporte l'enquête, d'après la » déposition de Gobert, que le malheureux le pria de lui » donner le coup de la mort, à quoi Champagne lui répondit : » Il n'est encore temps, mais pense à ta conscience, tu » mourras bientôt. » Gobert ayant alors demandé un prêtre, ses bourreaux lui répondirent « qu'il se confessât à Dieu, que » c'était bon assez pour lui. Et par après, à force de coups » et de tourments, il le contraignit à écrire à des marchands » de Mons, de délivrer au porteur 2000 patagons et une » autre lettre à sa femme pour semblable somme et de plus » le voulurent obliger à donner quittance et obligation de ne » plus rien prétendre du sr de Boussu, tant de frais que » d'autre chose et qu'il renonçait à tout procès. Mais il s'y » refusa obstinément. »

Pendant tout le cours de cette indigne scène, le seigneur de Boussu n'avait eu garde de se montrer. Il voulait évidemment se ménager la ressource d'affirmer son ignorance de ce qui se passait. Dans le même but, il avait pris soin de faire dater de Givet les lettres imposées à la signature de Gobert, précautions puériles qui tournèrent contre lui. Bucquoy ne se montra pas davantage, et s'il était à Boussu le jour de l'enlèvement, il se hâta certainement, l'attentat commis, de rejoindre

son régiment, alors en marche pour sortir de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Les circonstances n'étaient plus aussi favorables à Philippe de Kiévrain que l'année précédente. Il ne s'agissait plus d'excès commis par des soldats de l'Empereur et malheureusement alors trop communs; sa responsabilité n'était plus couverte alors par celle des chefs étrangers. Le cas était réellement « vilain », pour parler le langage de l'époque, il revêtait un caractère exceptionnel et odieux, et si, de sa personne, il était demeuré dans l'ombre, ses gens y avaient notoirement participé. Aussi, la clameur publique s'éleva-t-elle contre lui avec tant de force que, dès le 11 janvier, Jean Thomas et Jacques Tilkin reçurent du Grand Bailli ordre d'aller, sans délai, au château de Boussu réclamer Charles Gobert, et se le faire rendre, au besoin, par la force. Les deux huissiers, escortés d'une vingtaine de soldats de la garnison de Mariembourg, arrivèrent à Boussu dès le lendemain. Philippe, ayant eu vent de l'ordre donné contre lui, avait disparu avec ses domestiques. Les gens de loi trouvèrent donc le château vide et n'eurent aucune peine à remplir leur mission. Le pauvre maître de forges soldat fut retiré des oubliettes dans un état pitoyable. Au dire de Gilbert Robaulx, bourgmestre de Couvin, qui avait accompagné les sergents, « ses bras et ses jambes étaient noirs comme un jambon enfoncqué dans une cheminée. »

Le 14 janvier, Maximilien de Mérode, Grand Bailli pour le tems de l'Entre-Sambre-et-Meuse, commença ses informations. Outre les détails que nous venons de narrer, l'enquête révéla, à la charge de Philippe de Kiévrain, tout une suite de faits dénotant qu'il méritait bien réellement la qualification de « méchant homme » que lui applique le bourgmestre Robaulx dans sa déposition.

Ainsi, des bourgeois de Boussu vinrent attester sous serment qu'il leur avait fait enlever arbitrairement des bestiaux les avait envoyés à Ciply et fait vendre à son profit.

Joseph Ernotte déposa qu'obligé de fuir sa maison pour la surcharge de soldats que lui avait imposée le seigneur de Boussu, il s'était réfugié à Couvin et que, durant ce temps, ledit seigneur fit saisir deux chevaux à un de ses parents, des vaches à un autre et les fit vendre.

Un autre déclara que ledit seigneur avait envoyé ses domestiques enlever plusieurs tonneaux de bière dans la cave d'un bourgeois de Boussu « et usé à leur plaisir. »

Le marlier de Boussu fit personnellement la même plainte.

Toussaint Marchant, mayeur de Couvin, déposa « qu'il avait » rencontré un jour la veuve Jean del Grange, larmoyant vers » Géronsarts, laquelle dit que le sieur de Boussu lui avait fait » prendre ses vaches, sans qu'elle dut rien, et les avait fait » emmener au château ; sur quoi le déposant lui dit qu'elle » devait peut-être quelque chose qu'elle avait oublié ; elle » répondit que non, ne fut-ce qu'il les eut fait prendre pour » des épingles que l'on avait promis à madame sa com- » paigne. »

« Le même mayeur étant à Gochenée en mars 1636, le » colonel de Bornival lui montra une lettre que Philippe de » Kiévrain lui avait écrite, et par laquelle il lui recomman- » dait de maltraiter ceux de Couvin et de Pesches, les incul- » pant de la cause de son emprisonnement, lorsque le baron » de Mérode le fit appréhender audit Boussu et conduire à » Pesches et à Sautour. Aussi, peu de jours après, le sieur » de Boussu vint conduire ledit colonel de Bornival à Couvin » avec une compagnie de chevaux, à dessein de l'y placer, » dont l'entrée lui fut refusée. »

François de Raucroix, mayeur de Nismes, raconta que, « étant allé à Gochenée faire compte de contributions qu'on » payait au colonel de Bornival, fut présent lorsque Bornival » fit réprimande au mayeur de Couvin de ce qu'il avait » maltraité le sieur de Boussu, son cousin, et l'emprisonné, » se plaignant aussi qu'on lui avait refusé l'entrée de la » ville de Couvin et qu'il s'en repentirait et autres propos » piquants. »

Un sergent de Couvin déposa que « étant en la cour du » château de Boussu, à l'effet de faire un exploit, entr'autres » discours que tenait le seigneur, il demanda à l'un de ses » serviteurs s'il avait fait le message qu'il lui avait commandé » faire au pasteur. Celui-ci répondit que oui et qu'il en » revenait. Il lui commanda d'aller faire le même message au » logis du sieur Charles Gobert et qu'ils eussent à sortir *citô* » hors de leurs maisons et aller jus de ses terres, et peu après » se retournant et pourmenant, jurait et disait qu'il les ferait » enterrasser cinquante pieds en terre, et, au retour, le ser- » viteur dit : Mort Dieu, la carogne n'a voulu ouvrir la porte. » Le sieur de Boussu dit qu'il ferait charger touts ses hacks » à croc et qu'il en finirait bien. »

La servante de Charles Gobert dit « qu'étant occupée à » panser les vaches de son maître, ledit sieur de Boussu » l'agressa de paroles injurieuses, lui disant : Mort Dieu, tu » te tiens en cette maison? Avant 24 heures, je t'en ferai » sortir, ou sinon je te fendrai la tête jusqu'aux dents. Peu » après, un des serviteurs dudit sieur vint faire comman- » dement de la part de son maître à la femme Gobert de » sortir, elle, ses serviteurs et ses servantes, de Boussu, » endéans les 24 heures, ou sinon qu'il montrerait ce qu'il en » avait à faire et qu'il ne voulait avoir aucuns traistres et

» voleurs en ce lieu, ce dont la femme de Charles Gobert et
» ses filles furent fort effrayées. »

L'enquête eut pour résultat de faire déclarer appréhensibles Philippe de Kiévrain, Champagne, Gislain et le meunier de Boussu, par rencharge des échevins de Liège. Philippe et son valet étaient à Ciply, terre de Hainaut, à l'abri des sergents de la justice. Champagne avait rejoint son maître. Le meunier s'était enfui au début; mais, étant revenu à Boussu, au commencement d'avril, il se laissa prendre et fut mené dans les prisons de Couvin. Interrogé sur les faits qui s'étaient passés le 7 janvier, il atténua de son mieux la part qu'il y avait prise et chargea d'autant Gislain et Champagne.

D'après lui, l'enlèvement de Gobert aurait été résolu par Champagne et Gislain, à la suite d'un message venu de Ciply, où se trouvait Philippe de Kiévrain. Il ajouta que les lettres portant la signature de Gobert avaient été remises à Gislain, puis portées à Ciply par un domestique chargé de faire rapport verbal au seigneur de Boussu de la capture de Gobert et de ce qui s'était ensuivi; que sur les sommes extorquées à Gobert, chacun des auteurs de l'attentat devait, au dire de Champagne, recevoir cent patagons. Il nia avoir reçu personnellement promesse ou don de quoi que ce fût. Mais il confessa « avoir fait bonne chère avec les autres, ayant mangé
» de la chair d'un saloir appartenant au seigneur de Boussu
» et beu du vin tant qu'ils voulaient, venant du mayeur de
» Couvin, arrêté par André Le Charlier, qui était (le vin) dans
» la salle d'en bas de la grosse tour, y allant tirer qui voulait
» et y faisant des excès nuit et jour et choisissant où ils vou-
» laient sur une quantité (de tonneaux) qui y était. »

Ce vol de vin, probablement perpétré sous prétexte de contravention au droit de winage prétendu par les seigneurs de

Boussu, constituait une circonstance fort aggravante. Un autre point de la déposition du meunier compromit singulièrement le greffier Moiturier, celui chez qui Gobert avait été surpris et arrêté, et qui paraît avoir été véhémentement suspect de s'être rendu complice d'un véritable guet-apens tendu à son ami.

En effet, le prévenu « interrogé s'il n'avait vu aucuns » membres de la justice de Boussu et autres dans le chasteau, » pendant la détention de Gobert, devant et après, beuvant » du dit vin avec eux, »

Répondit, « d'en avoir vu plusieurs, entr'autres Pierre » Moiturier, greffier de Boussu, Jehan de Virelles, soldat [1], » et plusieurs autres, avec lesquels on beuvait continuelle- » ment, de sorte que ledit greffier fust contraint de loger » une nuit au chasteau. »

Philippe de Kiévrain, réfugié au château de Ciply, n'y demeurait pas inactif. Le 2 juillet, il obtint de la cour de Boussu un record constatant que Charles Gobert avait enlevé arbitrairement la récolte de douze jours de terre, dépendant du

[1] A cette époque, la position de soldat, dans la plupart des troupes espagnoles et principalement dans certaines garnisons était entourée de garanties, de privilèges et d'avantages, qui la rendaient honorable et lucrative. Charles Gobert était, comme nous l'avons vu, soldat de la garnison de Mariembourg, véritable place qu'il cumulait avec son commerce de maître de forges. Le fait que, dans sa déposition, le meunier de Boussu cite le soldat Jean de Virelles, à côté du greffier de la cour, gros bourgeois de la Châtellenie, montre qu'il le tenait pour un « personnage. »

Dans l'église de Mariembourg on peut voir encore des tombes sculptées de simples soldats, vis-à-vis de celles de gouverneurs de la ville.

Le soldat avait toujours avec lui, même en campagne, un ou deux domestiques, dits goujats, souvent aussi sa femme ou sa concubine, chargée de son entretien, de sorte que généralement le nombre des bouches à nourrir était triple ou quadruple de celui des combattants et rendait les mouvements des armées extrêmement lents et difficiles.

domaine seigneurial, et lui avait fait un tort considérable, vu le prix des grains à cette époque.

Au premier abord, il semble que, dans l'impuissance de justifier ses propres violences, Philippe ait cru pouvoir en atténuer l'odieux en faisant ressortir celles de son adversaire. Mais le record du 2 juillet n'était, comme on va le voir, que le prologue nécessaire, indispensable d'un système de défense aussi audacieux qu'habile, concerté avec le capitaine de Bucquoy, qui, passé au service impérial, jouissait d'un grand crédit auprès du général Jean de Werth.

Le 27 juillet, Philippe se présenta inopinément devant la cour de Boussu, accompagné de Champagne, lequel, suivant des instructions habilement tracées, déposa sous serment, « qu'il était homme de chambre de M. de Bucquoy, lequel, » à son retour de l'armée de son Excellence Jean de Werth, » en ce lieu de Boussu, ayant entendu qu'un certain Charles » Gobert aurait été cy devant saisi, emprisonné et battu, et » que cela lui serait esté fait et survenu en présence du sei- » gneur, en son château de Boussu, même qu'il en aurait » donné quelque charge ou commandement de ce faire ou » autrement, comme par les actes conste, ledit Champagne » a déclaré et affirmé par serment solempnel sur ce presté en » forme due, que la saisie et appréhension dudit Gobert et » les coups de bâton par lui reçus n'ont esté faits ny commis » par autre que par la personne dudit comparant, non par » aucun commandement qu'il aurait reçu du seigneur de » Boussu, ains bien l'a-t-il fait ensuite de pouvoirs donnés à » M. de Bucquoy, son maître, plus au long repris et ample- » ment exprimés par un représaille lâché par son Excellence » le général Jean de Werth, tant contre ledit Gobert qu'autres » singulièrement et particulièrement en respect des asporte-

» mens et robements de grains et despouilles par ledit Gobert
» et ceux de sa parte, qui compétaient à son dit maître et à
» luy cédés et abandonnés par ledit seigneur de Boussu, en
» avancement du mariage de Madame de Bucquoy, sa sœur,
» et pour autres raisons et déclarations portées par ledit
» représaille, lesquelles seront ici omises pour éviter proli-
» xité; déclarant, au surplus, n'avoir fait mention d'autres
» propos de Gislain Bienaimé, serviteur résidant au château
» dudit seigneur, lors de son arrivée audit Boussu, sinon
» qu'il lui dit par mots et substance qu'il venait de la
» part du général Jean de Werth pour mettre ledit repré-
» saille à exécution contre et sur la personne de Charles
» Gobert et autres, lequel était accordé à M. de Bucquoy,
» pour le regard du larcin et asport de grains par lui faits,
» comme dit est. Outre ce, il affirme derechef n'avoir eu
» aucune charge pour faire l'action dudit Gobert du seigneur
» de Boussu, moins de lui en avoir ouy parler, ains au con-
» traire, il a comparu à Boussu afin d'exploiter l'action au
» desceu (à l'insu) du dit seigneur. »

Un ordre signé de Jean de Werth se pouvait d'autant moins contester que l'armée impériale campait dans le voisinage de la Châtellenie. Si elle ne logeait pas dans la Châtellenie, c'est que le sieur de Bryas, baron de Morialmé, gouverneur de Mariembourg avait obtenu des chefs exemption pour cette partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse, en payant 350 patagons que les communautés intéressées lui remboursèrent. On comprend donc que les poursuites du Grand Bailli aient été arrêtées par l'expédition du « représaille » reportant sur Jean de Werth la responsabilité des violences exercées contre Gobert. Elles ne demeurèrent cependant pas tout à fait sans résultat, si nous en jugeons d'après un acte en vertu duquel

Philippe engagea tous ses biens à Charles Gobert, pour servir de caution à sa mère, dans le cas où celle-ci succomberait dans l'action par elle introduite près des échevins de Liège, en diminution des dommages intérêts auxquels Philippe avait été condamné envers ledit Charles Gobert [1].

Sur ces entrefaites, Philippe perdit sa mère. Ce malheur exerça sur lui une influence salutaire, car depuis lors, on ne rencontre plus de plainte contre lui. Il sentit cruellement son isolement et songea à se remarier. Son passé était de nature à faire reculer les parents les moins difficiles. Aussi ne chercha-t-il pas plus loin que dans sa propre famille. Un de ses proches, Pierre de la Viefville, seigneur de Romeries et de Petit Cambrésis avait plusieurs filles de Jeanne d'Ombre, sa femme. L'une d'elles, Françoise Anne, consentit à devenir l'épouse de son cousin. Le 18 mai 1638, le contrat de mariage fut signé, en présence des père et mère de Françoise Anne et de messire Charles de la Viefville, chevalier, seigneur de Landray et de Hombeck, son oncle. Sa teneur laisse facilement voir que, dans la pensée des la Viefville, les sacrifices venaient de leur côté, car il est aussi avantageux pour eux et leur fille que dénué de tout bénéfice pour le seigneur de Boussu. Celui-ci apporte en mariage la terre et seigneurie de Boussu, « se comprendant en quatre fiefs, tels que : » 1° la seigneurie du dit Boussu; 2° celle de Ste Aldegonde, à » Frasnes; 3° le bois des Parsonniers; 4° la prévoté et tierce » seigneurie de Couvin, avec château, forteresse, basse cour,

[1] Charles Gobert vivait encore en 1659, date à laquelle sa femme, Jeanne de Jacquier, et lui hypothéquèrent leurs forges et biens de Boussu pour l'assurance d'une pension annuelle de 150 florins constituant la dot de leur fille Marguerite, religieuse au couvent des Recollectines de Couvin. Il mourut subitement deux ans après, âgé de 75 ans.

» maison de cense, prairies, terres, bois en nombre de
» 500 bonniers environ; la grosse dîme de tous les terrains
» du dit Boussu, moulin, forges, usines, droits de chasse par
» toute la chatellerie du dit Couvin, haute, basse et moyenne
» justice; item, la terre et seigneurie de Ciply, se compren-
» dant en château, maison de cense, grange, jardin, prairies,
» terres au nombre de 84 bonniers, avec haute justice,
» moyenne et basse; item, la terre et seigneurie de Déhéry,
» se comprendant en maison, cense, grange et 350 mencau-
» dées de terres, bois et prairies, haute, basse et moyenne
» justice. »

M. et madame de Romeries assurèrent à leur fille, pour en jouir après leur mort, la terre et seigneurie de Romeries, sauf ce qu'ils avaient acquis pendant leur mariage, se réservant d'en disposer à leur gré, le tout à charge des hypothèques et rentes qui grevaient ladite terre et en outre de payer aux sœurs de Françoise Anne, les demoiselles Anne Madeleine, Cécile et Marguerite Robertine une rente de trois cents florins par an chacune. M. et madame de Romeries retinrent, en outre, le droit de lever, en cas de besoin, sur la terre de Romeries jusqu'à concurrence de 13,000 florins en capital. Par contre, il fut stipulé qu'en attendant leur succession, M. et Madame de Boussu toucheraient les revenus d'une ferme assez importante, sise à Romeries, à l'exception du produit des porcs, des estramaiges et des sucres vendus annuellement par le fermier.

La terre de Ciply rapportant 2000 fl. de rente, au-dessus de 7 à 800 fl. de rente dont elle était chargée fut assignée en douaire à la future.

Le mariage suivit de près le contrat. A titre de réjouissance de noces, la garnison de Chimay fit une incursion dans

la châtellenie, le 2 juin, et enleva aux Géronsarts de Boussu quantité de moutons.

L'année suivante la communauté de Boussu se vit obligée de payer 200 patagons à M. de Bryas-Vallencieux, lieutenant-colonel d'un régiment impérial, pour se racheter d'un logement militaire dont cet officier la menaçait.

Philippe de Kiévrain était à la veille d'être père, lorsque la mort le surprit et mit un terme à sa vie si agitée.

Il mourut le 13 août 1640 et fut enterré dans l'église de Boussu où sa tombe se voit encore.

Charles-Philippe de Kiévrain, fils posthume de Philippe et de Françoise de la Viefville, naquit le 25 août 1640, douze jours après la mort de son père. Il eut pour parrain le baron de Bryas, gouverneur de Mariembourg et pour marraine Madame d'Ombre, sa grand-mère. Sa tutèle échut à son grand-père, M. de la Viefville, qui s'acquitta de sa charge avec une grande sollicitude.

Nous devons à ce dernier un renseignement intéressant; c'est le compte des dépenses faites pour les exèques, banquet et sépulture de Philippe de Kiévrain. Nous rapportons les principaux articles de ce compte :

	fl. p.
1. Pour quatre muids d'épeautre pour faire des cervoises le jour des exèques, à vingt florins l'un .	80-00
2. Pour le houblon employé au même effet. . .	9-12
3. Pour cinq muids d'épeautre achetés à crédit pour les distributions de pain aux pauvres, tant au jour de la sépulture qu'à celui des exèques.	100-00
4. Pour des jeunes perdrix, poulets et un lièvre achetés pour le service.	8-14
5. Pour oranges et citrons.	3-04
7. Pour les sucrades, épiceries et autres menuités.	3-08

6. Pour deux livres d'amandes sèches à 20 p. la livre 2-00

8. Pour six livres de prunes à 4 p. la livre. . . 0-24

9. Pour deux livres de raisiné. 0-20

10. Pour le beurre qu'il a convenu pour essaucer les viandes 12-00

11. Pour des fromages de Hollande pesant 11 1/2 livres en valeur d'un escalin la livre 3-00

12. A Jean Olivy, de Couvin, cuisinier, pour ses peines d'avoir accommodé les viandes dudit service. 6-04

On voit que le luxe de la table était encore loin d'envahir les châteaux de cette partie du pays de Liège. On ne trouve pas trace de vin; par contre, on consommait beaucoup de cervoise et le beurre surabondait dans les sauces. Les cinq muids d'épeautre achetés *à crédit* constituent un détail lumineux pour la situation. Cent florins, en ces temps de guerre, de passages d'armée, de contributions, d'extorsions et de misère étaient une grosse somme, qui s'amassait à grand'-peine. N'en avait pas le crédit qui voulait et l'état des affaires plus qu'embrouillées du seigneur de Boussu n'était pas fait pour encourager les prêteurs ou les fournisseurs. On comprend donc tout ce qu'a de glorieux, d'une part, de poignant, de l'autre, ce mot *à crédit* naïvement inscrit au plus gros article.

En homme d'ordre M. de la Viefville fit dresser un inventaire de la succession. Nous ne nous arrêterons pas à celui qui concerne le château en lui-même et nous remarquerons seulement que la justice y constate pas mal de verrières cassées et de planchers à réparer. Plus que tout le reste le détail du mobilier nous fournira de précieux renseignements sur les habitudes et les mœurs de ce temps.

L'argenterie est rare. L'inventaire signale seulement une salière, une écuelle, cinq cuillers et trois boîtes d'argent.

En revanche l'étain abonde. On rencontre six chandeliers, 29 plats, dont 17 armoriés, des plats à laver les mains, des aiguières, des « saucirons », 53 assiettes, un moutardier, quatre pots, deux salières, le tout en étain. Il n'y a que sept cuillers d'étain, lesquelles, avec les cinq cuillers d'argent, formaient un total de douze. Absence complète de fourchettes. On se demande comment on mangeait alors au château de Boussu, surtout lorsqu'on y recevait des étrangers. Notre siècle luxueux et confortable se fait difficilement à l'idée des habitudes simples, rustiques, primitives, parfois même grossières de nos ancêtres. Que de gentilshommes, que de bourgeois prêts à faire souche de seigneurs n'avaient d'autre salle à manger, voire d'autre salon que leur cuisine, d'autres fourchettes que leurs doigts ou leurs couteaux! Au château de Boussu, il y a une « place » d'honneur que distinguait, faste inouï, un tapis armorié. Elle a pour tous meubles cinq sièges, un coffre et un bahut, le tout en cuir bouilli, une table à quatre pieds et une plus petite avec « nesse pliante. » Ajoutons à cela l'armoire aux confitures et la presse à serviettes dont la présence trahit les aptitudes menagères des châtelaines de Boussu; un miroir, un « scribenne, » un rafraîchissoir de cuivre, et l'inventaire sera à peu près complet. Aux murs pendent deux mousquetons, une grande et une petite arquebuse, trois pistolets, une épée à deux mains et une autre ordinaire avec baudrier noir. C'est peu, mais on se rappellera qu'en 1635, le baron de Mérode a enlevé toutes les armes et les a fait vendre à Mariembourg.

La « salette » est mieux ornée, sauf le tapis. Elle contient six sièges en tapisserie, deux portraits, l'un de Jean de

Kiévrain, l'autre de Philippe, deux grandes « apogées, » et une table garnie d'un couvert de cuir rouge.

Dans la chambre à coucher, l'inventaire relate, outre les lits, deux grands coffres en cuir bouilli, une table « à nesse » avec tapis en tapisserie, un miroir avec garniture rouge dorée, deux baudriers brodés, un habit rouge écarlate, une capote pareille doublée, garnie de boutons d'or et d'argent, une « haultaverline » de satin colombrée avec la jupe, une robe en soie noire, une nappe damassée, douze serviettes, etc., etc. Enfin l'inventaire constate la trouvaille d'une douzaine de livres qui ne sont pas autrement désignés. En 1640 on lisait encore peu dans les manoirs de la châtellenie de Couvin.

Mais si les livres sont rares les chevaux et le bétail sont nombreux et les remises renferment un carrosse.

Françoise de la Viefville et sa belle-sœur, madame de Bucquoy, étaient fort unies. En femmes sensées, elles estimèrent que, par la rigueur des temps, la demeure en commun leur serait avantageuse. Aussi le 14 octobre 1640, font-elles un accord en vertu duquel madame de Boussu s'engage à loger et nourrir madame de Bucquoy et sa femme de chambre, plus le chauffage du matin et du soir dans la chambre à coucher, moyennant 225 florins de Brabant par an. Il est stipulé que madame de Bucquoy se contentera de l'ordinaire de madame de Boussu, comme la fille de chambre du menu des valets et servantes du château. Si madame de Bucquoy trouve bon d'aller ailleurs, elle ne paiera qu'au prorata du temps qu'elle aura passé à Boussu. Les absences temporaires n'amènent de déduction que si elles dépassent un mois. Madame de Bucquoy abandonne à sa belle-sœur « tous estramaiges de blancs grains et de marsages » provenant de la disme de Frasnes qui lui appartient; elle lui

donne en outre, en location, quatre vaches dont elle est propriétaire, moyennant dix florins par tête, ce qui réduit la pension à 201 florins. Madame de Boussu se réserve le droit de dénoncer la convention, « advenans disgrâce ensem-
» ble, » et « fut ainsi fait et convenu dans la chambre à
» côté de la cuisine du château, présents illec et tesmoins à
» ce, noble dame, madame Jeanne d'Ombre, espouze au s^r de
» Romries et Charles Pisson. »

Il eût été intéressant de savoir si l'accord des deux jeunes belles-sœurs dura longtemps. Malheureusement, nous l'ignorons absolument et l'on ne retrouve même plus mention de madame de Bucquoy dans les archives et les registres. Autant les châtelains de Boussu avaient fait parler d'eux et fatigué leurs cours de justice, depuis la vente du château aux Marotte, autant leur histoire devient silencieuse et calme à dater de 1640. Les épreuves ne manquèrent cependant pas à la veuve de Philippe de Kiévrain et l'enfance de Charles-Philippe, son fils posthume, fut peu heureuse.

Une attestation de la cour de Boussu, donnée le 31 août 1652 à madame de Boussu, constate « qu'héritière mobilière
» de son mari, elle a été chargée de l'entretien du s^r de
» Beaumont, son fils, qu'elle a eu trop peu pour lui faire
» faire ses études, que depuis deux à trois ans, elle a essuyé
» de grandes pertes, à cause des soldats et voleurs et princi-
» palement des troupes du duc de Lorraine, qui, sous le
» commandement du comte de Lincueil (?) ont resté huit jours
» à Boussu et y ont tout pillé, village et château, enlevé
» bestiaux, meubles, etc., et qu'elle a été tellement ruinée
» que, pour subsister, elle a été contrainte avoir recours au
» crédit et patience de bons marchands qui lui ont prêté
» cent florins.

Si elle a trouvé « des bons marchands » pour lui faire des avances, elle ne rencontre pas toujours des créanciers faciles. Le 1er juin 1651, elle fait protestation solennelle devant la cour contre la conduite d'un certain avocat Bailly, « lequel » lui auroit envoyé messager par deux diverses fois pour » avoir paiement et solution d'une somme qu'il prétendait » lui être due, à cause de certains arrérages de rente qu'il » jactitait luy appartenir, en vertu de son registre, nonob- » stant que jusques ores il n'eust pas fait paraître si de telle » somme elle lui seroit légitimement obligée et comme tel » messager se tiltrant estre le filz dudit avocat auroit bien » arrivé à la porte du chasteau dudit Boussu, accompagné » de trois autres cavaliers et de neuf à dix hommes de pied, » que cinq à six jours paravant, il s'estoit encore retrouvé » audit Boussu avec 25 hommes de pied, luy se dénomant » officier d'iceulx et capitaine dans les troupes de M. de » Valengin, colonel pour le service de Lorraine, et estant » arrivé au mesme lieu devant le chasteau, demanda paiement » de la somme et arrérages cy-devant déclarée avec armes » et menaces de se faire payer de force, faignant plutôt de » surprendre ledit chasteau et uzé d'affronts qu'aultrement, » d'aultant qu'il disoit et menaçoit que sy les bourgeois et » manans s'entremettoient de ceste affaire, qu'il viendroit » avec très grande force et qu'il enlèveroit leurs bestiaulx, » oppresseroit et mettroit le feu dans le villaige, d'abondant » oultre plusieurs hautains propoz et menaces, requit au sieur » officier bailli de ladite dame de partager cette question avec » luy, le provocquant ainsy de se battre en duel, etc. »

Le document n'indique pas comment se termina cette lâche algarade contre une veuve sans défense, mais il suffit pour donner une notion de ce qu'eut à souffrir, à cette époque de

désordres, où la justice était impuissante et étouffée sous la violence de soudards indisciplinés, la « relicte » de Philippe de Kiévrain.

Boussu posséda-t-il des artistes? Cette question nous vient aux lèvres, en lisant dans les registres de la cour « qu'un » nommé maître Jacques, *peintre,* résidant à Boussu, ayant » dit *en bonne compagnie* que maître Charles Goffin, autre » peintre, l'auroit voulu vendre et livrer aux Français, ledit » Goffin porta plainte, demandant amende honorable et con- » damnation de maître Jacques à un voyage de St-Jacques à » pérager de ses pieds (1644). » Il ne s'agit évidemment ici ni d'ouvriers, ni de bourgeois de Boussu. La qualification de *maître* indique une position relevée. La querelle même que les deux peintres eurent ensemble nous incline à penser que maîtres Jacques et Goffin étaient des *peintres,* dans l'acception artistique du mot.

Le 5 octobre 1665, mourut Anne de Marotte. Cette fille de Jean II de Marotte avait hérité du caractère batailleur de son père. Sa vie entière ne fut qu'une longue série de procès. Sa négligence à payer régulièrement une rente de 80 fl. dont était chargée la terre de La Motte, au profit de deux tantes du vendeur, Antoine de Libersart, lui valut le plus gros et le plus désagréable de ces procès. Ces deux sœurs d'Hector de Libersart, père de celui qui vendit La Motte à Jean II de Marotte, avaient épousé deux bourgeois de Boussu et reçu en dot chacune 40 florins de rente, hypothéqués sur la seigneurie de La Motte. La plus jeune étant morte sans enfants, l'aînée, femme de Jean Pierson, hérita de sa sœur et devint ainsi propriétaire des 80 fl. de rente dûs par les seigneurs de La Motte.

Pendant plus de vingt ans, Anne, absorbée par ses procé-

dures contre les membres de sa famille, oublia de payer les 80 florins de rente à Pierson ou à ses héritiers. Ceux-ci réclamèrent à plusieurs reprises, mais Anne ne tint aucun compte de leurs plaintes, pensant peut-être que le défaut de ressources les empêcherait de lui intenter un procès. Mais, en 1642, les enfants Pierson, Jean Pierson, Anne Pierson, veuve de Jean Colson, et Adrienne Pierson, femme d'Antoine Samson, s'étant réunis à Bruxelles, offrirent au révérend M. Jacques Noret, chanoine de Ste-Gudule et au révérend M. Guillaume Van Volden, chanoine de Cambray, cession de leurs droits, titres et actions à charge de la seigneurie de La Motte, moyennant argent. La dette d'Anne de Marotte était indéniable, l'hypothèque parfaitement valable, les pièces en règle et les Pierson en mesure de prouver que l'argent seul leur manquait pour arriver à se faire rendre justice. Les chanoines se laissèrent tenter. Ils passèrent, avec les héritiers Pierson, un acte par lequel ils rachetèrent à ceux-ci leurs droits et actions moyennant une somme de 1600 florins, dont mille comptant, sous condition, toutefois que s'ils perdaient, par impossible, le procès, ils seraient dégagés de l'obligation de payer les 600 florins restant dûs, et que s'ils gagnaient leur cause, ils donneraient gratuitement aux Pierson trois pièces de prairies et autant de pièces de terre désignées dans l'acte.

Le procès fut réellement intenté sous le couvert et au nom de Samson, devant la cour de Surice, et si promptement gagné que le 20 juin 1644, la seigneurie de La Motte fut mise en vente au profit des Pierson ou de leurs ayant cause et adjugée au s^r^ Hauwaert, capitaine d'une compagnie de bourgeois de Bruxelles. Expulsée de La Motte, Anne se réfugia dans sa ferme de Senzeilles, mais elle n'abandonna pas la

partie, et fit si bien qu'elle réussit à faire annuler la saisie et la vente de la Motte.

Le 15 juillet 1652, elle releva la seigneurie de La Motte, tant en son nom qu'aux droits de sa sœur Françoise, morte récemment laissant un enfant, Henri Charles ou de Charles.

Toutefois, soit que l'expérience ne l'eut pas rendue plus exacte, soit qu'elle fût poussée par la passion de se faire intenter des procès, elle continua à ne pas payer la rente de 80 florins. Ses désirs furent exaucés. Le 29 novembre 1660, le sr Simon de Robaulx, seigneur de Lisbonne, devenu propriétaire de ladite rente, fit saisir la seigneurie de La Motte et ne consentit à se désister que sur le remboursement du capital, des arrérages et des frais.

Anne ne survécut pas longtemps au chagrin de n'avoir plus de procès. Elle mourut comme il a été dit, le 5 octobre 1665 et son neveu Henri Charles, devenu majeur, fit relief de la Motte, le 3 mars 1672.

En 1653, l'évêque de Liège leva une troupe de soldats allemands, qu'il envoya dans la châtellenie pour la défendre contre les continuelles invasions des divers belligérants. Naturellement l'entretien de ces soldats était à charge de la châtellenie. Il semble que les bourgeois de Couvin aient été fort ennuyés de ces hôtes forcés, qui arrivèrent dans la ville la veille de l'Ascension. Pendant huit jours, ils refusèrent de les nourrir. Ce n'est pas que la charge fût exorbitante. Chaque soldat devait recevoir deux livres et demie de pain, un quarteron de beurre et un pot de bière. C'était assurément modeste et frugal.

Boussu eut, pour sa part, à nourrir 7 1/2 soldats.

L'année 1653 peut compter pour une des plus néfastes de l'histoire de Boussu.

Le 3 février, un bourgeois, nommé Charlier, fut inhumainement assassiné par les soldats allemands dont il vient d'être question. Singuliers protecteurs!

Le 15 mars, mourut madame de Boussu, jeune encore d'âge, mais cruellement vieillie par les épreuves.

Au mois de juillet, le prince de Condé passa à Boussu; ses soldats commirent toutes sortes d'exactions dans le village.

Jeanne d'Ombre, mère de madame de Boussu, survécut peu à sa fille et décéda, le 14 mars 1654.

Enfin, madame de Buquoy mourut le 9 mars 1657.

Cette même année 1657, le prince de Condé revint à Boussu et y établit son quartier général pendant quatre jours, qui suffirent à ses soldats pour « manger le village. »

Charles-Philippe demeura seul avec son grand-père. Au mois de décembre 1660, il vit sa seigneurie saisie, faute d'avoir payé aux héritiers de son oncle, le seigneur Charles Charle, une rente de 150 florins.

Il fut assez heureux pour purger la dite saisie en payant à Henri-Charle les arrérages dûs, plus 317 fl. d'indemnité [1].

[1] Il est difficile de se faire une idée des charges énormes que certaines familles avaient accumulées sur leurs terres, par suite d'une continuité d'emprunts faits par les générations successives. Souvent l'ensemble des rentes dues dépassait le revenu. Le XVIIIe siècle fut une véritable époque de liquidation désastreuse pour nombre de familles nobles qui, forcées de vendre leurs terres ou même expropriées, succombèrent à la ruine et disparurent dans la misère. Le désordre des affaires était parfois poussé si loin dans quelques familles, qu'elles ignoraient leur véritable situation, et, se croyant riches, mangeaient tout simplement et sans le savoir, l'avoir de leurs créanciers.

En voici un exemple frappant :

Au commencement du XVIIe siècle, vivait, non loin de Charleroi, un gentilhomme, très considéré dans le pays, allié aux meilleures familles de la

Quelques années plus tard, en 1673, le village de Boussu faillit être incendié, à la suite du meurtre de trois ou quatre

Belgique wallonne et propriétaire de vastes domaines. Adrien d'Havrech, c'était son nom, se qualifiait seigneur de Presles, de Rosily et d'Éversquoy. Au fond, il n'était seigneur que d'une quantité effrayante de dettes, qu'il connaissait mieux par l'ensemble que par le menu, héritages funestes de son père et de son aïeul, gentilshommes fort dépensiers. Tourmenté par ses créanciers, qui, depuis longtemps, ne touchaient plus leurs rentes, il se résigna, pour gagner sa tranquillité, à vendre ses terres.

Il trouva bien vite acheteur dans la personne de François d'Oultremont, baron de Han, qui lui acheta Presles, Rosily et Éversquoy, aux conditions suivantes :

1° Adrien d'Havrech se réserverait le titre de seigneur de Rosily, sa vie durant;

2° François d'Oultremont, outre toutes les rentes hypothéquées sur les terres et seigneuries de Presles, Rosily et Éversquoy dont il se chargeait, paierait à Adrien d'Havrech 1230 fl. brabant de rente.

Le marché était beau, car, de rentier absolument ruiné et insolvable, Havrech devenait un rentier aisé.

Mais à peine le baron de Han avait-il pris possession de ses nouvelles acquisitions qu'il se trouva accablé d'une foule de réclamations du chef d'arriérés de rentes. Or, s'il avait accepté les charges qui pesaient sur les terres, il n'entendait avoir rien de commun avec les arriérés de rentes, et l'acte de vente était effectivement muet sur ce dernier point. Il fit appel à la loyauté d'Havrech qui ne fit nulle difficulté de confesser le bien fondé des réclamations de son acheteur, et, de commun accord, le contrat fut résilié.

Les trois seigneuries furent immédiatement revendues à honorable homme, Herman Lierneux, seigneur de Salle et de Waleffe, personnage très riche, gros créancier de Havrech, et que flattait la perspective de devenir, par l'acquisition de Presles, Rosily et Éversquoy, l'un des plus grands et influents propriétaires du pays de Liège.

En homme prudent, Lierneux dressa un tableau de toutes les charges de ces terres. Ce tableau comprenait plus de trente articles, commençant par une somme de 40,000 fl. de Brabant dus à un bourgeois de Liège, et finissant par diverses rentes infimes dues à des paysans de Presles, car le père d'Adrien d'Havrech avait emprunté de toutes mains. Bref, Havrech devait : 1° 40,000 fl. Brabant; 2° 2852 fl. de rentes à divers créanciers; 3° 1550 fl. de rente à ses frères et sœurs; plus, enfin, la somme alors énorme de 17,300 fl. d'arriérés de rente. Nous négligeons de nommer rentes en nature.

On comprend dès alors la reculade du sieur d'Oultremont. Du reste, Lier-

cavaliers du régiment français de La Valette, alors cantonné à Aublain. Ces hommes avaient été surpris et attaqués traitreusement par d'anciens soldats espagnols, retirés dans les Géronsarts de Boussu.

Boussu eut infiniment de peine à éviter la vengeance du général français et dut son salut aux poursuites rigoureuses faites par le seigneur contre les meurtriers.

Charles-Philippe de Kiévrain, maladif et, sans doute à cause de son peu de santé, porté à la mélancolie, ne se maria pas. Il eut la bonne fortune d'échapper à la peste, qui, d'après les registres paroissiaux, décima Boussu, en 1669, et mourut seulement sept ans plus tard, le 21 novembre 1675. Il eut sa sépulture dans l'église de Boussu.

Par testament en date du 26 octobre 1675, Charles-Philippe de Kiévrain, appela à sa succession :

1° Son cousin, Louis-Théodore de Marotte, seigneur d'Acoz;

2° Au défaut de celui-ci, Gilles-Antoine de Marotte, seigneur de Tuny;

3° Au défaut de celui-ci, Henri-Joseph Marotte, seigneur de Moncornet;

4° Au défaut de ces trois frères et de leur postérité, leurs plus proches parents, avec substitution, fidéicommis et charge de relever le nom et les armes de Kiévrain.

Louis-Théodore, premier appelé, fit relief de la seigneurie

neux, qui se montra fort large, car, outre les charges ci-dessus qu'il prit à son compte, il paya à Havrech, qui renonçait à garder le titre de Rosily, 12,000 fl. brabant comptant, et lui constitua une rente de 3,800 fl., Lierneux, disons-nous, eut la précaution de se faire donner par hypothèque temporaire sur la terre d'Ache, la seule propriété qui demeurât à Havrech, pour se garantir des nouvelles charges qu'il découvrirait.

de Boussu, le 4 décembre 1675. Mais, comme atteint de la fatalité qui semblait condamner les seigneurs de Boussu à une mort prématurée, il mourut, célibataire, le 13 février 1677.

Gilles-Antoine, son frère, deuxième appelé, lui succéda. Il était aussi célibataire.

Le 6 juin 1709, il se fit donner par la cour de Boussu l'attestation que le curé présentait toujours l'eau bénite au seigneur, avant tout autre personne.

Le 5 février 1710, il se fit délivrer un autre record attestant que Jean de Kiévrain et sa femme avaient toujours eu leur banc fermé dans le chœur de l'église et que Mlles de La Motte, de la famille dudit Jean, avaient un simple banc de l'autre côté. La cour ajouta, qu'après la messe, le curé présentait toujours l'eau bénite aux sieur et dame de Kiévrain, mais qu'il n'y avait pas souvenir qu'il l'eût présentée à Mlles de La Motte.

C'est que la seigneurie de La Motte venait d'être achetée par un sieur Félix, qui arguait de ce que son château faisait partie de la paroisse de Boussu pour élever des prétentions aux mêmes honneurs que les seigneurs de Boussu, et particulièrement pour faire enterrer les membres de sa famille dans le chœur de l'église.

Ces querelles de préséance se compliquèrent bientôt de démêlés de chasse et il s'en fallut de peu qu'un des domestiques du sieur Félix, surpris chassant, par un garde du Kiévrain, ne fût tué sur place. Le seigneur de Boussu lui-même manifesta l'intention, lorsqu'il saurait le sieur Félix à la chasse, de monter à cheval avec un de ses hommes et d'aller attaquer le voisin qu'il traitait de braconnier.

Le 2 mai 1711, la justice de Boussu fut informée qu'on avait découvert aux Géronsarts, au lieu dit le *Pré des Enfants,*

proche de la rivière de la Brouffe, le cadavre d'une femme. La cour s'étant rendue sur les lieux, se trouva effectivement en présence du cadavre d'une vieille fille de Mariembourg, nommée Marie Besliau. Elle constata sur la tête les traces de trois coups d'un instrument contondant. La coiffe était pleine de sang. A vingt pas de la rivière, on trouva le bâton de la victime et l'on remarqua de ce point jusqu'à la rivière une « traînasse » indiquant que la pauvre vieille avait été frappée, puis traînée à l'eau. Évidemment, elle était sortie ensuite de la rivière, car ses vêtements étaient encore humides. Le sergent souleva la coiffe pour son droit de morte main, puis, par pitié, la replaça sur la tête de la victime. Le corps fut remis au curé de Mariembourg.

Sur le rapport de la cour, le seigneur de Boussu ordonna une enquête et les échevins de Liège infligèrent un blâme à ceux de Boussu pour avoir procédé aux constatations sans l'assistance d'un chirurgien assermenté.

Les faits démontrés par l'enquête furent accablants pour un certain Jacques Delgrange, demeurant aux Géronsarts. Cet homme s'était présenté, la veille, vers deux heures de l'après-midi, chez le nommé Thomas Cogniau. Il s'y rencontra avec un autre habitant des Géronsarts, Joseph Bailleux, qui ramenait chez lui ses chevaux de la pâture, parce qu'il avait aperçu de loin passer des soldats. Après quelques minutes d'entretien Delgrange prit le chemin de sa maison, qui le conduisait nécessairement par le *Pré des Enfants*. Un peu plus tard, Bailleux suivit le même chemin. Arrivé au *Pré des Enfants*, il aperçut Marie Besliau se débattant tout ensanglantée dans la rivière. Au lieu de lui porter secours, il s'enfuit sous l'impulsion d'une panique subite. Quelques minutes après la servante de Thomas, traversant le même sentier, eut sous les

yeux le même spectacle, mais plus courageuse que l'homme, elle courut près de la fille Besliaux et lui demanda ce qu'elle avait. Marie Besliau lui répondit qu'elle avait été assaillie par un homme de haute taille, armé d'un fusil, qui, après l'avoir assommée, l'avait traînée à la rivière et, du geste, elle montra une hart de coudrier tordu qui flottait près d'elle. La servante courut avertir son maître qui vint aussitôt, accompagné de deux voisins. Mais, au lieu de secourir la victime, ils s'arrêtèrent à quelque distance, puis l'un d'eux se détacha du groupe et interrogea la Besliau. Celle-ci répéta ce qu'elle venait de dire à la servante et ajouta que son assassin l'avait traitée de sorcière. Pendant cet échange de paroles, la pauvre vieille était parvenue à sortir de la rivière, mais, épuisée par cet effort supême, elle retomba sur la berge, les pieds encore dans l'eau. Au lieu de lui venir en aide, Thomas et ses voisins donnèrent commission à une femme, qui survint, d'avertir le curé et le mayeur, puis se retirèrent sans plus de souci. La nouvelle venue s'approcha de Marie Besliau qui la supplia de la faire transporter près du feu chez Thomas Cogniau. Émue de pitié elle alla répéter à Thomas cette supplique de la mourante, mais le dur paysan secoua la tête et refusa. « J'appréhende, dit-il, qu'elle ne vienne à mourir chez moi et le seigneur prendrait son droit de morte main. » La femme intimidée rentra à son tour chez elle et la pauvre victime, abandonnée de tous, expira dans la nuit.

La voix publique accusa Delgrange. On remarqua qu'il vendait ses terres et ses bestiaux. Bientôt de sourdes rumeurs circulaient. On se disait tout bas que le crime avait eu un témoin dont la crainte paralysait la langue. Une jeune fille de quinze ans, Françoise Dardenne, signalée à la justice, fut interpellée sous son serment et se décida enfin à parler. Elle

déposa que le premier du mois, vers les deux heures, étant envoyée chez Hubert Bonnet pour chercher un petit porc, elle passa par le *Pré des Enfants,* et y trouva Jacques Delgrange frappant avec un tison de bois la fille Besliau renversée à ses pieds. En l'apercevant, Delgrange l'arrêta, lui fit jurer de ne rien dire et lui promit, en récompense, une belle robe. As-tu un couteau? ajouta-t-il. L'enfant répondit que non et s'enfuit de peur qu'il ne lui arrivât malheur. Quand elle se crut à l'abri, elle se retourna et vit Delgrange couper une branche flexible dans la haie, la tordre et la passer autour du cou de sa victime qu'il traîna à la rivière. Il resta quelque temps sur le bord, cherchant à pousser la malheureuse dans les endroits les plus profonds à l'aide de son fusil et ne l'abandonna que lorsqu'il crut voir arriver du monde. Il guetta Françoise à son retour et la menaça, si elle disait un mot, de lui couper la tête. Un oncle de l'enfant confirma cette menace. Aussi n'aurait-elle osé parler, si elle n'y avait été contrainte par son serment.

En terminant sa déposition, Françoise déclara que, le jour même, Delgrange lui avait fait demander s'il était vrai qu'elle l'eût dénoncé au seigneur de Boussu, qu'il ne faisait plus de bien et qu'il la priait de le prévenir, afin qu'il pût sortir à temps du pays. A quoi sa sœur Anne répondit, en son absence, n'avoir entendu parler de rien.

L'aveu indirect du coupable acheva de fixer les convictions. Un témoin vint rapporter que, le lendemain du meurtre, ayant rencontré Delgrange, celui-ci l'arrêta pour lui demander ce qu'on en disait. — « On dit, répliqua le témoin, que c'est toi qui l'a murdri. » Delgrange fit un geste de désespoir. « Que ferai-je, dit-il, je n'ai pas d'argent pour me défendre, je m'en irai et je ferai mieux mes affaires de loin que de

près. » Quelques jours plus tard, la femme de Delgrange vint tout éplorée trouver le même témoin : « Le malheureux a fait un mauvais coup, s'écria-t-elle, tout est perdu. » Et elle fondit en larmes. « Mais est-ce que Marie Besliau vous avait jamais fait du déplaisir? demanda le témoin. — « Non, non, jamais, répondit-elle.

Sur le vu de l'enquête, les échevins de Liège ordonnèrent au seigneur de Boussu de faire arrêter Delgrange partout où on le trouverait. Mais l'assassin avait disparu et jamais on ne le revit dans le pays.

Ce tragique épisode jette une triste lumière sur la situation morale de la Châtellenie au commencement du XVIIIe siècle. Constamment traqués, rançonnés, pillés par des soldats ou des coureurs de tous les partis qui se battaient sur leur territoire ou qui le traversaient en tous sens, accablés sans cesse de tailles et de réquisitions nouvelles, toujours tenus en éveil et l'œil au guet, par crainte du sergent aussi bien que des maraudeurs, le paysan s'était endurci dans un égoïsme féroce. Il était protégé, défendu par l'autorité du prince, et ne connaissait guère son seigneur que par les droits qu'il lui payait. Chacun pour soi et Dieu pour tous était devenu sa devise et il agissait en conséquence.

Pour ne citer qu'un fait, au milieu de cent autres, nous voyons, le 5 mai 1703, la communauté de Boussu condamnée à dix écus d'amende, par le marquis de Bernières, intendant de l'armée française, pour n'avoir pu fournir un chariot dont elle avait été requise. Il fallut les payer dans les 24 heures, et ce sans déduction des innombrables réquisitions d'ouvriers, de fourrages, de vivres et d'équipages de train dont chaque régiment passant dans la Châtellenie ne manquait pas de la frapper.

Vers ce temps là, un certain Hennart tua un autre bourgeois de Boussu, nommé Sulpice Ernotte. Pour échapper aux poursuites commencées contre lui, Hennart s'accomoda avec la « relicte de l'occis. » Tous deux comparurent donc devant les cours réunies de Boussu et de La Motte, et là « remontrèrent que pour pacifier le fait d'homicidage par » ledit Hennart commis en la personne de Sulpice, toutefois » à son très grand regret et dont il est extrêmement marry, » voire en très grand deuil et repentir, selon qu'il a tesmoigné » à la cour par ses clameurs et tristesses, et afin d'abolir et » mettre à néant les procédures pour la cause dite....

» Sy est-il que, par l'entremise et intervention de gens de » bien, lesdites parties se sont amiablement accordées et » appointées en la forme et manière qui suit :

» Hennart sera tenu compter et numérer à ladite Simonne » relicte, tant pour elle que pour ses orphelins, la somme de » 300 florins Brabant, en six ans, vu son impossibilité de » payer de suite avec taux et intérêts de 20 florins l'an.

» Il devra payer les frais tant de justice que des présentes. » Il fera dire à l'intention de Sulpice seize messes, dix à » l'autel privilégié, soit au couvent de l'ermitage, soit ail- » leurs, et le reste où il voudra et ce au plutôt et en donner » la preuve.

» Il donnera encore promptement à ladite Simonne relicte » sept florins, pour le regard du médecin qui est venu visiter » l'occis.

» Il paiera la moitié des frais de Jean Ernotte, facteur en » justice de ladite Simonne relicte. »

Nous constatons pour la première fois, sous Gilles-Antoine de Marotte Kiévrain, le fonctionnement régulier d'une cour de justice spéciale de la seigneurie de Ste-Monégonde à

Frasnes. Le 26 janvier 1723, Gilles-Antoine donne le greffe de cette cour, vacant par la mort du s^r^ Dubuisson, à Gérard Bosquet, avocat, demeurant à Frasnes.

Le 13 janvier 1723, il reconstitue toute la cour. Enfin le 17 juin 1726, il nomme deux échevins et confirme le Sr Bosquet comme greffier.

Vers cette époque, il tomba malade au château d'Acoz, fit son testament le 4 juillet 1726 et un codicile le 19 du même mois.

Comme Henri-Antoine de Marotte, le dernier des trois frères appelés à la succession de Charles-Philippe de Kiévrain, était mort en 1720, Gilles-Antoine constitua pour son héritier universel, messire Jean-Michel Valentin de Marotte, seigneur de Callenelle, lui laissant ses terres et seigneurie de Boussu, avec les bois des Parsonniers, ses terres et seigneurie d'Acoz et de Villers-la-Poterie.

Par legs particuliers, il donna à Louise de la Mairye « ses biens du Hainaut, » à Jean-Jacques de Jamblinne, sa cense de Châtelet, à Jean-François de Bruges son bois du Haussois et sa cense de Trouille à Gerpinnes, enfin il abandonna à la famille de Rodoan une rente de six cents florins que celle-ci lui devait annuellement et ordonna six mille messes à dire par les religieux de St-François pour le repos de son âme.

Il mourut le 26 juillet 1726.

Son successeur, Jean-Michel Valentin, prit le nom de Kiévrain, sous lequel il fut créé comte le 22 mars 1727. Il fit relief de la seigneurie de Boussu le 19 juin 1739. Dans cet acte, il est qualifié comte de Kiévrain, seigneur de Boussu en Fagne, prévôt héritable de la ville et châtellenie de Couvin, seigneur de Ste Monégonde, à Frasnes, du bois des Parson-

niers, de Tergnies, d'Acoz, de Villers-Poterie, de la terre et franchise d'Ordorp, de Callenelle, Lassus, Loxem, Herrebuque, etc.

Pas plus que son prédécesseur, il n'habita Boussu et les archives de la seigneurie ne constatent guère que son mariage avec Marie-Thérèse Hoens de Bustancy, fille de Joseph Hoens, baron de Bustancy et de Suzanne Van Leyen.

Cependant, il témoigna quelque jalousie de ses droits seigneuriaux en faisant mettre en prison et juger par sa cour un malfaiteur du nom de Gouthier, que la justice de de Couvin prétendait être seule en droit de maintenir en captivité.

Ce seigneur mourut sans enfants le 5 janvier 1759. Par son testament fait la veille de sa mort, au château d'Acoz, il élit le lieu de sa sépulture au chœur de l'église des Pères Récollets, dans le caveau de sa famille.

Il veut qu'à ses exèques soient invités ses parents, amis, voisins, les ecclésiastiques des environs, et signamment les religieux du prieuré d'Oignies. Chacun de ces derniers aura une bouteille de vin et le prédicateur un simple souverain en outre, « à condition qu'il dira vingt messes pour le repos de son âme et se dispensera d'une fatiguante et futile oraison funèbre, vaine apologie de l'humanité. » Contrairement aux stipulations du fidei commis institué par Charles Philippe de Kiévrain, il légua toute sa fortune mobilère et la terre de Boussu à sa femme et ordonna que tous ses biens du Hainaut, Callenelle compris, fussent vendus pour le produit en être versé à la masse mobilère.

La comtesse de Kiévrain mourut en 1769 laissant toute sa fortune à sa sœur Suzanne-Catherine Hoens de Bustancy, qui, le 14 juin de la même année, en fit donation à sa belle-sœur

Lucie-Thérèse de Villegas, douairière de feu messire Ignace Hoens, baron de Bustancy, lieutenant feld-maréchal des armées de sa Majesté Impériale.

Arrivé au terme de notre travail, nous croyons ne le pouvoir mieux compléter que par quelques renseignements sur l'ermitage de Boussu.

Son origine est relativement moderne. En 1664, Charles-Claude-Philippe de Kiévrain, seigneur de Boussu, associé avec d'autres habitants du village, conçut l'idée de construire, sur la montagne, qui domine Boussu et au bord du chemin menant alors à Couvin, une chapelle qu'il plaça sous le vocable de Notre-Dame de Bonne Rencontre. Il donna le bois. Les bourgeois firent la construction au moyen de la pierre qui abonde sur les lieux.

A peine bâtie, la chapelle fut richement ornée.

« Messieurs les Gobert « donnèrent le calice, le rouge ornement et la croix qui est à la chasuble blanche. »

Anne Babloz donna « le blanc ornement tissu de fleurages, et la chasuble brune dont on se servait tous les jours. »

Jacqueline Musquin fit présent de l'ornement bleu.

Catherine Grosjean offrit le « rouge couvert du calice. »

« La table d'autel où est dépeinte la fuite de Jésus, Marie et » Joseph en Égypte fut donnée par la libéralité de Monsr le » comte de Groesbeck, vicomte d'Aublain. »

Peu après, un bourgeois de Mariembourg, nommé Remy Guérin, désireux de finir ses jours dans la retraite et la prière, vint se construire une maisonnette contre la chapelle et s'y installa. Il est problable qu'il s'était fait admettre dans la congrégation des ermites, car il en prit l'habit et depuis lors sa maison reçut le nom de l'ermitage, nom qu'elle conserve encore. Il y mit bien cent patagons, somme assez considérable

alors, bien qu'il ne l'eût couverte que de paille. S'il crut y faire un long séjour, il se trompa. Car, peu après avoir achevé sa construction, un samedi, ayant chaud, il but un coup d'eau de fontaine; il eut une pleurésie dont il mourut, le lendemain dimanche, après 24 heures de maladie.

Il laissa à son ermitage une petite cense située aux Geronsarts de Frasnes et rendant dix florins de loyer par an, plus une prairie.

Les registres paroissiaux mentionnent que, en 1679, fut admis mais non investi, *admissus non vestitus,* le frère Joseph Rousselot, de Mettet.

Le registre des revenus de l'ermitage, ne fait encore mention de ce Rousselot, qui ne fit probablement qu'apparaître et donne pour successeur immédiat à frère Guérin, frère Lambert Pasquet.

Ce nouveau venu, régulièrement admis par l'évêque de Liège, ne crut pas pouvoir se contenter de ce qui avait suffi à son prédécesseur. Il fit relever les murs de six pieds, remplaça le chaume par l'ardoise, creusa une cave et dressa le calvaire de la montagne qu'il orna d'une croix achetée par lui à Dinant, au prix de 8 patagons. Il défricha ensuite un terrain couvert de broussailles que lui donna un voisin et créa un jardin.

Il mourut en léthargie à Roly, le 24 décembre 1696, et légua à l'hermitage une rente de dix florins, due par le seigneur de Boussu, qui la remboursa en 1731.

Déjà l'ermitage s'était enrichi de quelques legs, dont le plus important, un jour et demi de terre, lui vint de Charles Philippe de Kiévrain, mort en 1675.

Au mois de mai 1697, frère Michel Dupont, natif de Petigny, ayant été reçu à Liège, prit l'habit d'ermite dans la chapelle de Notre-Dame de Bonne Rencontre.

Le registre de l'ermitage et celui de la paroisse sont muets sur le successeur de Michel Dupont. Le premier relate le placement, en 1733, d'une nouvelle table d'autel faite par Jacques Hénaux, marbreur et doreur à St-Aubain, proche Florennes.

Le 9 août 1762, mourut le frère François Hosselet, natif de Villers-deux-Églises, appelé Charles dans la congrégation des Ermites, véritable ermite selon le cœur de Dieu, qui décéda de ce monde, plein de jours, à l'âge de 85 ans, dans l'ermitage de Boussu sous l'invocation de Notre-Dame de Bon Secours, muni des saints sacrements. Son corps a été enseveli dans l'église aux pieds de l'image de Saint Jérôme. Après sa mort, on remarqua que sa figure apparut à tous plus brillante et plus belle qu'elle n'avait jamais été.

Ainsi s'exprime le régistre paroissial de Boussu. Depuis lors, l'église a été démolie et du saint ermite de Boussu il ne reste qu'un souvenir.

Cte DE VILLERMONT.

FIN.

FOUILLES

DANS UN CIMETIÈRE ROMAIN

A HONTOIR.

C'est sur un des sommets les plus élevés de la contrée environnante, à trois quarts de lieue environ au nord-ouest de Dinant, que l'on aperçoit le village de Sommière, dont le nom paraît évidemment d'origine latine, et dû à la position de la localité. Non loin vers le sud, passait la route romaine de Bavay à la Meuse. Vers le nord de Sommière, le sol s'abaisse et permet de voir, à quelques cents mètres, les fermes de *Hontoir,* dont l'une dite « le Château » possède encore son vieux donjon, les traces d'un pont levis, l'emplacement d'une chapelle, enfin toutes les dépendances d'un castel féodal. Là devait être sans doute le siège de la seigneurie du lieu,

que les archives nous apprennent avoir été, dès le XIVe siècle, en mains de l'importante famille de Hontoir.

A côté du « Château, » se trouve l'autre ferme appelée autrefois la « Petite Cense, » consistant également en vastes bâtiments, n'ayant peut-être fait jadis qu'un seul ensemble avec les précédents.

L'origine féodale de Hontoir était bien attestée jusqu'ici non moins par son architecture que par d'anciens documents, mais rien ne permettait de faire remonter son existence plus loin dans le passé. Le fait nous a été révélé récemment par une circonstance fortuite.

Attenant à la « Petite Cense » existe un jardin potager dont la culture n'avait, croyons-nous, présenté rien de particulier jusqu'à ces derniers temps, lorsque, dans le courant de novembre 1879, les ouvriers fouillant le sol plus bas sans doute que de coutume, rencontrèrent, à 45 centimètres environ de profondeur, plusieurs pierres plates, sous lesquelles gisaient diverses poteries. Ils enlevèrent le tout sans y apporter de soins.

Cependant, informé bientôt de la trouvaille, je me rendis sur les lieux et j'appris que la tombe ainsi découverte était formée de trois pierres plates, en calcaire pouvant provenir du voisinage. Deux de ces pierres étaient placées de champ et la troisième en guise de couverture au-dessus de celles-ci. Au fond, était un pavé en petites pierres calcaires. Cette tombe contenait un grand-bronze fruste du Haut-Empire, plus les débris de quatre espèces de poteries paraissant appartenir : à une cruche grise; — à un plateau couleur ardoise; — à un vase noir; — et à un plateau de terre sigillée.

Après cette première découverte, les fouilles ayant été faites d'une manière plus régulière, nous apprirent que les

tombes, placées à une petite distance les unes des autres, formaient une sorte d'alignement dans la direction du nord au sud.

Tenant compte de la *première tombe* qui vient d'être mentionnée, voici les résultats de nos recherches ultérieures.

Deuxième tombe. Composée d'un simple trou creusé dans la terre, elle fournit les objets suivants : deux ou trois cruches grises; — une jatte grise à bords relevés, ornée, à l'extérieur, d'une bande en relief; — un plateau en poterie noirâtre ayant, à l'extérieur, un dessin formé de petites lignes juxtaposées; — enfin, deux écuelles de terre rouge sigillée avec sigles dont l'un effacé; nous lisons l'autre ILIXO. Le nom de ce potier a déjà été trouvé à Douay, à Tongres et probablement aussi sans doute dans la province de Namur, à Frégivau (Villers-deux-Églises) sous la forme IIXO, ainsi qu'on peut le voir dans nos *Annales* (tome IV, p. 90, et tome X, p. 134).

Troisième tombe. Simple trou sous le sol, renfermant, placées les unes contre les autres, une urne de poterie noirâtre avec petits débris d'os; — deux cruches grises; — une jatte à bords relevés, en terre sigillée. Au fond, à l'extérieur se voit un X tracé à la pointe *(graffito)* et, à l'intérieur, le même signe paraissant suivi d'une sorte de I allongé. L'une des cruches était placée en ligne entre l'urne et la jatte; l'autre cruche se trouvait sur le côté de la première.

Quatrième tombe. Consistant également en une simple fosse qui nous donna : des débris d'une urne grise de très grosse poterie; — un petit fragment d'os; — un goulot, de cruche sans doute, aussi d'épaisse poterie grise.

Cinquième tombe. Même genre de fosse, dont nous retirâmes : une très jolie petite urne rose, haute de 8 centimètres; — une cruche de même couleur; — une grande urne grise

avec débris d'ossements; — une urne plus petite, de poterie semblable; — divers fragments de poterie; — un morceau de fer assez épais, peut-être un gond, ou un manche; — enfin, un plateau rouge en terre sigillée avec un sigle que nous lisons PATRIC, qui est sans doute une abréviation de PATRICIVS, nom de potier rencontré déjà à Bavay [1].

Sixième tombe. Elle était bordée, de trois côtés, par des pierres brutes en grès, épaisses de 3 à 4 centimètres, placées de champ, et avait un pavé de plus petites pierres de même espèce, comme on en rencontre dans les environs. La tombe, ainsi disposée, avait environ 90 centimètres de long sur une largeur un peu moindre, et n'avait pas de couverture. Plus enfoncée que les précédentes, elle était à 75 centimètres environ sous le sol, et renfermait, placés contre une de ses parois : une grande cruche grise; — de petits fragments de fer plat, très consommés; — une dent; — un plateau de terre rouge sigillée ayant au fond intérieur un sigle effacé, et à l'extérieur, en dessous, tracé à la pointe, en écriture cursive *(grafitto)*, le mot *seviiri*, que nous croyons devoir lire SEVERI, les deux II équivalant parfois à un E, comme cela a été constaté déjà sur certaines poteries romaines. *Severus* est un potier dont le nom a été rencontré à Flavion et dans d'autres localités de notre pays, ainsi qu'en France, en Angleterre, etc.

Le fait de ce *grafitto* nous paraît mériter l'attention. Le cimetière belgo-romain de Flavion et la *villa* d'Anthée nous avaient fourni déjà un petit nombre de poteries avec des caractères de l'espèce tracés extérieurement, et portant un nom différent de celui de potier. Tels sont les *grafitti* suivants : *libo*, sur un vase avec le nom du potier PRISCVS; —

[1] DE CAUMONT; *Abécédaire d'Archéologie*, Ère gallo-romaine, p. 400.

urbb, sous un vase avec le nom du potier ALBVCI; — ailleurs, un D grec, sous un vase avec le nom du potier SVOBNI; — deux fois, des D, ou un O barré sur des écuelles où on ne lit pas de nom de potier [1].

Quelle est la signification de ces sortes d'inscriptions?

Le savant archéologue, Mr Schuermans, à qui nous nous étions adressé, a bien voulu nous répondre avec la plus grande obligeance que ces *grafitti* peuvent être considérés soit comme des dédicaces à des divinités, soit comme la désignation de la personne dont les cendres reposaient dans le vase, ou qui avait possédé celui-ci.

En ce qui concerne nos découvertes, nous ne pouvons guère admettre les deux premières suppositions, car aucun de nos *grafitti* ne paraît une dédicace à quelque divinité, et s'ils devaient désigner le récipient contenant les cendres du défunt, pourquoi n'étaient-ils pas tracés sur les urnes funéraires plutôt que sur des écuelles ou plateaux en terre sigillée? Mais rien ne nous permet de rejeter l'opinion qu'il s'agit ici du nom du propriétaire du vase. *Severus* est sans doute un potier dont le nom est bien connu, mais il peut aussi avoir été porté par un particulier possesseur de notre vase. Quant au *grafitto libo,* provenant de Flavion, il a été trouvé aussi à Juslenville (Theux) sous la forme *libo liko* [2] *(libo libo?)* S'applique-t-il à un même particulier, dont le nom se rencontrerait ainsi dans deux localités distantes l'une de l'autre de quinze à dix-huit lieues au moins en ligne directe?

Septième tombe. Trou profond d'environ 1m60 cent. On y trouva : quelques urnes, dont l'une placée le fond en l'air; —

[1] *Annales de la Soc. arch. de Namur,* t. X. pp. 117, 128 et 150.
[2] *Bulletins de l'Institut arch. liégeois,* t. VIII, p. 441.

diverses espèces de poteries noires, grises, couleur ardoise, rouges, toutes en petits fragments; — un morceau de silex de dimension assez semblable à une pierre de fusil; — plusieurs morceaux de grès; — enfin, de nombreux ossements humains, parmi lesquels diverses mâchoires avec dents; le tout ayant subi l'action du feu, et mélangé avec les débris de charbons de bois. La fosse paraissait avoir servi à plusieurs individus, ce qui explique peut-être le grand bris des poteries.

Quatre à cinq fosses très profondes, dont quelques-unes pavées, furent ensuite explorées; mais elles ne contenaient que des cendres de charbon de bois, et parfois de petits débris de poterie. La profondeur des fosses, dans un terrain de forte argile peut, du reste, avoir contribué à la destruction de ces poteries.

Là se terminèrent nos fouilles.

D'autres tombes existent peut-être dans le jardin exploré, dont, par suite de diverses circonstances, nous n'avons pas été à même de remuer tout le sol. Des inhumations ont pu aussi se faire sous l'emplacement des bâtiments actuels de la ferme, contigus aux premières tombes rencontrées. Il serait donc difficile de déterminer le nombre d'individus qui ont reçu ici la sépulture.

Il serait également difficile de décider à quel genre de population était destiné notre cimetière. Remarquons seulement que les poteries qu'il renfermait sont d'une espèce assez ordinaire. Le sol d'Hontoir étant, par sa nature et par sa profondeur, de qualité généralement supérieure à celle des territoires voisins, nous inclinons à penser que les tombes explorées provenaient de colons attachés à l'exploitation agricole de la localité.

C'est sans doute vers le Ier ou le IIe siècle de notre ère que

vivait cette population, comme l'indique le grand-bronze signalé plus haut, et la nature des poteries recueillies. Nous n'avons, pas jusqu'ici, reconnu de traces d'habitations de l'époque dans le voisinage; mais il n'est pas improbable qu'il ait pu en exister dans l'emplacement même des bâtiments actuels des fermes d'Hontoir. On nous dit, en effet, y avoir observé naguère, en restaurant une citerne, de la maçonnerie ressemblant à celle de la période romaine.

Ajoutons que nous avons aussi rencontré autrefois des fragments de tuiles romaines dans un chemin longeant une campagne située à quelques cents mètres au nord des fermes d'Hontoir, entre cette localité et le village de Haut-le-Wastia.

EUG. DEL MARMOL.

FOUILLES

DU BOIS-DES-DAMES

A MORVILLE-ANTHÉE

C'est sur le territoire du village de Morville (Anthée), près de la limite de cette commune et de celle de Rosée, que se trouve le *bois des Dames,* où notre regretté collègue Mr Limelette a rencontré et fouillé autrefois diverses tombes de l'époque romaine [1]. Les environs ont fourni déjà de nombreux vestiges de la même époque, témoins les cimetières de Corenne et de Flavion et la vaste *villa* d'Anthée dont un des aqueducs traversait le *bois des Dames.* De récents travaux de notre Société Archéologique en cet endroit nous prouvent

Annales de la Soc. arch. de Namur, t. IX, p. 277.

de plus en plus combien la contrée dut être habitée pendant la période dont nous parlons.

En effet, dans le cours des années 1878 et 1879, la pioche de nos ouvriers a mis au jour nombre de constructions de tombes et d'habitations; l'une de celles-ci presque contiguë au chemin de Soulme à Anthée, les autres se prolongeant en alignement et groupes irréguliers dans la direction de l'Ouest sur une distance d'environ 800 mètres avec une largeur approximative de 200 mètres. Près des dernières constructions, coule un petit ruisseau. Nous dirigeant d'après la direction indiquée, voici ce que nous ont appris nos découvertes :

La première habitation, distante de trois à quatre mètres seulement du chemin de Soulme à Anthée, avait des murs épais d'environ $0^{m}40$ cent., dont le mortier était composé de chaux et de sable. Elle consistait en deux pièces; l'une, vers l'Est, longue de $3^{m}00$, large de $2^{m}00$, possédait, du côté du Nord, un pavé long de $2^{m}00$, large de $1^{m}00$, formant un dessin composé de tuiles romaines placées de champ avec encadrement de dalles de schiste. On rencontra, dans cette pièce, des morceaux de fer et un gond. La seconde pièce était longue de $2^{m}80$, large de $2^{m}08$. La bâtisse paraît avoir été détruite par un incendie.

La seconde habitation, longue de $7^{m}00$, large de $5^{m}00$, contenant des débris de tuiles, carreaux et poteries avec dessins.

La troisième, longue de $9^{m}10$, large de $8^{m}00$, avec pierres plates aux quatre angles, fournit des débris de tuiles, de fer et de poteries de diverses espèces, des clous, une pierre à aiguiser et une portion de meule.

La quatrième, longue de $13^{m}00$, large de $7^{m}00$, donna des débris de tuiles et de grosse poterie. Il ne restait des murs qu'une pierre plate.

La cinquième, longue de 7m00 et de même largeur, avait à chacun de ses angles, un trou d'environ 0m50 de diamètre et de 0m70 de profondeur. Ces trous étaient remplis de cendres et de gros charbon de bois. Les trouvailles se bornèrent à des morceaux de fer, et de nombreux morceaux de tuiles, dont plusieurs avec marques.

La sixième était longue de 12m00, et large de 6m00. On n'y observa que des pierres plates faisant partie des murailles, une clef, un morceau de fer, deux pierres à aiguiser, et des débris de poteries.

La septième, longue et large de 5m00. A chaque angle des murs détruits était une pierre plate d'environ 0m75 carrés. A l'intérieur, du côté de l'est, un foyer et traces de feu sur des dalles de schiste toutes calcinées, débris de tuiles, fer, poteries et pierres à aiguiser.

La huitième, de dimensions plus grandes que toutes les autres, avait une longueur de 28m00, et une largeur de 25m00.

A l'extérieur, sur le côté, étaient deux dalles plates en calcaire et, au milieu, un pavé composé de crasses de fourneau et de débris de tuiles. Clous, débris de poteries, deux pierres à aiguiser.

La neuvième, longue de 10m00, large de 5m00, fournit des débris de tuiles en grande quantité, des morceaux de poteries, des fers, des clous, et un goulot en verre.

La dixième, longue de 9m50, large de 7m50, avait des murs secs, épais de 0m50 et dont il ne restait que les premières pierres. Clochette en bronze, clous, fragments de meule, et de grosses poteries, nombreux débris de tuiles romaines.

La onzième, longue de 8m00, détruite dans sa largeur, construite en pierres plates, possédait un foyer dans un coin. Elle donna des débris de tuiles et de poteries de plusieurs espèces, des clous, et un morceau de pierre à aiguiser.

La douzième, longue de 6m00. Sa largeur n'a pu être constatée, mais on y observa des murs paraissant n'avoir qu'une pierre d'épaisseur et un foyer. Débris de tuiles, de carreaux de forte épaisseur, anse et goulot d'amphore, fragment de meule. Un ruisseau coule auprès des dernières constructions.

La treizième, orientée du Nord au Sud, avait une longueur de 10m00 et une largeur de 5m00. Elle était entourée de pierres de schiste et de débris de tuiles et carreaux placés de champ. L'intérieur avait un pavé épais de 0m10 composé de crasses de fourneaux et de débris de tuiles. A l'un des angles existait un enfoncement de 1m40 rempli de cendres et de charbon de bois. Les trouvailles consistèrent en trois anneaux plats, en fer; des clous; des débris de meule et de tuiles, de la poterie rouge, et, sur le pavé, un fer de lance.

Au milieu de ces demeures, nos explorations mirent au jour treize tombes formant trois groupes de quatre tombes chacun, et une tombe isolée, placée près du chemin de Soulme à Anthée.

C'étaient de simples fosses, qui devaient avoir été fouillées, et dans lesquelles on ne reconnut que des os brûlés, des débris de fine poterie et des morceaux de fer. Elles constituaient sans doute, les sépultures des habitants de nos demeures.

Mais à quelle époque vivaient ces habitants, et quelle pouvait être leur occupation?

Tout paraît bien prouver qu'ils vivaient à l'époque de la domination romaine, sans doute dans les deux ou trois premiers siècles de notre ère, comme l'indiquent la nature des constructions, les tombes et les débris recueillis. Parmi eux se trouve, entre autres, un fragment de vase dit *tèle*, portant sur le bord une estampille où on ne peut plus lire

que les lettres A et CO, et une partie de tuile romaine avec le sigle TRAVG, déjà observé à la *villa* d'Anthée [1].

Quant aux occupations des habitants du *Bois-des-Dames*, il nous semble établi qu'ils devaient s'occuper principalement de la fabrication du fer, ainsi que le démontrent nos trouvailles. En effet, parmi les habitations qui viennent d'être décrites, on put reconnaître l'existence de six fourneaux à traiter le fer.

Voici la description de deux d'entre eux. L'un, long d'environ $1^{m}45$, large de $0^{m}70$, et profond de $0^{m}50$, était entouré d'un petit mur en pierres de grès, construit à sec. Le fond présentait une aire de terre cuite mélangée de scories de fourneaux. Un rang de pierres d'appui se trouvait autour.

L'autre fourneau, plus isolé des habitations, était de forme ronde, d'un diamètre de 2 mètres environ. Il avait pour enceinte un seul rang de pierres. Le fond consistait en une terre brûlée avec des cendres et des scories de fer. On put y reconnaître des morceaux de mine de fer semblable à celle des environs de Florennes.

La découverte de pareils fourneaux n'a, du reste, rien d'étonnant dans un pays où abonde la mine de fer. On a trouvé déjà dans notre province, notamment parmi les matériaux composant la voie romaine de Bavay à la Meuse, des scories de fer, sans parler des fourneaux de Profondeville. Ceux du *Bois-des-Dames* sont une nouvelle preuve de l'antiquité du traitement du fer dans nos contrées.

EUG. DEL MARMOL.

[1] Voir nos *Annales*, t. X, p. 161, et t. XV, p. 29.

ENCORE UN MOT

SUR LA SITUATION DES ÉBURONS

ET DES ADUATUQUES

Dans son étude si remarquable sur « *la Ménapie et les* » *contrées Limitrophes à l'époque de J. César,* » ouvrage couronné par l'Académie d'archéologie de Belgique, M. De Vlaminck s'occupe de la position géographique de toutes les peuplades belges, et consacre un long chapitre — le chapitre VI — à l'emplacement des Éburons et des Aduatuques.

Comme tous les auteurs, il met les premiers, « au sud des » Ménapiens, sur un territoire assez vaste, comprenant la » presque totalité de l'ancien diocèse de Liége et une fraction » de celui de Cologne, de telle sorte que leur population était » répandue entre le Rhin et la Meuse [1]. » Quant aux Adua-

[1] *La Ménapie,* etc., page 40.

tuques, il rompt en visière avec ses devanciers, les dépossède de leur ancien territoire de la province de Namur qu'il restitue aux Éburons, et les confine également entre la Meuse et le Rhin.

Leur frontière occidentale, depuis Liége jusqu'à Maestricht, est limitée par la Meuse, et leur frontière orientale, par le Rhin qui borne tout leur pays depuis Rheineck jusqu'à Neus; à partir de cet endroit, une ligne, légèrement recourbée, et qui va rejoindre la Meuse à Maestricht, indique le tracé de la nouvelle frontière septentrionale que M. De Vlaminck donne aux Aduatuques, et les sépare des Éburons. Ils se trouvent donc bornés, à l'est par le Rhin, à l'ouest et au nord, par les Éburons, et au sud, par les Condrusiens, les Segniens, les Cérésiens et une partie des Tréviriens. De cette façon, ils ne confinent plus aux Nerviens dont ils sont séparés par les Condrusiens et les Éburons, mais, par contre, la frontière de ces derniers longe une bonne partie de la Nervie orientale, en suivant le cours de la Dyle, et enserre presqu'entièrement les Ambivarites.

Comme on le voit, M. De Vlaminck est un novateur hardi. Quand on commence à lire les longs développements dont il étaie ingénieusement sa thèse, on s'attend à ce qu'une preuve convaincante, réservée adroitement pour la fin, va surgir tout-à-coup, démontrer victorieusement son opinion et réduire ses contradicteurs au silence. Mais non : tout se borne à des raisonnements; ni recherches heureuses, ni fouilles récentes n'ont amené des découvertes qui permettent de présenter cette question sous un jour nouveau. S'est-on aperçu, par hasard, que l'ancien emplacement des Aduatuques laisse à désirer et contrarie le texte des Commentaires de César? Nullement. Alors, se dit-on, quelle nécessité de

chercher bénévalement à les déloger de la province de Namur, où, jusqu'à ce jour, les géographes et les historiens les ont placés, et où, depuis des siècles, ils dorment de leur dernier sommeil.

L'auteur aborde cette question *ab ovo*. A propos de leur origine, il croit devoir nous rappeler que, « les Aduatuques » descendaient de la horde des Cimbres et des Teutons qui » envahirent autrefois la Gaule et l'Italie, et dont un détache- » ment avait été laissé à la garde du gros bagage, ou, si l'on » veut, du dépôt de l'armée, sur le bord occidental du Rhin. » Cette arrière-garde, forte de 6000 hommes, eut beaucoup à » souffrir des peuples voisins, avec lesquels elle vécut long- » temps en état d'hostilité ouverte, jusqu'à ce que, la paix » ayant été conclue d'un commun accord, elle se fixa défini- » tivement en cet endroit [1]. »

Ces quelques lignes, traduction presque littérale d'un passage des Commentaires de César — livre II, 29 — résument l'histoire d'une période de plus d'un demi-siècle; elles ne précisent rien, elles se bornent à nous dire, *grosso modo,* ce qui existait à l'arrivée de César chez les Belges, alors que cette arrière-garde avait été définitivement acceptée par les autres peuplades et, sous le nom nouveau de *Aduatuques,* reconnue comme clan distinct et allié. Les Cimbres et les Teutons ayant fait leur apparition en Belgique l'an 113 avant J.-C. et César en l'an 57, il s'était donc écoulé 56 ans depuis lors. Que s'est-il passé pendant cette longue période? Nous ne connaîtrons jamais, par le menu, les évènements tels qu'ils ont eu lieu, mais comme leur résultat nous est acquis, on peut, sans trop de difficulté, — comme la suite de ce tra-

[1] *La Ménapie,* etc., page 43.

vail le fera voir — les rétablir par l'imagination, car nous dit M. De Rémusat, « l'imagination est aussi nécessaire à l'his-
» torien que l'esprit de recherche, pour ressaisir le fait par
» lui-même, non pas l'imagination mensongère de la fausse
» poésie, mais cette imagination de la vérité qui se la repré-
» sente sans la connaître et qui la recrée, pour ainsi dire, au
» lieu de la supposer [1]. » Avec César, surtout, il faut absolument, en bien des endroits, procéder de cette manière : il est si laconique, ses descriptions de lieux sont tellement écourtées qu'elles ne précisent rien et peuvent facilement s'appliquer à vingt endroits différents; elle ouvrent un vaste champ aux suppositions et aux discussions. Aussi, à combien de systèmes n'ont-elles pas donné lieu! Et, ce qui est à noter, chaque écrivain trouve, ou croit trouver, dans ses Commentaires, des armes pour soutenir ses opinions et combattre celles de ses devanciers. Aujourd'hui, nous écrivons l'histoire avec une précision tout autre : les détails abondent, les distances sont exactement renseignées, la topographie des lieux est minitieusement relevée, les accidents de terrain, les moindres cours d'eau sont indiqués. Supposons un instant qu'un cataclysme épouvantable, une nouvelle invasion de barbares, vienne tout-à-coup plonger l'Europe dans l'état où elle était après la chute de l'empire romain, eh bien! à l'aide d'un seul historien, dont les ouvrages auraient survécu, on retrouverait, du premier coup, après vingt siècles d'oubli, l'emplacement de toutes les villes, de toutes les forteresses, du moindre champ de bataille, l'endroit où les armées ont campé, où elles ont jeté des ponts pour passer un fleuve, enfin mille détails auxquels César n'a pas attaché d'importance et que, cependant,

[1] *Revue des deux mondes.*

nous aimerions tant à connaître. Par exemple, lui et ses lieutenants ont passé maintes fois la Meuse et l'Escaut, nos deux grands fleuves, il n'en fait jamais mention.

Mais laissons cela, et, avant d'aller plus loin, occupons-nous d'abord d'une observation de M. De Vlaminck à propos des 6000 hommes que César attribue à cette arrière-garde de la grande armée cimbrique. L'auteur s'étonne de ce que ce chiffre de 6000 hommes se soit multiplié au point d'atteindre, en 56 ans, le nombre de 29,000; « n'est-il pas plus rationnel, » dit-il, d'admettre qu'il y a erreur ou omission dans le texte » et qu'il faut lire *sex decim millia* au lieu de *sex millia* [1] »?

Ne perdons pas de vue que les Cimbres et les Teutons, comme les peuples barbares en quête d'une nouvelle patrie, émigraient avec leurs femmes et leurs enfants, et qu'ils s'étaient allégés de tout se qui pouvait gêner ou retarder leur marche vers le sud de la Gaule. Or, ces 6000 hommes, ou plutôt ces 6000 combattants, constituaient la partie valide, la partie essentiellement active, militante, qui devait défendre ce que la grande armée avait confié à son courage. Qui pourrait évaluer le nombre de femmes, de vieillards, d'enfants de tout âge, de malades, d'éclopés, de trainards qu'ils avaient pour mission de protéger? Ce n'était nullement, dans le sens militaire du mot, une arrière-garde chargée de veiller sur les derrières d'une armée en marche, mais bien de défendre, contre tout venant, ce que celle-ci avait été forcée d'abandonner sur le sol belge. Ce qui le prouve à l'évidence, c'est que, malgré que la grande armée cimbrique eût déjà presque atteint les frontières de l'Italie, elle ne fit jamais un pas pour s'en rapprocher et couvrir ses derrières. Elle était là, à poste fixe,

[1] *La Ménapie*, etc., p. 43.

attendant les évènements. Après que cette grande armée d'invasion eut été battue par Marius, serait-il téméraire d'avancer que l'emplacement qu'elle occupait a du forcément servir de point de ralliement, de lieu de refuge à des échappés à la tuerie, enfin qu'autour d'elle sont venus se grouper les mécontents de toutes les autres tribus belges, les déclassés, les bannis, les aventuriers, en un mot, tous ceux qui cherchent leur place au soleil. Qui sait même, comme on l'a déjà fait observer, si pendant ces 56 années, des colons d'Outre-Rhin ne sont pas venus se mêler dans ses rangs? Toutes ces suppositions sont probables, et, si nous consultons ce qui se passe de nos jours, je dirai même certaines. Ainsi s'explique très bien le chiffre de 29,000 combattants que les Aduatuques purent mettre en ligne contre les Romains. Les règles normales d'accroissement de la population, pendant un nombre déterminé d'années, ne sont pas de mise ici, c'est un cas tout-à-fait exceptionnel.

Ceci admis, revenons au territoire nouveau que M. De Vlaminck assigne aux Aduatuques, point capital de le discussion.

« Au reste, dit-il, l'histoire et la logique sont d'accord pour » nous enseigner que cet emplacement — entre le Rhin et la » Meuse — est le seul qui leur convienne. Écoutons la pre- » mière, la seconde dictera la conclusion. La horde cimbrique- » teutonne rencontra, dans le nord de la Gaule, une résistance » invincible et exceptionnelle de la part des vaillantes popu- » lations germaines fixées sur ce sol, d'où elles avaient jadis » expulsé les Celtes ou Gaulois, et qui se levaient comme un » seul homme pour repousser les barbares et les forcer à se » frayer une route vers le sud. Seuls les Éburons laissèrent » entamer leur territoire et en abandonnèrent une partie,

» sur laquelle s'établit le détachement des Aduatuques dont » nous avons parlé, et qui, après une longue lutte, parvint à » s'y maintenir. Ces Aduatuques formant donc l'arrière-garde » avaient nécessairement pour mission d'assurer les commu- » nications avec la mère-patrie et d'assurer la retraite en cas » de revers. Les éloigner du Rhin, les placer à la gauche de » la Meuse, n'est-ce pas rendre leur stationnement sans but, » n'est-ce pas les exposer à un anéantissement inévitable, » n'est-ce pas infliger à la relation de César un démenti formel » et immérité [1]. » Mais non; car cette faible arrière-garde, qui n'était pas du tout une arrière-garde, dans le sens propre du mot — je tiens à la répéter — n'avait nullement pour mission d'assurer les communications avec la mère-patrie et la retraite en cas de revers. Il aurait fallu, pour cela, une armée entière.

Du reste, comme ce long extrait de l'ouvrage de M. De Vlaminck forme à lui seul l'objet du débat et soulève incidemment plusieurs questions, je veux m'y arrêter et tâcher de les discuter et de les éclaircir sous toutes leurs faces.

D'abord, il est évident que, dès que l'invasion cimbrique eut franchi le Rhin, elle prit pied sur le territoire éburon, et qu'elle ne « rencontra une résistance invincible et exceptionnelle de la part des vaillantes populations germaines, » fixées sur le sol belge depuis plus d'un siècle, que lorsqu'elle voulut pénétrer plus avant dans l'intérieur du pays. Ces premiers envahisseurs trouvaient leur lot bon et voulaient empêcher les autres d'en avoir leur part. Comme ils étaient déjà fortement organisés, ils repoussèrent ces nouveaux venus qui furent obligés de se rabattre sur la Gaule proprement dite.

[1] *La Ménapie*, etc., p. 44.

Il résulte de là que les Éburons étaient mal vus par les autres clans belges, ou, du moins, qu'ils étaient près d'eux en si piètre estime qu'ils ne crurent pas devoir leur prêter leur concours pour les débarrasser d'une faible arrière-garde, en l'air dans leur pays, et les laissèrent bien tranquillement aux prises avec elle. Ainsi se trouve pleinement confirmé ce passage des Commentaires de César qui, en parlant des Éburons, dit positivement : « *Civitatem ignobilem atque humilem Eburonum* [1]. » Sans nul doute, rien n'était plus facile aux Nerviens, aux Tréviriens, aux Ménapiens, aux Atrébates, etc., eux qui venaient si bien d'avoir raison de la grande armée cimbrique, que de rejeter, s'ils l'avaient voulu, ces quelques milliers d'hommes au-delà du Rhin ou de les anéantir complètement; mais non, ils s'en inquiètent fort peu, et il leur est parfaitement indifférent de voir les Éburons guerroyer contre ces 6000 intrus et finalement devenir leurs vassaux. Il est donc clair comme le jour que les 6000 Cimbres et Teutons, ne pouvant plus, après la défaite de la grande armée, rentrer dans leur pays, n'eurent affaire qu'aux Éburons seuls et s'adjugèrent, par le droit du plus fort, un lambeau de leur territoire : ce qui se fait encore de nos jours.

Peut-on prétendre que le territoire occupé en dernier lieu par les Aduatuques constitués en corps de nation, était bien le même que celui où ils campaient n'étant encore qu'une *arrière-garde* chargée seulement de la défense des *impedimenta* de la grande-armée? Je ne le pense pas, et je vois deux étapes dans l'odyssée des Aduatuques. La première, temporaire, commandée par les circonstances, pouvait très bien, et je dirai même, devait forcément se trouver entre la

[1] *César*, chap. V, 28.

Meuse et le Rhin, car avant de songer à attaquer les clans belges pour tâcher de s'établir sur leur territoire, la horde cimbrique dut, avant tout, se préoccuper des *impedimenta,* les placer le plus loin possible des atteintes de l'ennemi, et, naturellement, chez la peuplade la plus faible; cette première étape, c'est le camp proprement dit, *Aduatuca,* étape provisoire; la seconde, fixe et définitive, après que, victorieux des Éburons, ils eurent conquis, à la pointe de l'épée, une seconde patrie, et, admis dans la confédération belge, eurent pris ou reçu, le nom de Aduatuques. Cette dernière étape, ou plutôt cet emplacement stable et permanent, je n'hésite pas à dire qu'ils le choisirent eux-mêmes dans la partie de l'Éburonie qui leur parut le plus à leur convenance, celle qui, par la force de sa position, leur offrait le plus de sécurité pour l'avenir et assurait leur domination sur le restant du pays, c'est l'*Oppidum Aduatucorum.* Comme tant de géographes et d'historiens éminents, je le laisse dans la province de Namur. Je sais très bien que mon opinion personnelle ne peut faire pencher la balance; je la donne pour ce qu'elle vaut.

Les raisons que M. De Vlaminck met en avant pour motiver sa manière de voir, me paraissent si peu fondées, que je vais essayer de les réfuter à l'aide de la carte de la Gaule-Belgique annexée à son savant ouvrage.

La défaite des Nerviens, sur les bords de la Sambre, eut lieu vers la fin de Juillet. César envoya ensuite Crassus avec la septième légion soumettre les peuples maritimes des côtes de l'Océan, puis, avec les sept autres légions, se porta en avant, en suivant le cours de la Sambre, à la rencontre des Aduatuques. Ne s'ensuit-il pas de là que les Aduatuques étaient indubitablement les premiers adversaires qui s'offraient à César en quittant la Nervie? Jetons maintenant un

coup-d'œil sur la carte de M. de Vlaminck, nous y verrons, au contraire, les Nerviens séparés des Aduatuques, au sud de la Meuse, par les clients des Tréviriens — les Condrusiens, les Segniens, les Yémaniens et les Cérésiens — au nord de la Meuse, par les Éburons. D'après elle, si César avait cheminé sur la rive droite du fleuve, il aurait d'abord rencontré les Tréviriens et leurs clients; sur la rive gauche, il serait de suite entré dans l'Éburonie. Mais non, en sortant de la Nervie, il met immédiatement le pied chez les Aduatuques, assiège leur forteresse, *Oppidum Aduatucorum,* et s'en empare. Premiers jours de septembre. Que conclure de là? Que les Aduatuques confinaient bien réellement aux Nerviens, et qu'en marchant au nord-est, vers le confluent de la Sambre et de la Meuse, c'était eux seuls que César devait rencontrer les premiers. Mettez-les entre la Meuse et le Rhin, il faut, de toute nécessité, ou bien, que César traverse en entier le territoire des Éburons, ou celui des Tréviriens. On ne peut sortir de là. Les Tréviriens ne furent soumis qu'à la cinquième campagne, la sixième seulement vit l'occupation de l'Éburonie, et, dans toutes les opérations qui amenèrent les troupes romaines sur le territoire des Aduatuques, ni le nom des Éburons, ni celui des Tréviriens ne figure une seule fois. Je vais plus loin : il me paraît absurbe d'admettre que César, si prudent, eût été attaquer les Aduatuques, à l'extrémité de notre pays, où les relègue M. De Vlaminck, en laissant derrière lui, en armes, deux peuples insoumis prêts à tomber sur ses derrières.

M. De Vlaminck me pardonnera-t-il, si, pour le combattre, je retourne maintenant contre lui ses propres arguments.

Après avoir raconté la défaite des troupes romaines de Sabinus et Cotta, par Ambiorix, un des rois éburons, à Adua-

tuca, il ajoute : « Dans l'ivresse du triomphe, Ambiorix partit » encore cette nuit avec sa cavalerie, pour aller soulever ses » voisins les Aduatuques, son infanterie avait ordre de le » suivre. Le lendemain, il court chez les Nerviens qu'il n'eut » aucune peine à gagner à sa cause. Ceux-ci enjoignent aux » petites peuplades sous leur dépendance, les Centrons, les » Grudiens, les Lévaques, les Pleumoniens et les Gordunes » de réunir leurs forces, et, tous ensemble, au nombre de » 60,000, ils fondent sur le camp de Cicéron, qui ne parvint » qu'à grand peine à repousser leur assaut [1]. »

Ce voyage précipité d'Ambiorix chez les Aduatuques — toujours en les plaçant entre la Meuse et le Rhin — blesse nos idées et devient incompréhensible, surtout dès qu'il se fait suivre de son infanterie ; en effet, pour aller ensuite se joindre aux Nerviens, celle-ci doit refaire le même chemin qu'elle vient déjà de parcourir en leur tournant le dos, en d'autres termes, faire volte-face et revenir sur ses pas. Au lieu de gagner du temps, Ambiorix en perd beaucoup. Il me semble que ces marches et contre-marches, pour peu que M. De Vlaminck y ait réfléchi, ont dû le gêner singulièrement, mais son système l'oblige à ces allées et venues inutiles qui

[1] *La Menapie,* etc., pp. 29 et 30.

Remarquons en passant ce chiffre énorme de 60,000 combattants que César donne à l'armée des trois peuplades réunies. Il y a évidemment exagération. Les Nerviens qui, dans la bataille sur la Sambre, avaient déjà perdu 60,000 hommes et sur 300 sénateurs, 299 étaient devenus si faibles que, toujours d'après César, il avait dû défendre aux autres clans belges de les molester.

Nous ferons la même observation à propos des Aduatuques. Après la prise de leur ville, on en fait vendre 54,000 comme esclaves. Ils sont donc pour longtemps annihilés ou du moins réduits à l'impuissance ? Pas du tout, deux ans après, Nerviens et Aduatuques mettent sur pied, du jour au lendemain, une armée formidable.

ont exigé plus de temps que n'en laisse soupçonner le récit de César. Il résulte à l'évidence, du texte des commentaires, qu'Ambiorix n'a eu qu'à quitter l'Éburonie pour aller directement chez les Aduatuques, et de là chez les Nerviens, leurs voisins. Ainsi, s'explique de soi-même pourquoi il se faisait suivre de son infanterie. Comme il fallait agir avec la plus grande célérité, et avant que la nouvelle de la défaite de Sabinus et Cotta fût parvenue aux autres cantonnements romains, Ambiorix part de suite en avant avec sa cavalerie seule, pour informer les Aduatuques de la victoire qu'il vient de remporter et pour les engager à faire cause commune; *son infanterie le suit* pour se joindre aux troupes qu'ils vont mettre sur pied; pour lui, pendant ce temps, il continue son voyage, et se rend chez les Nerviens pour les soulever également, tandis que les forces réunies des Éburons et des Aduatuques s'avancent à marches forcées.

M. De Vlaminck n'aborde pas la question si controversée de l'emplacement de Aduatuca; seulement, il est évident que, par son système, il l'exclut forcément de la rive droite de la Meuse, puisqu'elle est occupée par les Aduatuques, et qu'il doit inévitablement la mettre sur la rive gauche du fleuve. Où? à Tongres, ou dans les environs de Liège? Je ne sais, n'importe. Mais il est certain que son emplacement sur cette rive suffisait pour rendre inutile toute cette longue polémique. L'auteur cependant doit placer Aduatuca à Tongres, car, d'après sa carte, la rive droite de la Meuse, de Liège au-delà de Namur, est occupé par les Condrusiens et ce n'est pas chez eux que nous pouvons chercher le fameux *castellum*. Et bien! comme de Tongres, à la frontière des Aduatuques, il n'y a même pas trois lieues — c'est la distance de Lixhe, entre Liège et Maestricht, à Tongres — le voyage précipité

d'Ambiorix est d'une flagrante inutilité, une véritable superfétation; il lui suffisait tout bonnement de détacher un de ses soldats pour informer les Aduatuques qu'il était aux prises avec les troupes romaines de Sabinus et Cotta, et, comme la bataille commencée à six heures du matin ne s'est terminée qu'à trois heures de l'après-midi, ceux-ci avaient tout le temps de venir le rejoindre pour l'aider dans son œuvre patriotique. Je vais plus loin et je dis : on ne fera croire à personne qu'une bataille acharnée qui, pendant neuf heures, se serait livrée aux portes d'un peuple allié n'aurait eu aucun retentissement chez lui. D'ailleurs, c'est pendant la nuit qu'Ambiorix avait massé ses troupes dans les bois qui entouraient et surplombaient la grande vallée, théâtre de cette boucherie, et, en attendant la sortie des Romains de leur cantonnement d'hiver, n'aurait-il pas eu devers lui toute cette longue nuit pour prévenir les Aduatuques? Ces simples réflexions qui, d'elles-mêmes, se présentent à l'esprit, suffisent, me semble-t-il, pour rendre impossible l'emplacement excentrique que M. De Vlaminck leur attribue.

Quant à l'objection que les Aduatuques « devaient se trouver » à quelque distance de la Nervie, car lors de la bataille de » la Sambre, ils ne purent arriver assez à temps pour prendre » part à la lutte [1], » elle est insignifiante, sans valeur, et je ne la cite que pour mémoire. La distance de Namur à Hautmont — dix-huit à vingt lieues — exige, pour une armée, deux bonnes étapes de marche, et nous savons par César que les Aduatuques étaient déjà en marche pour rejoindre les Nerviens et, à l'annonce de leur défaite, rebroussèrent promptement chemin pour se renfermer dans leur forteresse.

[1] *La Ménapie*, etc., p. 42.

Puis l'auteur n'a pas réfléchi à ceci, c'est que, en rejetant les Aduatuques derrière des Éburons, ceux-ci, en leur qualité de vassaux, auraient été obligés de joindre leurs troupes à celles de leurs seigneurs et maîtres, et César n'en fait nulle mention.

Je souscris bien volontiers à l'étymologie que M. De Vlaminck nous donne du mot Aduatuca; il voit, dans ce mot, la latinisation du nom vieux Saxon *Atwachtu-ic* ou de l'anglo-saxon *At-weat-ig,* presidium, forteresse, à moins toutefois que, comme M. le chevalier de Corwarem, nous n'y voyons la contraction de celui *Achterwacht* ou *Afterwacht,* arrière-garde, car le mot *Achtervacht* a moins la signification d'arrière-garde, opposée à avant-garde, que celle de corps d'armée laissé en arrière pour la garde des bagages. Ces deux étymologies du reste sont conformes à la linguistique et et à l'histoire, et les *c h* dont ces mots sont hérissés les rendaient, l'un et l'autre, également impossibles à prononcer pour des gosiers romains. *Aduatuca* serait donc l'emplacement temporaire des *impedimenta* et des 6000 Cimbres et Teutons pendant leurs guerres contre les Éburons, alors qu'ils n'étaient encore qu'une arrière-garde, *Oppidum Aduatucorum* leur emplacement stable et définitif, en corps de nation. Abandonné par les Aduatuques, Aduatuca situé en plein pays éburon, sera probablement devenu, à son tour, la forteresse, Castellum, le lieu de refuge de cette peuplade.

A quoi cependant ont tenu les destinées de tout un pays? Au départ de César de *Samarobriva,* départ qui, par un cas fortuit, n'avait pas encore eu lieu.

Pas de doute que, le camp de Cicéron forcé, ceux de Crassus, chez les Morins, et de Labienus, chez les Tréviriens, n'eussent, à leur tour, subi le même sort. Aucun soldat romain n'existait plus sur le sol belge, et la nation tout entière se trouvait en

armes pour défendre son indépendance. César, à Rome, occupé au milieu des partis à préparer ses ambitieux desseins et à acheter des créatures, recevant tout à coup, et dans l'ivresse de la victoire, la nouvelle de l'anéantissement de son armée, aurait-il conservé son prestige et sa popularité? Aurait-il pu obtenir de nouvelles légions pour recommencer une guerre aventureuse et tenter de nouveau la conquête d'un pays qui, pour rester libre, dévorait ses légions?

CAUMARTIN.

VIEILLE FERME DE HERLEM

A ONHAIE.

Après avoir gravi la côte de Belle-Vue, le grand chemin de Dinant à Weillen se poursuit à travers une longue plaine dépourvue d'arbres et d'habitations. Ce n'est qu'après une forte demi-heure de marche que le promeneur peut voir, à sa gauche, deux constructions assez voisines apparaissant derrière des haies et des arbres de vergers. Ce sont les fermes de *Herlem* et de *Chestrevin*.

La première mérite seule d'attirer notre attention.

Approchons-nous d'Herlem et nous n'y verrons d'abord que de vulgaires dépendances d'une ferme. Pénétrons dans l'intérieur de la basse-cour, et l'aspect change. Nous nous trouvons alors en présence d'un genre de construction sans doute unique aujourd'hui dans la province de Namur, et qui

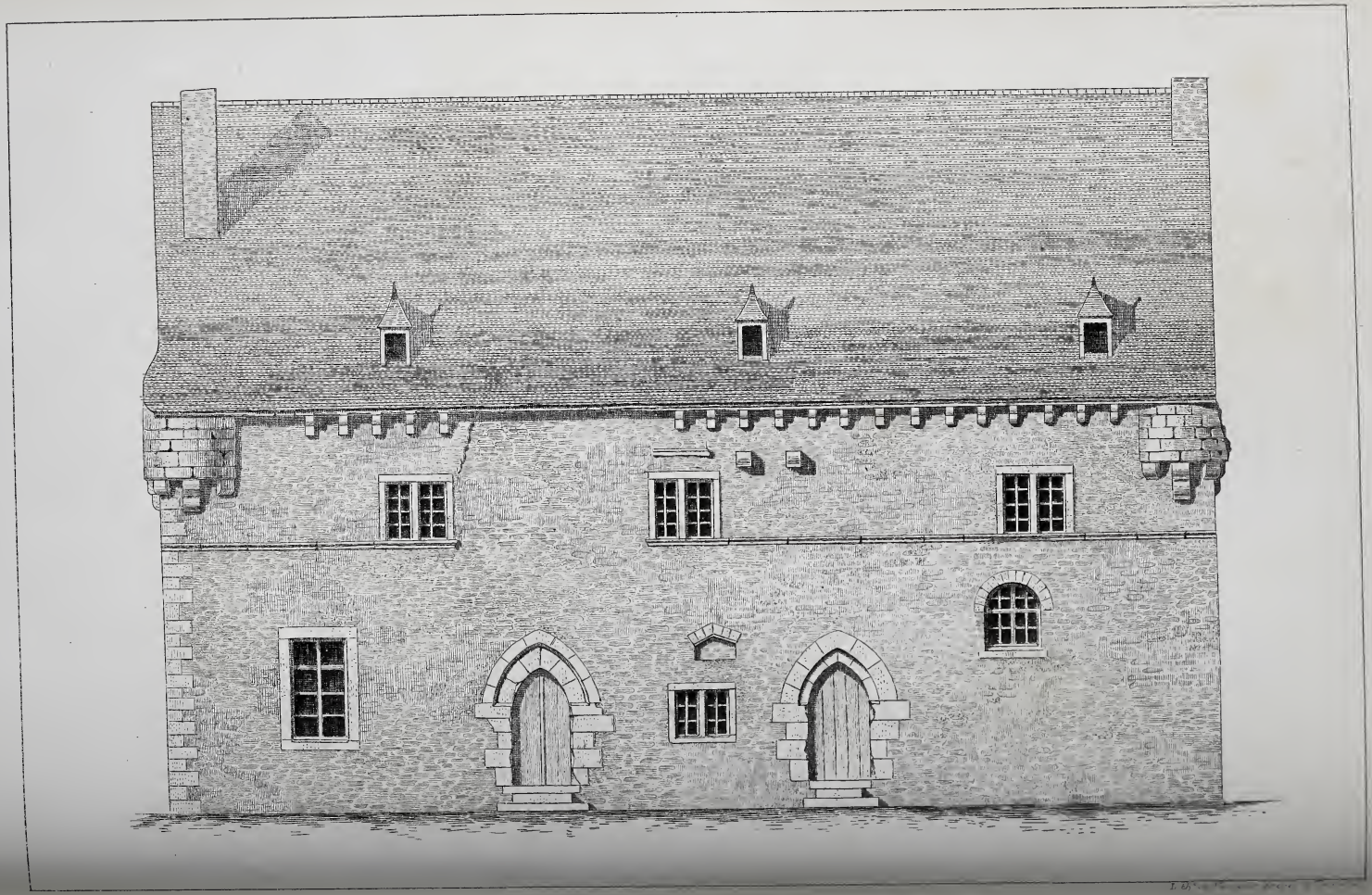

Ferme d'Horleur, près Dinant

nous semble digne d'être signalé d'une manière spéciale aux amateurs d'archéologie.

Comme on le voit par le dessin ci-contre [1], le vieil édifice présente une façade longue d'une vingtaine de mètres.

Au rez-de-chaussée, deux portes ogivales donnent accès à l'intérieur. Leur ogive est de la forme dite en tiers-point, fréquemment employée au XIVe siècle. La fenêtre carrée entre les portes est surmontée d'une petite ouverture aujourd'hui bouchée, et dont le sommet, composé de claveaux, présente la forme triangulaire fort usitée jadis dans notre contrée. Plus haut, sur la droite, se voit une fenêtre assez large construite à l'aide de claveaux comme la précédente, mais de forme cintrée. Une fenêtre moderne a été percée sur la gauche, sans doute pour donner plus de jour à l'intérieur. A cinq mètres de hauteur, règne un cordon de pierre au-dessus duquel existent trois fenêtres carrées doubles, irrégulièrement espacées.

Aux angles de la façade, deux bases de tourelles, en encorbellement, s'élèvent jusqu'au toit, qui est percé de trois lucarnes, et soutenu par une série de corbeaux de pierre espacés l'un de l'autre de 50 centimètres, mais dont plusieurs ont disparu.

L'ensemble présente encore, malgré les modifications qu'il a subies, l'aspect sévère et tout à la fois pittoresque que l'on trouve généralement dans les constructions du moyen-âge.

Le derrière de notre ferme, donnant sur un verger, ne

[1] Ce dessin est dû au crayon élégant et correct de M. l'architecte Luffin, qui a bien voulu l'exécuter avec le plus grand désintéressement pour la Société archéologique de Namur.

consiste guère qu'en une muraille unie, flanquée également aux deux angles par des bases de tourelles en encorbellement semblables à celles de la façade. Le toit est aussi soutenu par une série de corbeaux de pierre. Un peu en dessous, trois autres corbeaux de pierre font encore saillie. A côté, est une assez grande fenêtre cintrée que l'on a bouchée en n'y laissant qu'une petite ouverture. A quelques pieds du sol, vers le milieu, on distingue la place d'une petite fenêtre surmontée d'un linteau triangulaire composé de claveaux comme à la façade, et voisine d'une autre petite fenêtre carrée. Trois fenêtres ont été ouvertes postérieurement.

Vers le chemin de Weillen le pignon est percé d'une fenêtre cintrée assez élevée. Sous l'encorbellement de droite une petite fenêtre à linteau triangulaire, est semblable à celles déjà citées. A l'intérieur, de ce côté, on voit encore, sous les combles, quelques restes d'une ancienne chapelle.

Le pignon opposé est aujourd'hui masqué par des dépendances modernes.

L'examen de notre bâtiment nous persuade qu'il doit avoir été construit dans les premières années du XIVe siècle. On y avait laissé le moins d'ouvertures possibles afin d'être plus en sûreté; mais nous ne découvrons pas ici de traces d'un château-fort proprement dit.

Quelle était donc la destination d'une pareille construction?

Nous sommes portés à croire que Herlem *(heer heim?* demeure du seigneur) était un manoir servant de demeure au seigneur de Chestrevin. Un manoir, disent les auteurs, n'était pas un château-fort, mais servait de demeure à un seigneur, souvent pour le plaisir de la chasse.

D'anciens documents nous apprennent, en effet, que jadis

Herlem n'était pas un fief, mais un franc-alleu dépendant de la terre de Chestrevin, qui fut érigée en fief le 1er mars 1458.

Cette constitution de fief est mentionnée dans un *Répertoire* [1] du XVIe siècle, où on lit, sous le titre de : *Le fief de la maison de Cestrevin,* que Jehan de Hontoir dit de Chestrevin comparut, le 1er mars 1458 devant le bailli et les hommes de fief du comté de Namur, et reporta toute sa terre de Chestrevin, avec toutes ses appartenances et dépendances, qu'il disait tenir en franc-alleu de la comté de Namur, au nom et à oez (usage, profit) du duc de Bourgogne comme comte de Namur. Puis ledit bailli le rendit audit Jehan de Hontoir pour le tenir pour lui et ses hoirs et à toujours en fief et en hommage de Mons. le duc « et illec en devint « homme de fief en baisant ledit souverain bailly. »

« Ledit fief se nommé à présent le fief de Herlem audit » Chestrevin, » dit un document postérieur [2].

Avant d'avoir appartenu à la famille de Hontoir, Chestrevin paraît avoir donné son nom à un seigneur appelé Jehans de Chestrevin qui figure dans un acte de 1288 à côté d'un Massos de Hontoir, et dont le sceau porte trois marmites ou chaudrons avec l'inscription! ....*is milit. de Chestrevin.* Dans un autre acte de 1289 on trouve encore un sceau portant également trois chaudrons avec l'inscription : *S. Johis.... de Chestrevins,* quoique dans l'acte, ce seigneur soit appelé *Jehan Chadron* [3], nom qui lui venait peut-être d'un bois

[1] Répertoire de fiefs de Jehan de Romont, p. IIc. LXII. Archives de l'État, à Namur.

[2] Liasses des fiefs, aux archives de l'État, à Namur.

[3] *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, etc.,* par de Reiffenberg, tome I, pp. 226, 227 et 232.

dit « chaudron » dépendant de Chestrevin, comme nous le verrons bientôt.

Nous trouvons indiquées dans un registre du XIVe siècle [1], les rentes suivantes que ces sires de Chestrevin tenaient en fief du comte de Namur. Ainsi deux stiers d'avoine leur étaient dûs par les habitants d'Hastière et Diermeton (Hermeton-sur-Meuse, sans doute). Mais le mayeur d'Hastière, les échevins et deux forestiers ne payaient pas. D'autres cens étaient dûs par les localités suivantes, savoir : — par chaque feu de Marvies (Morville) deux stiers d'avoine, sauf que le maire, le forestier, les « veves dames » qui n'ont pas de cerue (charrue) ni de wanaige, ainsi que les « demoiselles à marier » ne payaient pas ; — par les habitants de Gérin, deux stiers d'avoine ; — par ceux de Destumereas (Ostemrée), deux stiers d'avoine ; — par ceux de Wachoire (Waulsort), ceux de Frires (Freyr), ceux de Lenne (ferme dépendant de Waulsort), et ceux de Fretroules (Ftroule), même redevance, excepté que le maire, les échevins de Wachoire, les forestiers, les femmes veuves qui n'ont pas de « wangeur » (soutien, appui), le « varlet » et les « demoiselles à marier » ne devaient rien.

Le sire de Chestrevin tenait deux parts de ces rentes en fief du comte de Namur, et Werions d'Hastière l'autre tiers en fief de même. Au ban d'Hastières, le sire de Chestrevin avait aussi les forages des vins, les chemins à warder (garder), les « warisials » (wariseaux, terres vagues) et les « cherquemenaiges » (cercleménages, délimitations).

Vers la même époque, Henri de Chestrevin est cité comme

[1] Registre dit au Papier Lombard. Archives de l'État, à Namur. V. aussi : *les Fiefs du Comté de Namur,* par St. Bormans, publiés par la Société archéologique de Namur, page 36.

ayant des fiefs à Fainglaens (Falaën), Rivière, Sommiers, Soley (Salet), Wellin (Weillen), Wespin, Mellin, Anhée, Hornen (Warnant?), et Preez [1]. Chestrevin passa ensuite dans la famille de Hontoir, sans doute par le mariage d'Agnès de Chestrevin avec Jehan, fils de Jehan de Hontoir [2].

Dès le milieu du xve siècle, nous avons vu que Jean de Hontoir avait converti en fief la terre de Chestrevin. Un dénombrement du pénultième de février 1469 dit qu'il tient en fief du duc de Bourgogne « touttes ses maisons, tenures » et pourprinses de Chestrevin, ensemble trois coultures de » terres labourables au terroir d'illec et la entour, contenant » chacune coulture de 14 à quinze boniers de terre; item le » bois appelle Chaudron, contenant de 18 à vingt bonniers » de bois situez et assis mesmement es terroir dudit Ches- » trevin [3]. »

Le 9 mai 1474, Godefroy, fils aîné de Jehan de Hontoir releva « la terre, maison, tenure et porprist de Chestrevin » tenus en fief du château de Namur, par le trépas de son » père [4]. »

En 1512, Jehan de Hontoir, fils aîné et héritier de Godefroy, est en possession de Chrestrevin [5].

Divers membres de la famille de Hontoir relèvent ensuite successivement Chestrevin, savoir : François, fils mineur de Jehan de Hontoir, le 12 décembre 1516; — Gillain, des

[1] *Les Fiefs du Comté de Namur*, p. 113.

[2] Dans le Registre en parchemin aux dénombrements des fiefs du xve siècle, on parle, en effet, d'Agnès de Chestrevin « feme demorée de Jehan, » fil jadit messire Jehan de Hontoir » — (Archives de l'État, à Namur).

[3] Liasses des fiefs, copie de copie, aux archives de l'État, à Namur.

[4] Liasses id. id.

[5] Liasses id. id.

alleux au territoire de Chestrevin, par succession de Jehan et Godefroy ses grand père et père, en 1520; — Jehan des Changes, mari de Marie fille de Godefroy de Hontoir, des alleux à Chestrevin, en 1522; — François de Hontoir dit de Cestrevin qui donne en accense à François du Hontoy, bailli de Montaigle, la maison de Cestrevin, le 9 mai 1524; — Godefroy, écuyer, capitaine de Montaigle, qui fait relief du fief de Chestrevin le 26 juillet 1542, par suite du décès de son père François, sauf l'usufruit de Marguerite de Succre, sa belle-mère; — Guillaume, fils Godefroy, qui relève le « charuage » de Chestrevin, le 15 avril 1559; — Marie du Hontoir, chanoinesse de Moustier, qui relève la « forteresse » de Chestrevin, par décès de Guillaume de Hontoir seigneur de Belain, le 3 février 1575; — Gobeau de Revin, qui engage à Marie du Hontoir la « maison » de Chestrevin, le 11 octobre 1575.

Chestrevin passe ensuite dans les mains d'autres familles.

Le 30 mars 1609, Anne de Herbais transporte à Jean delle Pierre le « cherwage » de Chestrevin lui légué par Marie de Hontoy. Le 26 novembre 1610, Anne de Herbais, et ses oncles, vendent la « ferme » de Chestrevin à Isidore Ouverbrouck, veuve de Jean Tournon. Celle-ci (dont le nom s'écrit ici Isabeau Overbrouck) transporte, d'accord avec Claude et Jean Tournon ses fils, et Jean Tamison son gendre, la ferme de Chestrevin à Henri Rasquin, le 26 novembre 1623. — Son filles Gilles, dont la mère est appelée Jenne Jasme, relève le « fief » de Chestrevin le 16 octobre 1625, par suite du décès de son père Henri. — Le 12 février 1650, Anne de la Hamayde, veuve de J. Rasquin, maître de forges à Givet, ses fils et fillés transportent à P. Stainier la « cense » de Chestrevin.

— Le 4 avril 1665, Jean Rasquin et Ad. Dumont, sa femme, donnent à Henri de Barvau, leur beau-frère, la cense de *Herlem,* à Chestrevin [1].

Toutefois, cette terre, conjointement avec les seigneuries de Freyr, Onhaye et Crupet, fut érigée en baronnie le 5 janvier 1674, sous le nom de Spontin, au profit de Jacques de Spontin, dit de Beauffort, et Jenne de Harscamp, sa veuve, releva cette baronnie le 8 avril 1676 [2].

Mais, malgré cette création, la famille de Beaufort ne possédait sans doute qu'une partie de Chestrevin, car, le 2 décembre 1679, Henri Gérard Barvaux relève ce fief par saisie sur Pierre François Stainier.

Le relief que nous trouvons ensuite est celui fait le 25 août 1714, par Marie Barvaux, fille d'Henri et d'Anne Dumont, « de toute la terre de Chestrevin avec ses appartenances et » appendances, tenue autrefois en franc alleu par Jean de » Hontoir... lequel fief se nomme aujourd'hui le fief de » Herlem audit Chestrevin [3]. »

Cette terre demeure ensuite, pendant de longues années, en mains des familles Barvaux et Rasquin et de leurs alliés qui firent les reliefs suivants :

Anne Samson, fille de Baudhuin et de Marie Barvaux, le 14 janvier 1735; — Anne Barvaux, fille d'Henri et de M. Anne Dumont, le 30 octobre 1739; — Pierre Franç. Rasquin, moitié du fief, le 21 mars 1750; — Jacques Henri Ruffe, par testament d'Anne Barvaux, à la même date; —

[1] Pour ces divers reliefs, voir *les Fiefs du Comté de Namur,* avec tables détaillées, et les *Liasses* déjà citées.

[2] *Histoire généalogique de la maison de Beaufort-Spontin,* p. 264. — Bruxelles, 1859.

[3] Liasses des fiefs.

Sébastien Gendebien, prêtre et maître de forges à Yvoir, le 16 juillet 1762.

Le 20 juillet 1762, Marie Antoinette Renard, veuve de J. H. Ruffe, et Sébastien Gendebien, son beau-frère, vendent à Marie Thérèse Mamet, veuve de P. Fr. Rasquin, leur moitié dans la cense d'Herlem.

Le 23 mai 1777, mademoiselle Hubertine Josèphe de Rasquin en fait relief par suite de partage avec ses frères et sœurs.

Enfin, le 13 décembre 1788, André De Halloy, de Maurenne, relève le fief de Herlem qu'il avait acquis, le 3 avril 1787, de Fr. Jos. Le Cocq et de demoiselle H. J. de Rasquin, son épouse [1].

La famille de Halloy possède encore aujourd'hui la propriété de Herlem, et il y a lieu d'espérer que le vieux manoir continuera à conserver longtemps son architecture intéressante et pittoresque.

E. D. M.

[1] *Les Fiefs du Comté de Namur.*

CONTINUATION

DES FOUILLES DES CIMETIÈRES

GALLO-GERMAINS DE LOUETTE-St-PIERRE & DE GEDINNE

Les cimetières de Gwodo et de la Fosse-aux-Morts, dans lesquels Messieurs Dujardin et Gravez ont fait des découvertes si intéressantes n'avaient pas été explorés dans toute leur étendue [1]. La commission de la Société archéologique attendait l'occasion de poursuivre les fouilles, depuis longtemps interrompues.

Lors de la coupe du bois qui recouvrait les sépultures de Gwodo, elle demanda et obtint de Messieurs les bourgmestres de Gedinne et de Louette-St-Pierre, l'autorisation de les con-

[1] *Annales de la Société archéologique,* tome IX, pages 45 et suiv.

Sébastien Gendebien, prêtre et maître de forges à Yvoir, le 16 juillet 1762.

Le 20 juillet 1762, Marie Antoinette Renard, veuve de J. H. Ruffe, et Sébastien Gendebien, son beau-frère, vendent à Marie Thérèse Mamet, veuve de P. Fr. Rasquin, leur moitié dans la cense d'Herlem.

Le 23 mai 1777, mademoiselle Hubertine Josèphe de Rasquin en fait relief par suite de partage avec ses frères et sœurs.

Enfin, le 13 décembre 1788, André De Halloy, de Maurenne, relève le fief de Herlem qu'il avait acquis, le 3 avril 1787, de Fr. Jos. Le Cocq et de demoiselle H. J. de Rasquin, son épouse [1].

La famille de Halloy possède encore aujourd'hui la propriété de Herlem, et il y a lieu d'espérer que le vieux manoir continuera à conserver longtemps son architecture intéressante et pittoresque.

E. D. M.

[1] *Les Fiefs du Comté de Namur.*

CONTINUATION

DES FOUILLES DES CIMETIÈRES

GALLO-GERMAINS DE LOUETTE-St-PIERRE & DE GEDINNE

Les cimetières de Gwodo et de la Fosse-aux-Morts, dans lesquels Messieurs Dujardin et Gravez ont fait des découvertes si intéressantes n'avaient pas été explorés dans toute leur étendue [1]. La commission de la Société archéologique attendait l'occasion de poursuivre les fouilles, depuis longtemps interrompues.

Lors de la coupe du bois qui recouvrait les sépultures de Gwodo, elle demanda et obtint de Messieurs les bourgmestres de Gedinne et de Louette-St-Pierre, l'autorisation de les con-

[1] *Annales de la Société archéologique,* tome IX, pages 45 et suiv.

tinuer et le travail fut immédiatement repris dans les cimetières dépendants de ces communes.

Il est d'usage parmi les habitants de ces contrées d'écobuer le bois après chaque coupe afin d'en tirer une récolte de céréales. Par suite de cette opération, repétée de temps immémorial, les tumulus élevés sur les tombes de Gwodo ont été arasés au niveau du sol; le mobilier funéraire qu'ils recouvraient a été dispersé et détruit. Aussi l'on ne retrouve guère à leur emplacement que quelques fragments d'ossements humains, et des débris de poteries, qui ne permettent pas de reconstituer les vases auxquels ils appartenaient. Rien n'annonce d'ailleurs la présence d'un tumulus, si ce n'est parfois une végétation plus active due à l'épaisseur des détritus à l'endroit où la fosse contenant l'urne funéraire a été creusée. C'est généralement au moyen de sillons très rapprochés que l'on doit rechercher les tombes.

Les tumulus fouillés tant à Gwodo qu'à la Fosse-aux-Morts présentent des caractères communs qu'il convient de faire connaître afin d'éviter des répétitions.

On trouve généralement au niveau du sol une couche de terre calcinée, d'épaisseur variant de $0^{m}05$ à $0^{m}10$, emplacement du bûcher, recouverte de débris d'ossements brûlés entremêlés de cendres et de charbon de bois. Dans cette aire, un enfoncement, de $0^{m}25$ à $0^{m}50$, recevait le mobilier funéraire, vases en poterie, objets en bronze, en fer, ornant le corps du défunt, ou déposés sur son bûcher lors de la crémation.

Les vases trouvés dans les tumulus sont de même forme et de même matière que ceux décrits par Messieurs Gravez et Dujardin.

FOSSE-AUX-MORTS.

Dans le cimetière de la Fosse-aux-Morts plusieurs tombes étaient apparentes, et ont dû avoir une hauteur considérable, mais un grand nombre ont subi le sort de leurs voisines de Gwodo.

Le premier tumulus exploré avait 12^{m}00 de diamètre et environ 1^{m}50 de hauteur au-dessus du sol au point central. L'aire présentait les caractères généraux indiqués ci-dessus. Au centre, un enfoncement de 0^{m}30, contenait des débris de vases en terre. Cette tombe avait été fouillée.

La deuxième avait 21^{m}00 de diamètre et conservait encore une hauteur de 0^{m}80 au-dessus du sol, bien que de nombreux labours eussent entamé largement toute sa surface. De gros cailloux de quarz blanc, que l'on trouve en assez grande quantité épars dans les vallées voisines, déterminaient son périmètre. Un vase en poterie de forme déjà connue et quelques rivets en bronze ayant subi fortement l'action du feu gisaient à peu près au centre de l'aire. A 1^{m}00 environ de

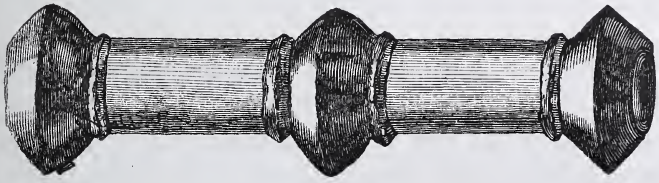

ce premier dépôt on trouva une boucle en fer et un objet en bronze, perforé dans toute sa longueur et que la figure ci-jointe représente en grandeur naturelle. Nous en ignorons l'usage.

tinuer et le travail fut immédiatement repris dans les cimetières dépendants de ces communes.

Il est d'usage parmi les habitants de ces contrées d'écobuer le bois après chaque coupe afin d'en tirer une récolte de céréales. Par suite de cette opération, repétée de temps immémorial, les tumulus élevés sur les tombes de Gwodo ont été arasés au niveau du sol; le mobilier funéraire qu'ils recouvraient a été dispersé et détruit. Aussi l'on ne retrouve guère à leur emplacement que quelques fragments d'ossements humains, et des débris de poteries, qui ne permettent pas de reconstituer les vases auxquels ils appartenaient. Rien n'annonce d'ailleurs la présence d'un tumulus, si ce n'est parfois une végétation plus active due à l'épaisseur des détritus à l'endroit où la fosse contenant l'urne funéraire a été creusée. C'est généralement au moyen de sillons très rapprochés que l'on doit rechercher les tombes.

Les tumulus fouillés tant à Gwodo qu'à la Fosse-aux-Morts présentent des caractères communs qu'il convient de faire connaître afin d'éviter des répétitions.

On trouve généralement au niveau du sol une couche de terre calcinée, d'épaisseur variant de $0^{m}05$ à $0^{m}10$, emplacement du bûcher, recouverte de débris d'ossements brûlés entremêlés de cendres et de charbon de bois. Dans cette aire, un enfoncement, de $0^{m}25$ à $0^{m}50$, recevait le mobilier funéraire, vases en poterie, objets en bronze, en fer, ornant le corps du défunt, ou déposés sur son bûcher lors de la crémation.

Les vases trouvés dans les tumulus sont de même forme et de même matière que ceux décrits par Messieurs Gravez et Dujardin.

FOSSE-AUX-MORTS.

Dans le cimetière de la Fosse-aux-Morts plusieurs tombes étaient apparentes, et ont dû avoir une hauteur considérable, mais un grand nombre ont subi le sort de leurs voisines de Gwodo.

Le premier tumulus exploré avait 12^{m}00 de diamètre et environ 1^{m}50 de hauteur au-dessus du sol au point central. L'aire présentait les caractères généraux indiqués ci-dessus. Au centre, un enfoncement de 0^{m}30, contenait des débris de vases en terre. Cette tombe avait été fouillée.

La deuxième avait 21^{m}00 de diamètre et conservait encore une hauteur de 0^{m}80 au-dessus du sol, bien que de nombreux labours eussent entamé largement toute sa surface. De gros cailloux de quarz blanc, que l'on trouve en assez grande quantité épars dans les vallées voisines, déterminaient son périmètre. Un vase en poterie de forme déjà connue et quelques rivets en bronze ayant subi fortement l'action du feu gisaient à peu près au centre de l'aire. A 1^{m}00 environ de

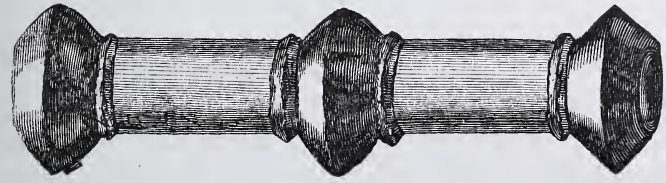

ce premier dépôt on trouva une boucle en fer et un objet en bronze, perforé dans toute sa longueur et que la figure ci-jointe représente en grandeur naturelle. Nous en ignorons l'usage.

Ce tumulus était traversé par deux conduits parallèles, distants l'un et l'autre de 5m00 du centre, creusés dans le sol à 0m30 environ de profondeur; on ne les a suivis que dans l'aire de la tombe. Je reviendrai sur ces conduits en donnant les fouilles faites à Gwodo, où l'on en découvrit un nombre considérable construits comme celui-ci et de très grande longueur.

Le troisième tumulus avait à peu près le même diamètre que le second; dépourvu de l'espèce de clôture en quarz que présentait son voisin, il n'offrit aucune aire calcinée, mais seulement quelques morceaux de charbon de bois répandus sur le sol. Au centre, dans un enfoncement, on trouva deux vases en poterie grossière, brisés, mais que l'on a pu reconstruire : l'un, de forme et de matière semblables à ceux trouvés lors des premières fouilles, l'autre ayant la forme et les dimensions d'une cuillère à bouche, et déposé dans le premier.

Le dernier tumulus n'ayant que deux mètres de diamètre n'a fourni qu'un vase placé au centre de l'aire, dans un creux de 0m30 environ de profondeur, et contenant des ossements calcinés.

GWODO.

Ce cimetière occupe une partie du sommet et du versant d'un mamelon en schiste, bordé, vers l'orient, par un ruisseau coulant du sud au nord et au pied duquel, vers l'occident, prend naissance une fontaine coulant vers le nord. Un isthme très déprimé le relie aux montagnes voisines. Les tumulus, moins grands mais plus rapprochés qu'à la Fosse-aux-Morts ont été arasés au niveau du sol par suite de l'écobuage. L'aire en terre calcinée sur laquelle le bûcher a été dressé a

souvent disparu enlevée par la houe. En sorte que, sauf de très rares exceptions, on ne peut reconnaître le périmètre des tombes.

Le premier tumulus n'a fourni qu'un vase en poterie contenant des os brûlés, enveloppés dans une feuille de bronze très mince s'émiettant dans les doigts.

Les huit tombes fouillées ensuite n'ont donné que des débris informes de poteries, et des ossements brûlés; dans l'une d'elles on a trouvé une pierre à aiguiser.

Nos fouilles n'ont pas été plus heureuses dans les quatre tombes suivantes. On n'y a découvert que des débris d'urnes et un morceau de fer complètement déformé par le feu. Leur voisine renfermait deux vases; l'un contenant des ossements brûlés, l'autre une petite pointe en bronze.

La quinzième avait un diamètre de 1^{m}40 déterminé par un mur construit en morceaux de quarz sans mortier, et descendant jusqu'au fond de la tombe, profonde de 1^{m}30. Cette sépulture avait apparemment été fouillée, car on n'y a trouvé aucun objet.

A deux mètres environ de distance vers le nord existait une plate-forme de deux mètres de diamètre, emplacement probable d'un bûcher, avec aire calcinée, mais sans excavation pour recevoir les vases funéraires. Le chemin de Louette-St-Pierre à Longchamps traverse la tombe et la plate-forme. Les deux sépultures suivantes respectivement de deux et trois mètres de diamètre ne nous ont donné qu'un petit vase, et des morceaux de fer déformés par le feu. A quelques pas de ces dernières une tombe recouverte d'un monticule de pierres schisteuses contenait un petit vase et des débris d'un autre éparpillés au milieu de cendres et de charbon.

Les six dernières tombes offraient les caractères des

précédentes. L'une d'elles différait cependant en ce qu'elle ne présentait ni aire calcinée, ni cendres, ni charbon. Elles ne nous ont fourni qu'un vase de grande dimension, un autre plus petit, un morceau de silex et une pierre à aiguiser.

Une personne de Louette-St-Pierre a trouvé dans les environs de ce cimetière une hâche polie, en silex, et en a fait don au Musée d'histoire naturelle de Bruxelles.

Nous avons vu que l'un des tumulus de la Fosse-aux-Morts était traversé par deux conduits parallèles, creusés à cinq mètres de part et d'autre du centre. Les fouilles de Gwodo ont amené la découverte d'un grand nombre de ces conduits et beaucoup aussi ont dû disparaître par suite de la culture périodique du sol lors de la coupe des bois. Pris d'abord pour des ornières creusées par les roues des véhicules employés à la culture on dut bientôt, vu leur trop grand espacement, qui variait de 7 à 10 et 15 mètres, abandonner cette idée. Leur direction rectiligne excluait également la supposition d'ornières creusées par les roues des grandes brouettes en usage dans le pays, car ils traversaient les souches et même l'emplacement d'arbres abattus depuis un très grand nombre nombre d'années. Une coupe transversale fit bientôt reconnaître la forme parfaitement déterminée de ces conduits; elle montra aussi que les matériaux dont ils étaient composés, ne provenaient pas du broiement des schistes dont le mamelon est formé. Tous ont une direction sensiblement parallèle, prennent naissance au sommet de la montagne, sans suivre cependant la ligne de plus grande pente, et se dirigent vers le vallon à l'est en suivant les petites sinuosités du sol. La figure ci-contre donne la coupe de ces conduits. Ils ne paraissent pas avoir reçu de couvertures, à moins qu'en matériaux peu résistants, car on n'a

trouvé sur leur parcours ni dalles ni pierres qui auraient servi à cet usage.

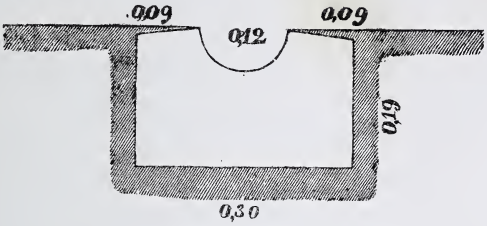

Nous en avons fait transporter au Musée un fragment mesurant environ 0m40 de longueur.

Pour les construire on a creusé dans le schiste un fossé rectangulaire, mesurant 0m30 de largeur et 0m19 de profondeur. Ce fossé a été rempli de terres provenant des vallons qui contournent la montagne. Leur couleur jaunâtre tranche fortement sur la couleur brune du schiste. La largeur du canal n'a pas varié mais il est probable que la culture en a enlevé une partie et que, lors de sa construction il avait plus de profondeur, car la face supérieure semble avoir été fortement délavée.

Dans la terre remplissant le fossé on a creusé une rigole de 0m12 de largeur, sur 0m07 à 0m08 de profondeur.

Nous avons rencontré un grand nombre de ces rigoles et il n'est pas douteux que beaucoup d'entre elles n'aient disparu, avec les tombes dont on ne retrouve que les traces. Plusieurs conduits, avons-nous dit, ont été suivis sur une grande longueur; l'un d'eux, sur plus de 160 mètres. Quelques-uns passent à côté de sépultures; mais nous n'avons pu reconnaître si, par une dérivation, ils auraient été amenés à l'emplacement des tumulus. Il en est qui, sur leur parcours rectiligne, traversent plusieurs tombes étagées sur le versant

de la montagne. J'ignore l'ordre dans lequel elles ont été construites, mais on ne trouve, aux environs des tombes élevées à la partie supérieure, aucune dérivation qui les contourne, pour rejoindre plus bas, la rigole qui traverse les sépultures inférieures. Tous ces conduits se terminent à peu de distance en aval des tombes explorées.

Ces conduits faisaient sans doute partie de rites funéraires ou d'honneurs rendus aux Gallo-Germains dont on retrouve les sépultures, et étaient destinés à l'écoulement d'un liquide qui, vraisemblablement, était de l'eau mêlée peut-être au sang des victimes égorgées lors des funérailles. Dans ce cas, l'eau devait être apportée des ruisseaux qui longent le pied de la montagne, car aucun indice n'annonce l'existence d'une source sur le plateau supérieur. Il a trop peu d'étendue pour que les eaux de pluie ou de neige aient pu remplir un bassin de quelque importance. On n'en retrouve d'ailleurs aucune trace et il aurait été promptement desséché dans un lieu exposé de toute part aux rayons du soleil.

La grande quantité de tombes trouvées à Gwodo lors des deux explorations que l'on y a faites, et celles qui ont disparu, comme nous l'avons dit, indiquent un séjour prolongé des Gallo-Germains aux environs de ce cimetière, mais où était le lieu d'habitation? Je ne trouve d'emplacement convenable que le sommet du mamelon. Nul autre que lui, dans un cercle de plus de 1000 mètres de rayon ne réunit les conditions exigées par ce peuple pour asseoir un campement. Les montagnes environnantes n'offrent aucun point saillant. Leurs versants, à pentes relativement très douces, reçoivent les eaux de la crête et des parties supérieures; ils ne sont pas même exempts de marécages. On sait d'ailleurs que les Gallo-

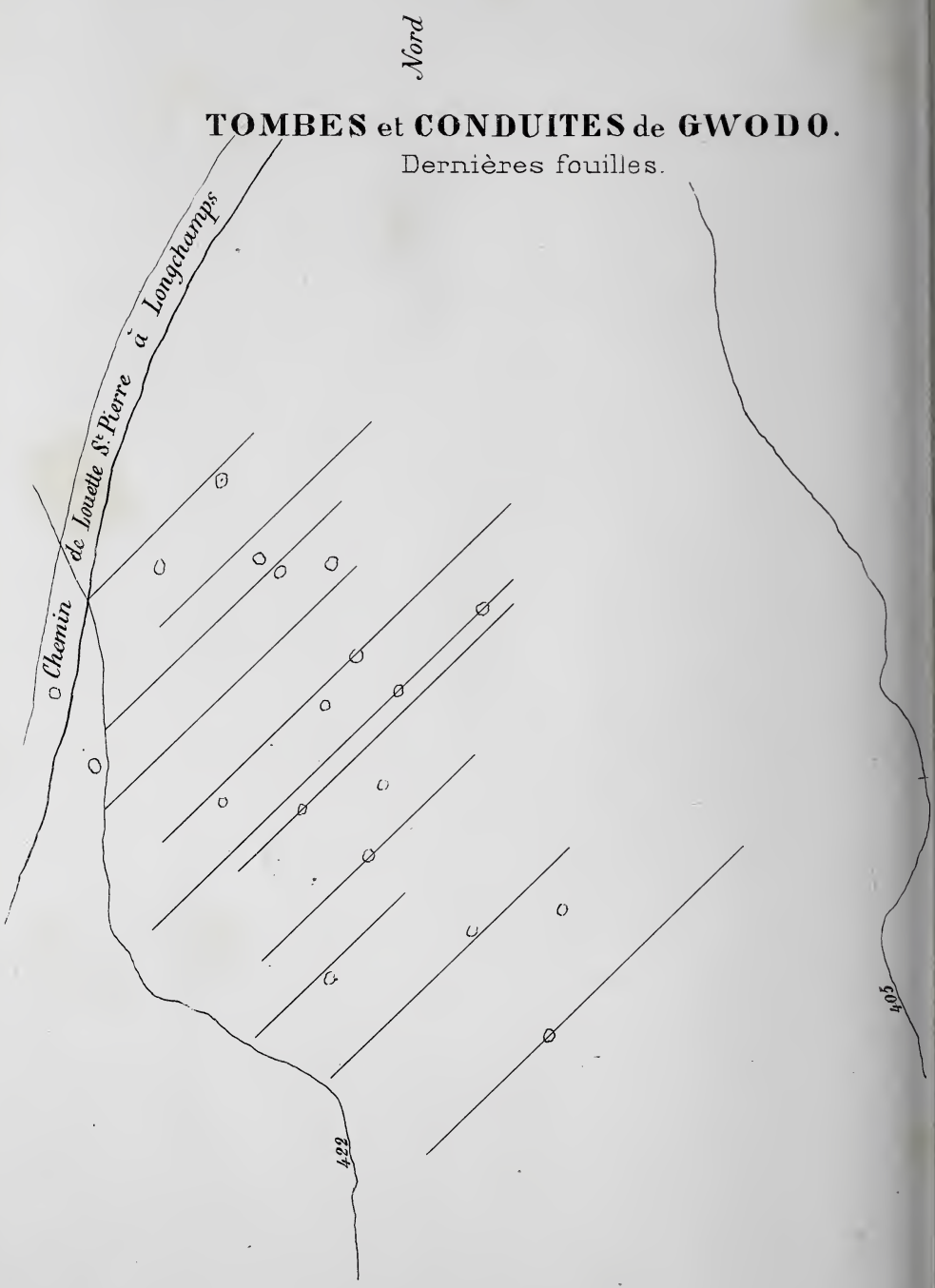

TOMBES et CONDUITES de GWODO.

Dernières fouilles.

Echelle de 1 à 1250.

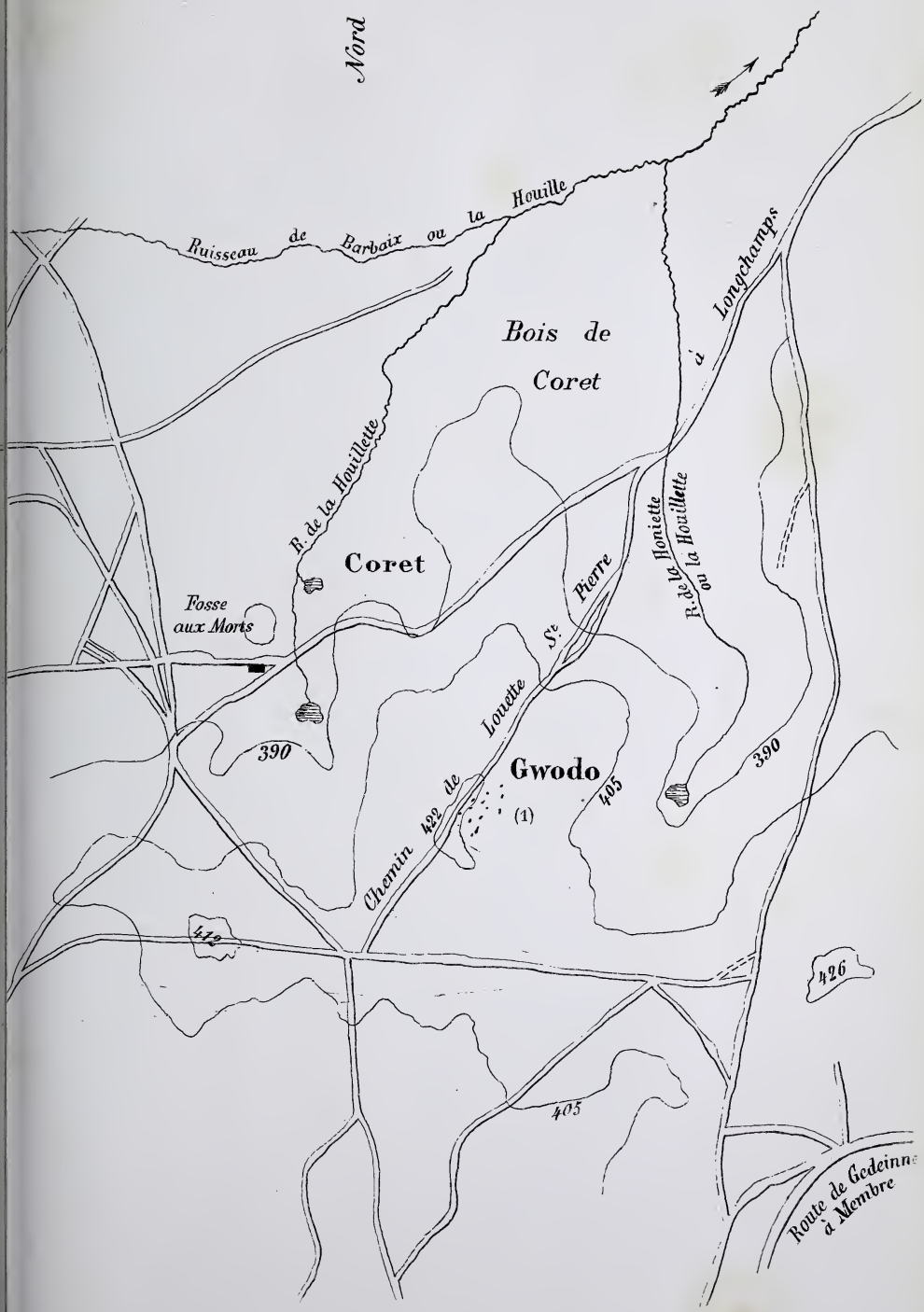
Nord
Ruisseau de Barbaix ou la Houille
Bois de Coret
à Longchamps
R. de la Houillette
Coret
Fosse aux Morts
R. de la Honiette ou la Houillette
St. Pierre
Chemin 422 de Louette
Gwodo
(1)
390
405
390
412
426
405
Route de Gedeinne à Membre

Germains, les Romains et les Francs qui leur ont succédé, tenaient, contrairement à l'usage de nos jours, à conserver près de leur habitation les restes de leurs morts.

Bien que le sommet du mamelon ne soit pas un point culminant de la contrée, la forme qu'il affecte, sa séparation des collines avoisinantes par un isthme et par deux vallons, la proximité de deux ruisseaux le rend très propre pour un lieu d'habitation. Je ne pense pas qu'il ait été l'emplacement d'un oppidum tel que ceux de Nisme, Gonrieux, Olloy, Belvaux, Hastedon où la Société a fait des fouilles. Nos recherches n'ont révélé aucun vestige de murs tels que l'on en a découverts dans les oppidum précités, pas plus que de pierres et de bois carbonisés employés à leur construction. On ne trouve, autour du mamelon, aucune trace de fossés ou de fortifications. Sa pente très abordable de tous côtés ne pouvait le défendre, pas plus que l'isthme ouvert très largement au point de jonction avec la montagne voisine. Mais ce point élevé, caché au milieu de vastes forêts, muni de palissades ou de haies vives telles que César [1] les décrit, pouvait fournir à ses habitants un lieu de campement ou un refuge à l'abri d'un coup de main.

LES ROCHES.

Vers Louette-St-Pierre, dans un terrain sensiblement moins élevé et distant de 700 mètres de l'emplacement du cimetière précédent, s'en trouve un troisième, que nous avons fouillé. Il se composait de huit petits tumulus en schiste assez dur. Nous n'avons rencontré que des traces de fer, des débris de

[1] César, *De Bello Gallico,* L. II, chap. XVII.

poteries semblables à celles de Gwodo. Mais aucune de ces tombes n'a présenté l'aire calcinée sur laquelle le corps aurait été brûlé.

CORET.

Ce cimetière est situé à peu de distance de Gwodo, au pied de la montagne, près du petit ruisseau qui la contourne au couchant, et peu éloigné de la Fosse-aux-Morts. Ce lieu doit probablement à sa riante position, où tout respire la paix et le silence, d'avoir été choisi successivement par les Gallo-Germains et par les Romains pour y déposer leurs morts. Les tumulus élevés sur les tombes gallo-germaines ont disparu par les mêmes causes qu'à Gwodo, mais je ne pense pas qu'on en ait édifié sur les tombes romaines, trop rapprochées les unes des autres pour qu'elles aient pu avoir quelque hauteur.

Quatre sépultures gallo-germaines ont été trouvées à Coret : La première, le long de la prairie, à la lisière du bois, contenait des débris de vases en poterie très grossière, en forme de cône circulaire renversé, reposant sur sa petite base d'environ $0^{m}14$ de diamètre. Ces vases, moulés à la main et polis au moyen d'une doloire, présentent à leur surface et surtout à l'intérieur de nombreuses inégalités; leur pâte est mal cuite et mélangée de nombreux cailloux blancs de fortes dimensions. Ils n'ont pu être reconstruits, mais le musée en possède un spécimen entier, provenant des fouilles de MM. Gravez et Dujardin.

Les trois autres tombes, sises à peu de distance de la première, mais plus élevées sur le versant de la montagne, ne nous ont donné que des débris de poteries de même

espèce que celles trouvées dans la première. L'une d'elles contenait un morceau de bronze, entièrement fondu, et dont il a été impossible de reconnaître la forme primitive, l'autre, des dents d'animaux, qui paraissent être des canines d'un carnassier.

L'emplacement de ces trois dernières tombes a été aussi choisi par les Romains pour y enterrer leurs morts, au nombre de dix-huit, dont nous avons retrouvé les supultures. La couleur brune de la terre indique qu'à une date beaucoup plus récente, on y a établi une aire de fauldes. Pour ce faire, on a aplani le terrain en remblayant la partie la plus basse au moyen de déblais pris dans la partie plus élevée, mais sans atteindre cependant le niveau des tombes sous-jacentes; on les trouvait ainsi recouvertes de la couche de déblais sur laquelle l'aire a été établie. Ces tombes, très rapprochées les unes des autres, étaient creusées dans les débris amassés au pied de la montagne, présentant un plan incliné lorsque les Gallo-Germains et les Romains y furent déposés.

La première tombe romaine, de forme rectangulaire, de $1^{m}00$ de longueur sur $0^{m}80$ de largeur et $0^{m}65$ de profondeur, était formée d'un double mur de $1^{m}00$ d'épaisseur. Le fond consistait en une aire de terre cuite et de gravier. On n'y a découvert que des morceaux de poterie grise, et, le long des petits côtés, deux foyers à l'opposite l'un de l'autre. Au levant et au couchant de cette fosse, à $1^{m}00$ de distance de part et d'autre, deux autres foyers ont aussi fourni des os brûlés, un silex et un clou en fer.

Les deux tombes suivantes, toutes deux formées par des murs, avaient chacune $1^{m}80$ de longueur, $0^{m}80$ de largeur, et respectivement $1^{m}15$ et $0^{m}60$ de profondeur. On y a trouvé

des os brûlés, un goulot de cruche romaine de forte dimension, des clous en fer et un morceau de silex.

Leur voisine, outre des débris de poteries et des os calcinés, contenait une lame de fer de $0^{m}12$ de longueur, espèce de couteau ou de poignard. Elle était recouverte de cailloux de quarz blanc.

La suivante n'offrit que des fragments de pots, une lame en fer de $0^{m}14$ de longueur et une pierre à aiguiser. A côté, se trouvait un foyer, formé de deux aires superposées, l'une de $0^{m}11$, l'autre de $0^{m}04$ d'épaisseur, adjacent à une autre tombe contenant un morceau de fer pointu par les deux bouts et des fragments de pots.

La septième, de forme ovale, longue $1^{m}45$, large de $1^{m}00$ et profonde de $1^{m}10$, nous donna six lames de fer, en fort mauvais état, percées de trous et pliées à angles droits, espèce de ferrure de coffre, quatre pointes en fer de différentes grandeurs, un morceau de même métal, de $0^{m}20$ de longueur et de $0^{m}01$ de côté. Une pierre à aiguiser, des débris de poteries samiennes, d'une cruche et de deux urnes ayant contenu des ossements brûlés. Ces dernières, de la forme ordinaire des grandes urnes romaines, de pâte très fine, et de peu d'épaisseur, ont subi l'action d'un feu violent, qui les a tellement déformées et gercées qu'il est impossible de les reconstruire bien qu'on en possède à peu près tous les morceaux.

Quatre tombes circulaires, de diamètre variable de $0^{m}60$ à $0^{m}80$, et profondes de $1^{m}00$, ne nous ont rien fourni que des ossements brûlés. L'une d'elles avait été fouillée.

Le mobilier des six tombes suivantes était à peu près entièrement disparu. Elles ne contenaient que des os brûlés, des fragments d'urne, des morceaux d'un vase en poterie samienne, un morceau de fer, trois silex et des clous. Un

foyer près de ces tombes contenait également des débris d'urnes et un morceau de silex, provenant d'une hache polie, fendillé par l'action du feu.

Les fouilles faites autour de ce cimetière n'ont amené la découverte d'aucune autre sépulture. D'après le peu d'objets contenus dans ces tombes, on peut conclure que les Romains qui enterrèrent ici leurs défunts ne possédaient pas grande richesse. Nous sommes loin, en effet, du luxe de poteries, d'ornements, de bijoux, que l'on trouve dans les sépultures avoisinant les villas romaines ou les lieux habités par les conquérants de la Gaule. Le petit nombre de ces sépultures indique un séjour peu prolongé, et leur emplacement présente même une anomalie pour notre pays, car les Romains choisissaient ordinairement, pour cimetières, des plateaux élevés, le sommet de collines et, le plus souvent, la partie supérieure d'un versant. Leurs tombes étaient alors creusées dans la roche. Le cimetière de Coret se trouve au bas de la montagne, dans les détritus amassés à son pied; terrain offrant bien plus de facilité pour creuser les fosses que la partie plus élevée où le schiste se montre à découvert. Le rapprochement de ces tombes, de manière à ne pas s'écarter du terrain facile à fouiller, semble indiquer une inhumation précipitée, et l'ensemble des découvertes et des observations qui précèdent porte à croire que ces fosses renferment les restes de guerriers romains tombés dans un combat, peut-être même dans la prise du refuge où les Gallo-Germains, occupant le haut de la montagne, ont dû se défendre.

F. DE RADIGUÈS.

MÉLANGES.

Ancienne fabrication de poteries à Andenelle.

On s'occupe beaucoup aujourd'hui de l'histoire de l'art céramique dans nos contrées, mais la province de Namur a été peu étudiée jusqu'ici sous ce rapport. On a publié récemment, il est vrai, divers documents et renseignements concernant la fabrication de la porcelaine et de la faïence à Namur, à Hastière et à Andenne pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Il est certain toutefois que, longtemps avant cette époque, on avait déjà confectionné, à Andenelle, près d'Andenne, certaines espèces de poteries.

Nous avons trouvé la preuve de cette fabrication dans divers registres de la Chambre des comptes, à Bruxelles. Dans un de ces registres de l'an 1429, figure, en effet, l'article suivant, parmi les redevances dues au souverain.

« Du deu (dû, redevance) des fornées de pos et de jusses (cruches) » de terre que monseigneur a sur les potiers dandenalle pour la part » de [1] monseigneur qui y a le tiers contre cappelain (ou chapitre) de Sclaïn...IIII (livres?) »

[1] *Archives de l'État,* à Bruxelles. Chambre des comptes N° 3227, p. 3. Le chiffre de la redevance est suivi d'un signe indiquant, semble-t-il, des livres, ou peut-être des sols.

Même article dans le registre de l'année suivante avec mention du chapitre de Selayn, mais au lieu du chiffre de la redevance, on lit : « Néan pour cet an, à cause de la guerre [1]. »

Les registres postérieurs continuent à reproduire régulièrement le même article jusque dans les premières années du XVIIIe siècle; mais en mentionnant toujours que la recette a été nulle.

Voici entre autres ce que nous lisons dans le compte de 1496 à 1497.

« Du deu des fournées des jusses et potz de terre que monseigneur a » sur les potz dandenalles contre le chapitre de Selaien, il y a grant » temps que l'on y a point ouvré. Et si ne trouve on encoires du présent » personne qui veulle ce dit deu prendre ne avoir prouffit en rendre; » pour ce néant [2]. »

Aux mots « sur les *potiers* » se sont donc substitués les mots « sur » les *potz*. » Plus tard on écrit « sur le *pot* [3], » et bientôt vers le milieu du XVIe siècle, on commence à écrire :

« Du deu des fournées des jusses et potz de terre que l'Empereur a » sur le *pont* d'Andenelle [4]. »

Singulière transformation, due sans doute à l'erreur de quelque copiste, et qui, en l'absence de documents antérieurs, pourrait faire croire qu'une redevance sur la poterie se percevait au pont d'Andenne, tandis que ce pont fut détruit dès le XIIe siècle au dire des historiens.

Quoi qu'il en soit, il existait donc à Andenelle, au moins dès la première moitié du XVe siècle, une fabrique de pots et de cruches, et c'est seulement vers l'année 1430 qu'elle cessa de produire.

Quelle était la nature des poteries fabriquées alors à Andenelle? Nous ne pouvons le dire, n'ayant trouvé aucun renseignement à cet égard.

Mais rien d'étonnant à l'établissement d'une industrie céramique à Andenelle, si l'on considère que les environs de la localité renferment d'importants gisements de terre plastique d'excellente qualité, et qu'aujourd'hui encore de nombreux objets de poterie sont fabriqués à Andenne.

[1] Id. Reg. 3228.

[2] Id. Reg. 3266.

[3] Id. Registres 3296 et autres se rapportant à l'année 1532 et à plusieurs années suivantes.

[4] Id. Reg. 3318, p. 54 (année 1534).

Il semble ainsi de plus en plus démontré que les habitants des contrées où certaines matières premières, mines, etc., se trouvaient en abondance, ont de bonne heure cherché à tirer parti de ces matières, comme on l'a déjà observé entre autres pour la forgerie.

E. D. M.

Anciennes maisons de jeux publics, à Namur.

L'autorisation ou la suppression des jeux publics de hasard est une question très débattue de nos jours. La roulette, le trente-et-quarante, le baccarat, ont de nombreux défenseurs et de nombreux ennemis. La petite république d'Andorre, si paisible jusqu'ici, vient même de s'insurger à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, de vieux documents nous apprennent un fait bien peu connu sans doute de beaucoup de nos concitoyens, c'est-à-dire l'existence de jeux publics à Namur au moins dès le milieu du XIVe siècle. Seulement ce devaient être alors les dés qui décidaient le gain ou la perte.

Notre regretté collègue J. Borgnet avait déjà signalé la chose dans un *Mémoire* académique [1] où il cite les passages suivants d'anciens comptes des domaines. « Henris le Chiens at accensit (pris à ferme) le taulier » (table) des jus (jeux) des deis (dés) de la ville de Namur fourmis » (excepté) le mois d'awost, le fieste Herbattes et le Noel. » Puis : « Pour » le taulier des jus des dées de Namur et de le frankise, censiés... » 30 lib. 10 sols. — Pour le jeu du point del estagier condist le frelin » ... 13 lib. 10 sols. *(Compte du domaine* 1355 à 1356, fol. 13 V°). — » Pour le refachon et planches mieses all chouse là on tient le tavelier » et le frelin monseigneur ès preis de Herbatte. *(Compte du domaine* » 1406-1407, fol. 124 V°. Archives du royaume). »

On peut donc supposer, d'après ces textes, que le jeu dont nous parlons aura pris naissance à l'occasion des célèbres foires ou fêtes d'Herbatte, où affluaient nombre de marchands étrangers et où se tenait, on le voit, le taulier des dés.

[1] *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises.* — 1854.

L'expression « point del estagier » dit « frelin » semble indiquer qu'il s'agit ici d'un coup favorable au banquier, comme cela a lieu dans les jeux de hasard modernes. En effet, selon Roquefort, *Estagier* signifie : habitué; — *Estagié,* locataire, fermier; — Frelin : sorte de monnaie, la quatrième partie d'un denier.

L'octroi de nos jeux était mis à l'enchère, et au profit du souverain, tantôt pour une seule année, tantôt pour plusieurs.

Voici quelques exemples de ces octrois :

En 1407, Lambert Spirouls prend à ferme « la cense dou taveher dez » jeus des deis et le point de l'estagier que ons appelle frelin une » stiette (terme) de trois ans » commençant au noel 1407 pour la somme de « 70 livres de gros rendant à monseigneur. »

Après Spirouls, Wautelet le revendeur prend également à ferme le jeu pour trois ans, au prix de 77 livres de gros par an.

Trois ans plus tard, le prix de location donné par Wautelet l'arbalestrier est de 75 livres [1].

Vers 1429, Giraut de Rostimont et la veuve Piera le henuyer sont locataires au prix de 80 (livres?) par an [2].

En 1545, nous voyons que le droit de « Taulier et Eschequier de la » ville de Namur » n'a pas trouvé d'amateur [3], mais on le trouve affermé encore dans des années postérieures. En 1707, les amateurs firent de nouveau défaut [4], et il y a lieu de supposer que le jeu dont nous parlons prit fin lors des guerres et des changements de gouvernement survenus dans notre pays au commencement du XVIIIe siècle.

E. D. M.

Cortège des géants à Namur, en 1664.

Dès une époque fort reculée, les *dédicaces (ducaces), kermesses* ou fêtes patronales ont été, et sont encore, pour nos populations, l'occasion de diverses réjouissances. Mais la nature de celles-ci s'est généralement

[1] Chambre des comptes, Reg. n° 1003, p. 130 V°.
[2] Id. Reg. n° 3227.
[3] Id. Reg. n° 3312, p. 43.
[4] Id. Reg. n° 3463.

beaucoup modifiée de nos jours. Les concerts, les festivals, les courses de chevaux, les ballons, etc., voilà ce qui attire aujourd'hui la foule. Il fallait à nos ancêtres des divertissements plus en harmonie avec les mœurs de leur époque.

Parmi ces réjouissances, ne manquait guère de figurer le cortège des géants. Cette exhibition, qui se fait encore parfois dans quelque vieille cité flamande, constituait aussi un spectacle favori pour les habitants de la ville de Namur, où les géants paraissent avoir été fort en honneur. Mentionnons donc ici, à titre de curiosité historique, ce qu'avaient coûté à la ville, en l'an 1684, la toilette et l'exhibition de ces intéressants personnages, ainsi que de quelques autres sujets faisant partie du cortège de cette année.

Voici ce que porte le compte rendu alors par le mayeur de Namur, sous le titre de : *Aultre despence faite par lesdis esleuz pour la décoration de la dédicace de cette ville* [1].

« A François Colson et consors a esté payé comme d'ordinaire vingt-
» trois florins pour avoir porté les géans pendant la dédicace.

» A Pasquet Faubert et son consort a esté payé trois florins 12 s. de
» marche ordinaire pour avoir battu la kaisse avec les géans.

» A Marguerite St-Hubert a été payé 4 fl. 16 s. pour avoir nettoyé et
» rempoisé les linges desdits géans et les appliquez.

» A Anthoine pour avoir fait un noue (neuf) bracquet au grand géant,
» racommodé les doigts et mains des autres, et fait plusieurs autres menus
» ouvrages, a été payé vingt-quatre sols.

» A Estienne Colson et son consort a été payé trengte sols pour avoir
» porté le dragon pendant la dédicace.

» A François Lekeu ayant représenté l'histoire St Christophe a esté
» payé 4 fl. 6 s.

» A Pierre Urbau a esté payé quinze florins pour ouvrages et livrement
» de bois qu'il at fait pour la dédicace.

» A Martin Lafosse, perucquier, pour avoir recoiffé les géans et fait à
» cet effect divers livremens, 9 fl. 12 s.

» A Philippe Durieux, peintre, a été payé cincquante-sept florins pour
» avoir repeinct et racommodé les géans à la dédicace.

[1] Chambre des comptes. Reg. N° 39869. Arch. de l'État, à Bruxelles.

» A Robert Malotteau, tailleur d'habits, pour avoir avec ses ouvriers
» travaillés à découdre et racoudre entierement les habits des géans,
» 28 florins.

» A la vesve Sacré pour cordes qu'elle at livré pour accommoder les
» géans a été payé 8 fl. 8 s.

» A Godefroid Duquet et consors, joueurs de violon, a été payé 7 fl. 4 s.
» pour avoir joué devant le vénérable le jour de la dédicace.

» A François Wérotte et consors, porteurs des géans, a esté payé 15 fl.

» A la vesve George Lamotte a esté payé 7 fl. pour avoir raccommodé
» les bestes et fait plusieurs autres ouvrages et livremens.

» A la vesve Jean Leflamant a été payé 30 sols pour quattre douzaines
» de chilettes qu'elle at livré pour lesdites bestes.

» A la vesve Lambert Bodart pour l'ajustement des géans a été payé
» 18 fl. 12 s.

» A Thomas Maloteaux a été payé 6 fl. pour avoir représenté pendant
» la dédicace l'histoire St George, comprins le louage de son cheval.

» A Henri d'Heure, a été payé 22 fl. 10 s. pour 50 livres de pouldre
» qu'il at livré.... aux deux compagnies bourgeoises qui ont monté en
» gardes pendant la dédicace.

» A Lambert de St-Hubert a esté payé 22 sols pour cincqz aunes demi
» de franghe qu'il at livré pour estre employé à la juppe Goliath.

» Somme de la dépense, 235 fl. 6 s. »

E. D. M.

Antiquités de l'époque préhistorique trouvées à Erpent, Haltinnes, Hastedon, Perwez en Condroz, Pessoux, Rémont, Scoville.

Cette nomenclature fait suite à la liste des trouvailles de cette époque, insérée à la page 520 du tome XIIIe de ces *Annales*.

Erpent. — Nous devons à la générosité de M. le capitaine Verecke un fragment de hache polie, en silex, trouvé au lieu dit *la Vinaigrerie*.

Haltinnes. — M. le Bon A. de Coppens nous a cédé huit grands fragments de hache polie recueillis par lui au lieu dit les *Hautes-Arches*.

Hastedon. — Le camp préhistorique d'*Hastedon* est une mine inépui-

sable de silex taillés par la main de l'homme; ceux qui sont entrés récemment dans nos collections nous ont été données par M. Jules Henri; d'autres proviennent d'achat.

Perwez en Condros. — M. de Bove a fait don au musée d'une hache trouvée en cette localité.

Pessoux. — Cette commune, qui touche au grand dépôt de silex de Linciaux, nous a fourni encore un certain nombre d'instruments en pierre.

Rémont. — Les bois de Rémont, commune de Porcheresse, nous ont déjà donné de nombreux silex; ces gîsements semblent se relier aux précédents. Mr Montjoie, de Rémont, nous a remis un certain nombre de silex provenant de ces bois.

Scoville. — Un grand fragment de hache jolie trouvé dans les bois de Scoville, commune de Mohiville, nous a été offert par M. Delhaize. Cette localité est encore voisine des précédentes.

Antiquités gauloises, romaines et franques trouvées dans différentes localités de la province.

Grands-Malades. — En faisant, l'année dernière, les fondations d'un four-à-chaux vis-à-vis de l'ancien hermitage des *Grands-Malades*, près de *Namur*, on a rencontré plusieurs chemins très anciens. Sous ces voies, et à 4 mètres de profondeur, les ouvriers ont trouvé, contre le rocher, de nombreux débris de bronze complètement oxidés. Quelques jours après nous avons pu ramasser encore plusieurs anneaux de bronze différents de force et de grandeur. Après examen attentif nous croyons pouvoir faire remonter ces objets à l'époque gauloise. Quant à leur destination nous ne pourrions émettre que des hypothèses, en présence de la destruction des autres débris.

Bouges. — Dans une sablonnière, située au *Moulin-à-Vent*, au lieu dit *al potresse*, on a trouvé une tombe belgo-romaine renfermant dix vases, ce sont des urnes, cruches, écuelles, bols. Ces objets ont été donnés au Musée par M. Jules Adam.

Salzinnes. — En creusant les fondations de la nouvelle église les ouvriers ont rencontré plusieurs tombes belgo-romaines; quelques objets restés à peu près intacts ont été offert au musée par M. Tony

Del Marmol, ce sont : Deux grandes urnes et une petite, sept cruches, un plateau rouge, un moyen bronze du Haut Empire, des restes de fibules. Nous avons signalé déjà le grand champ d'inhumation situé à Salzinnes, au lieu dit aux *Briqueteries,* champ qui, dans les deux premiers siècles, dut servir de lieu sépulture à la population de la ville qui habitait l'Entre-Sambre-et-Meuse; il est assez probable que les tombes dont nous venons de parler en faisaient partie.

Namur. — M. Bruno nous a remis une urne et une cruche provenant d'une tombe découverte dans le jardin attenant à son habitation, rue Namèche. Cette tombe devait faire partie du vaste cimetière belgo-romain de la *Motte-le-Comte*, situé dans l'angle formé par les rues Pepin et Namèche. Nous avons eu l'occasion d'en parler dans ces *Annales*. (T. VII, 409).

Les travaux exécutés en 1879 pour l'établissement d'un grand canal dans les rues Basse Marcelle, place St-Aubin et rue St-Aubin nous avaient donné l'espoir de rencontrer des restes du Namur romain. La tranchée dans les rues de la Marcelle et St-Aubin n'a mis au jour aucun débris antique, il est vrai que, dans cette dernière, on a suivi le tracé d'un ancien canal. Il n'en fut pas de même sur la place St-Aubin où on tomba au milieu du sol romain. Celui-ci avait été malheureusement bouleversé au moyen-âge pour l'établissement de l'église St-Jean l'Évangéliste, qui s'élevait sur la place entre l'hôtel du gouvernement provincial actuel et la cathédrale. Nous recueillîmes de ombreux débris de grandes amphores, à large ouverture et arrondies par le bas, qui servaient à conserver les provisions, des tuiles romaines, des débris de cruches et des *têtes,* une d'elles porte une estampille dont nous n'avons pu lire que les lettres VEPIC. Sur des fragments de beaux vases rouges, de fabrication du haut empire, on lisait les noms des potiers VEST et VIRA. Ces débris se rencontraient surtout en grand nombre dans des excavations circulaires que la tranchée eut à traverser. Nous avions encore soulevé un coin du voile qui recouvre le *Namur* des trois premiers siècles.

Nous avons signalé plusieurs fois déjà la rencontre, au milieu des débris du Namur romain, de tombes franques ou mérovingiennes *(Ann.* t. XIV, I). Nous croyons que la tranchée de la place Saint-Aubain dut traverser aussi l'extrémité d'une sépulture de cette époque, du moins

une coupe en verre, qui nous fut remise malheureusement brisée, était incontestablement de fabrication franque. Ce vase, en verre blanc légèrement verdâtre, a la forme d'une jatte très évasée, et a été fabriqué dans un moule. Le musée de Namur possède déjà plusieurs verres de ce genre, ils portent différents sujets de décorations imprimés sur le fond du vase. Le grand intérêt de celui qui nous occupe provient du *Chrisme* ou monogramme du *Christ* moulé au fond de la coupe, dans un médaillon circulaire ; nous en donnons le dessin. Notre verre semblerait extrait des catacombes de Rome si une large guirlande de bâtons rompus et enchevêtrés, d'un style étranger à l'art romain, n'entourait le médaillon. Ce vase doit avoir été fabriqué par les Francs pendant le VIe siècle. Bien que le christianisme commençât alors à se répandre parmi eux, ils avaient conservé leurs usages et leur art industriel; ceux-ci ne disparurent qu'au VIIe siècle, avec le paganisme et le mélange des populations germaniques et belgo-romaines.

Grand-Leez. — M. le docteur Nihoul a fait don au Musée de deux tuiles portant les estampilles *CVS* et *FAL*; elles ont été trouvées dans des ruines de villas romaines près de *Grand-Leez*. Le premier sigle se rencontre fréquemment dans la province, principalement sur la rive gauche de la Meuse.

Biesmerée. — On doit au hasard la découverte, dans un jardin de de cette localité, d'une riche sépulture du Ve ou VIe siècle, c'est-à-dire de l'époque franque. Mr Édouard Mauclet parvint à sauver quelques-uns des petits objets qu'elle renfermait, et en fit généreusement don au musée de Namur, ce sont : Une broche ou fibule circulaire en or, dont le milieu semi-sphérique est orné d'une perle en verre bleu. Le plat de la bordure du bijou porte quatre petites abeilles faites assez grossièrement de morceaux de verre grenat maintenus par des bâtes d'or soudées sur le fond ; elles alternent avec quatre verroteries triangulaires

serties également. Les filigranes qui recouvrent le champ de la plaque sont formés d'un seul fil d'or. — Une broche circulaire en bronze d'une grande simplicité; le centre en est aussi bombé; des traits et des cercles sont gravés sur le bronze. — Un collier d'une conservation superbe, formé de grains en pâte de verre, en céramique et en ambre. — Un ornement, malheureusement en mauvais état, composé de deux défenses de sanglier montées en bronze. — Une amulette en os. — Trois petites boucles, deux styles en bronze et d'autres petits objets. Des fouilles exécutées par la Société dans le jardin où avait lieu cette trouvaille ont donné peu de résultat.

La découverte de tous les objets antiques, que nous venons de mentionner ici, est due au hasard. La relation des dernières fouilles de la Société Archéologique fera l'objet d'un article spécial, accompagné de planches, qui paraîtra dans la prochaine livraison.

Monnaies gauloises, romaines, mérovingiennes et carlovingiennes trouvées dans les localités suivantes, de la province de Namur.

La dernière liste de nos trouvailles, en monnaies de ces différentes époques, a été publiée dans le tome XIV, page 531.

Biesmerée. — Deux monnaies consulaires en argent; l'une est de la famille *Urbinia*, 95 à 91 av. J.-C., l'autre est indéchiffrable.

St-Fiacre (Namur). — M. Lambotte-Anciaux a de nouveau offert au Musée plusieurs pièces romaines trouvées à St-Fiacre, ce sont : *Gordianus*, p. b. — *Tetricus jun.* p. b. — *Constance*, arg.

Frêne (Lustin). — M. Jules de Dorlodot continue, avec un désintéressement que nous avons signalé souvent ici, à nous abandonner les monnaies qu'il trouve au pied des ruines du vieux château de Frêne; il nous a remis encore récemment : *Gordien*, p. b. — *Dioclétien*, p. b. — *Constantin s.* p. b.

St-Gérard. — M. Herbecq, bourgmestre de Saint-Gérard, nous a fait don d'une pièce en argent d'*Auguste*, au revers de *Caïus* et *Lucius*, trouvée dans cette commune.

Grand-Leez. — Nous devons à Mr le docteur Nihoul les pièces

suivantes recueillies à Grand-Leez et environs, où se trouvent, comme on sait, plusieurs restes de villas romaines : monnaie grecque autonome, en bronze, frappée dans la ville de Palerme, en Sicile. Une monnaie semblable a été trouvée dans la sambre à Namur et décrite dans ces Annales, t. XIII, p. 422. — Une autre monnaie grecque indéterminée. — Une consulaire en cuivre. — *Auguste*, m. b. — Monnaie barbare du Haut-Empire. — *Vespasien*, m. b. — *Trajan*, m. b. — *Faustina sen.* g. b. — *Faustina jun.* g. b. — *Elagabale*, arg. — *Philippe sen.* m. b. — *Salonina*, p. b. — *Tetricus sen.* 2 p. b. — *Tetricus jun.* 2 p. b. — *Claude le Gothique*, 2 p. b. — *Maximien Hercule*, m. b. — *Licinius sen.* p. b. — *Constantin* 1, 3 p. b. — *Constantin, urbs roma*, 3 p. b. — Époque *Constantinienne*, 10 p. b. — *Valentinien*, 4 p. b. — *Gratien*, p. b. — *Théodose*, 2 p. b.

Harlue. — *Auguste*, en or, au revers, *Caïus* et *Lucius*.

Hontoir. — *Adrien*, m. b. Don de M. Eug. Del Marmol.

La Plante (Namur). — *Antonin* le pieux, m. b. Don du précédent. — 3 p. b. du Bas-Empire donnés par Florimond Boigelot.

Namur. — Nous avons acquis un triens mérovingien très rare, en or, du *Gevaudan*, avec *Telefacius;* trouvé près de Namur.

Rosée. — *Diocletien*, m. b. Don de M. Ch. Tasiaux.

Sambre a Namur. — M. Charles Grandgagnage avait recueilli, lorsqu'il habitait Namur, un certain nombre de pièces provenant du lit de la Sambre; laissées par lui au musée, elles ont été classées dans le médailler romain : *Domitien*, 3 g. b. — *Nerva*, g. b. — *Trajan*, 8 g. b. — *Adrien*, 20 g. b. — *Sabina*, g. b. — *Aelius*, g. b. — *Antonin le pieux*, 20 g. b. — *Faustine, sen.* 8 g. b. — *Lucius Verus*, g. b. — *Commode*, 10 g. b. — *Crispine*, g. b. — *Albin*, g. b. — *Septime Sévère*, arg. 2 g. b. — *Caracalla*, arg. — *Elagabale*, arg. — *Alexandre Sévère*, arg. — *Gordien III*, arg. — *Maximin*, arg. — *Lucille*, g. b.

Yves-Gomezée. — Monnaie gauloise en or des *Atrebates*. — *Néron*, g. b. trouvé dans les *Crayats des Sarrazins ;* don de M. Berchem. — *Claude le Gothique*, p. b. — *Tetricus, jun.* p. b. — *Charles le Gros*, arg. revers *Metullo*.

A. B.

TERRE ET SEIGNEURIE DE SCY

PREMIÈRE PAIRIE DU COMTÉ DE NAMUR

Le village de Scy, canton de Ciney, est un des derniers villages que l'on rencontre sur la limite de la province de Namur vers le Luxembourg.

Son territoire contient 1050 hectares; sa population est aujourd'hui de 408 habitants. Son altitude, au-dessus de la mer du Nord, est de 300 mètres.

Assis sur un banc de calcaire carbonifère, son sol est rangé, d'après la carte de Dumont, dans le terrain dévonien étage supérieur.

Le village est situé sur la crête d'une colline qui s'infléchit au nord vers la Meuse; un pli de terrain sépare cette colline d'une autre qui pend vers l'Ourthe au midi. De ce vallon naît le ruisseau le Bocq qui, après de nombreux méandres, va se jeter dans la Meuse à Yvoir.

Scy semble avoir été connu dans les temps les plus reculés : les silex de l'âge de la pierre taillée que l'on a trouvés en démolissant un vieux mûr près de l'église, les tumulus trouvés dans un des bois communaux et renfermant des poteries gallo-romaines, quelques pièces de monnaies, entre autres une médaille de bronze de *Faustina junior,* d'une magnifique conservation, le prouvent évidemment.

A ces marques d'ancienneté, vient se joindre une grande

quantité de vieilles archives établissant la configuration du pays, les faits qui se sont accomplis, et les seigneurs qui l'ont possédé.

La seigneurie de Scy autrefois première pairie du comté de Namur dépendait de la prévôté de Poilvache. « Elle avait haute, moyenne et basse justice, droit d'amende, de confiscation, de chasse, de pêche, droits seigneuriaux à l'avenant du dixième denier, morte main, taille de Gertcy des bois; partant à chaque manant, un stier et demi d'avoine et une poule, et aux veuves la moitié : collation de la cure dudit lieu, son de cloche, pouvoir temporel dans l'église, etc... ·

Voici son étendue et ses limites d'après un dénombrement en date de 1713 :

Nous les Mayeurs et Eschv. de la haute cour et justice de Scy prévosté de Poilvache en la comté de Namur, en nous conformant aux ordres de Monss^r^ le marquis de Maffey en date du 26 7bre 1713, reçues le 6 d'8bre ensuivant, déclarons, attestons et certifions en faveur de justice et de vérité, que la terre et pairie de Scy joinct du côté d'Orient aux héritages de la cense de Remont et au village du champ du bois Ban de Havelange pays de Liège, de Midy au village de Jannée pays de Liège ou il y a un contoire éstably de S. A. S. E. de Cologne, d'occident aux villages de Pessesse Pessoux mairy de Ciney, et de la Seig^rie^ de Ry, aussi pays de Liège, de 7^trion^ aux village de Mohiville et Scoville du même pays de Liège, et mairie dudit Ciney, tellement que le dit village de Scy est entièrrement enclavé dans le dit pays de Liège comme un jardin enfermé, en foy et vérité de tout quoy avons dressés cette acte d'information pertinente et le signé le 7 d'8bre 1713. Sont a l'originelle minute munie du timbre afférant opposées les signatures et marques des dits Mayeur et Eschv.

J. E. Lavalle, greffier.

Je soussigné, curé de Scy, au comté de Namur, prévoté de Poilvache, certifie à touts ceux qu'ils appartiendrats que le village de Scy est enclavé dans le pays de Liège et que au village de Jannée confins de la juridiction de Scy, il y a un bureau des estats de Liège auquel les habitants de Scy sont obligé de payere, le soixantième denier de tous les grains, bestiaux et autres marchandises qu'ils entrent et qu'ils sortent et même les rentes qu'ils doivent aux dommainne de sa Majesté impériale et catholique de la recepte de Bouvigne.

Fait à Scy, le 2 mars 1726.

J. Maillard, curé de Scy.

En 1342, Jean, dit l'aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, vend, avec faculté de retrait pour trois ans, à Marie d'Artois comtesse de Namur, la ville, chateau et prévoté de Poilvache, avec toutes ses appartenances notamment le *Ban de Scy*

Et ce pour le prix de 27400 florins à l'escu. Cette vente fut ratifiée par Charles marquis de Moravie fils aîné du dit Roi le 24 août 1344. Le prince déclare, qu'à la prière du Seigneur son père, il approuvait la vente et, le 5 septembre de la même année, il ordonnait que les hommes de fief et autres sujets fissent hommage à la comtesse, déclarant qu'il les déliait de la fidélité qu'ils lui devaient.

En 1353, le 11 septembre Marie d'Artois abandonna Poilvache et ses dépendances à Guillaume Ier, son fils aîné, et à ses successeurs : Guillaume mourut en 1391, et son fils lui succéda. Celui-ci étant mort le 10 février 1418, sans laisser d'enfants, son frère Jean III, seigneur de Winendaele, hérita du comté de Namur.

Le mauvais état de ses finances, causé par la magnificence de ses prédécesseurs, le contraignit à vendre ses états à

Philippe le Bon : Cette vente se fit le 23 avril 1421, pour le prix de cent trente-deux mille couronnes d'or. La seigneurie de Scy devint dès lors le domaine des ducs de Bourgogne et, le 27 juillet 1444, Jean de Soiron, escuyer (par vertu d'une lettre patente scellée du grand scel de monseigneur le Duc) présenta et offrit main à bouche, pour desservir le fief de la terre de Scy, au nom et par son dit seigneur.

Messire Jehan de Fernemont, chevalier seigneur de Dompière, lui succéda et releva la pairie de Scy le 17 septembre 1475, en vertu de la donation qui lui fut faite par monseigneur le Duc le 26 août précédent.

Neuf années plus tard, Robier de Lehoye, écuyer, fut chargé de desservir ce fief au nom du Duc et il en fit le relief le 30 janvier 1484.

Après lui, le fief resta dans les mains de l'empereur « faute de relief et de devoir en fait. »

Le 21 janvier 1531, Anthonie d'Ève, chevalier seigneur de Oignye « en vertu de certaine lettre patente par lui obtenue de notre seigneur l'Empereur datée du cinquième jour de juillet l'an 1528, releva et doictura bien à droict et selon les loix, le fief de pairye de Scy, duquel fief ledit seigneur d'Oignye fut bany, vesty, et adherité, bien a droit pour en joyr sa vie durante, aux honneurs et prééminences y accoutumées, comme contiennent les susdites lettres patentes. »

Philippe IV, roi d'Espagne, engaga cette terre en 1626, à messire François Barnitz, chevalier seigneur de Fernelmont, pour une somme de 6100 florins.

Barnitz la releva, le 21 août 1629 et, ce jour-là même, transporta tous ses droits à la seigneurie de Scy à don Louis de Casuio Maeda Contador, général des exercites de Sa Majesté.

De Casuio mourut, en 1630, laissant une fille de son mariage

avec Isabelle de Croy, Marie de Casuio, qui avait épousé don Alonzo marquis de Strozzi capitaine d'une compagnie de chevau-légers.

Don Alonzo releva la seigneurie de Scy le 11 avril 1630. A sa mort, tous ces biens furent dévolus à Marie-Isabelle-Éléonore son enfant unique.

Lambert de Bulley releva, en son nom, le 9 novembre 1666 et, le 5 de la même année, Isabelle-Éléonore céda tous ses droits à la seigneurie de Scy à Ève de Maillen, pour prix de 3600 florins.

Catherine-Anne de Croy, comme proche parente d'Isabelle-Éléonore, suscita, à Ève de Maillen, un procès pour parvenir au retrait de la seigneurie de Scy; il y eut transaction et, le 19 juillet 1669, Ève de Maillen, pour pareille somme de 3600 florins, rétrocéda Scy et toutes ses dépendances à Catherine-Anne de Croy.

Deux ans plus tard la terre de Scy fut mise en vente absolue par Charles, roi de Castille, etc. Godefroid Lebeau, échevin de Namur et président du noble collège d'Andennes, l'acquit pour 2400 livres de 40 gros la livre, monnaie de Flandre.

On ne voit pas que Godefroid Lebeau ait relevé la seigneurie de Scy. Mais étant mort le 17 septembre 1674, son épouse, Jeanne-Madeleine de Muller, fit faire le relief voulu, le 14 mars 1675, par Tilman Zuallart, ecuyer seigneur de Sclayn qui, s'étant transporté au haut du château de Namur, en présence des saintes reliques qui furent apportées sur la grosse pierre bénite, et des eschevins, en la manière accoutumée, releva et droitura la dite terre, hauteur et seigneurie de Scy avec ses appendices et appartenances; desquels il fut, en sa dite qualité, advesty et reçu à pair dudit château de Namur après avoir fait foy et hommage, et serment pertinent.

Après la mort de Jeanne-Madeleine de Muller la pairie et seigneurie de Scy devint l'héritage de Jacques Lebeau son fils aîné, qui la vendit, le 5 juin 1669 [1], par acte advenu devant le notaire Marlaire, à Pierre-François Woot de Trixhe, pour une somme de 3000 patacons, se réservant seulement le titre de la seigneurie sa vie durante.

Woot de Trixhe en fit le relief le 20 juin 1669, par l'intermédiaire de l'avocat François Baujot qu'il commissionna à cet effet, par acte advenu devant le notaire Dupuis.

Devenu, par suite d'infirmités, incapable de gérer ses affaires par lui-même, il les confia à Florent de Woot de Trixhe, seigneur de Reux, son frère.

A cette époque il avait un procès à soutenir contre messire François de Spontin qui réclamait les quatre septièmes des biens censaux qui avaient appartenu à Godefroid Lebeau et, depuis, à ses enfants.

On transigea, par acte advenu devant le notaire Juppin, le 19 janvier 1718 et, moyennant 3000 écus argent de change, Florent Woot de Trixhe, au nom de son frère, surrogea François de Spontin dans tous les droits que ledit Pierre-François Woot de Trixhe avait à la terre et seigneurie de Scy de même qu'aux maisons, terres, prés, étangs, appendices et dépendances que celui-ci y avait au lieu dudit Scy, procédant ledit Lebeau, rien réservé ni excepté, et dans d'autres droits spécifiés dans l'acte. « Les deniers seigneuriaux deuz à Sa Majesté à cause du transport de la terre et Seig^rie et pairie de Scy fait par le Sr Woot de Trixhe au profit de messire François de Spontin prestre, par contrat advenu pardevant le notaire Juppin le 19 janvier 1718 réalizé au souverain baillage le

[1] Voir les pièces justificatives.

29 du même mois, ont estés tauxés par verbal du 15 décembre 1719 à deux cent quarante six florins deux sols argent de change, faisant, argent courant, 281 fl... 5... 8.

Le 14 janvier 1720, reçu de Mr le baron de Spontin les deux cent hoctante un florins cinq sous, huit deniers argent courant que dessus. (Signé) Mertens Offal. »

Messire de Spontin avait à peine terminé ce procès qu'il en eut un autre à soutenir contre le souverain bailliage du pays et comté de Namur. Il reconnaissait que la seigneurie de Scy était un fief procédant de sa Majesté et relevant du château de Namur; mais il contestait la nature et la qualité du fief; il niait que Scy fût un fief de pairie et prétendait qu'il n'était autre chose qu'un plein fief.

En conséquence, il offrait de relever la seigneurie de Scy, comme d'un fief ordinaire, et de payer les droits propres à ces sortes de fiefs.

Le souverain bailliage ne voulait point admettre un tel relief; il voulait au contraire que le seigneur de Spontin fît le relief en pairie et payât les droits seigneuriaux à ce afferant.

Condamné à faire le relief en pairie, Spontin interjeta appel au conseil provincial de Namur; on n'a aucune donnée sur le résultat de cet appel, mais il est à présumer que le conseil provincial a confirmé le jugement rendu par le souverain bailliage, attendu que dans la suite le seigneur marquis de Spontin et après lui l'aîné de ses enfants, a fait le relief conformément à la sentence rendue en premier lieu; outre que l'aîné de la famille de Spontin avait le titre de premier Pair du comté de Namur.

Relief de Messire Charles-Albert de Spontin de sa terre et pairie de Scy. « L'an 1734, en présence de Monsieur le baron d'Harscamp, lieutenant de son Excellence Monseigneur le Ducq

d'Ursel, gouverneur, capitaine général, souverain bailli, grand veneur et escuyer du pays et comté de Namur, etc., etc.

Ce fait et comme ledit constitué a été conduit par ledit lieutenant et conseiller au lieu de la grosse pierre du donjon du du chateau de cette dite ville, où les saintes reliques et réliquaires ont été apportée par Messire Charles renau de Jamblinne et Messire Jean-Baptiste Deprez, official de ce diocèse, chanoine gradué de l'Église cathédrale de cette dite ville, et député par le chapitre de St-Pierre : Et en présence des dites reliques et reliquaires et sur le Saint Évangile il y a fait le serment de pair ordinaire ayant osé observé toutes les formalités anciennes et accoutumées et en tel cas afférantes. A quoi faire et passer furent pareillement présent Messire Bernard Burlet, abbé de Floreffe, pair d'Obais et d'Auvelois et Charles-Casimir Deprez conseiller de ce baillage comme représentant un des pairs absent (mis en garde.)

G. Du Bois, greffier. »

Voici un état de frais des droits payés pour relief de la pairie de Scy.

A sa Majesté, Gouverneur, souverain baillage, receveur général, chanoines gradués, et autres vient	189	8	18
Pour rachat du repas ordinaire	175	0	0
Pour droit de relief omis	87	18	18
Somme totale	451	26	36
Pour vins	93	6	12
	544	32	48

Modéré de la somme de cinq cents quarante quatre florins, trente deux sols, quarante huit liards qu'a payé le procureur Juppin.

Fait à Namur le 31 décembre 1734. (Signé) Dubois.

Messire François de Spontin mourut en 1734; son neveu Charles-Albert, Marquis de Spontin fut appelé à lui succéder.

Après sa mort la seigneurie de Scy passa à Frédéric-Auguste-Alexandre, marquis de Spontin, comte de Beaufort.

Philippe-Alexandre, comte de Spontin-Beaufort, en sa qualité de tuteur des enfants Charles-Albert vendit en 1767 la terre de Scy à Jean-Guillaume Marie de Propper chevalier seigneur de Hun, Warnant, etc., et à Marie-Thérèse de Jacquier de Virelles son épouse.

L'acte de vente date du 17 août de la dite année 1767.

Par le mariage d'une demoiselle de Propper avec un Desmanet de Virelles, Scy entra dans cette famille.

En 1811, le comte d'Espiennes, mon père, ayant épousé mademoiselle Eulalie Desmanet de Virelles, la terre de Scy passa dans la famille d'Espiennes, qui la possède aujourd'hui.

Nous voici arrivé à une époque qui sort du cadre assigné à cet opuscule : jettons donc nos regards en arrière.

En compulsant les nombreux registres de la haute cour de Scy, j'ai pu recueillir quelques noms des Mayeurs et Échevins, Greffier, Sergents, qui administraient cette cour de justice : En voici la liste. Nous donnerons après la suite des curés qui se sont succédés depuis le commencement du XVIe siècle.

Liste chronologique des Mayeurs, Échevins, Greffiers, Sergents de la Haute cour de justice de Scy.

MAYEURS.

1596. Henri Buzin (prévôt de Poilvache).
1610. Jacques de Remont, prêtre.
1633. Jean Dosoigne, dit Buzin.

1647. François Lamine.
1653. Henri Jacques, de Bois.
1661. Thiry Philippe.
1661. Jean Bernard, lieutenant prévôt.
1662. Jean Nicolas, de Trisogne.
1664. Jean Bernard.
1667. Jean-Claude Dumont.
1678. Piroulle, substitut.
1673. Henrard-Petitjean.
1683. Jean-Claude Dumont.
1695. Philippe Charlot.
1699. Henrard.
1700. Damien, de Marche, substitut.
1703. François Ronvaux.
1710. Jean Colin.
1715. Pierre Chesaux.
1718. Léonard Ronvaux.
1719. Charles Dubois.
1723. Hubert Rochette.

ÉCHEVINS.

1610. François, de Pessoux.
1653. Laruelle. Piroulle.
1666. Jean Piroulle. Nicolas de Méan. Anthoine d'Haversin. Jean Piercot. Jean, de Pessoux.
1664. Jean Buzin. Lambert le Cheraux. Jean de Viabe. Piroulle. Hietenne.
1665. Denys. Jacques Jacqmin.
1679. Damien, de Marche. Jean Evrard. Lavalle.
1683. Mathieu Dosoigne. Louis Petitjean.
1694. Jean-Philippe Mareschalle.

1715. Le Comte.
1718. Henri Bourbon. Dubois. Émile Descy.

GREFFIERS.

1610. Piérard.
1617. Lib. de Méan.
1658. Denys Laruelle ; 1664, 65, 66.
1665. L. J. Piérard.
1679. E. Lavalle.
1740. Erasme Dambremont.

SERGENTS.

1717. Henri Linchet.
1726. Nicolas Vigneron.

Liste chronologique des Curés.

La cure de Scy était autrefois sous le patronage des seigneurs du lieu. Dans ses lettres patentes du 12 juin 1721, Charles, roi de Castille et d'Aragon, etc. déclare avoir vendu, cédé et transporté absolument audit seigneur Godefroid Lebeau, ses hoirs, successeurs ou ayant cause, la dite terre, seigneurie et pairie de Scy.... et au par dessus le droit de patronage, de la cure et l'église paroissiale dudit Scy et dépendances, tel droit que leurs puissances doivent avoir, savoir son de cloche, toute autorité et pouvoir temporel dans l'église et dépendances.

Le douaire attaché à la cure était très considérable. A l'époque de la révolution française, il fut déclaré bien national et vendu comme tel avec les autres biens ecclésiastiques.

Nous possédons la suite des curés de Scy, depuis le com-

mencement du XVIe siècle; la voici suivant l'ordre chronologique :

1er	1458, 10 octobre.	Henri d'Estreux.
2me	1520.	Jehan Xpofre (Christophe).
3me	1565-1579.	François Molitarx.
4me	1583-1612.	Jacque de Rémont, natif de Scy.
5me	1625.	Henri Michiel. Il reçoit en 1625, le testament de Henri de Malihoux.
6me	1637-1642.	Le vieux Jacques de Rémont ci-dessus cité.
7e	1643-1676.	Guillaume Bernard.

Il mourut le 5 octobre 1676. — Il doit être né à Marche-en-Famenne. Il fit faire de grandes réparations dans l'église et c'est de son vivant qu'eut lieu le miracle dont l'inscription des fonds baptismaux fait foi. Cette inscription est ainsi conçue :

« A l'honneur de Dieu et de notre dame de grâce à Scy, Lambert Coppa et Magritta de Aldenruch ont donné, c'est pour leur enfant mort-né, qui, par son intercession, ayant donné des signals de vie at esté baptisé l'an 1656 le 21 août. » L'ex-voto, donné à cette occasion, se trouve actuellement au dessus de la porte de la sacristie du côté de l'Évangile.

La tombe de Guillaume Bernard surmontée de ses armoiries se trouve auprès du confessional du côté de l'autel de la Sainte Vierge. Elle porte :

QUERIS QUIS HOC MARMORE TEGATUR
OBIIT, HEU! VÉNÉRABILIS
GUILLELMUS BERNARD
JACET HIC BONUS PASTOR
QUI OVES SUAS PAVIT VERBO ET EXEMPLO
DEIPARÆ VIRGINI CULTUI DEDITUS

. . . . . .

ET GRATIAM A GRATIÆ MATRIS
EJUS ICONEM PUBLICE COLENDAM EXHIBUIT
DIVA APPROBANTE
HAS SACRAS ÆDES RESTAURAVIT
ET ORNAVIT
REQUIEM EXORA DEFUNCTO
ET VALE
QUINTA OCTOBRIS 1676.

8e 1681-1685. François Collard.

9e 1677-1712. François Collin.

Il reçut le testament de Jeanne Magdeleine de Muller dame de Scy.

10e 1713-1762. Jean Maillard, neveu du précédent, lui succéda. Maillard fit faire plusieurs réparations à l'église. C'est sous lui que le grand autel fut réparé et mis dans l'état où il se trouve actuellement. On lit sur l'escalier de l'autel ce chronogramme.

eX CUrIs VotIsqUe pastorIs
MaILLarD

En 1754, le 5 décembre, il reçut, du comte de Spontin, la commission de nommer le mayeur et de remplacer les autres emplois qui viendraient à vaquer.

« Nous, Philippe Alexandre Comte de Spontin Beaufort, chambellan de leurs Majtés Imples, et en qualité de tuteur des enfants de Mesre Charles Albert, marquis de Spontin Beaufort, en son vivant chambellan et conseiller d'état de leurs Majtés Imples, déclarons d'avoir commis et authorisé comme par ses présentes commettons et authorisons Monsieur Maillard, curé de Scy, à l'effet de pouvoir denommer tel Mayeur qu'il trou-

vera convenir pour remplacer le défunt, et, en outre, de remplir les autres emplois qui viendraient à vaquer dans la terre de Scy, et de pouvoir en expédier les commissions, comme nous les ferions par nous-même. En foy de quoi, j'ai signé la présente en notre hotel à Namur et y avons apposé le cachet ordinaire de nos armes, le 5 X^bre^ 1754.

(Signé) Comte de Spontin Beaufort. — Plus bas est le cachet. »

11e 1763-1785. J. H. Toussaint.

12e 1785-1798. Libert. A cette époque de trouble révolutionnaire, Libert ne put être enterré que par son marguillier qui était alors Hubert Vigneron. Il était assisté par le curé de Nettinnes, qui s'était déguisé en sarrau pour pouvoir rendre les derniers devoirs à son confrère.

Nous sommes arrivés à l'époque de la révolution de 1793. A cette époque, la cure de Scy fut supprimée et ses biens vendus. Dans la nouvelle organisation qui se fit, par suite du concordat, Scy fut réuni à Mohiville. Les habitants firent tous leurs efforts pour obtenir leur séparation de Mohiville et le rétablissement de leur ancienne paroisse, mais tout ce qu'ils purent, dans la suite, fut d'avoir un vicaire.

Monsieur Fabry fut nommé en cette qualité, en juin 1808. Il desservit le vicariat de Scy jusqu'en 1812. Après lui Scy resta encore sans prêtre pendant 18 ans environ.

Vers 1830 on obtint un nouveau vicaire, qui fut Monsieur Poirson; Monsieur Piret lui succéda. Peu de temps après, revint Monsieur Poirson qui resta vicaire à Scy jusqu'en 1833. Vint ensuite M. Stilmans.

En 1840, le vicariat de Scy fut enfin érigé en cure par les démarches pressantes et incessantes de mon feu père alors Bourgmestre de la Commune. Comte d'Espiennes.

Extrait d'un Registre en parchemin aux dénombrements des fiefs relevant du chastel de Namur auquel folio 11 at esté trouvé ce que s'ensuit.

Monssig^r Jehan de Namur en est hôm de monss^r le comte pair de ses chastiaux de Namur mis en serment et fealté es lieu et de par son tres chier seig^r et frere mondit seig^r le comte pour desservir ledit fief de pairie qui acquist fut au roy de Boême, duc de Luxembourg, jadit de boune mémoire, c'est assavoir de la terre du ban de Syes avec touttes les y appartenances et appendances, cens, rentes, préits, terres, bos, et autres biens et droitures quelconques, haulteur, justice, fons, et combles, et homaiges a mondit tres redouté seig^r et a ses hoirs comte de Namur et seig^r de Syes et de Poilvache heritablement appartenant douquel fief les homaiges de celly descendant sont déclarés ensy et es le maniere que s'ensuit.

G. Mosseaux
1676.

1231
Mense Junio
charte de
Ermesinde

Extre d'ung règre intitulé come s'ensuit reposant en l'hostel d'Alne a Huy :

Règre concernant la Cense et les appartenances de Remont avec diverses acquestes de rente, tant en la Hesbaye que Condroz, comme aussi de quelques vignes et denombrements de la deisme de Serenchamps et autres lieux circonvoisins.

Testimonium G. Leodien Epi de pascuis de Syiers et de Mohirville xiij.

Ego H. Dei gratia Leodien electus notum facio universis p̄ntes l̄ras inspecturis quod ego vidi et tenui et audivi l̄ras illustris. D^na quondam comitissa de Luxembourg g. cy non cancellatas non abolitas nec in aliqua parte sui viciatas verbo ad verbum in hac verba. X.

Ego comitissa de Luc̄borghen et Rupe et March^a, Arlum Oībus p̄ns scriptum inspecturis, notum facio, quod abbati et fratibus Alnen

Cisterien Ord. et bona et spontanea voluntate mea et de consensu hoir meorum concessi quod in pascuis ville mee de Siers trecentas oves et in pascuis ville mee de Mohiville alias trecentas oves libere et pacifice pacere poterunt absque ulla contradictione, nec plures oves quam trecentas in pascuis ville mee de Siers, nec etiam plures oves quam trecentas in predicte ville mee de Mohiville pacere poterunt aut habere salvo t. m. alias jure predictorum fratrum quod in terra mea possident, exceptis duabus villis meis predictis Siers videlicet et Mohiville secundum quod in carte patris mei pie memorie h. comitat. Namurcensis continetur in cujus rei D. testimonium pn̄ tem paginam abbati et fratribus p̄dictis sigilli mei munimine contuli roboratam atq. apud Durbuy Anno Dui 1231 Mense Junio.

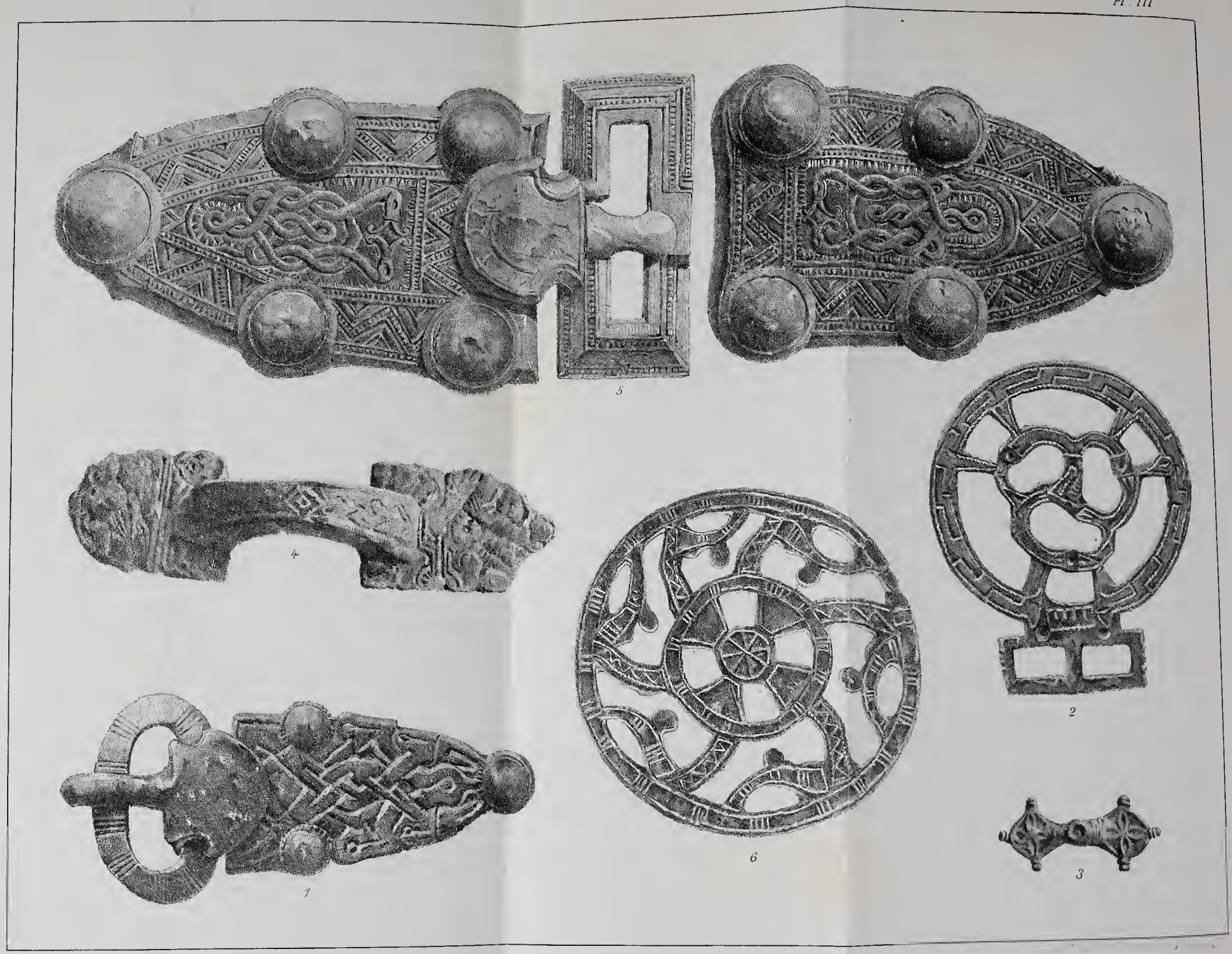

Boucles. — Agrafes. — Attaches.

Sépultures franques de Franchimont, Resteigne, Florennes — Ve et VIe siècles.

Grandeur nature.

1, Broche, or, — 2, Pendants d'oreilles, or, — 3, Broche, arg. — 4, Epingle à cheveux, br. — 5, Objet de parure, — 6, Broche, br.

Sépultures franques de Franchimont, Eprave, Florennes. Ve et VIe siècles.

NOS FOUILLES EN 1880.

FRANCHIMONT.

LES FRANCS PAÏENS. — LES FRANCS CHRÉTIENS.

Le petit village de Franchimont est situé dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, près de la station de Villers-le-Gambon, province de Namur, et non loin de la voie antique qui va de Trèves à Bavay. Son territoire, couvert en partie de *pâtures-sarts,* est déchiré par de profonds ravins où coulent des ruisseaux. Ce village possédait une église dont quelques parties étaient très anciennes; elle a été démolie récemment. C'était une église mère ou entière, indice d'une origine très reculée. Une source abondante, située sur la hauteur près de l'église, alimente la population; c'est la fontaine de Saint-Hadelin, nous en parlerons plus loin à l'occasion de sa légende.

Pendant tout le moyen âge, Franchimont végète obscurément au milieu des guerres et des pilleries qui ravagent l'Entre-Sambre-et-Meuse. Aujourd'hui, la commune possède 319 habitants.

Par un contraste frappant, ce pauvre village, sans histoire,

a une origine bien plus reculée que la plupart de nos grandes et riches cités. Il doit son nom de Franchimont, ou montagne des Francs, à ces Germains qui, au commencement du ve siècle, s'établirent en si grand nombre dans le sud de la province de Namur. Son territoire semble n'être qu'une nécropole que la soif de l'or a malheureusement bouleversé sans aucun profit pour la science.

Dans le haut du village, existe un terrain communal où les jeunes gens se réunissent pour jouer à la balle : c'est le *Tombois,* dénomination qui indique toujours, dans nos contrées, l'emplacement d'un cimetière antique et particulièrement d'un cimetière de l'époque des Francs.

A quinze minutes au levant du Tombois, on rencontre une colline aride dont le pied, vers le midi, est baigné par un ruisseau qui coule au fond du ravin; on l'appelle la *Colline du Tombeau.* Là, sous le gazon, repose encore toute une tribu de Francs.

Ce n'est pas tout : entre le Tombeau et le ruisseau, nos recherches nous firent découvrir un troisième cimetière. Celui-ci datait d'une époque antérieure aux précédents; il ne renfermait plus la dépouille de Germains ensevelis avec leur équipement de guerre; nous ne trouvions que quelques vases groupés autour de l'urne contenant les cendres des familles belgo-romaines qui habitaient en ces lieux avant l'établissement des Francs.

La Société archéologique de Namur commença, à la fin de 1879, les fouilles de Franchimont. Au *Tombois,* les travaux firent reconnaître l'emplacement de 165 sépultures dont 101 avaient été pillées. Dans le cimetière, dit *au Tombeau,* sur 220 tombes, une cinquantaine, à peine, étaient restées intactes.

La richesse des inhumations franques fut une cause permanente de violation et de brigandage : Comme c'est habituellement vers le haut du corps que se trouvent les objets précieux, les spoliateurs ne bouleversaient que cette partie de la tombe, négligeant le plus souvent les objets placés aux pieds ou le long des jambes. Ce pillage doit avoir été accompli peu de temps après l'abandon des cimetières, et lorsqu'on connaissait encore l'emplacement réservé aux chefs et à leur famille. Nous n'avons remarqué aucune trace de violation dans la partie du champ destinée à la sépulture des serfs, dont la pauvreté ne pouvait tenter la cupidité des voleurs. Dans les tombes dévastées où les os des squelettes avaient été coupés avec un instrument tranchant, comme une bêche, nous avons observé que la section de ceux-ci était nette, ce qui nous a paru indiquer une décomposition peu avancée. Les voleurs devaient travailler la nuit ou avec précipitation, afin d'éviter les peines sévères dont la loi salique frappait ceux qui pillaient les tombeaux. On comprend de cette manière que quelques objets précieux aient échappé à leurs regards : c'est ainsi que, parmi les restes bouleversés d'une riche sépulture de femme, nous avons recueilli encore deux pendants d'oreilles en or, et dans une autre, une broche du même métal.

Comme dans tous les cimetières de l'époque franque, on trouva souvent, à Franchimont, plusieurs cadavres dans une même fosse ; quelquefois ils sont couchés côte à côte : c'est ainsi que nous avons rencontré un guerrier, sa femme et leur enfant. Les corps étaient ensevelis dans un cercueil en bois, ou déposés dans un caveau muré, ou bien encore simplement confiés à la terre. Généralement, on ne pouvait juger de la richesse et de l'abondance des trouvailles par l'aspect du

caveau; ainsi, nous en avons remarqué plusieurs construits avec le plus grand soin et qui, bien qu'intacts, ne contenaient aucun objet. Citons deux tombes murées qui étaient entourées d'un fossé circulaire renfermant du bois brulé. D'où vient ce cercle de feu? avait-il servi à pratiquer quelque rite funéraire de la religion des Francs, ou bien les individus, que renfermaient ces sépultures, étaient-ils morts d'une maladie contagieuse?

On rencontra, à Franchimont, l'emplacement des foyers servant aux repas qui accompagnaient, chez les Francs, les cérémonies funèbres; ils avaient un mètre de diamètre et quarante centimètres de profondeur; on y trouvait, mêlés à de la cendre de bois, des débris de poteries, des ossements d'animaux, des morceaux de bois de cerf. Sous la tête d'un squelette, on ramassa un morceau de tuile romaine portant le sigle TRPS. Ce débris provenait, peut-être, des ruines romaines d'Anthée ou de Flavion, localités peu éloignées, où cette marque de tuilier se rencontre en abondance. Dans la partie des cimetières réservée aux hommes libres, on mit à jour les restes de deux édifices de 5 mètres 60 centimètres de longueur sur 4 mètres 30 centimètres de largeur. Les fondations grossières, qui seules existent encore, sont faites avec des pierres ramassées sur le sol et maçonnées avec du mauvais mortier. Nous parlerons plus loin de ces deux édifices qui remontent, croyons-nous, à l'époque de l'introduction du christianisme dans la contrée.

La description de sépultures de l'époque franque ayant été souvent donnée dans ces Annales, nous nous bornerons à citer, comme exemple, le résultat de l'exploration de deux tombes de Franchimont. Nous parlerons ensuite du produit de nos fouilles, y joignant les observations que leur examen aura pu nous suggérer.

Voici la sépulture d'un guerrier enseveli au *Tombois :* Une lourde hache ou francisque se trouvait contre le tibia de la jambe droite du squelette, de façon que le manche devait se trouver à portée de la main. La lance ou framée, dont nous retrouvions le fer à la hauteur de la tête et la bouterolle près des pieds, était aussi placée au côté droit du guerrier. La main gauche, relevée sur la hanche, semblait tenir encore un scramasaxe, espèce de grand coutelas dont la partie supérieure passait sous l'épaule du mort. Sur l'abdomen, nous recueillîmes une boucle de ceinture avec plaque en bronze, assez simple de forme, mais d'excellente fabrication comme la plupart des objets en bronze de cette époque. Trois rivets du même métal, à tête aplatie en forme de cœur, étaient à côté; ils avaient servi, probablement, à attacher le bout de ceinture de cuir qui maintenait la boucle. A droite de la ceinture se trouvaient les accessoires obligés de tout guerrier franc : le silex, le couteau, les ciseaux et la fiche ou perceoir. Enfin ce squelette avait aux pieds une urne noire et un gobelet en verre parfaitement conservés.

Citons encore la sépulture d'une petite fille, de 13 à 14 ans, qu'une mère avait revêtue, avant de s'en séparer, de sa plus riche toilette : A la hauteur de la hanche gauche, se trouvait un double anneau de fer en forme d'un 8 un peu allongé, et, vers le bas de la jambe, du même côté, deux petits anneaux de bronze légèrement aplatis d'un côté. En voyant ces objets, nous avons songé de suite à ces appareils que les dames emploient de nos jours pour se trousser. Dans le cas présent, nous supposons que des cordons étaient attachés aux deux anneaux cousus au bas de la robe de l'enfant, ces cordons passaient par le double chaînon fixé en travers sur la hanche, et servaient ainsi, sans se mêler, à relever les jupes. On

trouve souvent, parmi les dépouilles des femmes franques de condition élevée, des anneaux en bronze de différentes grandeurs : peut-être servaient-ils au même usage[1]. A la ceinture de cette enfant, nous recueillîmes une petite boucle et deux bouts de chaînettes en bronze, ainsi qu'une petite cuillère en fer. Elle portait au bras gauche un bracelet formé de perles en verre de couleur et en pâte céramique ; sur la poitrine, une chaînette en bronze servant probablement à tenir le manteau, et une fibule du même métal représentant un oiseau fantastique dont l'œil est formé d'un grenat. Le cou était orné de deux colliers, dont l'un composé de grains d'ambre et l'autre de petites perles en verre soufflé et doré. Une broche circulaire, placée sur la gorge de l'enfant, complétait sa toilette ; cette broche est en argent, sa face extérieure porte des grenats en table posés sur paillon doré, et séparés par dix cloisons rayonnantes, en argent. Cette jolie broche n'est pas rare : les collections du Musée en renferment plusieurs exemplaires.

Le Franc de condition libre était inhumé, suivant l'usage germain, avec son équipement de guerre ; sa compagne repose près de lui, parée de ses bijoux. De là, ce peu d'uniformité dans les tombes où le luxe et la richesse apparaissent dans la mort comme dans la vie.

Ce peuple, qu'on nous a appris à considérer comme barbare, poussait très loin le luxe du corps. Les guerriers possédaient des objets de toilette et des armes d'excellente fabrication. Ils prenaient un soin particulier de celles-ci, les enveloppant de gaînes en bois et en cuir pour les préserver des intempéries de l'air auxquelles les exposait la vie errante

[1] L'abbé Cochet et Baudot parlent de petites agrafes qui servaient à retenir les vêtements des femmes franques.

des Francs. Entourées d'esclaves domestiques, les femmes aimaient à se parer de bijoux dont nous admirons encore aujourd'hui l'élégance et le fini du travail. Leur main, étrangère aux rudes travaux, avait la finesse des races aristocratiques, et beaucoup de nos dames ne pourraient passer leurs bracelets au bras.

Les Francs n'avaient point recours à l'industrie étrangère pour la fabrication de tous ces objets : leurs ouvriers possédaient une grande habileté pour fondre et ciseler les métaux. En voyant la belle conservation de l'alliage que faisaient ces barbares, le bon état de leur étamage, de leur plaqué, de leur damasquinure, on est tenté de croire qu'ils connaissaient des procédés de fabrication qui sont perdus aujourd'hui.

Il est peu d'étude, en archéologie, plus importante et plus neuve que celle des arts chez les Francs; elle est appelée, croyons-nous, à jeter un grand jour sur les migrations de ces peuples. On trouve en effet chez eux un style, composé en partie de traditions, dont il faut chercher l'origine et les influences dans les nombreuses étapes qu'ils ont parcourues depuis les confins de l'Asie et les bords de la mer Caspienne jusque dans nos contrées. Ainsi le style des ciselures et des damasquinures de certaines boucles est évidemment asiatique : nous retrouvons l'analogue dans l'ancien art persan. Les bijoux d'or, avec sertissage de pierres précieuses et filigranes, appartiennent à un art industriel dont la patrie se trouve, croyons-nous, aux bords de la mer Noire. Les serpents, les oiseaux fantastiques nous rappellent le Nord et la Scandinavie. Si la forme, dans leurs vases en poterie et en verre, se ressent quelquefois du contact des Romains, le décor y reste complètement étranger.

Il est important de remarquer que, dans les contrées occi-

dentales où les Francs s'établirent, leur influence se fit sentir dans l'ornementation et la sculpture décorative pendant toute la période romane, elle ne disparut qu'à la fin du XIIe siècle, lorsque les artistes cherchèrent leurs modèles dans la nature et particulièrement dans sa flore.

Armes. — Les fouilles de Franchimont nous ont donné quatre haches ou francisques et sept lances ou framées. Deux causes expliquent la rareté de ces armes : une, particulière à Franchimont, est la dévastation de ses cimetières; l'autre est générale, et tient à ce que ces armes ne pouvaient être portées que par les hommes de race noble, les chefs, et non pas uniquement par les hommes libres. Au contraire, les hommes libres de toute condition, pouvaient posséder le grand coutelas ou scramasaxe. Ce n'était pas, à proprement parler, une arme de guerre; ce coutelas, comme l'indique l'usure fréquente de la lame, devait servir à une foule d'usages, comme fendre et tailler le bois, égorger les animaux. Cette arme se rencontre fréquemment dans les cimetières francs : les fouilles de Franchimont nous en ont donné dix-neuf. Les petits couteaux se trouvèrent en grand nombre : comme les deux sexes en portaient et que c'était la seule arme que les serfs pouvaient posséder, on s'explique aisément leur fréquence dans les cimetières francs. A la ceinture des guerriers, on trouva, comme toujours, des ciseaux, des briquets, des fiches, des fers de flèches; la forme de ces derniers est très variée, ils servaient principalement à la chasse et à la pêche : le Franc n'employait pas l'arc à la guerre.

Boucles. — Une quarantaine de boucles en fer, dont les trois quarts avec plaque et contreplaque, furent recueillies dans les sépultures franques de Franchimont. Les plus grandes servaient à attacher le large baudrier qui portait le scramasaxe.

Elles sont revêtues de plaques d'argent découpées présentant des ornements d'une facture très large. Chez d'autres, au contraire, on croirait voir une fine damasquinure dont les filets argentés forment des entrelacts les plus variés. Malheureusement, quelques-unes de ces boucles sont en mauvais état par suite de l'oxidation du fer. Les boucles de ceinture en bronze sont au nombre de dix-huit; nous donnons le dessin d'une de celles-ci composée d'une plaque boucle, avec ardillon, couverte d'entrelacts ciselés (pl. III fig. 1). Sur la poitrine d'une femme on recueillit une attache circulaire de manteau, en bronze, formée d'un disque ajouré. Les parties réservées dans le milieu de l'ornement représentent des serpents enlacés. Deux anneaux rectangulaires servaient, croyons-nous, à fixer des agrafes en fer qui sont disparues (pl. III, fig. 2).

Silex. — Nous avons trouvé assez fréquemment, sur le corps des guerriers, un morceau de silex; il porte rarement la trace du briquet. L'usage de déposer un silex sur les morts se rattachait à des pratiques superstitieuses dont l'usage remontait à une époque très reculée. Beaucoup appartiennent à l'industrie de la pierre polie et sont recouverts d'une patine blanche qui indique un long séjour à la surface du sol. Rappelons, à cette occasion, que le cimetière franc de Samson nous a fourni deux pointes de flèches, et ceux de Spontin et Rognée des débris de haches polies. Ces silex n'avaient pas été taillés par les Francs mais bien recueillis par eux dans les stations néolithiques si communes dans la province de Namur et dont les produits devaient être alors bien autrement abondants qu'à notre époque.

Vases en poterie et en verre. — Les deux cimetières de Franchimont nous ont donné environ 50 vases en terre : ce sont, pour la plupart, des petites urnes noires portant, sur leur

flanc, ces motifs de décoration particuliers aux potiers francs. Les vases rouges si abondants dans certains cimetières de cette époque y étaient rares. Mentionnons deux vases noirs ayant la forme d'un gobelet, l'un est haut et étroit, l'autre est plus large et offre une disposition très rare : Le fond de ce gobelet légèrement aplati, se terminait, de chaque côté, par un goulot, malheureusement brisé à quatre centimètres du corps du vase : nous ignorons à quel usage il a pu servir.

Nous n'avons recueilli que quatre verres intacts : ce sont des verres à boire; trois d'entre-eux ont la forme d'une clochette aplatie au sommet, amincie au milieu, et s'évasant par le bas. Les collections du Musée possédaient déjà huit de ces gobelets mais tous différents de dimension.

Objets de toilette. — Les broches ou fibules peuvent être citées, tant par leur richesse que par leur cachet artistique, parmi les bijoux les plus intéressants que l'on rencontre dans les sépultures de l'époque franque. On en a recueilli, à Franchimont, en or, en argent et en bronze. Les premières sont formées de deux plaques circulaires rivées ensemble : l'une, en or, représente la face externe du bijou, l'autre, en bronze, porte les mordants sous-jacents qui maintenaient les lisières du vêtement. Le n° 1 (Planche I) serait une broche d'une très belle conservation si la pierre du milieu n'était disparue. Cet accident a dû arriver avant la mort de la personne qui la portait car les sertissures qui maintenaient cette pierre ont été repliées en dedans. La partie centrale du bijou est bombée : elle porte quatre verroteries rouges en table, serties en triangle. La bordure est ornée de quatre pierres semblables aux précédentes mais plus grandes, elles alternent avec des bâtes carrées renfermant des lamelles de nacre. Le champ d'or de la fibule est parsemé de petits

anneaux en filigrane granulé. L'emploi du nacre, comme motif de décoration, n'avait jamais été rencontré par nous avant les fouilles de Franchimont, qui nous ont donné aussi plusieurs grains de collier de même matière.

Une deuxième fibule circulaire, en or, porte, au centre, une grosse perle en pâte de verre d'un blanc mat. La bordure est ornée de quatre perles plus petites, dont deux en verre bleu et les deux autres en verre blanc, elles alternent avec quatre morceaux triangulaires de verre vert. Toutes ces verroteries sont serties de la même façon que dans la broche précédente. Le filigrane qui couvre la surface de la plaque d'or est contourné en forme d'S.

La troisième fibule d'or, trouvée à Franchimont, porte, sur sa face extérieure, l'imitation barbare d'une monnaie byzantine. Nous en parlerons plus loin à l'occasion des signes de christianisme rencontrés dans ces fouilles.

Une autre fibule circulaire, en argent, est entièrement revêtue de plaques de verre rouge en table séparées par de minces cloisons en métal. Nous l'avons mentionnée plus haut parmi les objets trouvés dans la tombe d'une petite fille.

La cinquième fibule est en bronze et contournée en forme d'une S dont les extrémités représentent deux têtes d'oiseaux à bec crochu. Les yeux sont formés par des verroteries rouges; le corps informe est sillonné de traits gravés pour imiter les plumes.

Une sixième fibule est simplement faite d'un disque en bronze dont la face externe, tout unie, est décorée d'une pierre bleue placée au centre.

Nous ne trouvons plus la forme circulaire dans une petite fibule en bronze qui présente un milieu étroit et fortement relevé; les extrémités aplaties portent au revers le crochet

et l'ardillon, tandis que leurs faces externes sont couvertes de profondes ciselures (Pl. III, fig. 3).

A côté de ces fibules ou broches, appartenant bien à l'art et à l'industrie des Francs, on en a recueilli d'autres qui étaient, incontestablement, de fabrication belgo-romaine. L'une, d'un joli dessin, est ornée d'émaux rouges, bleus et jaunes; une autre représente un cheval au trot dont le corps porte une large bande émaillée. Ces fibules, étrangères à la fabrication des Francs, avaient servi, peut-être, à quelque esclave domestique pris dans l'ancienne population; elles n'entraient que bien exceptionnellement dans l'écrin d'une femme germaine.

Parmi d'autres objets de toilette, mentionnons cinq paires de boucles d'oreilles dont une, en or, est d'une conservation remarquable (Pl. I, fig. 2). La boule, ou perle mobile, est un cube à sommets tronqués dont les faces sont garnies de verroteries rouges et de petites perles blanches en pâte de verre. Cette forme de boucles d'oreilles se rencontre fréquemment à l'époque mérovingienne, ce sont des bijoux très intéressants et complètement étrangers à l'art classique.

Les fouilles de Franchimont nous ont donné de nombreux grains de colliers en verre soufflé et doré, en verre opaque, en ambre, améthyste, pâte céramique, nacre, etc. Les grains en pâte céramique et en verre se font remarquer par l'éclat et la diversité de leur couleur; leur étonnante conservation annonce une fabrication très perfectionnée.

On recueillit encore quelques bracelets et quelques bagues, en argent et en bronze, des boutons couverts de dessins bizarres, des épingles à cheveux, une dizaine de bouts ou terminaisons de ceintures, en bronze, et d'autres petits objets de toilette.

Christianisme. — Il est certain que des Francs convertis

furent ensevelis au milieu de leurs compagnons païens dans les cimetières de Franchimont. Les signes matériels de christianisme que nous y avons rencontrés viennent ici en aide à la légende pour éclairer la question encore obscure de l'origine du christianisme dans nos campagnes.

Une petite croix en plomb fut trouvée dans les terres d'une tombe qui avait été pillée ; c'est une croix patée à branches égales : nous en donnons le dessin. Un petit ressaut, à l'extrémité d'une des branches, est percé d'un trou pour passer le cordon qui servait à la suspendre. Cette forme de croix est la plus ancienne, elle succéda au chrisme ou monogramme du Christ que Constantin avait fait tracer sur le *labarum;* on la rencontre fréquemment sur les sarcophages de l'époque mérovingienne et sur les monuments des premiers siècles du christianisme.

Plusieurs croix et monogrammes chrétiens sont gravés sur des chatons de bagues en bronze trouvées à Franchimont. Nous donnons le dessin d'un de ces monogrammes qui, probablement, a dû servir de scel ; on remarquera qu'il est surmonté d'une croix. Ces mêmes lettres ont été rencontrées plusieurs fois sur des bagues de l'époque mérovingienne : il est difficile d'en donner une signification exacte.

Un objet de parure, bien curieux, fut trouvé à la ceinture d'une femme ; il nous rappelle ces petites chaînes auxquelles les dames de nos jours suspendent, à leur côté, les instruments de couture et les clefs. Ainsi qu'on peut le voir par le dessin ci-contre, il est formé d'une plaque d'attache en bronze qui

était fixée à la ceinture par des lanières de cuir. A cette plaque, étaient attachées trois chaînettes de soixante centimètres de longueur, faites de douze boudins ou spirales mobiles, en fil de laiton. Chacune de ces chaînettes porte, à son extrémité, une petite croix en bronze. M. Lindenschmit, le savant directeur du Musée germanique de Mayence, a donné, dans les *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeît,* le dessin de deux objets semblables; seulement le dessin de l'attache est un peu différent, et, aux petites chaînes, sont suspendues des amulettes païennes et des monnaies romaines [1]. Il est assez probable qu'à Franchimont la croix avait remplacé les talismans, après la conversion de cette femme au christianisme. Des morceaux d'étoffe en laine étaient encore adhérents à cet objet.

Une broche circulaire, en or, trouvée dans une sépulture du *Tombeau,* présente un caractère chrétien, en même temps qu'elle nous donne une date sur l'époque approximative de l'existence minima de ce cimetière. Cette broche, qui rappelle les bractéates de la Scandinavie, est revêtue, sur la face, d'une lame d'or appliquée sur un disque en bronze, formant revers, et portant l'épingle d'attache. Sur la plaque d'or, un artiste barbare a cherché à imiter, au moyen d'un coin, une monnaie

[1] Dans la tombe d'une femme, de la même époque, trouvée à Biesmerée, se trouvait une petite amulette en os, de forme conique, tout à fait semblable à celles du Musée de Mayence.

byzantine. Voici comment on peut expliquer les traits qui composent cette figure grossière : (Voir notre dessin.) Au centre, on reconnaît les yeux et le nez, sous l'aspect d'une sorte de binocle ; sous le nez, un petit trait indique la bouche ; plus bas, ce disque, avec un point central, est la broche ou fibule du manteau dont les plis se développent en manière de rayons ; les lignes perpendiculaires et parallèles marquent les contours de la tête, les traits horizontaux, à droite de la figure, représentent la chevelure. Cette explication ne présente aucun doute, croyons-nous : c'est une figure humaine, vue de face, la poitrine couverte d'un manteau attaché par une broche. Quant aux autres signes, qui accompagnent la figure, on peut, pensons-nous, les interpréter de cette manière : La petite croix, à droite, doit représenter le globe surmonté de la croix ; à gauche, on peut trouver le sceptre dans le glaive que l'on voit sur la pièce ; enfin, les traits brisés du sommet de la tête signifient, probablement, le diadème.

Il est difficile, vu le dessin affreusement barbare de cette pièce, de trouver la médaille qui a pu lui servir de prototype ; nous croyons, cependant, qu'il faut la chercher dans les monnaies byzantines des successeurs de Justinien, c'est-à-dire de la première moitié du VIIe siècle. Les monnaies des empereurs d'Orient étaient connues des Francs qui entretenaient des relations commerciales assez suivies avec Constantinople. En 632, Dagobert entreprit une expédition contre les Vénètes, dans le but de venger le pillage, que faisait ce peuple, des caravanes franques qui se rendaient à Constantinople.

On ne peut douter, après ces trouvailles, que les cimetières

de Franchimont servaient encore de lieu de sépulture dans le VIIe siècle, et que les chrétiens y étaient ensevelis au milieu des restes de la population païenne.

Quelle avait été jusqu'alors la marche du christianisme dans nos contrées : on admet généralement que saint Materne fut le premier qui y prêcha l'Évangile, au milieu du IVe siècle; mais antérieurement au Ve, c'est-à-dire à l'occupation définitive du pays par les Francs, le christianisme ne s'était guère répandu en dehors de quelques bourgs des bords de la Meuse et des vieilles cités romaines, comme Ciney. Les Francs restèrent idolâtres jusqu'à la conversion de Clovis, en 496. Au VIe siècle, quelques missionnaires viennent répandre l'Évangile dans nos campagnes : saint Perpête, qui mourut à Dinant en 617, avait converti bon nombre de païens dans le Condroz et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse; saint Hadelin continua son œuvre et vint se fixer à Celles, près de Dinant, en 618.

Peu de saints sont restés aussi populaires dans la contrée; on montre encore, dans le village, la fontaine de Saint-Hadelin que, suivant la tradition, ce saint fit jaillir en plantant son bâton dans le sol. Il accomplit le même prodige à Franchimont [1]. Lorsqu'il arriva en cet endroit pour convertir le peuple, il rencontra, dit la légende, une vieille femme qui, ayant été puiser de l'eau au ruisseau, remontait péniblement la côte; il en eut pitié et lui dit qu'à l'avenir elle trouverait de l'eau en abondance au sommet de la montagne; en effet, une superbe fontaine n'a cessé de couler, depuis lors, en cet endroit, et la pieuse reconnaissance des habitants lui a donné le nom de fontaine de Saint-Hadelin [2].

[1] Le village de Franchimont est situé à vingt-cinq kilomètres de Celles.
[2] Parmi les représentations des miracles de saint Hadelin, exécutées, en

Il faut faire remonter aux premiers âges du christianisme l'origine des légendes et des qualités merveilleuses que les gens de la campagne attribuent à certaines fontaines. Chez les Francs, comme chez tous les peuples de la Gaule, les sources étaient l'objet d'un culte ; elles furent, avec les arbres et les pierres, la dernière expression du paganisme. Lors de l'introduction du christianisme dans nos contrées, ce culte des eaux était tellement enraciné, que les missionnaires, dont les efforts tendaient à détruire les superstitions païennes, eurent beaucoup de peine à le faire oublier au peuple. Nous voyons, sous Dagobert, saint Éloi défendre aux Francs convertis d'allumer des lampes sur les bords des sources et d'y suspendre des amulettes diaboliques. A Franchimont, saint Hadelin se servit probablement des eaux de la fontaine pour administrer le baptême ; il leur donnait, par là, un caractère sacré et surnaturel dont le souvenir devait se transmettre d'âge en âge. Au *sacrarium,* où les habitants déposaient les offrandes et les ex-voto à la divinité de la source, succéda une modeste chapelle qui subsista probablement jusqu'à la fin du XIe siècle ; alors fut élevée l'église romane que nous avons vu démolir récemment [1].

haut-relief, sur les côtés de la châsse en argent de ce Saint, que nous avons vue récemment à l'exposition de l'art ancien, à Liège, se trouve le prodige accompli par lui à Franchimont : le Saint vient de planter son bâton dans le sol, il invoque le Très-Haut, dont on voit la main bénissante dans le haut du cadre ; une source abondante s'échappe du sol en présence d'un groupe de paysans ; un d'eux recueille de l'eau dans une écuelle, un autre tient une faucille et a, devant lui, des gerbes de blé, un troisième manifeste son étonnement par son attitude. Toute cette petite scène est d'un travail très remarquable pour l'époque où il fut exécuté, fin du XIIe siècle. — Voir aussi *Annales de la Soc. arch.,* t. VI, p. 240.

[1] Cette vieille église avait été restaurée et remaniée tant de fois qu'elle n'offrait plus grand intérêt. Elle renfermait quelques objets intéressants,

Les mêmes faits se sont passés dans beaucoup de villages du pays, où l'on trouve des fontaines possédant des vertus curatives et portant le nom de saints locaux ; presque toujours, une chapelle leur est dédiée dans le voisinage : elle renferme les ex-voto et les offrandes des fidèles.

Nous avons dit précédemment qu'on trouva, dans chacun des cimetières de Franchimont, les restes d'un petit édifice élevé dans la partie réservée particulièrement aux hommes libres ; nous pensons que ces substructions appartenaient à des oratoires chrétiens élevés, par les Francs convertis, sur la tombe de leurs frères païens. Au milieu d'un cimetière franc, exploré tout récemment à Feschaux, on rencontra aussi les restes d'un petit édifice qui fut autrefois, disent les gens du pays, une chapelle dédiée à saint Jean ; mais ici, la fontaine, qui se trouve dans le voisinage, au lieu de porter le nom d'un saint, s'appelle la *fontaine du Diable*.

A Franchimont, ces ruines renfermaient plusieurs sépultures qui avaient été fouillées ; une d'elles avait ses parois cimentées et peintes en rouge [1].

Quelques monnaies furent recueillies dans les sépultures de Franchimont : une appartient aux *Gorduni*, peuplade gauloise cliente des Nerviens, qui, à l'arrivée de César en Belgique, occupait, croit-on, les environs de Gourdine, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse ; contrée où ces monnaies se rencontrent fréquemment. Les autres sont : Néron, g. b. 54-68 ; Adrien,

entre autres une pierre tombale d'un prêtre, portant la date de 1240 ; c'est une des plus anciennes dalles tumulaires, avec inscription, qui existe en Belgique.

[1] Une tombe semblable a été rencontrée parmi les sépultures franques de la *Campagne des Diales*, à Flavion, à côté des restes d'un édifice qui pourrait bien avoir été aussi une chapelle chrétienne primitive. *Annales de la Soc. arch.*, t. XII, p. 464.

g. b. 117-138; Constantin, p. b. 306-337; Magnence, p. b. 350-353; Valens, p. b. 364-368. Les grands bronzes sont très frustes et ont beaucoup circulé; les petits bronzes ont été frappés dans le pays par les Francs.

De la rencontre d'une monnaie de l'empereur Valens, la plus récente, on ne peut tirer aucune déduction relativement à la durée de ces cimetières, la trouvaille de la broche en or, portant l'imitation d'une monnaie byzantine, faisant prolonger leur existence jusque vers le milieu du VIIe siècle.

Ce fut, croyons-nous, dans le courant de ce siècle, que les cimetières de Franchimont furent abandonnés. Les Francs étaient convertis au christianisme : abandonnant leurs coutumes païennes, ils se dépouillent de leurs armes et de leurs bijoux pour descendre dans la tombe et reposer à l'ombre du temple élevé par leur premier apôtre.

Cimetière belgo-romain de Franchimont. — Le petit cimetière belgo-romain de Franchimont était, comme nous l'avons dit, placé sur la pente du ravin de la montagne du Tombeau, à 50 mètres du cimetière franc. Il offrit les mêmes caractères que celui de Flavion, c'étaient les mêmes urnes cinéraires, les mêmes vases, les mêmes monnaies du Haut-Empire, aussi, nous croyons devoir le faire remonter à la même époque, c'est-à-dire au IIe ou au commencement du IIIe siècle [1]. Le cimetière belgo-romain de Franchimont ne renfermait qu'une vingtaine de tombes, mais leur mobilier était riche; c'étaient : des urnes, des cruches, des écuelles et des bols avec couvercles, ces derniers portaient une grande croix en vernis noir et un bouton percé de petits trous. Pas plus qu'à

[1] Eug. Del Marmol *Cimetière des Iliats, à Flavion. Annales de la Soc. archéol. de Namur,* t. VII, p. 1. Flavion est situé à dix kilomètres de Franchimont.

Flavion, on ne peut, croyons-nous, chercher dans ces motifs de décoration un symbole chrétien. Avec ces poteries, se trouvaient trois vases en verre, l'un est un grand bol, parfaitement conservé, dont les flancs sont striés et les bords garni d'un large ourlet. Un vase semblable fut trouvé à Corenne, près de Flavion, dans une tombe de la même époque. Un autre verre a la forme d'un gobelet; délité probablement par suite d'excès d'alcali, il est devenu d'une légèreté extrême. Le troisième vase en verre est une bouteille à quatre pans, munie d'un étroit goulot et d'une anse; cette forme se rencontre communément dans les tombes de l'époque romaine.

Vingt et une fibules, en bronze furent recueillies dans ce petit cimetière; elles sont d'une excellente conservation, quelques-unes ont gardé tout le brillant de leur étamage; une d'elles est revêtue d'incrustations d'émail sur émail formant des quadrillés rouges et blancs sur fond bleu. Parmi d'autres objets provenant de la même fouille, nous citerons : un petit couteau muni d'un manche en bronze, un instrument de chirurgie en bronze, une bague avec chaton orné d'une perle en verre bleu, un bouton en verre noir incrusté de trois disques en verre blanc. Pour enchâsser ces disques, on a dû creuser le verre noir du bouton; il y a là, peut-être, l'explication des incrustations d'émail sur émail sans cloisonnage, si communes dans les fibules émaillées de l'époque belgo-romaine.

Douze monnaies, grands-bronzes, furent recueillies dans ces tombeaux, ce sont : Néron, 54-68; Vespasien, 69-79; deux Trajan, 98-117; Adrien, 117-138; Faustine mère, 117-141; deux Antonin le Pieux, 138-161, et quatre bronzes indéchiffrables. La période qu'embrassent ces diverses monnaies, s'étend donc, approximativement, depuis l'an 54 après J.-C.

jusqu'à l'an 161. Comme nous le disions en commençant, ces tombes renfermaient probablement les cendres d'une famille belge romanisée, qui habitait en ces lieux antérieurement aux premières incursions des Germains, c'est-à-dire au IIe ou dans la première moitié du IIIe siècle.

ÉPRAVE.

Il a été souvent question dans ces Annales de la forteresse d'Éprave, près de Rochefort ; c'était, comme à Furfooz [1], à la Roche-à-l'homme, etc., un refuge dans lequel la population belgo-romaine cherchait un abri contre les bandes de Germains qui, à la fin du IIIe et au IVe siècle, profitant de l'éloignement des armées romaines, venaient piller nos contrées et les couvrir de ruines. Ces incursions étaient rapides : elles se composaient de pillards qui, partis des bords du Rhin et de la Moselle, n'avaient ni le temps ni les moyens de faire le siège de ces petites forteresses. Comme tous les refuges élevés dans le sud de la province, à la même époque et dans le même but, celui d'Éprave était situé au sommet d'un rocher escarpé ; son assiette faisait sa principale force. L'enceinte, assez petite, était protégée, vers le seul côté accessible, par deux retranchements en terre, munis de palissades, et par une muraille dont on voit des restes assez considérables. Ainsi que dans les édifices du Bas-Empire, la maçonnerie de ce mur est construite en arêtes de poisson, et le revêtement extérieur, en moellons de petit appareil.

Lorsque, au commencement du Ve siècle, les Francs occu-

[1] *Annales de la Soc. archéol.*, t. XIV, p. 400.

pèrent définitivement le pays, ils s'établirent pendant quelque temps, dans les ruines de ces forteresses. A Éprave, nous avons retrouvé les débris de leurs huttes, de leur four à cuire le pain, de leurs ustensiles. Certains indices font présumer que les Francs y avaient établi un atelier monétaire : on y ramasse encore aujourd'hui une quantité de pièces barbares, frappées à l'imitation des petits bronzes romains [1]. Éprave fut abandonné définitivement, croyons-nous, vers le VIIe siècle.

Toute la contrée qui s'étend aux environs d'Éprave, Rochefort, Han-sur-Lesse, Resteigne, paraît avoir été peuplée dès une époque très reculée. Comme nous l'avons dit déjà pour l'Entre-Sambre-et-Meuse, nous croyons que ces peuplades s'établissaient dans ces contrées froides et arides, attirés par les gisements de minerais de fer et de plomb que l'on trouve dans les bancs de calcaire des environs. Une voie romaine secondaire, se dirigeant vers la Meuse, dans la direction d'Hastière, passait aux pieds de la forteresse; ce *Diverticulum* se reliait à la grande chaussée romaine venant de Trèves, et qui passait non loin d'Éprave. Ces routes servaient, probablement, de passage aux Germains dans leurs incursions, et ce fut par elles aussi que dut se faire, au Ve siècle, la grande invasion des Francs Ripuaires, vers le nord de la France.

Vis-à-vis du rocher d'Éprave, au lieu dit *Devant-Maulin,* la Société fit explorer une habitation belgo-romaine qui avait été saccagée et incendiée; huit cadavres, dont deux d'adultes

[1] Trois dépôts contenant plusieurs milliers de ces petites pièces ont été trouvés dans les environs; presque toutes appartenaient à des empereurs de la seconde moitie du IIIe siècle et n'avaient pas circulé. On peut rapprocher de ces trouvailles, la rencontre dans l'intérieur de la forteresse de nombreuses parcelles de cuivre et d'un creuset ayant contenu de ce métal. *Annales de la Soc.*, t. V, p. 31, et t. VII, 293.

et six d'enfants, trouvés aux pieds des murs, paraissaient avoir été ensevelis à la hâte.

Les cimetières francs explorés, en 1880, sur le territoire d'Éprave formaient huit groupes; ils renfermaient encore 380 sépultures environ, bien que les chemins et la culture en eussent fait disparaître un certain nombre.

Au milieu de toutes ces tombes de Francs, on en rencontra quelques-unes ayant appartenu à des Belges; quoique vivant au milieu de leurs vainqueurs, ils avaient conservé les usages de leurs pères et principalement leur mode d'inhumation. On sait que les Belges brûlaient les morts, et que leurs cendres, recueillies dans une urne, étaient confiées à la terre. Pendant les deux premiers siècles de notre ère, la Belgique romanisée était parvenue à un haut degré de prospérité et de bien-être; aussi, les cimetières de cette époque, explorés par la Société, renferment-ils un grand nombre de vases et de petits objets déposés dans la tombe à côté de l'urne cinéraire. Mais à la fin du IIIe et au IVe siècle les campagnes étaient, en partie, dépeuplées et les habitants se trouvaient réduits à la plus affreuse misère, par suite des exactions du fisc impérial et des incursions des barbares. Aussi les quelques tombes belgo-romaines que nous trouvâmes à Éprave, parmi les sépultures franques du Ve siècle, sont-elles d'une grande pauvreté; quelques-unes renfermaient, peut-être, les cendres d'esclaves domestiques ou de colons vivant au milieu des Francs.

Sur le Mont à Éprave. Cette colline, située à 250 mètres au couchant de la forteresse, paraît avoir servi particulièrement de lieu de sépulture aux Francs qui y étaient établis. Sur son versant sud-est, dit *Devant le Mont,* on rencontra 190 sépultures; malheureusement beaucoup avaient été fouil-

lées. Ainsi qu'à Franchimont, les spoliateurs n'avaient enlevé que les objets placés au haut du corps; comme là aussi, ils ont travaillé la nuit et à la hâte.

Sur le versant opposé de la même colline, à 200 mètres environ du cimetière précédent, au lieu dit *Dri le Mont,* on trouva un autre groupe de 31 sépultures franques; bien que quelques-unes eussent été fouillées, elles nous donnèrent encore des armes et d'autres objets intéressants.

Passons maintenant à la description des objets trouvés dans ces deux groupes de sépultures de la colline du *Mont.*

Poteries. — Quarante vases en poterie furent rencontrés dans ces fouilles; la plupart sont des urnes noires décorées de dessins faits à la roulette ou au poinçon. Mentionnons, cependant, un gobelet haut et étroit, en terre noire, une grande cruche à deux anses en poterie commune, plusieurs bols et assiettes en terre rouge.

Verres. — La forme des seize vases en verre, trouvés dans les sépultures du *Mont,* est très variée; citons : une grande bouteille sans anse, à panse ronde et à col long et étroit; deux coupes dont le verre est nuancé de filets blancs; une autre coupe faite au moule et ornée d'un dessin composé d'une guirlande, en arêtes de poisson, entourant une rosace de palmettes rayonnantes; des cornets lisses et d'autres striés; un grand gobelet, dont nous donnons le dessin sur la planche II, ses flancs, légèrement bombés, portent dix grosses gouttes ou larmes de verre, d'une forme allongée, sillonnées par une crête et terminées par une queue. Des vases de cette espèce ont été trouvés par Mr Lindenschmit, à Selzen, près de Mayence, et dans des sépultures anglo-saxonnes, en Angleterre; l'abbé Cochet en a signalé un dans le cimetière franc de Douvrend, exploré par lui, dans la vallée de l'Eaulne,

près de Dieppe [1]. Le nôtre est le premier de ce genre, croyons-nous, rencontré en Belgique.

Haches. — Huit exemplaires de cette arme favorite des chefs francs furent rencontrés sur le *Mont.* Deux d'entre elles s'écartent de la forme ordinaire : leur tranchant, en forme de croissant, est beaucoup plus large.

Lances. — Six de ces armes, particulières aussi aux chefs, furent extraites des fouilles, quelques-unes sont d'une conservation parfaite.

Umbo. — Partie concave, en fer, du milieu d'un bouclier, dans laquelle se trouvait placée la poignée.

Bouterolles. — Deux bouterolles ou garnitures de l'extrémité de fourreaux d'épée ou de coutelas. Ce sont d'intéressants petits ouvrages en bronze coulé et ciselé, couverts sur leur face antérieure d'animaux fantastiques qui ne rappellent en rien les objets de ce genre appartenant à l'antiquité classique. Il est assez singulier que nous n'ayons pas trouvé de trace des épées ou des coutelas dont les fourreaux étaient garnis de ces bouterolles.

Boucles en fer de baudriers. — Cinq boucles de baudriers, dont quatre sont revêtues de damasquinures en argent, d'un style oriental.

Boucles de ceintures. — Parmi les douze boucles trouvées sur le *Mont* quatre sont en alliage d'argent, les autres sont en bronze; elles n'ont ni plaque ni contreplaque.

Broches. — Deux broches de femme en argent, l'une représente une sorte de poisson fantastique dont la tête est formée d'une verroterie rouge (Pl. I, fig. 3). La face de l'autre broche se compose de deux parties curvilignes dans lesquelles rayon-

[1] Cochet. *La Normandie souterraine,* p. 399.

nent des cloisons en argent sertissant des lamelles de verre rouge.

Bracelets. — Cinq sont en bronze; un sixième, en argent, est d'une belle conservation.

Colliers. — Ces colliers, au nombre de neuf à dix, sont formés de grains d'ambre et de perles en verre et en pâte céramique; ils ne présentent rien de particulier.

Olives d'or. — Cette ornement de femme a la forme d'une olive creuse, faite d'une feuille d'or couverte de stries et de petits ronds; on en rencontra onze dans les sépultures du *Mont*. Elles se trouvaient au nombre de deux ou trois parmi les perles et les grains d'ambre des colliers de femme.

Bagues. — Les sept bagues en argent et en bronze sont des alliances semblables aux nôtres, aucune n'avait de chaton.

Boutons en or. — Ce sont, plus exactement, des boutons en bronze dont la tête aplatie est recouverte d'une lame d'or étampée en forme de rose à six pétales.

Épingles à cheveux. — Une de ces épingles est fort curieuse : nous en donnons le dessin (Pl. I, fig. 4); elle représente une hache ou francisque dont le manche servait d'aiguille pour tenir la chevelure; elle est en bronze et sa conservation est parfaite.

Ornement en argent. — Parmi différents objets recueillis sur le squelette d'une femme se trouvait, près de la ceinture, une petite plaque de fer revêtue d'une lame d'argent assez épaisse, sur laquelle est représenté, en léger relief, un sujet emprunté au symbolisme du christianisme primitif. (Voir le dessin ci-joint.) Une même plaque, revêtue d'un motif semblable, a été trouvée par l'abbé Cochet dans le cimetière franc d'Évermeu, près de Dieppe. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter au savant abbé la description qu'il en donne ;

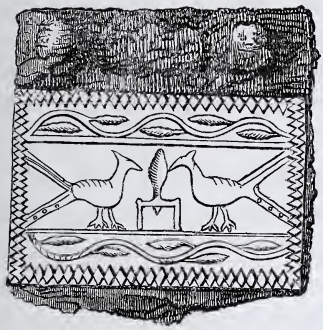

« La plaque en argent est » entourée d'un petit orne- » ment formant guirlande. » A l'intérieur, et de deux » côtés seulement, le haut » et le bas, règnent deux » branches à feuilles lan- » céolées, semblables à du » laurier grossièrement fait. » Sur le fond de la plaque » figure une espèce d'autel » portatif, surmonté d'un fruit sur sa tige. On dirait un arbuste » placé dans une caisse. Cet arbre ou ce fruit, qui a la forme » d'une pomme de pin, pourrait bien être une grappe de raisin. » De chaque côté sont des oiseaux à pattes de gallinacés, à » queue fourchue, à bec pointu, avec une tête surmontée » d'ornements. Évidemment ce sont des paons que l'artiste » a voulu figurer. Ils sont placés vis-à-vis l'un de l'autre et » semblent prêts à becqueter la grappe ou le fruit placé » devant eux sur l'autel. Ce motif de paons becquetant un » fruit, ou buvant dans une coupe, est un symbole chrétien » que l'on retrouve dans les catacombes, les églises romanes » et sur les tissus. [1] »

Nous n'avons rien à ajouter à cette description de l'abbé Cochet, elle s'applique parfaitement, comme on peut le voir, à notre exemplaire. Ces deux plaques ont été frappées avec la même matrice et probablement par le même orfèvre.

[1] Cochet; *La Normande souterraine,* p. 345. Nous nous rappelons avoir dessiné autrefois dans l'église de Gosnes, près d'Andenne, des fonts baptismaux en pierre, du xie siècle, où on voyait, sculpté sur un des côtés de la cuve, deux oiseaux becquetant une grappe de raisin.

Ne pouvons-nous déduire de là que ces Francs qui s'établirent dans la Seine-Inférieure avaient d'abord passé par nos contrées; partis des bords du Rhin et de la Moselle, ils auraient suivi, au Sud de notre province, les voies secondaires qui se dirigeaient de Trèves sur Bavai et le Nord de la France? Cette observation peut s'appliquer aussi à ce gobelet en verre, orné de larmes, dont nous avons parlé plus haut, et dont les trois exemplaires, connus par nous, ont été trouvés à Selzen, près Mayence, à Douvrend, près de Dieppe, et dans notre cimetière d'Éprave. Il découle, nous semble-t-il, de ces rapprochements, ce fait historique que les Francs, qui se fixèrent en si grand nombre dans le Sud de notre province, étaient des Francs Ripuaires venant des bords du Rhin et de la Moselle et non des Francs Saliens. Ces derniers habitaient, suivant la plupart des historiens, la Meuse inférieure; et lorsque, sous la conduite de leur roi Clodion, ils marchèrent sur Tournai et Bavai, en 445, ces Saliens durent suivre la grande voie romaine qui passait par Maestricht, Tongres et Gembloux, au nord de notre province.

L'intéressante plaque en argent que nous venons de décrire a été trouvée, avons-nous dit, à la ceinture d'une femme; elle était encore adhérente à du cuir. Cette même femme possédait encore : à la main une bague, au poignet un bracelet de bronze, au cou deux colliers formés de perles d'ambre, de verroterie et de quatre olives d'or; à ses côtés se trouvaient un sceau, deux vases en poterie et un troisième en verre.

Dans un petit coffret en bois, dont nous retrouvions la clef de bronze aux pieds d'une femme, on trouva trois gros grains dont deux en pâte argileuse et un en verre vert

incrusté de points rouges. Ces grains étaient enfilés dans une courte chaînette reliée à un anneau (pl. 1, fig. 5). Cet objet rappelle un bracelet, mais la gêne qu'aurait dû causer au poignet un semblable ornement fait éloigner cette supposition. Une chaînette semblable, mais dont les perles avaient été remplacées par un grand bronze de Faustine et un médaillon de Justinien, fut trouvée, il y a quelques années, à Villers-deux-Églises (Namur), dans une tombe de la même époque.

Citons encore parmi les objets intéressants trouvés sur le Mont, à Éprave : trois cuillers en argent et deux spatules en bronze étamé, un fermoir de bourse en fer, deux briquets, etc.

Les monnaies rencontrées dans ces fouilles sont : *Philippus sen.* bas arg. — *3 Tétricus*, p. b. — *Époque Constantinienne*, p. b. — 5 petites pièces en argent, imitations des deniers impériaux du Bas-Empire, faites par les Francs au ve et au vi^e^ siècles. On lit sur une de ces pièces : *Dns. Valentinianus*, 375-392; le type n'est pas de ce prince mais bien de *Constantius II* ou de *Constantius Gallus*, 354 ou 361. Les autres sont bien au type de *Valentinien II*, mais leurs légendes sont incompréhensibles. Ces petites pièces, en bon argent, sont rares, nous n'en possédions que deux dans notre médailler.

Le Tîge d'Éprave. — Ce *Tîge* est une colline schisteuse qui prend naissance à un kilomètre environ du village d'Éprave et s'étend jusque près de Rochefort; le chemin qui conduit à cette petite ville en occupe le sommet. C'est sur les deux côtés de cette voie, mais particulièrement au Midi, et aux endroits plus escarpés et plus secs, que l'on rencontra des sépultures de Francs. Celles-ci, au nombre de 150 envi-

ron, s'étendaient sur une longueur de plus de deux kilomètres, formant six groupes dont les deux principaux renfermaient l'un 65 sépultures, et l'autre 50. Les autres groupes étaient très petits, et contenaient probablement les restes de quelques pauvres familles de serfs, car aucun objet ne se trouvait dans les tombes, bien qu'elles n'eussent jamais été visitées.

On rencontra cinq tombes romaines dans un des grands groupes de sépultures; les fosses, qui avaient cinquante à soixante centimètres de côté et un mètre environ de profondeur, renfermaient, à côté des urnes cinéraires, des plateaux, des cruches, quelquefois une épingle à cheveux ou un moyen bronze romain; mais ces objets étaient en petit nombre. Un autre groupe renfermait encore trois tombes romaines; comme les précédentes elles dataient probablement d'une époque antérieure aux invasions des Francs, c'est du moins, ce que semble prouver la trouvaille d'un squelette enseveli à quelques centimètres au-dessus d'une urne cinéraire. A huit mètres environ de là, nos recherches mirent à découvert quatre puits funéraires d'un mètre de diamètre, sur un mètre vingt-cinq centimètres de profondeur environ. Ils avaient été fouillés, mais l'un d'eux contenait encore des débris d'urnes belgo-romaines, mêlés à des cendres et des terres noires, déposés sur une aire en argile. Un de ces puits offrit une particularité assez curieuse : il était traversé, au niveau du sol, par une rigole ou conduit en argile établi dans un petit fossé creusé dans le schiste. Ce conduit s'étendait à 6,50 mètres de chaque côté du puits. Celui-ci était, peut-être, surmonté primitivement d'une butte en terre, ce qui devait lui donner l'aspect d'un tumulus. Il faut, croyons-nous, chercher la raison des dispositions

particulières de ces tombeaux dans un reste d'ancien usage conservé par des Belges de la contrée, de leurs ancêtres les Gallo-Germains. Dans la dernière livraison de ces *Annales,* un de nos collègues a décrit des tombes en forme de puits ainsi que des tumulus traversés par des conduits entièrement semblables à ceux d'Éprave; ils avaient été trouvés dans les cimetières antiques de *Gwodo* et de la *Fosse-aux-morts,* près de Gedinne [1].

Bien que les sépultures franques du Tige d'Éprave eussent été presque toutes fouillées anciennement, nous y recueillîmes cependant encore : trois haches; trois lances; cinq coutelas ou scramasaxes, dont un enfermé encore dans sa gaîne en cuir, rivé avec des petits clous de bronze; douze boucles en fer avec plaques garnies d'une feuille d'argent découpée; puis des couteaux, colliers, bagues, boucles d'oreille, silex, etc.

RESTEIGNE.

Nous avons exploré, à *Belvaux,* dépendance de la commune de Resteigne, quatre groupes de sépultures franques. Le premier, au lieu dit *Devant Niau,* dans le terrain du garde, à l'Ouest de Belvaux. Le deuxième, dans un terrain dit *Four-à-chaux,* à environ 200 mètres des sépultures précédentes, et à droite du chemin de Resteigne. Le troisième, dans un terrain appelé *Monty,* et enfin le quatrième, au lieu dit *le Tombois,* sur la rive droite de la Lesse. Le groupe situé *Devant Niau,* renfermait dix-huit sépultures, dont deux d'hommes libres, sans

[1] De Radiguès. *Ann.* t. XV, p. 239, et t. IX, p. 45. *Cimetières gallo-germains de Louette-St-Pierre et de Gedinne.*

doute les chefs de la famille. Ceux-ci avaient avec eux leur francisque et tout leur équipement de guerre. Le manche en bois d'un coutelas était garni d'ornements de bronze. La tombe de la compagne d'un de ces guerriers avait été malheureusement bouleversée, on n'y trouva plus que deux colliers en ambre et verroterie. Les autres sépultures renfermaient des squelettes d'enfants et d'adultes; ces derniers avaient appartenu, peut-être, à des esclaves ou des colons attachés à la famille; leurs tombes ne renfermaient aucun objet.

Le groupe *du Four-à-chaux* ne contenait que six sépultures; presque toutes avaient été fouillées, une seule renfermait encore quelques objets.

Au lieu dit *Monty,* on ne trouva que cinq sépultures franques, elles étaient murées et recouvertes de grandes dalles; toutes avaient été fouillées. Mais on rencontra ici, comme au Tige d'Éprave, trois puits funéraires, d'un mètre de diamètre, sur un mètre cinquante de profondeur. Ils renfermaient des poteries brisées, de fabrication assez grossière; elles reposaient sur une aire en terre glaise. Ces puits avaient contenu probablement, les cendres de quelques belges vivant dans la contrée à l'époque des invasions germaniques.

Le groupe du *Tombois* était le plus considérable, il comprenait trente sépultures. Nous y receuillîmes, sur les restes d'un guerrier, plusieurs objets intéressants. Ainsi la plaque de la boucle de sa ceinture était en os garni de trois clous en bronze, à grosse tête. Ces plaques de boucle, faites en os, sont très rares. Un second objet curieux, trouvé dans cette sépulture, est l'agrafe ou fibule dont nous donnons le dessin (pl. III, fig. 4). Elle consiste en deux pattes réunies par un arc relevé; une épingle mobile et un crochet sont fixés sous les pattes pour saisir les bords de l'étoffe, qui trou-

vait ainsi à se loger sous l'arc, à une certaine distance de ses lisières. Cette agrafe, en bronze coulé, est malheureusement assez détériorée. L'ornementation, qui la recouvre, est complètement étrangère à l'art de l'antiquité classique. Ce même guerrier portait au doigt une bague à deux chatons, dont un grand et un petit; l'anneau est travaillé avec goût et sur les chatons sont gravées des croix recroisetées. On recueillit encore dans cette sépulture le fléau en bronze, parfaitement conservé, d'une petite balance dont les plateaux, très délicats, n'avaient pu résister à l'action du temps. Le fléau a douze centimètres de long. Ces balances devaient être semblables à celles dont se servaient nos pères pour peser la monnaie d'or; peut-être notre guerrier était-il chargé, dans sa tribu, de ces délicates fonctions [1].

Au total, on recueillit dans le Tombois de Belvaux : des poteries, deux haches, deux lances, cinq coutelas, huit boucles en fer avec plaques garnies d'une feuille d'argent découpée, deux boucles en bronze, un briquet, une fiche ou perçoir, des colliers d'ambre et de perles avec trois olives d'or, une pince à épiler, des boucles d'oreilles, des silex, dont un fragment de hache polie.

Les Marchets. — On rencontre fréquemment dans les environs d'Éprave, de Han-sur-Lesse et des villages voisins d'Ave-et-Auffe, des tas de pierres appelés dans le pays *Marchets*. Leur forme est circulaire, et ils sont composés de pierres de grosseur moyenne. On les trouve dans les lieux élevés et souvent établis sur le roc. Mr N. Hauzeur a dit, avec raison, que ces *Marchets* ont une physionomie particulière

[1] Cochet. *Sépultures gauloises, romaines et franques*, p. 254. On y trouve une savante dissertation sur les balances antiques à l'occasion de la trouvaille d'un objet du même genre, dans le cimetière franc d'Envermeu, près de Dieppe.

qui les distingue des autres tas formés des pierres que les cultivateurs jettent hors de leurs champs; il ajoute, qu'on y a trouvé des squelettes, un *torques* gaulois en bronze, et trois urnes contenant plusieurs milliers de monnaies romaines appartenant à la seconde moitié du IIIe siècle de notre ère, dont le dépôt, dans un de ces tas de pierres, datait vraisemblablement du siècle suivant [1].

La Société a fait fouiller, en 1880, à Auffe, trois de ces *Marchets;* leur diamètre était d'environ sept mètres et leur hauteur, au-dessus du sol, de quatre-vingt centimètres environ. On n'y trouva que des débris d'un grosse poterie noire et grossière dont le caractère et la texture nous rappelaient les poteries extraites des tumulus belgo-germains de Louette-Saint-Pierre. Nos *Marchets* ont, croyons-nous, servi de sépultures à une population qui vivait dans cette contrée bien antérieurement à la conquête de la Belgique par les Romains. Cette population était-elle gauloise ou belge? Les Gaulois qui, à l'âge du bronze, occupaient le pays, déposaient les cadavres sous des tumulus formés de pierres et de terre. Lorsque les Belges, venus de la Germanie, refoulèrent vers l'Ouest ces anciennes populations, ils apportèrent l'usage de brûler les corps et de déposer sous de grands tertres les urnes cinéraires [2]. De nouvelles fouilles aideront, peut-être un jour, à nous fixer sur l'origine de ces *Marchets*. Ajoutons, pour terminer, qu'on rencontre fréquemment dans cette partie de la province de Namur, au milieu des bois et dans des lieux inaccessibles, des enceintes fortifiées qui remontent à une époque bien antérieure à l'ère chrétienne.

[1] N. Hauzeur. *Annales,* t. VII, 297.

[2] A. Van Bastelaer. *Les tombes gauloises de la France et les tombes germaniques de la Belgique antérieures à l'invasion romaine.*

FLORENNES.

Bois des Sorcières. — Ce nom de *Bois des Sorcières* devait attirer notre attention et les premières recherches nous prouvèrent que nos prévisions étaient parfaitement fondées. Ce bois qui avait pour les populations quelque chose de sinistre, avait servi, comme la terre aux Diales, le champ des Morts et tous nos Tombois, d'emplacement à un cimetière franc. Nous y trouvâmes cent dix-sept sépultures, presque toutes murées, et, parmi leurs matériaux, nous avons remarqué des pierres taillées en petit appareil et des tufs provenant évidemment d'un édifice romain du voisinage. Grâce à la sécheresse du sol, un certain nombre de squelettes étaient parfaitement conservés; on trouva aussi des débris d'étoffe en toile, et du cuir provenant des ceintures et des fourreaux de coutelas. Un cadavre avait porté un vêtement fermé sur la poitrine par une série de boutons en bronze à tête ronde. La queue de ces boutons, qui traversait la lisière de l'étoffe, se terminait par un œillet. Nous retrouvions, presque intacte, l'étroite lanière de cuir blanc qui traversait tous ces œillets et maintenait encore les boutons en place. Ce moyen d'attache était fréquemment employé par les Francs.

Nous n'avons rencontré, dans l'exploration du *Bois des Sorcières,* ni hache ni lance, d'où nous présumons qu'il ne renfermait aucune dépouille de chef. Les grands coutelas ou scramasaxes étaient assez nombreux. Nous avons dit déjà que le Franc portait cette arme suspendue au côté, à l'aide d'un baudrier fermé sur la poitrine par une large boucle. Nous donnons (pl. III, fig. 5) une de ces boucles en bronze, trou-

vée au bois des Sorcières. Elle est couverte d'ornements dont le style appartient à la Scandinavie et au nord de l'Europe. Les reptiles, dont les corps s'enroulent en nombreux replis, représentent le serpent d'une grandeur démesurée, symbole du mauvais esprit, qui, suivant l'antique croyance du Nord, périt de la main du dieu *Thor*. La patte de l'ardillon semble porter quelques lettres très barbares, malheureusement c'est la partie la plus détériorée de la boucle. Des clous à tête semi-sphériques rivaient cette garniture au baudrier.

Une grande rondelle, en bronze découpé à jour, est formée de deux cercles concentriques (pl. III, fig. 6). Dans celui du milieu figure une croix pâtée; dans l'autre, on a réservé, entre les rayons, des jours formant œillets. Quelques-uns de ceux-ci ont été légèrement usés par des lanières dont nous retrouvions les restes encore fixés dans ces ouvertures. Cette rondelle fut recueillie au bas de la poitrine d'une femme; nous croyons qu'elle devait servir à fermer le manteau au moyen de ces lanières dont nous retrouvions les débris.

La broche en bronze dont nous donnons le dessin (pl. I, fig. 6) fut trouvée, avec un collier d'ambre, au haut de la poitrine de la femme qui possédait la rondelle dont nous venons de parler. Le milieu de cette broche, assez fortement bombé, se termine par une perle bleue, en pâte vitreuse. Le fond du bijou est semé de petits cercles, et porte quatre bâtes triangulaires sertissant une pâte d'un ton vert foncé, dissoute en grande partie par le temps.

FRANCHIMONT.

Plusieurs *tumulus* nous avaient été signalés au lieu dit *Gros-Frâne,* dans les bois qui s'étendent entre Franchimont et Florennes, à droite de la route qui va de Philippeville à Dinant; leur exploration termina notre campagne archéologique de 1880. Le premier de ces tumulus avait environ 10 mètres de diamètre et 1,80 de hauteur. La tranchée, parvenue au sol vierge, mit à jour une couche de bois brûlé, peu épaisse, et d'un diamètre de 3 mètres; c'était probablement l'emplacement du bûcher. Au centre de cette couche de charbon se trouvait un trou de 0,50 de largeur et de 0,40 de profondeur. Ce trou renfermait du charbon de bois, des ossements humains calcinés, des clous recueillis probablement avec les os sur le bûcher, des débris de grosse poterie et, à côté du trou, les restes de deux vases en poterie moins grossière. Ce tumulus recouvrait les cendres d'un belge mort, peut-être, au commencement de l'occupation romaine.

Une seconde butte, placée dans le voisinage de la première, n'avait plus la forme circulaire : sa longueur était d'environ 25 mètres et sa hauteur de 0,50. Elle fut traversée par un certain nombre de tranchées qui n'amenèrent la découverte d'aucun emplacement de sépulture; on ne rencontra que des débris de poterie grossière, une pointe de flèche et des morceaux de silex.

A environ 300 mètres de cette butte s'en trouvait une troisième, de la même longueur et même hauteur que la précédente, mais large de 10 mètres. Celle-ci avait servi de sépulture, et renfermait trois tombes à incinération. Les vases et les cendres

vée au bois des Sorcières. Elle est couverte d'ornements dont le style appartient à la Scandinavie et au nord de l'Europe. Les reptiles, dont les corps s'enroulent en nombreux replis, représentent le serpent d'une grandeur démesurée, symbole du mauvais esprit, qui, suivant l'antique croyance du Nord, périt de la main du dieu *Thor*. La patte de l'ardillon semble porter quelques lettres très barbares, malheureusement c'est la partie la plus détériorée de la boucle. Des clous à tête semi-sphériques rivaient cette garniture au baudrier.

Une grande rondelle, en bronze découpé à jour, est formée de deux cercles concentriques (pl. III, fig. 6). Dans celui du milieu figure une croix pâtée; dans l'autre, on a réservé, entre les rayons, des jours formant œillets. Quelques-uns de ceux-ci ont été légèrement usés par des lanières dont nous retrouvions les restes encore fixés dans ces ouvertures. Cette rondelle fut recueillie au bas de la poitrine d'une femme; nous croyons qu'elle devait servir à fermer le manteau au moyen de ces lanières dont nous retrouvions les débris.

La broche en bronze dont nous donnons le dessin (pl. I, fig. 6) fut trouvée, avec un collier d'ambre, au haut de la poitrine de la femme qui possédait la rondelle dont nous venons de parler. Le milieu de cette broche, assez fortement bombé, se termine par une perle bleue, en pâte vitreuse. Le fond du bijou est semé de petits cercles, et porte quatre bâtes triangulaires sertissant une pâte d'un ton vert foncé, dissoute en grande partie par le temps.

FRANCHIMONT.

Plusieurs *tumulus* nous avaient été signalés au lieu dit *Gros-Frâne*, dans les bois qui s'étendent entre Franchimont et Florennes, à droite de la route qui va de Philippeville à Dinant; leur exploration termina notre campagne archéologique de 1880. Le premier de ces tumulus avait environ 10 mètres de diamètre et 1,80 de hauteur. La tranchée, parvenue au sol vierge, mit à jour une couche de bois brûlé, peu épaisse, et d'un diamètre de 3 mètres; c'était probablement l'emplacement du bûcher. Au centre de cette couche de charbon se trouvait un trou de 0,50 de largeur et de 0,40 de profondeur. Ce trou renfermait du charbon de bois, des ossements humains calcinés, des clous recueillis probablement avec les os sur le bûcher, des débris de grosse poterie et, à côté du trou, les restes de deux vases en poterie moins grossière. Ce tumulus recouvrait les cendres d'un belge mort, peut-être, au commencement de l'occupation romaine.

Une seconde butte, placée dans le voisinage de la première, n'avait plus la forme circulaire : sa longueur était d'environ 25 mètres et sa hauteur de 0,50. Elle fut traversée par un certain nombre de tranchées qui n'amenèrent la découverte d'aucun emplacement de sépulture; on ne rencontra que des débris de poterie grossière, une pointe de flèche et des morceaux de silex.

A environ 300 mètres de cette butte s'en trouvait une troisième, de la même longueur et même hauteur que la précédente, mais large de 10 mètres. Celle-ci avait servi de sépulture, et renfermait trois tombes à incinération. Les vases et les cendres

du mort étaient déposés dans un trou, creusé au niveau du sol, dont la largeur variait de 60 à 75 centimètres, et la profondeur de 60 à 90. On recueillit dans ces tombeaux, à côté des cendres du défunt, une quinzaine de vases en poterie noire et rouge et une monnaie fruste du Haut-Empire. Ces vases sont les mêmes que ceux que nous trouvons habituellement dans les cimetières belgo-romains des deux premiers siècles. Un plateau, en terre sigillée, porte une estampille de potier illisible, et au revers, sur la bordure, les quatre lettres majuscules F R V M, tracées à la pointe. Il est difficile de déterminer la signification de ces *grafitti,* qui se rencontrent assez fréquemment dans nos cimetières belgo-romains et tracés, presque toujours, à l'extérieur du vase. On a fait à cet égard différentes suppositions; pour notre part nous penchons à y voir une marque ou signe particulier tracé par le possesseur du vase, ou, peut-être, par le tâcheron travaillant avec le maître potier.

Le caractère des vases, ainsi que le bronze du Haut-Empire trouvé dans une de ces dernières tombes, indiquent évidemment que celles-ci appartenaient à des belges romanisés vivant en ces lieux au Ier et IIe siècles de notre ère.

BEEZ.

A trois kilomètres de Namur, entre le hameau de Foret et le bois communal de Beez, à gauche du chemin allant du pont du chemin de fer à la route d'Hannut, on aperçoit, près d'une carrière, un petit monticule formé par les débris d'une villa romaine. Quelques travaux mirent à découvert trois

chambres dont les murs de soubassement étaient construits en pierres taillées en moyen appareil romain. Une de ces chambres avait 4 mètres sur 4,60; une autre, 7 mètres sur 3; et la troisième, 6 mètres sur 12. Le restant de cette demeure avait été détruit par les travaux de la carrière. On remarquait partout des traces d'incendie; le plancher d'une des salles était couvert d'une grande quantité de tuiles romaines provenant de l'effondrement du toit. On ne recueillit, dans les ruines de cette villa dont le pillage avait, sans doute, précédé l'incendie, que des débris de poteries romaines et quelques objets sans intérêt. De cette habitation, on jouissait d'une belle vue sur la vallée de la Meuse, ainsi que sur la forteresse de Namur dont, peut-être, les murailles se profilaient déjà alors sur l'horizon. Peut-être aussi, cette villa a-t-elle servi de demeure des champs, comme les villa de Berlacomines et de Frizet, à quelque namurois des trois premiers siècles de notre ère.

VILLERS-LE-GAMBON.

La présence de tombeaux anciens nous ayant été signalée à Villers-le-Gambon, nous y fîmes exécuter quelques fouilles qui mirent à découvert 22 sépultures franques et une tombe belgo-romaine. La plupart des sépultures franques avaient été fouillées : on n'y trouva plus que des colliers de femme formés de perles en verre et en pâte céramique colorée en différentes teintes, une agrafe assez curieuse, en bronze, des débris d'un peigne et différents petits objets. La tombe belgo-romaine consistait en un trou carré de 75 centimètres de

côté sur 1 mètre 20 de profondeur, au fond duquel se trouvaient les cendres du défunt mêlées à des débris de poterie romaine assez grossière. Au milieu des cendres on recueillit sept monnaies romaines consistant en des moyens bronzes du Haut-Empire; ces pièces sont en mauvais état : cependant, nous avons reconnu deux Auguste, au revers de l'autel de Lyon.

Alf. Bequet.

CONDAMNATIONS ET CONFISCATIONS POLITIQUES

DANS LA PROVINCE DE NAMUR

AU XVIe SIÈCLE.

On connaît les événements calamiteux qui affligèrent la Belgique dans la seconde moitié du XVIe siècle. Les discordes civiles, les guerres de religion, la révolte des provinces septentrionales, l'inflexible rigueur du duc d'Albe, ont fait l'objet des récits de nombre d'historiens. Mais ceux-ci se préoccupant surtout des contrées qui, comme la Hollande, Anvers, la Flandre, le Brabant, etc., furent le principal théâtre des grandes luttes de l'époque, ne parlent guère de la province de Namur.

On ne possède donc que peu de renseignements sur la part que prirent les habitants de notre province, aux troubles qui désolèrent alors le pays. Nos *Annales* [1] ont, il est vrai, mentionné déjà les noms de plusieurs de nos concitoyens compromis dans ces troubles; elles ont relaté le malheureux supplice de Philippe de Namur et de Philippe de Marbais, mais plusieurs noms manquent à ces listes. Nous allons chercher à les compléter autant que possible, et à y joindre

[1] Tome II, p. 101, et tome IX, p. 253.

quelques détails concernant les biens des condamnés. Ces détails pourront, nous l'espérons, avoir de l'intérêt pour les lecteurs, et particulièrement pour les descendants de plusieurs de nos anciennes familles. On y verra aussi la triste situation de quelques-unes de nos localités à cette époque.

Mais, signalons auparavant, les motifs qui donnaient lieu aux « annotations » ou saisies des biens des accusés, d'après l'ordonnance de Philippe II nommant un commissaire spécial pour cette besogne dans la province de Namur.

Dans le préambule de la commission donnée à Christoffle Gaiffier, Philippe II dit que le duc d'Albe « estant deuement » certoire et entendant que pluisieurs gentilzhommes, mar- » chans, mannans et subiectz sestoyent retirez et se reti- » royent encoires journellement hors de nos dits pays ou y » latitoyent (se cachaient) à l'occasion des troubles, rébellions » et discordes passez, ayt ordonné et député certains per- » sonnaiges et commissaires pour procéder à l'annotation et » saisissement des biens meubles et immeubles de telz fugi- » tifz ou latitans, etc. » En conséquence, le 3 février 1567, le roi commet et députe Christoffle Gaiffier avec plein pouvoir et autorité « pour recevoir et prendre en ses mains tous » et quelzconques les biens meubles et immeubles de telz » fugitifz ou latitans que les dits commissaires ont faictz » ou feront annoter, saisir et mectre en noz mains en notre » pays et comté de Namur. »

Le texte semble indiquer ici une véritable confiscation; mais il paraît que, en pratique, il n'y eut lieu qu'à un séquestre, au moins pour les immeubles des condamnés grâciés plus tard, et que nous retrouvons ensuite, eux ou leur famille, en possession de leurs propriétés foncières.

Voici, d'après un registre de la Chambre des comptes des

années 1566 et 1567 [1], une première liste de nos concitoyens victimes des décrets du duc d'Albe et de Philippe II.

Philippe de Namur, seigneur de Dhuy.

Philippe de Marbais, seigneur de Fernelmont.

Pierre, baron de Brandembourg.

Guillaume de Crehen, seigneur de Hour.

Éverard de Merode, seigneur del Vaulx de Wanlin.

Jehan Dargenteau, voe (voué) de Méhaigne.

Martin de Serclaes, seigneur de Thilly Ballastre.

Lancelot, seigneur de Marbais.

Achille de Davere, seigneur de Rossignyes.

Me Nicolas de Courtil.

Englebert Rougraf.

Andrien Floriet.

Et Jehan de Barveau.

Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraet et seigneur de Mont-lez-Sombreffe.

Ce dernier, quoique ne figurant pas sur l'original de la liste que nous venons de transcrire, fut cependant au nombre des condamnés, comme on le voit par un renseignement ultérieur [2].

Donnons maintenant, d'après nos registres, l'énumération des biens, tant immeubles que meubles, saisis sur ces divers personnages.

« Biens feu Philippe de Namur exécuté. Iceulx saisis le

[1] Archives de l'État à Bruxelles, registre 19102.

[2] Nous n'avons pas trouvé non plus dans notre liste le nom de Jean Davin, ou Dauvin, ni celui de Charles de Revel, seigneur d'Audregnies, signalés dans les *Annales* de la Société archéologique de Namur, tome IX, page 253. Du reste, Revel devait sans doute appartenir à la province du Hainaut.

» 28e de novembre 1567. » Cense de Bayart; — Cense de Laictre, à Dhuy; — Cense du Sart, lez Dhuy; — Cense des Keultures, à Leuze; — Le moulin de Bayart; — Maison de Bayart [1], et celle de Namur; — Rentes en grains et argent reçues par les « commis domesticques au profit dudit Philippe » de Namur. »

« Biens meubles trouvés dans la maison de Baiart, » seigneurie de Dhuy, qui furent à feu Philippe de Namur » exécuté et dernier seigneur de Dhuy, venduz au plus hault » offrant par Lucas Hasnoy, huyssier extraordinaire du grant » conseil de Sa-Majesté à Malines, et huyssier ordinaire du » conseil provincial à Namur, comme par la criée et demou- » rée peult apparoir les parties vendues à la somme de » 92 livres 18 sols. »

Les bêtes trouvées audit Baiart « et depuis emmenées par » les serviteurs dudit feu au pays de Liége et de nuit » estimées à 237 livres.

« Biens feu Philippe de Marbais exécuté, sayssyz le dernier » jour de novembre 1657. » Maison et « Chastel » de Fernemont [2] que Philippe de Marbais tenait par lui-même; — Cense de Fernemont et de Thour Gobin; — Cense de Dompire, seigneurie de Fernemont; — Cense appelée la Grande Maison, à Noville; — Brassine de Noville; — Terre de Hanesse; — Cens et rentes à Fernemont et ailleurs.

Meubles du château de Fernemont « de feu Philippe de » Marbais exécuté » vendus, par l'huissier Hasnoy, 102 livres 9 sols et 7 deniers; — Deux bœufs vendus 33 livres 12 sols 7 deniers.

[1] Ancien nom du château de Dhuy.
[2] Aujourd'hui dépendance de Noville-les-Bois.

Biens de Pierre de Brandembourg : Chastel-Thiery et appendices; — Winage dudit Chastel-Thiery; — Droits de voerie : — Terre et seigneurie de Byoul.

Bêtes de Pierre de Brandembourg à Chastel-Thiery vendues 168 livres 13 sols. Les meubles de Byoul, sans importance, non vendus.

Terre et seigneurie de Houre-en-Famines qui fut à Guillaume de Crehen « banny et saisy, le 28 apvril soixante-huit; » — Cense de Houre; — Cense de Crehen, etc.

Seigneurie de Wanlin « qui fut à Everard de Mérode, » seigneur del Vaulx, banny; ladite seigneurie de Wanlin, » saisie le 28 apvril soixante-huit. »

« Voerie de Mehaingne qui fut à Jehan Dargenteau banny » et ladite voerie saisie le 28 febvrier soixante-huit. »

Bêtes de Jehan Dargenteau, vendues 38 livres 10 sols.

Terre et seigneurie de Ballastre « qui fut à Martin » T'Serclaes, seigneur de Tilly banny, et ladite seigneurie, » saisie le 6 mars soixante-huit. » Cense de Ballastre; — Cens et rentes, etc.

Terre et seigneurie de Marbais [1] « qui fut à Lancelot, » seigneur dudit lieu, saisie le 9e jour de mars 1568; » — Grosse et menue dîme de Marbais; — Cense de Chastellet; — Moulin de Marbais au Chastellet; — Cense de Besseignies.

[1] Marbais, canton de Genappe (Brabant). — En 1575, Lancelot de Marbais obtint, paraît-il, sa grâce du commandeur Requesens; mais comme il continuait à repousser la domination de Philippe II, la terre de Marbais fut de nouveau séquestrée, le 21 décembre 1585. Toutefois, Jeanne, sœur de Lancelot, finit par obtenir, le 20 décembre 1599, la propriété de la terre de Marbais, qu'elle releva le 20 janvier 1600, et en fit immédiatement donation à Jean T'Serclaes de Tilly. V. *Annales de la Soc. Arch. de Namur*, t. XII, pp. 204 et 205, où l'on trouve quelques détails mentionnés plus haut, avec certaines différences.

Bêtes de Lancelot de Marbais, vendues 420 livres 5 sols 6 deniers.

Les meubles du Chastellet, seigneurie de Marbais, « nont » esté venduz comme estans de petite importance et meubles » de bois. »

Terre et seigneurie de Rosseignies [1] « qui fut à Achilles » de Daulves banny; ladite seigneurie, saisie le 17 septembre » soixante-huit. »

Meubles d'Achilles de Daulves de Rosseignies, vendus 29 livres 15 sols.

Biens de Me Nicolas de Courtil banny, « lesdits biens » saisyz le 27 mars 1568. » Cense de Hanret; — Maison à Namur « lez les vieux Lombardz; — Cense de Daulsoul tenue par lui à trécent du couvent de Hellechines.

Meubles de Nicolas de Courtil, à Namur, non vendus; les principaux, qui sont de bois, demeurés dans la maison « pour » la commodité du louagier. »

Les biens de Englebert Rougraffe [2] saisis le 28 avril soixante-huit consistaient en la seigneurie d'Emptinnes; mais la mère de Rougraffe, dame de Hamal, l'avait en viager.

Biens de Adrien Floriet « filz de feu Michiel Floriet, anno- » tez et saisiz le 4 de septembre soixante-huit. » Sa mère, Catherine Nollet, les avait en viager.

Biens de Jehan de Barveau « banny et ses biens saisiz » le 5 de mars soixante-neuf. » Sa mère les avait aussi en viager.

Terre et seigneurie de Mons-lez-Sombreffe « qui fut à feu

[1] Rosseignies, dépendance de la commune d'Obaix, canton de Seneffe (Hainaut).

[2] Appelé ailleurs Englebert de Salme, dit de Rougraffe (*Annales*, II, 102.)

» le conte de Hoochstraete [1] banny et ladite seigneurie saisie
» le 6 mars soixante-huit. »

Le registre mentionne encore les meubles trouvés dans la maison de Jacques Veroux, provenant de sa femme, et qui n'ont pas été vendus; toutefois nous n'avons trouvé aucun autre renseignement touchant ce personnage.

Mais ce ne sont pas là les seuls de nos compatriotes qui furent punis pour participation aux troubles de l'époque. Les mesures draconiennes du duc d'Albe semblent avoir révolté nombre de nos concitoyens, tant seigneurs que bourgeois, et les avoir entraînés à poser des actes hostiles au gouvernement. Nous en trouvons principalement la preuve dans un registre plus récent (1581) de la Chambre des comptes intitulé : « *Quoyer des confiscations du comté de Namur* [2]. »

On y rencontre les noms suivants, au nombre de 26, « de ceulx tenant partie contraire à Sa Majesté et comprins » en ce présent besoigné des annotations au quartier de » Namur. » Il est à remarquer que plusieurs de ces noms n'appartiennent pas à des habitants de la province de Namur, mais à des étrangers qui avaient des propriétés mobilières ou immobilières dans cette province.

Monsieur de Melroy.
Monsieur de Marche-Schovelette.
Monsieur de Froidmont.
Monsieur de Villers-la-Potterie.
Monsieur de Fallaix.
Jean Espallart.
Pierre Hannon.

[1] Antoine de Lalaing, conte de Hoogstraeten, mort en 1568.
[2] *Archives de l'État à Bruxelles,* Registre 1202.

Jacques Zutman.
Franchois de Bruges.
M^tre Nicaise de Sille.
Lambert Lambillon.
Pierre Lambillon.
Jaspart Foucant.
Olivier de Souvet.
Roland Thurnon.
Jacques de Witte.
Pierre et Jehenne Boeles.
Guillaume de Longin.
Michel Mariaige.
Marguaritte de la Gruse.
Pierre Gobin.
Franchois Berqueman.
Pierre le Cire.
Henry de Hamoir.
Gilles Milgraine.

Viennent ensuite les renseignements suivants sur ces divers personnages et leurs propriétés :

Monsieur de Melroy [1] « aiant come lon entend porté les » armes avecq les ennemis et présentement résident en la » ville de Dinant, pays de Liége. »

« Audit seigneur appartient la seigneurie dudit Melroy » avecq ung beau chasteau, sans estre enclos deauwe, etc.; » — Une cense à Melroy de 50 bonniers à chaque saison; — La cense de Houssoy de 25 à 26 bonniers id.; — La cense de Somme d'environ 12 bonniers id.; — Une cense à Montigny d'environ 20 bonniers id.; — Une cense au lieu Douhan de

[1] Nicolas de Salmier, seigneur de Melroy à cette époque.

35 à 36 bonniers id.; — Une cense au lieu de Vedrin « *estante* » *vague et stérille depuis ces troubles derniers, naiant* » *sceu parvenir à la grandeur d'icelle por ny avoir ung* » *seul mannant audit villaige;* » — La cense de Chesnoy, à Spy, de 30 bonniers à la saison; — Une autre cens du même nom, au même lieu, de 22 à 23 bonniers id.; — Divers bois; — Maisons à Namur, etc.

Mais le seigneur de Melroy ne dut pas rester longtemps puni, car nous voyons qu'il rentra en grâce et en possession de ses biens par lettres patentes de Son Altesse (le prince de Parme) données à Tournay le 15 décembre 1583.

Monsieur de Marche-Schovelette [1] « portant armes avecq » les ennemis come lon entend, auquel appartient cette sei- » gneurie avec plusieurs cens, etc., *lieu inhabité et vague,* » *des quelz lon ne scauroit pour le présent thirer aucun* » *payement ny prouffict, pour estre tous heritaiges haban-* » *donnez, et ny at aucunes personnes y demeurans pour* » *les vrybuters* (maraudeurs) *y estans journellement;* » — Une belle cense à Marchovelette saisie depuis les troubles par Lambert Tabolet, de Dinant, pour faute de payement d'une rente de 100 florins.

Par lettres du 5 juin 1587, Son Altesse le prince de Parme fit rentrer en jouissance des biens de son mari Dorothée de Pourquin, veuve du seigneur de Marchovelette, dont les biens avaient été « annotés au prouffict de Sa Majesté, à cause de » la retraicte d'icelluy seigneur hors les pays de l'obéissance » de Sa Majesté. »

Monsieur de Froidmont [2] « tenant come lon dit partie avecq

[1] Le seigneur de Marchovelette était alors Godefroid de Wasservas, écuyer, époux de Dorothée de Pourquin.

[2] Ce doit être Jean de Bourgogne, seigneur de Froidmont, qui était gou-

» les ennemis, » possède : La seigneurie de Froidmont; — La seigneurie de Ham-sur-Sambre; — Une franche Taverne avec une houblonnière; — Plusieurs bois; — Un Marteau, etc.

« Monsieur de Hernysart Villers-la-Potterie présentement » au service des ennemys, » possède la seigneurie de Villers-la-Potterie.

Monsieur de Fallaix [1] « tenant sa résidence en Hollande-Zeellande, pays ennemis, » possède des rentes, etc.

Jean Espallart, « ci-devant greffier du conseil provincial » du roy à Namur, et pour le présent au service des enne- » mys, » possède : Partie de maison à Namur (portant pour enseigne l'Étoile d'or); — Partie de Marteau, à Marche-les-Dames; — Petite cense à Haulx-le-Wasteau, etc.

« Pierre Hannon [2], fils de Mathieu Hannon, bourgeois de » Namur, lequel estant au service des ennemys a esté occis » devant la ville de Chimay avant la réconciliation, » possède un jardin à Jambes, « *lequel a esté pendant ces guerres du* » *tout vague.* »

Jacques Zuutman, dit Morcquin, « portant les armes avec » les ennemis, » possède des cens, etc.

Franchois de Bruges, bourgeois de Namur, « portant les

verneur de Namur lorsque Don Juan d'Autriche s'empara de cette forteresse, par ruse, dit-on, le 24 juillet 1577. On signale J. de Bourgogne comme un des premiers seigneurs qui quittèrent J. d'Autriche pour se joindre aux États de Brabant (Galliot, V, 64). — Froidmont, aujourd'hui dépendance de Jemeppe-sur-Sambre, possédait un remarquable château détruit par les Français en 1690.

[1] La seigneurie de Fallais (aujourd'hui province de Liège) devait appartenir aussi alors à un membre de la famille de Bourgogne.

[2] A cette époque on trouve un Thierry Hannon, premier élu et bourgmaitre ou chairier de Namur, qui fit reconstruire la porte de Joghier en 1578 Par son testament de 1596, on apprend qu'il avait eu un frère nommé Jehan, et qu'il avait épousé Jeanne Floriet. Nous avons dit plus haut qu'un Floriet avait eu ses biens confisqués en 1568.

» armes avecq les ennemis, » possède : Une maison rue de la Croix, à Namur, et une autre rue de la Marcelle; — Un « petit labeur à Rhysne, sur le chemin de Bruxelles, *vague* » *et stérile;* » — Une cense à Marbais, « *déserte;* » — Une forge à Yvoir; — Une rente due par son frère Guillaume de Bruges, mayeur de Gerpinnes, etc.

« Maître Nicaise de Sille, ci-devant advocat du conseil » provincial du roy, à Namur, et présentement tenant partie » contraire avecq les ennemys, » possède rente, etc.

« Lambert Lambillon, mort au service des ennemis à la » routte (déroute) de Gembloux, » possède une maison « *ruinée* » et un jardin près des Grands-Malades, etc.

Pierre Lambillon. Ses biens étaient annotés parce qu'il s'était retiré à Dinant, Huy et en Hollande sans la permission du roi. Il possédait une maison rue du Petit-Cigne, etc.

Jaspart Foucant, ou ses héritiers, demeurant à Bruxelles, possède des rentes sur des maisons à Namur.

Roland Thournon, demeurant en Flandres, possède une cense avec maison, jardins et grange à Hontoy (Hontoir), baillage de Bouvignes, d'environ 24 bonniers la roye, et environ 2 bonniers de prairies.

Jacques de Witte, demeurant à Bruxelles ou Anvers, possède une rente à Namur.

Pierre et Jehenne Boeles, enfants naturels de M^tre^ Pierre Boeles résidant à Anvers, possèdent rentes à Namur.

Guillaume de Longin, résidant en Brabant, possède rente à Namur.

Michiel Mariaige, demeurant à Bruxelles, possède rente à Namur.

Margarite de la Gruse, veuve de Jean Bruart, demeurant à Bruxelles, possède rente à Namur.

Pierre Gobin, marchand résidant à Anvers, possède un quart des biens délaissés par son père Jean Gobin, échevin de Bouvignes.

Franchois Bercqueman, « résidant comme lon entend à Anvers, » possède une belle cense à Dorinne, mairie de Spontin et prévôté de Poilvache, de 33 bonniers à la roye et prairie « *vague et abandonnée depuis deux ans.* »

Pierre le Cire, ci-devant bourgeois de Namur « présente-« ment résident avec ceulx tenant partie contraire, » n'a pas de biens au comté de Namur, mais près de Nivelles.

Henri du Hamoir, dit de Noirmouton, « marchand demeu-» rant à Nyemeghem, pays d'ennemy. » Diverses sommes lui sont dues par des tanneurs de Namur.

Gillis Milgraine, ci-devant moulnier à Louvain, et présentement refugié en la ville d'Anvers, possède à Namur des pierres de moulin.

On voit donc que la province de Namur eut aussi sa part dans les malheurs produits par les déplorables événements qui affligèrent notre patrie vers la fin du XVIe siècle.

EUG. DEL MARMOL.

MÉREAUX

DES

CHAPITRES DE FLORENNES ET DE SCLAYN

En 1844, on a trouvé, à Florennes, dans les scories connues sous le nom de *crahias des Sarrasins,* un certain nombre de petites pièces de cuivre jaune; elles sont unifaces et portent, pour toute inscription, les lettres C F. Si, comme il y a lieu de le croire, ce sont là les méreaux de l'ancien chapitre de la collégiale de Florennes, il faut interpréter ces initiales par les mots CAPITVLVM FLORINENSE. On sait que Gérard, évêque de Cambrai, et son frère Godefroi, seigneur de Florennes, fondèrent en 1012, dans cette dernière localité, un petit chapitre de sept chanoines, avec un doyen, en l'honneur de saint Gengulfe. Ces méreaux appartiennent peut-être au siècle dernier. La simplicité et la brièveté de leur inscription ne présentent rien d'anomal; car c'est ainsi que l'on procédait souvent dans la fabrication des marques de

présence capitulaires. Nous voyons figurer de simples lettres initiales sur les méreaux des chapitres de Bruges, Diest, Gheel, Namur, Termonde, etc. D'autres chapitres ont même des méreaux entièrement anépigraphes. Il est vrai que bien des méreaux capitulaires connus portent la lettre C de *Capitulum,* suivie non de l'initiale du nom de la localité, mais de celle du nom du saint auquel était dédiée l'église où ils étaient en usage. Mais il est à remarquer que ce n'est pas là une règle invariable ; il n'était naturel ou nécessaire d'agir ainsi que lorsqu'il y avait plus d'un chapitre dans la même localité. Aussi trouve-t-on, en Belgique, tout au long, sur un méreau, *capitvlvm ghistel,* communauté qui ne constituait pas un chapitre proprement dit, mais où l'on chantait les heures. On trouve même *capitulum cameracense,* à Cambrai. Outre les lettres C F, notre méreau de Florennes présente, au-dessus d'elles, le chiffre 2, marque de sa valeur (peut-être deux sous), et, au-dessous, une étoile ; nous possédons une variété de la pièce sans étoile.

Sclayn, en latin *Scladinium* ou *Schladinium,* village situé sur la rive droite de la Meuse, entre Namur et Andenne, avait aussi une collégiale, dédiée à Notre-Dame. Son chapitre fut fondé par l'empereur Henri V, en 1106, pour un prévôt et huit chanoines. Par résolution du 6 mai 1681, le chapitre, voulant stimuler le zèle de ses membres, chanoines, chapelains et suppôts, et se conformer à une coutume louable et excellente, *pro laudabili et optima ... consuetudine,* décida qu'à l'avenir il serait accordé, pour l'assistance aux principales heures et aux anniversaires, des *signes* empreints d'une marque particulière, vulgairement appelés *plumbeta,* (signa quædam aliqua nota insignata, quæ *plumbeta vulgo appellantur).* Les principales heures étaient, dans la collégiale de

Sclayn, les matines, la grand'messe et les vêpres. On eut soin de saisir l'occasion de recommander aux chanoines, etc., de ne pas négliger non plus les petites heures, mais d'y assister toujours en nombre suffisant, selon les prescriptions du concile de Trente et les anciens statuts de la collégiale. C'était le prévôt qui déterminait le nombre d'un ou de deux *plumbeta* à distribuer, selon l'importance des offices ou des anniversaires, par la personne que le prévôt et le chapitre élisaient à cet effet. Cette personne était chargée de noter les présents; c'était le moyen de constater si l'on ne dépassait pas le congé de trois mois accordé, comme maximum, par le concile de Trente [1]. — Ces *plumbeta*, d'une forme spéciale, sont à retrouver. Étaient-ils réellement de plomb? Ce n'est pas du

[1] Voici ce qu'on trouve textuellement dans les *Amplifications, extensions et interprétations des anciens statuts de la collégiale* dont il s'agit (6 mai 1681) :

« Articulus IV. Ut autem modus faciendarum distributionum innotescat, sic eas ordinamus et statuemus, ut in matutino, summo sacro ac vesperis, singuli præsentes singulis dictis horis plumbeta lucrifaciant; quibus, accrescet, quod absentibus decidit, ex æquo inter dictos præsentes distribuendum, ae tamen lege, ut canonici et capellani sive suppositi ecclesiæ parvas horas non negligant, sed diligenter et continue (attento numero) frequentent, juxta sacrum concilium Tridentinum et antiquorum supradictorum vestrorum statutorum articulum decimum.

« Articulus XI. Postremo addimus ut, pro laudabili et optima aliarum ecclesiarum consuetudine et usu, signa quædam speciali aliqua nota insignata (quæ plumbeta vulgo appellantur), certo et determinato per præpositum et capitulum numero instituantur, quæ singulis vicibus pro ratione et quantitate distributionum seu officiorum seu anniversariorum unum vel plura dentur præsentibus ab illa persona, quam dominus præpositus et capitulum ad id elegerint et designaverint; et ut simul ingredientes et exeuntes diligenter observet ac notet, prout et absentes, ne tres menses sibi a sacro concilio Tridentino concessos sub pœnis in ibidem contentis. »

(*Anal. ecclés.*, 1868, t. V, pp. 287 et suiv.)

tout certain, puisque nous avons vu, à la cathédrale de Liège et ailleurs, appliquer aux méreaux de cuivre les dénominations de *plumba* et *plumbeta* [1].

[1] *Voy.* notre notice sur *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège,* p. 64.

ALPH. DE SCHODT.

Extrait de la *Revue belge de numismatique,* année 1880.

CARTES

DE LA PROVINCE DE NAMUR

PLANS ET VUES DE LA VILLE

PAR

A. DEJARDIN

CAPITAINE DU GÉNIE EN RETRAITE

DEUXIÈME PARTIE

PLANS

Comme pour les cartes, je diviserai la liste des plans en plusieurs chapitres, en adoptant, pour ligne de démarcation, les époques où de grands changements se sont opérés dans la configuration de la ville, c'est-à-dire où elle a subi les agrandissements successifs dont l'histoire fait mention et que nous retracent les plans de ces diverses époques.

Il n'y a pas de plans de la ville de Namur avec la *première enceinte,* c'est-à-dire représentant la ville lorsqu'elle n'était encore qu'un *fort,* occupant la montagne située entre la Sambre et la Meuse, avec quelques habitations dans le bas, au bord des deux rivières.

Plans

Il n'y en a pas non plus avec son premier agrandissement en 980. Cette *deuxième enceinte* ne comprenait d'ailleurs que la rue du Pont, la Grande Place, la rue du Bailli et une partie de la rue des Brasseurs.

Quant au deuxième agrandissement, qui eut lieu en 1034 ou 1064, il ne figure que sur les plans postérieurs où la quatrième enceinte est également représentée.

Cette *troisième enceinte* partait de la rive gauche de la Sambre, vis-à-vis de la porte de Grognon, laissait la rue des Fossés à droite et la rue de la Marcelle à gauche, longeait la place du Palais de Justice, puis, formant un angle, passait derrière Saint-Aubain et venait aboutir à la Sambre, en aval du pont de Salzinnes actuel.

La *quatrième enceinte* a servi de limites à la ville jusque dans ces derniers temps. La construction de cette enceinte a duré depuis 1357 jusqu'en 1464 : elle consistait en une muraille flanquée par des tours. Aucuns plans ne la représentent seule.

On construisit ensuite, en avant de cette enceinte, une enveloppe avec fossé, flanquée de tours qui furent appelées *ronds*. Les premiers plans représentent cette *fortification de transition,* qui précéda l'enceinte bastionnée. Il y en a six qui sont tous copiés de Braun. C'est le Chapitre I.

Vers 1650, on ajouta des *bastions* en avant des tours. Il y a vingt-neuf plans qui représentent la ville dans cet état. Sur dix-huit de ces plans, on voit les opérations du siège de 1692 par Louis XIV. Avant ce siège, il y a six plans, et, après, cinq. C'est le Chapitre II.

Les Français augmentèrent alors la valeur des fortifications en construisant des *forts détachés* sur les hauteurs dominant la ville au nord, en 1693. Quelque temps après,

en 1695, la ville fut prise par Guillaume III, roi d'Angleterre, et par les troupes alliées; en 1746, elle fut encore prise par les Français, de sorte que le Chapitre III comprend six plans avant le siège de 1695, vingt-quatre pour ce siège, douze plans entre les deux sièges, quatre plans pour le siège de 1746, et cinq après ce siège, jusqu'à la démolition des fortifications par Joseph II.

Il n'y a pas de plans représentant la ville après cette *démolition;* de sorte que le Chapitre IV est en néant.

Les fortifications furent *rétablies* par les Hollandais en 1816 et elles ont subsisté jusqu'en 1860. C'est le Chapitre V comprenant onze plans.

Enfin, en 1860, la *démolition des fortifications* fut décrétée et il surgit aussitôt des projets pour l'agrandissement de la station, et pour le percement de boulevards et de rues sur l'emplacement des anciens remparts. Cela forme le Chapitre VI, composé de douze plans.

On peut aussi considérer les plans d'après la manière dont ils ont été exécutés ou la partie de la ville qu'ils représentent.

Plans a vol d'oiseau. — Ainsi, les premiers plans exécutés sont les *plans à vol d'oiseau.* Tous les premiers plans de 1574 à 1649 (nos 1 à 9) ont été faits de cette manière : il y a ensuite les nos 41 et 57 de 1695. En tout onze plans.

Plans du périmètre. — Il y a ensuite les plans qui ne donnent que le *périmètre* de la ville; ce sont le no 10 de 1670; les nos 14, 20, 24 et 25 de 1692; les nos 32 à 34, 36 à 38 de 1693; les nos 39, 40, 43, 46 à 55, 59 et 61 de 1695; le no 67 de 1697; les nos 69 et 70 de 1709; le no 73 de 1720; le no 76 de 1735; les nos 79 à 81 de 1746; le no 84 de 1760; le no 86 de 1780 et le no 104 de 1875. Ils sont donc trente-sept.

Plans complets. — Les *plans complets* ou *plans géomé-*

Plans

triques commencent au n° 11 de 1670; viennent ensuite les n°s 12, 13, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 26 à 29 de 1692; le n° 31 de 1693; les n°s 35, 42, 44, 45, 56, 60, 62 à 65 de 1695; le n° 68 de 1704; le n° 71 de 1709; le n° 72 de 1711; les n°s 74 et 75 de 1729; le n° 77 de 1745; les n°s 78 et 82 de 1746; le n° 83 de 1750; les n°s 88 à 94 de 1831, 1838, 1840, 1847, 1848, 1855 et 1858; les n°s 96 et 97 de 1860; le n° 98 de 1863; les n°s 100 et 101 de 1868; les n°s 103, 105 et 106 de 1872, 1875 et 1877, et le n° 107 de 1878. Il y en a donc cinquante.

D'autres plans géométriques ne comprennent qu'une partie de la ville. Il y a d'abord un des plans à vol d'oiseau, le n° 2, qui ne montre que les environs de la *porte de Samson.*

D'autres plans ne contiennent que le *Château* seul : ce sont les n°s 17 et 30 de 1692; le n° 66 de 1695, et le n° 85 de 1760.

Un plan donne les environs de l'*Hôtel de ville,* le n° 87 de 1826; un autre représente les environs de la *Salle de spectacle,* le n° 95 de 1860; trois sont limités au *quartier des casernes,* les n°s 99, 102 et 108, de 1868, 1869 et 1879; enfin, un dernier se rapporte à un projet d'emplacement pour les ateliers du chemin de fer dans la plaine de Salzinnes, c'est le n° 109 de 1880.

CHAPITRE Ier.

QUATRIÈME ENCEINTE ET FORTIFICATIONS DE TRANSITION

(1464-1650)

1574.

N° 1. — *Namur.*

Namurcum, elegantissima ad Mosæ flumé civitas.

Les édifices et les maisons sont vus en élévation.

La quatrième enceinte, avec les tours, est précédée d'une autre enceinte de transition avec tours plus grosses et fossés pleins d'eau : un fossé plein d'eau sépare également les deux enceintes. Le faubourg de Jambes n'est pas encore entouré d'une fortification, et le château est précédé d'une fortification bastionnée du côté de la campagne. Dans l'intérieur de la ville se trouve encore la troisième enceinte, avec des tours et un fossé plein d'eau, traversant la rue de l'Évêché, passant derrière Saint-Aubain, suivant la place du Palais de Justice, laissant la rue de la Marcelle dans l'intérieur et la rue des Fossés à l'extérieur et venant aboutir à la Sambre en face du port de Grognon.

Larg. $0^{m}44$, haut. $0^{m}35$.

Dans :

1° *Civitates orbis terrarum, in æs incisæ et excusæ et descriptione topographica, morali et politica illustrata,* par G. Braun et F. Hogenberg. Cologne. 1572 à 1616. Six volumes in-folio. Le deuxième volume, dans lequel se trouve ce plan, a pour titre : *De præcipuis totius universi urbibus, liber secundus.* 1574. Feuille 32. Il y a des exemplaires coloriés.

Bib de l'Univ. de Liège. — Coll. L. Digneffe.

2° *Beschreibung und contrafactur der vornehmster Stätt der Weld,* par F. Braun et G. Hogenberg. Cologne. 1574. Trois volumes in-folio. Tome Feuille

3° *Théâtre des cités du monde,* par G. Braun et F. Hogenberg. Francfort. Adrien Romain. 1574. Cinq volumes in-folio. Le tome III, dans lequel se trouve ce plan, a pour titre : *Livre troisième des villes principales du monde. Liber tertius.* Page 32.

Coll. L. Digneffe.

4° *Le grand théâtre des différentes cités du monde,* par G. Braun et F. Hogenberg. Bruxelles. 1572. Six volumes in-folio.

5° *Urbium totius Belgii seu Germaniæ inferioris,* etc. Amsterdam. J. Janson. 1657. Quatre volumes in-folio. Tome I. Feuille Ooo.

Coll. L. Digneffe.

Plans

1581.

N° 2. — Plan sans titre de la porte de Samson.

On y voit le boulevard qui précède la porte, l'entrée du Hoyoul dans la ville avec la tour Dalida et l'enveloppe construite en avant de la quatrième enceinte.

Extrait du plan précédent.

Larg. 0m09, haut. 0m05.

Dans :

Promenades dans Namur, par J. Borgnet. Namur. Wesmael-Legros. 1851-1859. Un volume in-8° (le 1er seul paru). Page 410.

Annales de la Société archéologique de Namur. Namur. Wesmael-Legros. 1857-1858. Tome V, page 98.

1635.

N° 3. — *Namen.*

Avec un écusson en blanc et une légende de 13 numéros en français.

Copie réduite du plan de Braun de 1574 (N° 1).

Larg. 0m135, haut. 0m11.

Dans :

Belgicæ, sive Inferioris Germaniæ descriptio, par L. Guicciardin. 18e édition. Amsterdam. G. Blaeu. 1635. Trois parties en deux volumes in-18. Tome I, page 466.

Coll. A. Dejardin.

1649.

N° 4. — *Namurcum.*

Avec les armoiries du Comté au-dessus du titre et une légende de 8 numéros.

Copie du plan de Braun de 1574 (N° 1).

Larg. 0m505, haut. 0m375.

Dans :

Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ, ad præsentis temporis faciem expressum a Joanne Blaeu. Amsterdam. 1649. Deux volumes grand in-folio.

Coll. L. Digneffe.

1650.

N° 5. — *Namur.*

C'est une copie réduite du plan de Braun de 1574 (N° 1).

Il y a de l'analogie entre ce plan et le n° 39 de 1695?

Larg. 0m085, haut. 0m07.

Bib. royale à Bruxelles. — Coll. Henrotte.

1652.

N° 6. — *Namurcum.*

Avec les armoiries du Comté et une légende de 8 numéros en français.

C'est, comme le n° 3, une copie réduite du plan de Braun de 1574, n° 1.

Larg. 0m135, haut. 0m11.

Dans :

Belgicæ, sive Inferioris Germaniæ descriptio, par L. Guicciardin. 22e édition. Amsterdam. J. Jansonius. 1652. Trois parties en deux volumes in-18. Tome I, page 490.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

Caert en Stede-boexken van Nederlandt, vertoonende de XVII Provintien in 't geheel en besonder, als oock derselver principaele Steden, 100 *als die hedensdaechs in haer Fortificatien gesien worden.* Amsterdam. Jan Janssen Brouwer. 1652. Un volume in-12 oblong.

Coll. L. Digneffe.

Belgicæ, sive Inferioris Germaniæ descriptio, par L. Guicciardin. 23e édition. Amsterdam. Jacob Meursius. 1660. Deux volumes in-18. Tome I, page 490.

Bib. de l'Univ. de Liège. — Coll. L. Digneffe.

Beschrijvingh der Nederlanden, d'après Guicciardin et d'autres. 24e édition. Amsterdam. Jacob van Meurs. 1660. Deux volumes in-18. Tome I, page 340.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

CHAPITRE II.

ENCEINTE BASTIONNÉE.

(1650-1693).

A. — AVANT LE SIÈGE DE 1692.

1649.

N° 7. — *Namurcum.*

Avec les armoiries du Comté au dessus du titre et une légende de 8 numéros.

Reproduction du n° 4 sur lequel l'enceinte qui est en avant de celle avec les tours est bastionnée, et où le faubourg de Jambes est aussi entouré d'une fortification bastionnée. Le château, du côté de la campagne, a aussi reçu des ouvrages avancés.

Larg. 0m505, haut. 0m375.

Se trouve dans les ouvrages intitulés :

1° *Novum ac magnum theatrum urbium Belgicæ regiæ, ad præsentis temporis faciem expressum a Joanne Blaeu.* Amsterdam. 1649. Deux volumes grand in-folio. Feuille 6, A. Il y a des exemplaires coloriés.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

2° *Tonneel der steden van s' konings Nederlanden, met here beschryvingen, uytgegeven by Joan Blaeu.* Amsterdam. 1649. Deux volumes grand in-folio. Feuille 6, A.

3° *Tonneel der steden van 's konings Nederlanden, met hare Beschrijvingten, Uijtgegeven by Joan Blaeu.* Amsterdam. 1649. Il y a des exemplaires coloriés.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

4° *Novum ac magnum theatrum,* etc [1].

[1] Les différentes éditions de l'atlas de Blaeu renseignées soit latines soit hollandaises, quoique étant de la même date, ont cependant des justifications différentes.

5° Édition du même ouvrage sans texte derrière les planches.

6° *La galerie agréable du monde où l'on voit, en un grand nombre de cartes très exactes et de belles tailles douces, les principaux empires, roïaumes,* etc. *Le tout mis en ordre et exécuté à Leide, par Pierre Van der Aa, marchand libraire* (sans date). Soixante-six volumes in-folio. Tomes XV et XVI du recueil complet, et Tome IV des Pays-Bas catholiques [1].

Coll. L. Digneffe.

1649?

N° 8. — *Namurcum.*

Avec les armoiries du Comté au dessus du titre.

Copie du plan précédent de Blaeu.

Dans une édition de Blaeu avec un texte plus court.

1649?

N° 9. — *Namurcum.*

R. Blokhuyse fecit.

Copie du plan n° 7 de Blaeu.

Dans une édition de Blaeu sans texte derrière.

1673?

N° 10. — *Namur.* (Titre dans l'intérieur de la ville.) 42.

Il n'y a pas de rues indiquées dans l'intérieur de la ville : on n'y voit que la troisième enceinte avec les tours, le cours du ruisseau le Hoyoul, et trois églises. La quatrième enceinte, avec les tours, est précédée de l'enceinte bastionnée. Le fort Guillaume, en avant du château, n'est pas construit. En fait d'écritures, il n'y a que : *Mosa. f* et *Sambra f.*

Larg. 0m415, haut. 0m315.

[1] La planche de cet ouvrage porte : *F. de Wit, Amstelodami.*

Plans

Dans :

1° *Teatro del Belgio, o sia descritione delle diecisette provincie del medesimo,* par Galeazzo Gualdo Priovato. Francfort 1673. Un volume in-folio. Pl. 42.

Coll. L. Digueffe et Henrotte.

2° *Teatro del Paësi Bassi,* par Gualdo Priovato. Vienne en Autriche 1673. Un volume in-folio. Pl. 42.

Coll. Bodel à l'Université de Leide.

1675?

N° 11. — *Namur.* (Titre dans l'intérieur de la ville.)

Les rues sont indiquées imparfaitement. La troisième enceinte s'y trouve encore. Le fort Guillaume est construit.

Plan allemand.

Larg. 0m16, haut. 0m16.

Coll. Henrotte.

1692?

N° 12. — *Die Stadt das Castel und Fort von Namur. 122. Gabriel Bodenehr fec. et exc. A. V. Cum Grat. et Privil. Sac. Cœs. Majestatis* [1].

Avec les armoiries du Comté au dessus du titre.

Les édifices sont vus en élévation. La troisième enceinte y est encore indiquée.

En avant du château, outre les fortifications de Terre-Neuve, il y a aussi le fort Guillaume.

Larg. 0m185, haut. 0m15.

Dans :

Force d'Europe, oder die Merckwürdigst- und Fürnehmste, meistentheils auch Ihrer Fortification wegen Berühmteste, Stætte, Vestungen, Seehæfen, Pæsse, Camps de Bataille, in Europa, Welche. Ihren Königreichen und Landschafften in Fridens Zeiten zu Nuz und Zier, in Kriegs Läufften

[1] D'autres exemplaires ont : *Johan Stridbeck Jun, fec.* etc.

Plans

zum Schuz und Wehr dienen, in 200 *Grundrissen,* etc. Augsbourg. G. Bodenehr (vers 1725). Un vol. in-4° oblong. N° 122.

Bib. de Namur. — Id. de l'École militaire.

Coll. L. Digneffe, Henrotte et A. Dejardin.

B. — SIÈGE DE 1692.

1692.

N° 13. — *Gründ-Risz der Stadt und des Schlosses Namur, welche nach einer 30 tägigen Belagerung den 30 jun. 1692 von den Franszös Waffen erobert worden.*

Avec une échelle.

L'intérieur de la ville est indiqué imparfaitement : les fortifications seules sont exactes. On voit l'attaque de M. de Ximenès contre le château et celle de M. de Boufflers contre les fortifications qui entourent le faubourg de Jambes.

Larg. 0m355, haut. 0m285.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1692.

N° 14. — *Plan des Lignes de l'Armée du Roy devant la Ville et Château de Namur, 1692. Gravé par ordre du Roy.*

A Paris, chez le Sr Jaillot, Géographe du Roy, joignant les Grands Augustins, aux deux Globes [1].

Avec une échelle.

Il n'y a que les fortifications de la ville et du château sur ce plan. Il s'étend à une assez grande distance de la ville.

Larg. 0m60, haut. 0m45.

Dans :

Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur avec les plans des atta-

[1] Cette mention ne se trouve pas toujours sur ce plan.

Plans

ques, de la disposition des lignes et des mouvements des armées, par Racine. Paris. Denys Thierry. 1692. Un vol. in-folio.

Bib. de Namur.

1692.

N° 15. — *Plan de la ville et chasteau de Namur. Gravé par ordre du Roy.*

A Paris, chez le Sr Jaillot, Géographe du Roy, joignant les Grands Augustins, aux 2 Globes [1].

Avec une échelle, une légende de A à R pour les ouvrages de fortifications et une de 14 numéros pour les travaux de l'attaque.

Le tracé des rues dans l'intérieur de la ville est pointillé.

Larg. 0m60, haut. 0m445.

Dans le même ouvrage que le plan précédent.

Bib. de Namur.

1692.

N° 16. — Plan sans titre de la ville et du château de Namur.

E. Ertinger scul :

Avec une légende de A à G pour les travaux de l'attaque.

Plan assez peu détaillé.

Larg. 0m215, haut. 0m155.

Dans :

Siège de Namur avec un journal des mouvemens Faits pendant ce Siège par l'Armée du Roy, commandée par M. le Maréchal duc de Luxembourg, et par celle des Aliez, commandée par M. le Prince d'Orange, par Devizé. 2e édition. Paris. Michel Brunet. 1692. Un vol. in-12, page 19.

Bib. de Namur.

1692.

N° 17. — *Plan des attaques du chasteau de Namur.*

On trouvera dans la Relation de la prise du Chasteau de Namur

[1] Cette mention ne se trouve pas toujours sur ce plan.

l'explication des Lettres de renvoy qui sont marquées sur le Plan.

F. Ertinger sc.

Avec une échelle. Il y a des lettres de A à N, sur ce plan, qui renvoient à une légende dans le texte.

Se borne au plan du château : on y a indiqué le tracé des tranchées.

Larg. 0m27, haut. 0m235.

Dans :

1° *Histoire du siège du chasteau de Namur,* par Devizé. Paris. Michel Brunet. 1692. Un vol. in-12. Page 351.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

2° Le même ouvrage. Lyon. Thomas Amaulry. 1692. Un vol. in-12, p. 257.

Bib. de Namur.

1692.

N° 18. — *Plan de la Ville et Citadelle de Namur Assiégée par l'armée du Roy, commandée par sa Majesté en personne le 29 May 1692 la Ville rendue le 6 Juin et le Château le 30e du méme mois et an.*

A Paris chez l'Autheur, rüe St André des Arts, Porte de Bucy.

Avec une échelle, une rose des vents, les armoiries du Comté et une légende de A à L pour quelques ouvrages.

Ce plan s'étend à une assez grande distance de la ville, et donne les lignes de contrevallation.

Sur la même feuille, il y a une carte du *Gouvernement de Namur* (N° 44 des cartes).

Larg. 0m50, haut. 0m41.

Bib. de l'Univ. de Liège. — Coll. Henrotte et L. Digneffe.

Plans

1692.

N° 19. — *Plan et Profil de la Ville et du Chasteau de Namur, pris par le Roy Louis le Grand, le 30 Juin 1692, après 30 jours de siège à la veüe d'une Armée de cent mille hommes composée de toutes les Nations conjurées contre la France, et commandée par le Prince d'Orange.*

Levé et dessiné sur les lieux très exactement par ordre de sa Majesté et présenté par son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet P. Le Pautre.

Avec une rose des vents.

Dans le bas, des seigneurs à cheval.

Le tracé des rues dans l'intérieur de la ville est inexact. Les travaux d'attaque sont indiqués du côté de Jambes (M. de Boufflers), de Bouge (M. le Prince), et du Château (M. de Ximenès, puis le Roi).

Au-dessus, est une vue de la ville de Namur (N° 21 des vues).

Larg. 0m355, haut. 0m29 (sans le titre) 0m35 avec le titre).

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

1692.

N° 20. — *Wahrer Grundtris Der Wohl Fortificirten Stadt und Vestung Naumur wie Solche gegenwertig von Ihro Königliche Maijest. Ludovic. XIV von Franckreich dieses 1692. Iahrs im Monat Maij ùnd Jùnio Belägert worden.*

Franckfurt bey Johann Georg Walthern Zùfinden.

Avec une échelle.

Les rues dans l'intérieur de la ville ne sont pas indiquées. On voit, à l'extérieur, les batteries dirigées contre la ville, avec leur tir.

Larg. 0m34, haut. 0m25.

Bib. royale à Bruxelles.

1692.

N° 21. — *La ville de Namur,* etc.

De Sterke Stadt Namur met sijn Casteel en andere Fortificatien.

Chez N. Visscher.

Au-dessus, il y a une vue de la ville et du château.

Larg. 0m55, haut. 0m42.

Beredeneerde beschrijving van Nederlandsche historieplaten, etc., par Muller. N° 2871.

1692.

N° 22. — *Platte grond van de Stad en 't Kasteel van Namen, met sijn buytenwercken, Batterijen,* etc.

Amtersdam, N. Visscher.

Au-dessous, il y a une petite vue intitulée :

Afbeelding van de Stad enz. van de Maas na Brabant te sien.

Bered. besch. van Ned. historie platen, etc. N° 2873.

1692.

N° 23. — *Namur. Stad und Schloss Sampt der Belagerung A° 1692. 123.*

G. Bodenehr feci et Excudit Cum Gratia et Privilegio Sacræ Cœs. Maj. [1].

Avec une rose des vents et une légende de 42 numéros. A côté du plan est une notice sur la ville de Namur.

On y voit l'attaque de M. de Boufflers contre le faubourg de Jambes, celle du prince de Condé contre la ville, du côté de Bouges, et celle du roi contre le château.

Larg. 0m19, haut. 0m155.

[1] D'autres exemplaires ont : *Johann Stridbeck Junior feci,* etc.

Plans

Dans :

Force d'Europe, oder Die Merckwürdigst- und Fürnehmste, meistentheils auch Ihrer Fortification wegen Berühmteste Stoette, etc. Augsbourg. G. Bodenehr (vers 1725). Un vol. in-4° oblong. N° 125.

Bib. de Namur. — Id. de l'École militaire.
Coll. L. Digneffe et Henrotte.

1692.

N° 24. — *Platte Grondt Tekening van de Stadt Namen met des selfs sterkte en Fortificatie so als het tegenwoordig door de France is Belegert Nieulijks uit gegeven door Pieter Persoij, over 't Hamburger Post Comptoir tot Amsterdam.*

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de A à N pour les ouvrages de la ville en français et en hollandais.

Les ouvrages de fortification sont seuls indiqués : les rues, dans l'intérieur de la ville, ne le sont pas.

Larg. 0m345, haut. 0m25.

Bib. de Namur.

1692.

N° 25. — *Plan des Lignes de Circonvallation de l'armée du Roy devant La Ville et Chateau de Namur en 1692. Planche 49. Page 336.*

F. Baillieul l'aîné Sculp.

Avec une échelle.

Donne les environs, à une assez grande distance, ainsi que l'emplacement des quartiers et les lignes de circonvallation.

Larg. 0m40, haut. 0m315.

Dans :

1° *Le parfait ingénieur français, ou la fortification offensive et défensive; contenant la construction, l'attaque et la défense des Places régulières et irrégulières, selon les méthodes de Monsieur de Vauban,* etc., par Deidier.

Plans

Nouvelle édition [1], *corrigée et augmentée de la Relation du Siège de Lille et du Siège de Namur,* etc. Paris. Jombert. 1742. Un vol. in-4°. Page 336.

Bib. de Namur.

2° Même ouvrage. Paris. Jombert. 1757. Un vol. in-4° Page 336.

Coll. A. Dejardin.

1692.

N° 26. — *Plan de la ville et chateau de Namur et ses Attaques en May 1692. Planche 50. Page 336.*

Baillieul l'aîné Sculp.

Avec une échelle et une légende de A à S dans le texte.

Les rues, dans l'intérieur de la ville, sont représentées en pointillé.

Larg. 0m41, haut. 0m315.

Se trouve dans les mêmes ouvrages que le plan précédent. Page 336.

1692.

N° 27. — *Plan de la Ville Ouvrages et Chateau de Namur Avec toutes les Attaques,* etc.

Dédié et présenté à Monseigneur le Dauphin par son très Humble et très Obéissant Servit. et Géographe, de Fer.

Avec les armoiries de au-dessus du titre.

On voit principalement les fortifications de la place, et les attaques du côté de Jambes, par M. de Boufflers, de Bouge, par M. le Prince, et du château par le roi. Dans l'intérieur de la ville, il y a peu de détails. Les environs sont représentés à une assez grande distance.

Larg. 0m52, haut. 0m36.

Dans :

Les forces de l'Europe, ou description des principales villes, avec leurs fortifications, dessinées par les meilleurs ingénieurs, etc. *Recueilli par les*

[1] La première est de 1736.

Plans

soins du Sr de Fer, Beaulieu, etc., géographes du Roy. Paris. Un volume in-4° oblong. Troisième partie. 1695. Planche 25.

Coll. A. Dejardin.

1692.

N° 28. — *Plan de la Ville Ouvrages et Chateau de Namur Avec toutes les Attaques,* etc.

Dédié et présenté à Monseigneur le Dauphin Par son très humble et très Obéissant Serviteur et Géographe de Fer.

A Paris chez le Sr de Fer dans l'Isle du Palais à la Sphère Royale avec Privilège du Roy.

Avec une échelle.

Copie du numéro précédent.

A été reproduit, pour le siège de 1695, avec les changements (N° 62).

Larg. 0m515, haut. 0m355.

Bib. royale à Bruxelles. — Bib. de Namur.

1692.

N° 29. — *Plan des ville et chateau de Namur, Assiégé par le Roy en personne le 30 May, et rendu à l'obéissance de sa Majesté le 1er Juillet 1692. Augmenté par le Chevalier de Beaurain, Géographe ord. du Roy. Tome 3. Pl. 6.*

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de 22 numéros pour les ouvrages de fortification.

Le tracé des rues, dans l'intérieur de la ville, est très inexact.

Larg. 0m495, haut. 0m325.

Dans :

Histoire militaire de Flandre, etc., par de Beaurain. Paris. De Beaurain, Nic. Poirion, C.-A. Jombert. 1755. Cinq volumes in-folio. Tome III. Pl. 6.

Coll. A. Dejardin.

1692.

N° 30. — *Attaque du château de Namur, en 1692.*

J. Vandendaelen F^t — J. B. del. — Lith. Simonau et Toovey, Bruxelles.

Avec une légende de 4 numéros pour les quatre attaques et de A à I pour les ouvrages de fortification, etc.

Ce plan ne représente que la partie du château attaquée, les tranchées et les batteries.

Copie du n° 15.

Larg. 0^m135, haut. 0^m185.

Dans :

Promenades dans Namur, par J. Borgnet. Namur. Wesmael-Legros. 1851-1859. Un volume in-8°. Page 454.

Annales de la Société archéologique de Namur. Namur. Wesmael-Legros. Années 1857-1858. Tome V, page 142.

C. — APRÈS LE SIÈGE DE 1692.

1693.

N° 31. — *Plan de la Ville et Citadelle de Namur.*

A Amsterdam chez Pierre Mortier [1].

Avec une échelle et une légende de A à S en français et en hollandais en-dessous.

Ce plan donne principalement les fortifications de la ville et du château avec les derniers travaux de Coëhorn. L'ancienne enceinte y figure encore. Les rues sont mal indiquées dans la ville.

Au-dessus de la même planche, il y a une petite vue de Namur (N° 23).

Larg. 0^m26, haut. 0^m175.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et Henrotte.

[1] Cette mention ne se trouve pas dans d'autres exemplaires.

1693.

N° 32. — *Namur Capitale du Comté de mesme nom aux Espagnols place très forte située à la jonction de la Sambre dans la Meuse avec Titre d'Evesché à 12 Lieües de Bruxelles; autant de Lijège et à 8 de Louvain. Pris par le Roy de France le 31 Juin 1692.*

H. van Loon sculp. — De Fer.

A Paris, Chez l'Autheur dans l'Isle du Palais sur le quay de l'Orloge à la Sphère Royalle. Avec Privil. du Roy. 1693.

Et dans l'intérieur de la ville : *Namur.*

Avec une échelle, une rose des vents, un écusson en blanc et une légende de A à N.

Ce plan ne donne que les fortifications de la ville et du château : l'intérieur de la ville est en blanc.

Ce plan a été reproduit avec la date de 1690 et de 1705 (Voir n° 34).

Larg. 0m265, haut. 0m19.

Dans :

Les forces de l'Europe ou description des principales villes avec leurs fortifications, par de Fer, Beaulieu, etc. Paris. 169...

Bib. de Namur.

1693.

N° 33. — *Plan et profil de la Ville et du Château de Namur ou Sont marquez les ouvrages qui y ont esté adjoutez depuis Sa prise par le Roy en 1692.*

Chez P. le Pautre, Graveur du Roy Place de Vendome.

Avec une échelle et une rose des vents. En dessous, une notice sur Namur avec le titre : *Conqueste de Louis le Grand.*

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville. Il y a quelques travaux en projet en avant du château et du faubourg de Jambes.

Plans

Au-dessus, est une vue de la ville de Namur. (N° 24 des vues.)

Larg. 0m32, haut. 0m26.

Bib. de l'Univ. de Liège. — Bib. de Namur.

1693.

N° 34. — *Namur Capitale du Comté de mesme nom aux Francois. s place très forte située à la jonction de la Sambre dans la Meuse avec Titre d'Evesché a 12 Lieües de Bruxelles, autant de Lijège et a 8 de Louvain.*

H. van Loon sculp. — De Fer.

A Paris, chez l'Autheur dans l'Isle du Palais sur le quay de l'Orloge a la Sphère Royalle. Avec Privilège du Roy. 1690 [1].

Et dans l'intérieur de la ville :

Namur. Prise par le Roy le 30me de Juin 1692, après 30 jours de Trenchée Ouverte.

Avec une échelle, une rose des vents, un écusson en blanc et une légende de A à N.

Ce plan ne donne que les fortifications de la ville et du château : l'intérieur de la ville est en blanc.

Copie du n° 32 de 1693, où on a mis dans le titre le mot François au lieu d'Espagnols, fait suivre d'une mention le mot Namur dans l'intérieur de la ville et ajouté le fort Guillaume en avant du château.

Larg. 0m275, haut. 0m19.

Dans :

1° *Les forces de l'Europe,* par de Fer. 1re édit. 1690. Un vol. in-4° oblong.

Coll. A. Dejardin.

2° *Table des forces de l'Europe, avec un Introduction à la Fortification,*

[1] Les planches du second des ouvrages cités ont la date de 1705 et portent le n° 87.

Plans

composé de 194 Plans des Villes les plus Considérables du Monde, Augmenté de Onze Plans depuis l'année 1720 jusqu'à 1723. Divisés selon l'ordre qu'on a jugé le plus Convenable. Par N. de Fer. Géographe de sa Majesté Catholique.

A Paris, chez J. F. Benar, Gendre de l'Auteur dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphère Royale. 1723. Un volume in-4° oblong. Planche 87.

Coll. A. Dejardin.

1695?

N° 35. — *Plan de la Ville et Citadelle de Namur.*

Avec une échelle et une légende de A à P.

Les rues sont indiquées dans l'intérieur de la ville, ainsi que la troisième enceinte.

Larg. 0m15, haut. 0m105.

Dans :

Les plans et profils des principales Villes du Comté de Namur, etc., par De Beaulieu, chez De Beaurain. Un vol. in-8° oblong. N° [1].

Coll. L. Digneffe.

CHAPITRE III.

FORTS DÉTACHÉS.

(1693-1782)

A. — AVANT LE SIÈGE DE 1695.

1693.

N° 36. — *Namur, avec ces Nouveaux Ouvrages, faits et Projetés Jusqu'à l'année 1693. Cette Ville fut prise par le Roy sur les Espagnols au mois de Juin en 1692.*

H. van Loon fecit.

[1] Voir la note, page 41, aux numéros 60 à 64 des cartes.

Plans

A Paris chez le S^r De Fer, dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge à la Sphere Royale 1695 [1].

Avec une échelle.

La ville est entourée d'un grand nombre d'ouvrages détachés. Le faubourg de Jambes est fortifié. Le château, du côté de la campagne, a aussi reçu des ouvrages avancés.

Copie réduite du n° 27 de 1695.

Dans l'intérieur de la ville, il n'y a rien d'indiqué.

Larg. 0^m27, haut. 0^m175.

Dans :

1° *Les forces de l'Europe,* par De Fer, 1re édit. 1690. Un vol. in-4° oblong.

Coll. A. Dejardin.

2° *Table des forces de l'Europe,* etc., par N. de Fer. Paris. Benar. 1725. Un vol. in-4° oblong. Planche 88.

Coll. A. Dejardin.

1693.

N° 37. — *Namur, avec ses Nouveaux Ouvrages, faits et Projetés Jusqu'à l'année 1693. Cette Ville fut prise par le Roy sur les Espagnols au mois de Juin en 1692* [2].

Et un second titre en dehors du plan :

A Paris chez le S^r De Fer.

Namen, Een der sterkste Steden van de Nederlanden, met alle sijn nieuwe Werken, soo als die heden zijn. Dese Stadt wierd door den Koningh van Vrankryk, Louis de XIV. Ingenomen in Juny, des jaars 1692. En nu belegert door den Koningh van Engeland 1695.

[1] Les planches du second des ouvrages cités ont la date de 1705 et portent le n° 88.

[2] Sur des exemplaires on a ajouté : *et Assiégé Par le Roy Guiljaume en 1695.*

Plans

Tot Amsterdam, by Pieter Mortier, by dewelke te koop zyn alle de Stercktens van Europa, etc. *Met privilegie.*

Avec une échelle et une légende de A à Z, en hollandais, pour traduire les indications françaises du plan.

Copie du numéro précédent.

Larg. 0m265, haut. 0m205.

Dans :

Les forces de l'Europe, ou description des principales villes, etc., par de Fer. Paris. Un volume in-4° oblong. Première partie. 1693. N° 16.

Coll. A. Dejardin.

1693.

N° 38. — *Namur avec ses Nouveaux Ouvrages faits et Projetés jusqu'à l'année 1693. Cette Ville fut prise par le Roy sur les Espagnols au mois de Juin en 1692.*

Avec une échelle.

Copie du plan précédent.

Larg. 0m26, haut. 0m20.

Dans :

Les forces de l'Europe, ou description des principales villes, etc., par de Fer. Paris. Un volume in-4° oblong. Dixième partie. 1696. N° 17.

Coll. A. Dejardin.

1695?

N° 39. — *Namen.*

Avec une rose des vents.

Copie du n° 36 de 1693.

Il y a de l'analogie entre ce plan et le n° 5 de 1650.

Sur la même feuille, se trouvent les plans de vingt-six autres places fortes, avec le titre général :

D'Fortresse der tien Spaansche Provintien of Belgii Regii.

Amsterdam Nieuwelijks, Uijtgegeven door Reynier et Josua Ottens, in de kalverstraat in de Warelt kaart.

Larg. 0m135, haut. 0m09.

Bib. royale à Bruxelles. — Bib. de Namur.
Coll. Henrotte.

1695.

N° 40. — *Namur. Comme il est en 1695.*

Avec une échelle et une légende de A à W et de 14 numéros pour les ouvrages de fortification.

Copie du n° 36 de 1693.

Larg. 0m165, haut. 0m115.

Coll. Henrotte.

1695.

N° 41. — *La Ville de Namur avec son Chateau et autres Fortifications.*

De sterke Stadt Namen met syn Casteel en andere Fortificatien.

F. de Wit Excudit Amstelodami. Cum privilegio. Anno 1695. I. Ottens Fecit.

Avec une échelle, une rose des vents, les armoiries du Comté et une légende de 13 numéros pour les portes, églises, etc.

Les édifices et les maisons sont vus en élévation. La ville est entourée de fortifications et d'ouvrages détachés qui s'avancent à une assez grande distance. Le château a également des ouvrages avancés. Il y a des exemplaires coloriés.

Larg. 0m58, haut. 0m44.

Dans :

La galerie agréable du monde où l'on voit, en un grand nombre de cartes très exactes et de belles tailles douces, les principaux empires, roïaumes, républiques, provinces, villes, bourgs et forteresses, etc. Leide. Pierre

Plans

Van der Aa (sans date). Soixante-six volumes in-folio reliés en trente-trois. Tome XV de l'ouvrage et tome III des Pays-Bas catholiques. Planche 58.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

B. — SIÈGE DE 1695.

1695.

N° 42. — *Plan du Siège de la Ville et du Château de Namur en 1695.* (Au-dessus). *Plan de la Ville et du Château de Namur dans l'état qu'était cette Place, lorsqu'elle fut assiégée et reprise en 1695 par les troupes des Alliez sous la très sage et très valeureuse Conduite du Roi de la Grande Bretagne.*

Tracé en ce temps là sur les lieux et dessiné très exactement par Mr de Strackwiitz, Major de l'Artillerie de S. A. Ser. le duc de Brunswick et Lunebourg-Zelle et gravé à l'honneur et à la gloire perpétuelle de Sa Majesté par les soins de Nicolas Visscher à Amsteldam avec Privil. des Hauts et Puissans Seign. les États Généraux.

Dédié et présenté au très Victorieux et très Puissant Prince Guillaume III Roy d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, défenseur de la Foi, par son Très humble et très obéissant serviteur Nicolas Visscher.

Ce plan a été gravé par D. Stoopendaal.

Les allégories et accessoires ont été *inventés et dessinés par O. Elliger puis gravé par G. Van der Gouwe* (répété deux fois). *On peut assurer le public,* etc.

Avec une échelle, les armoiries de la ville, le portrait du roi Guillaume et une légende de A à Z et de *a* à *t* pour la fortification de la ville et de sa dépendance, et de 97 numéros pour les bâtiments, etc., et la relation abrégée des actions les plus remarquables de l'attaque, en dessous.

Les rues dans la ville sont exactement indiquées ; il y a des batteries dans la ville. Tous les travaux de l'attaque y sont

indiqués avec une exactitude minutieuse, et ce plan vaut, à lui seul, les meilleures relations. (Appréciation de J. Borgnet.)

En six feuilles, avec la légende.

Larg. 1m16, haut. 0m93.

Bib. de Namur. — Bib. de l'Univ. de Leide.

1695.

N° 43. — *Accurater Abriss von Namur und wie Stadt und Schloss von den Alliérten belagert gransam beschaffen, unerhört bestürmst, und endlich zur Ubergabe gebracht worden.*

D. Lemkur fecit.

Et un second titre en dehors du plan :

Eigentlicher ime Grund und Prospect entworffener Abriss, mit beygefügter Beschreibung der Belager- und Eroberung der von Natur sehr festen Stadt und Casteels Namur. Nebst ihren neuen Fortifications- Wercken, und denen von den Alliirten unter der glorwürdigsten Anführung Sr. Königl. Majest. von Gross-Brittannien, etc. :

Zu bekommen bey Thomas von Wiering im gülden A, B, C, bey der Börse.

Avec une échelle.

Hors du cadre, il y a une légende de 12 numéros pour la vue qui se trouve au-dessus du plan, une de A à F pour les quartiers des assiégeants sur le plan, et une de 46 numéros pour les ouvrages de la ville et du château.

C'est une copie du n° 36 de 1693, sur laquelle on a ajouté tous les travaux de l'attaque.

Au-dessus, se trouve une vue de la ville (N° 28).

Larg. 0m265, haut. 0m205.

Bib. de Namur,

1695.

N° 44. — *Platte-grond van de Stad en 't Kasteel van Namen, met zyn buytewerken, Batterijen, Approches, Liniën,* etc.

Amsterdam. N. Visscher.

Au-dessous, il y a une petite vue intitulée :

Afbeelding van de Stad en Kasteel van Namen.

A côté : *Korte Beschrijving van de vesting van Namen.*

Paraît être une copie du n° 22 de 1692.

Larg. 0m28, haut. 0m36.

Bered. besch. van Ned. historie platen, etc. N° 2919a.

1695.

N° 45. — *Platte-grond van de Stad en't Kasteel van Namen,* etc.

Door sijn K. M. Willem III belegerd.

Autre état du plan précédent.

Bered. besch. van Ned. historieplaten, etc. N° 2919b.

1695.

N° 46. — *Grundriss der Statt und Schloss Namur mit der Fortification und neuen Wercken, welche seither sie jüngst Año 1692 von dem könig von Franckreich erobert, sind darbey gemacht, und wie sie nunmehr in diesem 1695. Jahr von den Allijrten*

J. de Montalegre fec.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de 19 numéros pour les ouvrages détachés, et une de *a* à *i* pour les noms des bastions.

A ce plan est joint un texte avec le titre :

Eigendliche Beschreibung der sehr Vest und berühmten Stadt Namur Wie solche durch den konig von Gross Britannien Wilhelm den III, etc.

Les opérations du siège sont indiquées sur ce plan. Il n'y a rien de tracé dans l'intérieur de la ville.

Une petite vue de la ville dans le coin supérieur se trouve à droite. (N° 36 des vues.)

Larg. 0m36, haut. 0m24.

Coll. L. Digneffe.

1695.

47. — *Die Stad Namur :* (dans l'intérieur de la ville).

Avec une échelle et une rose des vents.

Copie du plan précédent. Celui-ci n'a pas de légende parce que les indications sont faites sur le plan même ; on y voit des batteries dans l'intérieur de la ville.

Il y a aussi la petite vue de la ville dans le coin supérieur à droite. (N° 37 des vues.)

Larg. 0m31, haut. 0m21.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 48. — *Platte-grond der Stad Namen, met zyn Kasteel, en Buiten-werken gelyk het belegerd is door Z. K. M. van Groot Britanje,* etc.

Plan de la Ville et Chateau de Namur, avec ses Fortifications anciennes et nouvelles, dans l'estat que cette Place a esté assiégé par Sa Majesté Britannique, etc.

Avec une échelle.

Beaucoup de noms sur le plan sont en français et en hollandais.

Copie des plans précédents.

Il y a aussi une petite vue de la ville dans le coin inférieur à droite. (N° 38 des vues.)

Larg. 0m41, haut. 0m315,

Coll. L. Digneffe.

Plans

1695.

N° 49. — *Plan de la Ville et Château de Namur avec cest Fortification et nouveaux ouvrage faits depuis la prise de cette place par le Roy de France sur les Espagnols le 30 Juin 1692 et présentement asiégé par le Roy d'Angleterre en juillet 1695.*

A Paris chez le S^r De Fer.

Avec une échelle et une légende de 23 numéros pour les ouvrages de la ville, etc. et une de *a* à *i* pour les bastions, toutes deux en hollandais.

Copie du n° 36 de 1693.

Il y a une petite vue de la ville dans le coin supérieur à droite. (N° 39 des vues.)

Larg. 0^m31, haut. 0^m215.

Bib. de Namur.

1695.

N° 50. — *Plan de la ville et du Chasteau de Namur,* etc.

Dédié au Prince Guillaume III, Roi, etc.

Par N. Visscher.

Gravé par D. Stoopendaal.

Ce plan se trouve en dessous d'un grand médaillon avec le portrait de Guillaume III.

En six feuilles.

Larg. 1^m18, haut. 1^m44.

Bered. besch. van Ned. historieplaten, etc. N° 2921.

Coll. Bodel à l'Université de Leide.

1695.

N° 51. — *Plan de la ville et Chasteau de Namur* (à droite).

De stad Namen met alle de nieuwe sterktens soo als het heede is belegert door d. kon. Willjam de III.

Amsterdam. P. Mortier [1].

[1] D'autres exemplaires ont la mention : « *N. Visscher.* »

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville.

Bered. besch. van Ned. historieplaten, etc. N° 2923ab.

Coll. Bodel à l'Université de Leide.

1695.

N° 52. — *De stad Namen met alle de nieuwe sterktens*, etc.

Même plan que le précédent, ayant au-dessus une vue de la ville et du château. (N° des vues.)

Il y a des exemplaires coloriés.

Bered. besch. van Ned. historieplaten, etc. N° 2923cd.

Coll. Bodel à l'Université de Leide.

1695.

N° 53. — Copie réduite du plan précédent, ayant au-dessous une petite vue de la ville et du château. (N° des vues.)

A la partie supérieure il y a trois vers en français et en hollandais.

Bered. besch. van Ned. historie platen, etc. N° 2924.

1695.

N° 54. — *Plan des lignes de l'armée du Roy Guiljaume Devant la Ville et Château de Namur.*

De Linien om de Stad en Kasteel van Namen, Belegert door den Koning Willjam de III.

A Amsterdam Chez P. Mortier Avec Privilège.

Avec deux échelles et une légende de A à W en hollandais et T, V, et W en français pour les ouvrages de la ville et les environs.

Les rues, dans l'intérieur de la ville, ne sont pas tracées. Donne les environs à une assez grande distance, avec la ligne de circonvallation.

Copie réduite du n° 41 pour les fortifications.

Larg. 0m575, haut. 0m425.

Bib. de Namur. — Coll. Henrotte et A. Dejardin.

1695.

N° 55. — *Le véritable Plan de la Ville et Chateau de Namur, assiégé par le Roy de la Grande Bretagne et les Sérénissimes Alliez; dressé sur le terrein. Contenant Une exacte description des Lignes de circonvallation, des Trenchées, des Attaques, des Batteries et les Quartiers des Generaux qui y commandent.*

A la Haye, chez Etienne Foulque, Marchand Libraire.

D. Bougaart fecit.

Avec une légende de 5 numéros pour les divers quartiers, de A à Z et *aa* à *tt* pour les ouvrages de l'attaque et de la défense, en dehors du plan, ainsi que le titre.

Plan qui ne donne que les fortifications et qui s'étend à une certaine distance de la ville.

Larg. 0m22, haut. 0m16.

Coll. Henrotte.

1695.

N° 56. — *Plan de la Ville et Château de Namur avec les ataques. Gravé par l'ordre du Roy.*

à Amsteldam chez Nicolas Visscher, avec Privilège.

Avec une échelle, une rose des vents, les armoiries de l'Angleterre et des légendes : l'une de A à E, et † et *, pour les grandes divisions, l'une de a à m pour les bastions et les portes de la ville, une de *a* à *r* pour le château et les ouvrages circonvoisins, et la dernière de 10 numéros pour les attaques et retranchements.

Le tracé des rues est indiqué dans la ville, ainsi que l'emplacement des batteries contre le château.

Ce plan s'étend à une assez grande distance de la ville.

C'est une copie du grand plan du même auteur. (N° 42.) Très belle gravure.

Larg. 0m56, haut. 0m41.

Dans :

1° *Relation de la campagne de Flandre, et du siège de Namur, en l'année* 1695, par Tronchin du Breuil. La Haye. H. Van Bulderen. 1696. Un volume in-folio. Page 24.

Bib. de Namur.

2° Deuxième édition de cet ouvrage. La Haye. Henry Van Bulderen. 1696. Un volume in-folio. Page 24.

Bib. royale à Bruxelles.
Coll. L. Digneffe, Henrotte et A Dejardin.

1695.

N° 57. — *Plan Général des Attaques Faites devant la Ville et le Chateau de Namur Assiégez par sa Majesté Britannique le 12 Juillet, et réduits entièrement aux Armes Victorieuses des Serenissimes Alliez le 5 Septembre 1695. Pag. 158.*

Le Présent Plan est tiré d'un Original exactement dressé sur le Terrain, et a été présenté à sa Majesté Britannique par un de Ses Ingénieurs Ord^res^.

A la Haye chés Étienne Foulque Marchand Libraire.

Avec une échelle et une légende de A à Z pour les travaux de l'attaque et les fortifications de la ville.

Les rues sont tracées dans l'intérieur de la ville et les maisons sont vues en élévation.

Larg. 0^m^56, haut. 0^m^38.

Dans :

La campagne de Namur, Contenant une Relation fidelle de tout ce qui s'est passé de plus mémorable pendant la prise de cette importante Place, avec les divers mouvemens des armées confédérées et ceux de l'armée de France dans les Pays-Bas. Où l'on joint le Plan des Attaques qui ont été faites pendant le Siège, exactement tiré sur le Terrain. Etc., par D. F. D. M. Lanaye. Étienne Foulque. 1695. Un volume in-16.

Bib. royale à Bruxelles. — Bib. de Namur.
Coll. Henrotte.

1695.

N° 58. — *The city of Namur with the Castle a. other Fortific. J. Basire.*

Plan indiquant la situation des fortifications du château et des travaux du siège.

In-folio.

Historie of England, par Rapin.

Ber. desch. van Ned. historieplaten, etc. N° 2930.

1695.

N° 59. — Plan sans titre des fortifications de la ville de Namur.

Au-dessus de la vue n° 47 de 1695.

Diamètre 0m024.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 60. — *The Plan of the Citty and Castle of Namur with y new works made by the French, and Line of Circumvallation as it was Besieged and Taken by the King A° 1695. By M. L. Sold by Rob. Morden at the Atlas, in Cornhill.*

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de A à Y et de 7 numéros pour les ouvrages de fortification et les travaux de l'attaque.

Ce plan donne les environs de la ville à une assez grande distance.

Larg. 0m41, haut. 0m305.

Dans :

The history of the campagne in Flanders, For the Year, 1695. *With an Account of the Siège of Namur,* par Edward d'Auvergne. Londres. Mat. Wotton. et John Newton. 1696. Un volume in-4°.

Bib. de Namur.

1695.

N° 61. — *Namur Stadt und Schloss, wie es Seider A° 1692 von denen Frantzosen staercker Fortificirt von denen Hohen Allijrten aber A° 1695 im Gesicht der Frantzösischen Armee glücklich Erobert worden mit allen Aussenwercken, Batterien, Approchen, Trancheen, Circumvallations und Contravallations Linien.*

Johñ Stridbeek Junior fec. et Excud. Cum Gratia et Privil. Sac. Cœs. Maij.

Avec une échelle et une légende de 9 numéros pour les bastions de la ville.

Les rues ne sont pas indiquées dans la ville. On ne voit, sur ce plan, que les fortifications et les attaques.

C'est une copie du n° 36 de 1693.

Larg. 0m28, haut, 0m215.

Coll. Henrotte.

1695.

N° 62. — *Plan de la Ville Ouvrages et Chateau de Namur Assiégée par l'Armée des Alliez composée de près de 100.000 hommes commandés par le Pce d'Orange et le duc de Bavière,* etc.

A Paris Chez J. F. Benard, dans l'Isle du Palais sur le Quay de l'Orloge a la Sphère Royale, avec Privilège du Roy 1745.

A Paris Chez le Sr de Fer dans l'Isle du Palais, etc.

Avec une échelle, et un « *Renvoy pour la Ville* » de A à E et † dans l'intérieur de celle-ci, et un « *Renvoy pour le château* » de F à G en dessous de celui-ci.

C'est le même plan que celui de 1692, n° 28, sur lequel on a remplacé les écritures par d'autres. Ici, c'est le quartier de M. Coehorn et du baron de Heyden qui est devant le faubourg de Jambes, celui du prince d'Orange qui est à Bouges, et celui de M. de Bavière devant le château.

Larg. 0m515, haut. 0m355.

Bib. de l'Univ. de Liège. — Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 63. — *Plan du siège de la Ville et du Château de Namur. F. de Bakker del. et sculp. 1746.*

A Amsterdam Chez Covens et Mortier.

Avec une échelle, les armoiries du Comté et une « *Explication des Lettres* » *de la Fortification de la Ville et de sa dépendance,* » de A à Z et de *a* à *t*; une « *Explication des Chiffres des Bastiments dedans et dehors la Ville* » de 40 numéros, une « *Explication des Chiffres du Château et de ses dehors* » de 41 à 77; et une « *Explication des Chiffres pour les Approches* » de 78 à 96.

Les vues sont indiquées dans l'intérieur de la ville, les édifices, ainsi que la troisième enceinte, le tout très exactement. Les environs de la ville s'y trouvent aussi, et tous les travaux d'attaque.

C'est une copie réduite du grand plan de Visscher. (N° 42.)

Larg. 0m565, haut. 0m46.

Dans un atlas sans titre de Le Rouge.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

1695?

N° 64. — *Namen. Namur.*

Ce plan se trouve sur un des plateaux d'une balance, sur l'autre plateau de laquelle il y a deux bateaux. Le titre général est :

De Son in 't hemelteeken van den eevenaar.

Le Soleil au signe de la balance.

Sur cette planche, figurent aussi des personnages historiques : le duc de Luxembourg, Louis XIV, Madame de Maintenon, etc.

Larg. 0m19, haut. 0m30.

Bered. besch. van Ned. historie platen, etc. N° 3237.

Coll. de Vinck, à Bruxelles.

1695.

N° 65. — *Namur.*

Ce plan se trouve sur une planche ayant pour titre :

L'Enterrement de la Monarchie universelle de Louis XIV par la mort du maréchal de Luxembourg et par la prise de Casal et de Namur.

Begraaffenisse van den algemeene Monarchie van Lodewijk XIV door het afsterven van den Maarschalk van Luxemburg en door het veroveren van Casal en Namen.

Sur cette planche on voit le maréchal de Luxembourg étendu sur une bière : sur sa poitrine un globe, terrestre (la monarchie universelle); sur le côté, sont deux médaillons avec les plans de Namur et de Casal.

Le maréchal Villeroi, Catinat, Boufflers, etc. portent le cadavre. Dans le lointain, à droite, la bataille de Fleurus, à gauche, celle de Landen et le cimetière de Saint-Denis.

Mauvaise gravure, sans nom d'auteur, avec la mention : *Paris chez Pierre Dupré.*

Entre ces personnages qui portent le cadre, il y a l'adresse fictive :

Parijs bij Pieter Dichtebij.

Larg. 0m39, haut. 0m18.

Bered. besch. van Ned. historieplaten, etc. N° 2940.

C. — ENTRE LE SIÈGE DE 1695 ET CELUI DE 1746.

1695.

N° 66. — *Plan du château de Namur à la fin du XVIIe siècle.*

J. Vandendaelen F.-Imp. Simonau et Toovey. Brux^s.

Avec une échelle et une légende de 11 numéros pour les agrandissements successifs et une de *a* à *f* pour les tours et les portes.

Plans

Ce plan se borne au château et il s'étend jusqu'à la forêt de Marlagne.

Larg. 0m30, haut. 0m225.

Dans :

1° *Promenades dans Namur,* par J. Borgnet. Wesmael-Legros. 1851-1859. Un volume in-8°, page 77.

2° *Annales de la Société archéologique de Namur,* Namur. Wesmael-Legros. Année 1851. Tome II, page 301.

1697.

N° 67. — *La Ville de Namur.*

Harrewyn fecit.

Avec les armoiries du Comté.

On n'a représenté dans ce plan que les fortifications de la ville et du château : l'intérieur de la ville est en blanc.

Larg. 0m145, haut. 0m125.

Dans :

1° *Les délices des Pais-Bas ou description générale de ses dix-sept Provinces, de ses principales Villes et de ses lieux les plus renommez.* 1re édit. Brusselle. François Foppens. 1697. Un volume in-12, page 298.

Coll. L. Digneffe.

2° *Les délices des Pais-Bas ou description générale de ses dix-sept Provinces, de ses principales Villes et de ses lieux les plus renommez dans la situation où ils se trouvent depuis la Paix de Ryswyck.* 2e édit. Brusselle. François Foppens. 1700. Un volume in-12, page 334.

Coll. L. Digneffe.

1704.

N° 68. — *Plan de Namur en 1704.*

Dressé au Dépôt général de la Guerre, sous la Direction de Mr le Lieut Général Pelet.

J. Schwaerzlé sct-Lith. de Kaeppelin, Quai Voltaire. 15.

Échelle de 1 à 10,000.

Avec deux échelles.

Plans

Les rues dans l'intérieur de la ville sont indiquées exactement, ainsi que les ouvrages détachés et les environs à une assez grande distance. L'orthographe de certains noms est fautive.

Larg. 0m465, haut. 0m395.

Dans :

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, etc.

Première série. Histoire politique. Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV extraits de la correspondance de la cour et des généraux par le lieutenant général De Vault, etc. : *revus, publiés et précédés d'une introduction par le lieutenant général Pelet.* Paris. 1835.

Bib. de l'Université de Liège.

1709.

N° 69. — *Naamen, in het landschap van die naam,* etc.

Namurcum, ad Mosæ ac Sabis confluentes : cessit Gallis, 1692; Wilhelmo regi, 1693; hodie tamen rursus Gallis. Conspectus ejus in Hecatompoli.

Pet. Schenk exc. Amst. C. P.

Avec une rose des vents.

Les fortifications seules sont indiquées : le fort Guillaume ne se trouve pas en avant du château. Ce plan ne s'étend qu'à la ville.

Larg. 0m185, haut. 0m145.

Dans :

Theatrum belgicum, incipiens a Carolo II. Hispaniarum rege ad Carolum III continensque novem historicas figuras, in magna charta expressas, præcipuarum, obsidionum tam mari quam terra, præcipuorum munimentorum ad Rhenum, Mosam, Mosellam, uti et in Hispania et Italia sitorum. Etc. *Delèneavit et edidit Petrus Schenk.* Amsterdam. P. Schenk. 1709 [1].

[1] Il y a encore une édition de 1716 et une de 1720.

Plans

Avec le même titre en hollandais :

Schouwburg van den oorlog, etc. Un volume in-folio.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1709.

N° 70. — *Namur.* (Titre dans l'intérieur de la ville.)

Avec une rose des vents.

Copie du plan précédent.

Larg. 0m185, haut. 0m145.

Coll. Henrotte.

1709.

N° 71. — *Plan de la Ville et Château de Namur avec les dernières Fortifications faites jusqu'à L'an 1709.*

Harrewyn feci.

Avec une échelle et une légende de 53 numéros pour les ouvrages de fortifications de la place et une explication pour quelques ouvrages du château.

Les rues sont tracées dans la ville; les environs sont compris dans ce plan.

Larg. 0m56, haut. 0m43.

Fait partie de l'atlas intitulé :

Table des cartes des Pays-Bas et des frontières de France, Avec un Recueil des plans des villes, sièges et battailles données entre les hauts alliés et la France. Bruxelles. E.-H. Fricx. 1712. Un volume in-folio.

Bib. royale à Bruxelles. — Bib. de Namur.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1711.

N° 72. — *La Ville de Namur.*

Harrewyn fecit.

Avec les armoiries du Comté.

Copie du plan de 1697, (N° 67) auquel on a ajouté un ouvrage à cornes entre la porte de Bruxelles et la porte de Fer, et où les rues et les édifices sont indiquées dans l'intérieur de la ville. On a aussi figuré des animaux dans les prés en avant du faubourg de Jambes.

Larg. 0m145, haut. 0m125.

Dans :

Les délices des Pais-Bas, Contenant une Description générale des XVII provinces. 3e édition. Bruxelles. François Foppens. 1711. Trois volumes in-12. Tome II, page 131.

Coll. L. Digneffe.

1720.

N° 73. — *Namur.*

Harrewyn fecit.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de A à K.

Les fortifications seules sont indiquées.

Copie du plan de 1709 (n° 70).

Larg. 0m185, haut. 0m14.

Dans :

1° *Histoire génerale des Pais-Bas, Contenant la Description des XVII provinces.* 4e édition. Brusselle. François Foppens. 1720. Quatre volumes in-12. Tome III. Page 17.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

2° *Histoire générale des Pais-Bas, Contenant la description des XVII provinces.* 5e édition. Brusselle. Veuve Foppens. 1743. Quatre volumes in-12. Tome III. Page 13.

Coll. L. Digneffe.

3° *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des XVII Provinces belgiques. Sixième édition,* etc. Liège. J.-F. Bassompierre. 1769. Cinq volumes in-12. Tome II. Page 174.

Bib. de l'Univ. de Liège.

1729.

N° 74. — *Namur.*

Avec les armoiries du Comté et un écusson en blanc.

Plans

Plan petit et insignifiant, où l'on voit les fortifications de la ville et du château, et dans l'intérieur de la ville, un tracé de rues fantaisiste.

Ce plan se trouve sur la carte intitulée :

Carte générale des 17 Provinces des Païs-Bas Avec Leurs Capitales. P. De la Feuille Excudit.

Encadrée de trois côtés par des vues et des plans de villes.

Larg. 0m04, haut. 0m03.

Dans :

1° *Les tablettes guerrières, ou cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs, Contenant toutes les Cartes générales du Monde,* etc. Amsterdam. Jeanne de la Feuille. 1729. Un volume in-8°. N° 27.

Coll. A. Dejardin.

2° *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel der oorlogs in Europa,* etc. Amsterdam. J. Ratelband. 1735. Un volume in-8° oblong. N° 102. (Exemplaire colorié.)

Coll. A. Dejardin.

3° Seconde édition de cet ouvrage. Amsterdam. David Weege. 1753. Un volume in-8° oblong. N° 113.

Coll. A. Dejardin.

1729.

N° 75. — *Namur* [1].

Avec les armoiries du Comté.

Plan petit et insignifiant. Il y a moins de détails que sur le plan précédent.

Se trouve sur la carte intitulée :

Duché de Brabant [2].

Encadrée de trois côtés par des plans de villes.

Larg. 0m033, haut. 0m035.

[1] Dans les ouvrages 2° et 3° on a ajouté le mot : « *Namen* » à « *Namur.* »

[2] Dans les ouvrages 2° et 3° ce titre est remplacé par : « *Kaart van 't Hertogdom Brabant.* »

Dans les mêmes ouvrages que le plan précédent :

1° *Les tablettes guerrières,* etc. N° 31.

2° *Kleyne en beknopte atlas,* N° 127.

3° Seconde édition. N° 137.

1735.

N° 76. — *De Stad Namen.*

Avec une échelle et une légende de 9 numéros pour les bastions.

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville : on n'a tracé que les fortifications et les ouvrages avancés. Des tranchées et des batteries sont indiquées sans mention du siège auquel elles se rapportent.

Sur la même feuille, il y a une vue du château. (N° 57 des vues).

Larg. 0m275, haut. 0m16.

Dans :

1° *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel der oorlogs in Europa,* etc. Amsterdam. J. Ratelband. 1735. Un volume in-8° oblong. N° 116. (Exemplaire colorié.)

2° Seconde édition du même ouvrage. Amsterdam. David Weege. 1753. Un volume in-8° oblong. N° 127.

1745.

N° 77. — *Plan de Namur.*

Rameau sculp.

A Paris par et chez le Sr le Rouge Ing. Géographe du Roy rue des Augustins. 1745.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de *a* à *z* et de 14 numéros pour les édifices.

La ville est bien représentée et les environs s'y trouvent.

Larg. 0m46, haut. 0m305.

Dans l'atlas intitulé :

Recueil Contenant des Cartes Nouvelles Dressées Sur des Morceaux Levés sur les Lieux et les Mémoires les plus Nouveaux Dédié à Monseigneur le

Plans

Comte d'Argençon Ministre de la Guerre à Paris Par et Chez le Sr le Rouge Ingénieur Géographe du Roy rüe des grands Augustins vis-à-vis le panier fleuri Avec Approbation et Privilège du Roy 1742. Un vol. in-folio. N° 20.

Bib. royale à Bruxelles. — Bib. de Namur.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

D. — SIÈGE DE 1746.

1746.

N° 78. — *Plan des attaques de Namur en 1746. Pl. 16. Lattré Parisi. Sc.*

Avec une échelle et une rose des vents.

Dans l'intérieur de la ville, les rues sont indiquées. Les tranchées contre les ouvrages de la ville et contre ceux de la citadelle s'y trouvent.

Larg. 0m30, haut. 0m21.

Dans :

Plans et journaux des sièges de la dernière guerre de Flandres, rassemblés par deux capitaines étrangers au service de France. (D'Illens et Funck) Strasbourg. Melchior Pauschinger. 1750. Un volume in-4°. Page 67.

Coll. A. Dejardin.

1746.

N° 79. — *Plan du Siège de la Ville de Namur. La Tranchée fut ouverte la nuit du 12 au 13 arboré le Drapeau blanc le 19 Septbre 1746. Plan VI. Pag. 112.*

Avec une échelle et une légende pour la marque de couleur de chaque nuit.

Les rues ne sont pas tracées dans l'intérieur de la ville. Les environs sont indiqués à une grande distance. C'est le siège de la ville.

Larg. 0m395, haut. 0m205.

Plans

Dans :

Journaux des sièges de la campagne de MDCCXLVI. Dans les Pais-Bas Avec les Plans en Taille-douce, par Faesch. Amsterdam. Pierre Mortier. 1750. Un volume in-12. Page 113.

Bib. de Namur.

1746.

N° 80. — *Plan du Siège des Chateaux de Namur. La Tranchée fut ouverte la nuit du 24 au 25, ils se rendirent le 30 Septembre 1746. Plan VII. Page 136.*

Avec une échelle et une légende pour la couleur de chaque nuit.

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville. C'est le siège du château.

Larg. 0m275, haut. 0m215.

Dans le même ouvrage que le plan précédent. Page 136.

1746.

N° 81. — *Partie de Namur.*

Fig. 171. Pl. 35.

Avec des lettres renvoyant au texte. (Page 433.)

Ne comprend que les fortifications de la ville, depuis l'embouchure de la Sambre, jusqu'à la porte Saint Nicolas, et de là à la porte de Fer, avec les forts Saint Antoine, Piednoir, Saint Fiacre, Coquelet et Balart à l'extérieur. On y voit les brèches près de la porte Saint-Nicolas.

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville.

Sur la même planche, il y a deux autres figures (172 et 173) représentant une partie du cours de la Meuse.

Larg. 0m28, haut. 0m17.

Dans :

Traité complet de fortification. Ouvrage utile aux jeunes militaires, et mis à la portée de tout le monde, par Noizet-Saint-Paul. Paris. Barrois. 1792. Un vol. in-8°. Planche 35.

Coll. A. Dejardin.

E. — AVANT LA DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS EN 1782.

1746.

N° 82. — *Plan des Villes, Forts et Châteaux de Namur. Levé Sur les Lieux, et Mis au jour par le Sr Jaillot, Géographe Ordinaire du Roy.*

A Paris chez le Sieur Jaillot, Géographe Ordinaire du Roy Quay et à côtté les Grands Augustins, Avec Privilège. 1746.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de A à I et O à V, pour les portes et de 74 numéros pour les ouvrages de fortification et les édifices.

Ce plan donne les environs de la ville à une assez grande distance, Saint-Servais, Herpent, les bois de Géronsart et de la Basse-Marlagne.

Larg. 0^m58, haut. 0^m48.

Bib. royale à Bruxelles.

1750?

N° 83. — *Plan de Namur Ville Capitale du Comté de même nom.*

Gravé par C. Inselin, Géographe.

A Paris, chez le S^r De Beaurain Géographe du Roy.

Incelin sculp.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de 25 numéros pour les églises, refuges, etc. et de A à L pour les portes, etc.

Ce plan est complet, tout y est indiqué : il donne aussi les environs de la ville.

Larg. 0^m335, haut. 0^m26.

Coll. L. Digneffe.

1760?

N° 84. — *Les fortifications de Namur en 1704 (D'après le plan publié par le lieut^t général Pelet.) avec les principaux changements introduits pendant le XVIIIe siècle.*

Imp. Simonau et Toovey. Bruxelles.

Échelle de 1 à 10,000.

Avec deux échelles et une légende de 42 numéros pour les ouvrages de fortification dont les noms ne se trouvent pas inscrits sur le plan et de *a* à *c* pour les anciens ouvrages de la porte Saint-Nicolas.

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville.

Copie du n° 68 de 1704.

Larg. 0^m46, haut. 0^m40.

Dans :

1° *Promenades dans Namur,* par J. Borgnet. Namur. Wesmael-Legros. 1851 à 1859. Un volume in-8°, page 553.

2° *Annales de la Société archéologique de Namur.* Namur. Wesmael-Legros. Années 1857-1858. Tome V, page 453.

1760?

N° 85. — *Le donjon du château de Namur, vers la fin du XVIIIe siècle.*

Avec une échelle et une rose des vents. Des lettres de A à Q renvoient aux explications du texte.

Ce plan se borne au donjon et aux bâtiments qu'il renferme.

Larg. 0^m135, haut. 0^m195.

Dans :

1° *Promenades dans Namur*, par J. Borgnet. Namur. Wesmael-Legros. 1851-1859. Un volume in-8°, page 596.

2° *Annales de la Société archéologique de Namur.* Namur. Wesmael-Legros. Années 1857-1858. Tome V. page 496.

1780?

N° 86. — Plan sans titre de la ville de Namur.

Fig. 182. Pl. XXXV.

Plans

Avec des lettres renvoyant au texte. (Page 257.)

Les rues ne sont pas indiquées dans l'intérieur de la ville : on n'a indiqué que la fortification bastionnée, les petits forts et le château.

Larg. 0m22, haut. 0m165.

Dans :

Élémens de fortifications à l'usage des officiers des états-majors des armées, et mis à la portée des jeunes élèves des écoles militaires, par Noizet-Saint-Paul. Paris. Barrois. 1811. Deux volumes in-8°. Planche 35.

Coll. A. Dejardin.

CHAPITRE IV.

ABANDON DES FORTIFICATIONS.

(1782-1816.)

Néant.

CHAPITRE V.

DERNIÈRES FORTIFICATIONS.

(1816-1860.)

1826.

N° 87. — *Plans de l'hôtel de la régence et de la douane de Namur.*

Levés et dessinés par H. V. Beaulieu en Mars 1826.

Échelle de 1 à 200.

Avec une échelle.

Ce plan comprend le pâté limité par la rue de la Monnaie, la rue de Bavière et la Place d'Armes, avec l'entrée de la rue du Pont. Il donne la distribution du rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville et de la douane, et, à côté, la distribution du

premier étage et une coupe. Ces constructions ont été exécutées en 1829.

Larg. 0m455, haut. 0m535.

Bib. de Namur.

1831.

N° 88. — *Carte de la Belgique d'après Ferraris. 37me.*

Plan de Namur.

Établissement Géographique de Bruxelles.

Avec une rose des vents, une légende des « *Places Publiques et Rues qui* » *n'ont pu être écrites sans confusion* » de 51 numéros et une des « *Édifices* » *Publics et Particuliers Remarquables* » de 56 numéros.

Ce plan est exact. La rue du Peuple est percée : le théâtre est construit. On y a encore indiqué le tracé de la troisième enceinte.

Le plan est divisé en carrés avec des lettres reproduites dans les légendes.

Sur la même feuille, on a donné une vue de la *cathédrale de Namur* et la représentation d'un *haut-fourneau.*

Dans :

Carte de la Belgique, d'après Ferraris, augmentée des plans des six villes principales et de l'indication des routes, canaux et autres travaux exécutés depuis 1777 *jusqu'en* 1831. 42 *feuilles. Établissement géographique de Bruxelles.* Un volume in-folio. Feuille 37e.

Coll. A. Dejardin.

1838?

N° 89. — *Plan de Namur.*

Établissement géographique de Bruxelles Fondé par Ph. Vandermaelen.

Avec une rose des vents et une légende de 47 numéros pour les édifices et les rues.

Plans

Les rues dans l'intérieur de la ville sont bien indiquées, quoiqu'il soit fait à une petite échelle.

Larg. 0m10, haut. 0m07.

Coll. L. Digneffe.

1840?

N° 90. — *Plan de la Ville de Namur.*

Dressé par MM. Debarsy et Leroy, Géomètres. Publié par A. Tessaro Marchand d'Estampes.

Lith. de Dme Acanzo et Comp. à Liège. Fr. Meyer. svr.

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle et une rose des vents.

Toutes les parcelles sont indiquées. Le chemin de fer est tracé. Le pont de Salzinnes est en projet : il a été construit en 1842.

Larg. 0m85, haut. 0m58.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

Dans :

Guide pittoresque du voyageur dans la province de Namur. Namur. Tessaro. 1843. Un volume in 12.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1847-1848.

N° 92. — *Namur. 14.*

Établissement Géographique de Bruxelles Fondé par Ph. Vandermaelen.

Échelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle.

Le plan de la ville se trouve à la partie supérieure de la planche. Les environs sont représentés jusqu'à Suarlée, Marche-les-Dames, Loyers, Wierde, Dave, Malonne et Floriffoux.

Larg. 0m69, haut. 0m485.

Fait partie de la : *Grande carte topographique de la Belgique, en 250 feuilles, à l'échelle de 1 à 20,000, dressée et publiée par Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles.*

Coll. A. Dejardin, etc.

1844?

N° 93. — *Plan de la Ville de Namur,*
Publié par A. Tessaro, Marchand d'Estampes.

Échelle de 1 à 10,000.

Avec une échelle, une rose des vents et une légende de 26 numéros pour les Édifices Publics, de A à D pour les hôtels et de 53 numéros pour les rues et places.

Avec les fortifications et les faubourgs. Le chemin de fer vers Charleroi et vers Liège et la station s'y trouvent indiqués.

Larg. 0m265, haut. 0m25.

Coll. L. Digneffe.

1855.

N° 93. — *Plan de la Ville de Namur et de ses faubourgs.*
Édité à Namur par D. Gérard, Imprimeur, libraire, lithographe, Rue de l'Ange, 891.

Échelle de 1 à 10,000.

Avec une rose des vents, un indicateur des rues et places publiques de 54 numéros, un des édifices de 28 numéros et un des hôtels de A à D.

Contient les fortifications, les chemins de fer et une partie des faubourgs.

Copie du plan précédent avec le chemin de fer vers Liège en plus.

Larg. 0m23, haut. 0m18.

Coll. L. Digneffe.

1858.

N° 94. — *Namur.*

Atelier de Lith. de J. Coune, Liège. — F. Renard, Éditeur.

Échelle de 1 à 15,000.

Avec une légende de 26 numéros pour les édifices publics.

Il n'y a aucun nom de rues sur ce plan.

Larg. 0m115, haut. 0m085.

Dans :

La Meuse Belge. Histoire. Légendes. — Sites et monumens. — Industrie. Dinant, Namur, Liège, par le Dr Fremder. (Morel) Liège. F. Renard. 1858. Un volume in-12. Page 57.

1860?

N° 95. — *Ville de Namur.*

Plan Topographique du terrain destiné aux Nouvelles Constructions d'un Théâtre.

Lith. Anciaux-Baivy, Namur.

Échelle de 1 à 250.

Avec une rose des vents et une légende pour les teintes employées pour distinguer les propriétés de la ville et celles des particuliers.

Donne le pâté de maisons situé au coin de la rue Neuve et de la rue des Fossés. Le projet de salle de spectacle, représenté sur ce plan, a été exécuté en 1861.

Larg. 0m51, haut. 0m52.

Bib. de Namur.

1860.

N° 96. — *Plan de la Ville de Namur Indiquant le projet d'agrandissement de la Station du Chemin de Fer et de ses Abords.*

Supplément à l'Organe de Namur du 29 Avril 1860.

Lithie Anciaux-Baivy, Namur.

Échelle de 1 à 5,000.

Plans

Avec une échelle et une légende des couleurs pour les diverses appropriations des terrains laissés libres par la démolition des remparts.

Il y a plusieurs projets de rues dans l'intérieur de la ville pour relier la nouvelle station au centre. Celle-ci est placée vis-à-vis de la rue de l'Escalier. Le chemin de fer s'arrête encore à la Meuse : celui vers Liège n'est pas indiqué. Le cimetière n'est pas encore changé.

Larg. 0m61, haut. 0m45.

Coll. L. Digneffe.

1860.

N° 97. — *Plan de la Ville de Namur Indiquant les modifications au Projet d'agrandissement de la Station du chemin de Fer et de ses abords, modifications sollicitées par les habitants des faubourgs d'Heuvy, d'Herbatte, rue de Fer, des Dames-blanches, quatre-coins, Saint-Jacques, des Fossés, place de l'Ange, rue de l'Ange, etc.*

Supplément à l'Organe de Namur, le 6 Mai 1860.

Lith. Anciaux-Baivy, Namur.

Échelle de 1 à 5,000.

Avec une échelle et une légende des couleurs pour les diverses positions des bâtiments de la station.

On propose de placer ce bâtiment vis-à-vis de la rue de Fer.

Le chemin de fer du Luxembourg traverse la Meuse et celui vers Liège est indiqué.

Larg. 0m61, haut. 0m45.

Coll. L. Digneffe.

Plans

CHAPITRE V.

APRÈS LA DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS (1860-1880).

1863.

N° 98. — *Plan général de la ville de Namur dressé à l'échelle de 1 à 5000, d'après les Documents officiels les plus récents, par H.-J^h Rolen, Commis de 1re Classe des Ponts et Chaussées. 1863.*

Établissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Van der Maelen. 555.

Échelle de 1 à 5,000.

Avec une échelle et une rose des vents.

Ne comprend que la ville et une partie des faubourgs.

Les fortifications du château n'y sont pas figurées.

La station est agrandie; mais le cimetière n'est pas encore déplacé. Les fortifications de la ville sont démolies et remplacées par des boulevards.

Deux chemins de fer l'un vers Arlon et l'autre vers Givet, traversent la Meuse sur deux ponts, placés l'un à côté de l'autre.

Ce plan indique aussi les rues, places, etc. projetées.

Larg. 0^m595, haut. 0^m40.

Bib. royale à Bruxelles.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1868.

N° 99. — Plan sans titre.

Plan joint à ma proposition du 3 Juin 1868. (Signé) *E. de Cuvelier.*

Imp. Godenne, Namur.

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle et un N. B.

Ce plan comprend la partie de la ville située entre la station, la rue de Fer, les rues de la Blanchisserie, de l'Étoile, des Bourgeois, du Ponty, le quai de Gravière et les Boulevards. Donne un projet de rues à percer en cet endroit.

Larg. 0m44, haut. 0m31.

Bib. de Namur.

1868.

N° 100. — *Plan de la ville de Namur et de ses environs, dressé à l'échelle de 1 à 2,500 par H.-J. Rolen, Commis de 1re classe des Ponts et Chaussées, 1868.*

Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen.

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle et une rose des vents.

Ce plan indique tous les détails du parcellaire cadastral, tous les changements apportés jusqu'à ce jour, tels que : Boulevards, Promenades, Squares, Nouvelles Rues, Redressement des Rues, les projets d'Alignements de la Grande et de la Petite Voirie, Nouvelles Constructions, la Citadelle, tous les Travaux exécutés à la Meuse par le Département des Travaux Publics avec leur date de construction, la chute et le tirant d'eaux des Écluses, ainsi que tous les Travaux décrétés ou projetés.

En quatre feuilles.

Larg. 1m50, haut. 1m025.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

1868.

N° 101. — *Plan de Namur, 1868.*

Établissement géographique de Bruxelles, fondé par Ph. Van der Maelen. 1095.

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une échelle.

Plans

C'est une des feuilles du plan précédent où ne se trouve que la ville sans les environs.

Larg. 0m90, haut. 0m71.

Bib. de Namur.

1869.

N° 102. — *Projet d'emplacement pour la construction de nouvelles casernes et la création d'un quartier Léopold.* (Pepin.)

P. Godenne, imp. Namur.

L. Pierre, Grav.

Échelle de 1 à 2,500.

Avec une légende pour les diverses teintes employées.

Comprend la partie de la ville située entre les boulevards, les rues de Fer, des Dames Blanches, de la Blanchisserie, Neuve, des Bourgeois et Saint Nicolas.

A côté, est la représentation de la statue de Léopold Ier.

Larg. 0m85, haut. 0m35.

Bib. de Namur.

1872.

N° 103. — *Namur.*

Feuille XLVII. Planchette N° 3.

Photolithographiée et imprimée au Dépôt de la Guerre, à Bruxelles, en 1872.

Levée et nivelée en 1866. Équidistance de un mètre.

Échelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle.

Le plan de la partie de la ville de Namur sur la rive gauche de la Sambre se trouve dans le coin inférieur à droite : les environs sont représentés jusque Suarlée, Bovesse, St-Denis, Meux, Warisoulx, Daussoulx et Vedrin.

L'autre partie de la ville est figurée sur la planchette n° 7 de 1877 (N° 101).

Les courbes de niveaux y sont tracées.

Il existe des exemplaires en noir, d'autres en couleur.

Larg. 0m40, haut. 0m50.

Fait partie de la Carte de la Belgique en 430 feuilles, en cours de publication.

1875.

N° 104. — *Ville de Namur.*

Grand festival international du 25 Juillet 1875. (Plan.) Places assignées aux Sociétés pour la Revue et la Formation du Cortège, Namur, Imp. et Lith. mécanique L. Pierre, rue du Président. N° 3.

Avec une liste de 240 numéros des Sociétés, au milieu de la feuille.

Autour de cette liste figurent une partie des boulevards de la ville, à partir de la Sambre, jusqu'à l'école Saint-Nicolas, et entr'autres les boulevards Frère-Orban, Léopold et Cauchy, avec les noms des rues aboutissant à ces boulevards.

Larg. 0m63, haut. 0m45.

Coll. L. Digneffe.

1876.

N° 105. — *Namur et le confluent de Sambre et Meuse. — N° 22.*

D'après la carte de l'État-Major, levée en 1866. — C. Parron.

Échelle de 1 à 30,000.

Avec une échelle.

Ce plan ne donne que les amas principaux de maisons. Les environs y sont représentés jusqu'au Beau Vallon, au nord, la Plante au sud, Ronet à l'ouest, et Jambes à l'est.

Plans

Copie réduite d'après la carte au $\frac{1}{20\ 000}$, publiée par l'institut cartographique militaire, en 1876.

Larg. 0m11, haut. 0m11.

Dans :

Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes, par Élisée Reclus. Paris. Hachette, 187 à 188 . Six volumes in 4°. Tome IV, page 97.

Coll. L. Digneffe.

1877.

N° 106. — *Malonne.*

Feuille XLVII. Planchette N° 7.

Photolithographiée et imprimée au Dépôt de la Guerre, à Bruxelles, en 1877.

Levée et nivelée en 1866. Équidistance de un mètre.

Échelle de 1 à 20,000.

Avec une échelle.

Le plan d'une partie de la ville de Namur, du château et du faubourg de Jambes, se trouve dans le coin supérieur à droite : les environs sont représentés jusque Floriffoux, Lesves, Profondeville et Wépion.

L'autre partie de la ville est figurée sur la planchette n° 3 de 1872 (N° 103).

Les courbes de niveau y sont tracées.

Il existe des exemplaires en noir et d'autres en couleur.

Larg. 0m40, haut. 0m50.

Fait partie de la carte de la Belgique en 430 feuilles, en cours de publication.

1878.

N° 107. — *Plan de la ville de Namur avec ses Quartiers projetés. Dressé par M. F. Stassin, Géomètre, 1878. Déposé.*

Gravé par Fr. Becker.

Imprimerie Lithographie de Paul Godenne, rue de Bruxelles, 13.

Échelle de 1 à 5,000.

Avec une rose des vents.

Les fortifications de la citadelle ne sont pas indiquées. A l'emplacement des casernes, on projette plusieurs rues et les casernes seraient reconstruites à côté.

Larg. 0m485, haut. 0m325.

Dans :

Namur. Guide du Touriste et du négociant dans la Ville et la Province de Namur, par Fréd. Malfrennout. Namur P. Godenne. 1878. Un vol. in-12

Coll. L. Digneffe.

1879.

N° 108. — *Casernes pour 2 bataillons d'infanterie et 5 escadrons de cavalerie. — 2° Direction des Fortifications. — Place de Namur. — Pl. 1re. Gravé chez Vander Maelen.*

Échelle de 1 à 1000.

Ce plan donne la partie de la ville de Namur comprise entre le boulevard Cauchy, la rue de Fer, la rue des Dames Blanches et la nouvelle plaine d'exercice. Les casernes sont construites entre la rue Neuve, la rue des Bourgeois prolongées et le boulevard Cauchy. Outre cela, on conserve les dépendances existant dans d'autres rues, savoir : l'infirmerie pour les chevaux, la boulangerie militaire, les magasins et le manège.

Lar. 0m90, haut. 0m33.

Coll. L. Digneffe.

Plans

1880.

N° 109. — *Plan indiquant l'emplacement adopté pour l'établissement des ateliers de construction du chemin de fer de l'État, dans la plaine des Bas-Prés, à Salzinnes (Namur).*

Avec l'indication du projet pour la création d'un quartier entre les Ateliers et le boulevard d'Omalius.

Échelle de 1 à 5,000.

Ce plan comprend tout le terrain situé à l'ouest de la ville, dans le coude que forme la Sambre : il est limité à la Sambre, au boulevard d'Omalius et à la route de Châtelet par Fosses. On y a marqué l'emplacement des ateliers et un grand nombre de rues projetées.

Larg. $0^{m}375$, haut. $0^{m}26$.

Coll. de L. Digneffe et A. Dejardin.

UNE ÉMOTION CONTAGIEUSE A DINANT

EN 1706

Nil sub sole novi. Cette maxime de la sagesse des nations se vérifie une fois de plus dans le récit qui suit. Le lecteur pourrait même s'y méprendre et se figurer aisément que nous reculons simplement de près de deux siècles des scènes dont il est le témoin journalier. Cependant, s'il veut bien prendre la peine de considérer avec un peu d'attention les circonstances du fait que nous racontons, il se convaincra aisément que, si, dès le commencement du siècle dernier, en plein ancien régime, les partis en lutte savaient, tout aussi bien qu'aujourd'hui, fausser le jeu du mécanisme électoral et tâcher d'en faire sortir le mensonge vivant, ils rencontraient, dans la loyauté des fonctionnaires du gouvernement, des obstacles sérieux et inaccessibles aux menaces démagogiques, aussi bien qu'aux hypocrites ruses de l'intrigue.

Donc, en l'an de grâce 1706, l'assemblée des jurés, chargée d'administrer, avec les échevins, la bonne ville Dinant, devait être aux termes des ordonnancer et règlements alors en vigueur, soumise à réélection. Aux jurés nouveaux appartenait le droit de nommer les deux bourgmestres *montants*. En ce temps de barbarie, l'élection communale

était annuelle et le premier devoir des bourgmestres *descendants*, c'est-à-dire, sortant de fonctions, était de rendre compte de leur gestion au nouveau conseil. Cette reddition de comptes ne constituait pas une simple formalité. Les responsabilités engagées exposaient les anciens bourgmestres à de très dures conséquences, surtout s'ils avaient créé quelque taille nouvelle ou froissé l'ombrageuse susceptibilité de leurs commettants. D'autre part, les privilèges attachés à la position de bourgmestre dans une ville de l'importance de Dinant tentaient bien des ambitions. Le droit d'entrer aux États du pays de Liège, les relations avec la noblesse de la principauté, les honneurs de la charge, les caresses des gros bonnets du conseil privé de l'Évêque, les satisfactions quotidiennes d'amour-propre dévolues au *primus inter pares*, étaient autant de séductions qui agissaient sur les têtes plus meublées d'orgueil que de bon sens, et leur dissimulaient le revers de la médaille. Beaucoup se sont crus appelés qui ne furent point élus et qui, pour avoir voulu monter trop vite, se trouvèrent précipités du sommet de leurs illusions ambitieuses dans de noirs abîmes de chagrin.

Le corps électoral de Dinant se composait avant la catastrophe de 1466, de trois membres : 1° les bourgeois d'*Emmy la ville*, formant une aristocratie urbaine qui rappelait les lignages de Liège ; 2° les batteurs, riches et nombreux ; 3° les neuf bons métiers, représentant l'élément démocratique.

Depuis le XVIe siècle, les batteurs avaient cessé de constituer une catégorie à part. Il ne restait donc, en 1706, que deux catégories d'électeurs. Le suffrage avait lieu à deux degrés, bourgeois et métiers nommant un certain nombre de députés, chargés de voter, en leur nom, pour le renou-

vellement annuel de la magistrature. C'est dans ces conditions que doit avoir lieu l'élection qui fait le sujet de ce récit. Elle est fixée au 5 septembre 1706. Dès le mois de juillet, nous voyons commencer le travail électoral. Il ressemble, à s'y méprendre, à celui de nos jours. Les clubs et les associations sont encore inconnus, mais les cabarets existent de vieille date, les ambitieux de 1706, sont absolument conformes à ceux de 1882, et leur méthode est la même.

Dans la chambre haute d'une maison de la Grand'rue, dont le rez-de-chaussée est occupé par une boutique de mercerie, deux hommes d'âge mur, sont assis vis-à-vis l'un de l'autre, près d'une table chargée d'un pot d'étain rempli de bière et de deux grands gobelets du même métal. A cette époque, toute famille bourgeoise, en possession de fournir des membres à la magistrature locale, avait, au premier étage, une pièce d'honneur, appelée la chambre haute, où se recevaient les hôtes distingués et où se célébraient les grandes fêtes de famille. Un vaste lit, où deux ménages auraient facilement tenu à l'aise et qu'ombrageaient de grands rideaux d'étoffe de laine à ramages, en occupait le fond. Vis-à-vis de la cheminée, aussi large que possible, une armoire de chêne bruni par le temps, avec ornements plus ou moins artistement sculptés, renfermait, dans ses flancs, la provision de linge de la maison, gloire de la ménagère, et les robes de grand gala héritées de la mère : au coté gauche de la cheminée, un dressoir également en chêne, exposait au regard la vaisselle d'étain, luxe de la bourgeoisie, aussi reluisante que la plus belle argenterie. De l'autre côté, contre le mur lambrissé de chêne et blanchi, pour le reste, à la chaux, de simples sièges également en chêne. Au-dessus de

la cheminée, point de glace, mais simplement un beau crucifix en cuivre repoussé, débri vénéré des temps d'opulence qui précédèrent le fatale désastre de 1466. Sur la tablette en marbre, un grand vase en dinanterie, flanqué, aux deux coins, de chandeliers de cuivre plus modernes, garnis de leurs chandelles et accompagnés l'un de mouchettes, l'autre de l'éteignoir. Nulle part, trace de pendule, même à poids. En ce lieu réservé aux festins, on ne devait pas être exposé à compter le temps.

Les deux hommes assis, dans cette chambre, autour de la table, étaient Thomas Deloffe, marchand mercier, de Dinant emmi la ville, et Hadelin Fabri, appartenant à l'honorable métiers de charpentiers. Leurs figures sombres et préoccupées témoignaient que le sujet de leur entretien n'avait rien de gai; tous deux, en effet, étaient travaillés du désir ambitieux de devenir bourgmestres. Ils offraient un contraste frappant. Fabri était une sorte de colosse, aux membres vigoureux, aux traits hardis et accentués. Deloffe était grêle, pâle, presque terreux et sa physionomie exprimait autant de ruse que d'intelligence. Aussi impopulaires l'un que l'autre, Fabri, à cause de son caractère brutal et emporté, Deloffe, par suite du peu de sûreté de ses relations et de sa mine basse, ils savaient que leurs candidatures au premier poste de la magistrature municipale avaient peu de chance d'aboutir, s'ils ne parvenaient à fausser par l'intrigue ou la violence l'expression du vœu public.

Aussi s'étaient-ils réunis pour aviser aux moyens de se procurer l'appoint d'électeurs qui leur manquait.

Compère, dit Deloffe, vous savez que les bourgmestres sortants, Jacques Delvaux et François de St Hubert, mettent en avant Perpète Dupont et Denis Demptinne, le médecin.

Il s'agit donc d'abord de briser leur influence et de faire comprendre aux bourgeois qu'il est de leur intérêt de ne pas écouter nos bourgmestres.

— M'est avis que vous avez raison, répondit Fabri, mais comment faire? Delvaux et St Hubert ont administré sagement. Il n'y a pas à en disconvenir. Le bourgeois est content d'eux. Il les écoutera donc, quoi que nous disions. S'il ne s'agissait que de leur tordre le cou, j'en ferais bien mon affaire, ajouta-t-il, en regardant avec complaisance ses formidables bras, mais cela ne nous servirait guère.

— Pas n'est besoin de rien tordre, reprit Deloffe, en souriant; nous pouvons arriver plus sûrement et plus discrètement à supprimer, sinon leurs personnes, du moins leur crédit.

— Je sais que vous êtes fertile en ressources, compère, aussi je vous écoute, et s'il faut taper, eh bien! nous taperons.

— Contentez-vous de taper de la langue, c'est moins dangereux... pour nous. Vous n'êtes pas sans savoir que sa grâce sérénissime notre Prince, a organisé, dans plusieurs de nos bonnes villes, les élections communales par chambres.

— J'ai bien entendu parler de ce nouveau système, mais je ne sais pas en quoi il consiste.

— Eh bien! les bourgeois sont parqués en trois ou quatre chambres, selon la population. Ces chambres, composées par quartiers, élisent chacune un certain nombre de jurés et d'échevins, ont chacune leur autonomie et font leur recès particulier. Le Prince se réserve uniquement d'approuver ou d'improuver leurs choix; il n'envoie pas de délégué à l'élection. A Dinant, au contraire, les bourgeois d'emmi la ville et les métiers nomment les électeurs, qui sont chargés d'élire, à leur tour, sous l'œil des délégués du Prince, les

échevins et les jurés, et, à l'ensemble de ceux-ci, appartient le droit de nommer les bourgmestres.

— Je sais cela, continuez.

— A Dinant, le bourgeois est très attaché au système actuel. Il a constamment repoussé les propositions de créer des chambres et prétend trouver, dans l'assistance au vote des délégués du Prince, une garantie de la sincérité des élections.

— Où voulez-vous en venir, compère?

— A ceci. Il faut répandre dans la bourgeoisie l'idée que les bourgmestres actuels ont travaillé secrètement à Liège pour obtenir que le système des chambres fût appliqué à Dinant. Vous haussez les épaules. Cela prouve simplement votre inexpérience des foules. Tout est dans la manière de s'y prendre, car elles sont essentiellement crédules et, par nature, s'ouvrent plus aisément à l'absurde qu'au vrai.

— Vous en savez plus long que moi, compère Deloffe, et je me soumets à vos conseils. M'est avis cependant que nos discours seraient mieux écoutés, si nous aidions les oreilles des auditeurs de l'agréable bruit des verres qui se choquent.

— Bien parlé, maître Fabri : vous êtes un homme pratique, vous. J'ai déjà pensé à ce que vous me dites, et je me suis entendu avec quelques cabaretiers de la ville qui se mettent, eux et leurs maisons, à ma disposition une semaine avant les élections.

— Qui avez-vous choisi?

— Oh! j'ai pris ceux qui m'offraient le plus de garanties dans les différents quartiers de la ville, tels que Jacques Lambert, Jean-François Sohet, les enfants Jean Rosse, la veuve Martin Golenvaux, etc. S'il en faut d'autres, nous les prendrons. Notre quartier général sera chez la veuve Golen-

vaux; j'ai chargé François Hontoir de faire entendre à cette femme que toute la dépense qui se ferait chez elle serait payée par nous et qu'elle donnât à boire à tout un chacun qui viendrait lui demander, sans se mettre en peine de paiement, et il a bien recommandé que lorsque nous serions là ensemble, elle eût soin de ne laisser entrer personne.

— Ah! très bien! très bien! vous avez averti nos amis?

— Ils sont tous prévenus. Après demain nous dînerons tous chez la Golenvaux, avec Hontoir, Jean Scaille, les trois fils Grisard, Jean Lallemand, Henri Honay, Henri Denis, Jean Stassin, Claude Grandjean, Vincent (Depraile) Noël Remy Depraile et autres. Nous serons là, à une heure. Vous ne pouvez y manquer, compère.

— Je n'aurai garde de ne pas venir. La table, c'est mon fort, et devant un bon repas bien arrosé, je gagne une éloquence que plus d'un avocat a enviée.

Deloffe sourit. Il connaissait le genre d'éloquence de son ami Fabri et savait qu'elle était plus dans ses énormes poings que dans sa langue et que parfois elle devenait dangereuse à ses amis eux-mêmes. En effet, deux ans auparavant, le charpentier, s'étant pris de discussion sur un point insignifiant avec un de ses meilleurs camarades, au moment où tous deux passaient sur le pont, n'avait pas trouvé d'argument plus convaincant que de saisir son dit camarade par le fond de sa culotte et de le jeter dans la Meuse. Heureusement, le pauvre homme fut repêché et Fabri en fut quitte pour des poursuites bientôt abandonnées à cause d'un appointement intervenu entre l'irascible bourgeois et sa victime.

Flatté du sourire approbateur de Deloffe et croyant d'ailleurs l'entretien terminé, puisqu'il venait de faire allu-

sion à l'ultima ratio de la force, Fabri se leva pour prendre congé de son hôte. Mais Deloffe se hâta de remplir les verres et obligea Fabri de se rasseoir. Nous n'avons pas fini, dit-il, et nous avons encore à causer. Il faut tout prévoir et se mettre d'avance en mesure contre toutes les éventualités. J'ai appris hier soir, que Sa Grâce notre Prince a choisi, pour ses délégués à la surveillance de l'élection magistrale, les seigneurs comtes de Tilly et de Berghes. La bourgeoisie est très satisfaite de ce choix. Il faut agir avant leur arrivée. J'ai fait la leçon à quelques bonnes langues qui répandront dans les cabarets le bruit que ces seigneurs sont très favorables à l'établissement des chambres. Il faut que vous propagiez ces rumeurs parmi les métiers et surtout dans le peuple. Criez à la tyrannie, propagez le bruit que nos adversaires en veulent aux privilèges des bourgeois et prétendent faire des règlements, suivant lesquels on pourra saisir les bourgeois dans leurs propres lits, même pour une simple dette de 40 patards. Finalement tâchez de faire peur au bourgeois, en laissant entendre que, si on ne nous nomme pas, il y aura des os d'aristocrates cassés au lieu de tailles supprimées et que vous ne permettrez pas à la tyrannie d'écraser nos libertés communales.

— Foi de Fabri, s'écria le charpentier, il sera fait comme vous le dites. Ma colère monte, rien que au nom du comte de Tilly. Ce comte habite Namur. C'est donc un ennemi né de la bonne ville de Dinant. Qu'il arrive donc le becfotur! Aussi vrai que j'existe, je lui montrerai ce que vaut un copère.

En disant ces mots, Fabri asséna un si violent coup de poing sur la table, que verres et cruches se renversèrent.

Deloffe inondé et mécontent eût, en d'autres circonstances, fort malmené son hôte. Mais l'ambition fit taire son ressentiment, et il trouva même un mot plaisant pour se railler de son propre malheur. Tout en s'épongeant, il fit à Fabri une longue série de recommandations que celui-ci écouta avec toute l'attention dont il était capable. Son idée capitale consistait à embrigader des électeurs de telle sorte que jusqu'au dernier moment, ils se tinssent compacts autour de lui, sous la surveillance jalouse de ses agents : il voyait, dans cette tactique, le double avantage de tenir ses hommes autant que possible dans sa main et d'intimider les adversaires.

Enfin, lorsque Deloffe eut bien arraisonné Fabri, lui eut répété nombre de fois ses instructions et se fut assuré qu'elles avaient pénétré dans la cervelle épaisse du charpentier, il le congédia.

Le soir même, il organisa, chez la veuve Golenvaux, un conciliabule de ses affidés et commença ses manœuvres électorales. Bientôt les bourgmestres en exercice furent avertis qu'une sourde agitation se manifestait dans les classes populaires et pouvait devenir menaçante pour la tranquillité publique. On leur rapporta que de nombreuses réunions avaient lieu dans certains cabarets de la ville, que Deloffe y pérorait constamment et que Fabry allait partout, déclarant que si on ne nommait pas Deloffe et lui-même bourgmestres, il y aurait beaucoup de têtes fêlées et de côtes enfoncées. La demoiselle Deloffe secondait son mari avec une activité fébrile. Elle réunissait les femmes du voisinage, les haranguait, leur échauffait la tête de contes sur la perte des privilèges de la bourgeoisie, présentait son mari et Fabri comme les vrais

défenseurs du pauvre peuple, puis, après les avoir exaltées, leur persuadait de jeter de la boue aux « chamberlans » [1] de les insulter et de les chasser de la ville. Elle alla jusqu'à leur promettre de l'argent « pour les soutenir. «

On était au mois d'août 1706 et l'élection magistrale devait avoir lieu le 5 septembre prochain. Dès le jour de l'Assomption, le bruit commença à se répandre, qu'il se faisait de grosses intrigues, en vue du remplacement des des bourgmestres. On parlait vaguement de réunions bruyantes tenues dans des cabarets fermés au public, de repas homériques faits chez la veuve Golenvaux où pouvait se rendre tout bourgeois disposé à engager son vote à certains racoleurs. Quelques commères contaient à voix basse qu'elles avaient recueilli, de la bouche du patron de la barque marchande, de mirobolants récits sur les commissions d'achats de comestibles qu'il aurait reçus pour les gros hôteliers de Namur, et sur les agapes formidables préparées pour célébrer le triomphe de certains candidats. On se repassait tout bas à l'oreille les noms de Deloffe et de Fabri. Les magistrats s'inquiétèrent. De mémoire d'homme, on n'avait pas vu de lutte semblable à Dinant. Un beau matin, on vint les avertir que, pendant la nuit, des mains inconnues avaient placardé de tous côtés une affiche portant ces mots :

Thomas de Loffe consul erit
Clamante populo, Deo gratias.

Ils coururent vérifier le fait et en furent prodigieusement scandalisés. Dans la journée, ils apprirent que Deloffe et

[1] Allusion aux délégués du prince, gentilshommes de sa chambre (chambellans) au nombre de son conseil privé.

Fabri recrutaient publiquement les électeurs, par voie de corruption ou de menaces, et leur faisaient prêter serment de rester auprès d'eux pendant l'élection.

Ils se hâtèrent d'informer les comtes de Tilly [1] et de Berghes [2], commissaires délégués par le Prince Évêque pour surveiller l'élection, de ce qui se passait, et comment la conduite des candidats « faisait assez voir que l'on préparait déjà le peuple à des criailleries. »

« C'est, ajoutaient-ils, une procédure tout extraordinaire et contre les usages de la ville, car les voix doivent estre libres, données et colligées en secret, sous serment des commis à les recevoir, et non pas achaptées par menasses, boissons et caballes. »

Les seigneurs délégués se rendirent, en conséquence, à Dinant deux jours avant l'élection et descendirent à l'hôtel de la Croix d'or, où le magistrat s'empressa de leur rendre visite. Après avoir écouté avec attention les plaintes du magistrat, ils donnèrent l'ordre de faire appeler Deloffe. Celui-ci ne se fit pas attendre. Il s'était préparé à l'entrevue

[1] Le chapitre de St-Lambert contenait en 1705 deux chanoines de ce nom : Thomas Dominique comte T'Serclaes de Tilly, fils de Jean et de Marie de Montmorency; ce seigneur, qui était déjà pourvu d'un canonicat à Namur, fut reçu au chapître de St-Lambert, le 5 avril 1692, et mourut le 25 novembre 1710.

Antoine Ignace comte T'Serclaes de Tilly, baron de Marbais, sénéchal héréditaire du comté de Namur. Devenu veuf de Jeanne d'Immerseel, il entra dans les ordres, fut reçu au chapitre de St-Lambert le 10 avril 1696 et mourut le 7 janvier 1714.

Quel est celui de ces deux chanoines qui fut délégué en 1705 pour présider aux élections communales de Dinant? Aucun indice, dans les pièces, ne peut nous le faire deviner.

[2] Georges Louis de Glimes-Berghes comte de Grimberghe reçu chanoine de St-Lambert, le 17 décembre 1695, devint évêque de Liège le 7 février 1724, et mourut le 5 décembre 1743, laissant une mémoire vénérée.

et développa toutes les ressources de son esprit astucieux pour faire croire aux seigneurs députés que les récits qui leur avaient été faits, étaient prodigieusement exagérés. Afin de mieux persuader les seigneurs de son innocence, il poussa le cynisme du mensonge jusqu'à affirmer qu'il répondait de la tranquillité publique. Son attitude fit impression sur les seigneurs députés et ils crurent bonnement que Deloffe n'avait réellement pas des dispositions aussi mauvaises qu'on le prétendait.

C'est du moins ce qu'il faut conclure de l'absence totale de mesures prises pour assurer l'ordre et la sécurité des habitants. L'Évêque n'avait pour toute garnison dans la ville qu'une poignée d'hommes, une centaine à peine, logés au faubourg Saint-Médard et placés sous les ordres d'un capitaine et d'un lieutenant. Le capitaine, nommé Maguin était un bonhomme, plus bourgeois que militaire, aussi peu enclin que possible, à user de la force contre des gens avec lesquels il vidait chaque jour de nombreuses chopes. Son lieutenant, La Branche, vieux sergent, promu officier à force d'ancienneté, partageait les goûts éminemment pacifiques de son chef. Les soldats, bien nourris, bien logés et, en revanche, fort mal instruits et disciplinés, étaient plus habitués à faire l'ornement des cérémonies publiques, qu'à lutter contre les fauteurs de désordre. Néanmoins, si peu sûr que fût le concours de cette force armée, on aurait pu du moins s'en servir en vue de quelques précautions. On n'y pensa même pas. D'ailleurs, la journée qui précéda l'élection, les seigneurs délégués passèrent la matinée à recevoir les magistrats et les notables de la ville ou des environs, l'après-midi, à prendre leur part d'un long et magnifique banquet offert par la ville.

A la vérité, pendant le repas, le messager de Namur, apportant une lettre à l'échevin Scaille, raconta qu'il venait d'un endroit, où l'on disait que si on ne faisait pas Deloffe bourgmestre, il y aurait bien des coups donnés.

Le propos fut rapporté au magistrat. Mais précisément on en était à déguster le bourgogne, et le comte de Tilly venait d'engager avec le premier bourgmestre une discussion éminemment intéressante sur les qualités distinctives des crus des côtes et des crus de la vallée. Un malotru seul aurait pu se permettre d'interrompre les agréables devis de la noble compagnie, et cette espèce n'existait pas à Dinant. L'échevin Scaille trouva même mauvais qu'on fût venu le troubler dans sa quiétude, renvoya la lettre qu'on lui apportait, et ne voulut rien entendre du propos recueilli par le messager de Namur. Scaille était en effet un de ces hommes, nourris de bon sens et de prudence, qui aiment à faire bien ce qu'ils font, à y mettre le temps, la mesure, l'attention convenables, avec exclusion soigneuse de tout ce qui peut divertir, troubler, égarer l'esprit dûment fixé à l'action présente. L'existence de tourbillons, la vie de presse, de hâtes compliquées que nous menons, aurait paru monstrueuse au sage échevin; c'était le bon temps. On pouvait remettre ses soucis au lendemain; on avait le temps de jouir du présent, on ne connaissait pas l'angoisse du télégramme et on ignorait la pluie des fâcheux événements déversée inopinément par les chemins de fer.

Avez-vous jamais approfondi, cher lecteur, tout le trésor de quiétude, de calme, de paix, de joie tranquille, de sécurité et de bien-être que renferment ces trois mots : avoir le temps? Le paysan, ce grand observateur silencieux, l'a compris depuis des siècles. Dans sa langue, *avoir le temps* exprime la

plus haute idée de la félicité terrestre On a beaucoup vanté le *Times is money*, des Anglais; pesez tout ce que renferme de sens et de philosophie le « *il a bien le temps* » de nos campagnards et vous serez étonné de sa valeur.

Scaille avait donc bien le temps, il ne se sentait nullement pressé de jeter le désordre dans le service, en se levant hors de propos, de troubler sa digestion et de chagriner son estomac, pour la très douteuse satisfaction d'apprendre une mauvaise nouvelle quelques minutes plus tôt. Ne fit-il pas bien? Certes oui, car le repas fut très gai, très bien servi, convenablement animé. Le comte de Berghes, qui était grand chasseur, raconta de merveilleuses histoires, et le comte de Tilly charma, de son côté, les notables dinantais par la manière aimable et spirituelle avec laquelle il les mit au courant de ce qui se passait dans les cours de Liège et de Bruxelles. Un petit épisode comique égaya les convives. Le capitaine Maguin avait été invité au banquet en sa qualité de chef militaire. Il y vint avec son plus bel uniforme. Or, ledit uniforme datait de loin et le brave Maguin, qui en avait un soin extrême et qui évitait de le mettre de peur d'en user les galons, ne s'était pas aperçu que les proportions qui règlent les rapports entre le contenant et le contenu s'étaient profondément modifiées depuis qu'il était venu goûter à Dinant les délices de la couque et de la bière locales. Lorsqu'après avoir retiré, avec de minutieuses précautions, le splendide vêtement de ses enveloppes protectrices, il voulut le revêtir, la vérité cruelle éclata à ses yeux sous la forme d'un immense hiatus. On ne pouvait plus songer à appeler le tailleur. L'heure du festin approchait. En désespoir de cause, Maguin fit appeler deux de ses plus vigoureux soldats, qui eurent toutes les peines du monde à comprimer le ventre rebelle sous la belle

veste blanche servant de gilet. Maguin put donc se rendre à l'hôtel de la Croix d'or, un peu gêné, un peu raide, mais enfin assez convenable. Il était rouge comme un coquelicot, ses yeux sortaient de sa tête et il avait peine à parler, tant sa veste et son ceinturon le sanglaient. Il eut l'adresse d'esquiver les rencontres gênantes, réussit à s'asseoir et s'abstint de manger. Ses voisins, s'apercevant de sa gêne, eurent la charité de le laisser tranquille. Mais au moment où il espérait sortir sain et sauf de son supplice, une anecdote plaisante racontée par le comte de Tilly, avec un fort condiment de sel wallon, triompha de son sérieux. Un funeste éclat de rire qu'il ne put retenir à temps, brisa les entraves de la veste, rompit le ceinturon insuffisamment bouclé et laissa apparaître, dans toute sa splendeur, le ventre trop corpulent de l'infortuné capitaine. La compagnie s'égaya beaucoup de cet accident et le pauvre Maguin tout confus se levait de table pour s'enfuir, quand le comte de Tilly, gentilhomme plein de savoir-vivre et de galante humeur l'arrêta : Restez, restez, capitaine. Vous aviez, pour nous faire honneur, comprimé le naturel. Il est juste que nous l'accueillions bien, quand il revient au galop. Nous aurons d'ailleurs le plaisir de vous entendre causer et de vous voir prendre bonne part à l'excellent diner que ces messieurs du magistrat nous font l'honneur de nous donner. Et pour vous témoigner toute la satisfaction que j'en ressens, permettez-moi de vous faire raison de mon premier verre de cet excellent Aï. Toute la compagnie, enchantée de l'affabilité du seigneur délégué, applaudit ; les domestiques s'empressèrent de remplir le verre du capitaine, un de ses voisins défit sa cravate, un autre couvrit le hiatus d'une serviette et le brave homme, merveilleusement soulagé et non moins profondément ému, se leva,

vida son verre et s'écria : merci, monseigneur, à la vie et à la mort. Sur quoi, le comte de Tilly entama un autre conte pour distraire le public et donna ainsi au capitaine le loisir de se rattrapper de son jeûne forcé.

Les traditions veulent que ce banquet, demeuré célèbre, ait été marqué de diverses autres copèreries, qui auraient fort amusé les seigneurs délégués. Ce qui paraît le plus certain c'est qu'on fit venir des violons, comme chez le grand roi, ce qui mit en si belle humeur les messieurs du magistrat et les gentilshommes du voisinage invités à la fête qu'ils émirent l'avis de faire prier les dames à venir danser sur la place. Les seigneurs délégués crurent prudent d'être un peu sourds et s'empressèrent de lever la séance.

Pendant que les notabilités dinantaises festinaient, Deloffe et Fabri réunissaient leurs partisans chez la veuve Golenvaux autour d'une table plantureusement servie. Le menu et les vins étaient assurément moins recherchés qu'à l'hôtel de la Croix d'or, mais les convives étaient moins habitués eux-mêmes aux recherches de la bouche et se régalèrent comme de grands seigneurs. Deloffe harangua ses convives, Fabri cassa plusieurs bouteilles, en ponctuant de coups de poings les discours de son co-candidat, et leurs amis s'enrouèrent à force de crier : Vive Deloffe! Vive Fabri! Il fut convenu que le lendemain les partisans des deux candidats se réuniraient dans la cour de l'hôtel de ville à un endroit marqué, qu'ils se rendraient ensuite à la chambre des merciers, voisine de la salle de vote et que pas un d'eux ne se détacherait du groupe avant d'avoir voté. Là-dessus, on se remit à boire et Deloffe profita de l'ébriété de ses hommes pour leur demander le serment de suivre aveuglément le mot d'ordre donné; cet excès de précaution lui fut fatal. Quelques-uns des convives,

plus ivres que les autres et ne sachant plus ce qu'ils disaient, prononcèrent, par pure copèrerie, des paroles incongrues, vertement relevées par leurs compagnons. Il en résulta un moment de bagarre et surtout beaucoup de cris. Le voisinage s'émut; le bruit courut, en un clin d'œil, que l'on s'égorgeait chez la Golenvaux. Aussitôt les femmes, dont les maris, les frères ou les fils se trouvaient là, accoururent les cheveux au vent. La porte du cabaret fut foncée et chacune des femmes s'emparant du chacun qui l'intéressait pour le ramener à la maison, la réunion fut bientôt dispersée.

La nuit fut calme, si calme que le matin quelques-uns des plus ardents auditeurs de Deloffe se sentirent tout épuisés et rongés de remords. Le sieur Pretaguin, juré de Dinant, révèle, en effet, dans sa déposition faite le 16 février 1707, que le jour de l'élection, dès l'aube, il vit arriver chez lui quelques-uns des habitués de la Golenvaux, qui venaient le prier de faire en sorte que le vote se fît secrètement comme de coutume, afin qu'ils puissent voter selon leur conscience, en toute liberté.

La journée du 5 septembre s'ouvrit par une messe solennelle du St-Esprit chantée dans l'église collégiale, en présence des seigneurs députés, des magistrats de la ville et des bourgeois. S'il y eut un sermon, nous l'ignorons, mais, dans le cas affirmatif, il fut peu écouté, tout au moins rapidement oublié, à en juger par les événements qui suivirent.

Après la messe, les métiers d'un côté, les bourgeois d'emmy la ville, de l'autre, s'assemblèrent pour choisir leurs jurés. Ces derniers n'avaient pas encore terminé leur élection, lorsqu'on vit Fabri descendre de la place Notre-Dame vers la Meuse, accompagné, contre l'usage, de ceux de son métier. Sa physionomie était menaçante. A plusieurs reprises, il

enfonça son chapeau sur sa tête, en disant à haute voix : *Nous allons en voir des tracas!*

Dans l'enquête qui fut faite à la suite des troubles de la journée, ce geste d'enfoncer le chapeau sur sa tête est fréquemment ralaté. Il est considéré comme un signe notable d'exaspération et d'esprit de révolte et semble scandaliser tout particulièrement messieurs les enquêteurs.

Mais revenons à Fabri. Ce Gracque Dinantais avait refusé de se laisser nommer élu, ayant mieux aimé, dit l'enquête, recevoir de son métier le pouvoir de l'être ou de dénommer telle personne qu'il lui plairait. Arrivé à l'hôtel de ville, il mena ses gens au cabaret Jean Rosse, où Deloffe avait donné rendez-vous à tous les mutins. Quand ils furent réunis, Deloffe monta sur une table et les harangua. Son discours ne nous a pas été conservé. Nous savons seulement qu'il reprocha aux anciens bourgmestres différents crimes, entre autres d'avoir levé arbitrairement une taille de quatre patards et d'avoir donné un carillon à Leffe. Il ajouta que s'il était nommé bourgmestre, il supprimerait diverses tailles, comblerait Dinant de faveurs et amènerait le triomphe de l'administration à bon marché. En guise de péroraison, il exhorta ses partisans à se mettre en un corps et entrer tous ensemble à l'hôtel de ville et dire par un cri unanime : Nous sommes pour Deloffe, nous le voulons pour bourgmestre. Il avait songé, à un moment, à leur faire prêter serment d'en agir ainsi, parce qu'il redoutait, non sans raison, des trahisons, mais il n'osa pas.

Son discours achevé, il se mit à la tête de sa bande et se dirigea vers l'hôtel de ville, où tous pénétrèrent, en violation des anciens usages qui n'en permettaient l'accès qu'au magistrat descendant et aux élus des métiers et des bour-

geois. Il les conduisit dans la salle des merciers, et leur défendit d'en sortir avant qu'il ne leur eût fait *signe*. En sortant, il rencontra André de Béhaut, parent du bourgmestre descendant, se retourna vers ses hommes afin de les avertir de bien écouter, puis, apostrophant Béhaut, lui dit : Que venez-vous faire ici?

— Mais, Monsieur, répondit Béhaut, je suis venu à la maison de ville pour donner ma voix, et vous savez bien que ce ne sera pas en votre faveur.

— Vous savez bien aussi, répliqua le candidat, que vous n'êtes pas assez forts de votre côté et que, s'il n'y avait point de fourberie, vous n'iriez pas à voix. Puis, s'adressant à ceux de son parti : Allez, dit-il, mes enfants, je vous promets de vous faire rendre de la taille, et j'apprendrai au bourgmestre de Béhaut à lever des tailles qui ne sont pas désues ni assises.

Sur ces paroles, André de Béhaut répartit : Nous verrons, Monsieur, car je crois qu'il y aura des trompés. Du reste, les seigneurs députés sont là pour rendre justice et sont incapables de faire tort à qui que ce soit. Il s'éloigna aussitôt pour aller voter.

Les seigneurs députés venaient, en effet, d'entrer dans la chambre d'audience ou de vote. Avertis qu'une grande foule de peuple assiégeait les abords de l'hôtel de ville, ils envoyèrent prier les magistrats descendants de se presser de venir pour être prêts à recevoir, selon l'usage, les serments de ceux qui allaient être élus.

Les anciens magistrats accoururent aussitôt. Ils eurent quelque peine à pénétrer dans l'hôtel de ville et, arrivés en haut, ils trouvèrent les abords de la chambre des seigneurs députés envahis par les amis de Deloffe. Force leur fut de se

réfugier dans la chambre des merciers, un peu moins encombrée, en attendant qu'on pût leur frayer un passage.

Après leur entrée, on procéda aux préliminaires obligés de l'élection. Les personnes commises à recevoir et inscrire les votes prêtèrent le serment accoutumé et prirent place. Chaque électeur appelé devait s'approcher d'elles et faire enregistrer son suffrage, sous le contrôle des seigneurs députés. Ceux-ci, avant de commencer l'appel, crurent devoir inviter les électeurs à se retirer tranquillement, aussitôt après avoir voté, afin d'éviter tout désordre. Ces sages avertissements étaient justifiés par l'attitude suspecte de Deloffe et de ses partisans.

L'enquête nous a conservé le nom du premier qui vota des bourgeois d'emmi la ville et ses lamentables aventures. Le brave homme, nommé Nicolas Prétaguin, obéissant aux conseils des seigneurs députés, était rentré chez lui sans encombre; mais, à peine se livrait-il à la douce quiétude de l'homme déchargé d'une corvée, qu'on le manda à la maison de ville pour recevoir, en sa qualité d'ancien juré, le serment des nouveaux jurés. Il n'osa refuser et reprit, en soupirant, canne et chapeau. Mais, en route, il fut rencontré par un des plus fanatiques partisans de Deloffe, Nicolas Marc, qui l'accabla d'injures et lui fit des menaces si terribles que le timide Prétaguin, malade d'épouvante, rebroussa chemin et se tint coi chez lui toute la journée. Le soir, poussé par une dangereuse curiosité, il mit quelque peu le nez dehors pour voir ce qui se passait. Il fit un pas, il en fit deux, trois et levait le pied pour achever le quatrième, afin de mieux voir ce qui se passait à sa droite, lorsque les cris de sa femme lui firent tourner la tête. Il aperçut alors Perpète de Saint-Hubert qui, se glissant en tapinois le long de la muraille à gauche,

l'œil fixé sur lui, la main haussée et armée d'un bâton. Prétaguin n'eut que le temps de se jeter dans son allée; le bâton de Saint-Hubert effleura son pourpoint et s'abattit sur le pavé du seuil avec un bruit sinistre.

Cependant, le vote avait continué. Après que les bourgeois eurent déposé leurs suffrages, ce fut le tour des hommes de Deloffe. Ils passèrent un à un dans la chambre des seigneurs, en dépit des protestations de leur chef à les faire admettre en masse. Bon nombre d'entre eux déclarèrent qu'ils entendaient voter selon leur conscience et demandèrent que leur vote fût tenu secret, ce qui leur fut promis. Là-dessus, ils firent enregistrer leurs voix en faveur du parti Dupont. A mesure qu'ils sortaient, Deloffe les réintégrait, de gré ou de force, dans la chambre des merciers. Il paraissait fort agité, ne tenait pas une minute en place et un témoin l'entendit dire à ses affidés : Hé! que voulez-vous que je fasse; on ne nous rendra pas justice. L'ancien magistrat a forfait à son devoir. Il a outrepassé ses droits en levant la nouvelle taille. Nous verrons, morbleu! par quel ordre on l'a levée. Je pousserai la chose aussi loin qu'elle pourra aller et je soutiendrai le petit peuple. Puis, s'adressant à Warnotte, secrétaire la ville, qui gardait la porte de la chambre des seigneurs, il lui dit : Es-tu assermenté, toi?

— Oui, répondit Warnotte.

— On me dit qu'il y en a de ceux qui sont venus deux fois donner leur voix.

— Ce n'est pas exact, je n'en ai pas vu un seul.

— Les connais-tu bien tous?

— Oui!

— Eh bien! prends garde à ce que tu fais, tu m'en répondras.

Les seigneurs et autres personnes présentes ayant vérifié et recueilli les suffrages ponctuellement, il fut trouvé que le plus grand nombre des suffrages était en faveur du sieur Dupont; cependant, Deloffe en avait assez peur être nommé aussi juré, comme il le fut et dénommé le premier. Ceux de son parti, prenant cela en bon augure, crièrent aussitôt par la fenêtre, Deloffe est premier juré; de sorte que le petit peuple, supposant déjà qu'il allait être bourgmestre, cria : Vive Deloffe! Mais, aussitôt qu'on eut entendu nommer les autres jurés, qui n'étaient pas de son parti et auxquels revenait le choix du bourgmestre, les cris de joie se transformèrent en cris de fureur et de rage.

En même temps, se produisit au dehors un incident bruyant. Pierre Masdy, bourgeois de Dinant, s'était attiré la colère des hommes de Deloffe pour avoir, dans son métier, refusé sa voix au candidat électeur proposé par Fabri ; sans se soucier autrement des menaces qu'on lui avait faites, il vint flâner aux alentours de la maison de ville pour entendre proclamer les élus. Mal lui en prit. Un certain Vincent Depraille l'aborda tout furieux et le traita d'homme à deux visages. Masdy répondit par un démenti et reçut immédiatement un vigoureux soufflet qui abattit son chapeau. Perpète de Saint-Hubert et d'autres énergumènes tombèrent en même temps sur lui et, à coups de poing, le forcèrent de s'enfuir tout meurtri.

Naturellement, cette voie de fait fut accompagnée de bruit, de clameurs et d'imprécations qui, entendues dans la salle, y trouvèrent de l'écho, tandis que l'orage des passions populaires se déchaînait dans la rue, Deloffe et ses amis, dans l'intérieur de l'hôtel de ville, protestaient bruyamment, disant que les seigneurs députés leur avaient fait tort et injustice.

« Il faut que l'on recommence, cria Deloffe, et qu'on fasse ranger, d'un côté, tous ceux de mon parti, et, de l'autre, ceux du parti de Dupont. On verra bien alors où est la majorité! »

Les seigneurs députés opposèrent le plus grand calme à ces insolences. Vous avez tort, dit le comte de Tilly, et vos plaintes sont sans motif. Les voix ont été recueillies exactement et ponctuellement. Vous vous trompez dans votre calcul, car plusieurs qui vous avaient promis leurs voix nous ont déclaré se sentir obligés, en conscience, de les donner pour le sieur Dupont. Vous n'avez donc pas eu les trente-huit voix que vous prétendez.

Mais Deloffe et ses amis étaient trop échauffés pour écouter ces paroles. Ils crièrent de plus belle qu'on leur faisait injustice « ce qui se communiqua, dit un témoin oculaire, de la chambre à ceux qui étaient sur les escaliers, et de ceux-ci aux autres qui étaient attroupés dans la rue, lesquels crièrent : Vivent Deloffe et Fabri ! »

Jusque-là, les seigneurs délégués avaient montré beaucoup de calme et de longanimité. Mais les insolences du sieur Deloffe et les vociférations de la foule ameutée soulevèrent leur indignation. Tous deux interpellèrent vivement Deloffe : « C'est vous, Monsieur, lui dit le comte de Berghes, qui êtes la cause de tout ce bruit et vous en répondrez en votre propre personne. Si vous aviez fait ce que je vous dis hier, ces désordres ne seraient pas arrivés et l'on n'en connaît pas d'autre auteur que vous. Apaisez et faites retirer les tumultueux; vous avez eu tant de pouvoir que de les faire venir ici, ayez celui de les faire retirer.

Et! que voulez-vous que je fasse, répliqua Deloffe, je n'en suis pas le maître. Voyez, ils m'ont déchiré tout mon justeaucorps. » Et il montra ses vêtements, qui étaient parfaitement

intacts. Toutefois, il sortit sur le palier de l'escalier et se penchant sur la rampe, dit à haute voix : « Messieurs, cessez vos cris, vous me faites plus de mal que de bien. Nous avons un bon prince qui nous rendra justice » et se penchant encore davantage, faisant de ses mains un porte voix, il ajouta plus bas : soutenez-vous toujours bien. Il revint ensuite dans la chambre des seigneurs. Derrière lui entra Hadelin Anceau qui fit connaître que Deloffe l'avait subrogé en sa place de juré. Est-ce vrai? demanda le comte de Berghes étonné. — Oui, répondit Deloffe. — Il faut donc le coucher par écrit? dit le greffier. — Oui, vraiment, répliqua encore Deloffe. Tous les témoins de ce dialogue se regardaient stupéfaits, quand de nouvelles clameurs éclatèrent avec une violence telle qu'on les entendit du collège des RR. PP. Jésuites et de l'église Saint-Martin. Sur l'ordre impérieux des seigneurs délégués, Deloffe sortit de nouveau et entra dans la chambre des merciers, alors pleine de monde. Il prononça quelques paroles qui ne furent pas très distinctement entendues, mais qui n'étaient guères pacifiques, car, à peine eut-il parlé, que tout son monde sortit en foule et vint se grou per à la porte de la chambre des seigneurs, criant, jurant, menaçant « ces traîtres de chamberlans » et vociférant : Nous voulons avoir Deloffe et Fabri pour bourgmestres; nous les aurons, nous sommes les maîtres. Quelques-uns de la bande, plus effrontés que les autres, poussèrent l'insolence jusqu'à pénétrer dans la chambre, « *les cheveux sous le chapeau enfoncé dans la tête,* haussant » le poing et répétant : « nous sommes les maîtres; nous voulons Deloffe et Fabri, nous les aurons ! »

La patience des seigneurs députés était à bout. Désespérant de faire entendre raison aux mutins, ils se dirigèrent vers la porte pour sortir. Ils la trouvèrent occupée par des

potiers du faubourg de Leffe et un énergumène, nommé Roch Smal, « qui, les cheveux sous le chapeau enfoncé dans la tête, les poings haussés et allongés vers lesdits seigneurs leur dit : « Morbleu, vous ne sortirez pas que vous n'ayez dénommé Deloffe et Fabri pour bourgmestres, jurant le nom de Dieu, avec beaucoup d'imprécations. » Roch Smal s'oublia même jusqu'à menacer le comte de Tilly d'un énorme bâton qu'il faisait tournoyer sur sa tête. Mais le comte le saisit par la boutonnière de son justeaucorps et le regardant dans le blanc des yeux, lui déclara que s'il ne se retirait, il le ferait mettre en prison. Roch recula. Le comte crut l'occasion propice pour sortir et fut repoussé avec violence dans la chambre, « ce que voyant, le comte de Berghes qui le suivait, dit aux tumultueux : Je vois bien qu'on ne reconnaît plus ici l'autorité de son Altesse.

La foule commença, en effet, ses clameurs, et quelques séditieux crièrent « qu'ils souhaitaient qu'il y eût une tonne de poudre sous la chambre, pour faire sauter tous ces b.... et qu'il fallait les eschiner. »

La situation devenant critique, le comte de Tilly envoya un vallet de ville au capitaine Maguin, à Saint-Médard, avec ordre d'amener des soldats pour le délivrer.

Maguin envoya une douzaine de soldats en avant sous les ordres de La Branche et prit ses dispositions pour suivre avec le reste : La Branche ne se pressa pas autrement; mais lorsqu'il fut arrivé près de l'hôtel de ville, une troupe de furieux se mit devant lui, le sommant de se retirer et, comme il continuait à avancer, Nicolas Marc le prit à la cravate et chercha à l'étrangler, en criant : si vous marchez plus avant, vous serez massacrés.

D'autres séditieux accoururent à la recousse de Marc.

Allons fermer la porte Saint-Martin derrière eux, criaient-ils. Aux armes! aux armes! tirons dessus! notre poudre n'est pas mouillée. Joignant l'action à la parole, l'un des plus ardents s'en alla quérir le fusil d'un voisin de l'hôtel de ville et déjà il le rapportait, quand la femme du logis se jeta sur lui et enleva l'arme des mains.

La Branche, se sentant trop faible, battit en retraite. Chemin faisant, il rencontra Maguin et le reste de la compagnie. Toute la troupe marcha ensemble sur l'hôtel de ville : à sa vue, la populace cria : Les voici! les voici! et se rangea devant la porte pour fermer tout accès à Maguin. Le capitaine, ayant mis le pied sur la première marche, eut à lutter contre Nicolas Marc qui s'efforçait de le faire descendre et le saisit même par le bras. Maguin ne s'en débarrassa qu'en le bourrant avec son fusil. Près d'être entouré par la foule, il rangea en toute hâte ses soldats sur le perron, qui était fort large. Des huées et des clameurs s'élevèrent de toutes parts; quantité de femmes et de filles s'étaient mêlées aux séditieux et, selon l'habitude, se distinguaient par leur exaltation. « Elles vomissaient, dit l'enquête, divers propos scandaleux et injurieux contre l'honneur et la réputation des anciens bourgmestres. » Maguin prit le parti de parlementer, ôta son chapeau, salua gracieusement ceux qui l'entourraient et leur dit : Vous savez, Messieurs, que je suis ami au sieur Deloffe. Or, sachez aussi que je viens pour ses intérêts. » Sur cette assurance, on le laissa monter seul. Il trouva les seigneurs députés très irrités de l'affront que la populace dinantaise leur faisait et décidés à faire des poursuites sévères non pas seulement contre les tapageurs, mais surtout contre Deloffe et contre quelques bourgeois qu'ils avaient très bien vus, circulant dans les

groupes pour exciter le tumulte et faire continuer le scandale.

Lorsque Maguin était arrivé près d'eux, il leur avait demandé s'il devait ordonner à ses soldats de faire feu sur les séditieux. Venant du bonhomme, la proposition ne leur parut pas sérieuse et, d'ailleurs, malgré leur juste colère, ils avaient eux-mêmes l'humeur trop placide, pour sévir aussi cruellement contre de malheureux égarés beaucoup moins coupables que leurs excitateurs cachés. Ils refusèrent et préférèrent se tirer d'affaire par un moyen terme, consistant à suspendre les opérations du renouvellement des magistrats et à continuer provisoirement les anciens magistrats.

Ils ordonnèrent à Deloffe d'aller annoncer cette résolution : celui-ci qui se crut maître de la situation, se hâta d'obéir. Il craignait que, s'il laissait carrière à l'exaltation croissante de ses amis, les seigneurs délégués ne fussent exposés à quelque voie de fait qui eût singulièrement compromis sa personne. Grâce à ses efforts, le tumulte s'apaisa un peu. Il y eut une sorte d'accalmie dont les seigneurs délégués jugèrent opportun de profiter pour se retirer. Ils sortirent de la salle du vote, escortés de Maguin, qui eut une peine infinie à leur faire descendre l'escalier à travers les rangs pressés de la multitude qui avait envahi ses degrés. Sa corpulence le servit fort à propos dans cette œuvre difficile. Mais lorsqu'arrivé au bas de l'escalier, il voulut pousser la porte qui s'ouvrait en dehors, il éprouva une résistance inattendue. Un des mutins, le nommé Gomin, s'était arcbouté contre la porte, tandis que Donat Collignon, le poing levé, le menaçait de lui « casser la gueule, » s'il laissait ouvrir. Pendant que Maguin parlementait par les fenêtres avec la foule, les

seigneurs députés se promenèrent dans le corps de garde, assez inquiets de ce qui se passerait. Heureusement, la foule se laissa convaincre, Gomin et Collignon furent enlevés de force; la porte s'ouvrit, et les deux comtes sortirent, plus enchantés de leur délivrance qu'ils ne voulurent le laisser paraître. A leur vue et sur un signe du capitaine, les soldats se portèrent au-devant d'eux, accompagnés de plusieurs membres de l'ancien magistrat, et les reconduisirent sains et saufs jusqu'à leur auberge, en se frayant passage de force dans les groupes de braillards. Deloffe, qui était sorti derrière les seigneurs députés, se garda bien de les suivre. Il demeura appuyé sur la baille de fer qui était à la porte de la maison de ville et harangua le peuple. Messieurs, leur dit-il, ne vous inquiétez pas pour l'élection, elle est différée, nous avons un bon prince qui nous rendra justice. Messieurs, vous voulez bien me soutenir et me seconder, n'est-ce pas? Des acclamations lui répondirent et peu s'en fallut qu'il ne fût porté en triomphe. Deloffe ayant réussi à s'éclipser, les émeutiers, fiers d'une concession qu'ils prenaient pour une victoire à terme, parcoururent les rues de Dinant l'après-midi, en continuant leurs vociférations. Malheur aux adversaires qu'ils rencontraient.

Au plus fort du tumulte de la matinée, un bourgeois, du nom de Moizet, d'humeur des plus pacifiques, ayant essayé de s'esquiver par la rue de dessous Meuse, tomba précisément dans un gros de populace, où dominaient les femmes. Toutes criaient à qui mieux, mieux. Vivent Deloffe et Fabri! ou bien, aux armes! Parmi les plus acharnées, il distingua la femme et les filles d'Arnould Fraiquin, s'exclamant avec violence : « Ah! les malheureux! Ils ne veulent pas recevoir mon mari pour juré, ils veulent mettre un autre à sa place, on nous fait

injustice! » Le seul fait que, tout ahuri du tapage, il chercha à s'éloigner, le rendit suspect. Comme il eut l'imprudence de revenir pour voir la fin de l'élection, il fut aperçu de Perpète de Saint-Hubert, lequel « vint à lui, le point haussé, la colère » dans les yeux, la menace à la bouche. Après avoir proféré » diverses invectives et injures, Perpète lui dit : Ah! b... de » flatteur, tu me le paieras. Je ne sais qui me tient que je ne » te prenne par les cheveux pour te traîner dans la Meuse. » A quoi, Moizet, ému d'un si violent procédé, répondit fort » froidement : Tu n'as qu'à commencer et nous voirons. » Le dit Saint-Hubert l'ayant quitté en continuant ses injures » et menaces, après avoir été parlé à Jean Patiny, un des » partisans de Deloffe, revint encore l'aggresser d'injures. »

Quatre à cinq jours après, Moizet, revenant de la messe, rencontra le même Perpète de Saint-Hubert, qui lui dit : B... de Juif, tu me le paieras!

— Je ne vous ai jamais rendu que service, répondit Moizet, vous avez tort de me vouloir maltraiter.

Perpète redoubla d'injures. Moizet prit aussitôt ses témoins. Ce que voyant, Perpète s'écria : Quoi! b..., tu prendras des témoins?

— Oui, certes, répliqua Moizet, pour m'en servir en son temps et avoir raison de toutes les injures et manières violentes.

— Ah! c'est ainsi reprit Perpète, eh bien! viens avec moi, nous irons vers le midy, chez François Levache, syndic, c'est un b... de boîteux, je lui en dirai et en ferai autant qu'à toi.

Ce Perpète de Saint-Hubert paraît avoir été un des séditieux les plus remuants et les plus acharnés. On le voit partout, toutefois, disons-le à son honneur, il se contente

généralement de crier et de menacer. Ses menaces sont parfois purement allégoriques et sont loin de révéler un cœur féroce. L'après-midi de la journée électorale, le bourgmestre Dupont, humant l'air, en bon bourgeois, sur le pas de sa porte, le voit venir avec une troupe de gueux et, raconte-t-il avec horreur, dans sa déposition, « le dit Saint-Hubert me » regardant affrontément, tout échauffé, et d'un œil de » travers, cria : qui veut manger des noisettes? Et prenant » effectivement une poignée de noisettes dans sa poche, les » jeta devant la maison de Prétaguin, mon voisin et ami. »

De bonne foi, la chose a pu être désagréable à Prétaguin, mais elle n'explique guère l'indignation du sieur Dupont.

Dans la soirée, de nouveaux attroupements tumultueux se formèrent devant l'auberge des deux comtes et tentèrent d'y pénétrer. La garde intervint et repoussa vigoureusement la foule, qui se vengea de sa défaite en passant la nuit à tapager devant les maisons des bourgeois hostiles au parti Deloffe.

Les désordres continuèrent le lendemain. « Le sieur Denis » Scaille, bourgeois, partisan de Dupont, passant en la rue » dite sous-Meuse, y trouva Perpète de Saint-Hubert, assis » près d'une maison, d'où s'étant levé, il vint à la rencontre » du dit Scaille, avec une mine de colère, l'invitant d'entrer » dans une ruelle, apparemment pour l'insulter, ce que » Scaille refusa de faire, cause que le dit Saint-Hubert, le » poing haussé et jurant le nom de Dieu, lui répartit : Ah! » B.... il faut que tu me le payes, de quoi les personnes pré- » sentes que Scaille prit à témoins furent fort scandalisées et » dirent au dit sieur Saint-Hubert : allez-vous-en, canaille, vous » ne vaudrez jamais rien. Scaille s'étant acheminé pour aller » porter ses plaintes aux seigneurs députés, étant près de la » maison du *cheval noir,* il fut encore aggressé par le dit

» Saint-Hubert, qui avait monté la ruelle pour le devancer et
» cria de nouveau à Scaille : Va, b... de chien, tu me le
» paieras! Nonobstant quoi, Scaille continua son chemin et,
» après avoir fait ses plaintes aux seigneurs députés, qui
» promirent de lui faire justice, il acheva son voyage; mais,
» au retour, il fit derechef rencontre du dit Perpète
» de Saint-Hubert, qui était sur la porte du sieur Deloffe,
» parlant à sa femme, à qui il montra Scaille au doigt. »

Une autre fois, le même Scaille, s'en allant le soir avec une lanterne, fut entouré d'une troupe de malveillants, conduits par Saint-Hubert et Marc. L'infortuné assailli de huées et d'injures, assourdi de cris de vivent les gueux, eut sa lanterne éteinte et n'échappa à de mauvais traitements qu'en se réfugiant chez sa belle-mère.

Les attroupements parcoururent les rues en criant et chantant.

Les deux comtes partirent le 10 septembre.

Deloffe et Fabri, cachés derrière les rideaux d'une maison amie, assistaient à leur départ. Ils se croyaient bonnement vainqueurs et leur joie était si grande qu'ils allèrent célébrer leur triomphe en banquetant chez la Golenvaux, avec leurs principaux partisans. Ils étaient momentanément maîtres de la ville. Les anciens magistrats osaient à peine se montrer, car ils étaient exposés à des insultes continuelles, et leur vie même n'était pas en sûreté. Ils ne disposaient d'aucune force capable de les protéger contre l'insolence des séditieux et de faire exécuter leur ordonnance. Maguin et ses soldats regardaient ce qui se passait en spectateurs désintéressés et parfaitement indifférents. Ils n'avaient pas d'ordre à recevoir du magistrat et leur office se bornait à garder quelques forts et semblants d'arsenaux. Aussi Deloffe, Fabri et leurs

amis s'en donnèrent-ils à cœur joie. Ils firent des chansons contre leurs adversaires, les apprenaient à des troupes de gamins qui allaient les chanter tous les soirs dans les rues et principalement devant les maisons des partisans de Dupont. Le refrain finissait invariablement par les cris de : vivent les gueux! vivent Deloffe et Fabri! Pour varier leurs plaisirs, ces bandes se partageaient en deux groupes, feignant de vouloir se battre et prendre parti l'un pour Deloffe, l'autre pour Dupont, se ménageant de sorte que le parti du sieur Dupont avait toujours le dessous. La bataille se terminait par des chansons et des vociférations ordinaires.

Lorsqu'ils avaient bien dîné et que la soirée était belle, Deloffe, Fabri et leurs affidés, mis en belle humeur trouvaient charmant d'accompagner les gamins et de marquer la mesure en frappant sur les portes de leurs adversaires avec une telle violence qu'ils risquaient de les enfoncer. Aux cris d'habitude, ils ajoutaient : Que le diable emporte Dupont! que le diable entraîne la vache dans la rivière!

Ces jeux d'émeutiers sont toujours les mêmes, d'un siècle à l'autre. La canaille n'a pas varié depuis 1706 et, à cet égard, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que rien n'est changé.

Deloffe fabriquait des placards insultants ou obscènes que Fabri se chargeait d'aller afficher avec l'aide des convives du cabaret Golenvaux. Une idée qu'il trouva éminemment spirituelle fut de dresser le crieur ordinaire de moules et de harengs qui parcourait les rues de Dinant, annonçant sa marchandise et, quand les commères venaient à lui pour acheter, il se moquait d'elles, car il n'avait ni moules ni harengs, et criait : Vivent Deloffe et Fabri! à bas Dupont!

Il va de soi que les ecclésiastiques les plus élevés en dignité et les plus vénérés furent l'objet d'insultes particulières. Le cri : à bas la calotte! n'était pas encore inventé, mais il était en germe dans les poitrines des braillards, les allemands diraient : dans le devenir.

L'appétit vient en mangeant. Une nuit, au retour d'une séance bachique, Deloffe et son Pylade trouvèrent plaisant d'aller frapper avec violence contre la porte de la maison du sr Levache, l'un des anciens tiers et syndics de la ville et, comme on les invita, d'une fenêtre, à se retirer en paix, ils crièrent qu'ils n'en feraient rien, qu'ils voulaient assommer Levache et le jeter dans la rivière. La femme de Levache eut une telle frayeur de cette algarade qu'elle en tomba malade.

Quelques jours après, ils allèrent faire la même scène devant les maisons du sieur Dupont, bourgmestre, et de Jacques Frensquin, juré nouvellement élu, cassèrent les vitres, accompagnant leurs méfaits du sempiternel cri : Vivent les gueux! vivent Deloffe et Fabri!

Ils organisèrent des mascarades injurieuses, insultantes pour les honnêtes gens, et il n'y eut bientôt plus moyen pour ceux-ci de circuler dans la ville sans être honnis, outragés et menacés. Un matin les sieurs Dupont et Levache, s'étant hasardés à traverser la grande rue pour aller dans une boutique, furent aperçus par trois partisans de Deloffe, qui coururent sur eux, en criant : Voici les sorciers! assommons-les! La marchande n'eut que le temps de fermer la porte et fit échapper les deux magistrats par une porte de derrière.

Le grand mayeur, informé du scandaleux terrorisme qui s'exerçait à Dinant, envoya une proclamation menaçant les factieux d'être punis selon la rigueur des lois. Loin de s'amender,

Deloffe et ses amis redoublèrent de violences. Ils osèrent menacer à leur tour le grand mayeur de mettre le feu à ses biens de campagne, et ils poussèrent la témérité jusqu'à dire que si l'on mettait quelqu'un d'eux en prison, ils iraient foncer les portes et les délivrer. Un d'entr'eux, brandissant un pistolet de poche, déclara que si le sieur Deloffe n'était pas nommé bourgmestre, « il en tuerait plus de quatre avec. » Un autre voyant passer le sieur Henri Disy, qui était du magistrat, prit son fusil, le banda et mit en joue. Il aurait tué Disy, si on ne l'en eût empêché.

Les insultes contre les hommes d'ordre se renouvelèrent avec plus de violence que jamais. Ils étaient assaillis des cris : A bas les chamberlains! à bas les bougres! à bas les mangeurs de villes! vivent les gueux! vivent Deloffe et Fabri.

Non moins inventif que son confrère, Fabri imagina une manière d'injure absolument digne de son intelligence gueuse. il fit jeter de la paille de moulin devant les portes de leurs adversaires, disant que les gueux leur allaient mettre la paille au c....

Le 24 octobre, le sieur bourgmestre de Saint Hubert, revenant de souper chez M. le chanoine de Béhaut, conduit et éclairé par sa servante, fut assailli de pierres et blessé, au moment où il ouvrait sa porte.

Un peu plus tard, le sieur Blocquel, l'un des receveurs de son Altesse à Liège, retournant dans la soirée à son auberge, rencontra une troupe de bourgeois, disant à voix haute, qu'ils voulaient tuer quiconque n'était pas du parti de Deloffe. Quand ces gens le virent près d'eux, ils l'arrêtèrent et le sommèrent de déclarer s'il était ou non partisan de Deloffe. Blocquel vit bien qu'on le prenait pour un Dinantais, mais il crut plus prudent de dire bonnement qu'il était

Deloffien, que de chercer à s'expliquer, sur quoi on le laissa passer.

D'autre part, les rebelles ne cessaient de faire courir le bruit que de graves désordres auraient lieu si Deloffe n'était pas finalement créé bourgmestre. Cela ne se disait pas seulement dans les cabarets, mais des affidés, prenant le masque de l'hypocrisie, allaient effrayer les bourgeois timides par de prétendues confidences sur les terribles projets des amis de Deloffe. C'est ainsi qu'un prêtre, l'abbé Gérin, vint un soir trouver Dupont et lui révéla, tout effrayé, que si Deloffe n'était bourgmestre, il y aurait beaucoup de désordres et de tracas en ville et qu'il conseillait à Dupont de ne pas sortir le soir, de peur d'être affronté.

Les excès commençaient cependant à provoquer de la réaction, s'il en faut juger par le fait suivant : Roch Smal, valet de brasseur, dont il a été question plus haut, se trouvant le 8 décembre, chez Dupont, lui dit : Vous êtes heureux de n'être pas bourgmestre, à cause des embarras de la garnison récemment envoyée. Mais, répliqua Dupont, je ne l'ai jamais cherché, je préfère vivre en repos. — Eh bien! reprit Smal, j'ai été un des plus animés le jour de l'élection magistrale dernière, à raison qu'on m'avait fait accroire que l'on voulait rétablir les chambres ; je souhaiterais, en effet, qu'elles le seraient, quand même je devrais perdre le dîner que le juré de mon métier me donne à chaque année.

Le conseil privé du Prince-évêque, informé des désordres commis à Dinant, n'était pas demeuré inactif. Il avait fait afficher, à plusieurs reprises, des ordonnances défendant, sous des peines sévères, les attrouppements, les cris séditieux et les chansons scandaleuses. On a vu que ce moyen avait tout à fait manqué d'efficacité. L'envoi d'une garnison, au

milieu du mois d'octobre, ne produisit guère plus d'effet. La populace s'était peu à peu habituée à n'obéir qu'à ses propres volontés et l'ancien magistrat, sans autorité, mal à son aise dans ses fonctions provisoires, se souciait peu d'agir par voie de rigueur. Le laisser faire et laisser passer a toujours fait quelque peu partie des mœurs administratives de l'évêché de Liège. Les placards étaient terrifiants, les ordonnances hérissées de menaces, mais la répression y fut toujours lente et se résignait difficilement à déployer ses serres. Deloffe, Fabri et leurs amis n'eurent donc garde de se laisser intimider par les mesures de l'autorité princière et redoublèrent d'intrigues.

Au commencement du mois de novembre, une ordonnance princière chargea le comte de Poitiers, chancelier de la principauté [1], des fonctions de commissaire pour enquêter sur le fait de Dinant. On apprit bientôt dans cette ville que le seigneur se préparait à quitter Liège sans délai, pour accomplir sa mission. Aussitôt Deloffe et ses complices rédigèrent une requête au prince conçue de manière à travestir les faits et à les innocenter complètement. Ils firent circuler ce factum de maison en maison, pour recueillir le plus de signatures possibles, d'hommes, de femmes, d'enfants, voire d'étrangers. Quiconque refusait de signer était traité de chamberlain contre la paix et la sécurité publiques, charivarisé et chansonné.

[1] Maximilien Henri, comte de Poitiers, était fils de Charles Maximilien et de Jeanne d'Orjo. Il fut reçu chanoine de St-Lambert le 17 juin 1686. D'abord abbé de Cheminon et de St-Crespin, il devint successivement costre de St-Lambert (le 19 janvier 1695), chancelier du prince-évêque, abbé séculier de Dinant, enfin grand prévôt de St-Lambert le 11 avril 1725. Il fut un des candidats à l'évêché de Liège, après la mort de Clément Auguste de Bavière. Mais voyant qu'il ne réussirait pas, il se désista de ses prétentions. Il mourut à son château de Wagnée, le 9 novembre 1734.

Le 12 novembre, le comte de Poitiers arrivant à Dinant y fut reçu avec les plus grands honneurs. La requête lui fut présentée, mais sans s'y arrêter, il ordonna aux métiers de s'assembler pour choisir six personnes, y compris leur juré, à l'effet de répondre à ce qu'il leur proposerait, et convoqua, en même temps, le corps de ville, afin d'avoir à décliner les causes de l'émotion qui avait empêché l'élection magistrale. Écoutons Antoine Dona, marchand de Dinant, qui nous racontera ce qui se passa dans le métier des merciers auquel il appartenait : « M'étant rendu, dit-il, en mon métier des merciers, où ayant fait lecture de l'ordonnance dudit seigneur chancelier, le s^r^ Fabry, ancien bourgmestre, prit occasion de dire qu'elle tendait à ôter les droits et privilèges des bourgeois, qu'ils ne procédaient pas de notre sérén^me^ maître, à présent régnant, mais de ses prédécesseurs et qu'il ne pouvait pas les oster au peuple, haranguant ainsi le métier et l'exhortant à s'y maintenir, quant à lui qu'il n'en départirait pas, quand bien même il devrait y perdre la tête ou la vie, et, sur la lecture de cette ordonnance, le nommé Férotte, surnommé Dinant, prit sujet de dire que celui qui était auteur d'icelle était probablement bu de brandevin et un autre, nommé Martin Merlier, porteur au sac, dit après la dite harangue, que ceux du magistrat étaient des voleurs. Mais, d'autre part, un membre du métier se plaignit de ce qu'on avait fait signer de la plupart des bourgeois une requête à son altesse. A cette récrimination, Fabri répondit avec hauteur : c'est moi qui ai suscité de faire signer la dite requête par 360 personnes. Je veux bien qu'on sache que j'en suis l'auteur. »

Le même jour, peu avant l'heure de l'assemblée du corps de ville, Deloffe et ses partisans se réunirent dans la chambre

des merciers et complotèrent d'exiger du chancelier l'exhibition de sa co mmission. « Croit-il par hasard, disaient-ils, que nous soyons des enfants? Il voira bien le contraire. » De fait, ils firent dresser par le greffier de la partie des bourgeois un recès constatant qu'ils entendaient avoir monstre de la commission de Mgr de Poitiers pour savoir s'il était suffisamment autorisé. Ils nommèrent cinq députés chargés de présenter la pièce au chancelier. Sur ces entrefaites, le comte de Poitiers vint à l'hôtel de ville et entra dans la salle d'audience, suivi des magistrats et des délégués du parti de Deloffe. Il se fit aussitôt un grand bruit du côté de la chambre des merciers. On nous rendra justice, criaient-ils, nous sommes les plus forts et nous nous la ferons rendre quand même, dussions-nous y perdre la vie.

Ils criaient encore, quand la porte s'ouvrant, laissa passer le chancelier qui, s'adressant aux mutins, leur dit de l'air le plus paternel : Mes enfants, accommodez-vous, apaisez-vous, ma commission est à Liège. Je viens rendre justice aux pauvres comme aux riches. Ces mots dits, le vénérable personnage se retira en saluant les mutins tout étourdis. Ceux-ci se retirèrent et, pour se venger de leur humiliation, allèrent casser les carreaux chez Jacques Fransquin, un de leurs adversaires.

Les manières conciliantes du chancelier, ses paroles pleines de douceur et d'onction, ses paternelles admonestations amenèrent rapidement une réaction dans le peuple. Deloffe et Fabri s'aperçurent bientôt que la faveur populaire les abandonnait et, en désespoir de cause, essayèrent un dernier coup d'audace.

Le jour de la nouvelle élection avait été fixé. Craignant de ne pas être élus, ils s'avisèrent de se présenter chez un grand

nombre de bourgeois, avec une liste où les noms de leurs candidats étaient inscrits. Ils sollicitaient les signatures des dits bourgeois et, quand ils ne les pouvaient obtenir de bon gré, tâchaient de les arracher par l'intimidation.

Nonobstant toutes les intrigues de Deloffe et consorts, l'élection eut lieu au jour fixé par le chancelier. Grâce aux mesures prises par le chef de la garnison, les choses se passèrent paisiblement. Dupont et ses amis furent nommés à une forte majorité.

Sa mission ainsi heureusement accomplie, le comte de Poitiers quitta Dinant, laissant au grand mayeur, le soin de diriger une enquête sévère contre les auteurs des désordres et leurs complices. Commencée le 13 décembre 1706, cette enquête se termina le 7 février suivant. Soumise à l'examen des jurispérites, elle fut hosportée le 7 mars 1707, et, conformément à sa conclusion :

Deloffe, Nicolas Marc, Perpète de St-Hubert, Rock Smal, Gomin et quelques autres furent déclarés appréhensibles.

La sentence ne fait aucune mention de Fabri, ce qui fait supposer qu'il était mort, avant qu'elle fût prononcée.

Nous ignorons quelles peines subirent les coupables et le dernier retentissement de l'échauffourée électorale de 1706 se retrouve dans un décret du Prince Évêque, daté du 9 janvier 1708 et conçu en ces termes :

« Voulant obvier aux inconvénients qui sont arrivés dans » la bonne ville de Dinant, au renouvellemet de la magis- » trature, nous ordonnons :

» 1° Que personne ne pourra être bourgmestre, qu'il ne soit né et nationé, comme il est statué, dans la cité et qu'il » se pratique et se doit pratiquer dans les bonnes villes de » la principauté de Liège et comté de Looz.

» 2° Que personne ne pourra être juré, s'il ne sait lire » et écrire. »

Ce décret ne laisse pas que de jeter un jour assez singulier sur les progressistes dinantais de 1706. Pour savoir lire et écrire, leurs petits-neveux sont-ils plus sages qu'eux?

COMTE DE VILLERMONT.

RELATION

DU SIÈGE DE NAMUR DE 1746.

Situé au confluent de deux rivières que domine une haute montagne couronnée par une citadelle, Namur occupe une position stratégique importante. Aussi, eut-il plus d'un siège à soutenir. On connaît celui de 1692, qui rendit Louis XIV maître de notre ville, puis le siège non moins célèbre de 1695, qui força le grand roi à abandonner sa conquête.

En 1746, les Français viennent de nouveau investir la place, défendue alors par une garnison hollandaise.

On a publié déjà plusieurs relations de ce siège. Toutefois, on ne lira pas sans intérêt, espérons-nous, quelques détails relatifs à ce fait d'armes. Ils se rapportent principalement à l'attaque et à la défense du fort Orange, un des points les plus importants de la citadelle de Namur.

La relation manuscrite dont nous nous proposons de donner ici un sommaire est écrite en hollandais par le colonel Lely, chargé de la défense du fort Orange. Nous ne pensons pas qu'elle ait été publiée jusqu'ici. Nous la devons à l'obligeance de M. Cuypers van Veldhoven, qui a bien voulu en faire don à la Société archéologique de Namur.

Le colonel Lely ne manque pas de critiquer à chaque instant la manière dont la défense de Namur fut conduite, et, quoiqu'il soit fort enclin à se donner des éloges, son récit confirme ce que l'on savait déjà de la mollesse et du défaut de

capacité dont fit preuve la garnison hollandaise commandée d'abord par un vieillard (Colyear), obligé de se retirer dès les premières opérations. La conquête de Louis XV ne fut donc pas aussi glorieuse que celle de son aïeul.

L'armée alliée ayant levé le camp le 28 août, vers sept heures du soir, pour passer la Meuse au-dessous de Namur, le colonel Lely reçut l'ordre de rejoindre l'arrière-garde, arrivée le 29 dans l'après-midi, sur les hauteurs près de l'ermitage Saint-Hubert, et d'aller camper dans les fortifications du château avec les quatre bataillons Crommelin, Randewyk, Broeckhuysen et Leiningen.

Le 1er septembre, son régiment occupa le fort Orange; les trois autres bataillons, sous ses ordres, occupant les postes voisins. Le colonel défendit, jusqu'au dernier moment, toutes ces positions, quoique la plupart, dit-il, fussent peu ou point fournies de munitions, et qu'il dût faire transporter celles-ci, de nuit et de jour, par des soldats manquant de civières ou de brouettes, ce qui donna lieu à beaucoup de confusion.

Cependant, tout marchait convenablement, au dire du narrateur, lorsqu'on bouleversa les dispositions qu'il avait prises, en soumettant ses quatre bataillons au même service que les autres troupes de la garnison de la ville. Cette mesure mit le fort Orange, et les autres retranchements, dans un grand péril, et affaiblit à tel point les régiments, qu'au moment où on les relevait, partie le soir et partie le matin, il ne restait guère sous les drapeaux qu'un petit nombre d'hommes. Ceux qu'on relevait le soir profitaient de la marche qu'ils avaient à faire, vers la ville et vers les forts du côté opposé, pour ne revenir que le lendemain, et, d'ordinaire, la moitié demeurait en arrière. On les considérait comme égarés, mais, en réalité, la plupart avaient déserté. D'autres

désertèrent lorsqu'on dut abattre des arbres d'un bois voisin et quelques maisons.

« Le 3 septembre, l'avant-garde de l'armée française appa-
» rut sur les hauteurs du fort Coquelet, et, les 4 et 5, nous
» fûmes complètement investis.

» Le 6, au soir, je vis les Français se mettre à l'œuvre
» pour dresser une batterie en face des forts Saint-Antoine et
» Espinois (Pied-Noir). Je remarquai aussi qu'ils travaillaient
» sur les hauteurs, au-dessus de la Sambre à notre gauche,
» ainsi que près de l'abbaye de Salzinne, et, plus tard, à
» notre droite, à partir de cette abbaye. On découvrit après
» que c'étaient deux batteries vis-à-vis du front du bastion
» de droite du fort Orange, et qu'on devait, par conséquent,
» porter son attention de ce côté, d'autant plus que certains
» parapets, banquettes et batteries étaient dépourvues de
» plates-formes et d'embrasures, et les principaux, de canons
» d'un bon calibre; que tout était en mauvais état et que les
» forts manquaient du nécessaire. »

Lely fit observer entre autres qu'une batterie derrière la face de droite du fort Orange, et qui commandait toutes les hauteurs, manquait de canons, tandis qu'elle pouvait en contenir quinze de gros calibre. Il y en avait cependant assez, dit-il, au château où ils étaient de peu d'utilité.

On lui répondit : « Que les Français n'attaqueraient pas de
» ce côté-là, que le temps ne pressait pas, qu'on ne laisserait
» pas le fort Orange sans un nombre suffisant de canons. Il
» n'en vint cependant pas, si ce n'est un jour avant que les
» hostilités fussent reprises pour la reddition de la ville. On
» m'envoya alors six pièces de six livres, dont quatre furent
» placées sur ladite batterie. On passa toute la nuit à placer
» des gabions aux embrasures; mais ils servirent alors à

» peu de chose et furent promptement mis hors d'usage par
» les fortes batteries de l'ennemi, qui étaient en état.

» Le 11 septembre, l'ennemi commença à tirer sur les
» forts Saint-Antoine et d'Espinois.

» Le 12, les deux batteries de l'ennemi placées près de
» l'abbaye de Salzinne, dont l'une se composait de dix pièces
» et l'autre de huit pièces, commencèrent à canonner le fort
» Orange. Elles détruisirent nos défenses et nos communi-
» cations, ainsi que les deux grands ponts avec leurs sup-
» ports, le corps de garde de la grand'garde, la chape du
» puits (que j'ai deux fois fait réparer) et ensuite toutes les
» maisons. Cette canonnade dura jusqu'à ce que la ville
» ayant battu la chamade, les trois régiments obtinrent
» immédiatement, sur leurs pressantes instances, de décam-
» per; l'un entra dans le château et les deux autres dans la
» grande casemate. Mais le mien, qui était plus exposé au
» canon que les trois autres, est resté campé jusqu'à la fin.
» On m'adjoignit seulement, dans le fort Orange, le régiment
» de Leiden, lorsque la ville fut rendue....

« On estimait dans la ville, durant l'attaque des forts
» Saint-Antoine, d'Espinois et Coquelet, que les Français
» auraient attaqué le front des portes de Bruxelles et de Fer.
» C'est à prévenir cette attaque que furent employées les
» forces de la garnison et beaucoup d'artillerie, jusqu'au
» 13 septembre où l'on vit, dans la matinée, que les Français
» avaient déjà ouvert les tranchées et étaient sous terre
» devant le front de la porte Saint-Nicolas, ainsi que de l'autre
» côté de la Meuse devant le fort Bivac [1]. On s'aperçut aussi

[1] Ce fort était situé sur la rive droite de la Meuse, presque vis-à-vis de l'ancienne porte Saint-Nicolas.

» que leurs batteries étaient prêtes et commençaient à
» donner. »

Le 14 au soir, les Français s'emparèrent du fort Bivac d'où ils battirent en brêche la face droite de l'ouvrage à cornes du côté de la Meuse, et, ayant prolongé leurs tranchées jusqu'au fleuve, ils attaquèrent inopinément cet ouvrage par derrière, faisant prisonniers les hommes qui s'y trouvaient.

« Par la prise de cet ouvrage, ils (les Français) furent
» d'autant plus facilement en état d'escalader la brêche près
» de la porte de la ville, que c'était au moment où on laissait
» sortir des dames (mesdames Crommelin et Bekker) avec
» des passeports français, près du fort Balart [1], qui était un
» fort de grande importance. Il fut, en ce moment, demandé de
» notre côté une suspension des hostilités. Les Français l'ac-
» cordèrent sans difficulté. Il fut convenu que, lorsque leurs
» batteries cesseraient de tirer de Bouges, nous cesserions
» aussi; mais ils cessèrent au moment même qu'ils atta-
» quaient le fort Balart, où ils trouvèrent peu de résistance. »

L'ennemi put ainsi approcher de la brêche de la face droite du bastion Coehorn, du côté de la Meuse. On avait négligé (chose impardonnable, dit Lely) d'enlever, ou du moins de submerger le terrain qui se trouvait à découvert entre la Meuse et ce bastion, ce qui aurait rendu l'attaque de la brêche moins praticable, sinon impossible.

» Tout cela, ainsi que la reddition du fort Coquelet, qui se
» rendit au moment où l'on tenait un conseil de guerre, força
» la garnison de la ville à capituler. Cette capitulation portait
» que la garnison céderait la ville aux Français dans les deux
» jours. Ce temps était beaucoup trop insuffisant pour se
» retirer dans le château avec les bagages et accessoires.

[1] Situé à gauche du chemin allant à Bouges, sous le fort Coquelet.

» Mais les Français, en ne nous accordant que deux jours au
» au lieu de six que nous avions demandés, surent adroite-
» ment profiter du temps; car, au lieu des deux jours, ils
» laissèrent s'écouler le moment de reprendre les hostilités,
» parce qu'ils s'apercevaient qu'on les laissait paisiblement
» travailler, et ils achevèrent entre temps leurs batteries, de
» sorte qu'elles étaient prêtes, le cinquième jour, à être
» employées contre le fort Orange. Ils informèrent alors le
» lieutenant-général Crommelin, que les hostilités seraient
» reprises dans une demi-heure.

» Je dois ajouter ici un point qui nuisit à la garnison, c'est
» qu'on ne la fit pas entrer au château aussitôt après que la
» capitulation fut signée, en ne laissant dans les fortifications
» que les hommes nécessaires pour empêcher l'ennemi de
» prendre possession de la ville avant l'expiration de la sus-
» pension d'armes. Car, en séjournant en ville pendant ces deux
» jours, nos hommes trouvèrent occasion de se mêler aux
» Français et de déserter; à tel point que, le jour où la garni-
» son partit pour le château, il resta en ville et déserta plus de
» deux mille hommes, et cette désertion dura jusqu'à la fin. »

Après les deux jours de suspension d'armes, Lely ayant remarqué que les Français continuaient tranquillement à travailler à leurs batteries, jusque sous ses yeux, fit demander par trois fois l'autorisation d'ouvrir le feu, ce qu'on ne lui accorda pas, en alléguant qu'on avait autre chose à faire.

« L'ennemi commença, le 24 septembre, après-midi, à
» battre en brêche le fort Orange, avec 72 pièces de canon et
» 40 mortiers. Peu de jours après, il fut jeté quelques bombes
» dans le château, sur la tour aux poudres, et sur l'arsenal
» qui était situé tout auprès. Elles mirent le feu au labora-
» toire qui se trouvait dans l'église, et à l'arsenal dans lequel

» se trouvaient les vivres, quantité de munitions et d'outils.
» Tout fut détruit par l'incendie, ainsi que la brasserie et
» d'autres bâtiments. »

Les 25 et 26, les Français continuèrent leurs tranchées et parvinrent à trente pas du premier chemin couvert.

Le 27, à dix heures du soir, ils attaquèrent l'avant-fossé du fort Camus, mais ils furent repoussés.

« Le 21, notre magasin, et le fort Orange, furent incendiés
» par les bombes de l'ennemi, et toutes nos bombes pleines,
» nos grenades à la main et nos cartouches à balle volèrent
» en mille éclats, ainsi que les outils, matériaux et les blindes
» que j'avais fait placer devant le Pont-Secours. »

Entre les 28 et 29, l'ennemi poussa ses tranchées jusqu'à la pointe de l'angle saillant de la contrescarpe. Il fut repoussé, dans une attaque contre la place d'armes du premier chemin couvert ; mais il se logea à l'angle saillant, où il était garanti contre le feu. Le 29, au matin, on tint un conseil de guerre où on décida d'envoyer les colonels Smissaert et Bekker au général français pour savoir s'il serait disposé à accorder une capitulation honorable. Ce fut, dit Lely, un essai dont on ne pouvait rien espérer de bon, vu qu'on faisait connaître par là à l'ennemi le mauvais état de la garnison. Les colonels revinrent avec la réponse qu'on ne voulait pas accorder de capitulation, et que la garnison devait être prisonnière de guerre.

Le 29, au soir, nouveau conseil de guerre. On reconnut, après inspection, qu'une brêche était accessible. Il y avait, en outre, une autre ouverture qu'on avait négligé de protéger, et où ne se trouvaient plus que quatre pièces de canon abandonnées par les artilleurs.

Le 29, pendant la nuit, l'ennemi s'établit le long du sommet de la montagne, et fit constamment feu.

Le 30, il redoubla le feu de toutes ses batteries, détruisit la plupart des palissades, et appropria la brêche. Afin de couper les communications entre le fort Orange et le château, il dirigea aussi vers eux des tranchées à partir de la porte du Bord-de-l'Eau, le long du poste appelé la Laitière (Melkmeijsje), où il n'y avait qu'un sergent avec dix hommes.

Le 30, dans l'après-midi, eut lieu un conseil de guerre, où on décida de battre la chamade, ce que l'on fit vers six heures. On arbora alors un drapeau sur une vieille tour de Terra-Nova, au grand étonnement de Lely qui pensait que la réunion du conseil de guerre avait seulement pour but la reddition du fort Orange. En agissant ainsi, dit-il, il aurait pu obtenir une capitulation honorable, ou la permission de se retirer au château avec ses deux régiments.

A côté de ces critiques, le colonel avoue, du reste, qu'il ignorait l'état des vivres du château, et que la plupart de ses soldats manquaient de pain. Ils étaient si affaiblis que, depuis le 28, ils ne pouvaient plus relever les gardes, et étaient réduits au nombre de 185 hommes capables de porter les armes.

Ici se termine la relation du colonel Lely. La citadelle de Namur se rendit effectivement le 30 septembre, et la garnison fut faite prisonnière de guerre.

Ajoutons, d'après une autre relation [1], que la prise de notre ville ne coûta aux Français que 72 hommes tués et 201 blessés, et la prise de la citadelle 92 hommes tués et 261 blessés. 82 canons et 38 mortiers avaient dirigé leur feu contre la ville, et 70 canons, 67 mortiers et 4 pierriers contre la citadelle.

E. D. M.

[1] *Journaux des sièges de la campagne de MDCCXLVI dans les Païs-Bas.* — Amsterdam, 1750.

CARTES

DE LA PROVINCE DE NAMUR

PLANS ET VUES DE LA VILLE

PAR

A. DEJARDIN

CAPITAINE DU GÉNIE EN RETRAITE

TROISIÈME PARTIE

VUES

Les vues de la ville de Namur sont en assez grand nombre : les dessinateurs se sont plu, de tout temps, à représenter cette ville sous ses aspects les plus pittoresques.

La subdivision en chapitres sera la même pour les vues que pour les plans, puisque les changements opérés ont influé sur les unes comme sur les autres.

Le Chapitre I, cependant, ne comprendra que des vues de la quatrième enceinte seule, ce qui ne s'est pas rencontré dans les plans.

Il y en a 16, dont 11 sont des copies de celle qui se trouve dans Braun.

Vues

Le Chapitre II comprend 4 vues avant le siège de 1792, 3 de ce siège et 3 après le siège, en tout 10 vues.

Le Chapitre III ne contient rien avant le siège de 1695; il y a 23 vues de ce siège et 16 après ce siège. Celui de 1746 se trouve représenté par une vue. Donc 40 vues.

Il n'y a qu'une vue représentant la ville après la démolition des fortifications par Joseph II en 1782. (Chapitre IV.)

Le Chapitre V est celui qui contient le plus de vues : il y en a 54, presque toutes lithographiées.

Enfin le Chapitre VI en contient 20.

En tout 141.

Considérons maintenant ces vues sous le rapport de leur étendue.

Il a été pris des vues d'ensemble de la ville de Namur absolument de tous les points qui l'entourent. Ainsi, en commençant par la rive gauche de la Meuse, en aval, on s'est placé, pour la représenter : 1° aux Grands-Malades, 2° à Bouges, 3° en avant de la porte Saint-Nicolas, 4° au Moulin-à-Vent (route de Louvain), 5° à droite de ce point, 6° au-dessus de Saint-Servais, 7° en avant de la porte de Bruxelles, 8° sur la route de Belgrade, 9° à Salzinne, 10° en avant du château, 11° à La Plante, 12° sur la rive droite de la Meuse, en aval du pont, 13° sur la montagne Sainte-Barbe, 14° sur la route de Liège, 15° enfin en quelques points indéterminés.

On a pris aussi des vues en se plaçant en un point plus rapproché, de manière à ne représenter qu'une petite partie de la ville.

On a ainsi des vues : 1° du pont de Sambre, 2° du moulin de Sambre, 3° du confluent des deux rivières et 4° du pont de Meuse.

Les dernières sont des vues de l'intérieur de la ville, repré-

Vues

sentant : 1° la Grande-Place, 2° la place Saint-Aubain, 3° la rue de l'Ange, 4° la rue du Pont, 5° les environs de Saint-Loup, 6° l'entrée du château et 7° l'intérieur de celui-ci.

VUES GÉNÉRALES.

1° Des rochers au-dessus des *Grands-Malades,* on n'a pris que trois vues modernes, les n°s 87, 127 et 136 de 1838, 1880 et 1881;

2° Des hauteurs de *Bouges,* on en a pris 6, assez modernes aussi : les n°s 95, 106 et 112 de 1839, 1844 et 1848; les n°s 113 et 114 de 1852 et le n° 129 de 1873;

3° Il y a une vue prise d'un point plus rapproché de la ville, *en avant de la porte Saint-Nicolas,* c'est le n° 115 de 1854;

4° La plus grande partie des vues sont prises de la hauteur dite du Moulin-à-Vent, sur la *route de Louvain;* de cet endroit on embrasse la ville en entier, le château et le cours de la Meuse. Il y en a 39 : les n°s 1 à 5 de 1575; les n°s 9 à 14 de 1581, 1608, 1609, 1613, 1617 et 1625; le n° 16 de 1650; les n°s 18 à 20 de 1670; les n°s 21 à 23 de 1692; les n°s 24 et 25 de 1693; les n°s 26 à 28, 30, 46 à 49 de 1695; le n° 57 de 1725; le n° 67 de 1802; le n° 69 de 1824; les n°s 75 et 79 de 1825; le n° 91 de 1838; les n°s 98, 99 et 101 de 1842; le n° 108 de 1845 et le n° 123 de 1864;

5° Il y a deux vues prises plus *sur la droite,* le n° 60 de 1740 et le n° 66 de 1746;

6° Une autre, le n° 45 de 1695, est prise *au-dessus de Saint-Servais;*

7° Deux vues, assez modernes, sont prises près de la ville, *en avant de la porte de Bruxelles,* les n° 74 et 78 de 1824 et 1825;

Vues

8° Pendant le siège de 1695, on a pris 3 vues de la *route de Belgrade,* les nos 31, 32 et 41;

9° Il y en a également 3 prises de *Salzinne* au bord de la Sambre, en 1725, 1745 et 1844, sous les nos 56, 64 et 104;

10° Trois vues du siège de 1695 sont prises *en avant du château,* vers la forêt de Marlagne, ce sont les nos 34, 35 et 36. Il y a en outre le n° 58 de 1735 pris du même point;

11° On a pris un grand nombre de vues de la rive gauche de la Meuse au faubourg de *La Plante;* celles-ci naturellement sont fort peu étendues, limitées qu'elles sont par la montagne du château qui cache une grande partie de la ville. Ce sont : le n° 61 de 1745; le n° 71 de 1824; les nos 76, 77, 80 et 83 de 1825; le n° 94 de 1839; les nos 105 et 107 de 1844; les nos 109 à 111 de 1845, 1846 et 1847; le n° 121 de 1854; le n° 126 de 1869; le n° 130 de 1873 et le n° 139 de 1881. En tout 16;

12° Passons maintenant sur la *rive droite de la Meuse.* Il y a d'abord onze vues prises au bord du fleuve : ce sont les nos 16 et 17 de 1650 et 1659; les nos 37 à 40 de 1695, qui sont tous des copies les uns des autres; les nos 50, 51 et 52 de 1700 et les nos 53 et 54 de 1708;

13° Il y a ensuite quatre vues prises de la *montagne Sainte-Barbe,* aux environs de la route de Luxembourg : ce sont les nos 29 et 42 de 1695; le n° 55 de 1725 et le n° 70 de 1824;

14° Une seule vue est prise de la route de Liège, au pied de la montagne, le n° 73 de 1824;

15° Enfin, quelques vues sont prises d'un point que je n'ai pas pu bien déterminer, ce sont les nos 33, 43 et 44 de 1695 et 96 de 1840.

VUES PARTIELLES.

1° Les premières vues partielles nous représentent le *pont de Sambre* et ses environs; elles sont prises du quai de Gravière. Il y en a sept : le n° 65 de 1745; le n° 86 de 1837; le n° 93 de 1838; le n° 97 de 1841; le n° 103 de 1843; le n° 120 de 1854 et le n° 128 de 1873;

2° Viennent ensuite les vues représentant le *moulin de Sambre* et les deux rives de la rivière : elles sont prises du pont de Sambre. Le n° 68 de 1823; le n° 84 de 1826; le n° 85 de 1837; le n° 90 de 1838; le n° 100 de 1842; le n° 122 de 1864 et le n° 125 de 1868. Dans cette dernière, on ne voit plus le moulin de Sambre qui a été démoli en 1866. (Donc 7 vues.)

3° Dans les vues du *confluent des deux rivières,* on voit en avant, la porte de Grognon; à droite, le pont de Sambre et à gauche, le pont de Meuse : elles sont prises du quai de Gravière ou du milieu de la Meuse. Il y en a 7 : le n° 62 de 1745; le n° 72 de 1824; le n° 92 de 1838; le n° 102 de 1842; le n° 131 de 1875; le n° 132 de 1878 et le n° 135 de 1880.

Le n° 88 de 1838 est pris d'un point plus à gauche : on n'y voit plus le pont de Sambre;

4° Une seule vue, le n° 89 de 1838, ne représente que le *pont de Meuse* et ses environs : elle est prise du rempart Ad-Aquam.

VUEZ PRISES DE L'INTÉRIEUR DE LA VILLE.

1° Dans les vues prises à l'intérieur, nous en avons d'abord deux de la *Grande-Place,* les n°s 81 et 116 de 1825 et 1854.

Puis dans la même collection que cette dernière :

2° Une vue de la *place Saint-Aubain*, n° 117;

Vues

3° Une de la *rue de l'Ange,* n° 118;

4° Une de la *rue du Pont,* n° 119;

Vient ensuite :

5° Une vue des *environs de l'église Saint-Loup,* n° 58 de 1738.

6° Une vue des *environs de l'église de St Aubain,* n° 140 de 1881.

Quant au *château,* nous avons :

7° Trois vues de son ancienne *entrée,* n°s 6, 7 et 8 de 1577;

8° Une vue de son *intérieur :* n° 63 de 1745.

CHAPITRE Ier.

QUATRIÈME ENCEINTE ET FORTIFICATIONS DE TRANSITION

(1464-1650)

1575.

N° 1. — *Namurcum.*

Namurcum, preclara ad Mosæ flumen civitas, ad vivum expressa, et operi nostro Geographico exornando, adjecta, cujus picturam perbenignè nobis communicavit, Reverendus ac eruditissimus vir D. Arnoldus Masius Eximius S. Theologiæ Professor, et Canonicus Namurcensis dignissimus, de re literaria benè meritus [1]. *Anno à C. nato CIↃ. IↃ. LXXV.*

Avec les armes d'Espagne et du comté, à gauche et à droite du premier titre.

Cette vue est prise des hauteurs, au nord de la ville. Au premier plan se trouvent deux personnages qui semblent

[1] Braun nous apprend que ce dessin lui a été communiqué, en 1578, par Arnold Mazius, alors professeur de théologie et chanoine de Saint-Aubain, à Namur.

admirer celle-ci. Le petit ruisseau du Hoyoul coule au pied de la montagne : deux ponts servent à le traverser.

Au-delà, on voit les remparts avec la porte de *Saint-Nicolas*, la porte *de Samson* (de Fer) et la porte *en Trieux* (de Bruxelles) : ces remparts sont flanqués par des tours. Dans l'intérieur de la ville, existe encore la troisième enceinte dont on voit les portes *Hoyoul* et *Sainiau*. Plus loin, coule la Sambre, et, sur sa rive droite, on voit encore les deux portes *du Bordial*. Enfin, sur la hauteur, s'élève le château avec la collégiale de Saint-Pierre. A gauche, se trouve la Meuse sur laquelle est construit le grand pont aboutissant au faubourg de Jambes.

Larg. 0m485, haut. 0m355.

Dans :

1° *Civitates orbis terrarum, in æs incisæ et excusæ, et descriptione topographica, morali et politica illustrata,* par G. Braun et F. Hogenberg. Cologne. 1572 à 1618. Six volumes in-folio. Le deuxième volume dans lequel se trouve cette vue a pour titre : *De præcipuis, totius universi urbibus, liber secundus.* 1575. Feuille 20.

Bibl. de l'Univ. de Liège [1]. — Coll. L. Digneffe.

2° *Beschreibung und contrafactur der vornehmster Stätt der Welt,* par G. Braun et F. Hogenberg. Cologne. 1574. Trois volumes in-folio. Tome Feuille.

3° *Théâtre des cités du monde,* par G. Braun et F. Hogenberg. Francfort. Adrien Romain. 1574. Cinq volumes in-folio.

4° *Le grand théâtre des différentes cités du monde,* par G. Braun et F. Hogenberg. Bruxelles. 1572. Six volumes in-folio. Le tome II, dans lequel se trouve ce plan, a pour titre : *Théâtre des principales villes de tout l'univers.* Page 20.

Coll. L. Digneffe.

[1] Dans cet exemplaire les plans et vues sont rangés par pays et par volume, de sorte que tout ce qui a rapport à la Belgique se trouve dans le second volume, intitulé : *Belgium.*

Vues

5° *Urbium totius Belgii seu Germaniæ inferioris Nobiliorum et Illustriorum tabulæ Antiquæ et Novæ accuratissime elaboratæ*. Amsterdam. J. Janson. 1657. Quatre volumes in-folio. Tome I. Feuille Ppp [1].

Coll. L. Digneffe.

1575.

N° 2. — La même vue avec le même titre et un autre : *Namur au seizième siècle.*

E. Toovey.

Fac-simile d'une gravure du seizième siècle.

Lith. de Simonau et Toovey.

Avec une légende de 31 numéros.

Larg. 0m49, haut. 0m36.

Dans :

1° *Promenades dans Namur*, par Jules Borgnet. Namur. Wesmael-Legros. 1851-1859. Un volume in-8° (1er volume, seul paru). Page 108.

2° *Annales de la Société archéologique de Namur*. Namur. Wesmael-Legros. Tome II, page 332.

1575.

N° 3. — La même vue avec le même titre et un autre : *Namur au 16e siècle.*

Photo-Lithographie de Gauthier, à Namur.

Larg. 0m32, haut. 0m235.

Coll. L. Digneffe.

1575.

N° 4. — La même vue avec le même titre et un autre : *Namur au 16e siècle.*

Photo-Lith. de Gauthier, à Namur.

Larg. 0m175, haut. 0m127.

Coll. L. Digneffe.

[1] Dans les planches de cet ouvrage, les écussons des titres sont changés.

1575.

N° 5. — *Namur. 44.*

Namurcum preclara ad Mosa flumen civitas.

Copie réduite plus ou moins exacte de la vue de Braun de 1575 (N° 1). La vue commence aux remparts de la ville : l'enceinte de la ville est continuée autour du château.

Larg. 0m13, haut. 0m085.

Se trouve dans un atlas en italien, de 126 planches, dont elle est la 44e. Des planches portent l'indication : *Martinus Rota Sibenicensis formis,* ou *fecit. 1572;* d'autres : *Frco Valegio.*

Coll. N. Henrotte.

1577.

N° 6. — *Wie Don Jan D'Austria das Schloss zu Namen erwishtt.*

A gauche, l'église Notre-Dame. Au milieu, la porte d'entrée du château de Namur, par laquelle est entré, par surprise, don Juan d'Autriche, et par laquelle sort le gouverneur Jean de Bourgogne, sieur de Froidmont, qui vient d'être démis par don Juan. Ils suivent le chemin qui conduit au château, dont on aperçoit les tours. L'église Saint-Pierre et quelques bâtiments se voient à droite.

Larg. 0m27, haut. 0m19.

Dans :

1° *Historia unnd ab contrafeytungh,* etc., par Merten von Mancuel.

2° *De Leone Belgico,* etc., par Michel Aitsinger. Cologne. G. Campensis. 1587. Un volume petit in-folio. Page 215 ou

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et N. Henrotte.

1577.

N° 7. — *Hoe Don Jan d'Austria t' Slot van Namen in heemt. 79.*

Avec quatre vers latins en dessous.

Vues

Copie réduite du numéro précédent.

Larg. 0m163, haut. 0m128.

Dans :

1° *Les guerres de Nassau,* etc., par Baudart. Amsterdam. Michel Colin. 1616. Deux volumes in-8° oblongs. Tome I, page 241.

Coll. L. Digneffe.

2° *Nassauwe oorloghen,* etc.

3° *Nederlantsche oorloghen,* etc., par Pierre Bor. Leyde. Govert Basson. Amsterdam. Michel Colin. 1621-1634. Sept volumes in-folio. Tome I. (10e partie), page 255.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

4° *Oorspronk, begin et vervolgh,* etc., par Pierre Bor. Amsterdam. Veuve J. van Someren, Abraham Wolfgang, H. et D. Boom. 1679 à 1684. Quatre volumes in-folio. Tome , page

1577.

N° 8. — *Verrassing van het kasteel te Namen door Don Jan.*

D'après J. Smies, par J. E. Marcus.

Copie du numéro précédent.

Dans :

Hooft, Nederlantsche Geschiedenis van 1555-1588, nieuwe uitg. door v. Capelle, etc. 1820. in-8°. Tome IV, page 44.

Cité dans : *Bered. beschr. van Ned. historie platen,* etc. N° 740.

1581.

N° 9. — *Namurcum.*

Namurcum, ad Mosæ flumen sita, civitas, ad vivum expressa. 73.

Avec les armes d'Espagne à gauche et celles du comté à droite.

C'est une copie réduite du n° 1 de 1575 avec les mêmes personnages.

Larg. 0m31, haut. 0m23.

Se trouve dans les éditions suivantes de Guicciardin, in-folio :

1° Italienne. Anvers. C. Plantin. 1581. Page 526-527.

Coll. L. Digneffe.

Vues

2° Française. Anvers. C. Plantin. 1582. Page 466.

Bib. de l'Université de Liège. — Coll. L. Digneffe.

3° Italienne. Anvers. C. Plantin. 1588. Page 408.

Bib. de l'Université de Liège. — Coll. L. Digneffe.

1608.

N° 10. — *Namen.*

C'est une copie réduite du n° 1 de 1575. Les bords du cadre sont arrondis.

Larg. 0m185, haut. 0m10.

Se trouve sur la carte intitulée :

Nova et accurata totius XVII provinciæ. 1608.

Ghedruckt t' Amsterdam bij Willem Janssoon op 't water in de zonnewijser.

Il se trouve encore sur cette carte dix-neuf autres vues formant l'encadrement sur les deux côtés. (Voir le n° 16 de 1650?)

Archives de la ville d'Anvers.

1609.

N° 11. — *Namurcum.*

Namurcum, ad Mosæ flumen, sita, civitas, ad vivum expressa. 95.

Avec les armes d'Espagne à gauche et celles du comté à droite.

C'est à peu près la même vue que le n° 9; les écritures seules diffèrent.

Larg. 0m31, haut. 0m23.

Dans les autres éditions in-folio de Guichardin que celles citées au n° 9.

4° Française. Amsterdam. C. Van Kiel. 1609. Page .

5° Hollandaise. Amsterdam. G. Jansson. 1612. Page 374.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

6° Latine. Amsterdam. G. Jansson. 1613. Page 298.

Bib. de l'Université de Liège. — Coll. L. Digneffe.

7° Latine. Amsterdam. G. Jansson. 1613. Page .

Coll. L. Digneffe.

Vues

8° Latine. Amsterdam. G. Jansson. 1614. Page .

Bib. royale à Bruxelles.

9° Latine. Amsterdam. G. Jansson. 1624. Page .

Bib. de l'Université de Gand.

10° Française. Amsterdam. J. Jansson. 1625. Page 428.

Bib. de l'Université de Liège.

11° Latine. Amsterdam. J. Jansson. 1646. Page 191.

Bib. de l'Université de Liège.

12° Hollandaise. Amsterdam. J. Jansson. 1648. Page 315.

Coll. L. Digneffe.

1613.

N° 12. — *Namen.*

Avec les armoiries du comté.

Copie réduite encore davantage du n° 1 de 1575.

Larg. 0m20, haut. 0m145.

Dans :

1° *Description de touts les Pays-Bas par Messire Loys Guicciardin G. H. Florentin avec toutes les Cartes Géographiques desdits Pays, et plusieurs pourtraicts de villes nouvellement tierez en belle perspective, par M. Pierre du Keere : de rechef illustrée de plusieurs Additions remarquables, par Pierre du Mont, l'an* 1613. Arnhemi apud. J. Jansson et P. Koerium. Amsterodamum. Un volume in-4° oblong. Page .

Coll. J. Dejardin.

2° *Omnium belgii, sive inferioris Germaniæ, regionum descriptio,* par L. Guicciardin. Arnhem. J. Jansson. 1616. Un volume in-4° oblong. Pages 486 et 489 [1].

Coll. L. Digneffe.

3° *Beschriivinghe der gantscher Nederlanden, andersinns ghenoemt Nederduytslandt,* par L. Guicciardin. Arnhem. J. Jansson. 1617. Un volume in-4° oblong. Page 722.

Coll. A. Dejardin.

4° *Description de touts les Pays-Bas,* etc., (comme au 1°). Campen. Arnoud Bénier. Amsterdam. Henri Laurents. 1641. Un volume in-4° oblong. Page 572. (La place de la vue de la ville est en blanc.)

Coll. L. Digneffe.

[1] Le plan de Namur se trouve deux fois dans cette édition.

1617.

N° 13. — *Namurcum.*

Copie réduite du n° 1 de 1575.

Sur la carte n° 22 de 1617.

Larg. 0m165, haut. 0m035.

Dans :

1°, 2° *Petri Koerii Germania inferior,* etc. Éditions de 1617 et 1622.

3° *Belgium sive Germania inferior,* etc., par Piscator. (Visscher).

1625.

N° 14. — *Namur ahn der Mase.*

Avec les armoiries de la ville dans le coin supérieur à droite.

Au premier plan est représenté un berger levant sa houlette contre un loup qui dévore un des moutons de son troupeau : d'autres loups s'enfuient. Cette allégorie est expliquée par la phrase suivante qui se trouve inscrite au-dessus de la gravure, en-dehors du cadre :

Usque in tertiam et quartam generationem.

Et par les vers suivants en latin et en allemand inscrits en dessous :

Non satis est jugulasse lupum, concide catellos
Pastor ut intereat generatio tota malorum.

—

Der Wolff mit seinen jungen klein;
Muss gantz und gar vertilget sein.
Die bössart der Berechte Schots,
Biss in das Vierte gleed ausstrots.

Cette vue est prise des hauteurs au nord de la ville. On voit l'enceinte avec les tours. C'est une copie réduite de celle de Braun de 1575. (N° 1.)

Larg. 0m14, haut. 0m065.

Vues

Dans :

1° *Emblemata, seu moralia politica, figuris artificiosis inventa, versibus quoque latinis ac rhythmis teutonicis conscripta et publico juri tradita, per Danielem Meisnerum Commothoriensem* (Kommotau) *Bohemum, P. L. C. accessit diversarum regionum, inclytarum urbium et civitatum, necnon amœnissimorum locorum viva delineatio.* Francfort. Eberhardt. 1625 à 1627. Un volume in-12 oblong.

Coll. N. Henrotte.

2° *Daniel Meissners, P. L. C. Sciagraphia cosmica, oder : Eigentliche Abbildung achthundert der mehrentheils vornehmsten Städte, Bestungen und Schlosser, so allen thalben in allen Theilen der Welt beruhmt sind.* Nuremberg. Paul Furstens. 1678. Un vol. in-12 oblong. 4e partie. N°

Coll. L. Digneffe.

1650?

N° 15. — *Namur.*

Vue prise de la rive droite de la Meuse en aval du pont. La ville n'a pas encore son enceinte bastionnée. A droite, on voit la porte St-Nicolas et la porte de Fer; au centre, la porte de Grognon au confluent de la Sambre et de la Meuse; à gauche, une partie du pont. Le château domine le tout.

Larg. 0m16, haut. 0m135.

Coll. N. Henrotte.

1650?

N° 16. — *Namen.*

C'est une copie réduite du n° 10 de 1608. Les coins du cadre sont arrondis.

Larg. 0m074, haut. 0m042.

Se trouve sur la carte intitulée :

Novissima, et accuratissima leonis belgici, seu septemdecim regionum descriptio. Auct. N. J. Visschero.

Ghedruckt 't Amsterdam bij Claes Jansz. Visscher. in de Calverstraet in de Visscher.

Sur cette carte, se trouvent, comme sur le n° 10, dix-neuf autres vues de villes (les mêmes), à droite et à gauche du cadre, et, au-dessus, les armoiries des dix-sept provinces.

Bib. de l'Univ. de Liège.

CHAPITRE II.

ENCEINTE BASTIONNÉE.

(1650-1693.)

A. — AVANT LE SIÈGE DE 1692.

1659.

N° 17. — *Prosp. der Statt Namur.*

Avec une légende de A à C.

Prise de la rive droite de la Meuse, à droite du faubourg de Jambes. Au premier plan coule le fleuve, avec le pont à l'extrême gauche, et le faubourg. Au-delà du fleuve, les quais, le rempart ad Aquam, la porte de Grognon, etc. Sur la hauteur, le château avec l'église St-Pierre.

Sur la même planche, il y a une vue de Luxembourg.

Larg. 0m35, haut. 0m13.

Une copie réduite de cette planche a été faite vers 1700. (Voir n° 50.)

Dans :

M. Z. (Martin Zeiller) *Topographia Germaniæ inferioris,* etc. Francfort sur le Meyn. G. Merian. 1659. Un volume petit in-folio. Page 235.

Bib. de Namur.

Coll. L. Digneffe, A. Dejardin, etc.

1670?

N° 18. — *Namur. 20.*

F. de Wit Excudit.

Vue prise des hauteurs au nord de la ville. Au premier plan, une femme avec son enfant, un berger avec ses moutons. Au pied de la hauteur, le ruisseau du Hoyoul, puis, plus loin, les fortifications de la ville, consistant en un mur avec

Vues

tours précédées de bastions. On voit encore la troisième enceinte avec ses portes. Dans le fond, le château avec l'église St Pierre qui domine la ville. A gauche, la Meuse avec le pont de Meuse.

A été reproduit dans : *Force d'Europe,* de Bodenehr. (N° 57.)

Larg. 0m26, haut. 0m205.

Bib. de Namur.
Coll. L. Digneffe.

1670?

N° 19. — *Namur, Capitale du Comté de même nom.*
A Leide, Chez Pierre van der Aa, Avec Privilège.
C'est la même planche que la précédente.

Larg. 0m26, haut. 0m205.

Dans :

La galerie agréable du monde, etc. Leide. Pierre Van der Aa (sans date). 66 volumes in-folio reliés en 33. Tomes XV et XVI de l'ouvrage et tome III des Pays-Bas catholiques. Planche 59.

Coll. L. Digneffe.

1670?

N° 20. — *La Citta di Namur, Capitale della Contea.*
Tome X, pag. 431.
Copie réduite des numéros précédents.

Larg. 0m21, haut. 0m13.

Coll. L. Digneffe.

B. — SIÈGE DE 1692.

1692.

N° 21. — *Namur Ville Capitalle du Comté de même nom. Elle a esté prise par le Roy Louis le Grand, le 29 juin 1692. Fait par Aveline avec Privilège du Roy.*

Avec une légende de 12 numéros.

Vue prise des hauteurs au nord de la ville. On voit, au premier plan, au pied de la montagne, la petite rivière du Hoyoul, avec deux ponts. Plus loin, les fortifications bastionnées derrière lesquelles sont encore les murs avec les tours de la quatrième enceinte. La Meuse est à gauche et la Sambre coule de droite à gauche avec une largeur exagérée. Dans le fond, on voit le château sur la hauteur. Il y a seulement quelques troupes au premier plan.

Larg. 0m315, haut. 0m20.

Coll. L. Digneffe.

1692.

N° 22. — *Plan et Profil de la Ville et du Chasteau de Namur pris par le Roy Louis le Grand Le 30 juin 1692,* etc.

Levé et dessiné sur les lieux très exactement par ordre de sa Majesté, etc., par P. Le Pautre.

Surmontée des armoiries des Bourbons (trois fleurs de lys.)

Prise des hauteurs au nord de la ville. On voit au pied de la montagne le Hoyoul *(Vedrin ruisseau)* puis les fortifications de la ville et l'enceinte avec les tours derrière; ensuite la ville avec tous ses clochers et au-dessus le château avec le fort Guillaume et plus loin l'Hermitage : à gauche la Meuse et le pont.

Au-dessus du plan n° 19, de 1692, dans le même cadre et avec un titre commun.

Larg. 0m245, haut. 0m10.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

1692.

N° 23. — *Siège de Namur par Louis XIV.*

H. Hendrickx inv. Hebert sc.

Prise des hauteurs au nord de la ville. Au premier plan,

Vues

des guerriers à cheval. A une assez grande distance la ville et le château, en partie en feu. Dans le fond, la montagne et le bois de la Basse Marlagne. A gauche la Meuse et le grand pont.

Larg. 0m085, haut. 0m12.

Dans :

Précis de l'histoire moderne considérée particulièrement dans ses rapports avec la Belgique, par T. Juste. 2e édition. Bruxelles. Jamar. 1847. Deux volumes in-12. Tome II. Frontispice.

Coll. A. Dejardin.

Histoire de Belgique, par T. Juste. 3e édition. Bruxelles. Jamar. 1850-1853. Deux volumes in-8o. Tome II, page 175.

Coll. A. Dejardin.

C. — APRÈS LE SIÈGE DE 1692.

1693.

N° 24. — *Veue de Namur.*

T' Gesight van Namen.

Prise des hauteurs au nord de la ville. Au premier plan la petite rivière du Hoyoul, avec deux ponts, puis les fortifications avec les portes *St-Nicolas, de Samson* et *en Trieux.* Sur la hauteur la Citadelle.

Sur la même feuille que le plan n° 31.

Larg. 0m15, haut. 0m06.

Bib. de Namur.

Coll. L. Digneffe et N. Henrotte.

1693.

N° 25. — *Profil de Namur.*

Surmontée d'un soleil avec deux L entrelacés et une couronne.

Prise des hauteurs au nord de la ville. On voit les fortifications de la ville, puis la ville elle-même et au-dessus le

château et le fort Guillaume. A gauche la Meuse avec le pont et la montagne Ste Barbe.

Au-dessus du plan n° 33, de 1695.

Cette vue a aussi été tirée sans l'encadrement et avec la notice sur Namur en-dessous.

Larg. 0m217, haut. 0,085.

Bib. de Namur.

1695.

N° 26. — *Namur, 65.*

Prise des hauteurs au nord de la ville.

Copie du n° 24, de 1693.

Larg. 0m15, haut. 0m105.

Dans :

Les plans et profils des principales Villes du Comté de Namur, etc. par De Beaulieu. Chez De Beaurain [1]. Un volume in-8° oblong. N° 65.

Bib. de Namur.

Coll. L. Digneffe.

CHAPITRE III.

FORTS DÉTACHÉS

(1693-1816).

A. — AVANT LE SIÈGE DE 1695.

Néant.

B. — SIÈGE DE 1695.

N° 27. — *Siège de Nameur. Par le Roy Guiljaum.*

Et un second titre : *Namen belegert Door den Koning van Groot Britannien William de III,* etc.

[1] Voir la note page 41, aux nos 60 à 64 des cartes.

Vues

Tot Amsterdam, by Pieter Mortier, by dewelke te koop zyn alle de Stercktens van Europa, etc. *Met privilegie.*

Avec une légende de 15 numéros en dessous de la vue, en français, et une de 16 numéros, jointe au second titre, en hollandais, traduite de la première.

Vue prise des hauteurs au nord de la ville. Au premier plan on voit le roi avec ses généraux. Au pied de la montagne coule le Hoyoul *(Hiou* ou *Vederin)* que l'on traverse sur deux ponts. Puis les fortifications de la ville et sur la hauteur le château et la Sambre entre deux.

A gauche la Meuse avec le grand pont dont les arches sont fort élevées.

Larg. 0m30, haut. 0m19.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 28. — *Siège de Nameur. Par le Roy Guiljaum.*

Avec une légende de 15 numéros en dessous de la vue.

C'est la même planche que la précédente.

Larg. 0m29, haut. 0m185.

Dans :

La galerie agréable du monde, etc. : Leide. Pierre Van der Aa (sans date). 66 volumes in-folio, reliés en 33. Tome XV et XVI de l'ouvrage et tome III des Pays-Bas catholiques. Planche 59. a.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 29. — Vue sans titre de la ville de Namur.

Cette vue est prise de la montagne Ste Barbe. On voit au premier plan, à droite, une batterie. En avant les fortifications du faubourg de Jambes. La Meuse coule de gauche à droite. Au-delà le château sur diverses montagnes très escarpées et la ville. Il y a quelques noms en allemand au-dessus.

Cette vue se trouve au-dessus du plan n° 43.

La vue n° 55, de 1725? (Bodenehr) est une copie de celle-ci.

Larg. 0m265, haut. 0m075.

Bib. de Namur.

1695.

N° 30. — *Namur.*

Prise des hauteurs au nord de la ville. Au pied le Hoyoul avec deux ponts, puis les fortifications. Sur la montagne dans le fond, le château. A gauche la Meuse.

Copie de la vue de 1693 (n° 24.)

Larg. 0m15, haut. 0m10.

Dans :

1° *Les forces de l'Europe, ou description des principales villes,* etc. Paris. Septième partie. 1695. Litt. L.

Coll. A. Dejardin.

2° *Atlas nouveau contenant toutes les parties du monde,* etc. par Sanson. Paris. H. Jaillot. 1695. Un volume grand in-folio. N° 56.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 31. — *Veue en Perspective de la Ville et Cétadelle de Namur avecq tous les forts circonvoisins de la manière qu'ils ont esté assiégez et emportez le pr de Septembre 1695 par l'armée des Alliés commandée par les Très SERmes Princes Guillaume IIIme Roy d'Angleterre, d'Écosse, de France, et d'Yrlande, etc. et Maximilien Emanuel Ducq et Électeur de Bavière, etc. Désigné sur le lieu pendant le Siège et Dédié à son Exce Monseigneur le Comte d'Athlone chevalier de l'ordre royal de l'Éléphant Général de la Cavallerie des Provinces Unies, etc. Par son très humble et très obéissant serviteur Constantin Francken Doyen de l'Académie Royale des Peintres et Sculpteurs à Anvers.*

Gravé par Bernard Picart de Paris, 1697.

Vues

Le même titre est répété en anglais.

Avec les armoiries du comte d'Athlone et deux légendes, une de A à Z et une de 23 numéros en français et en anglais.

Cette vue est prise de la route de Belgrade. Au premier plan à gauche des guerriers, des tentes, etc. Les troupes montent à l'assaut du fort Orange et de la citadelle.

En deux feuilles.

Larg. 1m55, haut. 0m50.

Bib. de Namur. — Bib. de l'Université de Leide. — Coll. Bethune, à Liège.

1695.

N° 32. — *Urbs capta, dum Arx adhuc obluctatur.*
De Stadt gewonnen, terwyl 't kasteel zich noch verweert.
Huchtenburg Fec. et Ex.
D. Hoogstratanus. F. Halma.

Avec six vers latins et allemands en dessous.

Vue prise de la route de Belgrade. Au premier plan, des chevaux, les uns morts, les autres sans cavaliers, des chiens et quelques personnages. On voit le château sur lequel on jette encore des bombes. En dessous, la ville. On ne voit ni la Meuse ni la Sambre.

Larg. 0m56, haut. 0m405.

Bib. royale à Bruxelles.

1695.

N° 33. — *Introitus in urbem expugnatam.*
Blijde intrede na de overwinninge der stadt.
D. Hoogstratanus. F. Halma.

Avec six vers latins et allemands en dessous.

Vue prise de

Vues

Au premier plan, on voit beaucoup de chevaux : dans le lointain on aperçoit la ville qui est encore bombardée.

Il y a des exemplaires coloriés.

Larg. 0m56, haut. 0m405.

Cité dans : *Bered. besch. van Ned. historieplaten,* etc. N° 2933.

1695.

N° 34. — *Belègering der Stad Casteel en Forten van Namen.*

Il y a sur cette vue des lettres de A à Z qui doivent se rapporter à un texte quelconque.

Prise de la montagne en avant du château. Au premier plan est une ambulance, et des hommes sont en observation sur un arbre. Plus loin les fortifications du château, avec la Meuse à droite et la Sambre à gauche. Au delà de celle-ci on voit la ville.

Larg. 0m275, haut. 0m162.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 35. — *Namurcum, arx. castr. invia munitissima. victa. expugnata reddita. Bavarorum. elect. fortissimo. plamm : hostil. ultori Guilelmi. III. M. B. R. auspic. kang. virtute. heroica. labore Herculi. repr. CXX mill. host. irrito. pro. obsessis. tentamine. A° M DC XCV.*

Uyt gegeven by Pieter Persoy tot Amsterdam op den Dam met Previlegie.

Avec une dédicace :

Nob^mo spect^mo prud^mo dom : dom°. Antonio Heinsio. Bat. reip. cons. et min. pri. mag. sic. canc. feud. gub. Ind. soc. direct. D. D. D. Romanus de Hooge. Surmontée des armoiries de...

En dessous est une description intitulée :

Overwinning van Namen, sijn Casteel, nieuwe Forten, en

Vues

Liniën in t' aansien der Fransche Legers sterk 118000 man door Willem de III. En 4 colonnes et avec des numéros au nombre de 47, renvoyant aux opérations du siège.

Vue prise de la montagne en avant du château, près du Vieux Mur. Au premier plan, au centre, on voit une batterie de mortiers; à gauche, un blessé que l'on transporte dans la tranchée; à droite, la Meuse avec des bateaux que l'on décharge et l'extrémité de l'île de Vasse-ti-frote, où il y a un fort.

Le château occupe la plus grande partie de cette planche; toutes les attaques y sont représentées avec les batteries, les troupes dans la tranchée, etc.

Au pied du château, à droite, on voit le rempart Ad Aquam, la Meuse avec le pont, puis le faubourg de Jambes : plus loin, le confluent de la Sambre, le pont et puis la ville. A gauche du château coule la Sambre et le ruisseau de Vedrin (Hoyoul).

La vue s'étend jusqu'aux villages de Sombreffe, Gembloux, Perwez, Asche, Tavier et Boneffe.

Colorié [1].

Larg. 0m60, haut. 0m50.

Bib. de Namur.

1695.

N° 36. — *Maximilien Emanuel, par la Grace de Dieu, Duc de la Basse et Haute Bavière et du Haut Palatinat, comte Palatin du Rhin, Grand Escha anct Empire et Electeur Lant-Grave de Lichtenberg, Gouverneur des Pays-Bas,* etc. *Vainqueur Glorieux de la Considérable Forteresse de Namur,* etc.

Gasper Bouttats fecit. Antver.

Portrait à cheval du duc de Bavière avec le siège de la ville de Namur à côté avec le titre :

[1] Il y a des exemplaires sans la description et qui ne sont pas coloriés. D'autres ont la mention : *G. Valk, op den Dam.*

Delineatio et plan de la Ville et Chasteau de Namur, récupéré par les armes Glorieuses de Son Altesse Electorale Maximilien Emanuel Ducque de Bavière et autres Princes aliez, le 2 de Septembre 1695.

Copie de la vue précédente avec quelques noms à côté des ouvrages.

Larg. 0m565, haut. 0m47.

Bib. de Namur.

1695.

N° 37. — Vue sans titre de la ville de Namur prise en avant du faubourg de Jambes.

La Meuse coule de gauche à droite : le château est sur un rocher escarpé.

Cette vue se trouve sur le plan n° 46.

Larg. 0m108, haut. 0m052.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 38. — *Gesicht von der Stad Namur mit seinem Casteel.*

Copie de la vue précédente.

Se trouve sur le plan n° 47.

Larg. 0m105, haut. 0m043.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 39. — *Gezicht van Namen met 't kasteel.*

Veue de Namur avec son Chateau.

Copie des deux vues précédentes.

Se trouve sur le plan n° 48.

Larg. 0m142, haut. 0m065.

Coll. L. Digneffe.

Vues

1695.

N° 40. — *Veue de Namur avec son Chateau.*

Namen met het Casteel.

Copie des vues précédentes.

Se trouve sur le plan n° 49.

Larg. 0m105, haut. 0m043.

Bib. de Namur.

1695.

N° 41. — *Namurc. urbs. arx. cast. invia vi expugn. 1. sept. MDCXCV.*

Coram. C. M. Host. repres.

Vue prise des hauteurs près de Belgrade. Au premier plan on voit le roi d'Angleterre à cheval, commandant le siège : dans le fond, la ville à gauche et le château à droite, sur lesquels pleuvent les bombes.

Gravure d'une médaille représentant au revers un trophée avec des drapeaux aux armes de France, ayant aux deux côtés la Meuse et la Sambre.

Diam. 0m06.

Dans :

Histoire abrégée des provinces-unies des Païs-Bas, où l'on voit leurs progrès, leurs conquêtes, leur Gouvernement, et celui de leurs compagnies en Orient et en Occident, etc. Amsterdam. Jean Malherbe. 1701. Un vol. in-folio. Page 71.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 42. — *Florem Galliæ. C. M. militum. eludit Wilhelmi virtus urbis arcis castri Namurci victor M DC XCV.*

Vue prise de la montagne Ste Barbe. Au premier plan le roi d'Angleterre en costume romain, tenant le bâton de commandant d'une main, et tendant l'autre à la ville repré-

sentée par une femme qui lui présente les clefs de la place. Dans le fond, la ville au centre, et le château à gauche.

Revers d'une médaille dont l'avers représente le buste du roi d'Angleterre.

Diam. 0m06.

Dans le même ouvrage que la vue précédente, sur la même feuille.

1695.

N° 43. — *'T Casteel van Namen en Coehorn het Duyvels huys, etc. verovert Boufflers weg geroer. N° 6.*

Tangena Exc. Cum Privilegio.

Il y a des chiffres de 1 à 6 sur cette vue, se rapportant vraisemblablement à une légende.

Elle paraît imaginaire, car au premier plan on voit un bateau sur une rivière (n° 6), qui doit être la Meuse, puis dans le fond, le grand pont ayant à gauche le faubourg de Jambes, et à droite le château, tandis que derrière le pont se trouve la ville (n° 5), dans une position impossible.

Le château est incendié par les bombes.

Larg. 0m145, haut. 0m115.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 44. — Vue sans titre. *S. Fokke en C.*

Avec quatre vers en hollandais en dessous :

Het graaflyk Namen, door natuur en kunst bereid
Tot de eerste vesting in de Spaansche Nederlanden,
Viel, maar niet zonder bloed, den bondgenoot in handen
Een parel aan de kroon van Willems krygsbeleid.

Prise de

Au premier plan le camp, dans le fond, la ville et à droite, le château.

Larg. 0m043, haut. 0m065.

Coll. L. Digneffe.

Vues

1695.

N° 45. — *Namur. Stadt und Schloss von der Anderen Seiten. 113.*

G. Bodenehr fecit et excudit cum Gratia et Privil. Sac. Cæs. Maij.

Avec une légende de 28 numéros et de a à q pour les ouvrages de fortification, les noms des hauteurs, etc.

Prise des hauteurs au-dessus de St-Servais. On voit à gauche, au premier plan, le roi Guillaume entouré d'autres personnages. La Sambre coule de droite à gauche et va se jeter dans la Meuse, que l'on voit dans le lointain : la ville est à gauche et le château au centre.

Larg. 0m265, haut. 0m14.

Les trois vues nos 55, 56 et 57 de 1725? doivent faire partie du même ouvrage.

Bib. de Namur.

1695?

N° 46. — *Prospect, der Vestüng Namur.*

Vue prise des hauteurs au nord de la ville. Les fortifications, de ce côté, sont augmentées d'un grand nombre d'ouvrages avancés. On voit très bien toutes les églises. On distingue peu de chose du château qui est fort éloigné. La Meuse coule à gauche et on voit le pont dans le lointain.

Larg. 0m285, haut. 0m185.

Coll. A. Dejardin.

1695.

N° 47. — *Attacque van 't Casteel en forten van Namen na de Stads capitulatie.*

D'après l'ingénieur Feaumer (Pamer?) par P. Persoy, à Amsterdam.

Vue prise du nord de la ville : on voit la ville, le château et la Meuse.

Au premier plan quelques généraux.

Larg. 0m28. haut. 0m18.

Citée dans : *Bered. beschr. van Ned. historieplaten,* etc. N° 2935.

1695.

N° 48. — *Namur assiégée par le Roy.*

Vue prise des hauteurs au nord de la ville.

Au premier plan, des guerriers à cheval saluent le Roi. Plus loin, on voit les fortifications de la ville, et au-dessus le château.

Au-dessus de cette vue, il y a un petit plan (N° 59 des plans).

Larg. 0m145, haut. 0m08.

Coll. L. Digneffe.

1695.

N° 49. — Vue, sans titre, de la ville de Namur avec le siège.

P. L. (Lauters.) *Lacoste jeune.*

Cette vue est prise des hauteurs au nord de la ville. On voit, au premier plan, deux officiers à cheval, puis les troupes qui s'avancent vers elle et enfin une batterie qui tire sur la place. La ville, avec ses bastions, est dominée par le château : la Meuse est à gauche avec le pont.

Sert d'entête à l'article : *Namur.*

Larg. 0m11, haut. 0m11.

Dans :

La Belgique monumentale, historique et pittoresque, par Moke, V. Joly, E. Gens, P. Juste, etc. Bruxelles. Jamar et Hen. 1844. Deux vol. in-8°. Tom. I, pag. 294.

C. — ENTRE LE SIÈGE DE 1695 ET CELUI DE 1746.

1700?

N° 50. — *Namur. 115.*

Avec un grand écusson en blanc au-dessus et une notice en dessous en allemand, commençant ainsi :

Die Haupt-Stadt wo die Sambre und die Maas zusâmen stossen. Etc.

C'est une copie réduite du n° 17 de 1659.

Les noms qui se trouvent dans la légende de cette dernière sont ici inscrits au-dessus des édifices. *Cittadell, St Johann, Der Thum.*

Larg. 0^m^18, haut. 0^m^13.

Fait partie d'une collection de vues.

Bib. de Namur.

1700?

N° 51. — *Namurcum. Namur.*

Joh. Christoph. Haffner, seel : Erb. excud. A. V. (Augsbourg).

Avec les armoiries de la ville et une légende de 28 numéros en latin et en allemand pour les édifices, en dessous du plan.

Cette vue est prise de la rive droite de la Meuse, en aval du faubourg de Jambes. On voit à gauche les fortifications de ce faubourg, puis le pont de Meuse et le château. En avant, les édifices de la ville d'une manière très détaillée.

Larg. 0^m^625, haut. 0^m^22.

Bib. de Namur.

1700?

N° 52. — *Namur. Ville Considérable et une des plus fortes des Pays-Bas, Capitalle du Comté du mesme nom, et Evesché.*

A Paris, chez Cheveau, au Grand St-Remy.

Avec une légende de 16 numéros en-dessous de la vue.

Vues

Vue prise de la plaine de Jambes. Au premier plan, à gauche, on voit une maison en ruine, puis la Meuse et au-delà les remparts, depuis le pont de Meuse jusqu'à Saint-Nicolas. Les maisons sont réduites à un petit nombre. Dans le château, on signale quatre enveloppes.

Coloriée.

Larg. 0m26, haut. 0m18.

Coll. L. Digneffe.

1708?

N° 53. — *Namurcum. Namur. N° 47.*

F. B. Werner del. J. G. Ringlin fec. Mart. Engelbrecht excud. A. V. (Augsbourg) *Cum P. S. C. Maj.*

Avec les armoiries de la ville de Namur et une légende de 28 numéros en latin et en allemand.

Vue prise à droite du faubourg de Jambes. On voit d'abord les fortifications de ce faubourg, puis la Meuse avec le grand pont à gauche. Au-delà, la ville avec tous ses clochers : au milieu, l'embouchure de la Sambre, dont on voit le pont. Le château avec l'église Saint-Pierre domine la ville.

Larg. 0m285, haut. 0m17.

Coll. L. Digneffe et N. Henrotte.

1708?

N° 54. — *Namurcum. Namur. N° 1.*

F. B. Werner del. Johann Christian Leopold excudit Aug. Vind. Cum Privil. Sacræ Cæsar. Majest.

Avec une légende de 32 numéros en allemand, dans deux banderoles au-dessus de la ville, et une notice sur celle-ci en latin et en allemand, en dessous du plan.

C'est une copie de la vue précédente.

Larg. 0m275, haut. 0m155.

Coll. L. Digneffe.

1725?

N° 55. — *Namur. von der Maas Seiten nach Braband auzuschen. 112.*

G. Bodenehr fecit et excudit cum Gratia et Privil. Sac. Cæs. Maij [1].

Avec une légende en allemand et en français, de 12 numéros pour les édifices, etc.

Prise de la rive droite de la Meuse sur la montagne Sainte-Barbe. A droite, au premier plan, on voit une batterie de canons. La Meuse coule de gauche à droite. Le faubourg de Jambes est fortifié. Les hauteurs sur lesquelles se trouve le château et les ouvrages avancés sont très mal représentées.

Copie de la vue n° 29 de 1695.

Larg. 0m28, haut. 0m135

Dans le même ouvrage que le n° 45 de 1695.

Bib. de Namur. — Coll. N. Henrotte.

1725?

N° 56. — *Namur auff der Seiten von Braband. 114.*

G. Bodenehr fec. et exc. a. v.

Prise de Salzinne. On voit, en avant, la ville, et à droite, le château. La Sambre coule entre deux.

Sur la même feuille se trouve la vue suivante.

Larg. 0m185, haut. 0m075.

Dans le même ouvrage que la vue précédente.

1725?

N° 57. — *Namur auff der Anderen Seiten.*

Prise des hauteurs au nord de la ville.

[1] D'autres exemplaires ont : *Augspurg Johann Stridbeck Junior fecit,* etc.

Vues

Copie réduite du n° 19 de 1670?

Larg. 0m185, haut. 0m075.

Dans le même ouvrage que les deux vues précedentes.

1735.

N° 58. — *Profil van 't Kasteel.*

Vue, à vol d'oiseau, faite à contre sens. Prise en avant du château. On voit celui-ci avec tout son développement de fortifications. A gauche, la porte de Bruxelles) et une partie de la ville, puis la Sambre.

Cette vue se trouve sur le plan n° 76 de 1725.

Larg. 0m11, haut. 0m06.

Dans :

1° *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel der oorlogs in Europa,* etc. Amsterdam. J. Ratelband. 1735 Un volume in-8° oblong. N° 116. (Exemplaire colorié.)

Coll. A. Dejardin.

2° Seconde édition du même ouvrage. Amsterdam. David Weege. 1753. Un vol. in-8° oblong. N° 127.

Coll. A. Dejardin.

1738?

N° 59. — *Vue et perspective de l'église et colege des R. Pères Jésuites de Namur.*

Collection des Prospects.

Vue et Perspective de l'Église et Colege des R. Pères Jésuites de Namur.

Prospect des gewessenen Jesuitter collegii in Namur.

Gravé par Nabholz.

Se vend à Augsbourg au Négoce commun de l'Académie Impériale d'Empire des Arts libéraux avec Privilège de sa Majesté Impériale et avec Defense ni d'en faire ni de vendre les copies.

On voit, en avant, l'église Saint-Loup, et, à gauche, les

Vues

maisons à droite de la rue du Collège, jusqu'à une assez grande distance. A droite, la maison du coin de la rue Saint-Loup.

Larg. 0m395, haut. 0m26.

Fait partie d'une collection de vues pour optiques.

Coll. N. Henrotte.

1740.

N° 60. — *Vue et perspective de la Ville de Namur prise du Fort Coquelet.*

Remacle le Loup de Spa fecit.

On voit les fortifications en avant et derrière les casernes, etc. Le château est dans le fond, sur la pente de la montagne : à gauche, la Meuse et le pont de Meuse.

Larg. 0m28, haut. 0m14.

Dans :

1° *Les délices du païs de Liège, ou description historique, géographique, topographique et chorographique des monumens sacrés et profanes de cet évêché — principauté et de la Comté de Namur.* Liège. Everard Kints. 1740. Trois vol. in-folio. Tome II. Première partie. Page 101.

Coll. L. Digneffe.

2° *Vues et perspectives de toutes les villes, églises, monastères, édifices publics, châteaux et maisons de campagne du pays de Liège*, etc., *en 230 planches en taille douce.* Dinant. Oger. 1770. Un vol. in-4° oblong [1].

Coll. L. Digneffe.

1745.

N° 61. — *De Stad en 't kasteel Namur, te zien van de Plante langs de Maas. 101. 102.*

B. D. d. — H. S. f.

Prise de la rive gauche de la Meuse. A gauche, la prome-

[1] M. L. Digneffe possède un exemplaire de cet ouvrage avec la mention : *Liège, chez C. Plomteux, Imprimeur de Messeigneurs les États.*

nade de La Plante ; au-dessus, le château ; en avant, le pont de Meuse, puis le faubourg de Jambes.

Larg. 0m20, haut. 0m07.

Dans :

Het verheerlykt Nederland of kabinet van hedendaagsche gezigten van Steden, Dorpen, Sloten, adelyke huizen, kerken, torens, poorten, etc. Amsterdam. Isaak Tirion. 1745. Neuf volumes in-4°. Tome II. Nos 101 et 102.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et N. Henrotte.

1745.

N° 62. — *De Stad en 't kasteel Namen, te zien van de Sambre langs de Maas. 1740. 103. 104.*

B. D. d. — H. S. f.

Prise du confluent de la Sambre et de la Meuse. A gauche, le pont de Meuse; en avant, le quai de Grognon, et, au-dessus, le château. A droite, le pont de Sambre.

Larg. 0m20, haut. 0m07.

Dans le même ouvrage que la vue précédente, Nos 103 et 104.

1745.

N° 63. — *Gezigt op de Maas en Maasbrugge te Namen, uit den Tuin van den Commandant des Kasteels. 109. 110.*

B. D. d. — H. S. f.

Prise du jardin du commandant au château. On voit, à gauche, la Meuse et le pont de Meuse, et, à droite, au-dessus, une partie du château.

Larg. 0m20, haut. 0m07.

Dans le même ouvrage que les vues précédentes. Nos 109, 110.

1745.

N° 64. — *De Stad Namen langs de Sambre en Salzine, te zien. 1740. 111. 112.*

B. D. d. — H. S. f.

Vues

Prise des bords de la Sambre, du côté de Salzinne, à une assez grande distance de la ville. On voit, à gauche, un cabaret sur la route, puis un moulin, des prairies, et, à droite, une église; dans le fond, la ville et le château.

Larg. 0m20, haut. 0m07.

Dans le même ouvrage que les vues précédentes. Nos 111 et 112.

1745.

N° 65. — *'t Kasteel te Namen. 113.*

B. D. d. — H. S. f.

Prise du quai de Gravière. En avant, le quai et la porte de Grognon : à droite, le pont de Sambre. Au-dessus, le château avec l'église Saint-Pierre.

Larg. 0m10, haut. 0m07.

Dans le même ouvrage que les vues précédentes. N° 113.

D. — SIÈGE DE 1746.

1746.

N° 66. — *Siège des ville et châteaux de Namur, Rendus les 19 et 30 septembre 1746.*

Vue prise à droite de la route de Louvain. Au premier plan, des officiers à cheval, et, à gauche, un des forts avancés. Plus loin, les fortifications bastionnées de la ville, quelques églises de celle-ci, et, au-dessus, le château. A gauche, la Meuse et le pont.

Larg. 0m165, haut. 0m18.

Dans :

Histoire des conquêtes de Louis XV. Tant en Flandre que sur le Rhin, en Allemagne et en Italie, depuis 1744, jusques à la Paix conclue en 1748, par Dumortous. Paris. De Lormel. 1759. Un volume in-folio. Page 124.

Coll. L. Digneffe.

CHAPITRE IV.

ABANDON DES FORTIFICATIONS.

(1782-1816.)

1802.

N° 67. — *Namur. — Dép. de Sambre et Meuse.*

Dessiné par Louis Brion.

La fortification bastionnée n'existe plus : on ne voit que les murs de la quatrième enceinte qui tombent en ruine. Pour figurer cet état de choses, on a fait une copie réduite du n° 1 de 1575 (Braun et Hogenberg).

Larg. 0m148, haut. 0m09.

Dans :

Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin, orné de treize Cartes, de trente-huit Estampes, et accompagné de Notes instructives, par J. B. J. Breton. Paris. 1802. Deux vol. in-8°. Tome I, page 237.

Coll. A. Dejardin.

CHAPITRE V.

DERNIÈRES FORTIFICATIONS.

(1816-1860.)

1823.

N° 68. — *Vue du Moulin de Sambre à Namur.*

Des. par Le Gl de Howen. 1823. Lith. de Rousseaux et Lemaitre. A. L.

Prise du pont de Sambre. Il n'y a pas de chemin de halage le long des maisons à droite. L'écluse est comprise entre des bâtiments. A gauche les moulins et au-dessus le château.

Larg. 0m28, haut. 0m185.

Bib. de Namur.

Coll. L. Digneffe.

Vues

1824.

N° 69. — *Vue de Namur prise de la chaussée de Louvain. P. IV.*

Le G^l de Howen. 1824. Lith. de Rousseaux.

Au premier plan la route qui tourne à droite. De la ville on ne voit que l'église St-Aubain. Dans le lointain la montagne sur laquelle se trouve le château.

Larg. 0^m14, haut. 0^m183.

Dans :

Recueil de douze vues de Namur Lithographiées et publiées par J.-J. Rousseaux à Namur. 1826. Un volume in-folio. Planche 4.

Bib. de Namur.
Coll. L. Digneffe.

1824.

N° 70. — *Vue de Namur prise de la chaussée de Luxembourg. P. VI.*

Le G^l de Howen. 1824. Lith. de Rousseaux.

On voit d'abord la chapelle Ste-Barbe à droite de la route, qui tourne à gauche. Dans le fond, les maisons du rempart Ad Aquam avec le château au-dessus. A droite, les clochers de la ville.

Larg. 0^m14, haut. 0^m183.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 6.

1824.

N° 71. — *La porte de la Plante à Namur. P. VII.*

Le G^l de Howen. 1824. Lith. de Rousseaux.

Prise de la rive gauche de la Meuse. Le pont de Meuse se voit à droite, et au-dessus les maisons du rempart Ad Aquam. A gauche, sur la hauteur, le château.

Larg. 0^m21, haut. 0^m14.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 7.

1824.

N° 72. — *Confluent de la Sambre et de la Meuse. P. VIII. Le G^t de Howen. 1824. Lith. de Rousseaux.*

Prise du quai de Gravière. A droite, la Sambre et une partie du pont; à gauche, la Meuse et les dernières arches du pont : en avant, la porte et le quai de Grognon et au-dessus le château.

Larg. 0^m21, haut. 0^m14.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 8.

1824.

N° 73. — *Vue de Namur prise de la 1re barrière sur la route de Liège. P. IX.*

Le G^t de Howen. 1824. Lith. de Rousseaux.

La route plantée d'arbres s'étend en ligne droite sur une grande longueur. En avant on voit le château et à droite les clochers de la ville.

Larg. 0^m21, haut. 0^m14.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 9.

1824.

N° 74. — *La porte de Bruxelles à Namur. P. X.*

Le G^t de Howen. 1824. Lith. de Rousseaux.

Au premier plan les fortifications et au-dessus à gauche les clochers de St-Aubain : à droite, sur la hauteur, le château.

Larg. 0^m21, haut. 0^m14.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 10.

1825?

N° 75. — *Namur.*

Vue de la Chaussée de Louvain.

Vues

Aux deux côtés de la route il y a des fours à chaux. Dans le fond, on voit les fortifications de la ville et le dôme de l'église St-Aubain. Derrière cet édifice, on aperçoit la montagne qui porte le château.

Copie du n° 69 de 1824.

Gravure à l'eau forte.

Larg. 0m155, haut. 0,097.

Bib. de Namur.

1825?

N° 76. — *Namur.*

Vue de la Plante.

Howen.

Vue prise du jardin au-dessus de la maison appelée : *Château des fleurs*. On voit à gauche la porte de La Plante et le château : à droite la Meuse et le pont : sur la rive droite le faubourg de Jambes et sur la rive gauche le rempart Ad Aquam, puis la ville.

Gravure à l'eau forte.

Larg. 0m152, haut. 0m095.

Bib. de Namur.

1825?

N° 77. — *Namur.*

Vue prise de la promenade de La Plante. On voit, en avant, le pont de Meuse, et, à gauche, le château.

Gravure à l'eau forte.

Larg. 0m18, haut. 0m115.

Bib. de Namur.

1825?

N° 78. — *Vue de Namur.* — *Howen.*

Prise de la route de Bruxelles. On voit à droite la Sambre et le château : en avant, le dôme de St-Aubain.

Vues

Eau forte retouchée à la sépia et à la plume [1].

Larg. 0m165, haut. 0m105.

Coll. L. Digneffe.

1825.

N° 79. — *Namur vue de la chaussée de Louvain. 36.*

Madou. Le Gl de Howen del. Lith. de Jobard.

Aux deux côtés de la route, on voit des fours à chaux. Dans le fond, on aperçoit une petite partie de la ville, des fortifications et le dôme de l'église St-Aubain : derrière cet édifice se montre la montagne qui porte le château.

Copie du n° 69 de 1824.

Larg. 0m205, haut. 0m14.

Dans :

Voyage pittoresque dans le Royaume des Pays-Bas, dédié à S. A. I. et R. Madame la Princesse d'Orange rédigé par M. De Cloet. Bruxelles. Jobard. 1825. Deux volumes in-4° oblong. Tome I. N° 36.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1825.

N° 80. — *Namur vue de la plante. 46.*

Madou. Le Gl de Howen del. Lith. de Jobard.

Vue prise du milieu de la Meuse. Sur la rive gauche, on voit la promenade de La Plante, puis les fortifications et la porte, dominée par le château. Au centre est le pont de Meuse et les maisons du rempart Ad Aquam. A droite, les maisons sur la rive droite.

Larg. 0m205, haut. 0m135.

Se trouve dans le même ouvrage que la vue précédente. Tome I. N° 46.

[1] M. L. Digneffe possède également une vue de La Pérelle près de Namur, du même auteur, gravée de la même manière.

1825?

N° 81. — *L'hotel de ville à Namur.*

Des. par Le G^al De Howen. Lith. par A.-J. Lemaitre.

Vue prise vers la rue de l'Ange : on voit toutes les maisons du côté gauche de la place, le casino, l'hôtel de ville, puis la rue du Bas de la Place dans sa longueur et l'église Notre-Dame dans le fond. A droite, l'entrée de la rue du Pont.

Larg. 0^m25, haut. 0^m155.

Bib. de Namur.

1825?

N° 82. — *Namur.*

Vue prise du milieu de la Meuse, en aval de la ville. Au premier plan des chevaux passent la rivière à gué. A droite on voit l'hermitage de St Hubert adossé aux rochers. Dans le fond la ville de Namur.

Gravure à l'eau forte.

Larg. 0^m142, haut. 0^m098.

Dans :

Vues pittoresques des bords de la Meuse, depuis Namur jusqu'à Dinant; du trou de Han, et des environs de Rochefort; par un officier d'artillerie. Namur. D. Gerard (sans date). Un vol. in-4° oblong.

Coll. L. Digneffe.

1825?

N° 83. — *Namur.*

Vue prise de La Plante. On voit à gauche d'abord les petites maisons au bord de la rivière, puis la porte de La Plante et les maisons du rempart Ad Aquam. Le château domine tout cela. Au centre est le pont de Meuse.

Gravure à l'eau forte.

Larg. 0^m147, haut. 0^m098.

Dans le même ouvrage que la vue précédente.

1826.

N° 84. — *Le moulin de Sambre à Namur.*

Lith. par Rousseaux, à Namur, 1826.

Au premier plan le pavé du pont de Sambre, où se trouvent plusieurs personnages : à gauche le moulin dominé par le château; à droite le derrière des maisons de la rue des Brasseurs.

Larg. 0m235, haut. 0m16.

Coll. A. Dejardin.

1837.

N° 85. — *Namur on the Sambre.*

G. S. Shepherd del. — R. Brice sculpt.

London Black et Armstrong.

Vue prise du chemin de halage près du pont de Sambre. On voit en avant l'écluse et à gauche les moulins. Le château est sur la hauteur.

Gravure sur acier.

Larg. 0m145, haut. 0m098.

Dans :

1° *Belgium and Nassau; or the continental tourist.* Etc. *Illustrated with numerous steel engravings, and maps of cities.* Londres. Black et Armstrong (sans date). Un volume in-8°. Page 38.

Coll. L. Digneffe.

2° *La Belgique et Nassau ou le touriste continental.* Etc. Londres. Black et Armstrong. Un vol. in-8°. Page

Coll. A. Body à Spa, et A. Dejardin.

1837.

N° 86. — *Namur.*

Fussell, Delt. — R. Brice, Sct.

London. Black et Armstrong.

Prise du quai de Gravière. On voit d'abord à droite la

Vues

porte de Gravière, puis le chemin de halage, le pont de Sambre, et, à gauche, le quai et la porte de Grognon, ayant au-dessus le château.

Gravure sur acier.

Larg. 0m145, haut. 0m098.

Dans les mêmes ouvrages que la vue précédente. Pages 40 et .

1838.

N° 87. — *View on the Meuse, near Namur.*

Namen en de vallei der Maas.

Vue de la Meuse.

W. H. Bartlett. — A. H. Payne.

London Published by Geo. Virtue, 26. Ivy Lane.

Vue prise au-dessus des rochers des Grands Malades : on voit au premier plan, le clocher de l'ermitage de St-Hubert, puis la Meuse et dans le lointain la ville dominée par le château.

Gravure sur acier.

Larg. 0m148, haut. 0m098.

Dans :

1° *Vues de la Hollande et de la Belgique, dessinées par W. H. Bartlett, esq. et accompagnées d'observations historiques et topographiques* par le professeur N.-G. Van Kampen, d'Amsterdam. Londres. Geo. Virtue. Un vol. in-8°. Page .

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe et N. Henrotte.

2° *Gezigten in Holland en Belgie, naar teekeningen op de plaats zelve vervaardigd, door W. H. Bartlett. Met historische en plaatselijke beschrijving van N. G. Van Kampen.* Amsterdam. G. J. Beijerinck. Un vol. in-8°. Page 212.

Coll. L. Digneffe

1838.

N° 88. — *The citadel of Namur.*

Kasteel van Namen.

Citadelle de Namur.

W. H. Bartlett. — A. H. Payne.

London Published by Geo. Virtue, 26, Ivy Lane.

Prise du quai de Gravière : on voit en avant la Meuse et le grand pont : à droite le rempart Ad Aquam, les fortifications, puis l'église Notre-Dame. Au fond le château.

Gravure sur acier.

Larg. 0m148, haut. 0m098

Dans les mêmes ouvrages que la vue précédente. Pages 208 et .

1838.

N° 89. — *Bridge over the Meuse, near Namur.*

Brug op de Maas digt bij Namur.

Pont sur la Meuse, près de Namur.

W. H. Bartlett. — T. Grundy.

London; Geo. Virtue, 26. Ivy Lane.

Vue prise de la tour qui se trouve sur le rempart Ad Aquam; on voit en avant le pont de Meuse, à droite les maisons de ce rempart et à gauche celles du faubourg de Jambes.

Gravure sur acier.

Larg. 0m148, haut. 0m098.

Dans les mêmes ouvrages que les deux vues précédentes. Pages 212 et .

1838?

N° 90. — *Namen.*

May.

Copie du n° 85 de 1837.

Larg. 0m12, haut. 0m075.

Coll. L. Digneffe.

1838?

N° 91. — *Namur.*

Vue générale de Namur.

H. Borremans lith. Lith. de H. Borremans et Cie. Bruxelles.

A Namur chez A. Tessaro, Md d'Estampes. Déposé.

Prise de la route de Louvain. Au premier plan une femme, un enfant et un âne, puis les fortifications de la ville et au-dessus les clochers. Dans le fond le château. A gauche la Meuse et le grand pont.

Larg. 0m25, haut. 0m165.

Dans :

Album pittoresque des plus belles vues de Namur et de ses environs, dessinées d'après nature par divers artistes, et lithographiées par H. Borremans. A. Tessaro, éditeur, à Namur. Un volume in-folio.

Bib. de Namur. — Coll. L. Digneffe.

1838?

N° 92. — *Namur.*

Confluent de la Sambre et de la Meuse.

Quinaux del. H. Borremans Lith. — Lith. H. Borremans et Cie, à Bruxelles.

A Namur chez A. Tessaro, Éditeur, Md d'Estampes. Déposé.

Prise du quai de Gravière. A droite la Sambre et le pont; à gauche la Meuse et une partie du pont; en avant la porte et le quai de Grognon et au-dessus quelques ouvrages du château.

Dans le même album que la vue précédente.

1838?

N° 93. — *Namur.*

Pont de Sambre.

A. Tessaro del. H. Borremans Lith. — Lith. de Borremans et Cie, Bruxelles.

A Namur chez A. Tessaro, Éditeur, Md d'Estampes. Déposé.

Prise du chemin de halage près de la porte de Gravière. Au centre, le pont de Sambre et au delà le moulin et les écluses. A gauche, sur la hauteur, le château.

Larg. 0m25, haut. 0m18.

Dans le même album que les vues précédentes.

1839.

N° 94. — *Namur. Le Château. 19.*

P. Lauters. 1840.

P. Lauters. Lith. de la Société des Beaux-Arts. Imp. par J. Lots.

Vue prise de la rive gauche de la Meuse : on voit en avant le grand pont et au-dessus le rempart Ad Aquam. A gauche, sur la hauteur, le château.

Larg. 0m305, haut. 0m20.

Dans :

Voyage aux bords de la Meuse. Dessins de Paul Lauters, légendes, récits et traditions, par André van Hasselt. Bruxelles. De Wasme et Laurent. 1834. Un volume grand in-folio. Planche 19.

Coll. L. Digneffe.

1839.

N° 95. — *Vue générale de Namur. 21.*

P. Lauters. Lith. de la Société des Beaux-Arts. Imp. par J. Lots.

Prise de la hauteur de Bouges. On voit d'abord les fortifications, la porte St-Nicolas, les casernes et les maisons et églises de la ville; au-dessus le château. A gauche, la Meuse avec le grand pont et le faubourg de Jambes.

Larg. 0m305, haut. 0m20.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 21.

Coll. L. Digneffe.

1840?

N° 96. — *Panorama von Namen. — Panorama de Namur.*

Nach der Natur gezeichnet u. gemalt von A Ditzler. Gestochen von Ruff. Verlag von F. C. Eisen in Koln.

Pour toute la Belgique, chez Perichon, libraire à Bruxelles, n° 26, rue de la Montagne. (Preis 24 Silbergr. = 3 Frs).

Gravure sur acier.

Larg. 0m54, haut. 0m09.

Ce panorama fait partie d'une collection contenant, en outre, les vues d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain, Malines, Ostende et le champ de bataille de Waterloo.

1841.

N° 97. — *Eene brug te Namen.*

Zuyten.

Vue prise de la rive gauche de la Sambre en dessous du rempart de la Verrerie. On voit d'abord à droite la porte qui aboutit au Marché au foin, puis la Boucherie. (Musée). En avant le pont de Sambre et au de là le moulin. Le château est au-dessus.

Larg. 0m085, haut. 0m055.

Dans :

Beschrijving van België. Geillustreerd met ruim zestig fraaije gravuren (il y en a 62). Lahaye. J.-J. van Ryckevorsel. 1841. Un vol. in-12. Page 113.

Coll. A. Dejardin.

1842?

N° 98. — *Rives de la Meuse. N° 10.*

Namur. (Belgique.)

Lith. par Ed. Hostein. Fig. par Bayot. Im. de Lemercier, Benard et Cie, à Paris, chez Veitte et Hauser, éditeurs, boul. des Italiens, 11.

Prise de la route de Louvain. Au premier plan, des paysans

à cheval, des paysannes travaillant et d'autres assises. Dans le fond, les fortifications de la ville, et au-dessus, les clochers; sur la hauteur, le château. A gauche, la Meuse et le grand pont.

Larg. 0m255, haut. 0m17.

Collection composée de 20 vues.

Coll. L. Digneffe et Henrotte.

1842?

N° 99. — *Vue générale de Namur.*

M. Cremetti, graveur.

Prise de la route de Louvain. Au premier plan, deux femmes et un enfant.

Copie du n° précédent.

Larg. 0m25, haut. 0m16.

Coll. L. Digneffe.

1842?

N° 100. — Vue, sans titre, prise du pont de Sambre.

On voit, à droite, le chemin de halage; en avant, l'écluse, et à gauche, les moulins. Le château domine le tout.

Larg. 0m145, haut. 0m10.

Dans :

Nederlandsch magazijn.

Coll. Henrotte.

1842?

N° 101. — *Namur.*

Vue générale de Namur.

A. Tessaro, éditeur, passage Saint-Hubert, Galie de la Reine, 21.

Copie du n° 91. A cette planche-ci les coins sont arrondis. En trois teintes [1].

Larg. 0m25, haut. 0m165.

Coll. L. Digneffe.

[1] Il y a aussi des exemplaires sur papier de Chine.

1842?

N° 102. — *Namur.*

Confluent de la Sambre et de la Meuse.

A. Tessaro, éditeur, passage Saint-Hubert, Galie de la Reine, 21.

Copie du n° 92. A cette planche les coins sont arrondis. En trois teintes.

Larg. 0m25, haut. 0m17.

Coll. L. Digneffe.

1843.

N° 103. — *Namur.*

Album voor de Aardrijcks kunde. — Tweede Serie. N° 4.

Vue prise du quai de Gravière. Au premier plan, des bateliers; en avant, le pont de Sambre, et à gauche, la porte de Grognon et le château au-dessus.

Copie réduite du n° 86.

Sur la même planche, avec trois autres vues.

Larg. 0m105, haut. 0m08.

Dans :

Album voor de Aardrijkskunde, door P. J. Mendel. Atlas van het koningrijk Belgie, door H. Reding. Lahaye. Van Langenhuysen. 1843. Un vol. in-4° oblong. Page 108.

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1844.

N° 104. — *Vue de Namur.*

Prise des bords de la Sambre, du côté de Salzinne, à une assez grande distance de la ville.

Paraît être une copie du n° 64 de 1745.

Fait partie des vues qui entourent la carte n° 130.

Larg. 0m055, haut. 0m02.

Se trouve sur les petites cartes qui entourent la carte intitulée :

1° *Carte pittoresque des chemins de fer de la Belgique.* Bruxelles. Vandermaelen. 1844.

Coll. A. Dejardin.

Et dans :

2° *Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique,* etc. par A. Wauters. 3e édition. Bruxelles, Vandermaelen. 1842 [1]. Un vol. in-12 oblong. Pl.

Coll. L. Digneffe.

1844.

N° 105. — Vue, sans titre, de la ville de Namur.

P. Lauters. Lacoste frères à Brux.

Prise de la promenade de La Plante. A gauche, les arbres de la promenade, puis la porte de La Plante, et à droite, une partie du pont de Meuse et les maisons du rempart Ad Aquam. Au-dessus, le château.

Copie du n° 94 de 1839.

Larg. 0m11, haut. 0m09.

Dans :

La Belgique monumentale, historique et pittoresque, par Moke, Joly, Gens, Juste, etc. Bruxelles. Jamar et Hen. 1844. Deux vol. in-8°. Tome I, page 299.

1844.

N° 106. — *Vue de Namur.*

Prise des hauteurs de Bouge, près de la route de Landen. On voit les fortifications, la porte Saint-Nicolas, les clochers de la ville, le château, et, à gauche, la Meuse et le pont.

Copie du n° 95 de 1839?

Larg. 0m13, haut. 0m08.

Dans :

Les délices de la Belgique ou description historique, pittoresque et monu-

[1] La date de 1844 doit remplacer celle de 1842.

Vues

mentale de ce royaume, par Alphonse Wauters. Bruxelles. Froment, 1846. Un vol. in-8°. Page 351.

Coll. A. Dejardin.

1844.

N° 107. — *Vue du château de Namur.*

Prise de la promenade de La Plante.

Copie du n° 94 de 1839.

Larg. 0m127, haut. 0m073.

Dans :

1° Le même ouvrage que la vue précédente. Page 356.

Coll. A. Dejardin.

2° *Le guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique,* par J. Duplessy et E. Landoy. 8e année. 15e édition. Bruxelles. E. Landoy. 1844-1845. Un vol. in-12. Page 211.

Coll. L. Digneffe.

1845.

N. 108. — *Namur, de la chaussée de Louvain. A. D. L.*

Copie réduite du n° 79 de 1825 (De Cloet).

Larg. 0m075, haut. 0m04.

Dans :

Guide illustré du voyageur en Belgique, présentant les vues des localités les plus intéressantes, etc. Bruxelles. Hauman. 1845. Un vol. in-12. Page 195.

Coll. L. Digneffe.

1845.

N° 109. — *Citadelle de Namur.*

Copie réduite du n° 80 de 1825 (De Cloet).

Larg. 0m075, haut. 0m04.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Page 197.

1846.

N° 110. — *Château de Namur.*

Vue prise de la promenade de La Plante.

Copie réduite du n° 94 de 1839.

Larg. 0m062, haut. 0m038.

Vues

Dans :

Nouveau guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique, etc., par J. Duplessy et Eug. Landoy, 15e édition. Bruxelles. Prodhomme. 1846. Un vol. in-12. Page 252 [1].

Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.

1847.

N° 111. — *Das Schloss in Namur.*

C'est la même vue que le numéro précédent.

Larg. 0m062, haut. 0m038.

Dans :

Handbuch für reisende durch Belgien, nebst den reiserouten nach Cöln, Paris und London, par B. Rubens. Bruxelles. C. Muquardt. 1847. Un vol. in-12. Page 240.

Coll. A. Dejardin.

1848.

N° 112. — *Namur. G. V.*

Vue prise des hauteurs de Bouges.

Copie réduite du n° 106 de 1844.

Larg. 0m08, haut. 0m058.

Dans :

1° *De Paris à Cologne. Guide de l'étranger en Belgique,* etc. Bruxelles. Meline, Cans et Cie. 1848. Un vol. in-12. Page 340.

Coll. A. Dejardin.

Dans la édition. Bruxelles. Meline, Cans et Cie. 1854. Un vol. in-12. Page 340.

Coll. L. Digneffe.

3° *Guide-Ph. Hen. La Belgique. Guide pittoresque, monumental, artistique, historique, géographique, politique et commercial,* etc. Bruxelles. Ph. Hen. 1856. Un vol. in-12. Page 206.

Coll. A. Dejardin.

4° *Guide-Hen. La Belgique pittoresque, monumentale, artistique, histo-*

[1] D'autres exemplaires ont la date de : *1849,* et : *Bruxelles. Librairie des voyageurs.*

Vues

rique, géographique, politique et commerciale, etc. 1859. Un vol. in-12. Page 205.

Coll. L. Digneffe.

5° *Nouveau guide général du voyageur en Belgique et en Hollande*, par Eugène d'Auriac. Paris. Garnier. 1864. Un vol. in-12. Page 201 [1].

Coll. A. Dejardin.

1852?

N° 113. — *Vue de Namur.*

Canelle lith. — Imp. Simonau et Toovey.

Prise des hauteurs de Bouge.

On voit, dans le fond, les fortifications, les casernes, puis les maisons de la ville et les églises. Dans le lointain, le château. A gauche, une partie du pont de Meuse.

Larg. 0m23, haut. 0m15.

Coll. L. Digneffe.

1852.

N° 114. — Vue, sans titre, de la ville Namur.

Dessinée par Louis Huart, gravée par Lacoste et Brown.

Prise des hauteurs de Bouge. Le chemin de fer de Namur à Liège s'aperçoit au pied de la montagne. Plus loin, la ville, la porte Saint-Nicolas, les casernes, et, au delà, les églises. Sur le penchant de la montagne, dans le fond, le château. A gauche, la Meuse avec son pont.

Larg. 0m135, haut. 0m065.

Dans :

Guide du voyageur sur les chemins de fer de Mons à Manage et de Namur à Liège, etc., par Elien Wardy. Bruxelles. Delevingne et Callewaert. 1852. Un vol. in-8° oblong. Page 43. Texte français et anglais.

Coll. A. Dejardin.

1854?

N° 115. — *Namur.*

Vue générale (prise hors la porte St-Nicolas).

[1] Chaque pays a aussi paru séparément.

Hoolans del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey. Déposé.

On voit, au premier plan, le chemin de fer de Liège, plus loin, celui du Luxembourg, puis les maisons de la ville et les églises. Au-dessus, la montagne avec le château.

Lithographie en plusieurs teintes.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Fait partie d'une collection de vues de villes de la Belgique.

Coll. L. Digneffe.

1854?

N° 116. — *Namur.*

Hôtel de ville et grand' place.

Hoolans del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey. Déposé.

Prise du bas de la place. A gauche, l'entrée de la rue du Pont, à droite l'hôtel de ville.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Dans la même collection que la vue précédente.

1854?

N° 117. — *Namur.*

Eglise et place St-Aubin.

Hoolans del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey.

Prise de la rue Saint-Aubain vers la Sambre : l'église se trouve à gauche et l'hôtel du gouvernement à droite; dans le fond, la rue du Chenil.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Dans la même collection que les vues précédentes.

1854?

N° 118. — *Namur.*

Rue de l'Ange.

Hoolans del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey.

Vues

Prise du côté de la Grand'Place : on voit la rue de l'Ange dans toute son étendue. A l'extrémité, le dôme de l'église Saint-Jacques.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Dans la même collection que les vues précédentes.

1854?

N° 119. — *Namur.*

Rue du Pont.

Hoolans del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey. Déposé.

Prise de l'entrée de la rue des Moulins. On voit le pont de Sambre dans sa longueur et au delà le Musée (vieille boucherie). Dans le fond, l'hôtel de ville.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Dans la même collection que les vues précédentes.

1854.

N° 120. — *Namur.*

Citadelle et Sambre.

Hoolans, del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey. Déposé.

Prise du quai de Gravière à l'embouchure de la Sambre. A droite le chemin de halage, le Musée, le pont de Sambre avec les moulins au delà; puis, sur l'autre rive, le quai de Grognon avec la porte et les fortifications. Le château domine le tout.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Dans la même collection que les vues précédentes.

1854?

N° 121. — *Namur.*

Vue du pont de Meuse.

Hoolans del. et lith. — Imp. Simonau et Toovey. Déposé.

Vues

Prise du quai de la rive gauche, à La Plante. En avant le pont de Meuse et au-dessus les maisons du rempart Ad Aquam. A droite le faubourg de Jambes.

Larg. 0m255, haut. 0m18.

Dans la même collection que les vues précédentes.

CHAPITRE VI.

APRÈS LA DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS

(1860-1882).

1864.

N° 122. — *Namur. H.* (Hugot).

Vue prise du pont de Sambre. On voit en face les moulins avec le château au-dessus; à droite, l'écluse et à gauche, le derrière des maisons de la rue des Moulins.

Larg. 0m08, haut. 0m07.

Dans :

De Paris à Cologne, à Bruxelles, à Senlis, à Laon, à Dinant, à Givet, à Luxembourg, à Trèves, à Maestricht, par A. Morel. Paris. L. Hachette. 1864. Un vol. in-12. Page 199.

Coll. L. Digneffe.

1864.

N° 123 — *Namur (chaussée de Louvain).*

Copie du n° 69 de 1824.

Larg. 0m15, haut. 0m105.

Dans :

Dictionnaire populaire illustré d'histoire, de géographie, de biographie, de technologie, de mythologie, d'antiquités, de droit usuel, des beaux-arts et de littérature, par Décembre-Alonier. Paris. Dupray de la Mahérie. 1864. Trois vol. in-4°. Tome III. Page 1721.

Coll. A. Dejardin.

1868.

124. — *Namur; vue prise de la Sambre.*

Dessin de F. Stroobant.

F. Stroobant. — Dupré.

Vue prise de la rive droite de la Sambre un peu en amont du pont de Salzinne. A droite, s'élève la montagne, qui supporte le château; à gauche, se voit le rempart du Jeu de Quilles, l'entrée de la rue du Séminaire et au-dessus des maisons l'église Saint Aubain.

Larg. 0m145, haut. 0m175.

Dans :

Le magasin pittoresque, publié, depuis sa fondation, sous la direction de M. Edouard Charton. 36e année. Paris. 1868. Un volume in-4o. Page 292.

1868.

No 125. — *Namur.*

(Dessin de M. H. Clerget, d'après une photographie de M. Jeanrenaud.)

Vue prise du pont de Sambre. On voit l'écluse en avant et à gauche le château au-dessus des maisons de la rue du Moulin. Le moulin n'existe plus.

Larg. 0m235, haut. 0m16.

Dans :

Les Ardennes illustrées (France et Belgique) publiées par Élizé de Montagnac. Paris. Hachette. 1868 et 1870. Quatre vol. in-folio. Tome I, page 115.

Coll. L. Digneffe.

1869.

No 126. — *Namur.*

Vue prise du milieu de la Meuse vis-à-vis de La Plante.

On voit le pont de Meuse au centre, à gauche le quai de La Plante, et au-dessus le château.

Larg. 0m065, haut. 0m025.

Sur la :

Nouvelle Carte Illustrée de la Belgique, indiquant les Chemins de fer, Routes, Canaux et Rivières. Publiée à la librairie Universelle de J. Rozez. Éditeur, N° 87, Rue de la Madeleine. Bruxelles. 1869. *Déposé.*

Coll. A. Dejardin.

1873.

N° 127. — *Die Maas bey Namür.*

D. Kunstverlag.

Vue prise des Grands-Malades.

Copie du numéro 82 de 1838.

Larg. 0m145, haut. 0m10.

Dans :

Belgien und Holland. Geschildert von O. L. B. Wolff. Nouvelle édition. Leipzig. 1873. Un volume in-8°. Planche 37.

Coll. A. Dejardin.

1873.

N° 128. — *Namür.*

D. Kunstverlag.

Vue du pont de Sambre.

Copie du numéro 81 de 1837.

Larg. 0m145, haut. 0m095.

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Planche 38.

1873.

N° 129. — *Namur.*

Prise des hauteurs de Bouge.

Copie réduite du n° 114 de 1852.

Larg. 0m028 et 0m043, haut. 0m022.

Comprise dans la série de vues formant l'encadrement de la carte du Royaume, et de celle de la province de Namur dans l'*Atlas de la Belgique illustré de plus* 200 *vignettes.* Bruxelles. J. Rozez. 1873. Un vol. in-4° oblong.

Coll. A. Dejardin.

1873.

N° 130. — *Citadelle de Namur.*

Vue prise de la promenade de La Plante.

Copie réduite du n° 194 de 1839.

Larg. 0m016, haut. 0m017.

Dans le même ouvrage que la vue précédente, dans les vues encadrant la carte de la province.

1875.

N° 131. — Vue, sans titre, de la ville de Namur.

J.-B. Humbert. — Ives et Barrat sc.

Prise en avant du confluent de la Sambre et de la Meuse, sur la rive droite de cette dernière. A gauche, le pont de Meuse, puis le rempart Ad Aquam et à droite le pont de Sambre. Sur la hauteur le château.

Larg. 0,255, haut. 0m10.

Vignette en tête du journal :

Namur-Revue.

Coll. L. Digneffe.

1878.

N° 132. — *Confluent de la Sambre et de la Meuse à Namur.*

Dessin de E. Benoist, d'après une photographie.

Ph. Benoist. — Ch. Barbaut. s.

Vue prise du chemin de halage sur la rive droite de la Meuse en amont du pont du Luxembourg. On voit, à gauche, une partie du pont de Meuse, en avant le port de Grognon, dominé par le château, et à droite le quai de Gravière.

Larg. 0m19, haut. 0m13.

Dans :

Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes, par Elisée Reclus. Paris. Hachette. 1876 à 1882. Six volumes in-4°. Tome IV, page 57.

1880.

N° 133. — *Namur.*

E. Puttaert del. — M. Weber, sc.

Vue prise des hauteurs de la rive gauche dans les environs des Grands-Malades. La Meuse occupe le milieu du dessin : elle est traversée par le pont du chemin de fer du Luxembourg, d'abord, par le pont conduisant au faubourg de Jambes, ensuite; la ville s'étale à droite et le château domine le tout.

Larg. 0m07, haut. 0m04.

Fait partie des vues formant le frontispice de :

L'illustration nationale, 50e anniversaire de l'indépendance de la Belgique. 1830-1880. Bruxelles, Mertens. 1880. Un vol. in-folio.

Coll. A. Dejardin.

1880.

N° 134. — *Namur.*

Am. Lynen.

Vue prise du quai de Gravière, montrant à gauche la Meuse avec le pont de Meuse, et à droite, la Sambre; en avant le quai de Grognon et au-dessus le château.

Larg. 0m10, haut, 0m07.

Dans :

Bruxelles. — Exposition. Guide explicatif et illustré contenant un guide illustré de Bruxelles, de ses environs et de la Belgique; etc. par Léon Dommartin, Henri Jouanne, M. Kufferath, C. De Roddaz. Bruxelles. Decq et Duhent. 1880. Un vol. in-12. Page 52.

Coll. A. Dejardin.

1880.

N° 135. — *Les inondations en Belgique : Namur et Liège.*

Am. Lynen.

Et en dessous les inscriptions suivantes :

Namur. — Vieilles maisons de la Sambre. — Pont reliant Namur à la commune de Jambes. — Jambes.

Vues

(Dessin de Lynen. Gravure de Weber, Liedel et Lebrun.)

Vue prise du milieu de la Meuse en avant du confluent avec la Sambre : à droite, les maisons longeant le chemin de halage, qui est submergé : au centre, le port de Grognon, également submergé et au-dessus le château ; puis le rempart Ad-Aquam, le pont de Meuse à moitié couvert par les eaux et Jambes, tout à fait à gauche, sous l'eau aussi.

On voit des corps de noyés et des épaves descendant la rivière : des individus dans un bâteau vont porter des secours aux habitants des maisons inondées.

Sur la même planche, il y a un épisode des inondations de Liège, intitulée : *Liège. Bain du parc public de la Boverie.*

Larg. 0m465, haut. 0m30.

Dans :

L'Illustration belge. Journal hebdomadaire. Bruxelles. Mertens. Année 1881. Un volume in-4°. Tome I, pages 78 et 79.

1881.

N° 136. — Vue sans titre de la ville de Namur.

E. Puttaert del. – M. Weber S.

Cette vue est prise de la montagne, au-dessus des Grands-Malades, comme le n° 133 du même. On voit, à gauche, la Meuse avec le pont du chemin de fer et le pont de Meuse, et, à droite, la ville avec tous ses clochers. Au centre, sur le versant de la montagne, le château.

Forme l'entête de l'article *Namur,* avec deux autres vues le long du chemin de fer.

Larg. 0m165, haut. 0m10.

Dans :

La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art, publiée sous la direction de M. Eugène Van Bemmel. Bruxelles. Bruylant-Christophe. 1881. Deux volumes in-4°. Tome II, page 153.

1881.

N° 137. — *Le Pont de Sambre.*

E. Puttaert. — Kellenbach Sc.

Vue prise du quai de Gravière. A droite, le chemin de halage, la porte monumentale, le musée archéologique, etc.; au centre, la Sambre et le pont; à gauche, le port de Grognon et le château au-dessus.

Larg. 0m15, haut. 0m075.

Dans le même ouvrage que le numéro précédent. Page 155.

1881.

N° 138. — *La Pointe de Grognon.*

E. Puttaert. — Kellenbach Ost. Sc.

Vue prise du quai de Gravière, d'un endroit plus en aval que la vue précédente. On voit, en face, le port de Grognon, ayant, à gauche, le rempart Ad Aquam, la Meuse et une partie du pont de Meuse, et, à droite, la Sambre et les murs du jardin de l'hospice d'Harscamp. Le château domine le tout.

Larg. 0m14, haut. 0m095.

Dans le même ouvrage que les deux numéros précédents. Page 156.

1881.

N° 139. — *La citadelle et la porte de La Plante.*

E. Puttaert del. — Kellenbach Sc.

Vue prise au-dessus de la paire du charbonnage du château. A gauche, la montagne et le château ; au centre, la porte de La Plante, puis la rue Notre-Dame dans sa longueur ; à droite, la Meuse, le pont de Meuse, Jambes, et, dans le fond, le pont du chemin de fer.

Larg. 0m16, haut. 0m12.

Dans le même ouvrage que les trois numéros précédents. Page 161.

1881.

N° 140. — *Église cathédrale de Saint-Aubain.*

A. Heins. — M. Weber Sc.

Cette vue paraît être prise du clocher de la chapelle des Carmélites, rue Saint-Aubain. On voit principalement la façade de l'église Saint-Aubain, et un de ses côtés, puis la vieille tour à gauche, surgissant au-dessus des toits. Pour le reste, on ne voit que des toits de maisons, tant de l'intérieur de la ville que du faubourg de Sainte-Croix.

Larg. 0m16, haut. 0m12.

Dans le même ouvrage que les quatre numéros précédents. Page 166.

1881.

N° 141. — Vue du confluent de la Sambre et de la Meuse.

Dessin de Wytsman, Gravure de Kellenbach et Ost.

Prise du quai de Gravière. A droite, le pont de Sambre, à gauche, le pont de Meuse, en face, le port de Grognon dominé par le château.

Sur une feuille intitulée : *Dans la province de Namur,* contenant onze vues, dont celle-ci est le n° 8.

Larg. 0m175, haut. 0m11.

Dans :

L'Illustration belge. Journal hebdomadaire. Bruxelles. Mertens. Année 1881. Un volume in-4°. Tome I, pages 454 et 455.

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE : *CARTES.*

Chapitre I. — *Temps anciens.*

N°	Année.			Pages.
1	100?	Environs de Namur.	J. Borgnet. Promenades, etc.	76

Chapitre II. — *Domination espagnole* (1556-1713).

2	1578	Bataille de Gembloux.	Strada. Édition de 1632.	76
3	»	»	» Éd. de 1645.	77
4	»	»	» Éd. de 1645.	77
5	»	»	» Éd. de 1651.	78
6	»	»	Aitzinger. *Leone Belgico.*	78
7	»	»	Baudart. *Guerres de Nassau.* —Bor. *Nederlantsche oorloghen,* etc.	79
8	»	»	Strada. Éd. de 1712 et 1727.	79
9	»	»		80
10	»	»	R. de Hooge. Ledesma.	80
11	1579	Comté de Namur,	Ortelius. Éd. de 1579, 1587, 1592, 1596, 1598, 1603, 1612, 1612 et 1624 in-fol.	81
12	1581	»	Guicciardin. Éd. de 1581, 1582, 1588, 1609 in-fol.	82
13	»	»	Guicciardin. Éd. de 1609, 1612, 1613, 1613, 1614, 1624, 1625, 1646, 1648 in-fol.	83
14	1589	»	M. Quadum. *Fasciculus geographicus.*	84

15	1589	Comté de Namur.	Ortelius. Éd. de 1589, in-12, oblong.	85
16	1598	»	et partie de Hainaut. Ortelius. Éd. de 1598, in-8°, oblong.	85
17	1600	»	Bertius. Éd. de 1600 (en 2 et 4 livres) in-12, oblong.	85
18	1601	»	Ortelius. Éd. de 1601, in-12.	86
19	1607	»	de Hainaut, etc. Mercator. Éd. de 1607, 1607, 1619, 1633, in-fol.	86
20	1609	»	Ortelius. Éd. de 1609, in-12.	87
21	1616	»	Bertius. Éd. de 1616 (en 7 livres) in-8°. Guicciardin. Éd. de 1635, in-18.	88
22	1617	»	Mercator. Éd. de 1607, in-fol. — Braun et Hohenberg, t. II. — Kœrius, *Germania inferior*, etc. — Piscator, *Belgium*, etc.	88
23	1630	»	Mercator. Éd. de 1630 et 1632, in-4°, oblong. — Van Waesberg, *Nieuwe en beknopte*, etc.	89
23*bis*[1]	1632	»	*L'ardente et flamboyante colomne*, etc. — *Kleyne en beknopte atlas*, etc. in-12.	89
24	1636	»	P. Verbist. *Novus tabularum*, etc., in-12 oblong.	90
25	1642	»	J. Jansson. *Le nouveau théâtre*, etc. — Blaeu. *Cosmographie blaviane*. Éd. de 1649, 1649, 1659, 1663.	90
26	1649	»	G. Valk et P. Schenk.	91
27	1649?	»	C. Danckerts.	92

[1] C'est le n° 80 qui doit avoir la date de 1632.

28	1650?	Comté de Namur,	Brab. et Hainaut. J. Jansson.	29
29	1656	»	Brab. et Hainaut. P. Verbist.	29
30	1657	»	N. Sanson.	93
31	1659	»	Martin Zeiller. *Top^{a}. Germaniae inferioris.*	93
32	1670?	»	F. De Wit. *Germania inferior,* etc.	94
33	»	»	F. De Wit.	95
34	»	»	T. Danckerts.	95
35	1674	Partie de la province	au nord-ouest. De Beaurain. *Hist. de la camp. du prince de Condé.*	96
36	»	»	au nord. De Beaurain. *Hist. de la camp. du prince de Condé.*	96
37	»	»	au nord-ouest. De Beaurain. *Hist. de la camp. du prince de Condé.*	97
38	»	»	au nord-ouest. De Beaurain. *Hist. de la camp. du prince de Condé.*	97
39	1689	Comté de Namur.	Sanson. Jaillot. *Atlas François,* etc.	98
40	1690	Partie de la province	à l'ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	98
41	1691	»	à l'ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	99
42	»	»	à l'ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	100
43	1692	Comté de Namur.	J. Peeters. *L'atlas en abrégé,* etc.	100
44	»	Partie de la province.	Environs de Namur.	101
45	1692	Comté de Namur.	Sanson.	101
46	»	»	Cordier. Jaillot. *Relation,* etc	102
47	»	»	N. Visscher.	102

48	1692	Partie de la province	au nord-ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	103
49	»	»	Environs de Namur. (Siège.) De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	104
50	»	»	au nord. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	104
51	»	»	au nord. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	104
52	»	»	au nord. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	105
53	»	»	au nord. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	105
54	»	»	au nord. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	106
55	»	»	au nord-ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	106
56	»	»	à l'ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	107
57	1693	»	au nord. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	107
58	1694	»	au nord-ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	108
59	»	»	à l'ouest. De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre.*	108
60	1695?	Comté de Namur.	De Beaulieu. De Beaurain. *Les plans et profils,* etc.	109
61	»	Partie de la province	au sud. De Beaulieu. De Beaurain. *Les plans et profils,* etc.	109
62	»	»	au sud. De Beaulieu, De Beaurain. *Les plans et profils,* etc.	109
63	1695	»	au sud. De Beaulieu. De Beaurain. *Les plans et profils,* etc.	110

64	1695?	Partie de la province	au sud. De Beaulieu. De Beaurain. *Les plans et profils,* etc.	110
65	»	Comté de Namur.	N. Visscher. *Atlas minor,* etc.— C. Allard. *Magnum theatrum,* etc.	111
66	»	»	N. Visscher. Diverses cartes, etc. — C. Allard. *Magnum theatrum,* etc.	111
67	»	Partie de la province.	Environs de Namur (Siège). N. Visscher. *Rel. de la camp. de Flandre,* etc.	112
68	»	Comté de Namur,	Brabant et Hainaut. N. Visscher. *Rel. de la camp. de Flandre,* etc.	113
69	1700?	»	J. Stridbeck.	113
70	1703?	Partie de la province	au nord. Bodenehr. *Atlas curieux,* etc.	114
71	1705	Comté de Namur,	Brabant et Hainaut, etc. N. de Fer.	114
72	»	Partie nord de la province.	N. de Fer. *L'atlas curieux,* etc.	115
73	»	Partie sud de la province.	N. de Fer. *L'atlas curieux,* etc.	116
74	1706	Comté de Namur,	de Hainaut, etc. G. De l'Isle. *Atlas nouveau,* etc.	116
75	1709	»	de Hainaut, etc. Vander Aa. *La galerie agréable du monde,* etc—Gueudeville. *Le nouveau théâtre du monde* et A. Dubois. *La géographie moderne,* etc.	118
76	1709	»	C. Allard.	
77	»	»	E. H. Fricx.	119
78	1710?	»	de Brabant, etc. Covens et Mortier.	119

CHAPITRE III. — *Domination autrichienne* (1713-1792).

79	1720	Comté de Namur et de Luxembourg.	Isaak Tirion.	120
81	1740?	Partie de la province.	Environs de Namur. Le Rouge.	121
82	1741	Comté de Namur.	Benard.	121
83	1742	»	J.-B. Nolin.	122
84	»	»	et de Luxembourg. Le Rouge.	122
85	1746	Partie de la province.	Environs de Namur. Jaillot.	123
86	»	Comté de Namur.	Fricx.	123
87	1748	»	et de Hainaut. Robert. *Pays-Bas catholiques.*	124
88	»	»	et de Hainaut. Robert. *Pays-Bas catholiques.*	124
89	1750?	»	de Hainaut, etc. G. De l'Isle. T.-C. Lotter.	125
90	»	»	Jaillot.	125
91	1760?	»	T.-C. Lotter.	125
92	1769	Partie de la province	au sud. De Ramsault, etc.	126
93	1786	Comté de Namur.	*Compleete zak-atlas,* etc.	126
94	1790	»	et Liège. J.-B. de Bouge.	127
95	»	Partie de la province.	Environs de Dinant »	128
96	»	»	» »	128
97	»	»	au centre. »	129
98	»	»	Environs de Dinant »	129

CHAPITRE IV. — *Domination française* (1792-1814).

99	1802	Département de Sambre et Meuse.	Breton. *Voyage dans la ci-devant Belgique.*	129
100	1809	Partie de la province.	Environs de Namur.	130
101	1810	»	Route de Namur à Genappe. De Wautier. *Remarques,* etc.	130

102	1811	Partie de la province.	Route de Namur à Genappe. De Wautier. *Remarques*, etc.	131
103	1812	Département de Sambre et Meuse.	*Atlas national de France.*	131
104	1813	»	Maillart.	131

Chapitre V. — *Domination hollandaise* (1814-1830).

105	1816?	Province de Namur.	Maillart.	132
106	1824	»	Hocquart. Casterman. *Géographie.*	132

Chapitre VI. — *Gouvernement belge* (1820-1882).

107	1830	Province de Namur.	Bremer.	133
108	1831	»	Van der Maelen. *Atlas de la Belgique.*	133
109	»	»	Judene.	134
110	1832	»	Van der Maelen. *Atlas.*	134
111	1833?	»	Frs Charles.	134
112	1834	Partie de la province au nord (chemin de fer).	*Journal de Namur.*	135
113	»	Province de Namur.	Blaisot. *Petit atlas national.*	135
114	»	»	*La Belgique pittoresque*, etc.	135
115	»	»	Van der Maelen. *Atlas de la Belgique.*	136
116	»	»	Van der Maelen. *Atlas de la Belgique.*	136
117	1835	»	D. Gérard.	136
118	1836	»	Hanicq. *Géographie*, etc. *Atlas*, etc.	137
119	1837	Province de Namur.	Van der Maelen.	137
120	»	Partie de la province au nord (Concessions houillères).	Bidaut. *De la houille*, etc.	137

121	1838	Province de Namur.	Van der Maelen.	138
122	1840	»	»	138
123	»	»	» Havard. *Dict. géog. top.*, etc.	139
124	1841	»	A.-C. Defacqz.	139
125	»	»	Raes.	139
126	1842?	»	et une partie de Hainaut.	140
127	1843	»	Reding. Mendel. *Album voor de Aardrijks kunde*, etc.	140
128	»	Évêché de Namur.	Geirnaert. *Atlas ecclésiastique de la Belgique*, etc.	141
129	1844	Partie de la province,	de Namur à Charleroy. Van der Maelen, *Atlas des chemins de fer.*	141
130	»	»	de Namur à Charleroy. Van der Maelen. *Carte pittoresque*, etc. — Wauters, *Atlas pitt.*	142
131	»	»	à l'ouest. A. Delaveleye. *Chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, etc.	142
132	»	Partie de la province.	Environs de Namur. Tessaro. *Guide pittoresque.*	143
133	1845	Province de Namur.	Raes. *Atlas de la Belgique.*	143
134	»	»	Meerts. *Dictionnaire géographique*, etc.	144
135	1846	»	Raes. *Nouvel atlas administratif.*	144
136	1846-47	»	Marc Élgé. *Histoire et Géographie*, etc.	145
137	1847	»	Vasse. *La province de Namur pittoresque.*	145
138	1851	»	B. Landrien. *Atlas populaire*, etc.	146
139	1853	»	Coppens, *Atlas*, etc.	146

140	1854	Province de Namur.	Van der Maelen. *Atlas hydrographique routier*, etc.	146
141	1858	»	Demarteau. *Analyse géographique*, etc.	147
142	»	Cours de la Meuse de Givet à Dinant.	Morel. *La Meuse belge.*	147
143	»	»	de Dinant à Namur. Morel. *La Meuse belge.*	148
144	1859	Province de Namur.	Dumon.	148
145	»	»	Mols-Marchal.	149
146	»	»	» *Atlas de poche*, etc. — *Nouvel atlas*, etc.	149
147	»	»	Callewaert. *Guide des voyageurs*, etc.	150
148	»	Cours de la Meuse de Dinant à Liège.	Baedeker. *Belgique et Hollande.* Éd. de 1859, 1861, 1862, 1863, 1864.	150
149	1862	Province de Namur	(partie ouest) et de Hainaut (concessions houillères).	151
150	1863	»	(partie est) et de Liège (concessions houillères).	151
151	1866	»	Balon-Vincent.	152
152	»	»	Dumon.	152
153	1868-69	»	Jourdain, *Dictionnaire encyclopédique*, etc.	152
154	1869	»	Manceaux. *Géographie élémentaire*, etc.	153
155	1870	Cours de la Meuse de Givet à Namur.	Van Bemmel. *Guide de l'excursionniste.*	153
156	1870?	Province de Namur.	Périgot et Piré. *Atlas élémentaire*, etc.	154
157	»	»	Callewaert. *Atlas diamant.*	154
158	1872?	»	Windels.	154
159	1873	Cours de la Meuse de Dinant à Liège.	Plantenga. *Belgie*, etc.	155

160	1873	Province de Namur.	Rosez. *Atlas de la Belgique,* etc.	155
161	1875	Cours de la Meuse de Givet à Namur.	Decq. *Nouv. plan de la ville de Liège.*	156
162	1877	Province de Namur.	Windels. *Atlas royal,* etc.— *Nouvel atlas,* etc. — *Le vade-mecum,* etc.	156
163	»	»	Lechein. *Atlas des neuf provinces,* etc.	157
164	»	»	Bartholomew. *Atlas spécial de la Belgique.*	157
165	1878	»	Schuster (Kleyer). *Atlas de géographie,* etc.	158
166	»	»	Élisée Reclus. *Nouv. géogr. universelle.*	158
167	1879	»	et autres environnantes. Malaise. *Desc. de gites fossilifères,* etc.	159
168	1880	»	Windels. *Atlas royal,* etc.	159
169	»	»	Mertens.	160
170	1881	»	*La Belgique illustrée.*	160

DEUXIÈME PARTIE : *PLANS.*

Chapitre I. — *Quatrième enceinte et fortifications de transition* (1464-1650).

1	1574	Plan à vol d'oiseau.	Braun. *Théâtre des cités du monde,* etc. Éd. de 1572, 1572, 1574, 1574. — Jansson. *Urbium totius belgii,* etc. 1657.	348
2	1581	»	des environs de la porte de Samson (copie) J. Borgnet. *Promenades dans Namur.*	350

3	1635	Plan à vol d'oiseau.	(Copie) Guicciardin. Éd. de 1635, in-18.	350
4	1649	»	(Copie) Blaeu. *Novum ac magnum theatrum.*	350
5	1650?	»	(Copie)	351
6	1652	»	(Copie) Guicciardin. Éd. de 1652, 1660 et 1660, in-18. *Caert en Stede boexken,* etc.	351

Chapitre II. — *Enceinte bastionnée* (1650-1693).

A. — avant le siège de 1692.

7	1649	Plan à vol d'oiseau.	Blaeu. *Novum ac magnum theatrum.* Cinq éd. latines et hollandaises. — Van der Aa. *La gal. agréable.*	352
8	1649?	»	(Copie). *Novum ac magnum theatrum.* Cinq éd. latines et hollandaises. — Van der Aa. *La gal. agréable.*	353
9	»	»	(Copie). *Novum ac magnum theatrum.* Cinq éd. latines et hollandaises. — Van der Aa. *La gal. agréable.*	353
10	1673	Plan du périmètre.	Priorato. Gualdo. *Teatro,* etc.	353
11	1675?	Plan complet.		354
12	1692	»	G. Bodenehr. *Force d'Europe oder die Merckwürdigst,* etc.	354

B. — siège de 1692.

13	1692	Plan complet.	(En allemand.)	355
14	»	Plan du périmètre.	Jaillot. Racine. *Relation de ce qui s'est passé,* etc.	355

15	1692	Plan complet.	Jaillot. Racine. *Relation de ce qui s'est passé,* etc.	356
16	»	»	F. Ertinger. Devizé. *Siège de Namur,* etc.	356
17	»	Plan du château.	F. Ertinger. Devizé, *Histoire du siège du chasteau,* etc.	356
18	»	Plan complet.		357
19	»	»	Le Pautre.	358
20	»	Plan du périmètre.	J.-G. Walthern.	358
21	»	Plan complet?	N. Visscher.	359
22	»	»	»	359
23	»	»	G. Bodenchr. *Force d'Europe oder die Merckwürdigst,* etc.	359
24	»	Plan du périmètre.	P. Persoy.	360
25	»	»	Baillieul. Deidier. *Le parfait ingénieur français,* etc.	360
26	»	Plan complet.	Baillieul. Deidier. *Le parfait ingénieur français,* etc.	361
27	»	»	De Fer, *Les forces de l'Europe,* etc.	361
28	»	»	(Copie). De Fer.	362
29	»	»	De Beaurain. *Hist. mil. de Flandre,* etc.	362
30	»	Plan du château.	J. Borgnet. *Promenades dans Namur.*	363

C. — APRÈS LE SIÈGE DE 1692.

31	1693	Plan complet.	P. Mortier.	363
32	»	Plan du périmètre.	De Fer. *Les forces de l'Europe,* etc.	364
33	»	»	Le Pautre.	364
34	»	»	De Fer. *Les forces de l'Europe,* etc.	365
35	1695?	Plan complet.	De Beaulieu. De Beaurain. *Les plans et profils,* etc.	366

Chapitre III. — *Forts détachés* (1693-1782).

A. — Avant le siège de 1695.

36	1693	Plan du périmètre.	N. de Fer. *Les forces de l'Europe,* etc.	366
37	»	»	N. de Fer. *Les forces de l'Europe,* etc.	367
38	»	»	N. de Fer. *Les forces de l'Europe,* etc.	368
39	1695	»	R. et J. Ottens. *D'Fortresse der tien Spaansche Provintien,* etc.	368
40	»	»		369
41	»	Plan à vol d'oiseau.	Van der Aa. *La galerie agréable du monde,* etc.	369

B. — Siège de 1695.

42	1695	Plan complet.	De Strackwiitz. N. Visscher.	370
43	»	Plan du périmètre.	D. Lemkur. T. von Wiering.	371
44	»	Plan complet.	N. Visscher.	372
45	»	»	(Copie).	372
46	»	Plan du périmètre.	De Montalegre.	372
47	»	»	(Copie).	373
48	»	»	»	373
49	»	»	» De Fer.	374
50	»	»	N. Visscher.	374
51	»	»	» ou P. Mortier.	374
52	»	»	(Copie).	375
53	»	»	»	375
54	»	»	P. Mortier.	375
55	»	»	Bougaart. Étne Foulque.	376
56	»	Plan complet.	N. Visscher. *Rel. de la camp. de Flandre,* etc.	376

57	1695	Plan à vol d'oiseau.	Ét^ne Foulque. *La campagne de Namur,* etc.	377
58	»	»	Basire. Rapin. *Historie of England,* etc.	378
59	»	Plan du périmètre.		378
60	»	Plan complet.	R. Morden. D'Auvergne. *The history of the camp^ne.*	378
61	»	Plan du périmètre.	J. Stridbeek.	379
62	»	Plan complet.	(Copie). N. de Fer.	379
63	»	»	F. de Bakker.	380
64	»	»		380
65	»	»	P. Dupré.	381

C. — ENTRE LE SIÈGE DE 1695 ET CELUI DE 1746.

66	1695	Plan du château.	J. Borgnet. *Promenades dans Namur.*	381
67	1697	Plan du périmètre.	Harrewyn. *Les délices des Pays-Bas.* Éd. de 1697 et 1700.	382
68	1704	Plan complet.	Pelet. *Collect. de documents inédits,* etc.	382
69	1709	Plan du périmètre.	P. Schenk. *Theatrum bellicum,* etc.	383
70	»	»	(Copie).	384
71	»	Plan complet.	Harrewyn. *Table des cartes des Pays-Bas,* etc.	384
72	1711	»	Harrewyn. *Les délices des P. B.* Éd. de 1711.	384
73	1720	Plan du périmètre.	Harrewyn. *Les délices des P. B.* Éd. de 1720, 1743 et 1769.	385
74	1729	Plan complet.	*Les tablettes guerrières,* etc.— *Kleyne en beknopte atlas.*	385
75	»	»	*Les tablettes guerrières,* etc.— *Kleyne en beknopte atlas*	386

76	1735	Plan du périmètre.	*Kleyne en beknopte atlas.*	387
77	1745	Plan complet.	Le Rouge. *Recueil contenant des cartes,* etc.	387

D. — SIÈGE DE 1746.

78	1746	Plan complet.	Lattré. D'Illens et Funck. *Plans et journaux,* etc.	388
79	»	Plan du périmètre.	P. Mortier. Faesch. *Journaux des sièges,* etc.	388
80	»	»	P. Mortier. Faesch. *Journaux des sièges,* etc.	389
81	»	»	*Traité complet de fortification.*	389

E. — AVANT LA DÉMOLITION DES FORTIFICATIONS EN 1782.

82	1746	Plan complet.	Jaillot.	390
83	1750?	»	Inselin.	390
84	1760?	»	J. Borgnet. *Promenades dans Namur.*	391
85	»	Plan du château.	J. Borgnet. *Promenades dans Namur.*	391
86	1780?	Plan du périmètre.	Noizet-St-Paul. *Élémens de fortifications,* etc.	391

CHAPITRE IV. — *Abandon des fortifications* (1782-1816).

Néant.

CHAPITRE V. — *Dernières fortifications* (1816-1860).

87	1826	Plan des environs de l'Hotel de ville.	Beaulieu.	392
88	1831	Plan complet.	Van der Maelen. *Carte de la Belgique,* etc.	393

89	1838?	Plan complet. Van der Maelen.	393
90	1840?	» parcellaire. Debarsy et Leroy.	394
91	1844	» Tessaro. *Guide pitt. du voyageur*, etc.	395
92	1847-48	» Van der Maelen. *Grande carte top. de la Belgique.*	394
93	1855	» D. Gérard.	395
94	1858	» Coune. Morel. *La Meuse Belge.*	396
95	1860?	Plan des environs de la salle de spectacle. Anciaux-Baivy.	396
96	»	Plan complet. (Projet). Anciaux-Baivy.	396
97	»	» » »	397

CHAPITRE VI. — *Après la démolition des forlifications* (1860-1882).

98	1863	Plan complet. Rolen	398
99	1868	Plan du quartier des Casernes. E. de Cuvelier.	398
100	»	Plan complet parcellaire. Rolen.	399
101	»	» »	399
102	1869	Plan du quartier des Casernes. Pepin.	400
103	1872	Plan de la partie nord. *Dépôt de la guerre. Carte de Belgique.*	400
104	1875	Plan du périmètre. L. Pierre.	401
105	1876	Plan complet. Élisée Reclus. *Nouvelle géographie universelle.*	401
106	1877	Plan de la partie sud. *Dépôt de la guerre. Carte de Belgique.*	402
107	1878	Plan complet. Stassin. F. Malfreunont. *Guide du touriste.*	402
108	1879	Plan du quartier des Casernes. Van der Maelen.	403
109	1880	Plan des environs de la ville à l'ouest.	404

TROISIÈME PARTIE : *VUES.*

Chapitre I. — *Quatrième enceinte et fortifications de transition* (1464-1650).

1	1575	Vue prise de la route de Louvain. Braun. *Théâtre des cites du monde,* etc. Éd. de 1572, 1572, 1574, 1574. — Jansson. *Urbium totius Belgii,* etc. 1657.	454
2	»	» (Copie) J. Borgnet. *Promenades dans Namur.*	456
3	»	» (Copie) Gauthier.	456
4	»	» (Copie) Id.	456
5	»	» (Copie) F. Valegio. *(Atlas en italien.)*	457
6	1577	Vue de l'entrée du Château. Aitsinger. *Leone Belgico,* etc.	457
7	»	» (Copie) Baudart. *Les guerres de Nassau.* — Bor. *Nederlantsche oorloghen,* etc.	457
8	»	» (Copie) Hooft. *Ned. Gesch.*	458
9	1581	Vue prise de la route de Louvain. (Copie) Guicciardin. Éd. de 1581, 1582 et 1588 in-folio.	458
10	1608	» (Copie) G. Jansson. Carte des dix-sept provinces.	459
11	1609	» (Copie) Guicciardin. Éd. de 1609, 1612, 1613, 1613, 1614, 1624, 1625, 1646 et 1648 in-folio.	459
12	1613	Vue prise de la route de Louvain. (Copie) Guicciardin. Éd. de 1613, 1616, 1617 et 1641 in-4° oblong.	460

13	1617	Vue prise de la route de Louvain. (Copie) Mercator. Éd. de 1607 in-fol. — Braun et Hogenberg. t. II. — Kœrius. *Germania,* etc. et Piscator. *Belgium,* etc.	461
14	1625	» (Copie) D. Meissner. *Emblemata seu moralia,* etc.	461
15	1650?	Vue prise de la rive droite de la Meuse.	462
16	»	Vue prise de la route de Louvain. Visscher. *Carte des dix-sept provinces.*	462

CHAPITRE II. — *Enceinte bastionnée* (1650-1695).

A. — AVANT LE SIÈGE DE 1692.

17	1659	Vue prise de la rive droite de la Meuse. M. Zeiller. *Top. Germaniæ infers.*	463
18	1670?	Vue prise de la route de Louvain. F. de Wit.	463
19	»	» Van der Aa. *La galerie agréable du monde,* etc.	464
20	»	»	464

B. — SIÈGE DE 1692.

21	1692	Vue prise de la route de Louvain. Aveline.	464
22	»	» P. Le Pautre.	465
23	»	» Juste. *Hist. moderne* et *Hist. de Belgique.*	465

C. — APRÈS LE SIÈGE DE 1692.

24	1693	Vue prise de la route de Louvain P. Mortier.	466
25	»	» Le Pautre.	466
26	1695?	» (Copie) De Beaulieu. De Beaurain. *Plans et profils,* etc.	467

Chapitre III. — *Forts détachés* (1693-1816).

A. — Avant le siège de 1695.

Néant.

B. — Siège de 1695.

27	1695	Vue prise de la route de Louvain. P. Mortier.	467
28	»	» Van der Aa. *La galerie agréable du monde,* etc.	468
29	»	Vue prise de la montagne Ste Barbe. D. Lemkur. T. von Wiering.	468
30	»	Vue prise de la route de Louvain. De Fer. *Les forces de l'Europe.*	469
31	»	Vue prise de la route de Belgrade. Francken. B. Picart.	469
32	»	» Huchtenburg. Dumont.	470
33	»	Vue prise »	470
34	»	Vue prise en avant du château.	471
35	»	» Rom. de Hooghe. P. Persoy.	471
36	»	» G. Bouttats.	472
37	»	Vue prise de la rive droite de la Meuse. De Montalegre.	473
38	»	» (Copie).	473
39	»	» (»)	473
40	»	» (») De Fer.	474
41	»	Vue prise de la route de Belgrade (Médaille). *Histoire abrégée des provinces unies,* etc.	474
42	»	Vue prise de la montagne Ste Barbe (Médaille). *Histoire abrégée des provinces unies,* etc.	474
43	»	Vue prise d'un point indéterminé. Tangena.	475
44	»	» S. Fokke.	475
45	»	Vue prise au-dessus de St Servais. G. Bodenehr.	476
46	»	Vue prise de la route de Louvain.	476
47	»	» Feaumer. Persoy.	476
48	»	»	477

49	1695	Vue prise de la route de Louvain. Lauters. *La Belgique monumentale.*	477

C. — ENTRE LE SIÈGE DE 1695 ET CELUI DE 1746.

50	1700?	Vue prise de la rive droite de la Meuse.	478
51	1700	» J.-C. Haffner.	478
52	»	» Cheveau.	478
53	1708?	» Werner. Marc Engelbrecht.	479
54	»	» » J.-C. Léopold.	479
55	1725?	Vue prise de la montagne Ste Barbe. G. Bodenehr.	480
56	»	Vue prise de Salzinne. »	480
57	»	Vue prise de la route de Louvain. »	480
58	1735	Vue prise en avant du château. *Kleyne en beknopte atlas,* etc.	481
59	1738?	Vue des environs de l'église St Loup. Nabholz. *Vues pour optique.*	481
60	1740	Vue prise du nord de la ville. R. le Loup. *Les délices du pays de Liège.*	482
61	1745	Vue prise de La Plante. Isaak Tirion. *Het verheerlykt Nederland,* etc.	482
62	»	Vue prise en avant du port de Grognon. *Het verheerlijkt Nederland,* etc.	483
63	»	Vue de l'intérieur du château. *Het verheerlykt Nederland,* etc.	483
64	»	Vue prise de Salzinne. *Het verheerlykt Nederland,* etc.	483
65	»	Vue du pont de Sambre. *Het verheerlykt Nederland,* etc.	484

D. — SIÈGE DE 1746.

66	1746	Vue prise du nord de la ville. Dumortous. *Hist. des conquêtes de Louis XV,* etc.	484

Chapitre IV. — *Abandon des fortifications* (1782-1816).

67	1802	Vue prise de la route de Louvain. Breton. *Voyage dans la ci-devant Belgique*, etc.	485

Chapitre V. — *Dernières fortifications* (1816-1860).

68	1823	Vue des environs du moulin de Sambre. Howen. Rousseaux.	485
69	1824	Vue prise de la route de Louvain. Howen. Rousseaux *Recueil*, etc.	486
70	»	Vue prise de la montagne Ste Barbe. Howen. *Rousseaux. Recueil*, etc.	486
71	»	Vue prise de La Plante. Howen. *Rousseaux. Recueil*, etc.	486
72	»	Vue prise du quai de Gravière. Howen. *Rousseaux. Recueil*, etc.	487
73	»	Vue prise de la route de Liège. Howen. *Rousseaux. Recueil*, etc.	487
74	»	Vue prise en avant de la porte de Bruxelles. Howen. *Rousseaux. Recueil*, etc.	487
75	1825?	Vue prise de la route de Louvain.	487
76	»	Vue prise de La Plante. Howen.	488
77	»	»	488
78	»	Vue prise en avant de la porte de Bruxelles. Howen.	488
79	1825	Vue prise de la route de Louvain. Madou. Howen. De Cloot. *Voyage pittoresque*, etc.	489
80	»	Vue prise de La Plante. Madou. Howen. De Cloot. *Voyage pittoresque*, etc.	489
81	1825?	Vue de la Grande Place. Howen.	490
82	»	Vue prise en aval de la ville. *Vues pitt. des bords de la Meuse.*	490

83	1825?	Vue prise de La Plante. *Vues pitt. des bords de la Meuse.*	490
84	1826	Vue des environs du moulin de Sambre. Rousseaux.	491
85	1837	» » Shepherd. *La Belgique et Nassau.*	491
86	»	Vue du pont de Sambre. Fussell. *La Belgique et Nassau.*	491
87	1838	Vue prise des Grands Malades. Bartlett. *Vues de la Hollande et de la Belgique.*	492
88	»	Vue prise du quai de Gravière. Bartlett. *Vues de la Hollande et de la Belgique.*	492
89	»	Vue du pont de Meuse. Bartlett. *Vues de la Hollande et de la Belgique.*	493
90	1838?	Vue des environs du moulin de Sambre.	493
91	»	Vue prise de la route de Louvain. Borremans. *Album pittoresque,* etc.	494
92	»	Vue prise du quai de Gravière. Borremans. *Album pittoresque,* etc.	494
93	»	Vue du pont de Sambre. Borremans. *Album pittoresque,* etc.	494
94	1839	Vue prise de La Plante. Lauters. *Voyage aux bords de la Meuse.*	495
95	»	Vue prise de Bouges. Lauters. *Voyage aux bords de la Meuse.*	495
96	1840?	Vue prise de . Ruff. Ditzler.	496
97	1841	Vue du pont de Sambre. *Beschrijving van België.*	496
98	1842?	Vue prise de la route de Louvain. Ed. Hostein.	496
99	»	» Cremetti.	497
100	»	Vue des environs du moulin de Sambre. *Nederlandsch magazijn,* etc.	497
101	»	Vue prise de la route de Louvain. A. Tessaro.	497
102	»	Vue prise du quai de Gravière. »	498
103	1843	Vue du pont de Sambre. Mendel. *Album voor de aardrijks kunde.*	498
104	1844	Vue prise de Salzinne. Vander Maelen. *Carte pitt.* — Wauters. *Atlas pitt.*	498

105	1844	Vue prise de La Plante. Lauters. *La Belgique monumentale*, etc.	499
106	»	Vue prise de Bouges. Wauters. *Les délices de la Belgique*, etc.	499
107	»	Vue prise de La Plante. Wauters. *Les délices de la Belgique*, etc. Duplessy. *Le guide indispensable*, etc.	500
108	1845	Vue prise de la route de Louvain. *Guide illustré du voyageur*, etc.	500
109	»	Vue prise de La Plante. *Guide illustré du voyageur*, etc.	500
110	1846	» Duplessy. *Nouveau guide indispensable*, etc.	500
111	1847	» Rubens. *Handbuch für reisende*, etc.	501
112	1848	Vue prise de Bouges. *Guide de l'étranger*, etc. — Hen. *La Belgique*, etc. — E. d'Auriac. *Nouveau guide*, etc.	501
113	1852?	» Canelle.	502
114	1852	» Huart. Wardy. *Guide du voyageur*, etc.	502
115	1854?	Vue prise en avant de la porte St-Nicolas. Hoolans.	502
116	»	Vue de la Grande Place. »	503
117	»	Vue de la place Saint-Aubain. »	503
118	»	Vue la rue de l'Ange. »	503
119	»	Vue de la rue du Pont. »	504
120	»	Vue du pont de Sambre »	504
121	»	Vue prise de La Plante. »	504

Chapitre VI. — *Après la démolition des fortifications* (1860-1882).

122	1864	Vue des environs du moulin de Sambre. Morel. *De Paris à Cologne*, etc.	505
123	»	Vue prise de la route de Louvain. Décembre-Alonier. *Dict. pop. ill. d'hist.*, etc.	505

124	1868	Vue prise en amont du pont de Salzinne. *Mag. pitt.*	506
125	»	Vue des environs de l'écluse sur la Sambre. E. de Montagnac. *Les Ardennes illustrées.*	506
126	1869	Vue prise de La Plante. Rosez. *Nouvelle carte illustrée.*	506
127	1873	Vue prise des Grands Malades. Wolff. *Belgien und Holland.*	507
128	»	Vue du pont de Sambre. Wolff. *Belgieu und Holland.*	507
129	»	Vue prise de Bouges. Rosez. *Atlas de la Belgique,* etc.	507
130	»	Vue prise de La Plante. » »	508
131	1875	Vue prise en avant du confluent des deux rivières. Humbert. *Namur-revue.*	508
132	1878	» Élisée Reclus. *Nouv. géog. universelle.*	508
133	1880	Vue prise des Grands-Malades. Puttaert. *L'illustration nationale.*	509
134	»	Vue prise du quai de Gravière. Lynen. *Bruxelles. Exposition.*	509
135	»	Vue prise en avant du confluent des deux rivières. Lynen. *L'illustration belge.*	509
136	1881	Vue prise des Grands-Malades. Puttaert. *La Belgique illustrée.*	510
137	»	Vue prise du quai de Gravière. Puttaert. *La Belgique illustrée.*	511
138	»	Vue prise du confluent des deux rivières. Puttaert. *La Belgique illustrée.*	511
139	»	Vue prise de La Plante. Puttaert. *La Belgique illustrée.*	511
140	»	Vue des environs de l'église Saint-Aubain. Heins. *La Belgique illustrée.*	512
141	»	Vue prise du quai de Gravière. Wytsman. *L'illustration belge.*	512

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE.

Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur, par N.-J. Aigret. — Namur, veuve Douxfils, 1881. Un volume in 8° de XI et 663 pages et deux plans.

Comme le dit l'auteur dans sa préface, l'histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain est intimement liée à celle du comté de Namur, et en forme une partie importante au point de vue des souvenirs archéologiques et historiques. C'est dans cette église que tous les souverains du pays de Namur, depuis Albert jusqu'à François II prêtent serment de fidélité aux constitutions et aux franchises du pays. Les plus nobles familles figurent parmi les membres du chapitre et contribuent à l'embellissement du sanctuaire. De grands monarques : Charles-le-Téméraire, Charles-le-Quint, Albert et Isabelle, Louis XIV, viennent successivement s'agenouiller sur ses dalles.

L'histoire d'une pareille institution manquait jusqu'à ce jour. Plusieurs auteurs s'en étaient occupés, il est vrai, mais d'une manière incomplète, et dépourvue généralement de critique. Monsieur le chanoine Aigret a eu l'heureuse inspiration de suppléer à l'insuffisance des essais de ses devanciers, et nous a donné enfin une véritable histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain. Nous ne pouvons analyser complétement ici un travail de cette importance; bornons-nous à en signaler les points principaux.

L'histoire de Saint-Aubain est incertaine antérieurement au règne d'Albert II (ou I, selon d'autres). Ce comte fit démolir une ancienne

chapelle située hors des murs de Namur, et bâtir à sa place, en 1047, une église pourvue d'un chapitre de chanoines. Il lui accorda diverses propriétés, une cour de justice, et obtint aussi des reliques de saint Aubain de Mayence. Les successeurs d'Albert se montrèrent également favorables au chapitre. Ils lui concédèrent des privilèges et des dîmes. Philippe-le-Noble, entre autres, porta à vingt le nombre des chanoines, et régla leurs statuts de concert avec l'évêque de Liège. Le chapitre continua à jouir des faveurs de nos divers souverains, tant comtes particuliers que princes des maisons de Bourgogne ou d'Autriche.

La création de l'évêché de Namur, sous Philippe II, amène de grands changements dans la constitution du chapitre. Dix prébendes demeurent à la collation du souverain ; les dix autres sont réservées aux chanoines gradués, parmi lesquels siègent trois licenciés en théologie, trois licenciés en droit canon, trois également licenciés, mais appartenant à la noblesse. En 1750, les chanoines prennent l'importante résolution de rebâtir l'église Saint-Aubain. Les travaux, commencés en 1751, ne sont terminés qu'en 1767.

Mais bientôt survient la révolution française qui apporte des modifications profondes à l'institution. La cathédrale, vouée à la démolition, est sauvée à grande peine; le chapitre est dispersé. Il ne se reconstitue qu'à la suite du concordat de 1801, mais sur de nouvelles bases. Il se compose, dès lors, de huit chanoines et de deux vicaires généraux, outre un nombre indéterminé de chanoines honoraires, organisation qui subsiste encore aujourd'hui.

L'*Histoire de l'église de Saint-Aubain* donne les noms des membres de ce chapitre dès une époque fort reculée, ainsi que des détails biographiques sur les évêques de Namur. A la fin du volume, se trouvent nombre de documents importants sous le titre de *Pièces justificatives*.

Le livre que nous venons d'analyser constitue donc une histoire complète de notre cathédrale et de son chapitre. C'est une œuvre des plus sérieuses, traitée avec un très judicieux esprit de critique. On y rencontre maints renseignements nouveaux ou peu connus se rapportant à l'histoire sacrée comme à l'histoire profane de notre ancien comté et de notre province actuelle. La description du remarquable

trésor de Saint-Aubain donne aussi lieu à des observations intéressantes que l'archéologue désirerait sans doute voir présentées d'une manière plus approfondie. Peut-être aussi la division du livre d'après les règnes de nos souverains oblige-t-elle l'auteur à des répétitions, et le récit aurait-il été moins interrompu si la description des objets d'art avait été réservée pour la fin du volume de même que la liste des membres du chapitre aux diverses époques de son histoire. Mais disons plutôt que le livre de Monsieur le chanoine Aigret, fruit de laborieuses et savantes recherches, est un vrai monument élevé à l'honneur du chapitre de Saint-Aubain et dont celui-ci doit lui être reconnaissant, de même que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos anciennes institutions. Z.

Histoire de l'abbaye de Floreffe, par l'abbé Joseph et l'abbé Victor Barbier. — Namur, Wesmael-Charlier, 1880. 1 vol. in-8° de XVI et 519 pages, avec une planche.

L'abbaye de Floreffe méritait bien de posséder une histoire en rapport avec son importance, et telle que nous la donnent Messieurs Barbier. Floreffe est fondée par le grand saint Norbert lui-même, qui vient y résider certain temps; elle a pour bienfaiteurs nos anciens souverains Godefroid et Ermésinde. Le premier s'y fait moine, et Ermésinde y embrasse la vie religieuse. Tous deux y sont enterrés, de même que leur successeur Henri l'Aveugle qui, dit-on, donne aux abbés de Floreffe voix délibérative aux États de Namur. L'abbaye occupe un des premiers rangs parmi celles de son ordre, et offre l'exemple d'une maison religieuse où la discipline se maintient presque constamment de la manière la plus louable. Le deuxième abbé, Amalric, est choisi pour évêque de Sidon en Palestine. Sous le quatrième abbé, Herman, l'ordre des Prémontrés est divisé en circaries, ou provinces, inspectées par des visiteurs parmi lesquels l'abbé de Floreffe occupe le second rang. En 1188, l'abbaye est en partie brûlée par Baudouin de Hainaut en guerre avec Henri l'Aveugle. Au XIIIe siècle, Helin, huitième abbé, part pour la Palestine au secours des chrétiens, et meurt dans l'île de Chypre. Dans ce même siècle, Pierre de Herenthals écrit les fastes de l'abbaye, et au XVe siècle, l'abbé Luc d'Eyck obtient la mître. A cette époque, un moine, que l'on croit être

Henri d'Opprebais, écrit sa *Chronique rimée,* œuvre intéressante pour l'histoire.

La création de nouveaux évêchés sous Philippe II menace un instant l'indépendance de l'abbaye. Elle est, en effet, désignée d'abord pour être réunie à la mense épiscopale de Namur, mais, l'abbé Guillaume Doupaix parvient, par son habileté, à faire tomber cette charge sur l'abbaye de Saint-Gérard. L'abbé Doupaix est aussi l'auteur de quelques poésies. Vers la fin du XVIe siècle, Floreffe a à souffrir des incursions des pillards qui ravageaient alors le pays, et l'abbé doit se réfugier à Namur. L'invasion de Louis XIV est également très nuisible à la communauté. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, l'abbé Van Werdt élève les magnifiques constructions que l'on voit encore, entre autres le bâtiment de la bibliothèque. Vers la fin du même siècle, l'abbé Dufresne a la malencontreuse idée de faire moderniser l'ancienne église, et lui-même ne peut y être enterré, par suite des ordonnances de Joseph II. Enfin la république française vient supprimer la vieille communauté dont les bâtiments, heureusement conservés, servent aujourd'hui au petit séminaire de Namur.

Bornons-nous à cet aperçu bien incomplet touchant l'importante institution qui nous occupe, et renvoyons plutôt le lecteur à l'*Histoire de l'abbaye de Floreffe.* C'est un livre des plus sérieux, fruit de nombreuses et consciencieuses recherches, dont les auteurs ont tiré un très bon parti. Les abbés Barbier se sont naturellement placés surtout au point de vue religieux, et donnent les détails les plus circonstanciés sur les règnes des 55 abbés de Floreffe, citant même les noms de tous les religieux qui y ont fait profession depuis le XIVe siècle. Toutefois ne trouve-t-on pas ici une appréciation trop conventionnelle et trop régulièrement élogieuse de nombre d'anciens abbés dont les qualités et la science ne peuvent, semble-t-il, être assez bien connues pour qu'on les cite aussi fréquemment comme particulièrement remarquables? Nous ne savons si maint lecteur ne désirerait pas aussi quelques notions plus complètes touchant les constructions et œuvres d'arts de la célèbre corporation dont MM. Barbier ont écrit l'histoire avec tant de soins et d'érudition.

Espérons qu'un second volume, contenant les *pièces justificatives,* ne tardera pas à paraître, et qu'il contiendra une table bien détaillée de tout l'ouvrage, chose des plus utile pour un travail de cette importance. z.

Histoire de l'abbaye de Gembloux, par l'abbé Toussaint. — Namur, veuve Douxfils, 1882. 1 vol. petit in-8° de 232 pages et une planche.

L'auteur donne l'année 922 comme la date de la fondation de l'abbaye de Gembloux, mais il ne dit pas que cette date est contestée, et reportée généralement à l'année 933. Quoiqu'il en soit, cette abbaye, fondée par St Guibert, ne tarda pas à obtenir, de l'empereur Othon, de nombreux privilèges, parmi lesquels celui de s'entourer de fortifications et de battre monnaie. Othon s'était constitué le protecteur du monastère; mais, à la mort du premier abbé, l'évêque de Liège Notger sut habilement persuader aux moines de se mettre sous sa protection et de renoncer à celle de l'empereur. Sans consulter les religieux, il nomma même pour abbé Olbert, homme distingué, auteur de plusieurs écrits. Mais cette intervention directe de l'évêque ne dura guère, s'emble-t-il, et, dès une époque fort reculée, Gembloux fit partie du duché de Brabant. L'abbé, *Comte* de Gembloux, était considéré comme le premier noble du Brabant. En cette qualité, il siégeait, à l'assemblée des États du duché, avec l'ordre de la noblesse, et non point avec le clergé, comme abbé de Gembloux. « Il avait, » dit, l'*Histoire* qui nous occupe, le droit de porter l'épée. Aux » jours solennels, il célébrait pontificalement avec l'épée, le casque » et le pistolet sur l'autel. » D'après le dire d'un contemporain, nous pensons qu'il portait aussi des éperons. L'auteur ne dit rien de l'origine de cette position exceptionnelle de l'abbé de Gembloux. L'abbaye produisit quelques abbés et quelques moines distingués, parmi lesquels Sigebert, auteur d'une célèbre chronique. La bibliothèque était, paraît-il, fort intéressante. Les bâtiments, plusieurs fois brûlés et saccagés, furent reconstruits, de 1772 à 1779, sous l'abbé Legrain. L'église, œuvre de l'architecte Dewez, est d'un genre déjà sévèrement blâmé par l'abbé Feller. Elle possède encore toutefois une crypte romane qui pourrait bien être celle que fit construire, en l'honneur de la Ste Vierge, l'abbé Tietmare, régnant de 1071 à 1092. L'abbaye de Gembloux compta 53 abbés, dont le premier fut Erluin, et le dernier Don Colomban, dépouillé par la république française.

L'Histoire de Gembloux de M. l'abbé Toussaint relate les règnes de

chacun de ces abbés. L'auteur a puisé surtout son récit dans la *Chronique* de Sigebert, Mirœus, *la Gallia Christina* etc. et ne paraît pas avoir consulté les dépôts des archives, qui lui auraient probablement fourni des renseignements fort utiles. L'ouvrage étant, du reste, écrit à peu près uniquement au point de vue religieux, sera particulièrement intéressant pour les membres du clergé. z.

Notice sur le village d'Émines, par le curé de la paroisse. — Namur, Wesmael-Charlier, 1882. Un vol. in-8° de 44 pages.

Nous sommes heureux de pouvoir rendre compte de cet ouvrage, d'abord à cause de son mérite, et parce qu'il est l'œuvre du curé actuel d'Émines. Il semblerait, en effet, bien désirable de posséder une histoire de nos différentes localités, et nombre de curés chargés de desservir des paroisses de peu d'importance trouveraient facilement des loisirs pour s'occuper d'un pareil travail. Les registres des cures et les renseignements de leurs paroissiens, leur fourniraient souvent des éléments précieux. En y joignant quelques recherches dans le dépôt des archives provinciales et dans certaines publications spéciales, maint curé pourrait faire ainsi une œuvre non moins appréciée des habitants de la localité qu'utile au pays tout entier.

S'il était possible de constater, à Émines, l'existence de constructions en forme de ruches où auraient vécu, suivant l'auteur, des populations antérieures à la domination romaine, le village remonterait sans doute à une haute antiquité. Toutefois, son ancienneté est probable puisqu'il est situé près de la *Basse Chaussée, diverticulum* romain qui, dit notre notice, allait rejoindre, près de Taviers, la Grande Chaussée de Bavay à Tongres. Mais nous ne savons pas si le fait est prouvé

C'est dans un document de 1047 que l'on trouve mentionné, pour la première fois, le nom d'Émines, et ce nom est, dès le XIIIe siècle, porté par une famille qui s'éteint seulement au XVIIe siècle. Émines possédait autrefois trois fiefs, appelés *la Motte, Moxeron* ou *Sallérial,* et *la Gloriette.* On voit encore des fondations qui paraissent celles du château de la Motte. Moxeron doit s'appeler aujourd'hui *Mageroule.* Une ferme a conservé le nom de Gloriette. Émines avait aussi une seigneurie avec

haute, moyenne et basse justice, vendue par le souverain en 1686, et une ancienne seigneurie foncière. L'auteur en cite les différents possesseurs, ainsi que les droits et les attributions des cours qui en dépendaient. Mais nous ne pensons pas qu'il était nécessaire de posséder des biens fonds dans une localité pour en avoir la seigneurie foncière, ni que celle-ci ait pu devenir, à Émines, une cour hautaine subalterne, jugeant en haute, moyenne et basse justice. En effet, nos anciennes cours de village avaient chacune leurs attributions, quoique pouvant être composées des mêmes personnes. Si, selon notre notice, la cour hautaine d'Émines siégeait à Namur, c'est peut-être antérieurement à la vente de 1686, car les cours avaient coutume de siéger dans les lieux où elles exerçaient leur juridiction. Outre ces cours, Émines avait aussi ses Plaids-Généraux, curieuse institution où l'on s'occupait des affaires de la communauté, et où chaque chef de ménage avait le droit d'assister. Différentes résolutions de ces assemblées sont mentionnées par notre auteur.

Deux anciennes fermes existent encore à Émines : la ferme de *la Tour*, qui paraît un ancien manoir, peut-être berceau de la famille d'Émines, et la *cense Ladmirant* devenue le château actuel, possédé certain temps par la famille de *Jamblinne* (et non de *Gemblinnes,* comme l'appelle la Notice).

Émines, qui faisait partie de la Mairie de Namur, n'était autrefois qu'un bien pauvre village où la lèpre fit sans doute des ravages, et qui fut, en outre, plus d'une fois frappé de ruineuses contributions de guerre. En 1242, Robert, évêque de Liège y mit un prêtre résidant. En 1465, on y comptait 18 feux, plus 11 à Saint-Martin et au Trieux-de-Frêne. Aujourd'hui la commune possède 193 feux, et 987 habitants. On y cultivait principalement autrefois l'épeautre, l'avoine et le houblon; on y récolte beaucoup, maintenant, le froment et la betterave. Sous la république française, Émines fut pendant quelque temps chef-lieu d'un canton qui portait son nom. L'église d'Émines, dédiée à saint Lambert, était, d'après la tradition, construite simplement en terre. Plusieurs autres lui succédèrent; enfin, en 1874, on acheva la belle église actuelle. En 1047, Albert, comte de Namur, donna le patronage et la grosse dîme de l'église au chapitre de Saint-Aubain. On croit que saint Lambert vint en personne à Émines, et y bénit la fontaine qui porte son nom, et est renommée par ses miracles. Pour terminer, l'auteur donne une liste des curés

d'Émines dont il a pu retrouver les noms, indique leurs revenus ainsi que ceux de la fabrique, et y joint une énumération du mobilier de l'église en 1723.

On voit, par cette analyse, que l'auteur n'a négligé aucune des particularités se rapportant à l'Histoire d'Émines. Il a pris soin de puiser ses renseignements aux meilleures sources, tant imprimées que manuscrites, en sorte que son travail est très digne d'éloges. Z.

JEAN D'ARDENNE. — *L'Ardenne belge, française, et grand-ducale.* Bruxelles, Rozez, 1881, in-8°, avec cartes.

Une partie importante est consacrée, dans cet ouvrage, à la province de Namur, c'est le motif pour lequel nous en parlons ici. Jean d'Ardenne a fait un guide pratique et complet des parties les plus intéressantes de la province, visitées aujourd'hui par de nombreux touristes. L'auteur a bien vu les sites dont il parle; il peint la nature en artiste et décrit nos anciennes cités et nos vieux châteaux en archéologue. Jean d'Ardenne a largement puisé dans les quinze volumes des Annales de la Société Archéologique de Namur, cette mine si riche en documents namurois. Une seconde édition, qui ne tardera pas à paraître, sera complétée par d'excellentes additions, que l'auteur a été forcé de placer à la fin du volume. Nous pourrions demander une mention moins brève des chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, fabriqués aux XIIIe et XIVe siècles dans le comté de Namur et conservés dans les trésors de l'Église Saint-Aubain, du couvent des Sœurs de Notre-Dame à Namur, à Walcourt et à Bouvignes. Pourquoi ne pas signaler aussi les confessionnaux et le banc de communion de l'église Saint-Loup qui sont des œuvres de sculpture remarquables? Nous croyons qu'il serait préférable de réunir en un seul article, en tête du volume, les pages qui sont consacrées à la ville de Namur dans les première et deuxième parties. Jean d'Ardenne nous paraît avoir ignoré l'existence du livre du docteur Frember, *la Meuse belge,* qui parut à Liège en 1858. C'était, à notre avis, la meilleure discription de nos bords de la Meuse, jusqu'au jour le l'apparition de *L'Ardenne belge, française, grand-ducale.* A. B.

ANALECTES NAMUROIS.

Nous devons à l'obligeance de M. Roland, curé de Hautfays, les notes suivantes, qui se rapportent à une partie de notre province dont le passé est assez peu connu jusqu'ici. On voit combien cette contrée fut affligée par la guerre et d'autres fléaux pendant le XVIIe siècle.

Nous remercions beaucoup M. le curé Roland de son intéressante communication. Il y a tout lieu de croire que nombre de registres de cures contiennent des renseignements dont la publication pourrait être fort utile à notre histoire locale. Espérons donc que l'exemple donné par M. Roland trouvera des imitateurs parmi ses confrères.

(Note de la commission de la Société archéologique de Namur).

Chronique tirée d'un registre de la cure de Bourseigne-Vieille, et écrite par M. Henri Henrotz, *curé de cette paroisse de 1636 à 1674.*

1635.

Commencement de la guerre de France contre le Roy d'Espaigne.

L'an 1635, le neufieme ou dixsime du mois de may, l'armée françoise (qui estoit d'environ trente-cinq milles hommes) soubs la conduite des generaux Chastillon et Bresé entra dans la duché

de Luxembourgue, et l'onsime dudit mois de may une partie de cette armée print le chasteau d'Orchimont et le bruslat. Cette armée print son chemin par Marche, et aiant battu l'armée du prince Thomas entre Huy et Namur tirat sur la ville de Tirlemont, ou elle exerçeat (estant jonte avec l'armée hollandoisse) des cruautez barbares et diaboliques, violant femmes, filles, religieuses, et tuant et masacrant homes, femes, pbres, religieux etc., et apres infinitez de cruautez trop longues a raconter, ils ont bruslez ladite ville. Puis ces deux armées jointes, françoisse et holandoisse, sont venues devant la ville de Lovain, laquelles elles ont tenues assigée dix ou onze jours, et apres grande perte de leurs gens ont estez constraints de lever le siege avec leur courte honte.

Au mesme temps, qui estoit dans le mois de juin de l'an 1635, le Roy de d'Espaigne a declaré la guerre réciproquement au Roy de France.

Voila le commencement de ces guerres, mais helas! point la fin.

L'année suivante, a scavoir 1636, il y eut une telle mortalité par tout ce païs durant l'esté, et tout le païs de Luxembourgue, qu'une tres grande partie des hommes morurent, et en Avoust a beaucoup de lieux les grains demuroient aux champs n'y aiant personnes pour les recuillier.

Le vingtiesme decembre 1638, environ les cingues a six heurs du soir, il tonna jusque a neuf ou dix gros coups avec esclairs et la tonnèr tomba sur l'église de Givet-Saint-Hilaire, toutefois avec petit domage, n'aiant endomagé qu'un peu le toict.

Le 3e d'avril 1640, environ les trois heurs du matin, fut faict un tremblement de terre fort notable et général par tout ce païs.

Au commencement du mois de may 1640 l'armée de France vient aux environ de Charlemont cõe pour l'assieger, et y sejourna environ quinse jours, puis leva le siege s'en allant au païs d'Artois. Durant ce temps que ladite armée avoit assiégé Charlemont, les François bruslerent la plus grande partie des maisons de Givet nre Dame et les églises de Harnye et Loëtte St Pierre a raison qu'il s'y tenoit guarnison de nre costé, — et furent a la grande Bourseigne pour en faire le mesme, mais ils se contentirent par supplication du pasteur de démolir la fortification.

Le 23e janvier 1641 sur les huict heurs du soir, il tonna pluusieurs coups avec esclairs, et entre aultres il donna un coup fort espouvantable. Chose estrange pour la saison.

Le 21e de juillet 1642 Nicolas Robain et le jeunne Henry Robain ont estez prins avec leurs harnatz, par certains françois de Maisier (Mézières), et estans remenés prisonniers audit Maisier y sont demurés avec grande souffrance, jusque au 12e de May de l'an 1643, qui est neuf mois et trois sepmaines, etc.

L'an 1643 au commencement du mois de janvier, environ le 14e ou 15e jours, les eaux ont estez si desbordées, que oultre plusieurs grands ravages qu'elles ont causez en divers lieux, elles ont emportez une grande partie de la ville de Huy aiant rompu en diverses places les murailles de laditte ville, et emenés cinq cens ou six cens maisons et noiés deux ou trois cens personnes. (Chose notable et espouvantable.)

Le 16e de may de l'an 1643 l'armée du general Beck arriva aux deux Bourseignes environ les dix heurs du matin, et y logeat deux nuicts, puis s'en alla vers Rocroy assiegée par Dom Francisco de Mello. Ladite armée de Beck estoit d'environ six milles homes, laquelle fit un grandissime domage et commit des grandes insolences parmy les bois.

L'an 1649 depuis environ le mois de mars les grains se vendoient fort cheres, savoir dix a douze florins le muid d'avoinne, et six florins et encor souventefois d'avantage le ret de seigle, et cette cheresse continua tellement que apres l'avoust suivant ledit ret de seigle se vendoit tousjour au mesme pris, veoir environ les mois de novembre, decembre et, le nouvel an 1650 le prix commun estoit de sept flx le ret de seigle et quarante patars le ret d'avoinne.

Le 16e de jullet 1650 environ une heure apres minuict la tonnere tomba sur le clocher des Peres Recollects de Givet, lesdits Peres estans a l'eglise achevants leurs matines, et arrivez à ce verset de Benedictus : Per viscera miae Dei nri in quibus visitavit nos oriens ex alto, dont le Pere vicaire fut tué de ladite tonnere estant dans son siege du cœur, et n'avoit autre blessure que deux trous au dos coe de deux petites balles ou dragerées, et encor quelques petites griffeurs vers les jambes, et, neantmoins morut aussitost dans sondit siege.

Le 9e d'octobre 1651 Dom Estevan de Gamarre se vient loger à Vencimont avec ses trouppes, au sart devant Gedinne, à Patignie et à

Malvoisin, et au lieu dudit Gedinne estoient logées les gens du prince de Condé soubs la conduite du Comte de Tavanne, et ont sejournez esdits lieux jusque le 22e dudit mois d'octobre. Ils ont ruinez entierement lesdits villages et plusieurs autres circonvoisins entre lesquels nre petit village de Bourseigne la Vieille a esté si bien fouragé qu'il n'y a demeuré ni resté une seulle gerbe de grain tant en seigle qu'avoinne sans estre battue, tout meuble eslevé (excepté le bestail) et les jardins mesme pilez etc. Les susdites gens de guerre ont causé une grande misere sur ces frontieres d'Ardenne, en sorte que plusieurs mesnages sont tellement ruinez qu'ils ont estez contrains abandonner leurs lieux et aller mendier leurs pains, et chercher à vivre qui çà qui là. Sur la fin dudit mois d'octobre le ret de seigle se vendoit cinq flx et cinq patars et aussi cinq flx et demy.

Le quatrieme jour du mois de septembre de l'an 1653 apres mydi, la ville de Rocroy a esté inopinement siegée par les gens du Roy d'Espaigne, du duc de Lorainne et du prince de Condé, etc.

Benedictus Deus etc. tandem apres une guerre de 24 ans la paix entres les deux couronnes a esté conclue, et arestée le 7 de novembre 1659, et, publiée en pays bas le 18 mars 1660.

Mon DIeV, qVe Le grain est Cher.

Cette année le ret de seigle se vendoit huict flx et encore d'avantage.

Plusieurs villages de la contrée furent, à cette époque, pillés et incendiés. La paroisse d'Oisy, qui comprenait Baillamont, Monceau, et Petit-Fays, resta déserte depuis 1635 jusqu'en 1660 et 1661. Le curé, Nicolas Fabius, ne put y rentrer qu'en 1660, et ses anciens paroissiens retournèrent « sur les lieux, dit-il, après une fuitte de 25 ans et davan-
» tage que laditte paroiche at esté abandonnée pour les guerres entre
» les deux couronnes, l'église bruslée, et grande partie des maisons
» après un totalle pillage, les clocques enlevées. »

Jacques Benoit Jacquemin, curé de Vonêche dès 1662, raconte que sa paroisse éprouva le même sort, et son témoignage est confirmé par un registre du doyenné de Graide, où il est dit, à propos de Vonêche à la date de 1672 : « Multa desunt ipsi ecclesiæ, eo quod tempore bellorum

» præteritorum, pagus fuerit ad cineres redactus, parochia spatio » 25 annorum deserta, ecclesia magna ex parte diruta, ornmeanta » deperdita, registraque et documenta. »

La peste aussi avait déjà fait son apparition dans ces contrées quelques années auparavant; car une note transcrite sur un vieux missel de Froidfontaine nous apprend que, en 1632, ce village, alors dépendant de la paroisse de Pondrôme, perdit par la peste environ 85 personnes : « Anno 1632, in pago de Froidfontaine.... (mots effacés).... octoginta » quinque circiter. Rectoribus et pastoribus venerabilibus Domino » Johanne Natalis curato, et Johanne le Page persona, qui pestiferis » sacramenta pœnitentiæ et Eucharistiæ administrarunt. Ob verhemen- » tiam grassantis pestilentiæ, ab octava Assumptionis B. Mariæ usque » ad circumcisionem Domini Nostri, non fuit in præfato loco sacrificium » celebratum. » (Ex antiquo missali a me N. Gaillard vicario extractum, 1710).

Vers ce temps, la plupart des églises servaient de forts en cas de guerre. Ainsi, en 1554, « les gens de Gedine ont faict fort de leur église » contre le Roy de France, et à l'occasion dudit fort, ladite église a esté bruslée. » (Registre décanal de Graide.) Les églises de Graide, Bièvre, Louette-St-Pierre, etc., eurent le même sort en 1554. (Voir aussi les Annales de la Société archéologique de Namur, XII, page 70 et 71).

Mentionnons encore les malheurs de Haut-Fays, dont les habitants « par les Lorains et gens du prince de Condé, et par l'armée de Don » Estevan d'Egamar ont perdu tous leurs grains, fourrages et habits, et » reçu une entière ruine et pillerie, jusqu'à avoir tué le curé du lieu qui » étoit retourné de Porcheresse, où il s'étoit réfugié pour venir voir ce » qu'il avoit perdu. » Ailleurs il est dit, à la date de 1651, « Sub quo » anno occisus est superdictus pastor (Albertus Parent) per milites, » partim sub conductu Dom Estevan Degamar, partim sub conductu » comitis Tavan, qui tunc temporis erat profugus et rebellis regi » Franciæ, cum aliis multis quorum nomina expoliatio et miseria hujus » patriæ retinebit. » (Registre paroissial.)

MÉLANGES.

ACCROISSEMENT DU MÉDAILLER NAMUROIS. — Les derniers travaux de draguage dans la Meuse, à Namur, nous ont donné : Une pièce en argent de Giselberg, duc de Lotharingie, fils de Regnier au Long Col, 916-939.— Une monnaie frappée à Méraude (Poilvache) par Marie d'Artois, dame de Poilvache et veuve de Jean I de Namur, 1342-1353 ; cet exemplaire porte ARTOS. — Un écu aux quatre lions de Guillaume I, comte de Namur, 1337-1391, et une dizaine d'esterlins, du même, trouvés à Namur et dans les faubourgs. — Un écu au lion de Guillaume II, de Namur, variété nouvelle, à l'Aigle biceps, 1391-1418. Plusieurs esterlins du même prince, trouvés à Oret. — Pièce en bilon de Jean III de Namur, provenant de Jambes.

OBJETS DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE. — *Masse ou casse-tête*, formé d'un cylindre creux en bronze, armé de huit pointes. Cette arme, qui s'emmanchait au bout d'un solide bâton, était excellente pour assommer les gens. Elle fut adoptée par la chevalerie, et d'un grand usage au XIVe siècle, époque à laquelle nous croyons que la notre appartient. Bien que ces masses soient assez rares, nos collections en renfermaient déjà deux : l'une, en bronze, est beaucoup plus courte et plus massive que la précédente, et porte douze pointes. Elle a été classée dans l'âge du bronze, en raison de sa similitude parfaite avec des masses de cette époque qui se trouvent dans le musée de Copenhague. Notre troisième masse, en fer, porte douze pointes, et est très lourde ; elle date, croyons-nous, du XVe siècle.

Petit bénitier portatif, de neuf centimètres de hauteur, en bronze coulé et tourné. Son profil élégant nous le fait reporter au XVe siècle, époque où ces ustensiles n'avaient pas encore les dimensions qu'ils ont

eues depuis. La masse et le bénitier ont été trouvés dans des dépôts de scories du moyen âge, à Oret, en même temps que six cullières en bronze dont le manche se termine, chez quelques-unes, par des figurines en bronze coulé. Ces objets ont été offerts au musée par M. Ed. Delvaux.

Boucle avec inscription. Cette boucle en bronze, qui appartient, croyons-nous, au XVIe siècle, fut trouvée à Saint-Fiacre, près de Namur, et offerte au musée par M. J. Adam. Sur le pourtour de l'anneau, on lit cette inscription : *ave regina celorum, ave domina.*

Fauchard. Arme de fantassin dont la lame mesure 0,65 de longueur sur 0,08 dans sa plus grande largeur; le tranchant est mal effilé, et elle se termine en une longue pointe. Cette arme, très lourde, devait s'emmancher dans une forte hampe. Le talon de la lame est cerclé d'un anneau de cuivre. Il serait difficile de dire à quelle époque appartient cette arme singulière qui fut trouvée au fond d'une minière abandonnée, à Graux.

Sculptures en pierre. Nous devons à M. Douxchamps-Dufer les sculptures qui décoraient le pignon en pierre de taille d'une remarquable maison de l'époque de la Renaissance, démolie récemment dans la rue Saint-Nicolas, à Namur. Un grand médaillon de Philippe II et la date de 1562 se voyaient sur cette façade. Si notre projet d'agrandissement du musée provincial se réalisait un jour, on pourrait rétablir ce pignon dans un des murs. Le placement en serait d'autant plus facile que la bibliothèque de la Société archéologique possède un excellent dessin de cette maison, fait au lavis par notre éminent architecte M. Alph. Balat.

Barillet armorié. Ce grand barillet, en grès de Bouffioulx, porte les armoiries de *Charles de Severi,* abbé de Floreffe, 1640-1662. Don de Mme la comtesse de Thienne de Rombeck.

Ermitage des Grands Malades. Nous avons acquis récemment un vieux souvenir namurois, il s'agit d'un des acteurs, en bois sculpté et articulé, du drame de la Passion qu'un Ermite représentait encore au commencement de ce siècle dans la chapelle de Saint-Hubert, sous les rochers des Grands Malades. Le vieil ermitage a disparu récemment devant les envahissements de l'industrie; il ne reste plus, de cette pittoresque construction, que quelques souvenirs de sa chapelle déposés au musée namurois, et une intéressante notice publiée par M. Ad. Siret, dans le tome II de nos annales.

Parmi les objets entrés au musée, nous citerons encore : Un cor de chasse qui porte sur le pavillon l'inscription suivante : NAMVR. Mt IACQVE, DE SVENNE. 1738. — Une grande pierre représentant, sculptées en fort relief, les armoiries de Marie-Joseph de Boron, abbesse de Marche-les-Dames, 1777.— Une croix maçonnique en cuivre doré, recueillie dans les draguages sous le pont de Meuse. — Un charmant petit rouet du siècle dernier ayant appartenu à la comtesse de Baring. — Nous avons acquis quelques beaux produits d'un établissement industriel de la province qui fut un instant très florissant : nous voulons parler de la cristallerie et verrerie établie à Vonêche en 1778 et qui s'éteignit vers 1830 écrasée par un établissement rival, le Val-Saint-Lambert, près de Liège. Les cristaux de Vonêche sont remarquables par leur forme élégante et la pureté du cristal. M. St. Bormans a publié une notice pleine d'intérêt sur cette fabrique dans la Revue des Commissions d'art et d'archéologie, 20e année, page 279. — Nous avons reçu, pour la collection des œuvres de nos anciens maîtres, les photographies de deux tableaux de Patenier, le peintre Dinantais, et d'un beau triptyque de Henri Bles, le bouvignois; ces tableaux se trouvent au musée du Prado, à Madrid. A. B.

LES FOUILLES DE WANCENNE

EN 1882.

Nous avons continué, dès les premiers jours du mois de mars, les fouilles commencées l'année précédente, dans le cimetière franc de Wancenne, près de Beauraing. 330 sépultures ont été explorées, elles nous ont donné environ 400 objets; ce sont : des armes offensives et défensives, des vases en terre et en verre, des objets d'équipement, de toilette, des monnaies de l'époque des Constantin, des amulettes très curieuses, etc. — Dans le même village de Wancenne, se trouvent les vestiges d'une villa belgo-romaine qui devait avoir une certaine importance; nous n'avons pas cru en entreprendre l'exploration, c'est là un travail coûteux donnant généralement un assez mince résultat. D'ailleurs ces Annales ont donné assez récemment la description, accompagnée de plans, de la villa d'Anthée, type remarquable et très complet d'une grande habitation des champs datant du premier ou du second siècle.

Les travaux de recherche dans le cimetière franc de Wancenne étant achevés au mois d'août dernier, nous avons commencé aussitôt l'exploration d'un cimetière belgo-romain situé dans le même village et non loin de la villa dont nous venons de parler ; c'était là bien probablement le champ de repos de ses habitants.

Ces tombes belgo-romaines nous ont donné des vases en terre samienne, dont plusieurs revêtus de la marque du potier, des verres d'un grand intérêt comme style et fabrication, des agrafes ornées d'émaux champlevés, une bague en ambre, enfin une petite trousse de chirurgien. Cette exploration interrompue par la mauvaise saison sera continuée au printemps prochain. La Commission.

ANALECTES.

MALONNE.

Nous mayeur, lieutenant et eschevins de la haulte cour et justice de Malonne, recordons et attestons en faveur de justice et de vérité comme en esteient requis que l'an 1690, il at arrivé la bataille de Walcourt, d'où les généraux ont été obligez de retourner par Malonne, et l'abbaye et village en ont été entièrement perdus.

Que l'an 1691, il y at eu à Flawinne, vis-à-vis dudit Malonne, un camp volant du général Flemingx, qui at entièrement pillé et ravagé lesdits Malonne et l'abbaye.

Que l'an 1692, par le siège de Namur, l'abbaye dudit Malonne at servi d'hôpital.

Que l'an 1693, tout a demeurez inculte.

Que l'an 1694, l'armée du Dauphin de France est retournée du camp de Wilnamont en confusion par Malonne et tous les environs.

Que les ans 1695 et 1696, la terre est restée inculte à raison du siège de Namur qui at duré jusqu'au mois de septembre.

Que les ans 1697 et 1698, le territoire de Malonne at servis de pature et fourages pour la garnison de Namur.

Ce fait, attesté et recordé par nous lesdis mayeur, lieutenant et eschevins de laditte court, le quatre de may mil sept cent vingt troix.

Présents : Norbert Rifflart lieutenant mayeur, eschevins Laurent Jacque, Nicolas Maton et Jean Cullot. Lesquels ont ordonné à leur greffier de subsigner la présente.

Malonne — Administration — 1723. Arch. de l'État à Namur.

RÉCEPTION, A NAMUR, DU PÈRE GÉNÉRAL DES CAPUCINS, LE 10 MAI 1730.

Le très R. P. Hartmanne de Briain, général des capucins, après avoir tenu leur chapitre à Bruxelles pour la province de Flandre, arriva à

Namur le 10e mai (1730) pour y tenir le chapitre de notre province. Comme il avoit diné à Gembloux au monastère avec toutte sa suitte, il en parti l'après-midi, dans le carosse de M. l'abbé, pour se rendre à Namur. Son Excellence le Comte de Lannoy de Clervaux pour lors gouverneur de la province de Namur, envoïa à son rencontre à une bonne lieu d'icy deux carosse, dont l'un était à six chevaux, avec double livrée, et l'autre à quattre chevaux. Le secrétaire de Son Excellence étoit à cheval, qui fit compliment de sa part au T. R. P. Général, luy présentant le carosse à six chevaux dans lequel le Reverendissime père entre avec son consulteur. Plusieurs autres messieurs allèrent aussi à sa rencontre avec leurs carosses. Étant arrivé aux portes de la ville, il descendit du carosse et marcha à pied avec toutte sa suite jusqu'à l'église de l'Hôpital de St Jacque, où la communauté l'attendait pour le recevoir avec la cérémonie accoutumée, dans laquelle deux enfants habillés en anges portaient l'Étole qu'on luy mit au col.

Monseigneur l'évêque n'envoia pas son carosse au-devant de notre P. Général afin d'éviter la difficulté du cérémonial avec le comte de Lannoy qui représentait l'Empereur, mais il envoia son secrétaire au couvent pour le complimenter sur son arrivée. Il vint ensuite lui-même au couvent pour rendre la visite que le P. Général luy avait faite.

Les messieurs Députez des États de la province de Namur donnèrent cinquante escus pour aider à la dépense du séjour du T. R. P. Général.

Les messieurs du Magistrat vinrent en corps avec tous leurs officiers et hallebardiers, pour le complimenter et luy présenter les vins d'honneur qui consistaient en 14 grands pots d'Etain que huit porteurs couverts des livrées de la ville, tenoient sous leurs manteaux.

Tous les chefs des couvents religieux mandians de la ville, vinrent de même faire leurs compliments auxquels le T. R. P. Général rendit visite à son tour, comme aussi aux messieurs du Magistrat assemblez à la maison de ville où le P. Général et tout ceux quil l'accompagnoit furent fait bourgeois de Namur, par la cérémonie ordinaire de boire dans une cruche d'argent qu'on appelle le Picotin.

Plusieurs personnes de la ville et de la campagne contribuèrent par leurs libéralités à la dépence considérable qui se fit pendant 15 jours que le Général demeura icy tant pour sa visite que pour le chapitre qui dura 8 jours. Comme cela tomboit dans le caresme du St Esprit, vers la

Pentecoste, il permit qu'on mangeat de la chaire, par rapport à la difficulté de trouver du poisson, et le gouverneur permit à quelques seigneurs de la campagne de chasser pour nous du gibier dans le tems où la chasse étoit deffendue. Notre réfectoire et l'entrée de la chambre du P. Général étoient ornées des Coroniques, d'Anagrame, d'Amblêmes.

Il partit le 26 may 1730 pour se rendre à Huy et visiter les autres provinces.

Arch. du couvent des Capucins à Namur.

BONEFFE INCENDIÉ PAR LES FRANÇAIS 1691.

Nous les mayeur et eschevins de la haute cours de Bonneffe, certifions et attestons en faveur de justice à tous ceux qu'il appartiendrat qu'au mois de Maye 1691, les français ont entièrement bruslé et réduict en cendre le village de Bonneffe et que la cense saisie par D^elle^ Stapleau avec la grange audit lieu a esté aussy bruslée de font en comble et en telle sorte qu'il n'y est plus rien resté. Cela provient de ce que cette dernière année 1691, les ennemis n'ont voulu recevoir le contingent des contributions d'un chacun en particulier comme d'ordinaire, ayant aussi bien bruslé ceux qui avoient payé que les défaillants.

En témoignage de la vérité du premis, nous avons signé la présente, ce 30 septembre 1691.

(Signé). Bartholome Gaines — Marque de Philippe, Hubert et Jacquet.

Échevinage de Boneffe 1691. — Dépôt de Namur.

DESCRIPTION DU SCEAU DE LA COUR DE METTET.

Le 11 avril 1765, messire Pierre Martin Arnold Devillers Depiteit chevalier herault ecuyer Roy d'armes de son Altesse Monseigneur Charles Nicolas Alexandre des Comtes d'Oultremont notre très gracieux seigneur, evesque et prince glorieusement régnant, nous ayant représenté les lettres certificatoires et requis la representation de nos seel ordinaire pour la vérification d'iceluy et requis visite de notre chambre et hôtel pour faire la description des armes qui se peuvent et pourroient se trouver; et ayant examiné le tout après délibérations, l'aurions reçu et admis à la visite d'icelle ou ne se trouve rien d'armorié, luy avons représente le seel

ordinaire qui est un chiffre qui signifie M. E. T. Au dessous en pointe deux palmes, au-dessus en combe couronne de trois fleurons et deux perles, ensuite le marteau ou hache d'armes juridictionel en fer, emmanché de bois. Lequel à l'instant nous a été remis entre nos mains après l'examen et description par ledit seigneur faitte d'iceluy qui nous aurois requis acte de la visite et remise dudit seel. A quoy acquiesçant, nous François Mathieu, François Hanoul, Jean Joseph Meunier, Gaspard Crespin, anciens eschevins, avons ordonné que copie du présent record luy seroit delivrée. Signée et scellée et enregistrement du tout, les an et jours que dessus.

(Signé). Devillers, chevalier, herault écuyer, roy d'armes.

Cour de Mettet-Adminstration. — Arch. de l'État à Namur,

A. Lacour.

TABLE DES MATIÈRES.

NOTICES ET DISSERTATIONS.

Liste des sociétaires (en tête du volume).
Villa d'Anthée (suite) ; par Eug. del Marmol 1
Isidore-Joseph Rousseaux, peintre namurois ; par A. D. 41
Service militaire des fiefs du comté de Namur, sous Charles le Téméraire ; par E. D. M. 53
Cartes de la province de Namur, plans et vues de la ville ; par A. Dujardin. — Première partie : Cartes 69
La seigneurie de Boussu (suite) ; par le comte de Villermont. . . 161
Fouilles dans un cimetière romain, à Hontoir ; par Eug. del Marmol. 213
Encore un mot sur la situation des Éburons et des Aduatuques ; par Caumartin 225
Vieille ferme de Herlem, à Onhaie ; par E. del Marmol 240
Continuation des fouilles des cimetières belgo-romain de Louette-Saint-Pierre et de Gedinne ; par F. de Radiguès. 249
Terre et seigneurie de Scy ; par le comte d'Espienne 273
Nos fouilles en 1880 ; par Alf. Bequet 289
Condamnations et confiscations politiques dans la province de Namur, au XVIe siècle ; par E. del Marmol. 329
Méreaux des chapitres de Florennes et de Sclayn 341
Cartes de la province de Namur, etc. — Deuxième partie : Plans . . 345

Une émotion contagieuse à Dinant en 1706; par le comte de Villermont. 405
Relation du siège de Namur de 1746; par Eug. del Marmol 445
Cartes de la province de Namur, etc. Troisième partie : Vues; par Dujardin. 453

BIBLIOGRAPHIE NAMUROISE.

Compte-rendu des ouvrages suivants :

Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur, par N.-J. Aigret. 541
Histoire de l'abbaye de Floreffe, par l'abbé Joseph et l'abbé Victor Barbier 543
Histoire de l'abbaye de Gembloux, par l'abbé Toussaint 545
Notice sur le village d'Émines, par le curé de la paroisse. 546
Jean d'Ardenne. — L'Ardenne belge, française et grand-ducale . . 548

ANALECTES NAMUROIS.

Chronique tirée d'un registre de la cure de Bourseigne-Vieille . . . 549

MÉLANGES D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

Ancienne fabrication de poteries à Andenelle 262
Ancienne maison de jeux publics, à Namur 264
Cortège des géants à Namur, en 1664 265
Antiquités de l'époque antéhistorique, etc. 267
Antiquités gauloises, romaines et franques trouvées dans différentes localités de la province 268
Monnaies gauloises, romaines, mérovingiennes et carlovingiennes, trouvées dans différentes localités 271
Accroissement du médailler namurois 550
Objets du moyen âge et de la renaissance. — Les fouilles. 550
Les fouilles de Wancenne en 1882 553
Analectes 554

PLANCHES.

Villa d'Anthée. — Outils de charpentiers, maçons, etc. Bronzes, planches V et VI 5

Villa d'Anthée. — Plan de la villa, et plan des conduites d'eau . . . 36
Objets en or, verres, etc., provenant des sépultures franques de Franchimont, Éprave, Florennes et Resteigne 289

GRAVURES DANS LE TEXTE.

Objets divers trouvés au cimetière franc de Franchimont, etc. 301 et suiv.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00693 9140